PROCÈS-VERBAL

CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Quinzième

ASSEMBLEE STATUTAIRE

DU

CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA

MONTREAL, QUEBEC

28 MAI — 1er JUIN, 1984

DELEGUES FRATERNELS DE LA FEDERATION AMERICAINE DU TRAVAIL — CONGRES DES ORGANISATIONS INDUSTRIELLES

1956 GEORGE MEANY

1958 JOSEPH BIERNE

1960 GEORGE HARRISON

1962 LAWRENCE RAFTERY

1964 JOSEPH KEENAN

1966 I. W. ABEL

1968 HOWARD COUGHLIN

1970 A. F. GROSPIRON

1972 PETER BOMMARITO

1974 C. L. DENNIS

1976 JOSEPH P. TONELLI

1978 LLOYD McBRIDE

1980 JOHN KELLY

1982 MURRAY H. FINLEY

1984 LYNN WILLLIAMS

DELEGUES FRATERNELS DU TRADES UNION CONGRESS DE GRANDE-BRETAGNE

1956 CHARLES J. GEDDES, C.B.E.

1958 SIR ALFRED ROBERTS
WILFRED BEARD

1960 SIR THOMAS WILLIAMSON
ROBERT WILLIS

1962 JOHN L. SIMONS
JAMES H. SOUTHALL

1964 FREDERICK HAYDAY
ROBERT MAIN

1966 LORD HAROLD COLLISON
JOSEPH O'HAGAN

1968 LORD LEWIS WRIGHT
GEORGE H. LOWTHIAN

1970 FRANK COUSINS
JOSEPH CRAWFORD

1972 LORD COOPER
DANIEL McGARVEY

1974 GEORGE H. DOUGHTY
JAMES L. JONES

1976 LORD ALFRED ALLEN, C.B.E.
C. MARIE PATTERSON

1978 T. G. ELDER

1980 JOHN WEAVER

1982 SIR JOHN BOYD
SIDNEY WEIGHELL

1984 ALAN SAPPER
BILL WHATLEY

TABLE DES MATIÈRES

ACTION POSITIVE
- Enoncé de politique comité de la condition féminine ... 40-44
- Débat ... 44-47
- Modification des Statuts du CTC pour réserver aux femmes six postes de vice-présidente hors-cadre ... 47-49

ACTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX
- Agences bénévoles, coupures gouvernementales de services sociaux ... 120-121
- Pensions ... 122

AFFAIRES INTERNATIONALES
- Agence canadienne de développement international ... 21-22
- Amérique centrale ... 107-110
- Grenade ... 112
- Guatemala — grève des embouteilleurs de Coca-Cola ... 111
- Paix, sécurité et désarmement
  - Débat ... 117-119
  - Enoncé de politique ... 114-117
  - Film ... 106-107
  - Résolution ... 114
- Pologne ... 112

AGENCES BÉNÉVOLES
- Coupures gouvernementales de services sociaux (Comité d'Action sociale et services sociaux) ... 120-121

ALLOCUTIONS
- *Bienvenue*
  - Fernand Boudreau (Président, Conseil du travail de Montréal) ... 1
  - Louis Laberge, (Président, Fédération des travailleurs de Québec) ... 1-2
- *Délégués fraternels*
  - Luis Anderson (CISL-ORIT) ... 113
  - Alan Sapper (TUC britannique) ... 76-77
  - Lynn Williarns (FAT-COI) ... 65-67
- *Invités*
  - Ed Broadbent, (Chef du NPD fédéral) ... 28-31
  - Louis Bruyère, (Président, Autochtones du Canada) ... 51-53
  - Howard Pawley, (Premier ministre du Manitoba) ... 119-120
  - Alan Wilford, (Président de la "Canadian Farmers' Survival Association") ... 24-25
  - Président Dennis McDermott ... 2-6

CAPITATION
- Comité des Statuts et des Lois
- Action collective, victoires collectives:
  - Enoncé ... 54
  - Débat ... 54-55
  - Résolution ... 56

CHÔMEURS
- Centres d'action chômage (Plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice) ... 81
- Coalitions populaires (Comité de l'Organisation) ... 123-124
- Marches pour l'emploi (Plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice) ... 81-82

COMITÉ DE LA LÉGISLATION
- Loi fédérale sur la faillite — salaires des travailleurs ... 36
- Inspection fédérale des viandes ... 36-37
- Programmes de formation et de recyclage, travailleurs immigrés ... 37
- Réduction des heures de travail ... 37-38

COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE
- Droits des travailleurs à l'ère de l'informatique
  - Enoncé ... 84-86
  - Débat ... 86-88
- Semaine de travail de 32 heures ... 88
- Surveillance électronique au travail ... 90

COMITÉ DE L'ÉDUCATION
- Changement technologique — cours de base en éducation permanente ... 26
- Collège canadien des travailleurs — besoin d'un édifice ... 26
- Coupures gouvernementales en éducation ... 26
- Cours d'études syndicales par correspondence ... 26
- Cours sur les questions de santé et sécurité au travail dans les écoles ... 25
- Enseignement de l'histoire du syndicalisme dans les écoles canadiennes ... 27
- Fonds consacrés à l'éducation en C.B. ... 26
- Lois anti-syndicales — programme national d'éducation ... 27
- Subventions accrues à l'éducation syndicale ... 26

COMITÉ DES STATUTS ET DES LOIS
- Action collective, victoires collectives —
  - Enoncé ... 54
  - Débat ... 54-55
  - Résolution ... 56
- Action positive — six vice-présidentes hors-cadre ... 47-49
- Assemblées du CTC — représentation des sections locales ... 92
- Capitation: Action collective, victoires collectives
  - Enoncé ... 54
  - Débat ... 54-55
  - Résolution ... 56
- Code de civisme syndical — aide aux membres blessés, invalides ou malades à cause de leur travail ... 91
- Code de civisme syndical et normes d'autonomie canadienne — infractions à la procédure de justification ... 92
- Code de civisme syndical — harcèlement sexuel ... 91
- Comité exécutif — huit vice-présidents généraux ... 53
- Conseils du travail et fédérations des travailleurs — affiliation obligatoire des syndicats locaux ... 93-100
- Droits de successeur pour les syndicats ... 92-93
- Normes d'autonomie canadienne — préambule ... 91

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE
- Rapports ... 6, 25, 56, 95, 123

CONCESSIONS
- Enoncé ... 17
- Débat ... 18-21
- Résolution ... 126

CONDITION FÉMININE
Action positive
Enoncé 40-44
Débat 44-47
Film 40
Pornographie 49-50
Procédure judiciaire, victimes des crimes de violence sexuelle 50

CONTRÔLE DES SALAIRES
Judgement de la Cour divisionnaire de l'Ontario (Comité de la Fonction publique) 100
Loi fédérale sur les restrictions salariales 98

DÉRÉGLEMENTATION
Enoncé 57-58
Débat 58-61
Résolution 61-62

DROITS DE LA PERSONNE
Enoncé de politique 8-9
Débat 10

ÉDUCATION POLITIQUE
Déclaration de principe — sur l'action politique 32
Débat 33-35
Film 31

ÉLECTIONS 95-97, 105-106, 113-114

ENVIRONNEMENT
Etude du coût pour les consommateurs du charbon canadien et américain (Comité de la Politique énergétique) 130-131
Projet de dérivation Garrison (Comité des Résolutions générales) 134
Utilisation accrue du charbon canadien (Comité de la Politique énergétique) 129

FONCTION PUBLIQUE
Contrôle des salaires et jugement de la Cour divisionnaire de l'Ontario 100
Droit de grève — campagne nationale 98
Droit de participer au processus politique 99
Droit intégral à la négociation 97
Liberté d'expression 99
Loi fédérale sur les restrictions salariales 98
Lutte pour les augmentations salariales de rattrapage 100

INVITÉS
Présentation des invités spéciaux (dirigeants syndicaux, autres pays) 6

MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
Comité de L'Organisation 127

NÉGOCIATION COLLECTIVE
Campagne du CTC 126-127
Fonction publique — droit intégral à la négociation 97
Négociation coordonnée 126

ORGANISATION
Achat des produits de "fabrication syndicale" au Canada 127
Boycottage de Canada Trust 128
Campagne du CTC pour la négociation 126-127
Chômeurs — coalitions populaires 123-124
Comités d'appui aux grévistes aux conseils du travail 127
Concessions: énonce de politique 17
Débat 18-21
Résolution 126
Conseils du travail — nombre minimum de membres 127
Métiers de la construction 127
Négociation coordonnée 126

PAIX SÉCURITÉ ET DÉSARMEMENT
Énoncé de politique 114-117
Débat 117-119
Film 106-107
Résolution 114

PENSIONS
Comité de l'Action sociale et des Services sociaux 122

POLITIQUE ÉCONOMIQUE
Concessions: Énoncé 17
Débat 18-21
Film 10-11
Ensemble, pour se remettre au travail
Enoncé 11-14
Débat 14-17
Plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice
Enoncé 81-82
Débat 82-84

POLITIQUE ÉNERGETIQUE
Accord sur les ressources offshore (de T.-N.) 134
Etude du coût pour les consommateurs du charbon canadien et américain 130-131
Forage pétrolier sur les côtes du la C.B. 131
Industrie du mélange du charbon à Thunder Bay 131
Pétro-Canada, un dynamique instrument d'exploration et d'exploitation pétrolière 131
Traité du fleuve Columbia 131
Utilisation accrue du charbon canadien 129

POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS
Déréglementation énoncé 57-58
Débat 58-61
Résolution 61-62
Marine marchande canadienne 63-64

PRIVATISATION
Privatisation des ventes d'alcool (Comité des Résolutions générales) 133

PRIX POUR SERVICE À LA CAUSE HUMANITAIRE
Carrières de Don et Donna Hill, racontée par Alan Borovoy 77-79
Réponse de Dan Hill, Sr. 80
Réponse de Dan Hill, Jr. 81
Réponse de Donna Hill 79

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE
A la mémoire des défunts 6
Règlements 7
Remerciements, personnel de l'Assemblée 75

RAPPORTS DES DIRIGEANTS
Rapport du comité 71-73
Débat 73-75

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Accord sur les ressources offshore (de T.-N.) 134
Agence canadienne de développement international 21-22
Agences de voyages syndiquées 135
Assemblées du CTC, réduction des allocations des conférenciers invités 136
Bilinguisme — documents et macarons du CTC: 132
Code canadien du travail — santé et sécurité des travailleurs 131-132
Contrats du ministère des Approvisionnements et Service aux provinces maritimes 135
Contrôle de l'usage des additifs alimentaires 135
Etude sur le nombre de permanents du CTC 22-23
Fonds de solidarité de la FTQ 138
Premier amendement constitutionnel du Canada 22
Privatisation de la vente de l'alcool 133
Projet de dérivation Garrison 134
Reboisement — responsibilités des gouvernements 136

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Code canadien du travail — modification sur la santé et sécurité au travail 131-132
Code canadien du travail — secteur privé 69
Code canadien du travail — secteur public 67
Cours sur les questions de santé et sécurité au travail dans les écoles (Comité de l'Éducation) 25
Droit de fermer un lieu où la sécurité des travailleurs est en danger 70
Droit de refuser de travailler dans des conditions affectant la santé 70
Journée des travailleurs blessés 123
Négociation collective sur la santé et sécurité au travail 70
Normes minimales de santé et sécurité 69

SEMAINE DE TRAVAIL

Comité de la Législation: réduction des heures de travail 37-38
Comité de la Politique économique: Plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice 81-82
Comité de la Technologie: semaine de 32 heures 88

Congrès du Travail du Canada

Compte rendu des

Travaux de la quinzième Assemblée statutaire

MONTRÉAL

28 mai-1 juin 1984

LUNDI, 28 MAI 1984
Séance du matin

PRESIDENT (M. McDermott): Les délégués sont priés de gagner leurs places; un peu de silence et si vous voulez bien nous allons commencer. Je recommande aux délégués de bien vouloir utiliser les écouteurs qui leur ont été remis, car tout ce qui sera dit ici, le sera dans les deux langues.

En outre, je veux que vous jetiez un coup d'oeil autour de vous pour repérer les sorties de secours — nous n'avons rien organisé à votre intention! — C'est là un règlement strict de la Ville de Montréal.

J'ai maintenant le plaisir de demander à Fernand Boudreau, Président du Conseil du travail de Montréal, de présider les cérémonies d'ouverture de cette Assemblée. La parole est au confrère Boudreau.

CEREMONIES D'OUVERTURE

M. F. BOUDREAU (Président, Conseil du travail de Montréal): Confrère président, consoeurs et confrères membres du Comité exécutif, délégués fraternels, invités d'honneur, consoeurs et confrères délégués, je remercie le confrère président, Dennis McDermott, de m'inviter ce matin à présider les cérémonies d'ouverture de cette quinzième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada. A titre de président du Conseil du travail de Montréal, c'est avec fierté que je vous souhaite la plus chaleureuse bienvenue à Montréal. Je vous transmets également les salutations fraternelles des membres du Comité exécutif du Conseil du travail de Montréal et celles de nos 100 000 membres affiliés. C'est un événement rare pour la région de Montréal que d'être l'hôte d'une assemblée statutaire du CTC. En effet, la dernière fois que cette assemblée s'est réunie à Montréal, c'était en 1964, il y a 20 ans. Nous espérons vous revoir à Montréal le plus tôt possible et non seulement dans 20 ans.

Au cours de cette semaine que nous allons passer ensemble, nous aurons l'occasion de débattre plus de 500 résolutions portant sur les sujets les plus divers, mais qui ont tous un point en commun: l'amélioration des conditions de vie et de travail, le mieux-être des membres, des travailleurs et des travailleuses que nous représentons ici, et aussi l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous ces travailleurs et travailleuses qui ne sont pas syndiqués, des chômeurs/chômeuses, des assistés sociaux, des femmes, des jeunes, des personnes plus âgées, de tous ceux et celles qui traversent le plus difficilement la crise économique, qui en subissent le plus durement les contrecoups. Pour toutes ces personnes, c'est nous, le mouvement syndical, le Congrès du Travail du Canada, les fédérations des travailleurs, les conseils du travail qui, par notre vigilance, par nos revendications, par les propositions que nous mettons de l'avant, c'est nous qui sommes les derniers remparts, la protection ultime contre la dégradation des conditions de vie et de travail, contre les efforts concertés du patronat et des politiciens, d'utiliser cette crise pour nous faire reculer dans nos acquis. C'est dire l'importance qu'auront pour des millions de personnes au Canada les délibérations de cette semaine sous le thème de la reprise du travail, de la recherche du plein emploi.

Il faut que nous discutions ouvertement des problèmes que nous vivons et des solutions que nous voulons mettre de l'avant et que nous soyons représentatifs le plus fidèlement possible des opinions de ceux et celles qui nous ont délégués ici. C'est à ce prix et à ce prix seulement que cette unité que nous connaissons en ce début de congrès se maintiendra, non pas de façon artificielle et fragile, mais de façon véritable et durable. C'est par nos luttes, et aussi par les leçons qu'on en tire, que notre solidarité et notre force grandiront, que nous sortirons de ce congrès plus unis que jamais.

Je convie tous les délégués et leurs invités à assister jeudi soir à la fête organisée par le Conseil du travail de Montréal et la Fédération des travailleurs du Québec. Cette fête aura lieu ici au Palais des Congrès, mais dans une autre salle. Le programme de cette soirée vous sera communiqué plus tard cette semaine.

Transmettez également les salutations du Conseil du travail de Montréal aux personnes qui vous accompagnent. Nous leur souhaitons un séjour agréable dans notre ville, dans notre région.

Je souhaite à tous les délégués que les délibérations de cette quinzième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada soit des plus profitable, non seulement à l'ensemble des travailleurs et travailleuses que nous représentons, mais également à tous ceux et celles qui, dans un pays aussi riche que le nôtre, ne partagent que le chômage, la misère et la pauvreté.

Je vous remercie.

J'invite maintenant tous les délégués et les autres personnes ici présentes à se joindre, dans un premier temps, au confrère Willie Desbiens, du Syndicat canadien des travailleurs du papier, pour chanter avec lui l'hymne national, O Canada, et, dans un deuxième temps, au groupe *The Travellers*, qui entonnera le Solidarité, mes frères. Veuillez vous lever, je vous prie.

O CANADA
SOLIDARITE, MES FRERES

M. F. BOUDREAU (Président, Conseil du travail de Montréal): En votre nom, je remercie le confrère Willie Desbiens et le groupe *The Travellers* pour leur exécution remarquable.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter un confrère que vous avez eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois depuis la fondation du Congrès du Travail du Canada. Personnellement, je l'ai rencontré pour la première fois en 1963, alors qu'il était président du Conseil du travail de Montréal et ce, depuis plusieurs années. A cette époque, il était déjà un militant syndical de longue date, qui avait débuté comme machiniste à Canadair et occupé plusieurs fonctions syndicales dans son syndicat, l'Association internationale des machinistes. Depuis 1964, il est le président de la Fédération des travailleurs du Québec. J'invite mon président de la Fédération des travailleurs du Québec, le confrère Louis Laberge, à prendre la parole.

M. L. LABERGE (Président, Fédération des travailleurs du Québec): Compagnes, confrères, c'est un plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Pour ceux qui sont du Québec, évidemment, ça ne fait pas tellement différent, il n'y a pas longtemps qu'on était ici.

Nous allons avoir un congrès trépidant. Il y a énormément de problèmes importants que nous allons discuter durant ce congrès. Evidemment, comme on a l'habitude d'échanger entre nous, avec votre permission, je vais maintenant m'adresser dans la langue de la majorité des délégués pour leur souhaiter la bienvenue à Montréal, au Québec.

Comme je l'ai dit, je tiens à vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue à Montréal, en ce nouveau "Convention Center", dont le titre en français est "Palais des Congrès". Pourquoi "palais"? En raison des prix que nous y imposons. Je crois savoir que l'on a demandé à Don Montgomery 30 cents par verre d'eau servi aux délégués; nous avons besoin de cet argent. Toutefois, il existait une autre possibilité: le prix pouvait être ramené à 15 cents si verres et pots à eau étaient laissés à l'extérieur de la salle et c'est cette solution qui a été adoptée. Je pense cependant que nous aurions été mieux servi à 30 cents. Quoi qu'il en soit, notre eau n'est pas très bonne et nous préférons donc recommander notre bière et notre vin. Alors, pensez-y!

On peut très sérieusement affirmer que le moment présent est extrêmement important pour nous tous au Canada, alors que nous devons discuter des graves problèmes auxquels nous devons faire

face. Qui, sinon le mouvement syndical, contraindra nos gouvernements à adopter une politique de plein emploi, non seulement en paroles mais en essayant de mettre cette politique en oeuvre?

Comment pouvons-nous espérer la réalisation de tous nos programmes d'action positive, que ce soit en faveur des jeunes, des minorités visibles — comme nous les appelons — que ce soit en faveur des travailleurs handicapés ou encore des femmes qui ont besoin de s'insérer dans la main-d'oeuvre et qui ne le peuvent pas, ou pour aider à libérer ceux qui sont dans les ghettos existants? Qui va se charger de cette tâche si ce n'est le mouvement ouvrier?

C'est là, quant à nous, une question extrêmement grave. Le taux officiel de chômage s'élève à 10 et 11 pour cent et M. Lalonde nous a dit, l'air toujours aussi sérieux, que nous ne pouvions guère nous attendre à ce que le taux de chômage se stabilise à ce niveau avant l'an 2000 ou tout au moins avant 1990; de plus, nous savons que les chiffres officiels se situent toujours à 4 ou 5 pour cent au-dessous des taux exacts. C'est une situation épouvantable et il faut absolument que quelqu'un intervienne. Face aux nouvelles technologies, lorsque les experts canadiens nous disent que l'installation des robots sur nos lignes d'assemblage, au cours des 5 ou 6 prochaines années, affectera quelque deux millions d'emplois, comment pouvons-nous vraiment espérer être en mesure de travailler efficacement à la mise en oeuvre de notre programme d'action positive, si nous ne harcelons pas nos gouvernements et si nous ne nous attelons pas à la tâche pour que soit appliquée une politique de plein emploi compatible avec la réduction des heures de travail, que ce soit par jour, par semaine, par an, ou au cours de toute une vie?

M. F. BOUDREAU (Président, Conseil du travail de Montréal): Merci, confrère Louis Laberge. J'en arrive maintenant au terme du mandat qui m'a été confié ce matin. L'honneur me revient de vous présenter le président du Congrès du Travail du Canada, le confrère Dennis McDermott. Il est membre, depuis 1948, des Travailleurs unis de l'automobile, syndicat dans lequel il a gravi tous les échelons jusqu'au poste de vice-président international et directeur pour le Canada, poste qu'il occupait en 1978 lors de son élection à la présidence du Congrès du Travail du Canada. Nous nous souvenons du confrère qui a donné le coup de pouce qu'il fallait donner pour aider les travailleurs de United Aircraft à traverser leur difficile grève en 1974. J'invite le confrère Dennis McDermott, notre président du Congrès du Travail du Canada, à recevoir le marteau de la présidence et à nous livrer le message inaugural de cette quinzième Assemblée statutaire.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

PRESIDENT (M. D. McDermott, Président du Congrès du Travail du Canada): Fernand, Louis, je vous remercie.

Je vous regarde, amis délégués, et je vois ici un groupe de Canadiens ressemblant à n'importe lequel autre groupe représentatif de notre société. Pourtant, au deuxième coup d'oeil, si j'évoque ce que les psychiatres appellent une "image mentale", je vois votre groupe sous un éclairage très différent mais néanmoins très réel. Je vois alors un groupe de vétérans portant les marques d'innombrables coups et blessures subis dans de nombreuses batailles. Je vois les bandages, les béquilles et les cicatrices que vous portez. Car, nous le savons tous, chacune des organisations représentées ici a encaissé bien des pertes ces deux dernières années.

Rares sont ceux d'entre nous qui sont sortis de cette guerre indemnes. En effet, mes amis, c'est une guerre véritable que nous avons traversée, une guerre qui se poursuit encore, une guerre qui a été déclarée contre les travailleurs et travailleuses de notre pays et contre les organisations syndicales qui les représentent. Quand je parcours le pays et que je rencontre les syndicalistes, je vois très clairement leurs cicatrices, l'usure des luttes et les autres conséquences de ces deux années de combat. Mais je vois aussi autre chose: la détermination qui brille dans les yeux, et tous les signes que nous avons conservé notre force morale et un esprit indompté. Faisons donc savoir à tout le monde que nous ne sommes pas au plancher, et que notre contre-offensive ne fait que commencer!

Il n'existe pas beaucoup de gens au pays — et peut-être est-ce aussi le cas pour certains parmi nous — qui ont pu mesurer jusqu'à quel point le mouvement syndical a été rudement mis à l'épreuve partout au pays depuis notre dernière assemblée. Ce fut pire que tout ce que nous avons connu dans notre histoire et pire que même les plus pessimistes d'entre nous l'avaient prédit. Et je m'empresse d'ajouter ici que, à titre de président du CTC, je suis énormément fier de notre mouvement et de tous ceux qui militent en son sein. Nous n'avons aucunement à nous excuser pour la façon dont nous avons riposté dans la bagarre, car quoique couverts de meurtrissures, nous avons clairement démontré notre intégrité et notre volonté de nous battre pour ce qui, à notre avis, nous appartient de droit. Dans le feu de l'action, et dans des circonstances extrêmes, nous avons démontré que nous sommes une force avec laquelle nos ennemis doivent compter.

Si cette assemblée ne devrait rien faire d'autre cette semaine, elle se devrait de continuer à prouver que nous pouvons nous serrer les coudes pour défendre une cause commune et faire savoir à l'élite au pouvoir que le mouvement syndical sort encore plus fort de ce que nous avons vécu depuis quatre ans. Je suis heureux d'ajouter que malgré les souffrances inouïes que nous avons endurées, nous avons montré de la compassion et prêté main-forte à d'autres qui étaient dans le malheur. Et nous avons démontré de mille façons et à quantité de gens la valeur du syndicalisme authentique. C'est pourquoi j'aperçois une lueur à l'horizon. Il y a des raisons d'être optimistes, même s'il en existe aussi qui justifient un certain pessimisme.

Certains de nos affiliés commencent à récolter les fruits de leur travail d'organisation chez Eaton et dans les forteresses autrefois invincibles des monopoles du commerce de détail. Bon nombre de nos amis des métiers de la construction qui s'étaient éloignés, cherchent maintenant les moyens de revenir à notre Congrès, au Parlement légitime des travailleurs. Vous pouvez être certains que nous allons leur tendre une main fraternelle. Et nous ferons de même pour d'autres organisations qui à l'heure actuelle ne font pas partie du CTC, ainsi que pour les travailleurs non syndiqués et d'autres groupes sociaux qui ont trouvé une inspiration dans ce que nous avons réalisé au cours des dernières années et qui se montrent intéressés à joindre notre mouvement. Il y a donc lieu d'être confiants et encouragés et nous n'avons certainement guère de choses à nous reprocher, sinon aucune.

Je n'ai pas à vous dire qu'au moment où nous nous réunissons à Montréal, nous sommes plus que jamais préoccupés par les désastres économiques et sociaux qui déchirent notre pays et ses habitants. Nous sommes éminemment conscients de la tragédie, induite par les pouvoirs publics, qui a transformé en chômeurs et en bénéficiaires de l'assistance sociale plus de deux millions de contribuables productifs, autrefois fiers de leur travail. Leur agonie constitue une véritable attaque contre leur dignité et nous en avons vu les effets déshumanisants. Quand les politiciens, les économistes, les scribes et autres élites échappant à ce désastre nous présentent froidement leurs statistiques, chiffres et pourcentages, ils ne semblent pas se rendre compte qu'en fait, ces données représentent des personnes humaines réelles, des Canadiens en chair et en os, qui méritent mieux que cela. Ce sont les victimes innocentes de la brutale politique économique d'un gouvernement et d'un parti dont les agissements nous ramènent au 19ième siècle. Le chroniqueur économique Don McGillivray donnait récemment les définitions suivantes d'un optimiste et d'un pessimiste: le pessimiste est celui qui prévoit une nouvelle récession cette année, tandis que l'optimiste est celui qui croit qu'elle ne commencera que l'an prochain.

Le gouvernement et le monde des affaires nous ont dit qu'une reprise économique s'était amorcée au début de 1983. Mais plus d'un an après le début de cette prétendue reprise, nous détenons toujours l'un des pires records de chômage des pays industrialisés. Pis encore, toutes les prévisions dignes de foi indiquent que la situation ne s'améliorera guère dans un avenir prévisible. En 1983, année de cette prétendue reprise, le taux du chômage s'est maintenu en moyenne à 11,9 pour cent, son plus haut niveau annuel depuis les années 30. En mars 1984, il s'établit encore à 11,4 pour cent et poursuit son ascension. Bien entendu nous savons tous que, pour ce qui est des jeunes travailleurs, le taux était bien pire, atteignant 18,4 pour cent en mars 1984. Durant ce même mois, plus de 31 000 emplois sont disparus. Nous comptons toujours 168 000 emplois de moins qu'en août 1981, époque généralement reconnue comme le début de la crise. Quant aux jeunes de 15 à 24 ans, ils ont encore 322 000 emplois de moins qu'en août 1981. Le nombre des chômeurs vient d'augmenter pendant cinq mois d'affilée et on en compte maintenant 589 000 de plus qu'en août 1981. Les chiffres officiels indiquent qu'il y a 1 400 000 sans-travail, mais nous savons bien qu'en réalité, il y en a plus de deux millions.

Après un an de cette prétendue reprise, les revenus souffrent encore de la crise. A la fin de 1983, le travailleur moyen aurait dû

gagner un peu plus de 39$ de plus par semaine pour se retrouver au niveau qu'il touchait à la fin de 1976. Les investissements dans l'entreprise continuent de baisser après avoir accusé des chutes en 1982 et 1983. Les taux d'intérêt élevés commencent à réapparaître et tout indique qu'ils continueront de monter durant le reste de 1984.

Ce printemps, les taux réels d'intérêt, soit l'écart entre l'inflation et ce que les banques exigent pour l'argent qu'elles prêtent, sont bien près de toucher des sommets record et rien ne laisse prévoir leur fléchissement. La politique "amér caine" du gouvernement canadien en matière des taux d'intérêt a porté le taux de la Banque du Canada à près de 11 pour cent et le taux préférentiel des principales banques à 12 pour cent. Comme les taux hypothécaires atteignent 14 pour cent pour cinq ans, les mises en chantier ont accusé une baisse draconienne ces deux derniers mois. Et cette situation commence à influer sur les achats d'appareils ménagers, de meubles et ainsi de suite.

Alors, qui donc oserait dire qu'il y a reprise de l'économie? C'est vrai qu'il y a une reprise: une reprise des profits pour les banques et les géants de l'entreprise. C'est là la théorie monétariste des retombées de Milton Friedman selon laquelle nous sommes censés bénéficier de tout cela. Mais ces profits accrus ne sont pas investis au Canada pour créer des emplois et accroître la prospérité comme le prévoyaient les économistes monétaristes. Au lieu de cela, les entreprises s'entre-dévorent. Ou bien, elles investissent leurs profits à l'étranger. Et l'histoire se répète, tout en empirant.

Ceux qui se portent à la défense des politiques gouvernementales nous disent que la situation n'est pas particulière au Canada, comme on peut le lire tous les jours dans les journaux. Ils invoquent la complexité des facteurs qui échappent à tout contrôle et les pressions internationales, etc. C'est en partie vrai mais, je vous le dis, ils nous servent des comparaisons idiotes. Par exemple, ils me rabattent le oreilles avec les problèmes que rencontre le gouvernement socialiste de François Mitterand. Et pourquoi? Parce que les monétaristes sont enchantés de voir que les théories économiques qu'il a appliquées n'ont apparemment pas réussi à guérir la France de tous ses maux. Comparer la France au Canada est absurde. La France est profondément intégrée à la Communauté économique européenne. Tout comme la Grande-Bretagne, elle a perdu un empire colonial dont elle dépendait anciennement beaucoup. En outre, la France ne possède pas nos abondantes ressources naturelles et sa population est beaucoup plus nombreuse que la nôtre. On ne peut aucunement comparer les deux pays.

La question que devrait se poser ces "experts" et commentateurs est la suivante: si François Mitterand en France, Bob Hawk en Australie, Felipe Gonzales en Espagne ou tout autre chef socio-démocrate gouvernaient le Canada (avec toutes ses richesses et son énorme potentiel), est-ce qu'ils sacrifieraient les travailleurs pour juguler l'inflation? Créeraient-ils sciemment un chômage massif en adoptant délibérément une politique économique conduisant à la dépression? Est-ce qu'ils rejetteraient la possibilité de créer une stratégie industrielle, de développer le secteur des industries secondaires si nécessaires, de favoriser la recherche et le développement au Canada et par des Canadiens? Est-ce que ces chefs socio-démocrates vendraient nos richesses aux enchères comme une entreprise qui ferme ses portes? Bien sûr que non! Ils ne feraient pas ça! Ils seraient plutôt ravis de toutes les richesses canadiennes, remercieraient le ciel et se retrousseraient les manches pour créer un nouveau paradis terrestre dans ce pays neuf et prometteur. C'est là ce qu'ils feraient. La leçon pratique à tirer de tout cela, c'est qu'Ed Broadbent et ses Néo-démocrates ne sacrifieraient pas non plus les travailleurs si on leur donnait la chance d'implanter la social-démocratie au Canada!

Nous avons ce qu'il faut pour faire de la social-démocratie une réalité au Canada. Vous vous souvenez peut-être de l'inscription qu'on pouvait lire sur la scène lors de la dernière assemblée statutiare: "Les problèmes sont économiques et sociaux; la solution est politique." Nous l'avons sans cesse répété depuis: il n'y a pas d'autre moyen. Et cela vaut tout autant aujourd'hui qu'il y a deux ans. On m'a parfois reproché de le répéter trop souvent, mais je vais continuer à le faire. Cela ne signifie pas que nous abandonnions nos activités et nos objectifs syndicaux, comme certains l'ont prétendu, ni que nous nous en remettions entièrement au processus politique. Je n'ai jamais dit cela. L'activité syndicale normale et l'activité politique se complètent. L'une est le prolongement de l'autre; chacune a besoin de l'autre. L'innovation et l'avant-gardisme en matière de négociation collective établissent les fondements de lois nouvelles.

Nos campagnes parallèles; la campagne de contacts personnels au travail; le programme de la "Nouvelle option économique"; la lutte au "cinq et six pour cent"; notre opposition aux concessions; nos inquiétudes face à laa dréglementation; nos efforts concentrés sur la révolution technologique; notre Coalition pour sauvegarder le régime d'assurance-santé; l'appui que nous avons donné à certains groupes comme la Canadian Farm Survival Association, la B.C. Fishermen's Coalition et les autochtones, nos préoccupations à l'égard de la réforme des pensions; notre appui au mouvement en faveur de la paix; nos efforts pour la sauvegarde des droits de la personne; le témoignage de notre foi en l'égalité de la femme; nos nombreuses et diverses initiatives sur la scène internationale, enfin, toutes ces activités se complètent et renforcent notre option politique. Nous devons multiplier nos efforts sur les deux fronts. Je vous le déclare en toute sincérité: j'estime impensable que nous puissions nous tirer du présent bourbier avant d'avoir fait montre d'une grande maturité politique, c'est-à-dire avant d'avoir prouvé notre capacité de produire des votes en très grand nombre dans les occasions importantes.

Je le répète, nous avons le potentiel nécessaire: nous sommes deux millions. Multiplions deux millions de syndiqués par le nombre de parents admissibles à voter, en plus des amis et voisins qui gravitent dans leur zone d'influence, et mesurez toute l'ampleur de notre potentiel! Comme je l'ai maintes et maintes fois répété, les travailleurs et travailleuses qui votent pour les Libéraux et les Conservateurs sont comme des poulets qui voteraient pour le colonel Sanders. Pourrais-je vous donner meilleur exemple que ce qui se passe en Colombie Britannique et en Saskatchewan? La Colombie Britannique possède tous les atouts du succès et de la prospérité. Elle est riche en ressources naturelles, elle est dotée d'un mouvement syndical fort, uni et viable; elle bénéficie d'une approche relativement sophistiquée en matière de négociation collective; elle pouvait se doter d'une alternative politique raisonnablement progressiste, éclairée et viable dans le Nouveau Parti Démocratique. Ses électeurs, pensions-nous, étaient raisonnablement progressistes. Mais qu'est-il arrivé? Nous avons maintenant un Liban au Canada simplement parce qu'une majorité des bonnes gens de la Colombie Britannique ont momentanément perdu la boule un jour de scrutin.

Voilà donc pourquoi nous sommes en pleine guerre en Colombie Britannique. Nos troupes perdent leur sang. Et combien de temps a-t-il fallu pour en arriver là? Pas plus de temps qu'il a fallu aux électeurs pour marquer leurs bulletins de vote. C'est aussi simple que cela. Et c'est la même chose en Saskatchewan. En fait, les deux provinces les plus progressistes du pays sont devenues du jour au lendemain les plus réactionnaires et ça s'est fait dans les bureaux de scrutin. J'ai beaucoup d'admiration pour la force et le courage de nos gens en Colombie Britannique, mais c'est quand même une honte que nos travailleurs, nos ressources, nos énergies et notre détermination s'épuisent à défendre le statu quo. Nous nous battons comme des déchaînés, nous gagnons ce qui est déjà acquis, nous nous en réjouissons et chantons victoire. Depuis quand le mouvement ouvrier est-il le défenseur du statu quo? Voilà notre malheur.

Est-ce une coïncidence si le seul gouvernement provincial qui n'a pas imposé de restrictions salariales est celui du Manitoba, un gouvernement néo-démocrate? Est-ce une coïncidence si, de tous les pays membres du Commonwealth — et je suis bien placé pour le savoir étant président du Conseil syndical du Commonwealth — l'Australie est le seul à n'avoir pas imposé de gel des salaires et à ne pas persécuter sa propre fonction publique, est-ce une coïncidence dis-je, si ce pays est gouverné par un parti qui est l'équivalent du NPD? J'espère donc que bon nombre de nos efforts se concentreront dans cette direction-là. Ne nous laissons pas décourager par le scénario actuel, par les comptes rendus des journaux sur les sondages, etc. Trouvons un réconfort dans le fait que les travailleurs ont dernièrement élu des gouvernements socio-démocrates en Suède, en France, en Grèc, en Espagne, au Portugal, en Australie et au Venezuela, tous membres du bloc de l'Ouest. S'ils ont eu la sagesse politique de le faire, nous le pouvons nous aussi, si nous nous y appliquons. Ce serait une illusion de croire que nous pouvons nous tirer du pétrin social et économique actuel sans recourir à une option politique de rechange. En d'autres termes, adoptons donc un nouveau slogan: le vote collectif du mouvement syndical est tout aussi important que la négociation collective. Et que ce soit notre objectif des deux prochaines années.

L'endurance du mouvement syndical est étonnante. Même si certains commentateurs des médias écrivent depuis deux ans notre

notice nécrologique, nous sommes bien loin d'être battus. Et malgré les coups et blessures dont je parlais tantôt, je crois fermement que notre vigueur et notre force spirituelle sont plus grandes qu'auparavant. La présente assemblée, malgré certaines allégations contraires, montrera que nous sommes plus unis que jamais.

Bien entendu, je fais allusion à certaines tentatives récentes visant à diviser notre mouvement syndical. Car, comme le soulignait Louis Laberge dans son mot de bienvenue, c'est que nous représentons le dernier obstacle à vaincre aux yeux des monétaristes et des élitistes du pays. Ils auraient le champ libre si nous n'existions pas. Nous sommes la seule organisation viable qui puisse et veuille repousser leurs attaques.

On a dit aux travailleurs du secteur privé de ne pas fraterniser avec ceux du secteur public, qui, supposément, jouissent de la sécurité d'emploi. On emploie même parfois l'expression "emploi assuré". Je ne connais pas de syndicat dont les membres ont des emplois assurés. "Pourquoi pas leur imposer des restrictions de 5 et 6 pour cent", dit-on aux travailleurs du secteur privé. "Ce sont les contribuables qui paient leurs salaires, des salaires bien indexés; les fonctionnaires ne font qu'enchaîner des trombones". Et aux travailleurs du secteur public on dit que les travailleurs du secteur privé sont cupides, égoïstes, trop bien payés, improductifs, qu'ils nous ferment les portes des marchés internationaux concurrentiels. Or, j'ignore ce que vous en savez, mais pour ma part, dans toutes les réunions auxquelles j'ai participé depuis deux ans, et elles ont été nombreuses, j'ai toujours été témoin de l'appui que le travailleur du secteur privé manifestait à l'endroit du travailleur du secteur public, et vice versa. C'est même là que j'ai entendu les discours les plus passionnés et les plus éloquents. Donc, je pense que nous devons faire entendre, de notre assemblée, le message clair et sans équivoque que les tactiques de division n'auront pas de prise sur nous, que nous avons plus de points de ressemblance que de différence, que nous vivons dans un même milieu, partageons les mêmes difficultés, faisons partie d'une même grande famille et que, malgré tout ce qu'on en dira, nous demeurerons solidaires.

Nous avons prouvé que nous pouvons demeurer unis. Lors de notre dernière assemblée à Winnipeg, nous avons longuement débattu la question des concessions à la négociation collective. Nous ne parlions pas alors d'une probabilité ou de quelque cauchemar artificiel. Nous traitions d'exigences très réelles, très concrètes, bien planifiées et coordonnées de la part des employeurs. Nous faisions face à la malheureuse réalité des précédents établis aux tables de négociation aux Etats-Unis. Certes, les syndicats américains de certains de nos propres affiliés acceptaient à ce moment-là des concessions que nous, à l'assemblée de Winnipeg, disions que nous allions rejeter. Inutile de vous faire un dessin pour illustrer la gravité de la situation! Et après avoir dûment débattu la question, nous avions dit d'une seule voix: assez, c'est assez! Il n'y aura pas de concessions au Canada! Nous ne nous embarquerons pas là-dedans et c'est à la frontière que ça s'arrête! Nous y sommes parvenus et nous en étions fiers. Nous avons stoppé la marée; nous avons tenu parole!

Pour certains, les incrédules de l'intérieur et de l'extérieur, ce n'était que du verbiage démagogique. Certains doutaient de notre sincérité, d'autres doutaient que nous puissions y parvenir même si nous étions sincères. Mais le fait est que nous avons stoppé la marée, que nous avons tenu parole et que, si vous ne le savez déjà, nous avons été la première centrale syndicale des pays industrialisés de l'Ouest à le faire. Nous avons donné l'exemple. Nous avons donné courage et inspiration aux autres. Oh, il y a bien eu quelques petites défaillances ça et là, mais en général, nous avons tenu parole. Je sais que, dans bien des cas, il en a coûté cher aux organisations et aux gens. Je pense que le message a été très clair et que les employeurs l'ont enfin compris. Les multinationales, tout comme les employeurs canadiens, savent que le Canada n'est pas une terre à concessions! Je ne dis pas que la lutte est terminée. Mais nous avons gagné la première manche. Les employeurs reviendront avec leurs demandes de double palier et autres propositions fantaisistes. Nous allons revenir sur cette question plus tard cette semaine. Nous vous soumettrons alors un autre grand énoncé de politique sur les concessions. Je pense que nous devons faire entendre très clairement une fois de plus notre message: nous avons repoussé les concessions en 1982 et nous les rejetons avec encore plus de détermination en 1984.

Comme vous le savez, les TUA ont été parmi les premiers à s'opposer aux concessions salariales et ils ont affronté quelques-uns des puissants géants de l'industrie automobile qui avaient déjà soutiré des milliards de dollars des poches des travailleurs américains. Ils ont aussi mené une lutte ardue contre les autres grands du secteur de l'aérospatiale et des usines de pièces et d'approvisionnement. Je suis extrêmement fier des sacrifices personnels énormes que se sont imposés les travailleurs et travailleuses de mon syndicat, les TUA. Lorsque j'ai appris que la General Motors avait été contrainte de briser la tendance américaine et d'accepter un règlement "fait au Canada", je me suis écrié que c'était magnifique, que la General Motors reconnaissait finalement que le Canada n'est pas les Etats-Unis!

Saisissez-vous toute l'importance de cet exploit? Pendant cette grève cruciale chez Chrysler, j'ai observé attentivement la façon dont les médias recherchaient systématiquement des preuves de dissension ou de mésentente au sein des syndicats. Ils ont interviewé des centaines de travailleurs des diverses usines Chrysler, ainsi que leurs épouses et les membres de leur famille sans trouver un seul travailleur qui n'était pas d'accord. Je me souviens très bien de ces entrevues qui m'ont réchauffé le coeur. Tous ont montré leur foi dans leur syndicat, leur confiance en Bob White; tous étaient conscients des risques possibles et savaient dans quoi ils s'embarquaient. La leçon à tirer pour nous tous y compris ceux qui n'ont pas encore eu à relever le défi des concessions, c'est que chaque syndicat qui a réussi à repousser les exigences patronales le doit à une mobilisation rationnelle de ses membres à tous les niveaux, à des communications quotidiennes avec ses effectifs et à un leadership responsable. Chaque travailleur, chaque travailleuse connaissait l'enjeu, y compris les risques possibles, avant d'entrer en grève. Rien ne peut remplacer un effectif averti et bien informé. Cela demeure toujours vrai.

J'aimerais souligner la lutte menée par le SITBA en dépit des menaces écrasantes de mises à pied, d'une industrie malade, des marchés stagnants et d'un groupe fort déterminé d'employeurs. Eux aussi ont résisté à l'assaut et connu de grands sacrifices. Je rends hommage à nos amis de la fonction publique provinciale de la Colombie Britannique, qui ont donné un excellent exemple aux travailleurs des autres provinces dans leur premier affrontement avec Bill Bennett et ses manoeuvres d'intimidation. Je sais que le SCTP lutte depuis deux ans contre les exigences de concessions partout au pays, au prix de grands sacrifices. Et c'est aussi le cas des travailleurs de l'énergie et de la chimie, du SCFP, des métallos, du textile et du vêtement, cette industrie en déclin depuis si longtemps. Tous ont combattu avec acharnement et ont réussi.

Nous sommes donc justifiés d'être fiers de notre lutte collective. En effet, rien n'est plus efficace que "des chefs qui travaillent en équipe et des membres solidaires". Une grande partie de ce combat a commencé ici au Québec. Nos membres d'ici qui croyaient avoir élu un gouvernement amical ont eu toute une surprise. L'histoire de ce conflit vous est connue et vous savez comment nos confrères ont rispoté. En fait, nous avons tous tiré des leçons de leur expérience. La coalition réalisée en Colombie Britannique est une inspiration pour nous tous. L'importance d'obtenir l'appui d'autres groupes de femmes et d'hommes pour multiplier réciproquement nos forces, apparaît clairement.

A l'heure actuelle, en Allemagne, la Fédération des métallurgistes, refusant d'accorder des concessions, va même au-delà en faisant la grève pour obtenir la semaine de 35 heures. Nous leur avons exprimé notre appui et nous reparlerons sans doute de ce sujet avant la fin de la présente assemblée. Si nous sommes sérieux là-dessus, nous pourrons progressivement nous acheminer vers la réduction du temps de travail. L'objectif ne consistera pas seulement à remédier au chômage et à créer des emplois, mais ce sera en outre pour négocier efficacement et sans crainte des questions telles que les changements technologiques. Aucun syndicat ne raccourcira la semaine de travail par accident. Cela exigera un effort collectif. Et s'il le faut, le CTC organisera cette année une conférence sur la négociation collective coordonnée pour mettre nos idées ensemble et concevoir une discipline commune. Et je vous affirme que, malgré les rumeurs contraires, Dennis McDermott, en 1984, est en faveur de la réduction du temps de travail.

En plus de collaborer avec les affiliés et de les aider dans diverses activités comme la défense contre le maraudage par des syndicats non affiliés, le CTC a mis en oeuvre plusieurs projets d'envergure régionale et nationale. Nous avons tenu notre conférence sur l'économie en mars 1983, sous le thème de "Riposte populaire à la dépression planifiée". Nous l'avons fait suivre du

programme de la "Nouvelle option économique". A peu près en même temps, ou peut-être même un peu plus tôt, nous avons fait nôtre la déclaration des évêques catholiques sur l'économie. Nous nous sommes joints au Centre canadien de recherche en politiques de rechange et avons poursuivi cette initiative au-delà du cadre du mouvement ouvrier.

Nous avons participé à un sommet syndical parallèle au Sommet des Sept qui eut lieu à Williamsburg, en Virginie. C'est là que nous avons rencontré le Secrétaire d'Etat américain George Shultz et l'homme aux jujubes lui-même, Ronald Reagan. Nous avons aussi discuté avec des syndicalistes de sept pays: la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Italie, l'Allemagne et le Canada. Et malgré nos contextes différents, nous en sommes venus à un consensus que nous avons présenté à Reagan en lui disant que, si des syndicalistes des sept pays avaient pu s'entendre, les leaders politiques devraient réussir à faire de même. Reagan n'a rien répondu de très inspirant.

En mars 1983, nous avons rencontré ces incroyablement courageux et imaginatifs dirigeants de la Canadian Farm Survival Association. L'un d'eux, qui est notre invité aujourd'hui, n'était pas présent à cette rencontre. Il était alors en prison et y faisait la grève de la faim. A la même époque, nous avons donné notre appui aux revendications constitutionnelles des leaders autochtones. Nous avons coparrainé des conférences sur le multiculturalisme en milieu de travail. Nous avons collaboré étroitement aux travaux de la Commission Abella sur l'action positive. La Coalition pour la sauvegarde de l'assurance-santé que nous avons instituée exerce une grande influence, je pense, sur la lutte contre l'érosion et le démantèlement des services de santé au Canada. Vers la fin de 1983 et au début de 1984, nous avons coordonné les efforts syndicaux pour la paix et appuyé et financé la compagne de la Caravane pour la paix. Nous avons collaboré aux travaux du Groupe de travail sur l'industrie pétrochimique et organisé notre propre séminaire sur l'évolution technologique.

Et en plus de tout cela, le CTC a fait de nombreuses instances auprès du gouvernement fédéral et de ses ministères et organismes au sujet d'une foule de questions, dont le Code canadien du travail. Les amendements proposés au Code sont maintenant inscrits au Feuilleton de la Chambre. Pour vous donner une idée de la "progressivité" du parti Libéral fédéral, les TUA obtinrent la formule Rand en 1946 et 38 ans plus tard, les Libéraux nous la servent sur un plateau. Nous avons parlé et fait des instances au sujet de l'imposition des avantages d'emploi dans le Nord, de la réforme des pensions et de la déréglementation, sujets dont vous serez saisis cette semaine. Pour ma part, je n'aimerais guère vivre dans cette société "déréglementée" au sud d'ici, que je visite à l'occasion. Nous parlerons d'hygiène et de sécurité, sujets qu'on néglige parfois en périodes difficiles. Le CTC a fait des instances au sujet du Bill C-157, ce projet de loi sur la création du tout nouveau Service du renseignement de sécurité. J'ai rencontré le solliciteur général Robert Kaplan à ce sujet en compagnie de l'Association canadienne des libertés civiles. Kaplan m'a dit que si ce service avait existé à l'époque du FLQ, nous n'aurions jamais eu à recourir à la loi sur les mesures de guerre. Je l'ai regardé et lui ai dit: "Il faut que je réfléchisse à cela. Je ne suis pas sûr qu'il ne vaudrait pas mieux connaître des moments d'abberation du genre de la loi sur les mesures de guerre à tous les 15 ou 20 ans plutôt que d'avoir la sorte de CIA ou KGB permanent que vous tentez d'instituer." Après une longue étude et beaucoup de prudence, nous avons décidé d'accepter une nomination à la Commission MacDonald en nous disant que nous irions voir ce qui s'y passe et en nous réservant une porte de sortie. Plus récemment, nous avons prudemment, et peut-être avec une certaine répugnance, accepté de participer aux travaux du Centre de la main-d'oeuvre et de la productivité. L'organisme n'en est qu'à ses premiers pas et nous allons voir ce qui va se passer. Si ça tourne mal, nous laisserons tomber.

Conformément à la décision de la dernière assemblée, la Commission des Statuts et des Structures s'est promenée à travers le pays pour entendre les opinions de tous les secteurs de notre mouvement. La Commission présentera son rapport à la présente assemblée. Il renferme plusieurs propositions de changements dont deux, et non les moindres, visent à améliorer la structure du CTC. Premièrement, on propose une représentation plus équitable des syndicats de la fonction publique et ensuite, une représentation plus équitable des femmes au sein du mouvement en ayant recours à l'action positive. Je sais que la première proposition prête moins à controverse que la seconde. Je serai franc avec vous. Il n'y a pas de moyen simple et ordonné de faire de l'action positive. Le statu quo en souffrira quelque peu. Nul doute que cela va déranger quelques vieilles notions et habitudes. Mais en fin de compte, on y croit ou on n'y croit pas. Pour avancer, il faut oser et c'est ce que nous faisons. Nous devons donner l'exemple en pratiquant ce que nous prêchons. Nous ne pouvons plus continuer de faire aux employeurs et aux gouvernements des déclarations moralisatrices tout en tournant le dos à nos propres obligations.

Non, rien n'est parfait. On adopte un principe de base et on essaie de trouver une formule pour l'appliquer. Nous ne pouvons refléter tous les points de vue ni contenter tous les aspirants à des postes, ni même harmoniser toutes les priorités et tous les désirs de tous les affiliés. Mais nous croyons que notre principe fondamental est valide et que la formule proposée, quoique non parfaite, est raisonnablement équitable. Le pire qui peut arriver consisterait à nous chamailler sur la formule comme moyen de miner le principe. Si vous êtes opposé au principe, alors dites-le franchement. Ne rejetez pas la formule comme excuse pour noyer le poisson. J'ai confiance que des changements peuvent s'opérer dans des domaines et dans d'autres sans perturbation grave et je vous suggère de foncer et d'aller de l'avant. Il y aura des énoncés de politique sur la politique économique, la technologie, l'action politique, les femmes et l'action positive, les concessions salariales, les droits de la personne, la déréglementation, ainsi que sur la paix, la sécurité et le désarmement. Nous devons redoubler d'efforts pour marcher vers la relance et la poursuite du progrès.

J'aimerais vous parler quelques instants de la scène internationale. Nous avons participé à des congrès qui ont porté sur la paix dans le monde. Lors de l'invasion de Grenade, nous assistations à l'assemblée du Congrès des syndicats des Caraïbes. Nous sommes allés à la Nouvelle-Delhi à la Conférence du Commonwealth, nous gagner de nouveaux amis et alliés. Nous avons travaillé avec nos amis d'Amérique latine par l'intermédiaire de la CISL et de ses affiliés régionaux, afin d'apporter une aide tangible dans cette région. Nous sommes allés au Chili et avons pris part à plusieurs missions de la CISL dans les points chauds d'Amérique latine et encouragé l'initiative de paix du Contadora en Amérique centrale. En février 1983, nous avons rencontré tous les chefs syndicalistes régionaux et les membres des gouvernements de Panama, du Mexique, de la Colombie et du Venezuela. Nous avons envoyé de nos gens au Nicaragua, à Grenade, au Salvador, au Guatemala et ailleurs.

Nous travaillons à bon nombre d'autres initiatives avec d'autres centrales syndicales nationales, de concert avec la CISL. Notre préoccupation majeure demeure cependant l'Amérique latine avec qui nous avons des affinités étroites puisque nous appartenons au même continent. Des pays tels que le Salvador, le Nicaragua, le Chili et le Guatemala sont des barils de poudre où pourrait se déclencher une Troisième Guerre mondiale et provoquer un holocauste nucléaire qui réduirait à néant cette planète et tout être vivant. Quelles que soient nos convictions politiques, nous avons tous besoin de la paix.

Pour ma part, je crois fermement qu'il y aurait eu une révolution interne au Nicaragua et la guerre civile au Salvador même si les Soviétiques n'avaient pas existé, si la révolution cubaine n'était jamais arrivée et si Karl Marx n'avait jamais vu le jour. C'est là un fait inéluctable, la Doctrine Monroe est un anachronisme. Les politiques américaines en Amérique latine sont absolument insensées et j'aimerais voir élire un gouvernement canadien qui aurait le cran nécessaire pour le dire. Je comprends l'aversion des Américains à l'égard du marxisme-léninisme. Ce que je ne puis pas comprendre c'est qu'ils préfèrent appuyer des dictatures militaires cruelles et fascistes. Je ne peux pas comprendre non plus qu'ils disent que quelqu'un comme Somoza est préférable aux sandinistes, que Pinochet représente une amélioration par rapport à Allende, que Castro est pire que Batista. Si nous voulons que la démocratie fleurisse et prospère en Amérique latine, il faut encourager l'épanouissement des forces démocratiques dans ces pays. Cela comprend les syndicats libres et authentiques et non les juntes militaires sadiques qui ont recours à la violence pour les supprimer.

Nous continuons à appuyer le développement du syndicalisme dans quelques pays d'Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique latine et en Asie. Vous verrez dans la liste de nos invités des gens qui viennent de ce sombre et dangereux pays qu'est l'Afrique du Sud, des travailleurs du Chili et du Salvador. Nous souhaitons la bienve-

nue à nos amis venus d'Europe, y compris des représentants du Syndicat polonais Solidarnösc, parce que nous ne les avons pas oubliés eux non plus. Nous ne pouvons pas être partout, pour aider tout le monde, mais nous essayons vraiment. Ce qu'il importe de comprendre, c'est que l'aide offerte par le CTC ne comporte aucune condition.

L'Amérique centrale n'est pas la seule partie du village global dont les paysans et leurs cousins des villes sont en révolte. Notre promesse, c'est que tant et aussi longtemps que le mouvement syndical le pourra, il aidera les travailleurs, leurs organisations, leurs syndicats et leurs amis politiques à combattre les oppresseurs et à lutter pour leurs droits. Lorsque des salles de classe construites par des travailleurs canadiens sont expédiées au Bélize, nous aidons ces gens à augmenter leur capacité de défendre leurs droits. De même lorsque nous finançons des séminaires professionnels pour les travailleurs de la santé publique en Afrique du Nord. Les droits des travailleurs ne sont jamais consentis par générosité. Il faut les arracher par des luttes constantes et difficiles. Nous avons appris la nécessité de nous soutenir les uns les autres.

Mon dernier mot a trait à ce qui est peut-être l'article le plus important à l'ordre du jour de cette assemblée. Il s'agit de toute la question de la recherche de la paix. Nous devons faire notre part; nous devons faire cause commune avec les autres partout dans le monde. Tout ce dont je viens de parler, tout ce dont nous allons discuter cette semaine — notre avenir économique, nos préoccupations sociales, le bien-être de notre pays — tout cela ne veut rien dire si nous devons être victimes d'un holocauste nucléaire. Notre droit fondamental à la survie s'applique à tous les gens du globe. Les travailleurs de Minsk ou de Moscou, ceux de Moline, de Minneapolis, de Montréal et de Moncton se soucient bien peu d'être des victimes intentionnelles ou accidentelles.

La tâche paraît énorme, le défi est immense. Notre mouvement n'est qu'un parmi beaucoup d'autres. Nous devons faire notre part parce que personne d'autre ne la fera à notre place. Je sais que nous en avons le talent, je sais que nous en avons la capacité et je sais aussi que nous en avons le courage. Nous devons assumer nos responsabilités, non seulement pour nous-mêmes, mais pour nos enfants et nos petits-enfants. Puissent-ils un jour écrire dans le livre de l'histoire, que nous leur avons légué un monde de paix, de prospérité et de sagesse, où chacun trouvera le pain, la liberté et la sécurité nécessaires, car ils seront garantis par la primauté de la famille humaine. Il nous incombe de veiller à ce qu'il en soit ainsi, grâce à ce que nous déciderons cette semaine et aux actions que nous entreprendrons en conséquence au cours des deux prochaines années. (Ovation debout)

PRESIDENT (M. McDermott): Je vous remercie. Maintenant, je déclare ouverte cette quinzième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada, normalement convoquée pour étudier toutes les questions qui lui sont soumises.

Je tiens à rappeler Fernand Boudreau afin de lui remettre ce marteau en souvenir de l'assemblée à Montréal et pour le remercier de sa précieuse collaboration aux cérémonies d'ouverture.

J'ai également le plaisir de présenter quelques dirigeants maintenant à la retraite, les délégués fraternels, les invités étrangers et autres visiteurs qui sont parmi nous ce matin. Le premier, qui n'est autre que Joe Morris, Président honoraire et ancien Président du Congrès du Travail du Canada; un autre ami, syndicaliste de longue date, Bill Dodge, ancien Secrétaire-trésorier et ancien Ombudsman du Congrès du Travail du Canada; Henri Lorrain, actuel Ombudsman du CTC.

Nos délégués fraternels du "British Trade Union Congress"; Alan Sapper, Vice-président du Conseil général et Secrétaire général de l'"Association of Cinematographers, Television and Allied Technicians", et Bill Whatley, membre du Conseil général et Secrétaire général du "Union of Shop, Distributive and Allied Workers". Enfin, le nouveau Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, John Vanderveken.

Notre ami suivant, n'est pas un invité étranger: Louis (Smokey) Bruyère, Président du Conseil national des Autochtones du Canada. C'est nous qui sommes ses invités étrangers.

Puis: Alan Wilford, Président de la "Canadian Farmers Survival Association".

Notre excellent ami, Luis Anderson, Secrétaire général de l'"ORIT", organisation régionale de la CISL.

Rodolfo Seguel, Président du CNT, Commandement national des travailleurs, organisation syndicale parapluie au Chili.

Maximo Torres, ancien Secrétaire financier de la "FESINCONSTRANS" au Salvador.

Banda Kgwadi, Président de la "United African Motor Workers Union" en Afrique du Sud, et Agnès Molefe, Secrétaire générale de la "Laundry Workers Union" en Afrique du Sud;

Carl Wright, Directeur du "Commonwealth Trade Union Council".

Jerzy Milewski, Directeur du Bureau de coordination de Solidarnösc (Pologne) à l'étranger, à Bruzelles;

Maier Gatt, représentant nord-américain de l'Histadrout;

Boniface Kabore, Président de la CISL — région africaine, c'est-à-dire en Afrique francophone;

John Whitehouse, Directeur du Bureau canadien de l'Organisation internationale du travail;

Sally Cornwell, Secrétaire régionale de la "North-American Regional Organization of the International Food Workers" (IUF).

Je donne maintenant la parole au Président du Comité des Lettres de Créance, Ian Reilly pour son premier rapport.

RAPPORT DU COMITE DES LETTRES DE CREANCE

M.I. REILLY (Président du Comité des Lettres de Créance): Monsieur le Président, au nom de Lucy Nicholson, Secrétaire, et des autres membres du Comité, je voudrais faire une brève déclaration avant de soumettre notre rapport.

Le Comité est au regret de mentionner la disparition de Al Blakeley qui, pendant de nombreuses années a présidé ce Comité. Son dévouement, son bon sens, son discernement étaient d'un précieux concours pour les membres du Comité et pour le personnel du Congrès. C'est sa compréhension de la nature humaine, des procédures de l'assemblée et les solutions apportées aux problèmes, qui avaient fait de l'inscription des délégués beaucoup plus qu'une simple formalité.

Pendant de longues années, dirigeant de l'Association internationale des pompiers, et ancien dirigeant de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, Alvin a stimulé l'intérêt à l'égard du mouvement syndical par sa calme détermination qui engageait les autres à l'appuyer dans ses entreprises. Il nous manque; nous le regretterons longtemps.

Voici maintenant le premier rapport partiel du Comité, tel qu'il s'établit ce matin:

Délégués fraternels inscrits	2
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du CTC	4
Représentants des organismes affiliés	65
Dirigeants et délégués de fédérations des travailleurs	18
Représentants de conseils du travail	18
Sections locales des organisations affiliées	1 252
Représentants des syndicats à charte directe	12
Total	1 372

Je propose l'adoption de ce rapport.

Mad. L. NICHOLSON (Secrétaire du Comité des Lettres de Créance): J'appuie cette motion.

PRESIDENT (M. McDermott): Quelle est votre décision sur le premier rapport du Comité des Lettres de Créance? Une motion d'adoption dûment appuyée a été présentée. Pas de commentaires? Ceux qui sont en faveur de cette motion, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

En souvenir de nos membres décédés

Maintenant, selon la coutume à cette étape de notre assemblée, je vous demande de bien vouloir vous lever pour rendre hommage à ceux de nos consoeurs et confrères décédés depuis notre dernière rencontre, il y a deux ans. N'oublions pas ces pionniers du syndicalisme, arrivés au terme de longues années de travail et de

sacrifices. Le courage avec lequel ils ont surmonté les obstacles redoutables auxquels ils se sont heurtés, pour nous a été une source d'inspiration et de détermination pour prendre leur relève dans la vie syndicale. Nous pensons à ceux que la mort a fauché avant l'heure, du fait de la maladie ou de la malchance. Leur tâche inachevée devient la nôtre, leurs espoirs non assouvis sont les nôtres. Nous pensons à ceux qui ont été emportés par des maladies professionnelles ou des accidents du travail; trop de ces morts étaient soit prévisibles soit évitables. La nécessité de maintenir notre vigilance sur les lieux du travail et nos efforts pour obtenir une législation permettant d'assurer la santé et la sécurité au travail de manière efficace, nous est ainsi tragiquement rappelée. Mais nous pensons aussi aux familles, aux parents et aux amis de ces hommes et de ces femmes remarquables, qui ont eu le privilège de les connaître et nous partageons leur perte, leur chagrin. Nous nous souviendrons. (Minute de silence)

Je donne la parole au Secrétaire-trésorier Montgomery qui fera rapport sur les règlements et ordre des délibérations de l'assemblée statutaire.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Confrère Président, confrères délégués, invités éminents, mesdames et messieurs, le programme de cette assemblée ainsi que ses procédures sont exposés dans le petit livre bleu inclus dans le dossier que vous avez reçu. Les postes de contrôle de télévision existant un peu partout dans cet immeuble, diffuseront les événements de la journée, en conséquence, il serait bon qu'en passant vous jetiez un coup d'oeil sur les écrans de télévision pour vous rappeler certaines activités prévues entre et après les séances et qui ne figurent pas sur l'ordre du jour.

J'attire votre attention sur le fait que dès demain matin les séances commenceront à 9h30; suspension de séance à 12h30 pour le lunch, reprise à 14h00 jusqu'à 17h00. tous les jours. De plus, mercredi, nous aurons une séance de soir, l'assemblée reprendra alors ses travaux à 19h30 et nous espérons que cette séance se terminera à 21h30. L'ajournement de l'assemblée statutaire est prévu pour vendredi à 12h30, séance qui pourrait éventuellement être prolongée si nous n'avons pas tout à fait terminé nos travaux. Ces règlements et ordre des délibérations énoncés dans le petit opuscule bleu sont tirés directement des dispositions des Statuts.

Confrère Président, je présente une motion d'adoption de cet ordre du jour et de ces règlements.

PRESIDENT (M. McDermott): Vous avez entendu cette motion. Quelqu'un pour l'appuyer? Pas de discussion? Non. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Confrères délégués, vous trouverez dans vos dossiers, une feuille blanche sur laquelle figurent deux textes encadrés (l'un en anglais, l'autre en français) concernant la procédure de mise en candidature aux élections à divers postes, qui doivent avoir lieu au cours de cette assemblée. Ce texte se lit comme suit: "Les mises en candidature doivent être soumises sur le formulaire intitulé "Mise en candidature" et déposées dans la boîte de mises en candidature placée à côté de l'estrade sur la scène du Palais des Congrès. Les formulaires dûment remplis et signés doivent être déposés dans cette boîte *à ou avant 17h30*, le mercredi, troisième jour de l'assemblée. Les candidatures reçues après cette heure ne seront pas acceptées. Le Secrétaire-trésorier distribuera les formulaires sur demande."

Confrère Président, je présente une motion d'adoption de la procédure de mises en candidature.

PRESIDENT (M. McDermott): Vous avez entendu cette motion. Quelqu'un pour l'appuyer? Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Dans votre dossier, confrères délégués vous trouverez aussi une autre feuille blanche, intitulée: quinzième Assemblée statutaire, Congrès du Travail du Canada, Comités de l'Assemblée statutaire. C'est la liste des 18 comités dont l'un a déjà fait rapport ce matin. Ces comités traiteront des diverses résolutions contenues dans le Livre des Résolutions, du Rapport du Comité des Statuts et Règlements et des Rapports des Dirigeants.

Confrère Président, je présente une motion d'adoption des comités de cette assemblée, tels qu'énoncés dans ce document.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption de la liste des comités de cette assemblée.

M. A. PAPINEAU (AFPC-Section locale 70344): J'appuie cette motion.

PRESIDENT (M. McDermott): Pas de discussion?

M. A. PAPINEAU (AFPC-Section locale 70344): J'ai une question d'ordre à poser, mais je désire qu'on en finisse d'abord avec tout ceci.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien. Ceux qui sont en faveur de cette motion, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Encore une fois, confrères délégués, je vous renvoie à votre dossier où vous trouverez trois documents: le Rapport du Conseil exécutif, le Rapport du Secrétaire-trésorier et l'Etat financier. Je présente une motion tendant à ce que ces trois rapports, plus le texte de l'allocution prononcée ce matin par le Président soient renvoyés au Comité des Rapports des Dirigeants.

PRESIDENT (M. McDermott): Motion dûment présentée. Quelqu'un pour l'appuyer?

M. A. PAPINEAU (AFPC-Section locale 70344): Non. Je veux présenter une question d'ordre lorsque ceci sera terminé.

PRESIDENT (M. McDermott): Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): De retour à vos dossiers. Vous y trouverez le Rapport de la Commission sur les Statuts et Structure. Je présente une motion de renvoi de ce rapport au Comité des Statuts et des Lois.

PRESIDENT (M. McDermott): Il s'agit d'une motion de renvoi au Comité des Statuts et des Lois. Ceux qui sont en faveur de cette motion? Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Pour changer, cette fois je laisserai votre dossier de côté, mais je vous signale que l'on distribue actuellement les Résolutions sur les Statuts et Structure et je présente une motion de renvoi de ces dernières au Comité des Statuts et des Lois.

PRESIDENT (M. McDermott): Ceux qui sont en faveur de cette motion? Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Enfin, nous en arrivons au gros livre à couverture jaune qui contient les résolutions, classées en chapitres pour être traitées par les comités de l'assemblée, dont vous venez d'adopter la liste. Il s'agit d'une motion de procédure et je propose que les résolutions soient renvoyées aux comités pertinents; la liste de ces derniers figure dans la table des matières (en regard de chaque comité sont inscrits les numéros des résolutions qui lui sont attribuées).

Je présente une motion de renvoi, confrère Président.

PRESIDENT (M. McDermott): Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de lever la main droite. Contre?

M. J. TREACY (TUA-Section locale 222): Confrère Président, confrères délégués, j'ai l'impression que vous voulez expédier l'assemblée en une demi-heure, ou bien aurons-nous l'occasion de discuter de ces résolutions pendant les deux prochains jours?

PRESIDENT (M. McDermott): Mais bien entendu, ces résolutions vont nous arriver par la voie des comités pertinents.

M. J. TREACY (TUA-Section locale 222): Dans ces conditions, à quoi rime le fait de vouloir les renvoyer aux comités?

PRESIDENT (M. McDermott): C'est une question de procédure qui veut que les résolutions soient techniquement envoyées audits comités. Pas d'autre intervention? Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Tous les jours, à ce point de notre programme, et plus tard dans l'après-midi à peu près aux mêmes heures, nous procéderons à des annonces qui nous ont été demandées par certains. Je vais vous lire les trois premières mais au cours des cinq jours qui viennent, vous aurez l'occasion d'en entendre beaucoup d'autres.

PRESIDENT (M. McDermott): Confrère au micro no. 1, quelle est votre question d'ordre?

M. A. PAPINEAU (AFPC-Section locale 70344): Confrère Président, vous nous avez donné un ordre du jour considérable, qui couvre à peu près tout, de la conception aux funérailles; mais ce qui m'inquiète c'est que nous allons procéder à un changement radical important dans notre structure organisationnelle; nous allons voir un grand nombre de candidats aux élections et la plupart d'entre nous n'ont pas eu l'occasion de connaître ceux qui vont se présenter cette semaine à des postes de dirigeants. Je voudrais avoir l'assurance que l'assemblée prendra des dispositions pour que nous puissions entrer en contact avec ces candidats. Ceci est très important pour nous.

PRESIDENT (M. McDermott): Oui. Toutefois, je voudrais vous faire respectueusement remarquer que si les candidats en question sont sérieux, ils ne manqueront pas de mettre tout en oeuvre pour vous rencontrer. Cependant nous ferons en sorte que les candidats qui vont se révéler soient présentés aux délégués et que ces derniers les connaissent tous.

Je donne la parole à la Présidente du Comité des Droits de la Personne pour la présentation de son Rapport.

RAPPORT DU COMITE DES DROITS DE LA PERSONNE

Mad. H. PLAMONDON (Présidente du Comité des Droits de la Personne):

Monsieur le Président, chers délégués, si vous voulez bien prendre le Document no. 26, Enoncé de politique sur les droits de la personne. Comme il a été mentionné ce matin par le président, il y a un énoncé de principe soumis par le Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada, et nous aimerions procéder à la lecture de ce document parce qu'il englobe les trois résolutions qui sont parvenues au CTC concernant les droits de la personne. Je vais lire une partie en français et le Secrétaire, Gerry Yetman, va le poursuivre en anglais.

ENONCE DE POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

(Traduction) "Nous sommes reconnaissants pour ceux-ci et pour toutes les bonnes choses de la vie. Nous savons qu'ils font partie de notre héritage à tous grâce aux efforts de nos compagnons et compagnes du monde entier. Ce que nous désirons pour nous, nous le souhaitons à tous. A cette fin, prenons notre part des travaux et des luttes de l'humanité."

J. S. Woodsworth, "*Grace before Meat*"

Plus de soixante ans après que furent prononcés ces mots devenus maintenant familiers, ils n'en demeurent pas moins une déclaration simple et éloquente des droits essentiels de la personne. Leur vérité fondamentale persiste, leur vision reste inaltérable.

Au sens large, notre souci des droits de la personne vise l'avancement de la famille humaine — hommes, femmes et enfants. L'égalité, la justice sociale et la dignité pour tous sous-tendent notre préoccupation.

Nous reconnaissons cependant, que certains membres de la famille ont été et continuent d'être les victimes du racisme et de la discrimination. Leurs problèmes réclament une attention spéciale.

Le mouvement syndical au Canada a toujours lutté pour bâtir une société où tous les Canadiens bénéficieraient de l'égalité des chances, de la sécurité économique et de l'acceptation sociale nécessaires pour exercer leurs droits fondamentaux. Toutefois, malgré les nombreuses réalisations, notre tâche n'est pas terminée.

Nos efforts ont surtout porté sur l'obtention d'une certaine sécurité financière pour nos membres et par extension, pour tous les travailleurs(euses). Par la réforme législative et la négociation collective, nous avons amélioré les conditions de travail et de rémunération, haussé les normes minimales du travail, élaboré des régimes d'indemnisations des accidents du travail et d'assurance-chômage, instauré des régimes privés et publics de pensions de retraite et fait avancer la santé et la sécurité en milieu de travail. La discrimination au travail en matière d'embauche, de formation et d'avancement a aussi considérablement diminué.

Nous avons également joué un rôle considérable dans l'élaboration et la sauvegarde des régimes d'assurance-santé, des services communautaires de santé, de logements à prix abordable, du mouvement coopératif, de diverses mesures de sécurité sociale et de lois sur les droits de la personne, dans toutes les régions du pays. Chacune de ces initiatives progressistes a contribué à créer une société plus juste, plus compatissante et davantage prête à protéger les droits de la personne.

A la lumière des désastreuses conditions économiques, nous constatons que le tissu social qui s'était formé graduellement et péniblement au cours des cinquante dernières années, est devenu très fragile. Trop de gouvernements, appuyés par de puissants intérêts financiers, sont prêts à le déchirer.

Au milieu de la richesse relative du Canada, des faits demeurent: la sombre réalité de la pauvreté, les travailleurs(euses) pauvres, le chômage des jeunes et le rejet des personnes âgées.

Certains groupes et individus ont encore le sentiment qu'ils ne sont pas partie intégrante de la société canadienne. Il est triste de constater que les obstacles systématiques auxquels font face les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les handicapés, les nouveaux immigrés, les anciens détenus, les homosexuels, etc., persistent encore. En réalité, les personnes qui appartiennent à plus d'un de ces groupes font face à une double discrimination.

En raison probablement de notre lutte incessante pour être reconnu par la société canadienne, le mouvement syndical s'est fortement identifié aux défavorisés qui cherchent eux aussi à obtenir l'égalité des chances et de traitement. Cette affinité est devenue plus qu'évidente par notre participation à l'Opération Solidarité en Colombie Britannique dans la résistance courageuse qu'il a opposée à l'offensive du gouvernement créditiste contre les syndicats et les droits de la personne.

Le Congrès du Travail du Canada, partisan de la charte des droits et libertés, réitère son adhésion au principe de la non discrimination et proclame que tous les êtres humains sont nés libres et sont égaux en dignité et devant la loi. Nous nous opposons énergiquement à toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les convictions politiques, les origines nationales ou ethniques, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou le statut de condamné gracié. Car ces distinctions injustes ont pour effet d'annuler ou amoindrir l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi et dans tous les aspects sociaux, culturels, économiques, civiques et politiques de la vie.

Les déclarations ne sont pas suffisantes par elles-mêmes. Une rhétorique ampoulée, même enchâssée dans une constitution, ne garantira pas par elle-même, le libre exercice des droits de la personne pour tous les citoyens du Canada. Seule une action positive, constructive et entreprise en temps opportun donnera toute sa substance aux mots et consolidera les fondations d'une société véritablement démocratique.

Les attaques actuelles dont font l'objet les travailleurs(euses), leurs revenus et leur sécurité d'emploi, les services publics et les programmes de bien-être social sont symptomatiques de la présence d'un virus qui menace d'infecter tous les Canadiens, particulièrement ceux qui peuvent le moins se défendre.

Au cours de temps économiques difficiles, au moment même où les travailleurs ne peuvent se permettre d'être divisés, on cherche souvent des boucs émissaires et on les accable. Au lieu des tensions et des divisions, nous avons besoin d'être unis et solidaires pour contester un système responsable de l'augmentation des maux sociaux et économiques tels que l'insuffisance des logements, des emplois, de l'éducation et des services sociaux.

Le mouvement syndical est résolu à renverser la mentalité anti-travailleur et anti-syndicale qui prévaut au pays en lançant une vaste campagne pour un plus grand développement collectif. Un mouvement syndical libre et fort est en réalité essentiel à la défense des droits de la personne. Par conséquent, en luttant pour l'élargissement des droits syndicaux, le mouvement contribue par le fait même, à la défense générale des droits de la personne.

Mais ce n'est pas là le seul apport que l'on puisse ou doive fournir. La bataille doit être menée sur plusieurs fronts à la fois.

La foule des problèmes qu'il faut aborder est impressionnante et constitue un grand défi. Elle part de la mise en oeuvre et du renforcement du principe de la parité slariale pour un travail d'égale valeur jusqu'à la protection des libertés civiques fondamentales, comme on l'a vu dans le débat entourant la création d'un nouveau

Service du renseignement de sécurité. Elle comprend la revendication de la liberté d'expression et d'opinion politique pour les employés du gouvernement; une politique d'immigration non discriminatoire favorisant l'entrée au pays pour des raisons humanitaires: réunification des familles, réfugiés en fuite par suite de bouleversements politiques. Elle englobe aussi les programmes d'action positive à l'intention des groupes qui se sont vus systématiquement refuser une participation pleine et entière à la vie canadienne.

De plus en plus et avec raison, les handicapés réclament la dignité qui leur a été enlevée par la surprotection et au nom de la charité.

Les peuples autochtones — Indiens, Métis et Inuit — exigent un revirement complet par rapport au passé, car la négligence et les mauvais traitements ont entraîné chez eux un taux élevé de mortalité infantile, des revenus misérables, un chômage massif, des logements et des soins de santé minables et des taux de criminalité élevés. Ils veulent à juste titre un plus haut degré d'autodétermination et de contrôle des institutions importantes telles l'éducation, tout en participant au développement socio-économique du pays tout entier.

De même, les minorités visibles refusent que la couleur de leur peau, leurs rites religieux, leurs origines nationales ou ethniques puissent être invoqués comme motifs pour réduire leurs perspectives d'avenir.

Les femmes, qui représentent 51% de la population, continuent d'exercer des pressions pour sortir des ghettos d'emplois traditionnels à faible rémunération et attirer l'attention sur leurs préoccupations particulières: le harcèlement sexuel, les congés de maternité et les garderies.

Ces groupes et les autres partagent une même détermination de prendre part aux avantages qu'offre le Canada d'aujourd'hui et de demain. L'égalité d'accès est pour eux la clé qui libérera leurs aspirations d'accès aux postes électifs de tout ordre, au système judiciaire et aux corps policiers, à une juste représentation dans les médias, à des emplois, des logements et des soins de santé convenables et en bref, à toutes ces choses que bon nombre de Canadiens considèrent comme toutes naturelles.

Les programmes d'action positive sont des outils précieux qui serviront à venir à bout des pratiques discriminatoires bien enracinées. Et nous définissons l'action positive comme suit:

"Tout programme conçu pour corriger la sous-représentation des minorités et des groupes défavorisés dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'avancement par suite d'une discrimination calculée ou simplement de la négligence, de l'apathie et des stéréotypes qui règnent depuis toujours au sein de la majorité."

En 1976, l'Assemblée statutaire du CTC a adopté une déclaration de politique sur l'Égalité des chances et de traitement pour les travailleuses. L'Article 1(2) déclare qu'un "traitement positif spécial pendant une période transitoire, visant une égalité effective entre les sexes, ne sera pas considéré comme discriminatoire." En réaffirmant ce principe d'égalité de tous les travailleurs et toutes les travailleuses, nous devons logiquement l'appliquer à tous les groupes qui sont visés par les programmes d'action positive.

Quant à notre adhésion au concept d'une action positive imposée par la loi, elle dépend de la reconnaissance du rôle légitime des syndicats et de la négociation collective dans la mise en oeuvre des programmes.

Malgré le tableau impressionnant de difficultés auxquelles s'est buté le mouvement syndical ces dernières années, nous ne nous sommes pas dérobés à notre devoir de promouvoir activement les droits de la personne.

Le CTC a présenté un mémoire et aidé à coordonner notre participation commune à la Commission Abella sur l'égalité et l'emploi (dans onze sociétés de la couronne). Il a également remis un mémoire au Comité pécial de la Chambre des Communes sur les minorités visibles. En janvier 1983, le CTC en collaboration avec quelques-uns de ses affiliés et le Conseil des organismes nationaux ethnoculturels du Canada, a parrainé une conférence intitulée "Le multiculturalisme en milieu de travail: problèmes et possibilités".

Avant et au cours du débat entourant le rapatriement de la Constitution, et depuis lors, le CTC a pressé ous les gouvernements canadiens de reconnaître les droits, trop longtemps méconnus, des autochtones.

Nous félicitons la Fédération des travailleurs de l'Ontario d'avoir tenu une conférence intitulée "Le racisme nuit à tout le monde", à un moment particulièrement opportun puisque le racisme tend à s'accroître en période de crise économique et de chômage élevé. De même, nous applaudissons aux efforts de la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique dans ses tentatives pour empêcher le démantèlement des services relatifs aux droits de la personne dans cette province.

Nous sommes actifs à tous les niveaux du mouvement syndical. Nous aurions pu nous contenter des réalisations concrètes telles l'établissement des commissions et des lois des droits de la personne, mais les événements des dernières années nous ont poussés à agir de nouveau. Là où l'arbitraire et les préjugés existent, nous avons une tâche à accomplir.

Pour une voix syndicale plus efficace, nous demandons à nos organisations affiliées, aux syndicats locaux, aux fédérations des travailleurs et aux conseils du travail de s'impliquer dans les domaines suivants:

1. Plus grande protection et renforcement des droits de la personne au Canada par la promulgation de lois et l'imposition d'amendes sévères pour toute violation de ces lois.
2. Des ressources accrues accordées aux commissions des droits de la personne afin qu'elles soient en mesure de s'acquitter de leur mandat plutôt que des fonds réduits qui freinent leur efficacité.
3. Une campagne à la grandeur du pays modelée sur celle de la Fédération des travailleurs de l'Ontario contre le racisme et la discrimination, axée sur la sensibilisation du grand public et des travailleurs(euses).
4. Programmes d'action positive imposées par la loi et rendus obligatoires dans les contrats conclus entre le gouvernement et ses sous-traitants.
5. Dispositions prévues dans la loi et strictement mises en vigueur concernant la parité salariale pour un travail d'égale valeur.
6. Nomination de membres des groupes défavorisés et des minorités aux comités de négociation, dans un esprit d'action positive.
7. Révision des clauses d'ancienneté dans les conventions collectives afin de s'assurer qu'elles n'entrent pas en conflit avec les programmes d'action positive.
8. Programmes internes visant à sensibiliser les membres aux questions des droits de la personne.

Considérant la publicité dont il a fait l'objet récemment, nous ne pourrons ici passer sous silence le sort fait pendant la Seconde Guerre mondiale aux Canadiens d'origine japonaise. Attendu que des milliers de ces personnes qui n'avaient rien fait de répréhensible ont alors été dépossédées de leurs terres et de leurs biens sans aucune compensation, nous exigeons que le Gouvernement du Canada présente publiquement des excuses pour ce déshonneur inscrit dans l'histoire de notre pays, et qu'il dédommage ces citoyens pour les pertes matérielles encourues et les souffrances endurées, en recherchant, de concert avec leurs représentants, une formule qui permettrait de compenser ces graves injustices.

Ce sont là des revendications raisonnables parce qu'elles sont justes. De plus, elles s'inspirent du même esprit qui animait à cette époque le groupe de syndicalistes et de défenseurs des libertés civiques qui, seuls contre une écrasante majorité, ont eu le courage de leurs convictions et dénoncé publiquement le sort fait aux Canadiens de descendance japonaise. Ceux qui, en 1970, ont suivi leur exemple et dénoncé les mesures de guerre, défendaient eux aussi une cause très peu populaire. Aujourd'hui, nous avons le devoir de respecter leur intégrité et leur leadership.

Le mouvement syndical peut à bon droit être fier de ses réalisations dans le domaine des droits de la personne. Cependant, l'heure n'est pas venue de nous reposer sur nos lauriers. Notre action devra se poursuivre jusqu'à ce que chaque homme, femme et enfant du Canada et du monde entier se sente bien accepté au sein de la grande famille humaine, et que régneront sur la planète la paix, la liberté et la justice.

PRESIDENT (M. McDermott): Que pensez-vous du Document 28?

M. A. HERSHKOVITZ (TUAC — Section locale 82) (Co-président du Comité des Droits de la Personne, Fédération des travailleurs de l'Ontario): Ce document m'a causé une profonde impression et j'estime qu'un énoncé de ce genre ne peut être adopté sans faire l'objet de quelques commentaires. En effet, si nous ne tenons pas pour reconnues les propositions fort importantes que contient ce document, si nous n'en discutons pas, c'est que nous ne sommes pas vraiment sincères. Je crois que chaque délégué à cette assemblée doit admettre ceci: si nous ne présentons pas un programme efficace sur les droits de la personne, programme qui doit être propulsé par le Congrès du Travail du Canada, toutes les résolutions que nous pourrons adopter cette semaine le seront en pure perte. Il est bien évident que l'employeur, la haute autorité, sait que son arme la meilleure contre le mouvement syndical, celle qu'il peut utiliser pour saper les gains obtenus et pour lesquels nous avons combattu, est la division qu'il peut créer dans les rangs des travailleurs.

Je suis très fier que la Fédération des travailleurs de l'Ontario ait lancé sa campagne en commençant par souligner que "le racisme nuit à tout le monde". Actuellement, nous sommes en plein dans une campagne d'éducation des travailleurs en milieu de travail, car nous sommes convaincus que si nous ne procédons pas ainsi, les gains que nous avons obtenus seront menacés, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je pense que la Fédération des travailleurs de l'Ontario sera disposée à oeuvrer avec les autres fédérations dans le cadre de son programme. Je souhaite donc que nous prenions conscience des effets de ce problème et que nous puissions travailler ensemble à mettre ces dispositions en vigueur en tant que principes fondamentaux d'une charte des droits de la race humaine; une charte des droits des Canadiens, hommes et femmes de la population active, de tous les Canadiens et Canadiennes.

J'insiste sur le fait qu'une plus grande considération devrait être accordée à ce document et, bien entendu, je suis en faveur de son adoption. Je vous remercie.

M. W. YEAMAN (STEC — Section locale 11): Tout en approuvant cette motion, Monsieur le Président, je tiens à souligner que, dans la première partie de ce texte on fait allusion aux handicapés et comme vous pouvez le constater, je porte ce que nous appelons couramment "la plaque et le poinçon". En maintes occasions également, je porte un très gros insigne dont l'inscription se lit "We are able, not disabled". Nous ne sommes qu'un tout petit peu handicapés. Je vous remercie.

M. W. JARVIE (SPTA — Section locale 8): Il semble que personne ne se présente aux micros "contre" ce qui constitue un fait bien évident, en ce sens qu'il s'agit là d'un excellent énoncé qui devrait recueillir l'approbation générale mais, comme le confrère qui m'a précédé, je pense que ce ne devrait pas être sans commentaires. La mise en oeuvre des principes exposés dans cette déclaration exige un travail individuel. Or, aujourd'hui, que découvrons-nous dans les entreprises quant aux situations existant en milieu de travail? Nous sommes d'accord sur ces idées lorsque nous assistons aux assemblées, mais appliquons-nous personnellement individuellement ces principes? Je ne crois pas. Je mets au défi les délégués ici présents d'admettre le fait — lorsqu'ils seront de retour dans leur propre milieu de travail — que leur acceptation personnelle et leur application de ces principes sont les seuls moyens d'obtenir des résultats.

Je travaille dans une industrie qui compte des minorités visibles diverses et nombreuses. Nous avons des groupes venant du Japon, des Indes orientales, nous avons des Amérindiens, des Ecossais comme moi, et autres groupes ethniques divers et nous constatons les efforts que déploie sans relâche l'employeur pour séparer les travailleurs en exerçant des pressions sur les groupes de minorités différentes. Du fait des circonstances dont elles dépendent, nous avons un accord tacite avec une certaine majorité des travailleurs; ils voient que ces minorités font l'objet d'abus de toutes sortes et en ne faisant rien à un moment donné, en ne prenant aucune position, en fait ils paraissent approuver. Nous pouvons être tout à fait d'accord avec ces principes, nous pouvons les adopter puis rentrer chez nous, les oublier, et nous n'aurons rien fait. Ce que nous devons faire, c'est mettre ces principes en oeuvre, continuellement, en milieu de travail. Je vous remercie.

Mad. G. LEBANS (SCFP — Section locale 2497): Nous, au sein du mouvement syndical, nous avons déclaré nettement que la lutte contre le racisme est dans l'intérêt de tous les travailleurs. On utilise le racisme pour nous diviser, pour miner notre pouvoir de négociation, notre capacité de nous organiser dans notre intérêt. On l'utilise encore en prenant pour prétexte la couleur de la peau, pour appliquer les salaires les plus bas ce qui dévalorise les salaires de tous les travailleurs. Il est très important qu'une campagne publique d'éducation qui mettra l'accent sur les racines structurales du racisme, sur la façon dont cela est utilisé contre les travailleurs, soit entreprise et que des mesures concrètes soient mises en vigueur pour lutter contre le racisme.

Dans cet énoncé, on reconnaît que nos efforts ne peuvent toutefois se limiter à l'éducation et comme il le laisse entendre, il existe des liens précis entre la situation historique et actuelle des femmes et celle des minorités visibles et des autochtones. Des mesures sévères devraient être prises pour lutter contre le racisme — comme par exemple ce que nous venons d'entre prendre contre le sexisme — et en particulier le lobbisme (groupes de pression) oeuvrant dans le cadre de programmes d'action positive en vue d'une législation rigoureuse. Le moment est venu d'agir, l'énoncé le démontre clairement.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien. Je vous remercie. Plus d'orateurs? Non. Ceux qui sont en faveur de l'adoption du rapport de ce Comité sont priés de lever la main droite. Contre? La motion set adoptée et il en est ainsi décidé. Nous remercions le Comité.

L'assemblée va maintenant suspendre ses travaux jusqu'à 14 heures précises.

La séance est levée à 12h15.

LUNDI, 28 MAI 1984
Séance de l'après-midi

M. Dennis McDermott, président du Congrès du Travail du Canada, ouvre la séance à 14h15.

PRESIDENT (M. McDermott): Les délégués sont priés de se reporter au Document no. 23, Déclaration du Conseil exécutif sur l'économie. Avant d'aborder l'examen de ce texte, nous allons assister à la présentation de quelques images vidéo, pendant trois ou quatre minutes. Veuillez vous asseoir.

FILM SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Si l'économie canadienne s'est ralentie ces dernières années, plus que dans presque tous les autres pays industrialisés, ce n'était pas par hasard, car ce ralentissement a été planifié. Le Gouvernement du Canada a profité de la crise mondiale pour restreindre les salaires, objectif qu'il poursuivait depuis longtemps. Et ça a marché. En laissant grimper le chômage à un niveau sans précédent depuis la crise des années 30, le gouvernement a forcé les salaires à traîner derrière l'inflation pendant plusieurs années consécutives. Notre régime de négociation collective a été attaqué par les employeurs qui exigeaient des concessions, et par les gouvernements qui ont restreint les salaires, tout cela sous prétexte d'améliorer la concurrence des produits canadiens sur le marché international. Une stratégie aussi cynique ne peut avoir été conçue que par un gouvernement indifférent au bien-être des travailleurs et de leur famille. Même avec la supposée reprise économique actuelle, près de deux millions de Canadiens sont sans travail. Quels en sont les coûts humains? Maladies causées par l'inquiétude, perte d'une maison, mariage brisé, alcoolisme et élévation du taux de suicide, telles sont les conséquences des politiques inhumaines du gouvernement. Les syndicats sont passés à la contre-offensive. Ils ont formé des coalitions avec d'autres victimes des gouvernements et c'est ainsi que le public canadien a pris connaissance des politiques économiques syndicales plus que jamais auparavant. Ces politiques revendiquent la création d'emplois, la réduction des taux d'intérêt, une stratégie industrielle nationale et des impôts plus équitables. En se portant à la défense des droits fondamentaux, tels que la négociation collective et le droit des programmes sociaux adéquats, les syndicats ont aussi cherché à préserver le revenu personnel, élément essentiel de toute reprise économique. Ces politiques défendent la cause de tous les travailleurs du Canada, mais il faudra revendiquer encore plus fort dans l'avenir. Il faut unir les victimes et repousser les attaques. Comme l'explique Emile Vallée, membre du Comité de la Politique économique: "Il y a une vraie priorité, c'est la mobilisation

des ressources et des énergies pour obtenir une véritable relance économique, c'est-à-dire une relance qui amène une baisse du chômage et une création d'emplois. Il faut unir les victimes de la récession et mettre sur pied les coalitions entre les travailleurs, travailleuses, consommateurs, fermiers, PME, les églises, les retraités et tous ceux qui sont affectés par la récession, parce que si on ne met pas sur pied une coalition de ce genre-là, les grands intérêts financiers vont conserver le haut du pavé et puis le chômage va rester aussi élevé que dans le passé."

Oui, la défense est possible. La lutte sera longue mais nous y arriverons par notre confiance renouvelée en la force de l'action collective.

Voici maintenant le Comité de la Politique économique qui présentera son énoncé intitulé: "Ensemble, pour se remettre au travail".

M. D. MARTIN (Président du Comité de la Politique économique): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord présenter les membres du Comité: Bob McGarry, Secrétaire du Comité (Union des facteurs du Canada); Trish Blackstaffe (Travailleurs en communication du Canada); Kevin Collins (Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers); Sean O'Flynn (SNFPP) et Emile Vallée (Métallurgistes unis d'Amérique).

C'est au nom du Conseil exécutif que le Comité présente ce document qui couvre les résolutions EC-2, 4, 6, 12, 15-21, 25, 26, 30-32, 34, 38, 41, 59, 62, 70, 74-77, 79, 88, 93-96 et 99.

ENSEMBLE POUR SE REMETTRE AU TRAVAIL

Nous disions il y a quatre ans que "dans les années 80, le mouvement syndical aura à défendre ses droits contre la puissance de l'entreprise privée". Et il y a deux ans, nous nous engagions à "mener la résistance au glissement vers la dépression".

En 1984, nous venons de faire l'expérience de la dépression économique la plus noire et la plus longue depuis 50 ans, et nous savons que les gouvernements et le patronat ont cherché à se servir de cette crise pour affaiblir, et même démolir le mouvement syndical.

Nous pouvons être fiers d'avoir résisté fermement aux gouvernements de droite et à leurs amis, et d'avoir pris la défense de ceux qui ne pouvaient pas se défendre. Nous n'avons pas toujours gagné, mais nous avons poursuivi la lutte.

Maintenant, en 1984, il est temps de redire notre engagement à la lutte pour des emplois et pour nos droits, de redire notre résolution à empêcher nos ennemis de reprendre tout ce pour quoi nous avons combattu.

Aujourd'hui plus que jamais, l'avenir du Canada dépend d'un mouvement syndical uni et déterminé. Car il n'y a plus personne à part nous qui puisse riposter aux attaques des gouvernements de droite et de leurs amis de la grande entreprise.

Dépression et reprise fantôme

Les gouvernements prétendent que la dépression qu'a connue le Canada échappait à leur contrôle. Elle a été pire ici que dans tout autre grand pays industrialisé. On n'a pas à en chercher loin les raisons.

Depuis 1975, année où le gouvernement fédéral est revenu sur ses promesses et a institué le gel des salaires, il a constamment appliqué des politiques destinées à empêcher les travailleurs d'obtenir leur part équitable des richesses du pays, en coupant des programmes fondamentaux; en modifiant la répartition des impôts pour soulager le fardeau des compagnies riches et des individus bien nantis de manière à augmenter celui des contribuables à faible et moyen revenu; en haussant les taux d'intérêt et par là même en étouffant la reprise économique; en appliquant d'autres restrictions salariales dans le secteur public, et en planifiant une dépression qui a débouché sur des mises à pied et des exigences de concessions salariales tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

S'étant fait dire par les milieux des affaires qu'ils devaient tout d'abord s'occuper de l'inflation, les gouvernements ont consenti à sacrifier les emplois et l'avenir des travailleurs canadiens parce que leur unique priorité était la lutte à l'inflation, et que leur seul moyen consistait à faire cette lutte sur le dos des travailleurs.

Les gouvernements et le patronat aimeraient bien nous faire croire maintenant que ces politiques ont porté fruit et que la dépression est terminée. Voyez, disent-ils, les profits et la production ont augmenté, l'inflation a fléchi.

Cependant, pour les travailleurs, les chômeurs, les pauvres et bien d'autres, la dépression n'est pas finie. On voit même de plus en plus les signes annonciateurs d'une autre récession.

Les gains réels des travailleurs ne cessent de diminuer. Simplement pour avoir entre les mains la même valeur qu'à la fin de 1976, il leur faudrait en moyenne 39 $ de plus par semaine.

Les taux officiels de chômage se situaient à plus de 11% au printemps, et ils sont à la hausse. Près de deux millions de Canadiens sont sans travail, après une année de prétendue "reprise". Tous les mois, un grand nombre d'entre eux voient s'épuiser leurs prestations d'assurance-chômage, et n'ont pas d'emploi en vue.

LE CHOMAGE "OFFICIEL"

Moyennes annuelles	Milliers de personnes	
	Total	Jeunes
1971-1975	561	261
1976-1980	837	393
1981	898	407
1982	1 314	555
1983	1 448	579
	Pourcentage des chômeurs	
1971-1975	6.0	10.6
1976-1980	7.7	13.5
1981	7.5	13.2
1982	11.0	18.8
1983	11.9	19.9

Source: STATISTIQUE CANADA

Un nombre croissant d'emplois disparaissent par suite des changements technologiques et des réorganisations industrielles. Bon nombre des emplois supprimés étaient très spécialisés, bien payés, satisfaisants. Tandis que les nouveaux emplois, lorsqu'il y en a, sont mal payés, non spécialisés, offrant aux travailleurs peu de satisfaction et moins de sécurité. En outre, la plupart sont dans des entreprises non syndiquées, où les travailleurs ont peu de droits. Beaucoup sont à temps partiel. Et de plus en plus, les femmes se voient enfermées dans ces postes médiocres, sans grand espoir de les améliorer.

Il n'y a rien de "normal" ou de "naturel" dans les taux de chômage actuels. En effet un chômage aussi massif privant les personnes de la dignité du travail humain ainsi que d'un revenu familial suffisant, constitue une véritable plaie sociale. Il est, à son tour, source de nombreux problèmes économiques importants, occasionnant une diminution de la productivité, une baisse de la consommation de biens, des revenus publics inférieurs ainsi que des coûts croissants de sécurité sociale. Aussi devient-t-il nécessaire d'élaborer une stratégie qui mette avant tout l'accent sur la lutte au chômage par une stimulation de la production et la création d'emplois permanents dans les secteurs de base: par la mise en oeuvre d'un programme de contrôle de l'inflation plus équilibré et plus équitable; et enfin, par le maintien des programmes de soins de santé, des mesures de sécurité sociale et d'aide spéciale.

Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle, CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA, 1983

Les taux d'intérêt élevés, une des plaies de notre économie, demeurent au coeur de la politique économique des gouvernements. Partout, les droits à la négociation collective sont encore en butte à une offensive. Et même quand les "gels" salariaux ont été levés, nos droits fondamentaux ont fait l'objet d'autres attaques.

Les files de gens qui attendent que des organisations de bienfaisance leur servent du pain et de la soupe sont en train de devenir une caractéristique des années 80 comme ce fut le cas pour les années 30.

En 1982, le nombre de personnes officiellement classées comme pauvres a grimpé d'un demi-million, même selon les définitions les plus conservatrices de la pauvreté. Une grande partie de ces gens étaient des vieillards, des femmes, des faibles salariés gagnant à peine de salaire minimum, ne possédant que peu ou pas de sécurité d'emploi et aucun droit de négociation collective.

NOMBRE DE PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETE

	Total	Enfants moins de 16 ans	Total en pourcentage de la population
	000's		
1980	3 475	896	15.1
1981	3 495	969	14.7
1982	4 100 E	1 090 E	16.8

Source: STATISTIQUE CANADA; E: estimation du CTC

Jamais avons-nous eu autant besoin de politiques de plein emploi, et pourtant les gouvernements de tous les paliers ont abandonné leur engagement à cet égard.

D'après les économistes que j'ai consultés, si on parvient à 7 ou 8% de chômage dans l'avenir prévisible, on aura fait un véritable exploit.

MARC LALONDE, MINISTRE DES FINANCES, avril 1983

On a dit aux travailleurs qu'ils doivent perdre leurs emplois pour rendre la santé à l'économie; que les efforts visant à rendre le milieu de travail plus sûr doivent être remis à plus tard, qu'il faut attendre encore avant d'assurer aux femmes une véritable égalité au travail. Les employés du secteur public ont vu mettre au rancart leurs droits fondamentaux à la négociation collective. Et les pauvres se font dire que la satisfaction des besoins sociaux négligés doit attendre parce que les dépenses publiques doivent être coupées. On nous dit que pour être concurrentiels sur les marchés internationaux, il faut réduire notre niveau de vie. On nous assure que tout cela est inévitable, et même pour notre bien, à la longue. Et chaque fois, on nous sert la même logique: la seule chose qui compte, ce sont les profits de l'entreprise et la confiance des milieux d'affaires. Tout le reste: groupes, programmes, droits, doit y être sacrifié.

Il est possible que les politiques actuelles aideront l'entreprise privée à préserver ses profits. Mais il n'existe aucune garantie que les travailleurs et les autres citoyens qu'on force à faire ces sacrifices verront s'améliorer leur niveau de vie plus tard.

Le chemin vers une société divisée

Quelque chose de fondamental ne tourne vraiment pas rond quand un système supprime délibérément des emplois et règle ses problèmes par un chômage élevé . . . cette société risque tôt ou tard de commencer à perdre la loyauté de ces mêmes citoyens . . . à la vérité, nous n'avons de progrès économique que si nous disposons de la paix sociale qui se manifeste lorsque les gens croient qu'ils ont un intérêt dans la société où ils vivent. Or, un nombre croissant de Canadiens, des jeunes surtout, ont commencé à mettre en doute le bien-fondé de ce postulat ces dernières années.

MÉMOIRE DU CTC À LA COMMISSION MACDONALD, décembre 1983

Grâce aux luttes des syndicats et d'autres organisations progressistes, de concert avec nos alliés politiques, nous avons gagné une certaine protection contre les pires excès d'un système fondé sur le profit et la richesse de quelques-uns. Ces victoires ont également assuré une protection aux autres membres de la société qui n'avaient pas de moyen de défense.

Mais maintenant, les gouvernements de droite et leurs alliés du monde des affaires veulent retourner en arrière, vers un système que les Canadiens ont rejeté après en avoir éprouvé les effets désastreux.

Si leur tentative réussit, on verra la société reculer à l'époque où le marché décidait des besoins; les faibles seront alors à la merci des forts et seuls les riches et les puissants seront en sécurité. De plus en plus de gens estimeront qu'il n'y aura rien pour eux dans le Canada de l'avenir. Bref, nous aurons une société divisée.

L'engagement des syndicats

Le mouvement syndical a résumé son programme de relance économique en la fondant sur quatre grands droits:

- **LE DROIT A UN EMPLOI SUR**
- **LE DROIT A UN REVENU CONVENABLE**
- **LE DROIT AUX SERVICES PUBLICS NECESSAIRES**
- **LE DROIT A LA NEGOCIATION COLLECTIVE LIBRE ET JUSTE**

Voilà les principes moraux permettant de juger si une société est équitable.

Dans une telle société, toute la politique économique s'articulerait autour de PLEIN EMPLOI, c'est-à-dire un emploi pour toute personne qui veut du travail. Le plein emploi, accompagné de la pleine et entière égalité des chances et de salaire pour les femmes et les hommes, est le fondement économique d'une société équitable et le meilleur rempart possible contre les privilèges et la puissance du patronat.

Les mesures de plein emploi stimuleraient la productivité de l'économie. Elles signifieraient que les travailleurs en obtiendraient enfin leur part des retombées, sous forme de meilleurs salaires, d'une réduction du temps de travail et de pensions adéquates. Pour le mouvement syndical, la hausse des salaires et l'amélioration des pensions ont toujours été des objectifs à long terme et ils le demeureront. Dans les années à venir, devront aussi s'ajouter d'autres objectifs cruciaux: réduction de l'année et de la journée de travail, congé d'éducation payé, retraite à un âge moins avancé et d'autres moyens de raccourcir le temps travaillé.

Nous sommes résolus à **PRESERVER NOS DROITS FONDAMENTAUX**. Et nous rejetons l'idée, préconisée par les économistes conservateurs, selon lesquels il faudrait choisir entre équité et efficacité. Nous en avons vu le résultat: la dépression la plus profonde en un demi-siècle. La seule société efficace est une société équitable.

Nous adhérons au principe de la **SOLIDARITE SOCIALE**, l'alliance entre tous les citoyens victimes de la récession et qui sont prêts à se rallier pour défier la puissance du patronat afin d'y substituer un système plus équitable et plus efficace.

Il nous faut des partenaires dans cette lutte pour une société plus progressiste: les pauvres, les personnes autochtones, les cultivateurs, les pêcheurs, les chefs de petites entreprises, les groupes religieux, les travailleurs syndiqués et non syndiqués, ceux des secteurs publics et privés, et bien d'autres encore, tous se rendent compte qu'à lutter seul on perd habituellement la bataille.

Nous préconisons une action interventionniste de la part des pouvoirs publics. Nous nions que l'entreprise privée doive être notre seule source de progrès, et nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui prétendent que nos priorités économiques et sociales doivent être décidées primordialement en vue du profit de quelques-uns.

Cette option implique que les mesures économiques envisagées prennent pour acquis que les besoins des pauvres ont préséance sur les désirs des riches, que les droits des travailleurs passent avant ceux du capital, et que la participation des groupes marginaux prenne le pas sur le maintien d'un système qui les exclut.

Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle, CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA, 1983

Ensemble, pour se remettre au travail — Le Programme économique syndical

1. La lutte syndicale pour des emplois

Plein emploi et stimulants économiques

On ne peut pas échanger l'objectif du plein emploi contre un autre objectif social. Nous ne saurions accepter l'idée d'une société affligée d'un taux de chômage élevé, ni conserver des partis politiques prêts à le tolérer.

Il est primordial de travailler à élire à tous les paliers des gouvernements dont le premier objectif est le plein emploi.

Au Canada, ce n'est pas le travail à accomplir qui manque mais les emplois. Pour obtenir le plein emploi il faut donc premièrement un grand programme public d'investissement dans les secteurs où les besoins sociaux sont criants: coopératives, logements à loyers modiques et sans but lucratif; amélioration des transports urbains; investissements dans les installations de chemins de fer et le transport maritime; hôpitaux, écoles et installations publiques de loisirs; élimination des eaux usées et épuration des eaux; programmes massifs de reboisement et de conservation dans toutes les régions où les emplois dépendent de la forêt; recherche et investissements dans les moyens de contrer la pollution et les pluies acides.

Les gouvernements doivent s'acquitter de leur devoir de protéger les travailleurs et leurs collectivités contre les compagnies qui déménagent uniquement pour accroître leurs profits ou éviter la syndicalisation, ou qui effectuent des changements technologiques sans consulter leurs employés. Avant d'effectuer des mises à pied nombreuses, les compagnies doivent justifier leur décision. Cela signifie ouvrir leurs livres à l'examen, donner un préavis raisonnable, indemniser suffisamment le recyclage et la réinstallation des travailleurs, verser des allocations de cessation d'emploi et indemniser la collectivité touchée. Cela signifie aussi que le système de négociation collective doit être renforcé pour qu'on ne puisse procéder à des changements sans les avoir négociés avec le syndicat.

Il faudra aussi promulguer de nouvelles lois sur la faillite des entreprises, et instituer un Fonds de protection des salaires, afin de mieux protéger les travailleurs et travailleuses impuissants en cas de faillite de l'employeur.

Abaisser les taux d'intérêt

Les Canadiens ont subi les ravages des taux d'intérêt élevés: perte de leur maison, fermes reprises par les prêteurs, commerces fermés et quantité d'emplois éliminés.

Il faut que les gouvernements rénoncent au dogme monetarisme des taux d'intérêt élevés et appliquent des mesures monetaires susceptibles de créer des emplois et non d'étouffer la réprise de l'économie.

Le ministre des Finances devrait ordonner au gouverneur de la Banque du Canada d'abaisser les taux d'intérêt réels et de réglementer l'écart permis entre l'intérêt exigé et l'intérêt payé aux épargnants par les banques et les autres institutions financières. Pour éviter une ruée spéculative sur le dollar, il faudait imposer le contrôle des changes sur les grandes sorties de capitaux.

Dans le cadre d'une stratégie destinée à lui assurer les instruments financiers nécessaires, le gouvernement devrait réglementer l'activité d'investissement des banques et des autres institutions financières, et même les nationaliser.

La réforme fiscale

La reprise économique est impossible sans une réforme fiscale en profondeur.

Les concessions fiscales aux compagnies privées ont été le fondement de la politique économique publique des dernières années. Les Canadiens à faible revenu ou moyen en ont subi les conséquences sous forme de taux d'imposition plus élevés. Une telle politique fiscale a également pour résultat grave d'abandonner aux mains de l'entreprise privée toutes les grandes décisions sur l'investissement au Canada; or, comme ces décisions ont des répercussions sur tous les Canadiens, nous devrions avoir notre mot à dire là-dessus.

Le taux d'imposition des revenus les plus faibles devrait être diminué tandis qu'il faudrait élever celui qui s'applique aux revenus du sommet de l'échelle. Augmenter l'impôt sur les revenus autres que les rémunérations, sur les gains de capitaux et sur les profits tirés de la spéculation rendrait la fiscalité plus équitable et stimulerait la reprise. Pour cela, il faudrait abroger les augmentations d'impôt annoncées dans le budget fédéral de 1983 et réformer tout le régime fiscal pour instituer une taxation véritablement progressive fondée sur l'équité et la justice, comme le proposait la Commission Carter. Enfin, il faudrait diminuer l'impôt sur les salaires des travailleurs, et sur leurs avantages sociaux.

Les cadeaux fiscaux inconditionnels accordés aux compagnies devraient faire place à un système de subventions conditionnelles aux emplois effectivement créés. En retour des apports de deniers publics, le gouvernement devrait obtenir une participation à l'actionnariat. Quant aux compagnies qui déménagent leurs usines uniquement pour accroître leurs profits ou pour éviter la syndicalisation, elles devraient être obligées de rendre à la population canadienne les subventions qu'elles ont reçues.

REVENUS TIRES DES IMPOTS DIRECTS PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL

	Pourcentage	
	Perçu des particuliers	Perçu des compagnies
1950	27	29
1955	33	25
1960	39	20
1965	37	19
1970	49	15
1975	49	17
1980	47	18
1981	45	15
1982	50	12
1983	51	14

Source: STATISTIQUE CANADA

Sauvons nos industries et nos jobs

Il faut au Canada une stratégie industrielle axée sur la reconstruction de notre base manufacturière, ce qui exigera un contrôle public sur l'investissement.

La loi devrait obliger les compagnies à déposer dans un Fonds national d'investissement 15 pour cent de leurs profits avant impôt. Ces contributions leur seraient rendues lorsqu'elles investiraient dans des activités répondant aux besoins de l'économie et conformes à la stratégie industrielle globale du pays.

Pour réglementer les investissements de l'entreprise privée, il faudra renforcer l'Agence d'examen de l'investissement étranger (FIRA) ainsi que les lois qui obligent les compagnies à divulguer leur bilan, afin qu'elles rendent compte publiquement de leur planification.

Aucune stratégie industrielle ne réussira sans une main-d'oeuvre qualifiée. Cependant, nous ne possédons au pays aucune politique active de formation professionnelle ni stratégie assurant l'égalité complète des femmes dans l'accès aux postes spécialisés. Ce qui existe, c'est un méli-mélo de programmes. Pendant ce temps, le nombre des chômeurs est effarant, bon nombre d'entre eux ont une scolarité élevée, et il y a pénurie de personnes pouvant occuper des postes clé hautement spécialisés, ce qui oblige à recourir à un main-d'oeuvre étrangère. Le gouvernement fédéral devrait encourager la mobilité en s'efforçant d'obtenir des normes uniformes dans tout le pays. S'il existait un système de subventions par prélèvements, institué avec la participation des syndicats, du patronat, des établissements d'enseignement et des gouvernements, on pourrait encourager les travailleuses et travailleurs à acquérir une formation aux métiers et professions nécessaires pour la croissance économique.

Dans le cadre d'une stratégie industrielle assortie d'une politique d'investissement, de lois fiscales et d'une politique du commerce extérieur visant à faire usiner davantage nos ressources avant de les exporter, nous augmenterions les emplois dans l'industrie secondaire canadienne. Nous stimulerions également la création de nouvelles industries qui fourniraient les machines de production et d'autres biens d'immobilisation dont les industries de transformation des ressources auraient besoin.

2. La lutte syndicale en faveur des droits fondamentaux

Défendre la négociation collective

Le droit à la syndicalisation et à la négociation collective, l'un des plus fondamentaux aux yeux des travailleurs canadiens, a subi bien des attaques ces dernières années. Si les gouvernements parviennent à nous l'enlever, aucun droit, nulle part, ne sera en sécurité.

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à respecter le droit de ses employés à la négociation collective et encourager les gouvernements provinciaux et l'entreprise privée à faire de même.

Les gouvernements doivent mettre en évidence les droits civiques de tous les employés dans leur milieu de travail, et les garantir dans la Charte des droits et en vertu de la Proclamation des droits établie par les Nations unies. Et ils devraient s'appuyer sur le principe que le meilleur moyen de protéger ces droits consiste à encourager la syndicalisation dans tous les milieux de travail.

Sauvons les programmes sociaux et améliorons-les

Si l'on juge notre société sur la façon dont nous traitons nos vieillards, on conclura qu'elle est terriblement inéquitable.

Au pays, la vieillesse apporte une baisse du niveau de revenu. La majorité de nos vieillards ont la moitié ou moins du revenu des personnes en âge de travailler; 60% des veuves et 50% des veufs vivent dans des conditions inférieures au seuil de la pauvreté, et plus de la moitié des citoyens âgés doivent recourir aux prestations de type aide sociale pour étoffer des pensions insuffisantes.

Nous devons exiger que le gouvernement accède au désir de la plupart des canadiens — qu'il rende les pensions plus adéquates et les régimes de pensions plus équitables.

Les gouvernements doivent résister aux desiderata de la grande entreprise qui s'oppose à un système public convenable de pensions de retraite. L'assistance publique, pour laquelle il faut prouver le manque de moyens, ne saurait remplacer une pension suffisante. Pour une réforme valable, il faut hausser considérablement le montant des pensions du Canada et du Régime des rentes du Québc, comme le réclament les syndicats, les mouvements de femmes, les groupes de pensionnés et la plupart des organisations progressistes.

Les syndicats doivent lutter pour préserver l'universalité du régime canadien d'assurance-santé.

Il faut lutter contre la surfacturation et les frais modérateurs, et chercher à les faire interdire partout au pays. Pour que cette interdiction soit efficace, le gouvernement fédéral devrait revenir à son système antérieur de paiements de transfert par péréquation, c'est-à-dire au partage des coûts à parts égales avec les provinces, et mettre au rancart le système des subventions globales qui a causé tant de problèmes.

Préserver les programmes sociaux signifie s'opposer à l'érosion de l'assistance publique dans la plupart des provinces, qui ont supprimé des services fondamentaux d'aide aux personnes sans ressources. C'est le cas des chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, n'ont pas d'emploi en vue et sont forcés de vivre dans des conditions inférieures au seuil de la pauvreté. Etant donné que le gouvernement fédéral contribue à ces programmes, il a le devoir de veiller à ce qu'on ne les réduise pas au moment même où la population en a le plus besoin. En réalité, leur niveau devrait plutôt être haussé au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le gouvernement fédéral doit s'engager à sauvegarder et à élargir l'assurance-chômage, en commençant par ajouter une autre période de six mois d'admissibilité pour le grand nombre de chômeurs qui, chaque mois, voient épuiser le nombre des prestations auxquelles ils ont droit.

3. La solidarité internationale

Les travailleurs canadiens ne sauraient accepter une politique qui laisse une partie de la population mondiale dans la pauvreté et la sujétion. Nous savons que notre prospérité ne saurait s'obtenir au prix de l'appauvrissement d'autres travailleurs au Canada ou ailleurs.

Le gouvernement fédéral doit s'engager à accroître son aide à l'étranger et l'affecter spécifiquement aux besoins les plus criants des populations des pays sous-développés.

Le Canada doit s'engager à conclure des accords à longue échéance pour l'achat de denrées des pays du tiers monde, à des prix stables et avec une garantie sur les quantités.

Par l'entremise de l'OIT, et de la CISL, nous devons préconiser un code international de conduite qui forcerait les compagnies multinationales et autres à respecter les droits syndicaux des travailleurs des pays moins développés et à leur accorder des salaires convenables.

Enfin, les travailleurs canadiens doivent exprimer directement leur solidarité à l'égard des travailleurs qui veulent changer les conditions économiques et sociales de leurs pays respectifs, et ils doivent les soutenir au besoin par une aide technique, juridique et organisationnelle.

La tâche à accomplir

Victimes de la récession, les travailleurs et travailleuses du Canada envisagent trop souvent l'avenir non pas avec espoir, mais avec crainte et incertitude.

Les choses peuvent être autrement. Car nous pouvons lutter pour que ça change. Il est possible d'assainir l'économie et d'obtenir la protection de nos droits fondamentaux, deux conditions indissociables. Pour atteindre ce but, nous devons être unis et nous allier à d'autres victimes de la crise.

Le plein emploi, nos droits fondamentaux et la solidarité sociale, tout cela se tient.

Nous voulons par notre lutte éviter au Canada de se diriger vers une société divisée, pour l'aiguiller vers une société véritablement unie et démocratique.

Le temps presse, l'ennemi est puissant, mais nous vaincrons grâce à notre unité et notre détermination.

Au nom du Conseil exécutif, je présente une motion d'adoption de ce rapport: appuyée par un membre du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption du Document no. 23. Nous allons commencer avec le confrère au micro no. 2.

M. M. HURLEY (Conseil du travail d'Ottawa et du district): Je me prononce contre ce document de politique économique; je le trouve vague, embrouillé. Je crois que c'est à la Conférence des Evêques catholiques du Canada que nous devons de prendre une position qui s'apparente peut-être plus clairement à la leur.

Je pense que la résolution no. 38, présentée par la Fédération des travailleurs du Manitoba, est plus succincte. Elle nous demande de sommer le gouvernement de stimuler l'économie, de mettre fin aux coupures dans les dépenses publiques, d'abaisser les taux d'intérêt, d'instaurer le contrôle des changes, de nationaliser les banques, de geler les dépenses consacrées à la défense, d'introduire le contrôle des prix, d'élargir l'étatisation, d'accroître les services publics et de réformer les finances gouvernementales. Tel est le programme que les membres du Conseil du travail d'Ottawa et du district, peuvent comprendre très rapidement.

J'estime que ce document présente un autre défaut, à savoir l'absence de tout programme d'action. Les rafales déferlent sur nous à travers les côtes, la situation est critique et je suis certain qu'il n'existe pas une seule des sections locales représentées ici qui n'ait eu à subir des pertes de droits acquis au cours des négociations, qui n'ait eu des membres mis à pied (et cela vaut pour le secteur public), des usines fermées, des programmes amputés, le droit de grève supprimé, le contrôle des salaires; ou encore, comme en Saskatchewan, où la législation syndicale a été vidée de toute substance. Notre avenir apparaît très sombre et il le restera si nous ne quittons pas cette assemblée munis d'un programme d'action de combat et ce document ne nous en fournit aucun.

Le seul message que j'ai entendu et que j'ai à rapporter aux affiliés du Conseil du travail d'Ottawa et du district, c'est qu'il faut attendre les prochaines élections provinciales et fédérales. Cela ne sera malheureusement pas suffisant. Les unes après les autres, les sections locales perdent des membres, elles perdent des dispositions de leur convention collective; des sections locales perdent aussi leur droit de grève.

J'estime, quant à moi, qu'il est indispensable de nous montrer beaucoup plus succincts quant aux termes de notre programme de riposte. Je pense que le Comité devrait reprendre ce document et il se doit de nous revenir pour nous dire comment, en tant que mouvement syndical, nous allons combattre, car à ce titre nous ne pouvons permettre qu'on nous élimine: en tant que mouvement nous devons prendre position et lutter. En conséquence, le Comité devrait nous présenter un programme de contre-attaque.

M. W. TICKSON (Conseil du travail de Nanaimo, Duncan et du district): On nous a dit, en Colombie Britannique, que nous avions 15.7% de chômeurs; bien entendu ce que disent mes chiffres est bien différent car je crois qu'un travailleur sur quatre est en chômage. Le document proposé ici aujourd'hui me paraît exposer le problème auquel nous avons à faire face et avance un programme à long terme dans le but de provoquer la prise de certaines mesures de réforme. Un programme à long terme peut sans doute paraître réconfortant à ceux qui veulent attendre aussi longtemps, mais je n'ai pas besoin que l'on me dise que le chômage s'élève à 15.7% car je ressens cette tragique situation autour de moi et des milliers de gens sans travail en sont victimes. Ils souffrent de cette misère dans laquelle nous vivons.

Ce qu'il nous faut, outre ce que l'on nous suggère, c'est mettre au point un programme qui prenne en charge nos besoins immédiats. Par exemple, nous avons besoin d'une réduction immédiate

des heures de travail afin de pouvoir remettre les gens au travail; je ne sais pas s'il y a lieu de discuter s'il faut prevoir 30 ou 32 heures, mais reduisons les heures de travail pour qu'il y ait assez d'emplois disponibles afin de pouvoir vendre notre puissance de main-d'oeuvre au plus haut prix possible. Lorsqu'il y a un surplus dans ce domaine, le travail n'est plus paye à sa juste valeur; le moment est donc venu de creer une penurie de cette force de main-d'oeuvre.

Ce dont nous avons besoin, c'est que la prestation d'assurance-chômage soit versée pendant toute la durée du chômage, qu'il ne soit pas question du nombre de semaines de travail dont nous pouvons temoigner ou qui sont exigees, ce que nous voulons c'est que la totalite de la periode de chômage soit couverte. Les prestations d'assurance-chômage et les allocations de l'assistance sociale doivent absolument être augmentees jusqu'à atteindre et peut-être dépasser le montant fixé pour le seuil de pauvrete; à l'heure actuelle, les unes et les autres ne sont pas suffisantes pour assurer une vie précaire. Nous ne devrions pas accepter de vivre au-dessous du seuil de pauvrete. Je suis convaincu que nous devons mobiliser nos troupes pour vaincre cette approche satanee du gouvernement, afin de mettre au point un niveau de vie qui nous permette de mener la vie décente à laquelle nous sommes habitues.

En Colombie Britannique, ou tout au moins dans ma region, avec 25% de chômeurs, il existe un mouvement de recherche d'emplois par les chômeurs. Ils cherchent à accepter des taux de salaires inférieurs aux normes habituelles, des projets fournissant des emplois payes à des taux inférieurs à l'assurance-chômage, lorsque celle-ci arrive à expiration. Il est temps de mettre un terme à ces pratiques en créant un mouvement de solidarite comme celui que nous avons déclenche en Colombie Britannique et qui pourrait s'etendre de l'Ile de Vancouver à Terre-Neuve, afin de lutter contre cette attaque lancee contre les niveaux de vie. Je crois necessaire que le Congrès se charge d'organiser un mouvement de solidarite comme le Canada n'en a encore jamais vu; alors, il n'y aura plus un travailleur sur quatre en chômage et nous remettrons tout le monde au travail.

Mad. J. THORKELSON (SPTA — Section locale 31): Confrères et consoeurs, je suis également presidente du Conseil du travail de Prince Rupert. Selon moi, la question la plus importante soumise aujourd'hui aux deliberations de cette assemblee, est sans doute celle du chômage.

Depuis un an et demi, le taux de chômage à Prince Rupert est de 35%. Le document qui nous est soumis ne repondra pas aux besoins de tous ces chômeurs et je dirais même qu'il ne répondra pas aux besoins des chômeurs de la Colombie Britannique ou de toute autre province ou territoire du Canada. Le chômage n'est pas une question que nous pouvons ignorer en attendant l'election d'un gouvernement qui fera du chômage ou du plein emploi sa priorite majeure. En Colombie Britannique, nous avons un tel gouvernement — ou supposé tel. Bill Bennett, le Créditiste est aux prises avec une législation anti-syndicale, dont on n'a pas entendu parler dans la province avant la dépression. Bill Bennett a fait campagne sur un programme de plein emploi, mais nous ne l'avons pas vu se réaliser; cependant, nombreux sont ceux qui se sont laissés berner et qui ont cru que la droite, le monde des affaires, allait créer le plein emploi en Colombie Britannique, mais cela n'est pas arrivé. La situation de l'emploi s'aggrave dans notre province bien que les affaires s'ameliorent.

Le Gouvernement de la Colombie Britannique met sur pied un terminal pour le charbon en vue de l'exploitation d'un nouveau grand bassin houiller, en-dessous des prix du marché ou à des conditions rentables et ce sont les citoyens de la Colombie Britannique qui vont payer pour ça. Nous fermons les mines de charbon dans le sud-est de notre province; notre grand port réservé au charbon ne connaît plus les syndicats parce que les gouvernements provincial et fédéral souhaitent qu'il en soit ainsi et cela a fourni 60 emplois à temps plein. Le grand élévateur de grain de Prince Rupert, le plus moderne du monde entier, va perdre 70 emplois. Le terminal de charbon de Ridle Island, ne va pas à vau-l'eau lui, il reprend et il en va de même pour le consortium du grain. Notre usine de Prince Rupert occupait plus de 700 personnes, aujourd'hui il n'en reste que 400. Les travailleurs de la fabrique de pâte à papier ont été mis à pied. Notre fabrique de Prince Rupert est rentable, l'industrie de la pâte à papier l'est aussi, mais ces 300 travailleurs qui sont en chômage depuis deux ans ont perdu leurs maisons et où vont-ils aller, dans notre merveilleux pays, pour trouver un autre emploi dans l'industrie de la pâte à papier? La Société Packers de la Colombie Britannique, la plus grande usine de traitement du poisson, un monopole sur la côte de notre province a investi 15 millions de dollars pour renforcer ses industries, son usine de Prince Rupert, et nous avons perdu 700 emplois. Aujourd'hui, ces entreprises sont plus profitables que jamais, c'est la reprise, mais la reprise pour qui, confères et consoeurs?

Il nous faut un programme d'action que nous puissions rapporter à nos membres, un programme déterminant point par point, aux niveaux national, provincial et communautaire, où nous allons être employé, où ce sera nous qui profiterons de la reprise et non les "B.C. Packers", le "B.C. Timbers", le port à charbon, les terminaux de grain et toutes ces industries profitables de Prince Rupert où nous enregistrons cependant un chômage qui s'élève à 30%.

M. A. HERSHKOVITZ (TUAC — Section locale 82): Dans son intervention, l'oratrice précédente s'est étendue sur les détails du problème qui fait l'objet de ce document. Nous avons ici un programme, une évaluation, une appréciation des points qui ont été soulevés aux micros 1 et 3. Je suppose que tous nous comprenons les problèmes auxquels nous devons faire face et ce matin, dans son allocution, le Président les a soulignés. C'était une déclaration dépourvue de cynisme, portant simplement sur les situations que subit actuellement la classe ouvrière.

Le programme qui nous est soumis n'est évidemment pas établi point par point, car selon la région où nous vivons les problèmes sont différents. L'une des difficultés fondamentales avec laquelle nous devons compter, c'est que nous avons des gouvernements à combattre. Nous avons des gouvernements qui se moquent totalement des besoins des travailleurs, nous avons des gouvernements qui ont décidé de traiter le peuple canadien sans ménagement.

Nous avons eu des gouvernements qui, jusqu'à un certain point, ont lutté pour les mêmes choses que nous revendiquons aujourd'hui. Que cela nous plaise ou non, nous devons reconnaître que c'est seulement sous ces nouveaux gouvernements démocratiques que nous avons joui des privilèges et des avantages que nous avons acquis. Si nous ne luttons pas pour ces revendications, si nous ne préparons pas nos membres à combattre pour la réalisation des programmes qui nous ont été proposés — n'oubliez pas que ce n'est là que le deuxième document présenté à l'assemblée et que d'autres vont venir qui contiennent des voies et moyens — si nous ne sommes pas convaincus de la nécessité d'une unité, d'une compréhension, d'une appréciation totales et si nous ne sommes pas animés de la détermination absolue de lutter pour les objectifs exposés dans ce document et pour ceux qui le seront dans les autres, alors nous n'obtiendrons rien de ce pourquoi nous combattons, ce dont ont parlé les orateurs aux micros 1 et 3.

Cela fait mal lorsque des milliers de travailleurs perdent leurs emplois, cela fait mal lorsque des milliers de travailleurs perdent leurs maisons, lorsque des enfants ont faim; aussi devons-nous réaliser que la route sera longue, que nous devons nous préparer à nous y engager, que nous devons nous mobiliser et travailler dans ce but, si nous reconnaissons que le programme propose est un guide vers une telle action.

Personne ne saurait vous donner l'image définie de ce qui peut exactement être fait; une chose est sûre, c'est que nous devons établir nos objectifs afin de lutter pour les revendications exposées dans ces programmes. Je suis convaincu que si nous nous serrons les coudes et si nous travaillons ensemble pour faire démarrer et mettre en oeuvre les programmes proposés à cette assemblée, alors nous gagnerons, alors nous élirons des gouvernements, car, oui, nous devons avoir des gouvernements qui respectent la volonté du peuple, qui respectent la volonté de la classe ouvrière.

M. W. CHEDORE (SPC, Vice-président): Tout en ne m'attaquant pas à son contenu, je me prononce contre ce document en soi car je suis un peu déconcerté par le fait que certaines choses n'y figurent pas. Plusieurs points ont été soulevés par deux des orateurs précédents qui ont parlé sur ce texte. En le lisant, j'ai comparé ce document à celui qui a été soumis à la dernière assemblée du CTC car, d'une certaine manière, il lui est semblable quant au fond. Mais la seule chose qui est absente de ce document, c'est un appel à une certaine action, à une mobilisation des membres de la base de ce mouvement syndical. A la lecture du document en question, vous remarquerez qu'une section presque toute entière parle de mobiliser le mouvement syndical; vous parlez d'un rassemblement au niveau des membres de la base au niveau communautaire, vous parlez d'une promesse de campagne d'action politique provinciale, vous parlez d'une action au niveau national pour informer les Cana-

diens de l'état de l'économie et pour promouvoir les positions des travailleurs, non seulement dans le mouvement syndical, mais au sein des communautés, des groupes sociaux et autres, pour organiser, pour déclencher une campagne de riposte. Tout cela ne figure pas dans le document d'aujourd'hui et c'est bien regrettable, parce que dans les discours d'ouverture nous avons parlé de la situation dans laquelle nous nous trouvons, aujourd'hui.

Partout, très très nombreux sont ceux qui cherchent un leadership de quelque sorte, afin que quelque chose soit entrepris pour combattre les gouvernements, les employeurs qui créent le chômage dans ce pays; ils cherchent quelqu'un qui les dirige pour entreprendre une telle action. Personne, je crois n'a le droit de venir dire ici que nous devons attendre nos adversaires pour les coincer aux urnes, c'est un idéal louable que vous pouvez réaliser à un moment quelconque au long de la route, mais les travailleurs ont des besoins immédiats, ils ne sont pas intéressés par ce qui se passera dans trois, dans six ans d'ici. Mais si vous jetez un coup d'oeil dans votre dossier, vous y trouverez un document du Comité sur la Technologie, qui vous sera présenté un peu plus tard, sans doute cet après-midi, et qui traite de la réduction de la durée du travail.

Ceci dit, j'estime que l'Enoncé de politique économique du CTC est le document le plus important dont cette assemblée ait à discuter. A l'heure actuelle, c'est le document qui retient l'attention des médias, c'est un document par lequel nous adressons un message aux employeurs, aux gouvernements provinciaux et fédéral. C'est le document principal mais il ne contient rien de ce que nous avions eu en 1980 qui précisait notamment que nous devrions voter et organiser une campagne nationale en vue d'une semaine de travail plus courte. Bien que la recommandation sur la technologie porte sur cette question, nous devrions nous montrer logiques et l'inclure dans l'énoncé. Ce sujet devrait faire partie d'une stratégie nationale, d'une campagne nationale; en ce moment rien n'est plus important. Comme vous l'avez fait remarquer ce matin, confrère Président, cette lutte est maintenant engagée en Allemagne et dans les Pays-Bas, par des millions de travailleurs et cette action tente de jouer en partie sur les taux de chômage. Nous devrions donc nous organiser au niveau national pour lancer une campagne du mouvement syndical pour faire aboutir cette revendication. Or, cela ne figure pas non plus dans le document.

Je ne pense pas que nous nous dirigeons vers un lobbisme des gouvernements; je ne crois pas que nos membres s'intéressent à se livrer à cet exercice auprès du ministre fédéral ou de notre ministre provincial; nous ne sommes malheureusement pas dans un pays social démocrate, c'est une des réalités de notre vie, mais les gens cherchent quelque chose à quoi se raccrocher, ils veulent pouvoir se lancer et dire: nous allons agir, nous allons mobiliser les membres du mouvement syndical, nous voulons riposter et dire aux autres que des emplois seront créés, que dans certains cas le gouvernement prendra des mesures contre ces grosses sociétés qui emportent les ressources du Canada à l'extérieur et se gardent bien d'investir en retour, ce qui aurait pu créer des emplois pour les Canadiens. Nous devons avoir un programme d'action et j'espère que quelqu'un renverra ce document au Comité afin qu'il nous revienne avec certaines directives inscrites dans le document d'énoncé de politique présenté la dernière fois, une campagne nationale en vue d'une réduction de la semaine de travail. Nous devons nous assurer que tout le monde connaît maintenant ce que sont les positions du mouvement syndical canadien.

M. A. KUBE (Président de la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique): Je me prononce en faveur de ce document. J'estime qu'il s'engage tout à fait sur la question du plein emploi et qu'il souligne fondamentalement nombre de mesures qui doivent être prises pour la faire aboutir. D'autre part, il détruit le mythe selon lequel le secteur privé est le moteur de la reprise économique au Canada. Je tiens à attirer l'attention des délégués sur le fait que dans la province du Manitoba où les dépenses ont augmenté dans le secteur public, nous enregistrons le taux de chômage le plus bas, alors que dans une province où les dépenses du secteur public ont diminué, on note le taux de chômage le plus élevé, et ceci se passe en Colombie Britannique. Pendant des années nous avons attendu que le secteur privé fournisse des emplois; nous avons accordé aux entreprises du secteur privé des avantages d'encouragement, nous leur avons donné toutes les possibilités, et le résultat n'a été qu'un accroissement du chômage et des mises à pied.

Dans ce document, nous nous engageons à promouvoir la solidarité sociale et c'est là un point important de ce texte. Ce faisant, nous déclarons aux assistés sociaux et aux chômeurs: nous ne nous contenterons pas de faire pression sur le gouvernement pour obtenir une politique économique qui fournira un plus grand nombre d'emploi, nous voulons obtenir une allocation d'aide sociale qui s'inscrira au-dessus du seuil de pauvreté, et cela est important si nous voulons qu'une solidarité sociale existe entre tous.

Autre question très importante qui est soulevée dans ce document, à savoir si la durée du travail sera réduite par semaine ou par an; j'espère d'ailleurs que lorsque la déclaration sur les changements technologiques sera présentée, nous en discuterons plus longuement. Je pense en effet, que si nous luttons pour obtenir une réduction de la durée du travail, si nous ne faisons plus d'heures supplémentaires, nous pourrons, et très rapidement, créer davantage d'emplois.

Nous devons aller au devant de ceux qui sont les victimes du système actuel pour leur prouver que nous sommes solidaires les uns des autres, et les organiser afin de créer une volonté politique pour provoquer les changements de structure, pour établir le plein emploi.

Je ne suis pas vraiment conquis par l'idée selon laquelle nous devons travailler sans arrêt; si la technologie produit de tels bienfaits, je pense qu'il nous faudra procéder à une redistribution du travail et nous devrions alors pouvoir apporter une plus grande contribution culturelle. Nous ne devrions pas être simplement des esclaves du travail, car je pourrais très bien, personnellement, me contenter d'une semaine plus courte, mais la plupart du temps pour un grand nombre de travailleurs c'est une question de revenu. J'espère que le jour est venu où le gouvernement canadien va s'occuper de la question du congé d'éducation payé.

Autre point de qualité de ce document et qui, je crois, devrait être souligné, c'est l'investissement massif dans le développement des ressources humaines. Si nos membres doivent affronter efficacement les changements technologiques, il faudra dépenser beaucoup plus d'argent pour l'enseignement. Chaque fois que vous dépensez un milliard de dollars pour l'éducation au Canada, vous créez 187,000 emplois. Peut-être bien qu'au lieu de dépenser des milliards pour la défense qui ne procurent que 70,000 emplois, cet argent pourrait être consacré au développement des ressources humaines ce qui amènerait forcément un accroissement du nombre des emplois dans notre société.

En Colombie Britannique nous nous heurtons à de très grandes difficultés et nous contre-attaquons. L'Opération Solidarité et la Coalition Solidarité ne sont pas éteintes; peut-être reprenons-nous un deuxième souffle.

Ce document dit aussi que nous ne permettrons pas plus longtemps au capital international de saccager notre économie. Si une circulation rapide existe dans le capital international, nous introduirons le contrôle des changes, de façon qu'il ne puisse pas miner notre économie. Nous disons que les taux d'intérêt élevés ne sont pas bons pour l'économie de ce pays, parce que cela provoque un échange de transfert de richesse de ceux qui n'ont rien à ceux qui sont nantis.

En définitive, j'estime que c'est là un excellent document dans son ensemble et je suggère à tous les délégués de l'emporter et de commencer à se lancer dans l'action. Je ne pense pas que le CTC puisse dicter à ses affiliés ce qu'il faudrait faire.

Mad. E. ARMSTRONG (OUE — Section locale 507): C'est pour la même raison que certains de mes confrères et consoeurs que je suis au micro "contre", à savoir l'absence d'un programme d'action dans ce document.

Les deux millions de chômeurs canadiens n'ont pas besoin qu'on leur explique leur problème, ils le vivent quotidiennement. Les chômeurs de ce pays ont le droit de se tourner vers ceux d'entre nous qui travaillons pour trouver un leadership. Un grand nombre d'entre eux étaient membres de nos syndicats et ils ont le droit d'espérer que nous continuerons de les diriger alors qu'ils sont en chômage. Or, ce document n'offre rien de pareil.

Ce matin, le confrère McDermott nous a dit qu'il lutterait pour la semaine de 32 heures si c'est ce que souhaite l'assemblée, mais il est regrettable que cela ne soit pas inclus dans le document le plus important de l'assemblée car c'est là que réside l'une des réponses au problème. La semaine de 32 heures créerait des emplois si nous sommes décidés à lutter pour l'obtenir et la faire inscrire dans nos conventions collectives.

Nous avons parfois tendance à voir les chômeurs sous la forme des statistiques, nous parlons d'eux en chiffres plutôt que de les considérer comme des êtres humains, comme nos frères et nos soeurs, qui perdent leurs maisons, dont les enfants ne peuvent continuer leurs études par manque d'argent et chez qui les problèmes sociaux se multiplient, femmes battues, alcoolisme et autres problèmes qui surgissent avec le chômage. Ce sont des aspects de la question que nous ne devons pas oublier lorsque nous discutons de cette question que nous devons aborder en termes humains. Je crois que nous devons considérer la chose d'un point de vue égoïste car je ne pense pas qu'aucun de nous ici se juge assez supérieur pour penser qu'il ne perdra jamais son emploi. Je travaille pour une société transnationale, la General Electric, qui pendant les dix et quinze dernières années, s'est systématiquement retirée du Canada. Je travaille dans un atelier où nous étions 1 800 lorsque j'ai commencé, aujourd'hui nous ne sommes plus que 300 et sincèrement je ne suis pas sûre de retrouver mon emploi en revenant lundi prochain, car il est possible que la société annonce qu'elle ferme ce service. Je travaille là depuis 38 ans et on va me mettre dehors! Mais pas sans combattre, confrères et consoeurs!

Si cette assemblée ne fait pas autre chose, elle doit donner plus de mordant à ce document; c'est pour cela que nous travaillons, pour donner un leadership aux travailleurs de ce pays, mais nous n'y arriverons pas en nous limitant à des déclarations édifiantes qui expliquent le problème mais ne donnent aucun programme nécessaire à sa solution. Nous ne pouvons pas attendre une élection. Nous voulons que l'on agisse, et maintenant!

M. G. HEWISON (SPTA — Section locale 5): Je présente une motion de renvoi de ce document au Comité, avec instruction d'y ajouter un appel à l'action aux niveaux fédéral, provincial et communautaire, ce qui constituait une partie de l'énoncé de politique de 1982, ainsi qu'un appel à une campagne nationale en faveur de la réduction de la semaine de travail. Il conviendrait également d'accorder ce texte avec le rapport du Comité sur la Technologie et avec le discours prononcé ce matin par notre Président.

PRESIDENT (M. McDermott): Un instant. Cela est très clair, mais ne peut pas être retenu parce que vous êtes au mauvais micro, confrère, c'est un micro "pour". Vous pouvez protester tant que vous voudrez, c'est ainsi, un renvoi n'est pas une proposition. Avant que nous en venions à la discussion, amusez-vous bien, je sais que vous pouvez huer, hurler, crier; mais une demande de renvoi ne peut venir d'un micro "pour"; cependant, si vous voulez le proposer à un micro "contre" faites-le, car je ne suis pas disposé à laisser transgresser et manipuler la procédure au cours de cette assemblée, qu'on se le tienne pour dit. Maintenant, vous voilà au micro pertinent, George vous avez la parole.

M. G. HEWISON (SPTA — Section locale 5): Merci confrère Président. Je tiens seulement à dire que plus vite nous serons débarrassés de ces micros "pour" et "contre" et plus vite nous aurons une assemblée unie et une discussion convenable, plus rapidement nous avancerons.

Maintenant, confrère Président, je veux présenter une motion de renvoi de ce document au Comité, avec les instructions que j'ai énumérées tout à l'heure. (Motion appuyée).

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion de renvoi avec instructions précises, énoncées au micro "contre". Ceux qui sont en faveur de cette motion, sont priés de l'indiquer. Contre? Je pense que le document de politique économique est renvoyé.

Je demande à chacun des orateurs qui ont parlé d'une absence d'action, d'action positive, de programme point par point — toutes choses qui ne sont pas dans le document — qui ont estimé que le Comité est resté dans le domaine général, qu'il n'a pas été assez précis, sans oublier l'absence de référence à la réduction de la semaine de travail, je leur demande, dis-je, de bien vouloir prêter leur concours au Comité afin que celui-ci puisse recevoir quelques directives.

Nous allons passer à présent à l'Enoncé sur les concessions.

M. D. MARTIN (Président du Comité de la Politique économique): Au nom du Conseil exécutif, nous présentons le Document no. 27.

ENONCE SUR LES CONCESSIONS

En 1982, rejetant toute exigence de concessions, le mouvement syndical canadien déclarait que nous ne tolérerions pas que les travailleurs deviennent les boucs émissaires des gouvernements et du monde des affaires pour leur mauvaise administration de l'économie. Céder devant ces pressions détruirait notre raison d'être, car ce sont nos droits fondamentaux de syndicalisation et de négociation collective qui sont en jeu.

Nous savions bien que les concessions n'étaient pas une bonne solution, qu'elles ne réussiraient qu'à rendre l'économie plus malade et ne créeraient ni ne protégeraient aucun emploi.

Nous savions que si nous accordions des concessions, ce serait une injustice pour ceux qui ont le moins les moyens de perdre quoi que ce soit.

Nous savions qu'il s'agissait d'une offenseive contre les droits fondamentaux des syndicats et contre ceux de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses.

En nous mobilisant pour nous opposer aux concessions, le Congrès du Travail du Canada a fait quelque chose d'unique: nous étions la première centrale syndicale du monde occidental industrialisé à prendre cette position. Et les événements nous ont donné raison.

N'allons pas croire que l'offensive est terminée. On s'aperçoit tous les jours que l'alliance des entreprises et des gouvernements n'était pas passagère. Les concessions font partie intégrante de la stratégie de ces deux partenaires. Quant à notre réaction, elle a été réfléchie, constructive et déterminée. Le sentiment de solidarité et la détermination de nos membres n'ont jamais été aussi forts. Pour les étrangers au mouvement, la chose ne se comprend pas facilement, mais pour nous, c'est une source de force et d'engagement.

Parce que nous sommes résolus à demeurer solidaires et à poursuivre nos objectifs, nous réussirons à repousser les attaques contre nos droits et notre niveau de vie. En conséquence, nous ferons des pas de géant vers l'élargissement de nos droits et l'amélioration du standard de vie de tous les travailleurs canadiens.

Il est temps de réaffirmer notre position d'il y a deux ans, et de redire notre résolution de raffermir le régime de la négociation collective au pays.

Nous rejetons l'amputation des salaires et toute autre concession.

Nous rejetons les systèmes salariaux à deux niveaux, qui sont une tentative insidieuse en vue de détruire la solidarité des travailleurs, de dresser les jeunes travailleurs contre leurs compagnons plus âgés, et d'exercer une discrimination contre les femmes qui reviennent en nombre croissant sur la marché du travail. Ces systèmes visent ultérieurement à réduire les salaires et la sécurité d'emploi de tous.

Nous continuons de repousser l'offensive menée contre la négociation collective et les attaques contre la légitimité même des syndicats. C'est devant des attaques semblables que les syndicats ont été crées. Nous ne nous laisserons pas intimider.

Nous continuerons de nous opposer aux restrictions imposées à la négociation collective dans le secteur public. Si on piétine les droits fondamentaux des employés du secteur public, personne nulle part ne sera en sécurité.

Nous continuerons de dénoncer les politiques gouvernementales qui ont accentué et prolongé la dépression, accru le nombre de chômeurs et affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Nous réclamerons énergiquement des politiques sociales et économiques de rechange pour l'obtention du plein emploi et d'une répartition plus équitable de la richesse canadienne.

Ces engagements, nous les prenons dans le cadre d'un mouvement syndical vital qui ne se laissera pas abattre. La solidarité a été notre soutien et nos rangs ont grossi. Au moment où nous nous rassemblons en 1984, le pourcentage des travailleurs syndiqués est plus élevé que jamais.

Malgré la pire dépression du demi-siècle et bien que nos membres aient perdu des milliers d'emplois, malgré les pressions répétées des employeurs pour nous faire accorder des concessions, malgré l'offensive constante contre nos droits fondamentaux de négociation collective et contre la légitimité de syndicat, nous avons poussé de l'avant.

Ceux qui croient que la peur engendrée par la dépression a rendu les travailleurs dociles et faciles à manoeuvrer se trompent. Notre histoire, notre héritage, notre détermination présente montrent que c'est faux.

Nous nous battons pour la croissance et le progrès du syndicalisme. Et nous sommes résolus à bâtir une société plus équitable et plus prospère pour tous.

Cette bataille, nous ne la perdrons pas.

Monsieur le Président, cet énoncé de politique couvre les résolutions Ec-37, 40, 42, 46, 54, 57, 58, 60, 61, 68 et 100. Au nom du Conseil exécutif, je présente une motion d'adoption de ce document; motion appuyée par R. McGarry.

M. G. DOCQUIER (Directeur, Syndicat des métallos): J'appuie ce document de politique du CTC parce que je pense qu'il est extrêmement important, non seulement de réitérer, mais d'affirmer notre détermination, notre résolution à ne pas se laisser aller dans les concessions. Si l'action des grandes corporations et des gouvernements a été centrée durant les deux ou trois dernières années sur la lutte à l'inflation et si cette lutte semble se gagner tranquillement, c'est définitivement sur le dos des travailleurs. Mais derrière cet objectif de la lutte à l'inflation, il y a un autre objectif, qui celui-là est d'autant plus tragique et dramatique pour les travailleurs qu'il s'agit tout simplement de l'élimination de la classe moyenne en Amérique du Nord, non seulement en Amérique du Nord mais également dans les pays développés d'Europe et au Japon. Nous avons ici donné l'exemple des luttes aux concessions, mais je pense que la lutte n'est pas finie.

Lorsque nous disons dans ce document que nous avons à résister à toutes sortes de demandes de concessions, l'une d'elles particulièrement dangereuse nous ramène quelque vingt ou trente ans en arrière, quand tout jeune, nous avons commencé dans les usines à signer notre carte de membre du syndicat, pour protéger ce que nous avons maintenant. Nous avons commencé dans les entreprises des salaires de 10, 15 et 20% au-dessous de ceux des titulaires d'un poste à plein temps. A cette époque, nous avions deux taux, un pour les femmes et un pour les hommes; nous avions une double liste d'ancienneté. De telles concessions nous ramènent au passé. Nous devons, sans aucun doute, poursuivre la lutte. C'est avec une immense fierté et une grande satisfaction que les Métallos ont planté récemment un très gros clou dans le cercueil des concessions. Les gars de Stelco et d'Algoma ont résisté avec succès aux demandes de concessions des employeurs; les gars de "Iron Ore Range" face à une industrie dévastée ont également réussi à repousser les demandes de concessions qui exigeaient cinq dollars et plus. Nous venons de signer un accord dans les mines de Iron Ore et là encore les Métallos ont remporté une éclatante victoire, et je tiens à féliciter les membres de mon syndicat.

M. A. ROSNER (FICH — Section locale 712) (Vice-président du Conseil du travail de Winnipeg): Je me prononce contre ce document à cause de la recommandation du Comité incluse dans l'Enoncé de politique sur les concessions, la résolution no. Ec-58 présentée par le Conseil du travail de Winnipeg et qui demande au CTC d'appuyer les travailleurs du Manitoba dans la lutte qu'ils mènent — qui est soutenue par les travailleurs du pays tout entier — contre les restrictions, les coupures, les concessions qui sont mises en vigueur et qui, d'une manière ou d'une autre vont atteindre la province du Manitoba.

Tout à l'heure, j'ai entendu un confrère faire une comparaison entre le Manitoba et la Colombie Britannique et dernièrement les Manitobains ont été particulièrement les bénéficiaires de telles comparaisons. Lorsqu'une question surgit et qu'elle exige qu'on engage la lutte, qu'elle requiert l'unité, alors voilà les mots que nous entendons très souvent: "Regardez donc du côté de la Colombie Britannique!" Si nous perturbons l'équilibre au Manitoba, la situation qui sévit en Colombie Britannique se produira chez nous. Je suggère que nous, dans le mouvement syndical, nous ne prenions pas le Gouvernement de la Colombie Britannique et ses agissements contre les travailleurs, comme notre thème car si nous procédons ainsi nous allons abandonner la lutte menée pour nombre de nos droits et pour lesquels nous combattons depuis longtemps. Si nous acceptons ce thème, tout va paraître beaucoup mieux et c'est à l'égard de ce genre de position qui peut être très dangereuse que nous devons être très prudents.

En juillet 1982, répondant au programme des 6 et 5%, le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, a déclaré qu'il était contre ces mesures, contre tout programme tendant à appauvrir ces catégories de travailleurs qui avaient déjà subi des réductions massives de leurs revenus. Il a cité l'exemple des concierges, des gens de service, et d'autres. Il s'est prononc contre ces genres de réductions. Peu après, le Gouvernement du Manitoba commençait à appliquer les programmes de restrictions. Je ne suis pas ici pour faire le procès du gouvernement manitobain, mais ce que je voudrais souligner c'est que les concessions de tous ordres, sociales, politiques, économiques, ne sont pas le résultat de la politique écervelée d'un gouvernement, d'un parti politique ou autre, ce sont des concessions demandées par le capital, par le monde des affaires, par les employeurs et ce sont les mêmes employeurs dans chaque province du pays. Nous devons juger les gouvernements selon qu'ils servent les intérêts desdits employeurs ou qu'ils s'y opposent. Si un gouvernement dit à un employeur de cette province: "Vous pouvez demander toutes les concessions que vous voudrez, mais nous lutterons pour nous y opposer aux côtés des travailleurs et nous ne les demanderons pas nous-même", nous pouvons appuyer une telle attitude. Cela ne s'est pas produit au Manitoba.

Le 23 février 1983, Howard Pawley a pris la parole devant la législature du Manitoba. Il a parlé brièvement après que l'Association de la Fonction publique du Manitoba ait répondu à la demande de ce dernier pour des concessions de salaires, après qu'elle ait rouvert sa convention collective face à un risque de mise à pied de centaines de fonctionnaires de cette province. Le gouvernement a brandi cette menace tout de suite, dans la semaine où le "Standard and Poor" aux Etats-Unis avait menacé de réduire le montant du crédit du Manitoba. L'Association de la Fonction publique a donc rouvert sa convention collective, elle a accepté une réduction ou le report d'une augmentation de salaire, moyennant quoi elle a obtenu une clause de non mise à pied jusqu'en septembre de cette année.

Howard Pawley a déclaré — je ne le citerai pas exactement, mais on peut lire cela dans le "*Hansard*" —: "Je rends hommage à l'Association de la Fonction publique du Manitoba et je voudrais voir le même esprit social et public se manifester dans les secteurs public et privé". Pourquoi le Gouvernement du Manitoba voudrait-il voir cela étendu au secteur privé? Parce que ce n'est pas lui qui paie les salaires dans ce secteur-là et qu'il ne peut l'accuser d'accroître le déficit du gouvernement. Voici un document du gouvernement manitobain, intitulé "Site Location Report"; il reproduit des graphiques du ministère du Développement économique du Manitoba, indiquant que les salaires par heure de fabrication sont plus bas au Manitoba qu'en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie Britannique, dans les états de New York, du Texas, de l'Ohio, de la Californie; le document vante ces résultats et pense que c'est la raison pour laquelle les manufacturiers devraient s'installer au Manitoba. Voilà un autre document dont le titre est "Manitoba Stable Work Force". Les Manitobains sont de bons employés et, de ce fait, il y a là-bas moins de temps perdu en grèves et en lock-outs. Ces textes sont surprenants, mais ne sont pas publiés à l'intention des travailleurs mais des employeurs.

Je crois que le Gouvernement du Manitoba estime qu'avec cette politique il va attirer davantage d'investissements étrangers dans cette province et que cette logique doit nous inciter à accepter des concessions. Je voulais simplement préciser ce point en rapport avec le document qui nous est soumis.

PRESIDENT (M. McDermott): A quel sujet, micro 4?

M. G. DOER (SNFPP-AFPM — Section locale 507): Le confrère qui vient de prendre la parole, a fait allusion à des concessions que nous aurions consenties au Gouvernement du Manitoba. Je tiens à faire remarquer très nettement qu'en acceptant une convention collective de deux ans à 24%, assortie d'un certain nombre d'avantages qui la portent à 27% pour six mois de plus, avec une clause de non mise à pied, 98,5% de nos membres ont estimé qu'il ne s'agissait pas là de concessions et ils ont voté librement en faveur de cette convention. Nous préférons parler au nom de nos membres, plutôt que d'entendre des gens de l'extérieur se livrer à des suppositions quant au comportement de nos membres à ce sujet.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien.

M. R. WHITE (TUA, Directeur pour le Canada): Je me souviens très bien que lorsque nous nous sommes réunis à Winnipeg, il y a deux ans, deux problèmes se posaient à nous: le gouvernement se préparait à la mise en vigueur des contrôles des salaires dans le secteur public, et l'employeur se préparait à attaquer les travailleurs du secteur privé avec les concessions et les réductions. Nos

membres, je ne l'ai pas oublié, étaient effrayés, et à bon droit. Des mises à pied avaient lieu dans le secteur public et à la suite de fermetures d'usines et de bureaux, presque chaque mois, des centaines de milliers de travailleurs du secteur privé étaient licenciés. Lors de l'assemblée de Winnipeg, nous n'avons pas pris de décision sur la question de savoir si les concessions étaient bonnes ou mauvaises pour les travailleurs, parce qu'elles sont néfastes on le sait, mais nous nous sommes posés la question suivante: quelle serait la position du mouvement syndical de ce pays sur la question des concessions? Allions-nous être les porte-parole des employeurs et de l'élite des sociétés au Canada et dire aux travailleurs qui s'inquiétaient: "Vous feriez bien d'accepter des salaires plus bas et moins d'avantages, et de protéger votre sécurité d'emploi?" Ou bien allions-nous prendre nos responsabilités en tant que dirigeants syndicaux et déclarer que malgré les forces qui sont contre nous, malgré le chômage, malgré l'insécurité, nous avions une obligation à remplir et que nous devions résister? Eh bien, je suis heureux de dire que c'est cette décision que nous avons prise, c'est ce que nous avons fait.

Nous bénéficions d'une large publicité du fait de l'importance de notre syndicat, et cela n'arrive pas seulement aux TUA, mais nous savions, lorsque nous sommes descendus dans la rue avec les travailleurs de chez Chrysler, que si Lee I. Iaccocas était capable d'user de la force pour faire rentrer les ouvriers au travail, il se trouverait pris dans les filets des Métallos, des travailleurs du bois, du caoutchouc, des travailleurs du secteur public. Nous savions quelle serait notre responsabilité et nous avons accepté de nous battre. Nous sommes heureux d'avoir pu gagner ce combat avec l'aide du mouvement syndical. Lorsque nous discutons avec la compagnie Chrysler, nous disons que nous ne parlons pas seulement pour les membres des TUA, nous avons l'appui du mouvement syndical et il ne faut pas essayer d'importer les politiques américaines au Canada, cela ne marcherait pas; ça n'a pas marché.

Bien que ceci me réconforte, il faut bien comprendre que les choses ne changent pas et que le cancer qui ronge notre pays est celui du chômage; tant que nous aurons un chômage aussi élevé nous en discuterons et les employeurs essaieront de dresser les travailleurs les uns contre les autres. Lorsque vous voyez 700 ou 1 000 personnes faire la queue devant un hôtel pour obtenir un emploi à un salaire minimum, lorsque vous voyez 3 000 travailleurs faire la queue devant les usines aérospatiales en Californie pour remplacer les grévistes, cela met en relief le problème des concessions, et la lutte continue. A Brantford nous avons actuellement une grève qui dure depuis Noël, l'employeur ayant présenté une demande sur chaque clause de notre convention collective. Un système de salaires multi-degrés (multi-tiered) c'est ce que j'appelle les concessions futures, les employeurs déclarant aux travailleurs: "Ne vous en faites pas, cela ne vous affectera pas, mais seulement ceux qui viennent après vous". Ils ont commencé, ils ont essayé dans notre industrie et ils font de même dans l'industrie de l'aviation. Nous devons lutter là aussi vigoureusement que nous l'avons fait pour l'ensemble de la question des réductions à l'égard de tous les autres travailleurs.

Aujourd'hui, je suis fier que le mouvement syndical canadien ait livré ce combat; nous n'avons pas gagné sur toute la ligne et dans les TUA nous avons subi quelques pertes; certains travailleurs étaient en grève depuis six et huit mois et devaient revenir et faire quelques concessions, mais nous avons lutté.

Le message que nous avons à donner aujourd'hui aux employeurs et aux gouvernements, c'est que la convention collective doit changer maintenant. Nous avons livré le combat contre les concessions et la lutte dont nous allons discuter à présent concerne le progrès, progrès quant à la durée du travail, à la sécurité du revenu, progrès quant aux pensions et aux salaires. Voilà de quoi nous allons parler maintenant.

A Winnipeg, il y a deux ans, j'avais la plus grande foi dans les travailleurs de notre pays et j'ai dit que si nous allions à eux, si nous leur parlions sérieusement, si nous les éduquions et les mobilisions à propos de ces questions, quels que soient les obstacles, le moment venu ils suivraient leur syndicat. J'ai encore aujourd'hui la même conviction et je regarde en face les luttes à venir. Nous devons nous mobiliser dès maintenant pour dire aux employeurs que nous allons nous engager de nouveau, ensemble. Nous allons discuter de la durée du travail en cette assemblée et nous continuerons entre nous par la suite. Nous allons tendre un main fraternelle aux autres, dans notre communauté, et marcher; nous allons mobiliser nos membres dans le pays jusqu'au moment où nous commencerons à rendre leurs propres priorités aux travailleurs. Ils appartiennent à ce pays et ne vont pas rester au second plan et continuer à lutter à jamais contre des concessions à cause de trucs astucieux dans les conventions collectives. Si les employeurs parviennent à nous maintenir dans des discussions sur ce que nous avons acquis, nous ne ferons aucun progrès. Je crois que dans cette assemblée nous pouvons nous unir, hommes et femmes, secteur privé et secteur public, et dire aux employeurs et aux gouvernements canadiens que le temps des concessions est passé, celui des progrès se situe en 1984; ce mouvement syndical est prêt, nous allons marcher ensemble.

M. G. McCARTHY (TUA — Section locale 707): Monsieur le Président, je me prononce contre ce document, non parce que je suis contre ce qu'il contient, mais parce qu'il ne va pas assez loin. Je vais vous expliquer ce que j'entends par là et j'espère être dans le bonne voie, conformément à ce document, sinon je suis sûr que vous m'en avertirez.

On parle ici de rejets, de réductions de salaires et de demandes de concessions. Moi, je vais vous parler d'une grève qui s'est produite en mai 1982 et j'accuse le Congrès du Travail du Canada et la Fédération des travailleurs de l'Ontario de ne pas s'être acquittés de leur tâche et de ne pas avoir fait face à leurs responsabilités. Je dis ceci parce que cette section locale est entrée en grève et son président — et son comité — qui travaille dans l'usine n'a pu aller chercher les conseils, trouver la compréhension nécessaire. Je crois qu'alors le CTC et la FTO auraient dû envoyer quelqu'un pour les guider. Ce que ces travailleurs ont accepté après deux mois de grève, c'est 50 cents d'augmentation, ils ont donné à la compagnie le droit de licencier 275 employés et ainsi elle a pu ouvrir une nouvelle usine, à London je crois, et la faire fonctionner en octroyant des salaires minimums. Je suis convaincu cependant que ce n'est pas là la position du CTC et des fédérations des travailleurs. Si vous n'envoyez personne à l'aide de ma propre section locale qui est importante nous pouvons nous débrouiller, comprendre la question et lutter, mais s'il s'agit d'une petite section locale dont le président travaille dans l'usine même, cette section n'aura ni la force ni la compréhension nécessaire pour agir et comprendre ce qui se passe. J'estime qu'aucune convention collective ne devrait être signée sans avoir été approuvée officiellement par le CTC ou la fédération des travailleurs, où que ce soit.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien.

M. S. FOX (TAVT — Directeur de la Division du vêtement): Ce document est l'un des plus significatifs qui nous seront proposés, et aux délégués qui voulaient de l'action dans le document précédent je dis que c'est ici que se trouve l'action. Depuis ces deux dernières années, notre syndicat et l'industrie du vêtement et du textile ont mené toute une série de négociations caractérisées par un seul aspect: Chaque manufacturier, chaque employeur est venu à la table de négociations avec une liste — longue comme une liste de blanchissage — de concessions et de réductions qu'il voulait obtenir et nous avons eu un certain nombre de situations potentielles de grève et des grèves effectives. Je puis vous assurer qu'en ce moment, tout au moins dans notre industrie, deux ans plus tard nous n'avons, en aucun cas accordé de concessions au cours du processus de négociation.

Ceci se passait à un moment où la pénétration de produits importés depuis 15 au 20 ans des pays à faibles salaires, avait amputé fortement notre industrie, rendant difficile et parfois impossible l'établissement d'une stratégie industrielle qui ait un sens. Même dans cette situation, et avec une période de fermeture d'usines qui a entraîné la vente de 25% de nos industries, des emplois ont disparu probablement de façon permanente. Malgré cela, nous avons décidé que nous ne devrions pas prendre cette situation pour prétexte et dire: "Ma foi, nous sommes soumis à tant de pression . . . et nous préserverons des emplois en faisant des concessions". C'est dans l'assemblée de 1982, qui a été l'une des plus courageuses, que nous avons puisé notre ligne de conduite. L'action déclenchée par la suite, en particulier par les TUA, les Métallos et nombre d'autres, a été sans aucun doute un guide et une inspiration pour nous et il est bien certain que dans le secteur privé ce qu'ont fait les syndicats industriels a été remarquable.

Je crois que ce serait une grave erreur de supposer un instant que la période des concessions a pris fin. La prochaine ronde de négociations aura lieu en 84-85 et je soupçonne fort les employeurs

de revenir avec des concessions qu'ils demanderont sans doute de façon plus pressante.

Nous avons, dans mon industrie, un problème qui est unique parmi bien d'autres, c'est que nous subissons une pénétration d'importation qui pour certains produits atteint jusqu'à 50, 60 et 75%; nous avons aussi un groupe de fabricants qui, tout en faisant état de leur patriotisme canadien et de leur désir de maintenir et de créer des emplois pour les Canadiens se livrent à des faux-fuyants et deviennent eux-mêmes importateurs. Nous avons ainsi toutes sortes de combinaisons intéressantes qui font apparaître l'existence de lois qui permettent aux fabricants de vêtements de réduire le travail au Canada, d'envoyer leur matériel en Extême-Orient où le travail de confection est exécuté et la marchandise revient; il ne reste alors qu'à procéder au repassage et à indiquer: fabriqué au Canada. Voilà quelques-uns des monstrueux problèmes qui nous sont posés. Ce n'est que par une action gouvernementale, par un renversement, des politiques insensées du gouvernement sur le commerce étranger, telles qu'elles sont appliqués à notre industrie et à de trop nombreuses autres, que ces problèmes seront, non pas résolus mais certainement atténués.

Quoi qu'il en soit, compte tenu des positions adoptées dans les négociations passées et dans celles qui nous attendent, je tiens à recommander vivement aux auteurs de ce document d'en faire la déclaration de politique pour les deux années qui viennent, car sans elle nous pourrions nous trouver dans toutes sortes de situations suicidaires.

M. B. PHILIP (STEC — Section locale 601): La justesse de la décision prise en 1982 apparaît clairement à tout le monde ici aujourd'hui. Il s'agissait d'une action positive et j'en ai appuyé la réaffirmation dans le document qui nous est proposé. Les concessions et les réductions ne sauraient ni créer des emplois ni en protéger aucun. Les employeurs savaient cela, c'était une simple question de redistribution du revenu, autre méthode destinée à prendre quelque chose à ceux qui ne l'ont pas pour le mettre dans la poche de ceux qui sont déjà nantis.

Je tiens à assurer que notre syndicat appuie chaleureusement cette politique. Au cours des deux dernières années, nous avons négocié quelque 300 conventions collectives et nous n'avons accepté ni concessions ni réductions, mais ce n'est pas parce que notre industrie y avait renoncé: certains employeurs voulaient nous ramener à la semaine non de 40 mais de 42 heures, d'autres voulaient des concessions financières. Ils n'ont rien eu de tout ça et ils ne l'auront pas davantage dans l'avenir. C'est là une position positive que nous appuyons tous et pour laquelle nous combattons. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. McDermott): Avant d'entendre l'orateur suivant puis-je demander aux membres du Comité des Résolutions générales de bien vouloir venir sur l'estrade?

M. M. WARNER (SCFP — Section locale 82): Monsieur le Président, je veux féliciter le Comité pour sa recommandation et j'ajoute que je suis fier de venir de la ville de Windsor où les TUA ont pénétré dans la Société Chrysler. En tant que travailleur du secteur public, je pense que nous allons avoir à nous charger de la ville de Windsor. Nous avons eu dix réunions avec la Ville, nous nous sommes trouvés face à 38 pertes de droits acquis et concessions. Il est honteux que je vienne de Windsor et que j'ai à admettre devant cette assemblée que je dois lutter contre la Ville sur des concessions. On veut nous enlever des vacances, on veut nous enlever la sécurité d'emploi, des jours de congés. Nous avons une clause dans notre convention collective et nous avons des programmes établis par le gouvernement sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour négocier et obtenir de l'employeur les salaires que méritent les employés, les mêmes que ceux qui ont été acceptés par le Syndicat canadien de la Fonction publique.

Il est grand temps que le mouvement syndical prenne position et s'attaque non seulement aux sociétés mais au secteur public. Nous, dans ce secteur, nous commençons seulement. Je me suis entretenu avec mon confrère d'Essex et, dans cette ville, ils ont 25 pertes de droits acquis. Les TUA se sont attaqués à la Société Chrysler et lui ont prouvé qu'il n'y aurait aucune concession. Maintenant, le moment est venu pour les travailleurs du secteur public de prendre position et de montrer que nous ne plaisantons pas.

M. J. DARCY (SCFP — Section locale 1582): Je pense que votre document sur les concessions, tout comme celui sur la nouvelle option économique que nous venons de traiter, devraient être groupés en un large ensemble avec d'autres questions dont nous allons encore discuter. Avant tout et surtout ce document devrait être joint aux questions concernant les femmes, questions dont nous parlerons plus tard.

Dans le Livre des Résolutions, il en est une, le no. W-19 je crois, qui critique la nouvelle option économique que le Congrès du Travail du Canada a appliquée au cours des deux dernières années, parce que ce document ne contient pas les questions d'intégration des femmes. Lorsque nous parlons de concessions, je crois qu'il faut dire que nous sommes décidés à ne rien céder de ce que nous avons acquis par notre lutte, que nous avons gagné pour nos consoeurs du mouvement syndical pendant ces dernières années. Lorsque nous parlons de concessions, nous nous devons de citer les femmes qui, après une longue et dure bataille, ont conquis des emplois chez Stelco et Inco, par exemple, chez les Métallos aux Etats-Unis, emplois qui ont été perdus à la suite de mises à pied massives et du chômage. Nous devons parler aussi des réductions imposées aux garderies et de la façon dont cette mesure a affecté nos membres au travail et le service lui-même qui est d'une importance capitale pour nos membres. Si nous voulons réellement parler des concessions, j'estime que nous ne pouvons pas attendre que, par exemple, les questions concernant les femmes viennent à l'ordre du jour et dire que ce sera alors le moment de parler de 50% de la main-d'oeuvre, plus touchées par les concessions que la plupart d'entre nous.

Nous devons être prudents lorsque nous parlons des concessions pour ne pas tomber dans le piège que nous tendent les gouvernements et les employeurs. Bien des gens disent: le monde du travail doit lui aussi faire sa part pour favoriser la reprise; les travailleurs sont avares; pourquoi ces ouvriers de l'automobile, qui sont déjà "très bien payés", sont-ils aussi décidés à retenir ce qu'ils ont alors que dans notre société d'autres ont tellement moins? Nous avons donc beaucoup à faire pour éduquer le public pour venir à bout de pareilles idées. Mais l'une des choses que, selon moi, nous devons faire c'est de nous assurer que nous sommes sur place pour lutter contre les concessions chaque fois que, dans notre société, un droit social est réduit. Cela veut dire agir par exemple, dans le même sens que nos confrères et consoeurs de la Colombie Britannique lorsque les centres d'accueil pour les femmes battues ont été fermés et que le mouvement syndical a protesté, déclarant qu'il s'agissait d'un droit social et que nous, en tant que mouvement syndical nous n'étions pas décidés à abandonner la partie. Cela signifie également lutter lorsque des lits sont supprimés dans les hôpitaux. Trop nombreux sont ceux qui ne réalisent pas ça, comme l'a fait récemment un membre de ma famille qui a dû attendre trois jours à l'Hôpital Général de Toronto pour une opération urgente, parce qu'il n'y avait pas assez de lits. Ça aussi c'est une concession. Le droit à des soins médicaux pertinents, le droit à l'assurance-maladie sont aussi des droits pour lesquels nous avons lutté durement et longtemps, non seulement pour nous mais pour tout le monde dans notre société où chacun a droit à des soins médicaux convenables.

Ce que nous devons affirmer c'est que tous les droits pour lesquels nous avons combattu, qu'il s'agisse du droit au travail, du droit de grève, du droit à la négociation collective, à des soins médicaux appropriés, tous ces droits, dis-je, font partie intégrante de notre lutte contre les concessions et que nous n'en abandonnerons aucun.

M. P. SAMSON (AFPC — Président): Il y a deux ans, un vendredi soir à 22h00, le gouvernement de ce pays promulgait une loi retirant les droits de négociation collective aux membres du secteur public fédéral. Le gouvernement s'était abstenu de consulter les syndicats; depuis lors il a essayé de se trouver quelque excuse et quelque échappatoire pour se tirer d'embarras.

Mon message à cette assemblée sera donc: les gouvernements de ce pays, de ce Canada démocratique, sont beaucoup plus attentifs au monde des corporations qu'à celui des syndicats, qu'aux travailleurs canadiens. Nous devons être très prudents; ce document doit être approuvé à l'unanimité car il constitue une position sur la négociation collective et la négociation collective c'est l'art de chaque syndicat dans le monde. Je vous remercie.

M. M. KHAN (TUA — Section locale 707): Je me prononce en faveur de ce document. En 1982, nous avons établi trois points quant aux concessions: premièrement, nous avons fait preuve de sincérité vis-à-vis de nos gouvernements et des sociétés parce que nous étions prêts à payer de notre personne et à partager leurs problèmes; deuxièmement, nous avons prouvé que ces gouverne-

ments et ces sociétés étaient tout à fait malhonnêtes, très égoïstes, parce que lorsque les choses allaient bien, lorsque leur économie était florissante, nous n'existions plus. Enfin, troisièmement, nous avons prouvé que les concessions n'étaient d'aucun remède aux problèmes d'une nation ou d'une organisation.

Pour ce qui est de l'avenir, l'expérience nous a appris que ceux qui ont consenti des concessions en ont souffert, de même que leurs familles, leurs enfants. Et qu'ont fait les sociétés? Elles ont emporté leur argent dans d'autres pays en disant qu'elles pouvaient obtenir ailleurs de la main-d'oeuvre à meilleur marché qu'au Canada. Elles ont gagné beaucoup d'argent ici, elles se sont enrichies grâce à notre travail et maintenant elles emportent leurs fonds au Mexique ou dans d'autres pays, ce qui est injuste.

A présent, nous devons prendre position, nous devons dire que ça suffit et que nous ne ferons aucune concession; nous voulons partager leurs richesses car ceux qui dirigent ces corporations gagnent des millions de dollars et mènent la grande vie avec cet argent. Je le répète il est temps que nous prenions position et que nous mettions un terme à tout ça. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture du débat? Contre?

Nous passons au vote sur la motion d'adoption du Rapport. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Je donne la parole au Président du Comité des Résolutions générales.

RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS GENERALES

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): Les délégués sont priés de se reporter au Document no. 2 intitulé "Rapport du Comité des Résolutions générales".

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter quelques membres du Comité qui sont ici. A ma droite, Reg. Basken, du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie; Rick Jackson, du personnel du Congrès du Travail du Canada; Dave Johnson, de la Fédération des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest; Ted Witthames, de l'Union internationale des mouleurs et Ted Roscoe, de l'Union internationale des employés des services. Mademoiselle Madeleine Olivier (Ouvriers unis des textiles d'Amérique) n'est pas encore arrivée à l'assemblée.

Le Secrétaire du Comité va maintenant vous donner lecture de la résolution G-1, telle qu'elle a été amendée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Merci, confrère Président. Confrères et consoeurs.

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a maintes fois refusé d'appuyer les nombreuses luttes pour la libération et la justice dans le monde;

"ATTENDU QUE pour être en mesure de bien mettre en oeuvre les politiques du Congrès du Travail du Canada, il est essentiel que le Services des affaires internationales du CTC continue d'être affranchi de toute influence du gouvernement;

"ATTENDU QUE le CTC reçoit une aide financière importante de l'ACDI pour ses activités internationales;

"IL EST RESOLU QUE le CTC divulgue les sommes exactes qu'il reçoit de l'ACDI."

Le Comité recommande l'adoption de ce rapport et, en son nom je présente une motion dûment appuyée par un membre du Comité.

M. J. TURK (OUE — Section locale 508): Je me prononce en faveur de cette très importante résolution. Le confrère McDermott se souviendra peut-être que lors de la dernière assemblée à Winnipeg, j'étais venu au micro pour demander si le Service des affaires internationales du CTC recevait des fonds du gouvernement canadien. La réponse avait été négative et lorsque nous avons insisté nous avons compris que c'était l'ACDI qui fournissait une aide financière; on nous a dit que l'argent ne venait pas du gouvernement mais d'une agence indépendante.

Nous considérons que cette résolution et la recommandation d'adoption du Comité constituent un pas fort important car, en fait, le Congrès du Travail du Canada reçoit beaucoup d'argent de cette agence du gouvernement fédéral. Le montant total reçu pour l'année fiscale 1982/1983 a été de 1 340 000 $ à consacrer à des projets. Il est indispensable, pensons-nous, que les affiliés et cette assemblée soient informés ouvertement du montant de ces fonds et de leur utilisation. J'espère que vous appuierez tous cette résolution.

Je vais voter en faveur de cette motion, toutefois je dois dire que je suis attristé par la décision du Comité de modifier la résolution G-1. Vous constaterez que c'est la première dans le Livre des Résolutions et dans celle qui nous est présentée aujourd'hui on remarque deux omissions importantes; j'espère que cela sera rectifié à notre prochaine assemblée. On a supprimé certains mots du premier "Résolu" qui demandait que l'on révèle également "les montants destinés à du personnel tant au Canada qu'à l'étranger". Mais ce qui est plus important, c'est la suppression du deuxième "Résolu" demandant que "le CTC prenne les moyens de devenir indépendant de "CIDA" sur le plan financier". Chaque fois que nous posons la question de savoir d'où viennent nos fonds, bien des confrères et consoeurs nous répondent que peu leur importe, ce qui les intéresse c'est ce qu'on en fait, parce que nous ne serons pas corrompus ou affectés parce que nous recevons de l'argent du gouvernement canadien; je souhaiterais que cela soit vrai.

Je vous dirai sur quoi s'est fondé surtout notre souci en établissant cette résolution, et pourquoi j'espère que cette partie supprimée sera présentée à la prochaine assemblée. Il s'agit d'une petite brochure publiée en 1983 par l'Institut Canadien des Affaires Internationales et dont le texte a été écrit par le Directeur des Affaires internationales du CTC, John Harker, dans lequel il parle de son point de vue sur les affaires internationales. A mon avis, cela aurait pu être écrit par le gouvernement canadien; on y relève une similarité sur la question du Nicaragua. Il accuse les médias américains d'être trop sympathiques au gouvernement du Nicaragua, d'être noyés dans un complexe de culpabilité envers ce pays — il s'agit toujours des médias américains — et de voir, d'après lui, le "Sandinistas" à travers une nébulosité romantique".

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery, Secrétaire-trésorier): Vous vous éloignez très nettement de la résolution; pourriez-vous revenir au sujet qu'elle traite?

M. J. TURK (OUE — Section locale 508): Je parle effectivement de l'argent reçu de l'ACDI et de son utilisation. Tout en étant en faveur de cette résolution, je crois avoir le droit de préciser ce qui a été retiré dee clle qui a été inscrite dans le Livre des Résolutions. Est-ce que je me trompe?

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery, Secrétaire-trésorier): Vous allez un peu loin lorsque vous parlez de la brochure publiée par l'Institut Canadien des Affaires Internationales, lorsque vous parlez du financement des projets de l'ACDI. Veuillez vous en tenir seulement à la résolution.

M. J. TURK (OUE — Section locale 508): Si vous estimez que je me suis écarté du sujet, je vous prie de me le dire.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je pensais avoir été clair; peut-être que mon langage n'est pas celui qui convient.

M. J. TURK (OUE — Section locale 508): Si je suis allé loin, je crois être resté dans le cadre des limites. Ce que je veux préciser, Monsieur le Président, c'est ceci: ce dont nous devons nous inquiéter, outre du montant des fonds, c'est de l'influence que peuvent exercer ces derniers — et cela a été supprimé dans la résolution soumise à l'assemblée — c'est du fait que ladite publication du Directeur de notre Service des Affaires internationales démontre que sur le Nicaragua, sur le Salvador, sur le mouvement de la paix au Canada, la position prise est virtuellement la même que celle du gouvernement canadien et contraire, ou fort éloignée, du contexte de la politique du CTC, et si je peux me permettre une citation, ensuite je retournerai à ma place.

En ce qui concerne le Canada, le document dit notamment (traduction libre): "Les clameurs que nous entendons dans la rue vont-elles ébranler l'approche du Canada à l'égard de la paix, de la sécurité et du désarmement? Quelle que soit la réponse, il est évident que l'on n'a pas encore fait assez pour que les cris de la rue représentent plus que des slogans à sens unique malgré — et ceci pour rendre hommage au Premier Ministre — la contribution apportée par la lettre du Premier Ministre à propos des tests du missile Cruise. . . . (Plus loin, il cite l'option zéro de la CISL similaire à celle de Reagan) . . . si cela devait devenir la nouvelle position des Etats-Unis, il serait plus difficile pour le mouvement pour la paix de continuer à gagner la faveur du public et on pourrait avoir bien des

occasions d'entendre exprimer des craintes en ce qui concerne la sécurité et la défense."

Nous pouvons adopter la résolution qui nous est proposée, mais nous ne devons pas perdre de vue l'avenir pour nous assurer que les positions venant du Congrès du Travail du Canada reflètent bien les opinions de notre Congrès, du NPD. L'action entreprise par le Congrès dans la Caravane pour la paix est admirable et c'est dans cette direction que nous devrions aller dorénavant. En adoptant cette résolution, nous ferons un nouveau pas dans cette voie. Je vous remercie.

M. J. SINCLAIR (SPTA — Section locale 10): Je viens de faire un rapide travail de préparation et si je m'écarte du sujet je suis sûr que vous me le direz.

Je me prononce en faveur de cette résolution mais avec une certaine réserve. Le fait est que l'argent de l'ACDI est celui du gouvernement; il s'agit là d'une importante organisation qui reçoit plus d'argent que le ministère de l'Agriculture n'en reçoit pour le financement dans le domaine fermier.

C'est là aussi la politique intérieure du gouvernement canadien et nous sommes sans cesse venus à ces micros pour nous y opposer. C'est la même politique qui a ravagé nos communautés à travers le pays. Nous devons être prudents lorsque nous acceptons l'argent du gouvernement car, nous le savons bien, très souvent ce n'est pas sans conditions. Ce n'est pas une simple question de solidarité fondamentale avec les travailleurs du monde entier, c'est de notre survie dont il s'agit. L'un après l'autre, les orateurs ont dit que l'argent passait nos frontières, mais cela pour une raison: ici, nous avons de véritables syndicats et des conditions qui nous protègent alors qu'il en est tout autrement dans de nombreux cas dans d'autres pays. Il y a deux ans, le CTC a reçu d'un peu partout au Canada, 20 résolutions relatives au Nicaragua et plusieurs d'entre elles ne sont jamais venues devant l'assemblée. Quelques-unes appuyaient le "Sandinistas", organisation qui, au Nicaragua, mène la lutte pour renverser la dictature.

De nombreuses personnes savent quels sont les instruments de la campagne pour la paix. L'une de ces campagnes est organisée en grande partie par les syndicats, les organisations non-gouvernementales au Canada. Un million de dollars a été recueilli pour le peuple du Nicaragua, sans qu'un sou provienne du gouvernement. Des "tours" de solidarité sont organisés à travers le pays. Des travailleurs du Tiers-Monde viennent ici pour s'entretenir avec les gens, avec les autres syndicalistes, et de leur côté, des travailleurs canadiens s'en vont dans des "tours" syndicaux des pays du Tiers-Monde. Nous assistons donc à un travail d'accroissement de la solidarité; les appels en faveur de relations avec les syndicats des pays du Tiers-Monde sont plus nombreux, cependant, il ne semble pas qu'en bien des cas cela nous vienne du CTC.

C'est pourquoi j'appuie cette résolution, mais j'ajoute: soyons prudents en ce qui concerne l'argent du gouvernement. Nous avons besoin d'être soutenus; dans les communautés, les travailleurs veulent qu'on les appuie, mais nous ne recevons pas l'argent du gouvernement pour ça, nous nous acquittons de cette tâche parce que nous y croyons. Voilà pourquoi nous voulons que la politique du CTC reflète ce qui se passe dans les communautés, sinon tout l'argent du gouvernement ne saurait apporter un changement et ne pourrait aider les gens du Tiers-Monde. Je vous demande donc instamment d'appuyer cette résolution. Je vous remercie.

M. W. MUNDLE (SPC — Section locale de Moncton): Si je suis au micro "contre", ce n'est pas parce que je suis contre cette résolution, mais comme l'a dit un orateur précédent, parce qu'il y manque quelque chose de très important, c'est-à-dire le deuxième "Résolu" qui se lit: ". . . que le CTC prenne les moyens de devenir indépendant de "CIDA" sur le plan financier". Mon souci est fondamentalement le même que celui évoqué par notre confrère, à savoir que ceux qui donnent de l'argent — dans ce cas c'est le gouvernement — par le canal de l'ACDI, semblent mener le bal.

Il n'existe pas de meilleur exemple que la situation au Nicaragua, parce que la politique du CTC à son égard, et notre échec quant à la création d'autres syndicats là-bas, semblent s'accorder avec la politique que pratique le gouvernement. On ne bouge pas, on ne fait pas assez et cela est assez surprenant étant donné les commentaires que nous avons entendus à l'ouverture de cette assemblée quant à ce que nous devons faire en termes d'affaires internationales. Même dans le document de politique que nous avons renvoyé au Comité cet après-midi, il est fait allusion à cela et on nous dit que nous devrions faire preuve d'un soutien plus actif dans les affaires internationales, que nous devrions faire quelque chose, établir des contacts avec les autres centrales syndicales, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Je ne peux en voir la cause que dans le geste de financement que nous recevons par l'intermédiaire de l'ACDI. C'est un très sérieux problème. Nous nous occupons des travailleurs, nous contre-attaquons, nous luttons pour une justice économique et il n'est pas de meilleur exemple que ce qui se passe en ce moment avec le "Sandinistas" au Nicaragua. Cependant, nous ne venons pas à son aide d'une manière concrète, nous contentant de dire que nous nous opposons à l'intervention américaine. Si nous n'exposons pas nos propres positions, c'est que nous nous inclinons devant la politique du gouvernement en ce qui concerne le Nicaragua et d'autres pays et que nous ne pourrons jamais venir à l'aide de nos confrères et consoeurs qui ont besoin de nous, à moins que nous ne recevions l'appui du gouvernement. Cela est profondément injuste. Il est à souhaiter que lorsque l'autre document sur la politique concernant les affaires internationales nous sera soumis les délégués jugent bon de le renvoyer au Comité pour qu'il nous revienne avec des résolutions qui prévoient quelque action. Je vous remercie.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. Montgomery): Je ne vois pas d'autres délégués aux micros. Nous sommes saisis d'une motion d'adoption de la résolution de remplacement G-1, proposée par le Comité. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.,

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Je vous renvoie à la résolution G-11, qui couvre les résolutions G-2, G-24 et G-31:

"ATTENDU QUE nos gouvernements fédéral et provinciaux ont souvent suspendu les droits des travailleurs pour un motif politique, ce qui fait ressortir la nécessité que la Constitution protège les travailleurs contre leurs gouvernements;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, reconnaissant le besoin de protéger les travailleurs contre la suppression arbitraire des droits fondamentaux de libre négociation collective, se lance immédiatement sur la voie d'un *Premier amendement*: "*Droits constitutionnels des travailleurs canadiens*", en créant un Comité du Premier amendement;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que ce comité tienne des consultations sur le contenu de cet amendement, avant de le rédiger, et;

1. soumette son projet au Conseil exécutif du CTC, auquel le pouvoir est donné par la présente de le ratifier;
2. élargisse son mandat, une fois la ratification obtenue, pour devenir le Comité d'action sur le Premier amendement et sollicite l'appui de tous les affiliés et de tous les canadiens imbus du même esprit pour assurer l'adoption du Premier amendement constitutionnel du Canada."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, dûment appuyée par un membre du Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption de la résolution G-11. Je ne vois aucun délégué aux micros. Nous passons à la mise aux voix. Ceux qui sont en faveur de cette motion, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution no. G-20 modifiée pour englober les résolutions G-3, G-14, G-25, G-26, G-32.

"ATTENDU QUE certains affiliés se plaignent parfois d'une insuffisance de permanents régionaux du CTC;

"ATTENDU QUE ces plaintes concernent en particulier les représentants affectés au service, le représentants à l'éducation et le personnel de bureau;

"ATTENDU QUE le nombre de permanents a diminué dans certaines régions;

"ATTENDU QUE les attaques partout dirigées contre le mouvement syndical exigent une présence vigoureuse du CTC dans tout le pays;

"IL EST RESOLU que le président du CTC entreprenne une étude sur le nombre de permanents dans tout le pays et prête attention particulièrement aux régions touchées par des diminutions de personnel;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le président fasse part de ses conclusions au Conseil exécutif du CTC."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution telle qu'elle a été amendée et, à cette fin, au nom du Comité, je présente une motion dûment appuyée par un membre du Comité.

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): Un certain nombre des résolutions couvertes par celle-ci concernent des problèmes de personnel dans des régions prises individuellement. Il est clairement précisé dans les Statuts du Congrès du Travail du Canada, que c'est au Président qu'il appartient de prendre toute décision en ce qui concerne le personnel. Il nous a semblé que, plutôt que de discuter séparément de chacune des résolutions, il serait plus facile de procéder par une résolution combinée pour permettre aux délégués desdites régions de venir exprimer leurs besoins et au Président du CTC d'étudier ces questions — de toute évidence il doit se reporter aux autres résolutions — et de faire rapport au Conseil exécutif de la façon la plus équitable dans le cadre des Statuts du Congrès.

M. K. CLAVETTE (Conseil du travail d'Ottawa et du District): Je me prononce contre cette résolution parce que je n'ai pas confiance dans ce qui va suivre; nous avons vu trop de compétences organisationnelles dans le CTC aboutir à une tâche administrative. Nous avons appuyé la résolution G-14 qui demande le remplacement du représentant du CTC à Calgary. Trop souvent nos membres ont été éloignés des responsabilités d'organisation pour leur confier des tâches administratives, ce qui n'aide pas du tout les sections locales, les syndicats à charte directe, les conseils du travail, dans l'organisation et pas davantage dans les travaux que nous avons à accomplir. En conséquence, si cette résolution est adoptée, nous devrons suivre attentivement ce que fera le comité chargé d'étudier la question. Notre personnel a été de plus en plus réduit, nous avons besoin d'employés, de techniciens pour nous aider. C'est pourquoi je m'oppose à cette résolution.

M. T. BLEASDALE (SNFPP-AFPM — Section locale 807): Je me prononce en faveur de cette résolution mais aussi avec quelques réserves. J'ai apprécié les déclarations du confrère White, mais nous devons regarder la situation en face. Ce matin, le Président du Congrès a prononcé une allocution dans laquelle il nous a démontré que nous menons un combat, mais nous ne pouvons pas nous battre si nous n'avons pas d'effectifs sur le terrain. En tant qu'ancien représentant du Congrès du Travail du Canada, je peux malheureusement me rendre compte de l'érosion qui se produit dans le personnel de notre Congrès au détriment de l'organisation et des délégués à cette assemblée. J'estime que le Président n'a pas besoin de faire un rapport car il sait déjà où ce personnel est manquant et je crois qu'il est temps que le Congrès tienne compte de ses propres intérêts et affecte le personnel là où il est nécessaire pour servir les affiliés.

M. W. PATERSON (Conseil du travail de Calgary): Je me prononce contre la recommandation du Comité amendant la résolution G-20. Je pense que le texte proposé est un travail de dupe et j'espère que les délégués ne marcheront pas. Comme le confrère précédent l'a dit, mais je ne reprendrai pas ses paroles et voici ce que j'en pense: dans cette résolution de boniments, il est dit que le Président étudiera la situation de la dotation en personnel et qu'il fera rapport au Conseil exécutif. Tout d'abord, je suis certain que le Prés dent sait ce que sont les problèmes de personnel et les niveaux de personnel; il sait que nous avons besoin d'un représentant dans notre section en Alberta. Il m'a écrit, il y a quelque temps en m'expliquant les raisons pour lesquelles on ne pouvait pas ramener le niveau à deux personnes — question d'argent. Ensuite, on indique que le Président fera rapport au Conseil exécutif, mais on ne dit pas quand; ce sera peut-être dans deux, quatre ans d'ici, peut-être dans dix ans! On ne dit pas quand il doit faire ce rapport. C'est du boniment.

Nous avons présenté la résolution G-14, opportunément couverte par la résolution amendée, dans laquelle nous demandions avec précision que le Président ou toute autre autorité compétente ramène immédiatement, je dis bien immédiatement, le personnel de l'Alberta au niveau précédent. Jusqu'en septembre et depuis de très longues années, l'Alberta avait joui du privilège de la présence de deux représentants dont l'un s'occupait de la partie nord de l'Alberta à l'extérieur d'Edmonton, et l'autre de la partie sud de la province, à l'extérieur de Calgary. En septembre dernier, notre représentant à Calgary a pris sa retraite et n'a pas été remplacé. Voilà la raison de la résolution qui vous a été soumise. Je suis convaincu que vous-même, Monsieur le Président, et les délégués qui sont dans cette salle, savez qu'en Alberta, nous avons un très gros problème.

Pendant 36 ans, nous avons été sous le régime du gouvernement du crédit social du premier ministre Manning; année après année, nous avons souffert des amendements apportés aux droits syndicaux en Alberta et la situation n'a cessé de s'aggraver. Pendant les 11, 12, 13 dernières années, nous avons eu Lougheed à la tête du gouvernement conservateur progressiste, et Dieu seul sait où ils ont pris le mot "progressiste"! Depuis lors, quelle a été la situation? Nous avons eu la Loi 41, qui privait les employés de la fonction publique de l'Alberta du droit de grève et de la négociation collective libre; ils ne sont même pas couverts par le "Alberta Labour Act". Depuis, nous avons la Loi 44, qui prive du droit de grève tous les travailleurs hospitaliers de la province de l'Alberta; aucune personne travaillant dans un hôpital de la province n'a maintenant le droit de se mettre en grève. Dans le domaine social, nous avons assisté dans cette province à une érosion de l'assurance-maladie, ce qui est sans exemple dans tout le pays. Nous avons des tarifs modérateurs pour les soins hospitaliers et ils pourraient être imposés quand on le voudra. Les primes d'assurance-maladie ont été augmentées et atteignent maintenant un niveau très supérieur aux moyens des travailleurs. Voilà ce qui se passe et le Congrès veut maintenant réduire le personnel du CTC à une personne! Le représentant que nous avons actuellement doit servir tout l'Alberta et une partie des Territoires du Nord-Ouest. Personne ne peut remplir une telle tâche, et vous espérez que nous allons accepter cette situation?

Enfin, la résolution en question n'est que boniments et je demande aux délégués de la renvoyer au Comité pour qu'il nous revienne avec la résolution G-14 dans son texte initial.

M. P. MOIST (Président du Conseil du travail de Winnipeg): La résolution G-20, qui a été amendée par le Comité, vient du Conseil du travail de Winnipeg et elle souligne que les inquiétudes spécifiques de cette province devaient être communiquées à cette assemblée; elle demandait au CTC — et je ne vois aucun inconvénient à ce que cette tâche soit confiée au Président conformément aux dispositions des Statuts — d'étudier tout spécialement la situation des régions où l'on a procédé à des réductions; je crois que cela va plus loin, d'ailleurs, car elle demande au Congrès d'entreprendre une étude quant au personnel en général dans tout le pays, et pas seulement en ce qui concerne les représentants mais le personnel de support dont nous avons besoin.

Nous avons entendu un orateur précédent dire qu'il s'agit là d'un travail de dupe et que le Président pourrait faire rapport dans quatre ans, mais cette résolution amendée demande que le Président fasse rapport au Conseil exécutif et je fais confiance à mes représentants du Manitoba au Conseil, je fais confiance aux représentants de mon syndicat au Conseil exécutif pour qu'ils interviennent si une réponse se fait attendre.

Je crois que nous devons également prendre les détails en considération. Je n'ai pas l'intention de laisser à notre Président cette seule résolution comme guide, mais je lui écrirai bientôt au nom de mon Conseil et j'encourage tous ceux qui ont des soucis précis, à donner d'autres indications à notre Président avant qu'il fasse son rapport au Conseil exécutif. Etudions les détails soulevés dans les autres résolutions, encourageons tous les affiliés à prendre contact avec le Prés dent et à le renseigner sur leurs difficultés. C'est ainsi que nous pourrons avoir au Conseil exécutif un excellent rapport sur la situation générale et je sais que mes représentants à ce Conseil y répondront s'ils le jugent opportun.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. Montgomery): La question préalable a été posée. Je vais interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre?

Quelle est votre question d'ordre, au micro 1?

M. L. RUFO (Syndicat "Print Media" de l'Alberta — Section locale 36): Il est très facile pour certains du fond de la salle, de poser la question préalable, mais lorsqu'il n'y a personne aux micros ils pourraient y venir pour qu'on leur donne la parole. Lorsque les intervenants sont nombreux cela pourrait, évidemment, être plus difficile, mais interroger les délégués sur un appel du fond de la salle, cela donne à l'assemblée un air quelque peu farfelu.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. Montgomery): Je rappelle au délégué que la majorité de l'assemblée a aussi quelques droits. Si elle juge que le débat a été suffisant, c'est à elle d'en décider et c'est ce qu'elle a fait sur cette question. Je vais mettre la résolution aux voix.

M. L. RUFO (Syndicat "Print Media" de l'Alberta — Section locale 36): Ce n'est pas mon avis parce que j'allais présenter une motion de renvoi avec instruction et je pense que ce serait plus acceptable par l'assemblée.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. Montgomery): Confrère, je suis désolé, mais l'assemblée a déjà pris une décision.

Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité pour l'adoption de la résolution G-20 telle qu'elle a été amendée, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

PRESIDENT (M. McDermott): Je demande au Comité de bien vouloir se retirer pour le moment, car nous avons un invité important et pour respecter son emploi du temps, je voudrais l'inviter à prendre la parole maintenant. Il s'agit de ce jeune homme auquel j'ai fait allusion ce matin, Alan Wilford, Président de la "Canadian Farmers' Survival Association". Vous vous souviendrez que cette association a été créée à la suite des efforts déployés par la communauté pour sauver une ferme dans le conté de Grey-Bruce, en Ontario, Alan Wilford était derrière cette entreprise, c'est le personnage le plus connu et, de loin, le plus discuté des membres de la communauté agricole au Canada. Il était au premier rang de la résistance à l'entrée des fermes pour prévenir les saisies et les expulsions et vous vous doutez à quel point il a pu frustrer le chef de la police et les huissiers. Ses compagnons fermiers et lui-même se sont unis derrière un système peu orthodoxe d'enchères à un penny de mise, ce qui fait que lorsqu'on a vendu pour 200 000 dollars d'équipement saisi, celui-ci a été revendu aux fermiers pour la grosse somme de 19,81$. De ce fait, on l'a mis en prison et là il s'est astreint à une grève de la faim pendant huit jours, dans le but de provoquer, à la Chambre des Communes, la seconde lecture du "Farm Creditors' Arrangement Act" et la popularité immense et la présence active de ce mouvement ont réussi à l'obtenir. En 1982, Alan Wilford devenait président de l'association et en décembre 1983, ses voisins reconnaissants lui rendaient le plus grand hommage en faisant de lui "Le Fermier de l'Année". Tant au Canada qu'aux Etats-Unis et de ce fait ailleurs dans le monde, Alan Wilford est un excellent représentant de l'agriculture canadienne, un organisateur infatigable, l'un de la nouvelle lignée et je suis heureux de vous le présenter pour qu'il vous dise quelques mots. Alan Wilford.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA "CANADIAN FARMERS' SURVIVAL ASSOCIATION"

M. A. Wilford (Président de la "Canadian Farmers' Survival Association): Vraiment, je vous remercie. Vous parler ici aujourd'hui est pour moi un honneur et un privilège et je pense que je devrais, avant tout, remercier le CTC pour son appui pendant que j'étais en prison; ce geste a été très apprécié par la communauté agricole.

Aujourd'hui, j'ai beaucoup entendu parler de chômage, de dépression et quelquefois de reprise, et je crois que personne ne peut se rendre compte de la gravité de cette dépression tant que l'on ne va pas à Ottawa comme je l'ai fait récemment. J'étais dans un taxi lorsque j'ai vu des hommes puiser dans des poubelles; regardant plus attentivement, j'ai remarqué qu'il s'agissait de gens très bien vêtus et j'ai dit au chauffeur: "Est-ce que ça va aussi mal que ça?" Il m'a répondu: "C'est bien pire." Il a ajouté quue cux-là étaient des politiciens et qu'ils cherchaient des idées.

Dans ce grand pays, nous avons un chômage massif. L'an dernier, notre gouvernement fédéral a emprunté trois milliards de dollars et les a dépensés; or, si vous divisez ça par le chiffre de 20 000$ en salaires annuels, vous constatez q ie le gouvernement a emprunté et dépensé assez d'argent pour créer un million et demi d'emplois. En s'en tenant à la réalité d'un budget équilibré, on doublerait le chômage. Actuellement, la seule politique possible est de continuer à emprunter. Le gouvernement fédéral apporte quelque 70 milliards de dollars auxquels viennent s'ajouter les 30 milliards qu'il doit emprunter. L'autre parti politique — je ne nommerai pas les partis — essaiera d'équilibrer le budget et de réduire le déficit, les dépenses, pour se trouver alors en présence d'un chômage deux fois plus élevé.

Ce sont les politiciens qui ont créé ce problème et ce n'est pas eux qui le résoudront. Pour être juste à leur égard, il faut dire qu'ils ont écouté les philosophies des 40 dernières années, lesquelles nous ont conduits à ce gâchis, à savoir l'idée selon laquelle on peut s'enrichir en empruntant, l'idée qui veut qu'en exportant davantage et en important moins on peut aussi y arriver. Nous savons, bien entendu, que les pays du Tiers-Monde pourraient payer leurs dettes s'ils pouvaient exporter plus qu'ils n'importent et que tout irait bien pour eux; personne ne réfléchit un instant que si tout le monde réussit, tout le monde échoue. La Russie n'a pas de dollars canadiens; nous lui vendons du blé, nous achetons un grand nombre de voitures, de tracteurs Bolaris, et nous mettons à pied nos travailleurs de l'automobile! C'est, je crois, Benjamin Franklin qui a eu le mot de la fin lorsqu'il a dit qu'il y avait trois moyens pour une nation de devenir riche: elle peut faire la guerre et s'emparer par la force de la richesse de l'autre nation, elle peut commercer librement et faire des bénéfices en trichant, ou bien elle peut tirer profit de l'agriculture, car en mettant une graine en terre on crée une nouvelle richesse, comme par miracle. C'est de ce miracle dont je veux vous entretenir aujourd'hui.

Chaque printemps, les fermiers de notre pays ensemencent leurs terres. Ils y glissent une petite graine, elle pousse et le rend au centuple; il y a des centaines de grains d'orge qui n'existaient pas l'année précédente; nous mettons ensemble une vache et un taureau et nous avons un jeune veau qui n'existait pas auparavant. Voilà la nouvelle richesse qui chaque année est là, dans cette nation et que j'étends jusqu'à l'industrie du bois et à celle de la pêche. Vous pouvez dire que cela vient de Mère Nature ou que c'est un don de Dieu, mais ce qui est intéressant dans cette nouvelle richesse c'est qu'elle n'a pas à être remboursée. Lorsque le gouvernement emprunte pour dépenser, pour alimenter un puits qui est à sec, c'est-à-dire pour créer de la prospérité, il doit rembourser par la suite, mais Mère Nature, elle n'exige pas çà.

Mais cela se reproduit sans cesse et nous avons toujours des problèmes; notre fixation des prix, notamment, est inadéquate. Si nous avons un million de boisseaux de blé et si nous le vendons à un dollar le boisseau, nous aurons seulement un million de dollars de cette richesse à faire entrer dans l'économie, mais si nous fixons le prix correctement à 10$ le boisseau, alors nous aurons 10 millions de dollars à faire passer dans l'économie. Voilà la nouvelle richesse et c'est ce qui a financé cette nation ou qui habituellement la finançait.

Ce que j'aime c'est ce que j'appelle une économie intérieure équilibrée, car nous avons des fermiers qui ont besoin d'équipement. Chez la plupart des voisins, le plus récent modèle de voiture que j'aie remarqué, date de 1977. Ils ont besoin de camions de ramassage, de moissonneuses-batteuses, de nouveaux pneus pour leurs véhicules, mais ils ne peuvent pas les acheter, alors que vous, de votre côté, vous êtes disposés à les produire. L'autre jour, en regardant un rouge-gorge construire son nid, je pensais aux travailleurs de la construction qui sont en chômage qui n'ont pas de maison; je songeais que personne n'avait dit à l'oiseau qu'il y avait une dépression. En 1930, les abeilles ont continué à faire du miel et les fourmis à construire des fourmilières. C'est que la dépression est une invention de l'homme. C'est une politique économique dont on n'a absolument aucun besoin.

Lorsque je parle de la politique économique en ce qui concerne les matières premières, c'est de l'industrie primaire qu'il s'agit. Nous avons une industrie primaire, une industrie secondaire et nous avons des industries de service; c'est un échange de biens et de services. Je compare cela à la situation d'un électricien qui gagne 20$ l'heure et d'un plombier qui en gagne 2; le plombier est fauché parce qu'il n'a pas assez d'argent et l'électricien n'a pas de travail parce que le plombier ne peut pas l'embaucher, alors que s'il existait une parité, si chacun d'eux gagnait, par exemple, 10$ l'heure, ils pourraient échanger leurs biens et leurs services et les roues de l'économie tourneraient normalement. Nous avons une nation magnifique, une population instruite, des matières premières, et si le Canada était une île, nous devrions tous y vivre comme des rois.

En essayant ce que l'on qualifie couramment autour de nous de "politique alimentaire à bon marché" nous abaissons le niveau de l'activité économique du Canada. Quoi que vous soyez disposés à donner à votre industrie primaire, ou à payer pour ces services et ces biens, c'est ce que l'on doit dépenser et revenir pour acheter vos produits. Si vous jetez un coup d'oeil sur les statistiques des 60 dernières années vous constaterez qu'il existe traditionnellement

une corrélation entre le chômage et les prix des produits agricoles, ces derniers, marquant une avance d'une douzaine de mois environ. Cela est constant et dans mon livre (mon éditeur m'a recommandé de mentionner cela, sinon je n'aurai pas à manger ce soir) le "Farm Gate Defense", dans le chapitre sur l'économie, il y a un graphique qui établit la comparaison des deux pendant les 60 dernières années. J'espère que les gens commencent à se rendre compte que le nombre de fermiers qui travaillent en dehors de leurs fermes au Manitoba est exactement le même que celui des chômeurs dans cette province. Dans le comté de Bruce, dont je viens, en 1982, nous avions 3 500 fermiers dont 51% travaillaient hors des fermes, et il y avait 1 700 chômeurs dans ce même comté. Or, si ces fermiers pouvaient vivre du produit de leurs fermes, nous aurions à importer une cinquantaine de personnes pour pourvoir aux emplois.

Il faut que l'on se rende compte que la dernière dépression n'a pas été résolue par la Seconde Guerre mondiale. Les guerres détruisent, les guerres tuent. Rien ne m'irrite davantage que d'entendre des gens prétendre que nous avons besoin d'une guerre pour résoudre ce problème. Je suppose que nous n'allons pas avoir vingt minutes de prospérité. Ce qui a provoqué cette conception erronée, ce n'était pas la guerre, mais les moyens utilisés pour la financer. En 1941, Carl Wilkins, le père de l'économie des matières premières, est allé voir le Secrétaire d'Etat à la Guerre des Etats-Unis et lui a dit: "Vous ne pouvez pas vous mettre en guerre, vous n'avez plus le sou, vous perdrez, vous avez fait faillite. Mais si vous restaurez le pouvoir d'achat du fermier nord-américain, vous aurez la prospérité et vous pourrez alors financer la guerre." Carl Wilkins a convaincu cet homme, et ce que l'on a appelé le "Steegle Amendment" a été mis en vigueur accordant une parité équitable, des prix équilibrés aux produits agricoles. De ce fait, non seulement les Etats-Unis ont financé la guerre mais aussi le Plan Marshall, et se sont trouvés dans une situation de domination royale résultant strictement d'une économie intérieure équilibrée. Puisque cela a déjà été réalisé, ça peut l'être de nouveau. Ce sont là des faits et non des théories sur lesquels travaillent la plupart de nos politiciens.

J'ai promis à Dennis de ne pas parler trop longtemps, je voudrais cependant, vous communiquer deux messages. Tandis que vous essayez de protéger vos propres positions et d'améliorer la qualité de votre vie, vous savez que ceux de l'autre partie, de la société vous imposent de sévères limites; vous ne pouvez guère vous élever au-dessus de quiconque, vous êtes le gardien de votre frère. En ces temps difficiles — et croyez-moi cette situation s'aggrave encore passablement avant que les choses s'améliorent — vous devez vous unir dans vos communautés locales pour vous assurer que les travailleurs ne perdent pas leurs maisons du fait de conditions économiques auxquelles ils ne peuvent rien. Nous devons rester unis dans nos positions pour affirmer notre solidarité.

D'autre part, il y a deux jours, j'étais sur le terrain de golf avec Dennis McDermott (vous l'avez vu jouer au golf, vous aussi . . .) je ne sais pas si la force qui l'animait venait de cette journée ensoleillée ou du déjeuner au champagne que vous avions eu, mais tout à coup, dans un grand élan, il a frappé sa balle qui est partie à 20 pieds pour s'arrêter sur une fourmilière; il a jeté un coup d'oeil autour de lui pour voir si nous l'avions remarqué, puis s'est rapidement avancé vers l'endroit et avant que nous ayons pu voir quoi que ce soit, dans un nouvel et large élan il avait enlevé la moitié de la fourmilière et tué 5 000 fourmis d'un seul coup sans toucher la balle. Après avoir jeté alentour un regard un peu penaud, il a repris le club et d'un autre coup a détruit l'autre moitié de la fourmilière et ses 4 998 fourmis toujours sans toucher la balle; il ne restait plus que deux fourmis. Et voici mon deuxième message: l'une des fourmis dit alors à l'autre: vois-tu, si nous voulons survivre à ce désastre nous ferions bien, nous, de ne pas rater la balle.

PRESIDENT (M. McDermott): Je crois que nous allons le garder parmi nous! Le confrère Montgomery a maintenant quelques annonces à faire.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Oui, des annonces concernant les réunions des comités et des délégués particuliers de plusieurs syndicats.

PRESIDENT (M. McDermott): La séance est levée jusqu'à demain matin à 9h30.

La séance est levée à 16h55.

MARDI, 29 MAI 1984
Séance du matin

La séance est ouverte à 9h30, sous la présidence de M. Dennis McDermott.

PRESIDENT (M. McDermott): Je crois savoir que nos amis "The Travellers" ont une version quelque peu modifiée et satirique de "Solidarité mes frères" que vous avez en main; nous allons les écouter.

La séance est ouverte. Je donne la parole au Président du Comité des Lettres de Créance.

RAPPORT DU COMITE DES LETTRES DE CREANCE

M. I. REILLY (Président du Comité des Lettres de Créance): Monsieur le Président, confrères délégués, voici le deuxième rapport du Comité des Lettres de Créance.

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du Congrès	4
Représentants des organisations affiliées	100
Fédérations des travailleurs	20
Conseils du travail	84
Sections locales des organisations affiliées	2065
Syndicats à charte directe	17
Pour un total provisoire de	2294

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de ce rapport provisoire.

Mad. L. NICHOLSON (Secrétaire du Comité des Lettres de Créance): J'appuie cette motion.

PRESIDENT (M. McDermott): Vous avez entendu le rapport du Comité. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

RAPPORT DU COMITE DE L'EDUCATION

PRESIDENT (M. McDermott): Ce matin, le premier point à notre ordre du jour, est le rapport du Comité de l'Education.

M. J. ROSE (Président du Comité de l'Education): Voici à ma droite, Jim Brechin, membre du personnel du CTC, à titre de conseiller du Comité; puis Gord Wilson, des TUA, Secrétaire du Comité. Les autres membres sont: Len Bruder, de l'Union des ouvriers unis du caoutchouc; Dick Gingerich, FCCET & AO; Elizabeth Plattenberg, du SCFP. Nous allons traiter douze résolutions figurant dans le Livre des Résolutions et dans le Document no. 12, qui contient le Rapport du Comité de l'Education. Etant donné le temps limité dont nous disposons, nous étudierons ces résolutions dans un ordre modifié afin de pouvoir discuter de certaines des plus importantes en premier lieu.

Je passe le micro à Gord Wilson, Secrétaire qui va commencer avec la résolution Ed-1, amendée par le Comité.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Je renvoie les délégués à la résolution Ed-1, amendée:

"ATTENDU QUE par manque de formation, bon nombre de travailleurs sont victimes d'accidents mortels ou qui les rendent infirmes pour la vie;

"ATTENDU QUE beaucoup de ces travailleurs, à peine sortis de l'école, n'ont reçu aucune formation en santé et sécurité au travail;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada et les fédérations provinciales demandent aux gouvernements provinciaux de promulguer des lois pour que les questions de santé et sécurité au travail soient enseignées dans les écoles secondaires et de formation professionnelle".

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de cette résolution telle qu'elle a été amendée; motion appuyée par le Président du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Le Comité recommande l'adoption de cette résolution. Discussion? Etes-vous prêts pour la mise aux voix? Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. R. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Merci confrère. Résolution Ed-3, telle qu'elle a été amendée:

"ATTENDU QUE les programmes de restrictions en matière d'éducation impliquent des mises à pied, des coupures de programmes, un nombre trop élevé d'élèves par classe ainsi que la fermeture éventuelle d'écoles, et entraînent une baisse générale de la qualité et de la diversité des cours offerts;

"ATTENDU QUE l'éducation de nos enfants est un droit fondamental et que ceux-ci constituent notre plus grande richesse, gage d'un avenir prospère;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande aux gouvernements provinciaux et fédéral de ne pas compromettre l'éducation de nos enfants mais d'accroître le nombre et l'envergure des programmes scolaires afin que nos enfants puissent acquérir la compétence nécessaire pour occuper les postes de haute technologie qui s'offriront".

Je présente une motion d'adoption, appuyée par le Prés dent du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Discussion? Non. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. R. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): La résolution suivante porte le no. Ed-2;

"ATTENDU QUE les syndiqués qui vivent dans les basses terres du sud et dans les grandes villes de la province ont la possibilité de suivre des cours du soir ou de fin de semaine pour élargir leurs connaissances sur des sujets qui intéressent les syndicats;

"ATTENDU QUE les membres qui demeurent dans des petites villes ou villages à l'intérieur des terres ou dans les prairies n'ont pas accès à ces cours;

"ATTENDU QUE la centrale syndicale n'offre aucun cours de correspondance susceptible d'aider les membres;

"IL EST RESOLU que l'assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada charge les dirigeants de favoriser et de promouvoir la rédaction d'un plus grand nombre de cours d'études syndicales par correspondance à l'intention des membres, et qu'ils y participent."

Monsieur le Président, au nom du Comité, je présente une motion de renvoi — appuyée par le Président du Comité — au Conseil exécutif avec l'explication suivante: cette résolution concernant l'attribution de fonds et de personnel, devrait être traitée à ce niveau particulier.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien. Il s'agit d'une motion de renvoi. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Résolution Ed-9, telle qu'elle a été amendée:

"ATTENDU QUE les handicapés mentaux, physiques et autres, sont de plus en plus retirés des établissements spécialisés;

"ATTENDU QUE les programmes à l'intention des jeunes qui éprouvent des difficultés d'apprentissage sont actuellement insuffisants;

"ATTENDU QUE les programmes d'anglais langue seconde à l'intention des immigrants ont été diminués ou annulés complètement;

"ATTENDU QUE l'éducation assistée par l'ordinateur est devenue essentielle même au niveau élémentaire;

"ATTENDU QUE les jeunes chômeurs ont besoin d'une formation spéciale pour faire face à la révolution technologique, et de cours qui leur ouvriront des emplois dont les tâches sont informatisées;

"ATTENDU QUE les étudiants voient augmenter les frais de scolarité et de formation et diminuer le choix de cours et le nombre de places disponibles;

"IL EST RESOLU que les fédérations des travailleurs et les affiliés du Congrès du Travail du Canada continuent de s'opposer aux coupures gouvernementales en éducation, à tous les niveaux, parce qu'elles vont à l'encontre du bien-être de la société en général et des citoyens en particulier.

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption appuyée par le Président du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Discussion? Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Résolution Ed-5:

"IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral insiste pour que les fonds consacrés à l'éducation en C.B. ne servent qu'à cette fin, étant donné que la Constitution canadienne décrète que l'éducation constitue un droit et non un privilège."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par le Président du Comité, tout en exprimant l'espoir que quelqu'un du Conseil du travail de Victoria viendra apporter quelques explications complémentaires sur le contenu et le sujet de cette résolution.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée. Je demande aux membres du Comité des Résolutions générales de bien vouloir venir prendre place sur l'estrade.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Les délégués sont priés de se reporter à la résolution Ed-6, telle qu'elle a été amendée.

"ATTENDU QUE les gouvernements au Canada subventionnent les écoles de commerce et autres activités éducatives conçues à l'intention des employeurs de ce pays;

"ATTENDU QUE l'éducation syndicale devrait être financée au même titre;

"ATTENDU QUE l'éducation syndicale, en formant des chefs syndicaux instruits et avertis, favorise une prise de décision éclairée et concourt à des relations de travail constructives;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire réclame des gouvernements fédéral et provinciaux des subventions accrues à l'éducation syndicale, selon un pourcentage approprié des dépenses globales consacrées à l'éducation."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par le Président du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Résolution Ed-7:

"ATTENDU QUE l'installation du Collège canadien des travailleurs à l'Université d'Ottawa n'est que temporaire comme elle l'était d'ailleurs à l'Université de Montréal;

"ATTENDU QU'un programme annuel de huit semaines ne suffit pas à répondre à tous les besoins de formation de nos membres devant les changements rapides et complexes que connaît le milieu de travail;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada charge un sous-comité du Conseil exécutif d'étudier la possibilité d'avoir notre propre édifice pour le Collège canadien des travailleurs, et que celui-ci puisse fonctionner à l'année longue;

"IL EST EN OUTRE RESOLU qu'un rapport incluant des recommandations spécifiques à ce sujet soit présenté à l'assemblée statutaire de 1986."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par le Président du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Le délégué au micro 4.

M. J. DOWELL (SCFP — Section locale 2327): Bien entendu, j'appuie cette résolution, mais j'ai certaines observations à formuler qui, peut-être, ne conviendront pas tout à fait à certains. Depuis de nombreuses années, en fait depuis sa création, au début des années 1960, nous parlons d'avoir notre propre maison, d'avoir notre propre Collège canadien des travailleurs. Au début, les pionniers de

cette entreprise pouvaient estimer, je crois, qu'il s'agirait d'une organisation qui serait préférablement financée totalement par le mouvement syndical et les travailleurs canadiens. Je suis membre du Conseil d'administration de ce Collège et année après année, je suis surpris de ce que le mouvement syndical, les membres de la base, les affiliés, ne financent pas le Collège dans la mesure envisagée il y a bien longtemps. Je ne sais pas trop d'où cela provient, mais nous offrons là, il me semble, une image assez déshonorante, étant donné que nous disposons d'une organisation destinée à nous donner le genre d'éducation que les universités et les collèges communautaires ne peuvent peut-être tout simplement pas nous fournir; de ce fait, nous négligeons notre propre intérêt.

La question est celle-ci, et c'est la partie peu agréable de mes commentaires, mais j'estime que cela doit être dit: sans la subvention de 174 000 $ allouée par le gouvernement, je ne sais pas pendant combien de temps le Collège des travailleurs pourrait survivre et c'est là une question sur laquelle, il me semble, que les délégués auront à réfléchir. Si vous voulez être fiers de votre Collège des travailleurs, si vous voulez avoir votre propre édifice, je pense qu'en rentrant dans vos sections locales, vous feriez bien de vérifier ce que vous avez fait pour soutenir ce Collège.

Je ne me sens pas très à l'aise de prendre une telle position mais je suis convaincu qu'il le fallait. Je suis un peu découragé par l'absence de débat sur les questions d'éducation. Il semble que je suis l'un des rares intervenants sur ce sujet, alors que pourtant lorsque nous quittons la salle de l'assemblée, tout le monde évoque la phrase magique: il faut davantage d'éducation, car alors nous aurions les moyens de résoudre nos problèmes. Nous jouons, je crois, sur deux tableaux: nous parlons d'une façon et nous agissons d'une autre. Selon moi, les délégués doivent considérer la question de l'éducation beaucoup plus sérieusement au lieu de s'en tenir à de simples paroles. Il faudra beaucoup d'argent pour fournir le genre de programmes essentiels en 1984 et pendant les 10 ou 15 prochaines années car l'éducation sera l'instrument avec lequel nous pourrons attaquer sans ménagement ceux qui tentent d'abattre le mouvement syndical.

Je ne suis pas certain que le deuxième "Attendu" représente les intentions du Collège des travailleurs; je crois que celui-ci a été créé pour le genre d'éducation qui va plus loin que les programmes courants de tous les affiliés au cours des années, et que nous devrions nous tourner vers des matières d'un intérêt supérieur aux questions pratiques des sections locales. Mais ceci n'est qu'un élément mineur.

M. J. BENARD (SNFPP-SEFPO): C'est avec plaisir que je me trouve à ce micro demandant à nos membres d'appuyer cette recommandation. Le mouvement du travail ne peut pas, ne doit pas s'éloigner du présent concept créé par le Collège canadien des travailleurs au cours des années passées. Nous avons la responsabilité en tant que syndiqués, d'élargir l'évolution du Collège à travers le pays entier. Je regarde autour de moi, cher confrère Président, et je reconnais ses gradués. Ils sont dispersés un peu partout dans cette assemblée. Ils sont même autour de vous, cher confrère Président. Ils sont aussi en arrière de vous.

Le Collège canadien des travailleurs est une institution dont, en tant que syndicalistes convaincus, nous pouvons être fiers. Pendant des années, les gradués ont soutenu leurs étudiants et ceci prouve que l'unité ne se réalise pas seulement sur les lignes de piquetage, mais qu'elle est bien vivante dans le domaine de l'éducation. Si le Collège était ouvert toute l'année, cela ne pourrait qu'accroître la force du mouvement syndical dans tout le pays. Le moment est venu d'engager le mouvement syndical dans l'expansion de sa propre puissance dans le domaine de l'éducation: la connaissance, l'éducation, la prise de conscience, constituent le fondement de la solidarité, de la force et de l'unité.

PRESIDENT (M. McDermott): Je suis d'accord avec les commentaires de Jimmy Dowell et les délégués représentant un mouvement dont l'unique et le plus grand moyen à sa disposition est je pense l'éducation. Il est étonnant en effet que nous ayons eu si peu de discussion sur ce sujet. Nous passons au vote. Ceux qui sont en faveur de cette motion d'adoption, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Résolution Ed-8, telle qu'elle a été amendée:

"ATTENDU QUE le gouvernement canadien et plusieurs gouvernements provinciaux ont profité des conditions économiques actuelles pour promulguer un nombre inouï de lois antisociales;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada donne à son programme national d'éducation et d'organisation encore plus d'envergure pour contrer cette attaque."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution telle qu'elle a été amendée; cette motion est appuyée par le Président du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en sa faveur sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): Résolution Ed-4, telle qu'elle a été amendée:

"ATTENDU QUE l'histoire du syndicalisme n'est guère enseignée dans les écoles canadiennes;

"ATTENDU QU'il est important que l'enseignement de cette histoire reflète fidèlement le mouvement syndical du pays;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada rédige un manuel scolaire susceptible de servir à cet enseignement dans les écoles canadiennes."

Le Comité recommande le renvoi de cette résolution à l'Exécutif entrant, compte tenu du léger amendement que nous y avons apporté en supprimant l'affirmation selon laquelle "l'histoire du syndicalisme n'est pas enseignée dans les écoles canadiennes". Cela n'est pas tout à fait exact. D'autre part, la raison de ce renvoi est aussi qu'il peut y avoir, outre les manuels scolaires, d'autres moyens d'introduire notre façon de voir dans le système scolaire. Cette explication étant donnée, je présente une motion de renvoi, dûment appuyée par le Président du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien. Il s'agit d'une motion de renvoi. Ceux qui sont en sa faveur sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. G. WILSON (Secrétaire du Comité de l'Education): La dernière résolution que nous vous présentons est la résolution no. T-6 qui a été renvoyée à notre Comité par le Comité sur la Technologie:

"ATTENDU QUE les employeurs introduisent actuellement de nouvelles technologies en milieu de travail en vue d'exercer un plus grand contrôle du travail et en même temps affaiblir les syndicats;

"ATTENDU QUE bon nombre de travailleurs ne peuvent recevoir une formation pour occuper d'autres emplois en raison de leur instruction élémentaire insuffisante;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada:

1. exige que le gouvernement fédéral établisse des mécanismes législatifs qui obligeront l'employeur à veiller à ce que les droits des travailleurs soient respectés lorsque des changements technologiques sont introduits en milieu de travail;
2. continue, de concert avec le Nouveau Parti Démocratique, de sensibiliser le peuple canadien sur l'importance de cette question, utilisant tous les moyens mis à sa disposition;
3. favorise l'éducation permanente des adultes (lecture, arithmétique, écriture) afin de répondre aux besoins d'instruction de tous les Canadiens."

La résolution originale soumise par le Conseil du travail du Toronto métropolitain comportait un quatrième paragraphe demandant l'organisation d'une conférence internationale sur l'éducation des adultes. Nous n'avons pas jugé ce paragraphe pertinent et nous présentons une motion d'adoption de cette résolution telle qu'amendée par la suppression du quatrième paragraphe du "Résolu". Cette explication étant fournie, je présente cette motion d'adoption, appuyée par le Président du Comité.

M. M. LYONS (TUA — Section locale 1535): J'appuie cette résolution et je tiens à attirer tout spécialement l'attention des délégués sur le paragraphe 3 du "Résolu", pour promouvoir le développement de l'éducation fondamentale des adultes. Cela nous paraît, dans le Toronto métropolitain, d'une importance vitale. On constate avec étonnement le nombre de cas dans lesquels les membres ne peuvent pas obtenir ce qu'ils mériteraient parce qu'il leur manque ce que nous considérons, en termes d'éducation, comme des éléments

de base, tels que la lecture, l'écriture, comme l'a dit le Président du Comité. Le Conseil du travail du Toronto métropolitain compte environ 170 000 membres et de ce nombre nous estimons que de 95 000 à 100 000 ne parle ni le français ni l'anglais. A tous ces gens il arrive qu'ils ne reçoivent même pas le droit fondamental de lire et d'écrire et pas davantage de connaître les droits contenus dans leurs conventions collectives. Nous avons vu des cas où conformément aux termes de leur convention collective, des emplois étaient affichés sur le tableau de façon que ces travailleurs puissent être promus. Mais ils ne font aucune demande pour les postes conformes à leurs compétences, sans compter ceux pour lesquels ils ne sont pas qualifiés, tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas lire l'affichage. De ce fait, la société engage des gens de l'extérieur et les travailleurs qui sont habituellement là se demandent ce qui se passe.

Mais ce manque d'éducation de base entraîne aussi pour nous la perte d'un autre élément: nous n'obtenons pas leur participation au mouvement syndical, ils ne viennent pas aux réunions de la section locale, ils ne font pas partie des conseils du travail, ils ne sont pas présents à cette assemblée. Ils représentent une partie très significative de notre effectif et si nous ne sommes pas en mesure de fournir à ces membres ces moyens d'acquérir une compétence de base, nous ne leur donnerons même pas les termes de leurs conventions collectives à la négociation desquelles nous avons tellement travaillé; nous ne les laisserons certainement pas dans une situation où ils auraient à soutenir les luttes redoutables qui nous attendent dans l'avenir.

Je demande instamment aux délégués de s'engager sur cette question; je ne pense pas que nous devrions laisser ce problème totalement entre les mains du Congrès du Travail du Canada. Je voudrais voir les sections locales et les conseils du travail de chaque municipalité de ce pays essayer de mettre au point des cours fondamentaux d'éducation pour les adultes et je pense que nous devrions donner ces cours en milieu de travail, aux frais de l'employeur si possible. Cela représente un avantage important pour les sections locales, les conseils du travail et, éventuellement, pour le Congrès du Travail du Canada.

Je crois qu'il est temps d'en finir avec une telle situation au Canada; ainsi je peux lire, sous un gros titre dans un journal du Toronto métropolitain, que dans la ville de North York, l'une de nos municipalités qui compte une population d'un demi-million d'habitants environ, quelque 82 000 travailleurs sont pratiquement illétrés. Nous devrions nous assurer qu'il est mis un terme à un tel état de choses.

Mad. C. MICKLEWRIGHT (FCCA — Section locale 1820): Je me prononce en faveur de cette résolution et je suis d'accord avec les commentaires du confrère qui m'a précédée. Je voudrais parler aux délégués d'une organisation qui se nomme "ALSO". Au cours de la fin de semaine, j'ai vécu une expérience fort intéressante, j'ai assisté à la conférence de l'Association des médias syndicaux (Canadian Association of Labour Media) dans laquelle j'occupe un poste exécutif. Nous avons reçu un groupe de gens, appelé "ALSO" soit "Alternative Learning Styles" (Types d'enseignement alternatif) d'Ottawa. L'un des objectifs de ce groupe est d'élever le niveau d'alphabétisation. Nous l'avons invité pour procéder à une analyse des journaux syndicaux publiés par divers syndicats représentés ici, et une analyse pour savoir comment ces journaux sont perçus et compris par nos membres; il est tout à fait évident maintenant que nombre d'entre nous devrons réviser la façon dont nous produisons ces journaux, dont nous écrivons, et revoir quels sont nos lecteurs car, ainsi qu'on l'a dit, ils sont nombreux ceux pour qui l'anglais est une deuxième langue et ils ont assez de difficultés non seulement pour lire les emplois affichés, mais la documentation que nous leur adressons. Ils ont le même problème pour interpréter leurs conventions collectives.

Je me souviens d'un ouvrier d'usine qui me disait que quelques-uns de ses membres n'étaient pas allés plus loin que la troisième classe et ne pouvaient comprendre ni leur convention collective ni aucun de leurs droits. Je voudrais vous recommander "ALSO" parce que j'estime que ce groupe peut prêter le concours d'une expérience précieuse en ce qui concerne l'éducation, l'enseignement aux adultes, pour améliorer le niveau de l'alphabétisation. Le mouvement syndical devrait en tenir compte et faire appel à lui pour faire faire des progrès à nos membres et pour les aider. Ce groupe est très important et apporte une contribution considérable au travail éducatif en général, auprès du public.

Les changements technologiques constituent, sans conteste le problème majeur que nous devons affronter et nous ne savons pas encore très bien comment l'aborder. Nous devons dès maintenant lui faire face et par conséquent l'éducation et le recyclage sont très importants. Nous avons parfois affaire à des gens qui manquent des éléments de base. Beaucoup parmi nous estiment que si vous avez fait votre classe de 12ième vous avez des compétences, mais il est de fait que certains parcourent le système scolaire sans même savoir lire et écrire correctement. Or, si nous freinons nos membres qui n'ont pas de compétence et qui ne comprennent pas le fonctionnement de base de la lecture et de l'écriture, nous avons beaucoup de chemin à faire.

M. J. TREACY (TUA — Section locale 222): Il existe un vieux dicton qui prétend que l'on peut conduire un cheval à l'abreuvoir mais qu'on ne peut pas l'obliger à boire. La plupart d'entre vous doivent bien se rendre compte qu'il existe au Canada des cours du soir pour quiconque veut étudier l'anglais, et le problème qui se pose est qu'une grande partie des gens ayant des antécédents européens ne veulent pas s'insérer dans le système canadien. Si vous allez dans une quelconque usine au Canada, vous y trouverez certains groupes parlant neuf ou dix langues différentes. Si l'on veut entrer dans le grand courant du syndicalisme canadien, on doit s'y intégrer; on ne peut vivre dans la section polonaise, dans la section irlandaise ou dans la section allemande, on doit faire partie de l'équipe sinon on ne peut pas s'engager dans ce mouvement.

Le système scolaire nous pose aussi un autre problème. Si vous jetez un coup d'oeil sur l'ensemble du pays, vous voyez qu'il existe 15 ou 20 écoles différentes et tant que chacune enseignera dans sa propre section on n'obtiendra pas que les gens participent. Evidemment, les syndicats peuvent dire ce qu'ils veulent et ils peuvent obtenir un système d'éducation, mais si le gouvernement n'intervient pas pour que les gens s'intègrent, je doute que les syndicats puissent arriver à quelque chose.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous passons au vote sur la recommandation du Comité. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. J. ROSE (Président du Comité de l'Education): Puisque vous avez adopté toutes les recommandations que nous vous avons proposées, je vous dispenserai de la formalité de mise aux voix de l'ensemble du rapport; en fait, c'est ce que vous avez déjà fait. Nous allons donc nous retirer. Je remercie tous mes collègues du Comité ainsi que vous tous pour votre attention soutenue.

PRESIDENT (M. McDermott): Avant d'aborder le point suivant de notre ordre du jour, je veux vous annoncer un changement au programme de ce matin. La présentation du rapport du Comité sur la Politique économique sera reportée momentanément. En raison du renvoi effectué hier, ce Comité travaille toujours sur les changements proposés à l'Enoncé de politique. Le Comité de la Législation le remplacera vers 11h45.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous avons ici un très bon ami, un homme jeune, très engagé, qui déploie une énergie considérable, un excellent ami des travailleurs canadiens, le Chef de notre Parti, Ed Broadbent. Malgré l'impopularité que cela véhicule, son parti et lui-même se sont opposés au contrôle des salaires et à la Loi sur les Mesures de guerre. Tout au long de sa carrière politique, Ed Broadbent n'a jamais dévié, pas plus que ce groupe de gens dévoués et infatigables qui l'entourent. Voici le Chef du Parti que nous voulons voir au pouvoir au Canada et qui nous sortira du bourbier, Ed Broadbent.

ALLOCUTION DE M. ED BROADBENT
Chef fédéral du Nouveau Parti Démocratique

M. E. BROADBENT (Chef du Nouveau Parti Démocratique): Bonjour Dennis, bonjour délégués, il me fait plaisir d'être ici à Montréal, il me fait plaisir d'être ici avec vous, il me fait plaisir d'être avec des amis, des amis avec qui nous avons livré ensemble la bataille pour un Canada plus juste.

Mes amis, je commencerai par vous dire une petite histoire. Dans ses commentaires d'ouverture, Dennis a rappelé que, dans le passé, nous avons combattu ensemble pour de nombreuses causes communes. Rien n'est plus vrai. Il y a seulement quelques mois, dans le seul quotidien anglophone d'Ottawa, le "Ottawa Citizen" apparaissait une caricature où j'étais représenté en tant que chef du Nouveau Parti Démocratique, vêtu de jeans, coiffé d'un casque et

transportant une boîte à lunch. Le message que voulait transmettre ce dessin humoristique, tendait à démontrer que cet aspect était un sujet de critique à l'adresse du chef d'un parti politique au Canada.

Eh bien, je puis vous affirmer que Brian Mulroney peut porter ses chaussures Gucci, que John Turner peut apparaître dans son costume de chez Brook Brothers, moi je suis toujours ravi d'être représenté comme un homme qui vit et travaille comme toute la population active du Canada. Vous savez sans doute mieux que moi, que nous vivons des temps difficiles. Partout dans le pays, dans les deux langues officielles, en anglais ou en français, ici au Québec, ou en Colombie Britannique, dans l'Est, dans l'Ouest, la bataille est la même. C'est un combat livré contre les travailleurs canadiens, hommes, femmes, syndiqués ou non. Nous avons subi cela ensemble et nous savons que dans le mouvement politique dans lequel je suis fier de me trouver en ce moment particulier, les sondages révèlent que tout ne va pas bien; c'est ce que disent les sondages nationaux.

Je veux ajouter deux brefs commentaires à propos des sondages. Tout d'abord ceci: nos membres élus au Parlement dans diverses régions nous ont dit réussir assez bien dans leurs circonscriptions; c'est ce que les hommes et les femmes de leurs villes et villages leur ont dit. Il y a un mois, nous avons organisé notre propre sondage qui a démontré que dans ces régions qui élisent maintenant des néo-démocrates, les libéraux arrivent en troisième position, les conservateurs en deuxième et que les membres du Nouveau Parti Démocratique au Parlement, selon ce sondage effectué par une organisation privée, remporteraient leurs sièges si les élections avaient lieu aujourd'hui. Mais je dois ajouter aussi que notre parti, comme le mouvement syndical du Canada — comme le mouvement syndical à travers le monde et le Parti Social démocrate dans le monde — n'ont pas été créés par les hommes et les femmes qui suivent les sondages; ils n'ont pas été lancés par ceux qui disent qu'il faut attendre et voir d'où vient le vent. C'est de cette façon que les libéraux et les conservateurs utilisent les sondages au Canada et c'est le genre d'attitude qui serait prise par certains qui voudraient se dérober s'il est question des batailles que vous avez menées jusqu'ici.

Ce matin je veux donc souligner que j'espère vivement qu'il y aura des élections en août ou tout au début de l'automne et que, d'après les sondages, j'espère aussi que nous améliorerons nos positions, que nous ferons mieux et non plus mal; mais quels que soient les résultats des sondages, les principes et les programmes du mouvement socialiste démocratique, pour lequel ce parti a été créé, ils seront défendus jusqu'au bout.

Nous avons eu une grave récession pendant deux ans avec les résultats suivants: une réduction des pensions et des allocations familiales, des coupures dans les programmes d'assurance-santé et en éducation, l'abandon de programmes pour l'égalité des femmes et peut-être le plus triste, nous avons perdu 400,000 emplois à temps plein.

Je n'ai pas l'intention de revoir avec vous, d'un point de vue statistique, le genre de récession que nous avons subi au cours de ces deux dernières années au Canada. Vous connaissez cette situation, vos voisins la connaissent aussi sous une forme graphique et plus significative que je ne pourrais la décrire d'après des chiffres statistiques. Mais je veux aujourd'hui vous entretenir de deux questions fondamentales; deux parmi les quatre ou cinq dont nous discuterons pendant la prochaine campagne. L'une de ces questions concerne l'emploi et l'autre la fiscalité.

Mais tout d'abord, c'est du gouvernement libéral que je voudrais vous dire quelques mots, de ce gang de manipulateurs cyniques et je-m'en-foutistes, qui organisent maintenant un concours de beauté pour élire un nouveau candidat, pour celui qu'ils expèrent être le Premier Ministre une fois encore. Je veux m'exprimer carrément, honnêtement et clairement sur la façon dont ils ont approché la crise actuelle, puis je vous livrerai le sens fondamental de la direction que le Nouveau Parti Démocratique estime que notre pays devrait suivre.

En réponse à la plus sérieuse récession qui se soit produite depuis la dernière guerre, qu'ont fait les Libéraux pendant les deux dernières années? A vrai dire, ils ont fait deux choses: dans son dernier budget du mois d'avril, Marc Lalonde a donné 2.7 milliards de dollars aux corporations et quelques millions de plus en réductions fiscales, retenez bien ceci: en réductions fiscales, 20% de réduction aux trois ou quatre plus gros contribuables. C'est ainsi que des réductions d'impositions fiscales étaient consenties à de riches individus et à de grosses compagnies. Je suis certain que vous avez entendu parler, de temps à autre, de la théorie des retombées, selon laquelle l'argent remis à ceux qui ont déjà le pouvoir et la fortune, sera réinvesti et que des emplois seront créés, que les femmes pourront alors revenir au travail et que les programmes sociaux qui ont été réduits seront rétablis dans leur totalité. Ça, c'est la théorie et c'est ce que Marc Lalonde nous a dit en avril dernier, c'est ce que Allan McEachen avait dit, ce que Trudeau avait dit à la Chambre des Communes. Vous savez que ça n'a pas marché, les 2.7 milliards de dollars que Lalonde avait donnés aux corporations n'ont pas été réinvestis au Canada; l'an dernier dans notre pays les investissements ont baissé au lieu d'augmenter et je regrette de devoir dire que les perspectives d'investissements pour cette année sont à la baisse également. Mais l'an dernier, deux milliards de dollars ont été pris par les compagnies canadiennes et investis à l'étranger. Voilà ce qu'ont fait ces sociétés avec les réductions de taxes et la théorie des retombées sur des personnes privées; tout ce qui devait se produire n'est jamais arrivé et j'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure.

Je veux vous dire, avec toute la passion que je peux y mettre, qu'il est une chose qui, dans ma jeunesse, m'a amené il y a une vingtaine d'années, à adhérer à la philosophie sociale démocrate, c'est ce qui se passe dans notre pays si riche en termes de ressources potentielles. Que nous ayons un million et demi de chômeurs, c'est une honte nationale. Il est temps que les Libéraux de ce pays reconnaissent que leur théorie ne fonctionne pas, qu'il faut la changer et remettre tout le monde au travail.

Avant de passer à notre approche à ce sujet, je voudrais jeter un coup d'oeil du côté du parti Conservateur pendant une minute et c'est encore 60 secondes de plus qu'il ne mérite, mais je le ferai tout de même. Brian Mulroney, qu'il arbore ses chaussures Gucci ou qu'il en sorte pour aller sous la douche, a déclaré que les Conservateurs n'avaient qu'une chose à faire, c'était de remplacer Joe Clark par un gars qui ait un accent irlandais, venant d'une autre partie du Canada et il ouvrirait la voie vers un nouveau pays. Je donnerai cent dollars à tout délégué qui pourrait me nommer une seule politique économique nouvelle annoncée par Brian Mulroney depuis sa nomination de chef de son parti; mais je sais que malgré cette offre, je n'aurai pas perdu un sou en quittant cette assemblée, Brian Mulroney a peu parlé de politique économique précisément parce que John Crosbie l'a fait. John Crosbie est celui qui dessert terriblement tous les braves gens de Terre-Neuve, qui parle presque sans arrêt et je vous rapporterai quelques-uns de ses plus récents propos, ce qui peut-être peut expliquer le silence de Brian Mulroney à ce sujet.

L'automne dernier, je me rendais par avion d'Ottawa dans l'ouest du Canada et je lisais ce que l'on trouve généralement sur nos lignes aériennes nationales; le choix est très limité. Vous pouvez y trouver, partant du centre jusqu'à la droite de Genghis Khan, une certaine littérature relatant ce qui, du point de vue politique, devrait être fait dans notre pays. Je lisais donc, dans ce qui se dit notre revue nationale, une interview de John Crosbie à qui l'on avait demandé de dire aux Canadiens, en tant qu'ancien ministre des Finances auprès de Joe Clark et de critique financier actuel pour Mulroney, ce qu'il ferait. Qu'a-t-il répondu? Il a dit ceci, ce sont ses propres termes: Si nous leur disions ce que nous ferions, nous ne serions jamais élus. Il a dit ça! Quoi que j'aie eu l'occasion de lire nombre de déclarations bizarres, celle-ci m'a déconcerté. Je l'ai relue, il n'y a aucun doute, c'était écrit, là, entre guillemets.

Dans le principal édifice de la Chambre des Communes, mais hors de la Chambre elle-même il existe un endroit que l'on appelle le "scrum" parce que c'est là que les journalistes viennent interroger les politiciens, c'est là que ces derniers viennent pour corriger, hors de la Chambre, les erreurs qu'ils y ont commises quelques minutes avant. Donc, une semaine plus tard, John Crosbie arrivait dans le "scrum" poursuivi par les journalistes qui, une fois encore voulaient savoir ce que les Conservateurs feraient au lieu des Libéraux. Nous aurions beaucoup de choses déplaisantes et mesquines à faire, a-t-il dit. Ce sont là des mots surprenants, bien qu'assez honnêtes, venant d'un Conservateur. Il a dit, nous aurions à faire des choses déplaisantes et mesquines! Une semaine après, cet intarissable terreneuvien, qui se pose en représentant de sa province, était interviewé par le "Toronto Star" qui lui demandait d'illustrer ce que ferait vraiment le gouvernement conservateur et il a répondu: nous devrions mettre fin au principe de l'universalité en ce qui concerne les pensions et les allocations familiales.

Ce que cela veut dire, en des termes que les hommes et les

femmes que je représente à Oshawa peuvent comprendre, que vous comprenez, que je comprends très bien, c'est que les Conservateurs voudraient introduire une évaluation des moyens dans les allocations familiales, une évaluation des moyens dans les pensions, une évaluation des moyens dans toute la gamme des programmes sociaux qui nous ont coûté 25 à 30 ans de travail pour les mettre sur pied.

Bien que d'une certaine manière je me sois montré enjoué et que j'aie plaisanté u sujet de Crosbie, je veux maintenant être tout à fait sérieux parce que nous avons vu, dans une province du Canada, ce que serait l'avenir de ce pays si les Conservateurs étaient élus.

En Colombie Britannique, nous avons vu le gouvernement Bennett dont trois ministres du cabinet travaillaient au congrès des Conservateurs pour assurer l'élection de Brian Mulroney, un gouvernement dont le principal conseiller du Premier Ministre était aussi le conseiller de Mulroney audit congrès; un gouvernement qui a maintenant détruit les programmes relatifs aux citoyens âgés, qui a déchiré les programmes d'aide aux malades, qui a désorganisé le système de l'éducation; un gouvernement qui vient d'introduire ce que Gordon Fairweather, notre Commissaire national pour les droits de la personne, a appelé la pire législation sur les droits de la personne; un gouvernement qui détruit les droits fondamentaux des travailleurs.

De ce gouvernement Bennett, qu'a dit Brian Mulroney, Chef du parti Conservateur, qui prétend au poste de Premier Ministre? Il a déclaré que Bill Bennett s'engage dans la bonne direction. Eh bien, je vous dis, à vous en tant que délégués à cette assemblée, que si les Libéraux ont été cyniques et peu soucieux du peuple canadien, les Conservateurs ne vaudraient pas mieux. Les Canadiens doivent comprendre cela. Je veux que vous sachiez que le Nouveau Parti Démocratique a, au cours de toute son histoire, travaillé et partagé avec vous cet acte de création des droits et tous les Canadiens ne resteront pas à attendre et à regarder les vieux partis détruire notre nom.

Nous devrions comprendre clairement que les Libéraux et les Conservateurs représentés, comme ils le seront bientôt, par deux avocats de sociétés qui, dans le passé, ont vécu l'expérience de représenter deux banques distinctes, ne sont pas différents du tout. Les deux nous disent, dès maintenant, de quelle manière traiter l'économie pour, comme je l'ai dit, donner de l'argent aux corporations en espérant que cela nous reviendra; un abandon sans condition aux mains des sociétés ou bien, et en relation avec cela, et je ne fais pas erreur, ils déclarent que nous pouvons continuer avec 10, 12 et 14% de chômage pendant quelques années encore, jusqu'au moment où le marché aura redressé la situation. C'est ce qu'ils disent tous les deux.

Mais nous, dans le Nouveau Parti Démocratique, nous estimons que le plein emploi n'est pas une illusion, ce n'est pas une utopie, c'est en fait un objectif qui peut tout à fait être atteint. Il est temps que nous nous rendions compte que d'autres nations, maintenant en 1984, jouissent pratiquement d'un plein emploi; il est temps qu'au Canada nous abandonnions les vieilles méthodes, il est temps que nous ayons à Ottawa un gouvernement qui écoute non seulement les banques et les grandes compagnies, mais aussi les Canadiens ordinaires, il est temps que nous ayons un gouvernement qui écoute, qui travaille avec les hommes et les femmes de la population active, où qu'ils demeurent dans notre pays.

Nous avons des ressources naturelles et humaines pour assurer le plein emploi au Canada. Ce n'est pas aujourd'hui le moment de nous étendre sur la façon dont nous allons nous y prendre pour atteindre cet objectif, mais je veux vous indiquer quelques moyens précis que j'exposerai et qui devraient être adoptés. Nous pouvons faire progresser nos pêcheries, notre exploitation forestière et d'autres secteurs de ressources de façon à nous assurer un plus grand nombre d'emplois, y compris ceux touchant les produits finis si lesdites ressources sont traitées au Canada et non à l'étranger pour notre compte.

Nous pourrions remplacer la machinerie et l'équipement de toutes sortes, nécessaires au traitement de nos ressources. Cela fournirait des emplois. Nous pourrions réduire, et nous devrions réduire, comme nous l'avons fait il y a 25 ans, le nombre des heures de travail par semaine pour les hommes et les femmes pour pouvoir partager le travail sur une base équitable. Nous pouvons et nous devrions engager les travailleurs et les communautés elles-mêmes, à proposer, à mettre en oeuvre, à créer de nouvelles possibilités d'emplois; nous aurons beaucoup à dire à ce sujet au cours des semaines qui viennent.

En tant que père d'une fille de 11 ans, plutôt que de parler de réduction des programmes qui tendaient à donner l'égalité aux femmes, en tant que père, dis-je, qui n'a pas seulement une fille de 11 ans mais aussi un fils de 24 ans, je tiens à vous dire qu'au plus tard à la fin de cette décennie, je veux voir pour ma fille des possibilités de travail en tous points aussi bonnes que celles qui se présenteront pour mon fils.

Là encore je parle en homme qui a reçu une certaine formation en économie et je sais que ceux qui parlent ainsi éveillent la méfiance; mais j'ai lu de nombreux textes et des articles pour me tenir au courant, et j'estime qu'aucun acte n'est, économiquement et moralement, plus irresponsable que la remise d'un milliard de dollars, année après année par le gouvernement de ce pays — argent qui provient des contribuables ordinaires — aux grandes corporations, en croyant naïvement que si nous leur donnons ces fonds elles travailleront à notre profit.

Ce n'est pas le système qui a été suivi en Suède ou en Norvège ou au Danemark, ou encore en Saskatchewan lorsque nous y avons eu un gouvernement, ou au Manitoba. Il n'a pas été mis en pratique par les sociaux démocrates nulle part ailleurs dans le monde où l'on croit à une économie mitigée; les sociaux démocrates estiment que nous devons avoir une politique fiscale qui veille à ce que les corporations travaillent dans notre intérêt et pas seulement dans le leur. Je vous dis tout de suite qu'un gouvernement NPD dirait aux corporations: nous avons un million et demi de chômeurs, alors oui, si vous créez des emplois, vous obtiendrez un avantage fiscal; oui, si vous introduisez des programmes de recyclage qui rendront nos hommes et nos femmes plus compétitifs avec le monde extérieur, vous obtiendrez un avantage fiscal ou un crédit quelconque; oui, si pour moderniser votre entreprise vous achetez la machinerie fabriquée quelque part au Canada, car cela aussi fournit des emplois; une politique fiscale intelligente du gouvernement à l'égard des corporations serait profitable. Mais comme l'argent vient aussi d'autres contribuables, j'ajoute qu'il est temps de mettre un terme total à cette pratique de carte blanche octroyée aux corporations par les Libéraux et les Conservateurs.

Les points auxquels j'ai fait allusion seront développés de façon précise en d'autres occasions; quelques-uns l'ont déjà été et certaines choses peuvent donc être faites. Je tiens à vous dire, à vous hommes et femmes qui êtes en première ligne, vous qui vivez un peu partout à travers le pays, que ce que racontent les Libéraux et les Conservateurs ne sont que des stupidités; il est absurde de prétendre que nous devons continuer à vivre avec 10, 11 ou 12% de chômage, cela est faux. Il existe d'autres pays, des pays très différents qui jouissent pratiquement d'un plein emploi et qui vivent dans le même monde international que nous. La Suède, l'Australie, le Japon, trois pays différents, ayant presque les mêmes ressources que les nôtres mais où le chomage n'est que de 3, 4, 4½%.

Je vais vous dire la différence qui existe entre ces pays et le nôtre; il ne s'agit pas de la connaissance technologique nécessaire à la création d'emplois, il n'y a guère de mystère à ce sujet au vingtième siècle, la différence c'est qu'ils ont un gouvernement qui est orienté vers le plein emploi, ils ont un gouvernement qui entend que les femmes et les hommes ne soient pas traités comme des animaux et j'affirme qu'il est grand temps que nous adoptions la même attitude au Canada. Le moment est venu d'établir nos objectifs. Les Libéraux et les Conservateurs qui ont voté avec eux ont opté pour l'inflation. Ils avaient leur programme des 6 et 5%; pourquoi pas aussi des buts portant sur le chômage? Selon nous, ils devraient faire en sorte que le chômage diminue, 3% l'an prochain, 3% l'année d'après et jusqu'au plein emploi. Je le répète, ce dont nous avons besoin ce ne sont pas des idées qui circulent autour de nous, nous avons besoin d'un gouvernement qui ait la volonté politique d'atteindre cet objectif.

Dans ce pays qui est le nôtre, qui compte un million et demi de chômeurs, le moment est venu de déclarer la paix nucléaire dans le monde, et chez nous de déclarer la guerre au chômage.

L'autre question d'ordre économique dont je veux vous parler concerne les impôts. Il n'y a pas très longtemps, bien que parfois j'ai l'impression du contraire, que je suis devenu dans ma façon de penser un social démocrate, ce qui au Canada se traduit par Néo Démocrate. Les hommes et les femmes qui cherchent un emploi sont une cause de préoccupation primordiale, mais il en est une

autre que j'ai toujours ressentie et qui concerne la justice dans la société. Je suis franchement scandalisé par l'indifférence de nombre de nos membres face à tout ce que les Libéraux et les Conservateurs peuvent faire impunément.

Plusieurs d'entre vous viennent de la région Atlantique du Canada; il y a un mois j'étais à Fredericton et un samedi matin une femme, pensionnée est venue me voir et m'a dit: "M. Broadbent, je vis avec deux pensions, la pension de vieillesse et une petite pension privée que mon défunt mari m'a laissée" et elle m'a indiqué le montant de son revenu; je ne l'ai pas exactement à l'esprit en ce moment, mais je sais qu'il se situait au niveau du seuil de pauvreté. Ce que cette femme voulait aussi préciser, c'est qu'elle devait payer plusieurs centaines de dollars en impôts sur ses chèques de pension. Une fois par mois, je me rends dans ma circonscription d'Oshawa et je passe la journée du samedi à écouter les hommes et les femmes qui viennent voir celui qu'ils ont élu pour s'occuper d'eux, afin de lui parler de leurs soucis politiques. Je me suis entretenu avec deux chômeurs — un homme et une femme — qui m'ont dit être imposés sur leurs chèques d'assurance-chômage. La semaine dernière, j'étais en Colombie Britannique et un travailleur des TUA dans cette province, sans travail depuis plus d'un an, s'est vu privé de son assurance-chômage après 52 semaines et il a dû payer tout de même 900$ ou plus d'impôts, alors qu'il devait régler ses frais hypothécaires et qu'il avait deux enfants à sa charge.

Tous ceux d'entre vous qui travaillent paient des impôts élevés et vous êtes disposés à payer votre part, cela je le sais, mais je veux vous dire cependant que, contrairement à ce que les Libéraux et les Conservateurs prétendent, nous n'avons pas au Canada l'un des meilleurs systèmes fiscaux qui soient, nous avons le plus injuste. Il y a deux ans, 239 Canadiens qui gagnaient environ 635 000$ par an, n'ont pas payé un sou d'impôts; il y en a 793 autres qui gagnent entre 100 000 et 150 000$ par an et qui n'ont rien payé non plus, mais ils pourraient sans difficulté aller s'acheter une Cadillac. Ils sont plusieurs milliers ceux qui gagnent plus de 60 000$ par an et qui ne sont pas imposés.

Ainsi, nous taxons les pensionnés, les chômeurs, nous taxons les travailleurs ordinaires, mais les riches, eux, s'en tirent sans rien payer. Je puis vous assurer que le Nouveau Parti Démocratique, et lui seul, réagit. Ces passe-droits ont été instaurés, pour la plupart, par John Turner, puis maintenus par Jean Chrétien en tant que ministres des finances, et votés par les Conservateurs. Le Nouveau Parti Démocratique est le seul à déclarer que si les pauvres et les travailleurs paient leurs impôts il est temps que les riches paient les leurs.

Dans le passé, au Canada, le Nouveau Parti Démocratique et le CCF ont parlé en faveur de ceux qui étaient dans le besoin. Lorsque vers la fin des années 30, il est apparu que les pensions étaient nécessaires, c'est J.S. Woodsworth et Stanley Knowles qui ont mené la bataille pour les pensions et un gouvernement minoritaire est arrivé à obtenir notre premier régime de pensions. Les Libéraux et les Conservateurs s'y étaient opposés. Deux décennies plus tard, alors que les malades étaient ruinés par les frais hospitaliers — sans compter les dépenses causées par la maladie dans les foyers — c'est Tommy Douglas du NPD qui a lutté pour nous obtenir l'assurance maladie à laquelle s'opposaient de nouveau les Libéraux et les Conservateurs. C'est le Nouveau Parti Démocratique qui, dans le passé a parlé en faveur des gens ordinaires de notre pays. Je veux que vous compreniez, en termes de problèmes actuels, que c'est encore le Nouveau Parti Démocratique qui entend défendre les hommes et les femmes ordinaires du Canada.

Aujourd'hui comme hier, il existe deux voix politiques. J'ai exposé certains des problèmes d'aujourd'hui que vous connaissez bien. D'un côté, face à ces problèmes une voix nous dit que nous n'avons besoin d'aucun changement dans le système fiscal, que les hommes et les femmes ont fait suffisamment de progrès, une voix qui nous dit que les travailleurs doivent maintenant abandonner leurs droits et que nous devons continuer de vivre avec le chômage pendant encore des années. Celle-là, mes amis, c'est la voix du passé, c'est celle soit des Libéraux soit des Conservateurs, quelles que soient leur rhétorique ou leurs manières amicales.

Mais il existe une autre voix chez nous, celle qui dit que nous pouvons apporter des changements au système fiscal du Canada, que nous pouvons établir l'égalité pour les femmes, que nous devrions augmenter et non réduire les droits des travailleurs, que nous pouvons et que nous devrions faire du plein emploi notre objectif. Celle-là, c'est la voix de l'avenir, c'est celle que vous faites entendre, vous les hommes et les femmes du mouvement syndical et, sur la scène politique c'est une voix qui vient du NPD.

Une élection aura lieu en juillet ou en août ou bien au début de l'automne et vous ne devez pas oublier qu'à cette occasion nous, dans ce mouvement, nous combattrons comme nous ne l'avons encore jamais fait. En 1979, en 1980, dans ce mouvement, nous ne voulions pas être écartés, nous voulions élire davantage de députés et au cours de ces élections, nous avons doublé le nombre de nos sièges. Cette fois, aux prochaines élections, nous élirons les néo-démocrates en plus grand nombre que jamais, j'en suis profondément convaincu. Si j'en suis certain c'est aussi parce que je vous connais et que ceux que vous représentez dans le mouvement syndical, dans chacune de vos régions lutteront avec nous.

Je sais que vous êtes déterminés à créer, avec les néo-démocrates un Canada différent et que lorsque les prochaines élections auront lieu, ensemble nous obtiendrons les meilleurs résultats qui soient, parce que nous voulons renverser les vieilles pratiques utilisées dans ce pays afin de pouvoir remettre le Canada dans la bonne voie. Je vous remercie.

(Ovation debout)

PRESIDENT (M. McDermott): Je pense Ed que voilà une réception qui en dit long. Les délégués à cette assemblée représentent deux millions de constituants, multipliés par le nombre de votants admissibles et leurs familles, leurs amis et leurs voisins; ils vont s'assurer de votre retour lors des prochaines élections. Vous tiendrez vos engagements, nous tiendrons les nôtres et nous continuerons d'oeuvrer dans les senteirs de la démocratie. Et dans peu de temps, peut-être pas cette année, mais finalement, nous arriverons en travaillant ensemble vous et nous, à remettre le Canada entre les mains du peuple canadien à qui il appartient à bon droit, à la majorité respectable, à la majorité laborieuse.

Nous sommes prêts maintenant à entrendre le Rapport du Comité de l'Education politique. Nous aurons d'abord une introduction vidéo à ce rapport.

RAPPORT DU COMITE DE L'EDUCATION POLITIQUE

Introduction

(Traduction libre — pas de texte officiel)

"L'histoire du mouvement syndical démontre la puissance de l'action collective en protégeant la justice économique. La négociation collective a donné aux travailleurs la force nécessaire pour faire des progrès considérables. Mais l'histoire plus récente fait apparaître aussi les limites de la négociation et la nécessité urgente d'autres types d'action collective. Les Canadiens ont vu leurs avantages durement acquis à la table de négociation, retirés par les politiques d'un gouvernement tyrannique. Ce sont ces mêmes politiques gouvernementales qui ont placé des centaines de milliers de syndiqués dans des situations de chômeurs et d'assistés sociaux, domaines où les négociations avec l'employeur ne peuvent guère les aider.

"C'est dans une autre forme de force collective d'action politique qu'il faut voir la solution. La même structure de solidarité et d'organisation qui rend les syndicats si efficaces en négociations, peut être mise en oeuvre pour changer les politiques du gouvernement de sorte que les travailleurs en tirent profit au lieu d'en être les victimes. De grands progrès ont déjà été faits en mettant les compétences organisationnelles syndicales au service de l'action politique.

"Les démarches en milieu de travail utilisent les contacts déjà existants avec les membres du syndicat, pour les éduquer quant aux conséquences des politiques gouvernementales et aux solutions législatives possibles. Le mouvement syndical a été au premier rang de la manifestation de masse contre les politiques du gouvernement d'oppression, telles que les contrôles des salaires, l'augmentation des taux d'intérêt. Le CTC a parrainé la campagne de publicité et a transmis le message directement au public, en formant des coalitions avec d'autres victimes des politiques gouvernementales. Le mouvement syndical a exprimé ses propres opinions à un très large public, signifiant en même temps au gouvernement qu'il représente les travailleurs sur des questions qui vont au-delà du milieu de travail. Un professeur irrité a dit un jour exactement ce qu'il pensait des réductions budgétaires: 'J'enseigne chaque semaine à 170 enfants et vous, vauriens, vous m'imposez des réductions à un point que vous n'imaginez même pas. Vous me rendez malade, je ne veux

plus en parler, j'en ai marre de discuter avec une bande de fascistes idiots. Vous n'avez qu'une cervelle d'oiseau.'

"Le mouvement syndical a travaillé aussi en collaboration avec le Nouveau Parti Démocratique pour lutter en faveur d'une législation progressive, concernant notamment l'universalité de l'assurance-maladie, le contrôle des loyers, les droits de la personne, la sécurité du revenu pour les personnes âgées et les pauvres, et les gouvernements provinciaux du NPD ont appliqué ces mesures. D'autres progrès en action politique exigeront une plus grande intégration des objectifs de négociation et de législation comme l'a expliqué Pat Kerwin, coordonnateur pour l'éducation politique du CTC: 'Comme le mouvement syndical s'occupe de questions comme le chômage, la sécurité d'emploi, les changements technologiques, ce que nous voulons réaliser c'est intégrer dans les syndicats le processus qui entoure la négociation collective à l'intérieur d'une communication ordinaire avec les membres, et un engagement plus profond du processus législatif en ce qui concerne ces questions fondamentales qui se posent aux membres. Je crois qu'il est important de ne pas leur dire comment voter, mais de leur souligner les choix auxquels ils auront à faire face chaque jour. Ainsi, lorsque nous arriverons à l'événement important des élections fédérales de 1984, les membres se rendront compte que la question ne porte pas simplement sur un visage agréable, mais sur les implications sérieuses que cette décision peut avoir pour leur sécurité d'emploi, leurs pensions et autres soucis fondamentaux.'

"Les travailleurs peuvent avoir une grande influence en définissant les lois et les politiques du gouvernement qui affectent leur existence, mais il faudrait un plus grand engagement des ressources pour y parvenir."

Maintenant, le Comité de l'Education politique, va nous présenter sa Déclaration de principe sur l'action politique.

M. W. PARSONS (Président du Comité de l'Education politique): Je vous renvoie au Document no. 24 qui contient la déclaration de principe sur l'action politique; les résolutions commencent à la page 122 du Livre des Résolutions.

M. D. GAGNON (AFPC — Section locale 10120): Confrère Président, nous n'avons pas reçu le Document no. 24.

PRESIDENT (M. McDermott): Est-ce seulement à cette table ou dans toute la section? Voilà. Les personnes chargées de la documentation sont priées d'apporter les documents ici, dans la section à ma gauche. C'est tout? Cela ne prendra que quelques minutes et vous serez servis.

En attendant, nous allons utiliser ces quelques minutes pour vous communiquer quelques annonces.

(Les annonces sont faites par M. Donald Montgomery, Secrétaire-trésorier du CTC).

M. J. GILL (Secrétaire du Comité de l'Education politique): Document no. 24, que vous avez sans doute tous en main à présent:

DECLARATION DE PRINCIPE SUR L'ACTION POLITIQUE

La deuxième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada, en 1958, amorçait le mouvement qui devait aboutir à la création d'un nouveau parti en adoptant une résolution qui réclamait "l'institution d'un nouveau groupement politique aux vastes assises qui embrasse la CCF, le mouvement syndical, les organisations agricoles, les professionnels et d'autres personnes à l'esprit large." Sous la présidence de Stanley Knowles, alors vice-président exécutif du CTC, le CTC et la CCF travaillèrent ensemble à lancer le Nouveau Parti Démocratique en 1961.

Depuis ce temps, nous avons connu de nombreuses réussites ensemble. Les gouvernements néo-démocrates provinciaux ont introduit plusieurs lois qui établissaient un précédent: assurance-santé universelle, fourniture des médicaments aux personnes âgées, soins dentaires pour les pensionnés et les enfants, égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur, droit de refuser un travail dangereux, et autres lois du travail progressistes.

Au niveau fédéral, le NPD a usé de son influence au sein de gouvernements minoritaires pour obtenir l'indexation des pensions de vieillesse et la création de Pétro-Canada. Quand on nous a proposé le contrôle des salaires, à la Chambre des Communes, seul le NPD a voté contre. Aux dernières élections fédérales, le NPD a reçu plus de suffrages et fait élire plus de députés que jamais auparavant.

Aujourd'hui, toutefois, le mouvement syndical et le parti politique dont il est l'auteur sont la cible d'attaques furieuses. Non seulement les gains sont-ils douteux pour l'avenir, mais les victoires du passé sont anéanties. Les gouvernements provinciaux créditistes et conservateurs nous ont donné un avant-goût de ce qu'un gouvernement conservateur pourrait faire à l'échelle nationale. Les candidats au leadership fédéral ne promettent aucune amélioration au problème du chômage. Seuls les Néo-démocrates comprennent les espoirs et les aspirations des travailleurs canadiens et se feront leur défenseur au Parlement.

Les prochaines élections fédérales seront cruciales pour la crédibilité de notre mouvement dans le processus électoral. Nous devons déployer le maximum d'efforts pour faire réélire Ed Broadbent et ses députés néo-démocrates. Jusqu'ici, les Néo-démocrates ont été ceux qui ont préconisé l'adoption de programmes justes pour les Canadiens. Maintenant plus que jamais, il est important de garder cette voix à Ottawa.

Si nous voulons y réussir, nous devons parler à nos membres des questions qui revêtent pour eux une importance vitale, telle que la sécurité d'emploi. Trop de travailleurs veulent se débarrasser du parti Libéral qui a été pour nous la cause du contrôle des salaires et du chômage élevé pour le remplacer par le parti Conservateur qui s'est rangé du côté des Libéraux pour adopter des mesures comme les lois C-124 (contrôle des salaires), C-3(restrictions à l'assurance-chômage et augmentation des montants payés par les travailleurs) et C-6 (protégeant les intérêts des banques) et qui viendra probablement aggraver le chômage par une diminution des dépenses consacrées aux programmes de création d'emplois. Ces deux partis veulent canaliser les avantages de la relance vers les riches. Seul le NPD s'est joint à nous pour réclamer une relance équitable.

Nos membres reçoivent des médias les mêmes messages que les autres Canadiens. C'est pourquoi ils ont souvent tendance à accepter les arguments patronaux qui s'y répètent. A notre dernière assemblée statutaire, nous nous sommes opposés à ces arguments qui voulaient arracher des concessions aux travailleurs. Ensemble nous avons résisté à ces assauts contre nos gains acquis de haute lutte. Cette année, nous devons bien faire comprendre à nos membres l'enjeu des prochaines élections.

Si nous avons gagné la bataille des concessions, ce n'est pas simplement en adoptant une résolution mais en faisant valoir notre point de vue dans les réunions syndicales, aux lieux de travail, à la table de négociations et dans les foyers des travailleurs. De même nous ne gagnerons pas notre bataille sur le front législatif par la simple adoption du présent énoncé.

Nous devons transmettre le message à nos confrères et nos compagnes de tout le pays. Faisant usage de toutes les formes de communication, y compris les réunions et les publications syndicales, les contacts personnels au travail et les appels téléphoniques, nous devons expliquer à nos membres les questions en jeu et leurs répercussions politiques. Et nous devons procéder ainsi de façon soutenue, tant pour les questions nationales communes à tous les syndicats que pour les questions particulières à certains affiliés.

Cette implication devrait commencer par chacun d'entre nous. Tous nous devrions militer dans le NPD et l'appuyer financièrement. Le NPD, ce n'est pas une idée abstraite, c'est nous. Nous devons être des Néo-démocrates.

Tout le monde reconnaît que la CCF et le NPD ont été la conscience du Canada et la voix du Canadien ordinaire au Parlement. Cependant, beaucoup de gens refusent de voter pour le NPD parce qu'ils croient que ce parti n'a aucune chance de l'emporter. Mais si tout le monde prenait le temps de réfléchir aux conséquences de son vote pour sa vie et l'avenir de ses enfants, alors les Néo-démocrates auraient véritablement une chance.

Si vous questionnez les gens, la plupart confessent que ni l'un ni l'autre des vieux partis ne représente les intérêts des Canadiens ordinaires. Les gens veulent la justice, et ils constatent qu'on ne la leur donne pas. Ils voient que les allègements fiscaux aux compagnies produisent plus de profits et moins d'emplois. Le manque d'emplois pour les jeunes n'a rien de commun avec la justice. Ils ne croient pas juste de payer des taux d'intérêt exorbitants pour leur maison et leur automobile pendant que les profits des banques montent en flèche.

Un gouvernement néo-démocrate nous donnerait des programmes plus justes. Si les Canadiens suivaient l'exemple des

citoyens de pays tels que la Grèce, l'Espagne, la France, la Suède, l'Australie, le Portugal et le Venezuela, nous pourrions élire un tel gouvernement. Pour y parvenir, nous devons en convaincre nos compagnons et compagnes de travail, leurs familles et leurs amis. Ensemble nous pouvons élire un gouvernement qui traitera avec justice les honnêtes travailleurs et travailleuses de notre pays.

Mad. N. RITCHE (Membre du Comité de l'Education politique): Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption dûment appuyée par M. W. Parsons.

Mad. J. LANGAN (UIT — Section locale 868): En tant que Vice-présidente de la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique et de Vice-présidente du NPD de cette province, je voudrais dire quelques mots sur ce document qui indique que, plus que jamais, nous avons besoin de notre parti, le NPD, et d'un point de vue de la Colombie Britannique, je voudrais vous dire pourquoi.

J'ai entendu plusieurs délégués dire qu'ils n'étaient pas disposés à attendre trois ans pour que soient résolus les problèmes politiques auxquels, en tant que travailleurs, nous avons à faire face. Mais la solution est politique. En mai dernier, en Colombie Britannique, on a élu un gouvernement créditiste, un gouvernement qui s'est livré au lobbisme et a fait campagne sur la question des emplois, un gouvernement qui a été si pressé de créer des emplois dans la province qu'il est arrivé à provoquer une escalade du taux de chômage qui l'a porté au deuxième rang tout de suite après Terre-Neuve. Lorsque vous êtes le no. 2 dans ce domaine, il faut faire de plus grands efforts et je suis ici pour vous dire que Bill Bennett s'efforce en ce moment de devenir le no. 1 du chômage dans ce pays.

Le gouvernement créditiste a été réélu avec cinq pour cent environ des voix et muni de ce mandat, il a détruit systématiquement à l'aide de 26 lois promulguées en juillet dernier, les structures même de tout ce que le mouvement syndical et les travailleurs de ce pays considéraient finalement comme étant canadien; il a saccagé tout ce qui représentait la qualité de la vie, la dignité, la considération. En Colombie Britannique, nous avons des ministres qui, lorsque nous leur parlons d'emplois, répondent que les gens de la Colombie Britannique sont reconnaissants de vivre du bien-être social de leur province.

Je dois vous dire qu'à la suite de ces 26 lois, nous avons protesté, nous nous sommes organisés et nous avons manifesté. Vous avez eu quelques aperçus de tout ça dans les vidéos précédents. Nous avons eu des manifestations comme cette province n'en avait encore jamais vues et depuis près d'un an, nous avons travaillé jour et nuit contre le gouvernement du Crédit social de Bill Bennett. Qu'avons-nous obtenu? Après tout ce travail, toute cette action, nous avons toujours Bill Bennett et les créditistes; nous avons Bill Bennett qui nous dit que nous sommes de mauvais citoyens de cette province parce que nous luttons contre lui qui veut nous faire payer ça en introduisant la Loi 28 portant des amendements au Code du Travail.

Si nous avions déployé autant d'énergie en tant que syndicalistes dans l'Opération Solidarité et en tant que membres de la communauté dans la Coalition Solidarité pour lutter avant les dernières élections provinciales, nous n'aurions pas aujourd'hui à mener un tel combat en Colombie Britannique.

Ceux d'entre vous qui vivez actuellement avec un gouvernement conservateur ont le même problème; mais vos premiers ministres ont retenu une leçon de valeur. Ne pas promulguer 26 lois en même temps parce que les gens ripostent, mais les introduire insidieusement une à une pour détruire la structure de ce pays.

Des élections fédérales auront bientôt lieu et je suis choquée de constater combien de confrères et consoeurs déclarent: "Je vais voter conservateur parce que j'en ai assez des libéraux." Mulroney et ses amis comptent sur vous pour être élus, et s'ils l'emportent ce qui s'est passé en Colombie Britannique n'est qu'un début car la lutte continuera et nous ne serons plus seulement de mauvais citoyens de la Colombie Britannique mais de mauvais Canadiens qui sont contre le conservatisme.

C'est avec insistance que je vous dis: travaillez maintenant, préparez-vous maintenant et luttez tout de suite, aujourd'hui plus que jamais. Si tous les travailleurs du Canada avaient voté NPD pour battre les Libéraux, nous serions au gouvernement, le Nouveau Parti Démocratique serait au pouvoir à Ottawa et non les Libéraux ou les Conservateurs.

Mad. P. MORTON (SCFP — Section locale 2111): Je me prononce contre cette recommandation, non parce que je crois que les Libéraux ou les Conservateurs peuvent apporter une solution mais parce que je pense que la position du NPD n'est pas favorable aux intérêts réels des travailleurs au Canada. Je parlerai d'un seul aspect du programme de création d'emplois du NPD.

Le Nouveau Parti Démocratique dit que ce qu'il nous faut pour pouvoir atteindre le plein emploi au Canada, c'est procéder à des changements de structures. Quels sont les changements qu'il propose? Lorsque vous entendez les orateurs du NPD à cette assemblée, c'est du bout des lèvres qu'ils font allusion à l'idée que ce sont les intérêts économiques puissants qui sont responsables du chômage; mais le NPD ne propose pas, comme solution, que les travailleurs luttent en faveur du socialisme. La déclaration de politique du NPD de l'Ontario déclare que nous ferions bien de choisir bientôt soit le partage du travail sur des bases équitables, soit de permettre aux intérêts économiques puissants et au système de marché de condamner des millions de travailleurs à une vie de privations économiques et d'insignifiance sociale. Le NPD dit qu'il s'agit d'un problème de technologie et que la seule solution est entre les mains des travailleurs qui doivent accepter le partage des emplois et le partage du chômage également.

Compagnons et compagnes de travail, ce n'est pas là une directive de combat pour le droit au travail, c'est une recommandation de capitulation devant cette situation de chômage massif qui coexiste avec le capitalisme. S'il s'agit d'un problème de technologie moderne, pourquoi les usines et les fabriques sont-elles fermées et silencieuses? Pourquoi la capacité productive du Canada est-elle de moins de 70% alors que des milliers et des millions de travailleurs sont privés des moyens les plus élémentaires en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, le logement? Oui, il y a une crise de surproduction mais ce n'est pas une crise de pénurie de travail, c'est une crise provoquée par le fait que dans notre société le seul motif de production est le profit. Il ne s'agit pas d'une crise de surproduction en termes de confrontation et la question n'est pas non plus qu'il n'y ait pas assez d'emplois. Nous ne pouvons pas lutter contre une telle situation en acceptant cette ligne de conduite: partager le travail et partager le chômage. Cette position du NPD démontre qu'il n'est pas en faveur de réels progrès mais pour la préservation de la domination desdits intérêts économiques. Le NPD n'est pas pour les droits fondamentaux des travailleurs, mais il fait plutôt valoir l'illusion que quelque chose sera fait, qu'une action interviendra. Les travailleurs doivent rejeter de tels propos. Nous devons lutter pour nos objectifs immédiats, pour nos droits immédiats; nous devons lutter contre toute tentative de nous faire porter le poids de la crise; nous devons combattre pour le droit au travail, pour la sécurité d'emploi, pour un socialisme véritable.

M. P. FORDER (TUA — Section locale 275): Ce matin, comme nombre de délégués, j'avais allumé la télévision et j'écoutais sur Canada AM la journaliste bien informée, Sandy Renaldo, déclarer que lorsque Dennis McDermott a parlé du Nouveau Parti Démocratique et de mobilisation en vue d'accorder un appui à ce parti, il n'a recueilli que quelques applaudissements dispersés. Je voudrais rappeler à CTV et à tous ces braves gens qui veulent s'assurer que les Néo-démocrates pourront exprimer ce qu'ils ont à dire, que Ed Broadbent a fait l'objet, aujourd'hui, de quatre ovations debout et de fréquents applaudissements prolongés pendant son discours. Je suppose que demain matin, on ne parlera pas de ça à Canada AM.

Je suis membre du Nouveau Parti Démocratique de l'Ontario, comme le sont Jeff Rose du SCFP et Jim Gill des TUA. L'oratrice qui m'a précédé a déformé et présenté hors de son contexte ce qu'est le Nouveau Parti Démocratique en Ontario. Elle nous a parlé de ce travailleur qui, en 1984, déclare qu'il ne veut plus des Libéraux parce qu'ils sont insensibles et que peu leur importe les autres, qu'il ne veut pas des Conservateurs parce qu'ils sont irresponsables et veulent donner encore davantage aux corporations; mais quand du même coup elle déclare qu'elle ne veut pas appuyer le NPD, alors je peux dire clairement que je sais d'où elle vient et que son genre de gouvernement supprime les syndicalistes partout dans le monde. Le régime totalitaire qu'elle appuierait a nié le syndicalisme et l'a empêché de fonctionner; il a supprimé les chefs syndicaux, il les a accusés d'être des agents de la CIA.

Pour parler de façon plus positive, disons que nous avons, à cette assemblée, une occasion remarquable et j'ai été très fier de tous les délégués qui se sont prononcés aujourd'hui pour Ed Broadbent. Il a mis pour nous les choses au point.

A propos des Libéraux, en 1984, quel travailleur, sans oublier de dire quel chef syndical, peut appuyer un gouvernement — un parti, et une philosophie — qui emprisonne nos chefs syndicaux, qui emprisonne Grace Hartman, Jean-Claude Parrot, Lucy Nicholson, qui veut intimider le mouvement syndical, qui nous calomnie, qui contrôle nos salaires, qui nous refuse des taux d'intérêt équitables! En tant que travailleurs, pouvons-nous voter pour un gouvernement qui refuse aux femmes la possibilité de devenir des partenaires à égalité, qui refuse aux pensionnés la possibilité de jouir d'une alimentation et d'un logement convenables pour que, au déclin de leur vie, les magnats puissent s'offrir quelque maison de retraite à 1 300$ et 1 400$ par mois.

Nous pouvons tous, comme nous l'a dit le confrère McDermott, relever le défi, nous pouvons nous engager, nous pouvons inspirer à nos membres le désir de travailler avec nous. Doug Tobin, qui fait partie du personnel du CTC, demeure dans ma circonscription et je l'ai rencontré l'autre soir; nous avons enregistré deux nouveaux membres, y compris un membre de l'Union des facteurs qui nous a dit: "Je me suis contenté jusqu'ici d'agir en paroles, mais voici 240$ de ma part et de celle de ma femme; désormais comptez sur moi." Un autre membre des TUA nous a dit: "Voilà 100$, j'adhère au Parti. Jusqu'ici je n'ai pas fait ma part et je veux pouvoir participer". Puis il a ajouté: "Lorsque ma femme reviendra, je lui en parlerai et j'essaierai d'obtenir d'elle 100$ de plus."

Nous avons l'occasion avec le leadership de Bob White, de Pilkey, président de la fédération, du confrère McDermott, du confrère Parrot, de mettre ensemble la droite, la gauche, les travailleurs, et de leur exposer notre cause, et ne nous laissons pas berner par les Mulroney qui disent vouloir réduire l'assurance-chômage. Ils ne pourraient que contrecarrer nos objectifs et nos initiatives afin de promouvoir une société supérieure. Si nous évoquons la question fiscale, voyez ce qui se passe pour la "Shell Oil", elle bénéficie d'un crédit fiscal de 47 millions de dollars aux dépens des travailleurs; n'est-ce pas horrible!

M. G. HEWISON (SPTA — Section locale 5): Je me prononce en faveur de ce document. Il démontre clairement que les travailleurs et tous les Canadiens font face à un grave danger, le danger d'un vif mouvement vers la droite, pas différent de l'attaque lancée dans ma province. Lorsque je suis venu ici, c'était avec l'intention de demander que nous établissions un mouvement de solidarité avec le Comité de la Colombie Britannique, parce que le gouvernement a pratiquement mis en oeuvre une législation qui vient de provoquer une vague de générosité dans le syndicalisme de cette province.

Je ne dis pas cela pour éveiller des craintes quant à nos motifs en termes de participation au processus politique, pas plus que pour dire que nous avons encore le temps à condition de disposer d'une stratégie adéquate afin de ne pas renouveler les erreurs que nous, le mouvement syndical, nous avons faites en Colombie Britannique. Je crois en effet que nous nous sommes trompés et je pense que nous devrions jeter un coup d'oeil sur l'histoire de cette province. Lorsque pour la première fois nous avons élu un gouvernement du Nouveau Parti Démocratique, nous avons littéralement balayé Bill Bennett de la scène; à ce moment-là il y avait une forte montée des travailleurs; depuis nous avons suivi une politique de repli. Ne donnez jamais au Crédit Social un sujet d'élection: c'est ce qui nous est arrivé et nous l'avons chèrement payé. Quarante cinq pour cent de la population n'ont tout de même pas perdu la boule en se rendant aux urnes. La polarisation a été bien organisée et je pense, quant à moi, que si 45 pour cent signifiaient qu'autant de gens avaient perdu la tête, le Canada se trouverait menacé d'une insanité massive, et nous devons tenir compte de ce fait dans notre stratégie.

Si nous regardons du côté de Margaret Thatcher, nous voyons qu'elle a atteint le point le plus bas de l'histoire de son régime en Grande-Bretagne, grâce à la résistance héroïque des mineurs britanniques. D'autre part, je pense qu'à la suite de l'attaque des travailleurs allemands contre le gouvernement pourri de droite en Allemagne de l'Ouest, ils obligeront les Démocrates Chrétiens à capituler.

Ce qu'il faut admettre c'est qu'en traitant avec Mulroney nous aurions les mêmes problèmes qu'avec Bill Bennett en Colombie Britannique. Nous devons aller de l'avant et procéder à une mobilisation; nous avons besoin de l'appui de nos amis dans le NPD pour renforcer les programmes afin qu'ils ne soient pas considérés comme une sorte d'imitation ou de version de l'aile gauche du parti Libéral.

Qu'y a-t-il à redire dans le fait de demander la nationalisation des banques? Qu'y a-t-il à redire à s'attaquer à la question du chômage par l'expatriation et le rapatriement de notre économie par les corporations étrangères qui étranglent actuellement les travailleurs? Ceux-ci comprennent ce langage, ils répondront au Parti et il n'y a pas de raison de parler de défaite à cette élection. Je suis sûr que si nous combattons, si nous nous entendons pour nous rendre aux urnes, si nous travaillons dans la rue et dans nos syndicats en milieu de travail, je crois que nous pourrons remporter cette élection et que nous pourrons construire une vaste et nouvelle coalition comme celle qui a été réalisée en Colombie Britannique.

Pour conclure, je crois qu'en raison du mouvement de solidarité en Colombie Britannique, si une élection avait lieu demain, Bill Bennett serait rapidement éliminé. Nous pouvons faire pareil sur la scène fédérale et dans toutes les provinces du pays. La clé du succès aux urnes pour la conquête du pouvoir politique c'est: mobilisation, mobilisation et encore mobilisation.

Mad. S. MacDONALD (OUE — Section locale 544): Bien entendu, j'appuie cette déclaration et il n'y a aucune raison pour que quiconque ne l'approuve pas après avoir entendu le confrère Broadbent ce matin; il est dommage que tous les Canadiens n'aient pas pu l'entendre car j'estime que c'est le meilleur discours qu'il ait prononcé. J'appuie le NPD et il est malheureux que tant de syndicalistes n'en fassent pas autant; je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi ils ne votent pas pour ce parti.

Pourquoi nous, membres du CTC avons-nous une sorte de complicité avec le gouvernement libéral en ce qui concerne le Centre de productivité qui favorise la concentration de la productivité et la concurrence, ce qui ne sert que les intérêts des employeurs.

Les objectifs du mouvement syndical ne seront atteints que par la mobilisation et l'éducation des membres. Les ressources du mouvement syndical sont limitées, alors pourquoi perdre autant de temps en consultations, qui ne donnent aucun résultat avec les dirigeants des puissances financières.

Les dirigeants du CTC doivent diriger cette énergie et aider les membres qui prêtent leur concours, payer leurs salaires pendant la lutte. J'espère que cela sera inclus dans la politique adoptée par les membres à qui l'on doit penser en premier lieu. Nous ne pouvons attendre une élection, c'est maintenant que nous devons avoir un programme d'action qui nous permettra d'agir jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement élu puisse s'occuper des nécessités humaines des simples Canadiens. Les travailleurs de la Colombie Britannique nous ont montré qu'attendre une élection aurait représenté l'anéantissement total du mouvement syndical dans cette province. Nous n'avons absolument rien fait depuis la manifestation de masse à Ottawa, en novembre 1981, qui a fait la preuve de la force que nous pouvions déployer. Nous sommes soutenus par des groupes divers et nous devrions compter sur eux et nous assurer de nouveaux appuis qui nous permettraient d'élire un gouvernement qui s'occuperait des travailleurs. Nous avons besoin d'action, c'est ce que nous voulons.

Les jeunes membres qui assistent à cette assemblée ne savent pas si plus tard ils auront du travail, c'est pourquoi, je le répète nous devons engager une action. Nous devons faire connaître notre colère, nous devons faire savoir que des milliers de confrères et de consoeurs ont manifesté ensemble à Ottawa et dans les capitales provinciales. Nous devons unir les coalitions maintenant pour qu'au moment des élections nous puissions convertir ceux qui ne le sont pas encore et leur prouver que nous devons avoir un gouvernement qui va s'occuper de ceux qui vivent dans une pauvreté absolue, qui ont perdu leur emploi et ne travailleront plus jamais. Les enfants sont maintenant les héritiers d'une terre économiquement gaspillée. Si nous n'allons pas de l'avant maintenant, si nous attendons une élection, autant ne plus bouger et faire le mort. Le CTC doit procéder à la mobilisation, appliquer la politique que nous adoptons et s'engager afin que nous puissions, comme en novembre 81, voir de nouveau des milliers et des milliers de confrères et de consoeurs traverser le pont de Hull à Ottawa. Nous avons vu des larmes dans les yeux de chacun lorsque nous leur avons demandé de se joindre à nous. Pourquoi ne pourrions-nous pas recommencer, et ainsi au moment de l'élection nous aurions une voix qui se ferait entendre, qui saurait remettre le Canada d'aplomb et les gens au travail.

M. B. HARGROVE (TUA): Je voudrais tout d'abord féliciter les dirigeants du Congrès du Travail du Canada et le Comité national de l'Education politique pour le travail accompli avec le leadership et les

membres dans tout le Canada. Je tiens à féliciter aussi Pat Kerwin et un certain nombre d'autres personnes qui ont voyagé à travers le pays pour organiser les contacts personnels en milieu de travail et développer une sorte de leadership secondaire dont on aura besoin au moment d'entrer dans la campagne électorale cet automne et si nous voulons parler sérieusement d'élire davantage de Démocrates au Parlement.

En tant que travailleurs, nous devons, je crois, jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe et sur ce que les directives des vieux partis offrent comme solutions; il faut bien comprendre tout cela avant d'aller demander sérieusement à nos membres d'appuyer le parti des travailleurs au Canada, le Nouveau Parti Démocratique. Considérons ce qui est arrivé depuis trois ou quatre ans, le virage de la richesse dans ce pays, le virage de la puissance vers la législation, la négociation collective, avec l'appui de ceux qui sont au pouvoir, en faveur des corporations en continuant à enlever tout pouvoir aux travailleurs et à utiliser les ressources qui ont été historiquement accordées dans ce pays pour aider les chômeurs, les pauvres, les mères célibataires. Voyons les ressources que nous avons eues pour l'éducation et d'autres domaines, pour aider les simples Canadiens, et voyons ce qui s'est passé à propos de ces dépenses! Nous commencerons alors à comprendre ce qu'offrent les solutions politiques des vieux partis pour le Canada. A ce moment-là, nous pourrons nous adresser à nos membres, dans les ateliers, pour leur expliquer pourquoi il est si important d'appuyer le Nouveau Parti Démocratique.

Après ces trois ou quatre dernières années, les plus conservateurs d'entre nous doivent comprendre combien il est nécessaire d'avoir un parti des travailleurs, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, même si vous n'êtes pas totalement d'accord avec le programme du parti. Tous les deux ans, nous avons une assemblée au cours de laquelle les délégués participent à des discussions ouvertes et votent sur des politiques de notre parti des travailleurs; ils entendent ses représentants nous dire ce qu'ils feront lorsque nous les aurons portés au pouvoir à Ottawa et dans les provinces.

Lorsque dans notre syndicat nous avons entrepris la lutte contre les concessions, ce n'est pas à l'aveuglette et parce que c'était une décision populaire qu'il fallait prendre; nous l'avons fait parce que, après avoir étudié la question, nous avons conclu que les concessions ne créeraient pas d'emplois. Qui nous a soutenus dans cette décision? Ce ne sont pas les Conservateurs ou les Libéraux fédéraux ou provinciaux, ce ne sont pas les Créditistes ou d'autres qui proclament représenter le peuple dans ce pays, ce sont les Démocrates qui ont été avec nous. C'était Bob Rae (chef du NPD en Ontario) qui a déclaré aux dirigeants de notre syndicat: "Oui, notre parti est avec vous, nous comprenons que ce ne sont pas les concessions qui vont arranger les choses, ce qu'il faut c'est mettre les gens au travail, créer des emplois, mettre de l'argent dans la main des Canadiens ordinaires. C'est là le moyen de faire quelque chose pour résoudre les problèmes auxquels nous nous heurtons dans ce pays. Voilà le genre de leadership politique dont nous devrions parler à nos membres et qu'ils doivent appuyer; je crois que les travailleurs sont prêts à nous écouter.

Certains pensent que la position du mouvement syndical au Canada en ce qui concerne les actions politiques, est une excuse pour ne pas faire autre chose. Mais ce n'est pas du tout ce qui se passe et ce dont témoignent les rapports du mouvement syndical au Canada; ce n'est pas ce qui s'est passé en Colombie Britannique lorsque les travailleurs sont descendus dans la rue pour protester contre les lois dirigées contre les travailleurs et portant réduction des services sociaux. Ils ont protesté en plein accord en marchant la main dans la main avec les membres du Nouveau Parti Démocratique qui allait porter la question devant la Chambre au nom des travailleurs de la Colombie Britannique. Voilà le genre de programme d'action politique dont traite le document, c'est le genre d'action que nous soutenons en tant que mouvement syndical. Nous demandons donc aux délégués — lorsqu'ils seront de retour — de porter la question en milieu de travail, de s'engager dans le démarchage du CTC en milieu de travail et vous serez surpris de la réponse que vous recevrez des travailleurs lorsque vous irez leur dire, en tant que dirigeants de votre syndicat, que nous avons besoin de leur appui. Vous devez soutenir le Nouveau Parti Démocratique et sa politique de plein emploi parce que, dans ce pays, il est le seul parti qui s'est sans cesse attaqué à la question de la paix dans le monde et qui a parlé de désarmement nucléaire. Ce sont là des questions que tous les travailleurs comprennent et c'est pourquoi ils se joindront à nous, ils nous appuieront et que nous élirons un plus grand nombre de démocrates en 1984.

PRESIDENT (M. McDermott): La question préalable a été posée; je vais interroger l'assemblée.

Quelle est votre question d'ordre?

M. L. RUFO (Syndicat "Print Media, Alberta — Section locale 36): Il s'agit de la question préalable. A la page 3 du programme de l'assemblée, dans les règlements et ordre des délibérations, il n'est pas indiqué que n'importe quel sauvage peut crier la question préalable et obtenir ainsi le privilège et le droit d'empêcher d'autres personnes de prendre la parole.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien, vous avez posé votre question d'ordre. Cela est conforme aux règles de procédure. Dans n'importe quelle procédure parlementaire que vous citiez, vous trouverez la même disposition, à savoir poser la question préalable pour mettre fin au débat et c'est ce que nous allons faire. Personne ne cherche à empêcher quelqu'un de parler; la décision est entre les mains des délégués et si la majorité souhaite que vous-même ou quelqu'on d'autre continue, les délégués le diront en levant, ou non, la main.

Nous allons entendre ce qu'a à dire le délégué au micro 6, puis nous discuterons de la question posée.

M. D. MacKENZIE (MUA — Section locale 7608): Merci monsieur le Président. Je tiens à féliciter le Service de l'Education politique du Congrès pour le travail qu'il a accompli au cours des dernières années. Je trouve qu'il est honteux que nous nous trouvions, au Canada, dans une situation où il nous faut reprendre des combats que nous avions cru avoir gagnés il y a plusieurs années, en ce qui concerne les services sociaux fondamentaux, les soins médicaux, la protection des personnes âgées. Comme beaucoup d'autres, je pensais que ces luttes étaient derrière nous. Je crois que tout cela signifie simplement que nous devons reprendre part à une activité politique et ce, plus que nous ne l'avons jamais fait.

L'expérience du mouvement de solidarité en Colombie Britannique, les divers programmes du Congrès, notamment la campagne relative aux taux d'intérêt, la campagne en faveur du programme de nouvelle option économique ont démontré que le mouvement syndical était capable d'établir une vaste gamme de fronts, qu'il s'agisse de coalition ou d'intérêts spéciaux ou de simples questions d'option. Toutefois, j'estime qu'il faut reconnaître qu'en fin de compte les droits des syndicats à l'organisation, aux services sociaux mentionnés précédemment, etc. ne peuvent être protégés et étendus que si nous exerçons le pouvoir au sein des législations canadiennes.

Jamais il n'a été plus important pour nous de nous reconsacrer à ce parti qui, la Déclaration nous le rappelle, a été créé par le mouvement syndical. Alors, édifions et alimentons ce que nous avons créé et adoptons cette résolution à une forte majorité.

PRESIDENT (M. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la clôture du débat sont priés de l'indiquer. Contre? Adoptée. La recommandation est mise aux voix. Il s'agit du document de politique qui vous a été soumis. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de se lever. Merci. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Micro 2?

M. L. RUFO (Syndicat "Print Media", Alberta — Section locale 36): Ma question d'ordre, monsieur le Président, est que nous ne pouvons procéder par la pratique mais suivant la politique et la détermination. Il existe des règlements dans lesquels le Congrès nous indique comment l'assemblée doit fonctionner. En conséquence, je veux préciser qu'un individu ou un délégué à l'assemblée a le droit de crier et d'intervenir dans les travaux de l'assemblée et que vous devez nommer cet individu qui se trouve au-delà des délégués dûment nommés micros.

PRESIDENT (M. McDermott): Vous avez vous-même très bien expliqué ça.

M. L. RUFO (Syndicat "Print Media", Alberta — Section locale 36): Mais ce ne sont pas vos règles, cela figure dans les règlements de l'assemblée.

PRESIDENT (M. McDermott): Les règles sont pour tout le monde, mais il en est une qui n'est pas écrite, c'est qu'en tout temps

nous obéissions à ce que nous dicte le bons sens. Veuillez donc vous asseoir et laisser la majorité prendre ses décisions.

Je donne la parole au Président du Comité de la Législation.

RAPPORT DU COMITE DE LA LEGISLATION

M. C. PILKEY (Président du Comité de la Législation) : Je vous renvoie au Document no. 4. Le Comité étudié les résolutions nos 1 à 36 qui figurent dans le Livre des Résolutions. Les résolutions GE-1, GE-12 et GE-13 ont été renvoyées à notre Comité par le Comité de la Fonction publique. Les résolutions ne sont pas abordées par ordre numérique mais selon leur sujet pour en faciliter la présentation et la discussion.

La première résolution que nous vous présentons porte sur la Loi sur la faillite. Le Comité recommande l'adoption de la résoluton de remplacement qui englobe les résolutions L-3, L-18 et L-30, et qui se lit comme suit:

"ATTENDU QUE la Loi fédérale sur la faillite n'a pas été modifiée depuis 1949;

"ATTENDU QUE les travailleurs dont l'employeur tombe en faillite ou sous séquestre ne reçoivent que rarement ou même jamais les salaires qui leur sont dûs;

"ATTENDU QUE deux comités sénatoriaux chargés d'étudier la Loi sur la faillite ont recommandé de remédier à pareille situation en prévoyant dans la loi un Fonds de protection des salaires, financé exclusivement par des contributions patronales;

"ATTENDU QUE le Comité Landry composé de représentants du syndicalisme, du monde des affaires et de celui des sciences et de la recherche a recommandé l'établissement d'un Fonds de protection des salaires qui: 1) serait financé par des contributions patronales; 2) paierait tous les salaires et les avantages sociaux dus aux travailleurs y compris les indemnités de fin d'emploi et les montants acquis au titre des régimes de retraite sans capitalisation; 3) paierait ces sommes au plus de 3 à 5 semaines après qu'un employeur est tombé en faillite ou sous séquestre.

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il modifie la Loi sur la faillite de manière à protéger les salaires et les avantages sociaux des travailleurs conformément au rapport du Comité Landry commandé par le ministre de la Consommation et des Corporations."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption appuyée par F. Benn, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption dûment appuyée.

Mad. C. MICKLEWRIGHT (FCCF — Section locale 1820): C'est là une résolution décisive pour les délégués et d'un intérêt tout particulier pour les travailleurs de l'industrie des lignes aériennes qui se trouvent face à une situation potentiellement répétitive de ce qui s'est passé aux Etats-Unis à la suite de la déréglementation. J'ai été assurée par Svend Robinson, député du NPD, critique du "Consumer and Corporate Affairs", que le Nouveau Parti Démocratique fera tout ce qu'il pourra pour assurer que la protection soit incluse dans la Loi. A ce propos, un projet de loi a été présenté en janvier à la Chambre des Communes, mais compte tenu de la façon dont il est rédigé maintenant, il existe une possibilité que les compagnies puissent établir l'équivalent du Chapitre 11 de la Loi des Etats-Unis, ce qui permettrait aux employeurs de se déclarer en faillite puis de rétablir de nouveau leur organisation le jour suivant, en éliminant toutes les conventions collectives antérieures et en continuant de n'employer que les personnes qu'ils auront choisies. Nous ne voulons pas nous trouver dans cette situation, et je ne suis pas absolument certaine que cette résolution aille assez loin. Néammoins, j'estime que les dispositions en sont très importantes et décisives et je demande instamment aux délégués d'appuyer cette recommandation.

M. R. NICKERSON (TUA — Section locale 195): Je me prononce en faveur de cette résolution et je rappelle aux délégués que depuis 15 ou 20 ans, en fait depuis 1969, nous avons une Loi sur la faillite, mais elle n'a jamais été amendée ou modifiée, et elle avait été établie par les gouvernements Libéraux et Conservateurs pour protéger les banques et leurs intérêts.

J'attire l'attention des délégués sur le fait que finalement, hier, à la Chambre des Communes, Judy Erola a soulevé la question de cette loi, l'a confiée à un comité et a parlé d'un changement à apporter à la Loi sur la faillite, changement que nous, aux TUA, et d'autres syndicats, n'avons cessé de demander depuis des années. Ce changement à la loi ne porte pas sur le rapport Landry et fait allusion à un fonds de 4 000$ en cas de faillite, lorsque les travailleurs n'ont pas de protection pour leurs salaires, vacances, pensions; ils auraient alors 4 000$ de protection.

Le problème que pose cette loi, c'est qu'elle ne protège pas les membres et employés qui travaillent pour une firme qui fait faillite et qu'il n'y a pas de fonds disponibles. Par exemple, je vous ai parlé des travailleurs de CCM à Toronto; 450 membres de notre syndicat y travaillaient lorsque la compagnie a fait faillite en 1982, elle devait 34 millions de dollars et seulement 15 millions sont allés à la banque. Il y a deux semaines, alors que nous avons finalement liquidé le fonds de pension des employés, des membres de notre syndicat, nous avons découvert qu'il y manquait 2.52 millions, que la corporation n'avait pas versés dans le fonds. Hier, j'ai entendu de nombreux délégués parler d'action à entreprendre.

D'ailleurs, en ce moment, j'entends beaucoup de délégués parler d'action et je vous rappelle qu'un Bill a été introduit à la Chambre des Communes. La question a été confiée à un comité et nous voulons y voir le rapport de la Commission Landry qui déclare qu'il faut établir un fonds de salaires qui protégerait les travailleurs et non les banques en cas de faillite. Or, ceux qui s'opposent à cela à la Chambre, ce sont les représentants des banques, qui prètendent que même les 4 000$ qui seraient mis de côté pour les travailleurs ne devraient pas être prévus. Ce sont les banques qui devraient être les premières servies.

Je demande avant tout aux délégués d'endosser cette résolution pour que nous soyons sûrs que la question reviendra dans les sections locales. Je demande aussi aux affiliés de prendre un moment, aujourd'hui ou demain pour envoyer un télégramme à Judy Erola et assurez-vous que ces télégrammes arrivent à destination avec votre approbation totale de notre position, avant qu'il soit trop tard et que les travailleurs demeurent sans protection.

M. J.K. BELL (Président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse): La faillite et les conséquences qu'elle entraîne pour les travailleurs de ce pays est devenue une question très grave au cours des trois ou quatre dernières années de dépression. Comme vous le savez, le nombre des faillites au Canada a atteint le chiffre de 40 000 par an. Du fait de ses dispositions inadéquates pour la protection des salaires, des régimes de pension des travailleurs, la Loi sur la faillite a causé de grands problèmes aux travailleurs, en particulier dans les régions sous-développées. Je vous parle en tant que délégué de la Nouvelle-Ecosse, une partie sous-développée de notre pays, et nous avons là-bas une situation où la question de restructure est devenue le véhicule habituel que le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ont utilisé pour cautionner les banques dans chaque cas d'échec majeur d'une entreprise. Les banques sont soutenues par le gouvernement provincial, les fonds publics ont été utilisés, l'argent du gouvernement fédéral est allé à la restructure, remédiant aux difficultés financières des corporations et des compagnies, mais que s'est-il passé pour le travailleur, ses revendications, ses salaires et ses droits, les droits acquis qu'il a dans l'industrie? La Loi sur la faillite doit sans aucun doute être révisée, de façon que maintenant au lieu de figurer au septième ou au huitième rang des réclamations pour les salaires dans l'évaluation des crédits nous passions au premier rang. Les salaires, les pensions des travailleurs devraient être la première des préoccupations dans une faillite, et je me prononce en faveur de cette résolution à ce sujet.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Plus personne aux micros? Je demande aux délégués de voter sur la motion qui nous est présentée recommandant l'adoption de la résolution de remplacement sur la Loi sur la faillite. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. C. PILKEY (Président du Comité de la Législation): Nous avons maintenant une résolution d'urgence qui nous a été présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et qui se lit comme suit:

(Traduction libre — Pas de texte officiel)

"ATTENDU QUE Agriculture Canada apporte des changements radicaux à sa politique fédérale d'inspection des viandes; et

"ATTENDU QUE le contrôle du programme d'inspection ne relève plus des inspecteurs fédéraux des viandes et que les industries de transformation et de conservation seront autorisées à inspecter leurs propres produits de boucherie; et

"ATTENDU QUE la santé du consommateur canadien pourrait être mise en danger par l'absorption de produits teintés ou malsains qui n'ont pas été inspectés correctement par le service fédéral; et

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada qui compte plus de deux millions de membres en bonne santé, représente un marché potentiel de huit millions de consommateurs;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, en collaboration avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada et leurs ressources, financières et en personnel, lance un programme de prise de conscience des consommateurs, pour alerter le public canadien du changement radical intervenu dans l'ancienne politique d'inspection fédérale des viandes dans laquelle on pouvait avoir confiance."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption dûment appuyée par F. Benn.

M. F. COATES (Alliance de la Fonction publique — Syndicat de l'agriculture): Je tiens à ce que les délégués sachent que nous avons longuement réfléchi sur cette résolution d'urgence. Depuis plus d'un an et demi nous avons lancé une campagne contre Agriculture Canada au sujet du programme d'inspection des viandes. Historiquement, l'inspecteur fédéral des viandes était chargé des légendes, des tampons, de l'étiquetage, enfin de tout ce qui correspond à la détermination de la fraicheur et de la qualité des produits de boucherie au moment où ils quittent l'usine. D'après le nouveau système, le contrôle des tampons est remis au personnel de l'entreprise, la direction pouvant ainsi procéder de la façon qui lui convient en ce qui concerne ses produits.

Nous savons très bien que 90 pour cent de nos usines de traitement et conserves des viandes sont des plus intègres et ne se permettraient pas consciemment de livrer des produits malsains, mais ce qui nous inquiète au plus haut degré, c'est qu'un certain nombre d'entreprises se sont livrées à un lobbisme intense auprès d'Agriculture Canada et du gouvernement fédéral pour s'assurer que l'inspecteur soit retiré des usines. Nous avons aussi un autre problème et nous pensons qu'il y a là une injustice: nous avons des membres qui découpent la viande, qui font des saucisses, du bacon, etc. et c'est à eux que la Direction a confié cette responsabilité. Or ces employés n'ont pas été formés pour pouvoir exécuter ce travail et ne devraient pas porter cette responsabilité supplémentaire, pour que nous soyons sûrs que les produits qui sortent de ces industries soient des produits sains.

Pendant toute l'année, nous avons fait campagne à travers le Canada, à la radio, à la télévision, etc., nous avons fait campagne avec l'Association des consommateurs et avec un certain succès. Néanmoins, nous avons eu un problème avec cette association en Ontario parce que sur les deux personnes siégeant sur le Comité, une femme fait partie du Conseil d'administration de l'une des plus importantes companies de conserve des viandes.

On a enregistré un accroissement considérable de la quantité de viande qui a été renvoyée des pays où nous exportons; cela n'est pas en faveur de notre pays et porte atteinte à notre crédibilité. Nous demandons donc instamment l'appui de tous les syndicalistes, non seulement en tant que tel mais en tant que consommateurs. Le CTC compte deux millions de membres et c'est pourquoi nous avons tenu à soumettre cette question à cette assemblée. Ce n'est pas le genre typique de revendication syndicale, c'est une plainte des consommateurs et qui nous concerne tous.

Le Conseil du Trésor a récemment procédé aux affectations années-personnel pour les années 1984-85 pour la Fonction publique, affectations qui s'élèvent à 2 600 environ, dont 1 100 vont au Revenu, au personnel des services fiscaux, pour les collecteurs de taxes afin de s'assurer que vous et moi nous payons nos impôts; 600 vont au service du Solliciteur Général pour quelques gardiens de prison de plus; je suppose que cela concerne ceux qui n'ont pas payé leurs impôts. 500 personnes vont au ministère des Transports pour d'autres raisons mais pas une personne de plus pour l'Agriculture. Ce jeune homme de l'Association des fermiers qui nous a parlé hier, nous a dit à quel point on ignorait l'agriculture au Canada. C'est aussi notre avis. Nous avons l'une des trois plus grosses industries au Canada et elle est traitée d'une manière précaire alors qu'elle représente 42 pour cent du produit national brut! Voilà pourquoi je vous demande d'appuyer cette résolution.

M. G. JOLLYMORE (FCCET&AO — Section locale 606): Monsieur le Président, pour pouvoir discuter efficacement, il faudrait que nous ayons ces documents, malheureusement nous ne les avons pas. C'est la deuxième fois qu'une résolution nous est soumise et que nous n'en avons pas le texte. Je voudrais vraiment avoir en main cette résolution d'urgence.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Vous avez raison nous allons nous en occuper. Délégué au micro no. 4.

M. M. CHEVALIER (AFPC — Section locale 1012): Je voudrais vous dire ce que contiennent les saucisses de boeuf, de porc, le boudin, le faux poulet,le salami, le pepperoni; vous allez manger de tout ça dans un moment. Etes-vous certains de la qualité de ce que vous mangez? Je suis inspecteur des viandes et je sais qu'avec une telle politique, vous ne pouvez pas être assurés que ce que vous mangez est sain.

Actuellement, je pense que nous avons la meilleure inspection qui soit au monde, mais avec cette politique je ne suis pas sûr que d'ici un an, d'ici une semaine elle le soit encore. Avec cette résolution nous demandons que l'on nous aide à vous protéger; avec cette résolution, nous voulons que vous réfléchissiez que dans une semaine vous pouvez être malade à cause de ce que vous aurez mangé la veille et qui n'était pas trop bon, parce que la plupart du temps, c'est ce que vous mangez ou buvez qui vous rend malade. Pensez à tout ça; c'est le but de cette résolution. Nous voulons que vous nous aidiez à rejeter cette mesure qui doit modifier le règlement de l'inspection des viandes. Tant que vous nous le permettrez, notre travail sera de vous protéger.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je ne vois pas d'autres délégués aux micros; nous allons passer au vote sur la résolution d'urgence sur l'inspection des viandes. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. C. PILKEY (Président du Comité de la Législation): Résolution L-13, page 24 du Livre des Résolutions.

"ATTENDU QUE les travailleurs immigrés sont particulièrement désavantagés au plan du travail;

"ATTENDU QUE la crise économique actuelle les affecte de façon particulièrement sévère;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada:

1. presse le gouvernement fédéral d'établir des programmes de formation et de recyclage qui répondent aux besoins spéciaux d'apprentissage des travailleurs immigrés;
2. accorde, dans les programmes de cette nature, une priorité spéciale à l'étude de l'anglais afin de multiplier les occasions pour tous les syndiqués de participer à l'ensemble de la vie canadienne."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, dûment appuyée par F. Benn.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je ne vois aucun délégué aux micros. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. C. PILKEY (Président du Comité de la Législation): Résolution L-7, qui a été amendée:

"ATTENDU QUE le chômage constitue le problème numéro un des travailleurs du Canada;

"ATTENDU QUE lors des précédentes assemblées du Congrès du Travail du Canada, les délégués ont donné ordre à celui-ce de convaincre tous ses syndicats affiliés qu'il est possible de réclamer la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire comme solution à ce problème très grave;

"ATTENDU QU'en raison des politiques économiques actuelles adoptées par les divers paliers de gouvernement, il est plus que jamais nécessaire d'organiser une campagne pour appuyer la semaine de travail réduite;

"IL EST RESOLU que le Conseil exécutif s'efforce d'obtenir des lois abrégeant la semaine de travail de façon à créer des emplois pour les chômeurs;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada organise un appui public aux efforts des travailleurs engagés dans une action industrielle pour obtenir la réduction des heures de travaill."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption appuyée par F. Benn.

M. P. LARSON (UIT — Section locale 145): Je voudrais entretenir nos confrères de la question de la possibilité de réalisation de la semaine de 32 heures. Je viens d'un petit syndicat et depuis quelques années, nous subissons l'attaque des changements technologiques dans notre industrie où notre métier a été pratiquement éliminé, en particulier dans la presse. Nous avons traité la question de plusieurs manières, notamment en demandant une réduction des heures de travail. La lutte a été dure et je suis certain que tout le monde se souvient de la lutte acharnée menée par les employés de "La Presse", ce qui en a envoyé plusieurs en prison.

A travers toute notre industrie, ces luttes se sont poursuivies; nous ne les avons pas toutes gagnées, mais tout de même un certain nombre. Aujourd'hui, le résultat est le suivant: je travaille au journal "Le Droit" à Ottawa, nous travaillons 34 heures par semaine; au "Soleil", ils travaillent 32 heures par semaine, c'est-à-dire 4 jours. A "La presse" ils travaillent 28 heures par semaine. Ce sont là de très bonnes conditions de travail. Comme un nouveau changement technologique va être instauré à mon journal, nous demandons la semaine de 28 heures. Nous voulons que vous nous souteniez et nous ne voulons pas que certains disent que c'est excessif, que l'on demande trop. La seule possibilité que nous ayons de préserver nos emplois c'est d'accepter l'évolution, l'introduction du changement technologique et de lutter pour obtenir une réduction des heures de travail. Voilà ce que nous avons l'intention de faire. Nous espérons recevoir votre appui et nous sommes convaincus que vous nous l'accorderez.

Mad. K. SANDERSON (SNFPP-SFPCB): Question d'information. Cette résolution ne parle pas du tout de salaires. Elle traite de la réduction des heures de travail, mais ne dit rien pour que cette réduction ne s'accompagne pas d'une perte de salaire. Le Comité a-t-il songé à ça?

M. C. PILKEY (Président du Comité de la Législation): Je suis désolé d'être obligé de mentionner que la résolution no. 6 aurait dû être incluse dans celle-ci à ce propos, car elle répond à cette question. Non, nous n'avions pas envisagé cela.

Mad. K. SANDERSON (SNFPP-SFPCB): Je vous remercie.

Mad. K. NAYLOR (FCCT & AO — Section locale 67): Je me prononce contre une réduction de la semaine de travail parce que j'estime que cela dissimule la cause du chômage au Canada. Je peux vous dire tout de suite, qu'ici, dans ce pays, nous avons la semaine de travail la plus courte que nous ayons jamais dans toute l'histoire du capitalisme industriel, et nous avons aussi les taux de chômage les plus élevés. Les gens qui veulent insister sur cette demande, cette découverte qui doit guérir tous les maux et aussi le chômage, devraient réfléchir à tout ça. Nous entendons sans cesse les employeurs se livrer à une propagande selon laquelle c'est le capital qui est le créateur de toute richesse et de l'emploi, tandis que les travailleurs sont réduits au rôle de consommateurs et de parasites de la société; c'est aux travailleurs que les employeurs imputent tous les maux sociaux.

En fait, les adeptes de la semaine de travail plus courte, se livrent, au fond, à la même propagande. Ils veulent vendre l'âme du mouvement syndical qui se bat pour les emplois et la suppression du chômage. Ils veulent rejeter sur les travailleurs la responsabilité de leurs problèmes et de leur propre chômage et les persuader qu'ils doivent vivre avec un chômage chronique, qu'ils doivent capituler devant les attaques menées contre leur travail et leurs vies. Ce sont les capitalistes qui transforment les travailleurs à temps plein en travailleurs à temps partiel et maintenant, au sein du mouvement syndical, nous entendons dire que nous aussi, nous devrions adopter cette mesure, que notre solution du chômage serait de faire passer nos travailleurs du plein temps au temps partiel.

Ce système ne vaut rien. De plus, premièrement il ne fonctionnerait pas et deuxièmement, il irait à l'encontre de l'intérêt le plus fondamental des travailleurs. C'est un projet qui a pour but de réconcilier les travailleurs avec les ravages provoqués par le système capitaliste. Mais les travailleurs dont les rangs ont été décimés par la crise, par toutes les attaques des capitalistes, veulent lutter pour leurs emplois, pour la sécurité d'emploi; la semaine de travail plus courte va à l'encontre de cette lutte et elle réduit le travailleur à l'état de mendiant et à moins encore, de ces mendiants qui ne veulent même plus lutter pour les miettes et se contentent de celles que les capitalistes laissent tomber de la table et qu'ils renvoient même tout autour pour qu'elles aillent s'éparpiller plus loin. Nous n'accepterons jamais d'en être réduits là.

Le programme d'action que nous devons adopter constitue une bataille militante pour obtenir du travail pour tous et une pleine rétribution pour ceux qui sont sans emploi. C'est à peine si nous venons de commencer à nous battre sur cette question et tout à coup voilà que se manifeste maintenant une grande hâte pour adopter une nouvelle politique selon le bon gré de Axworthy et de ses copains qui déclarent que nous devons ou partager le travail ou partager les emplois, et la demande est exactement la même que la demande d'une semaine de travail plus courte. C'est tout un système pour faire partager le chômage et concilier les travailleurs à l'idée d'une sous-utilisation permanente des forces de production sous le capitalisme, de la force productive la plus importante à savoir les travailleurs eux-mêmes.

Nous devons rejeter cette résolution qui ne permettrait jamais de résoudre les problèmes. C'est une tentative, non pas de remédier aux problèmes qu'affrontent les travailleurs, mais de remédier aux problèmes du capitalisme et nous n'avons aucun intérêt à accepter cela. Les travailleurs doivent engager la bataille pour l'emploi, pour une plein rétribution aux chômeurs; voilà la seule voie que nous puissions prendre.

M. B. WEISLEDER (SNFPP-SEFPO — Section locale 595): C'est vraiment là une résolution cruciale. Je regrette qu'elle ne comporte aucune disposition indiquant qu'il n'y aura pas de perte de salaire et d'avantages pour une semaine de travail plus courte. Néanmoins, elle constitue une orientation sérieuse que le mouvement syndical, dans son ensemble, devrait suivre. Cette résolution, renforcée par la disposition dont je viens de parler, aurait dû figurer au centre même de la déclaration économique et si, accompagnée d'une action d'orientation elle y avait été inscrite, l'assemblée n'aurait pas eu à renvoyer ladite déclaration au Comité.

La nouvelle technologie est là et elle restera, cela devrait être très clair pour nous tous. Les travailleurs sont ceux qui produisent la richesse et les services qui permettent à la société de fonctionner, ils ont donc absolument le droit de partager les profits de cette productivité accrue et de cette richesse. La seule façon d'y arriver, au milieu de la dépression actuelle, c'est de redistribuer le travail qui reste encore, pour fournir davantage de services sociaux et tirer profit de la nouvelle technologie dans notre intérêt.

Plus que jamais nous avons besoin d'un programme d'action pour que cette résolution ne reste pas seulement quelques lignes sur une feuille de papier, une résolution d'ambitions et d'espoirs pieux, mais qu'elle devienne une orientation qui se traduira en une action efficace pour mobiliser non seulement les membres de la base du mouvement syndical, mais tous les rangs des chômeurs qui cherchent un leadership, qui cherchent un chef à cette organisation, qui regardent du côté de l'instrument politique du mouvement syndical, le Nouveau Parti Démocratique.

Quelqu'un a dit que pour recommander une telle politique, une telle orientation, une telle campagne, nous devrions attendre une reprise économique. Il est bien évident que les travailleurs de l'Allemagne de l'Ouest ont rejeté cette assertion; il est bien évident que tous les travailleurs de l'Europe occidentale posent de plus en plus souvent cette question à la table de négociations et qu'ils rejettent aussi cette logique. En fait, si nous acceptons cette politique, si nous nous laissions guider par ce genre de raisonnement de la priorité du marché international, nous travaillerions encore 10 heures par jour; en effet, les employeurs avançaient le même argument lorsque les travailleurs luttaient il y a 90 ans, nous ne pouvions nous permettre une semaine plus courte mais les employeurs le pouvaient; maintenant ils le peuvent mais nous, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas lutter pour cette semaine plus courte sans perte de salaire et d'avantages.

Si en fait le Congrès du Travail du Canada devait jouer un plus grand rôle dans le Nouveau Parti Démocratique, dans les conventions et organisations du NPD sur une base quotidienne, et lutter

pour une campagne d'action comme celle-ci, une campagne extra-parlementaire pour compléter l'action législative nécessaire, il apparaîtrait alors aux chômeurs, aux pauvres, aux abandonnés de cette société, à ceux auxquels la société ne prend pas la peine de donner des soins, comme une action digne de foi. En vérité, c'est le genre d'orientation qui peu rééablir la crédibilité et redonner de l'élan au mouvement syndical qui a été quelque peu stagnant, au mouvement syndical qui a été repoussé par l'offensive économique des employeurs et de leurs gouvernements.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): J'ai entendu quelques délégués demander la question préalable. Je les prie de faire preuve d'un peu de patience. Nous avons encore un délégué au micro "pour" et un au micro "contre"; lorsque nous les aurons entendu, vous pourrez poser la question. Nous pourrions faire cela avant l'ajournement de la séance.

Mad. P. MORTON (SCFP — Section locale 2111): Je suis travailleuse hospitalière et à ce titre j'ai un emploi dans une institution où nous avons un nombre de plus en plus grand de nos membres qui ont une semaine de travail plus courte et cela parce que ces personnes travaillent à tempts partiel à un salaire partiel dans la plupart des cas, et ce n'est pas par choix qu'il en est ainsi, mais parce que l'employeur n'engage que des travailleurs à temps partiel.

L'administration de l'hôpital où je travaille, nous a cyniquement déclaré: "En employant les nouveaux venus à temps partiel seulement, nous observons le partage du travail." La vraie raison c'est bien entendu, que l'on se sert des employés à temps partiel pour faire face aux réductions financières et de personnel. Lorsqu'un travailleur à temps plein s'en va, il est remplacé par quelqu'un à temps partiel.

Il y a quelques années, dans ma section locale, nous avons fait une expérience de négociation pour une réduction de la journée de travail. Il en est résulté qu'aucun nouvel employé n'a été embauché et que le même nombre de personnes ont fait la même somme de travail en moins de temps et pour un salaire moins élevé.

Cette demande de semaine de travail plus courte n'a pas été instaurée seulement dans les hôpitaux mais elle a été appliquée par d'autres employeurs dans ma province. Par exemple la "Packing House Workers" avait sur la table de négociations une demande de l'employeur, indiquant qu'il acceptait une réduction de leurs heures garanties à 32 heures par semaine. Maintenant, à cette assemblée, cette demande de l'employeur est présentée comme une panacée et la solution au problème du chômage. Ce n'est pas une solution à ce problème, c'est une solution qui voudrait que nous acceptions cette situation, que nous nous inclinions devant un chômage massif, que nous acceptions cette réalité, que nous ne luttions pas pour nos emplois, pour la sécurité d'emploi ou pour une pleine rétribution aux chômeurs, que nous ne luttions pas contre un système qui est responsable de ce chômage considérable.

Cette demande est présentée comme exigeant 32 heures de travail pour un salaire de 40 heures. Au mieux, c'est un peu comme si on voulait décrocher la lune. Ce que cela veut dire réellement, c'est que les travailleurs devraient partager le chômage, partager les emplois exactement comme cela est exposé dans le programme de partage du travail, ce que nombre de syndicats, il y a deux ans, avaient déclaré absolument inacceptable. Aujourd'hui, il nous est proposé comme une solution. Ce n'est pas là un programme de combat et nous devrions le rejeter et entreprendre plutôt la lutte pour nos emplois, pour la sécurité d'emploi et pour le socialisme.

M. G. SNYDER (OUE — Section locale 546): Je suis en faveur de la réduction des heures de travail pour une raison bien simple: tout d'abord et surtout, cela va créer des emplois dont ont grand besoin les chômeurs de notre pays; c'est là un bon moyen d'obtenir ce résultat. En Europe, nos confrères et consoeurs ont commencé à pousser fortement dans cette direction et j'espère que le mouvement syndical au Canada suivra immédiatement, comme l'indique les boutons que je porte sur ma chemise et sur lesquels on lit 35 et 85. Il est temps que nous prenions une telle mesure qui est très importante et indispensable.

Nous savons tous que les changements technologiques raréfient de plus en plus le travail dans nos usines, dans nos bureaux. Les compagnies qui procèdent à ces changements ne le font pas sans raison, cela en effet leur apporte de plus grands bénéfices et c'est nous qui les produisons pour eux. Alors pourquoi ne pas partager ce supplément de gâteau et, tout en partageant, travailler pendant moins de temps?

Je suis très déçu que cette résolution ne parle pas du maintien du salaire de 40 heures, comme le mentionne la résolution L-6; on en parle, mais ce n'est pas indiqué dans la résolution qui s'exprime un peu différemment.

J'espère donc que le Comité peut inclure cela dans cette résolution, car j'estime que c'est très important et qu'ainsi nous n'aurions pas à partager la pauvreté, nous partagerons la fortune, que nous méritons, à laquelle nous avons droit, mais le moment est venu de réduire les heures de travail au Canada. Les sociétés utilisent toujours les arguments dont elles usaient il y a des années, alors que je n'étais même pas là, lorsque les travailleurs ont demandé la semaine de 40 heures et qu'il n'avait pas été prouvé que cela pouvait être. Les travailleurs ont raison de demander une réduction des heures de travail.

M. C. PILKEY (Président du Comité de la Législation): Pour l'information des délégués, je leur demande de se reporter au deuxième "ATTENDU" de cette résolution, qui se lit: "Attendu que lors des précédentes assemblées du Congrès du Travail du Canada, les délégués ont donné ordre à celui-ci de convaincre tous ses syndicats affiliés qu'il est possible de réclamer la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire comme solution à ce problème très grave;". En d'autres termes c'est déjà la politique et le programme du Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Quelle est votre question, micro no. 3?

Mad. S. McCOMBIE (UIEHR — Section locale 280): Je pense que ce serait beaucoup plus simple pour tout le monde, si vous insériez cette précision dans le "Résolu". Je crois que tout le problème est là.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Très bien. Etes-vous prêts pour la mise aux voix de la question préalable? Ceux qui sont pour, veuillez lever la main. Baissez. Ceux qui sont contre maintenant. La motion est adoptée.

Nous passons à la recommandation du Comité pour l'adoption de la résolution combinée des résolutions L-7 et L-31. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation? Contre? La motion est adoptée.

La séance est levée à 12h30 pour le lunch.

MARDI, 29 MAI 1984
Séance de l'après-midi

Le Président ouvre la séance de l'assemblée à 14h10.

PRESIDENT (M. McDermott): Le premier point à notre ordre du jour est le rapport du Comité de la Condition féminine; c'est un débat très important et je demande aux délégués de bien vouloir regagner leurs sièges. Je donne la parole au Vice-président général Bob White qui va souligner quelques points de procédure et vous faire certaines suggestions.

M. R. WHITE (TUA — Directeur pour le Canada): Au cours de la réunion du Conseil exécutif, aujourd'hui à midi, nous avons eu une longue discussion sur la façon dont nous pourrions au cours de cette assemblée, accomplir la plus grosse somme de travail et traiter les divers documents politiques ainsi que les résolutions qui nous ont été soumises. Cet après-midi je voudrais vous faire deux suggestions: premièrement, étant donné que la plupart des documents se trouvent dans les dossiers qui vous ont été remis, au lieu de prendre une heure ou 45 minutes pour que les comités respectifs les lisent en entier, nous pourrions essayer de résumer le document en question ce qui nous donnerait plus de temps pour en discuter.

En ce qui concerne les résolutions, au lieu de lire tous les trois ou quatre paragraphes des "Attendu", les comités pourraient passer directement au "Résolu". Là encore nous gagnerions du temps pour la discussion.

M. G. LEMIRE (FCCFA — Section locale 2303): Point d'ordre. C'est la première fois que j'assiste à une assemblée du CTC et je voudrais savoir pourquoi quand quelqu'un parle contre la motion le

débat est interrompu. Je pense que chaque individu est libre d'expliquer ce qu'il a contre la motion. Je comprends qu'il y a des ventres qui vont quitter la salle pour aller manger. Je pense qu'il y a des motions qui devraient être discutées à fond avant de laisser aller les délégués parce que vous avez eu un vote avec la moitié de la salle, ce qui ne représente pas la majorité des délégués. Ceux qui ont voté en faveur ont voté parce qu'ils voulaient partir au plus vite.

Personnellement, je n'ai rien contre la semaine de 32 ou de 20 heures mais si dans tout ça je n'obtiens qu'un travail à temps partiel, je n'y gagnerai rien. Je suis prêt à diviser le travail avec vous, de cette façon on va peut-être avoir un salaire, mais si je divise ma paye en deux, je n'aurai pas de salaire. Le point d'ordre que je veux apporter est celui-ci: si quelqu'un est en désaccord est-ce qu'on a le droit de supprimer sa parole ou bien est-ce qu'il ne serait pas plus normal de partager le débat.

PRESIDENT (M. McDermott): Si vous comptez soigneusement, je crois que vous vous apercevrez que jusqu'à présent il y a un nombre égal d'orateurs pour ou contre et si la balance a penché jusqu'ici c'est du côté des ceux qui étaient contre par opposition à ceux qui étaient pour.La démocratie se porte bien et je ne vais pas en débattre avec vous. Les micros commencent ici par le no. 1, c'est un micro "contre" et si c'est dans ce sens que vous voulez parler c'est là qu'il faut aller; si vous voulez parler "pour" c'est au no. 2, si vous êtes dans l'opposition c'est au no. 3 et ainsi de suite,c'est de cette façon que la discussion se déroule. Maintenant, quant à la clôture du débat, la présidence est entre les mains des délégués et si un nombre suffisant d'entre eux veulent mettre fin à la discussion, ils peuvent l'indiquer en posant la question préalable. Il appartient à la majorité des délégués de prendre la décision.

Nous pouvons commencer maintenant. En ce qui concerne la première suggestion, à savoir que nous résumerions les rapports des comités et les documents les plus longs et que nous nous en tiendrions aux "Résolu" des résolutions, plutôt que d'en lire tous les "Attendu", je demande à ceux qui sont en faveur de cette proposition de bien vouloir l'indiquer. Contre? La proposition est adoptée.

M. R. WHITE (TUA — Directeur pour le Canada): La deuxième suggestion du Conseil exécutif cet après-midi, porte sur le rapport du Comité de la Condition féminine. Le premier document porte le no. 25; il s'agit de l'"Enoncé de politique sur les femmes et l'action positive". Supposant que ce document sera adopté par l'assemblée, je signale que la dernière partie de ce texte recommande réellement certains changements dans la structure exécutive du Congrès du Travail du Canada. En conséquence, nous suggérons, si ce document est adopté, de mettre immédiatement et temporairement de côté le rapport du Comité et d'appeler le Comité des Statuts pour faire rapport quant aux changements constitutionnels qui requièrent une décision affirmative. Nous reviendrons ensuite au rapport du Comité de la Condition féminine, plutôt que de poursuivre avec le rapport du Comité des Statuts juste avant de lever la séance de cet après-midi.

PRESIDENT (M. McDermott): Ceux qui sont en faveur de cettre proposition, sont priés de l'indiquer. Contre? La proposition est adoptée et il en est ainsi décidé.

Mad. N. HUNT (Présidente du Comité de la Condition féminine): Je renvoie les délégués au Document no. 25. Les résolutions couvertes par ce document commencent à la page 101 du Livre des Résolutions et portent les nos. W-2-5, 9-11, 14, 17, 21, 22, 24, 27-31. La présentation de ce document sera précédée par la projection d'une bande magnétoscopique.

EGALITE DES CHANCES

"Malgré les progrès enregistrés au cours des quelques dernières décennies, on refuse toujours aux femmes canadiennes l'égalité des chances et un traitement équitable en milieu de travail. Le salaires des femmes ne représentent que 60 pour cent environ de celui de leurs confrères. La réalisation de la formule à travail égal salaire égal n'a pas corrigé cette injustice parce que les femmes sont toujours confinées dans des ghettos d'emplois à faible rémunération où les employeurs peuvent exercer une discrimination contre elles en tant que groupe.

"Les femmes représentent un nombre disproportionné de travailleurs à temps partiel, souvent parce qu'elles ne peuvent pas trouver d'emploi à plein temps. Comme elles sont concentrées dans des travaux de bureaux et de cols blancs, elles ont subi le choc des déplacements causés par la révolution micro-électronique. Les femmes continuent d'être victimes du harcèlement sexuel en milieu de travail, problème facilité par le fait qu'elles occupent plus souvent que les hommes des postes subalternes.

"Nombre de femmes qui veulent et qui ont besoin de travailler, en sont empêchées parce que les garderies sont soit inexistantes soit d'un coût trop élevé. Les femmes étant chargées d'une part disproportionnée de la responsabilité des enfants, sont parfois privées de la possibilité de participer pleinement aux activités syndicales et sont également limitées dans le choix d'une carrière.

"Autre problème, l'inégalité dans l'accès aux travaux non traditionnels, en particulier les travaux de compétences spéciales des cols bleus. Quelques exceptions ont été faites, mais les employeurs et parfois même les camarades de travail sont peu disposés à procéder à des changements pour assurer aux femmes une égalité d'accès aux programmes d'apprentissage et de formation. C'est le maintien d'une forme de discrimination discrète, telle par exemple les critères d'emploi quant à la taille et au poids.

"Le mouvement syndical a déclenché une action pour remédier à ces problèmes, mais les progrès ont été lents. En 1982, l'assemblée statutaire du CTC avait inclus dans son programme un "Forum sur l'égalité". Une action a été entreprise pour faire pression sur les gouvernements, pour qu'ils agissent conformément aux politiques du CTC quant au financement des garderies, au harcèlement sexuel et aux programmes d'apprentissage.

"Plusieurs affiliés du CTC ont vu leurs activités couronnées de succès dans le domaine de la négociation collective. Les clauses relatives au harcèlement sexuel et les congés de maternité sont de bons exemples de ces résultats. Les programmes d'éducation interne aident à donner aux femmes une vue d'ensemble des questions syndicales et les préparent à des rôles de leadership.

"Quelques progrès ont été réalisés par l'introduction de la notion de salaire égal à travail de valeur égale, mais des efforts concertés seront encore nécessaires pour aller plus loin.

"La conférence du CTC sur "Egalité maintenant", qui a eu lieu à Québec l'an dernier, a fait un certain nombre de recommandations en vue de coordonner l'action positive. Carol Aitken du Bureau de la Femme du CTC, a expliqué: "Les priorités du mouvement syndical ont porté jusqu'à présent sur la négociation des questions les plus importantes, telles que: salaire égal à travail de valeur égale, garderies, harcèlement sexuel, etc. Maintenant, ce que nous envisageons, c'est un programme complet de l'action positive en tant que mesure intérimaire pour réaliser l'égalité des chances qui est notre objectif à long terme."

"Les femmes salariées ont fait des progrès, mais il y a encore beaucoup à faire. Il est évident qu'un programme national coordonné est nécessaire. Maintenant, le Comité de la Condition féminine va présenter son 'Enoncé de politique sur les femmes et l'action positive'."

Mad. N. HUNT (Présidente du Comité de la Condition féminine): Je vous remercie. Je tiens à attirer l'attention des délégués sur le fait que l'on vient de me faire remarquer que la terminologie utilisée dans l'interprétation en français n'était pas forcément celle qui est généralement utilisée dans la communauté francophone. Le Comité espère — et recommande, avec l'approbation des délégués — qu'une rédaction appropriée sera insérée dans le document définitif qui sera publié.

Je veux aussi remercier les délégués qui ont bien voulu soulager nos cordes vocales et nos oreilles en nous permettant de résumer ce document. Je vais demander à Susan Attenborough, de bien vouloir vous donner un bref résumé. Marie Pinsonneault va donner lecture du programme d'action syndicale et nous poursuivrons ensuite la discussion.

ENONCE DE POLITIQUE SUR LES FEMMES ET L'ACTION POSITIVE

Les taux d'intérêt et de chômage élevés, l'insécurité d'emploi et les bouleversements sociaux qui s'ensuivent affectent tous les travailleurs mais leurs contrecoups sont particulièrement durs pour ceux qui de tout temps ont été défavorisés.

Toujours confinées dans des emplois traditionnels à faible revenu — les services, la vente et le travail de bureau — les femmes

trouvent encore plus difficile qu'auparavant de percer dans des domaines non traditionnels ou d'obtenir un classement supérieur.

La concurrence étant très forte pour un nombre limité d'emplois, les femmes voient leurs droits à l'embauche ou à l'avancement contestés par l'employeur et le mythe selon lequel les "hommes sont les soutiens de famille" servir ouvertement d'excuse pour maintenir les femmes au rang de force ouvrière de réserve. Si les familles qui bénéficient actuellement de deux salaires n'en retiraient plus qu'un, le nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté augmenterait de 50 pour cent.

Le salaire moyen des femmes représente environ 60 pour cent de celui des hommes. Deux personnes sur trois travaillant au salaire minimum et trois travailleurs sur quatre ayant un emploi à temps partiel sont des femmes. Ainsi les femmes, déjà au bas de l'échelle des salaires, sont particulièrement vulnérables à la hausse des prix de produits et services essentiels comme la nourriture, le vêtement et le logement.

Les restrictions sur les salaires et sur la négociation collective affectent plus particulièrement les travailleuses. Non seulement les faibles pourcentages d'augmentation prescrites par la loi élargissent le fossé déjà existant entre les hommes et les femmes, mais encore les gains que l'on pourrait obtenir à la table de négociations tels que la parité salariale pour un travail d'égale valeur sont gravement réduits.

Lorsque la micro-électronique pénètre dans les bureaux, les deux tiers des emplois détenus par les travailleuses dans les services, la vente ou les bureaux sont déclassifiés, déshumanisés ou perdus. Il se peut fort bien que les ordinateurs suppriment 40% des emplois de bureau d'ici l'an 1990.

Si rien n'est tenté, la crise économique rendra encore plus immuable l'inégalité des chances dans notre société. Mais les femmes refusent de servir de boucs émissaires.

Les batailles que mènent les femmes sont innombrables: grève de 18 mois à East Angus (Québec) pour faire reconnaître le syndicat des employés de banque; harcèlement de la part des policiers pour l'obtention de premières conventions en Ontario; lutte contre l'exploitation éhontée exercée par les propriétaires de foyers d'hébergement privés en Nouvelle-Ecosse; revendication de la dignité et des droits de la personne en Colombie Britannique.

Dans la longue lutte menée vaillamment contre la discrimination par le mouvement syndical, les femmes ont joué un grand rôle. Et elles n'ont pas l'intention d'en rester là.

Des percées à la table de négociations telles que le congé d'étude payé, les garderies, le congé parental payé et la protection contre les changements technologiques constituent des étapes importantes vers un programme mieux structuré d'égalité des chances.

Ayant lutté avec détermination et patience, les femmes sont maintenant lasses d'attendre les véritables changements. Par l'intermédiaire de leurs syndicats et ailleurs, les femmes exigent d'être reconnues dans cette société qui continue de sous-estimer leur valeur.

L'action positive est un mécanisme important de la lutte que mène le mouvement syndical contre la discrimination en milieu de travail et est un gage de changements véritables. Par cet appel à l'action, le Congrès du Travail du Canada et ses affiliés relèvent le défi.

Ce qu'est l'action positive pour le mouvement syndical.

L'action positive se définit généralement comme toute action entreprise dans le but de détruire les obstacles à l'égalité, pour compenser la discrimination passée et présente, et pour améliorer la situation économique des femmes.

Les groupes cibles de l'action positive sont ceux qui ont été ou sont encore victimes de discrimination au Canada; les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones. Le présent énoncé de politique porte sur les femmes, c'est-à-dire sur la majorité de la population. En vertu de la politique du CTC sur les droits de la personne, les programmes d'égalité pour les minorités visibles, les handicapés et les autochtones doivent se poursuivre. Les programmes d'action que l'on se propose d'entreprendre doivent vaincre la double discrimination dont sont victimes les femmes qui appartiennent à ces groupes.

L'approche patronale vis-à-vis l'action positive s'est limitée à promouvoir quelques femmes au rang de la direction. Toutefois, le mouvement syndical a orienté ses programmes d'action positive vers les besoins de la majorité des travailleuses confinées dans des ghettos d'emploi à faible rémunération. Le mouvement syndical a élaboré un programme complet conçu pour venir corriger la discrimination passée et présente, qui comprend les éléments suivants:

- pratiques d'embauche et d'avancement non discriminatoire
- parité salariale pour un travail d'égale valeur
- possibilités de formation
- congé d'étude payé
- garderie
- congé parental
- mesures contre le harcèlement sexuel
- cumul de l'ancienneté pendant les congés

Notre définition de l'action positive découle de notre vision globale du milieu de travail. Ainsi, le mouvement syndical reconnaît que la disponibilité des programmes sociaux affecte la productivité des travailleurs et leur possibilité d'occuper un emploi. Par exemple, l'implantation de garderies ouvertes 24 heures par jour et accessibles à tous signifierait que les travailleurs ayant des responsabilités familiales, habituellement des femmes, auraient un éventail d'options plus nombreuses. De même le cumul de l'ancienneté au cours des congés de maternité garantirait que les femmes ne seraient pas pénalisées lorsqu'elles donnent naissance à un nouveau citoyen.

L'action positive n'est pas un élément d'action unique mais bien un ensemble d'initiatives. Si l'objectif de l'action positive consiste essentiellement à modifier les conditions sociales et économiques des groupes défavorisés, cet objectif ne pourra être atteint que par un ensemble de mesures. Par exemple, si un programme universel de garderies est implanté, il permettra aux parents un meilleur accès au monde du travail, mais n'aura que peu d'incidence sur la disparité salariale. Les progrès vers l'égalité complète des chances nécessitent un programme d'action positive à multiples facettes. Chaque victoire devrait être perçue non comme une fin en soi mais comme une étape vers l'objectif à atteindre.

La discrimination systémique a créé des obstacles à la participation égale des femmes à tous les aspects de la vie sociale. Ces obstacles souvent subtils et traditionnels, sont profondément ancrés. Prenez par exemple, les critères d'emploi quant à la taille et au poids qui excluent la plupart des femmes et qui n'ont rien à voir avec les tâches à accomplir. L'action positive permettra d'identifier ces obstacles.

L'égalité des chances est le but que nous poursuivons et les programmes d'action positive les moyens conçus pour l'atteindre.

Objectifs et échéanciers

Les objectifs et les échéanciers se révèlent nécessaires pour mesurer les résultats obtenus.

Une façon de mesurer les progrès ou les lacunes d'un programme d'action positive consiste à évaluer, par un processus de suivi (de préférence par un comité permanent d'évaluation), si les réalisations se rapprochent des objectifs et des échéanciers fixés.

Pour être vraiment significatifs, ces objectifs et ces échéanciers doivent être réalistes. Ils devraient être directement liés aux besoins prévus et aux capacités du milieu de travail précis et de la région géographique visée. En définissant les objectifs et en établissant les échéanciers, il faut prendre en considération des facteurs suivants: taux projeté de postes à combler, augmentation ou baisse prévue de la main-d'oeuvre interne, disponibilité de formation pour les femmes.

Atteindre les objectifs fixés dans les diverses catégories d'emploi est une façon de déterminer la réussite ou l'insuccès d'un programme. D'autres critères peuvent servir également: les femmes reçoivent-elles la parité salariale pour un travail d'égale valeur? Les emplois à qui on accorde peu de valeur parce qu'ils sont détenus par des femmes, ont-ils été reclassés?

Il est important de se rappeler que les objectifs spécifiques et les échéanciers ne sont que des mesures provisoires qui seront

supprimées lorsque la parité salariale, ainsi que l'égalité dans l'embauche, la formation et l'avancement auront été atteints par les femmes dans un milieu donné.

Ancienneté

L'ancienneté est la forme principale "d'avoir-propre" qu'un travailleur peut accumuler au cours de ses années de service et elle demeure l'un des principes-clés du mouvement syndical. Elle sert à prévenir la discrimination qui pourrait se produire si les transferts, l'avancement ou les mises à pied étaient laissées à la discrétion de l'employeur.

Il est bien légitime que dans le cadre de cet énoncé, nous nous préoccupions des conflits susceptibles de se produire entre ancienneté et action positive.

Nous réaffirmons que les membres ont le droit d'apporter des modifications aux clauses d'ancienneté pour les renforcer ou pour les élargir, en vue de permettre la complétude des programmes d'action positive. Il arrive trop souvent que les femmes soient empêchées d'utiliser les années d'ancienneté accumulées. Les femmes qui occupent des emplois traditionnels, dans les bureaux par exemple, devraient avoir le droit de faire valoir leurs années d'ancienneté pour pouvoir profiter des occasions de formation dans les domaines non traditionnels.

En avril 1982, moins de 1 pour cent de tous les travailleurs syndiqués au Canada avaient des conventions dont le critère unique d'avancement était l'ancienneté; les conventions de 40 pour cent d'entre eux n'incluaient aucune clause d'avancement conditionnel à l'ancienneté, et pour 36 pour cent, l'ancienneté n'était qu'un des critères d'avancement.

Les modifications qui s'imposent devraient comprendre: accès plus complet aux occasions d'emploi et de formation, droit légitime au cumul de l'ancienneté pendant le congé de maternité; rendre l'ancienneté rétroactive à la demande d'emploi s'il est prouvé que les pratiques d'embauche étaient discriminatoires.

En se fondant sur leur expérience de l'action positive, les syndicats en sont venus à trois conclusions: i) l'ancienneté n'est pas un critère d'embauche, ii) les programmes peuvent être efficaces sans mettre en danger la protection de l'ancienneté, iii) il est possible d'améliorer les clauses actuelles de manière à accroître encore la protection de tous nos membres.

Les mises à pied doivent de plein droit être examinées ici. Le principe du "dernier arrivé — premier mis à pied" est particulièrement frustrant pour les femmes qui viennent tout juste d'accéder à des postes non traditionnels et les sections locales doivent tâcher de corriger cette situation de la façon la plus équitable possible.

Dans le mouvement syndical, l'action positive porte surtout sur l'embauche, l'avancement et la réévaluation. Les femmes doivent faire partie de la reprise économique et nous sommes actuellement à mettre en place les mécanismes nécessaires.

Le programme syndical

Nous précisons ci-après les étapes que le Congrès du Travail du Canada juge essentielles à l'obtention de l'égalité sociale et économique pour les travailleuses.

La législation

Nous savons depuis quelque temps que l'application de mesures d'action positive sur une base volontaire a échoué. Peu d'employeurs se sont portés volontaires et ceux qui ont entrepris des programmes n'ont guère abouti à des résultats tangibles. L'échec était prévisible car des directives n'avaient pas été précisées quant aux éléments obligatoires de tout programme d'action positive, y compris la participation pleine et égale des syndicats représentant les travailleurs et travailleuses visés. Dans le secteur public, la loi interdit aux syndicats de négocier certains éléments d'action positive, comme par exemple, la classification des emplois. De plus, tant que la discrimination systématique ne sera pas interdite par la loi, les employeurs peuvent s'abstenir d'appliquer des programmes sérieux d'action positive sans craindre de pénalités.

Les lois relatives à l'action positive aux niveaux fédéral et provincial doivent obliger l'employeur à négocier les programmes d'action positive avec les syndicats ou avec les représentants des employés, s'il n'y a pas de syndicat. Les syndicats doivent participer à la rédaction de ces lois et être considérés dès le début comme des partenaires à part entière. Si ces conditions ne sont pas remplies, les lois sur l'action positive seront inacceptables aux yeux des syndicats, car les travailleurs(euses) n'en tireront aucun profit. Le mouvement syndical reconnaît que les réformes législatives et la négociation collective ont beaucoup contribué à atténuer la discrimination en milieu de travail. Nous accepterons le concept d'une loi relative à l'action positive tant qu'on respectera le rôle légitime des syndicats et de la négociation collective et que certaines conditions seront observées.

Ces conditions sont les suivantes:

a) Que l'action positive se situe dans le contexte des droits essentiels de la personne;

b) Que la loi stipule comme objectif global de compenser pour la discrimination passée et d'éliminer la discrimination actuelle, et qu'elle établisse les normes minimales à respecter pour qu'un programme soit considéré comme étant véritablement de l'action positive;

c) Que les syndicats soient dès le début partenaires à part entière et égale et participent aux prises de décisions; qu'ils aient droit au recours collectif pour porter plainte au nom de leurs membres; que l'accord du syndicat soit requis avant l'approbation et la mise en oeuvre d'un programme;

d) L'action positive et la parité salariale pour un travail d'égale valeur doivent toutes deux être rendues obligatoires par la loi. Celle-ci devrait aussi stipuler que les compagnies faisant affaire avec le gouvernement soient obligées, par leur contrat même, à appliquer des programmes approuvés d'action positive.

e) Il doit être permis au syndicat et à l'employeur de négocier et d'inclure dans la convention collective des programmes complets ou des éléments de plans d'action portant sur les systèmes et méthodes d'emploi;

f) Les programmes doivent être administrés, élaborés et contrôlés par des comités mixtes formés en nombre égal de représentants du syndicat et de l'employeur (ou de représentants des employés là où il n'existe pas de syndicat); c'est le syndicat qui choisira ses représentants;

g) La responsabilité des programmes d'action positive doit incomber aux ministères ou organismes gouvernementaux pertinents tels les commissions des droits de la personne, afin de garantir le respect des clauses, l'approbation des plans, l'évaluation périodique des résultats des programmes, l'imposition d'amendes ou d'autres pénalités pour contravention; ils doivent faire en sorte que des tribunaux impartiaux entendent et jugent les plaintes et se prononcent sur les litiges soulevés à la suite des programmes.

Le Congrès du Travail du Canada est résolu à ce qu'aucune élaboration ou promulgation de lois relatives à l'action positive ne soit entreprise sans la participation officielle du mouvement syndical. C'est avec la coopération et un esprit positif que nous obtiendrons d'authentiques programmes d'action positive. Nous recommandons en ce sens:

1. Que les syndicats utilisent le présent énoncé dans leurs pressions pour amener les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en place des lois sur l'action positive;

2. Que le CTC et ses affiliés forment des coalitions avec des groupes communautaires imbus du même esprit, dans le but de promouvoir l'action positive;

3. Que des services de garderie de qualité (universels, gratuits et financés par les deniers publics) soient, à titre de droit social essentiel, mis à la disposition de toute famille qui désire s'en prévaloir;

4. Que tous les travailleurs(euses) soient libres de se joindre au syndicat de leur choix et que cette liberté soit renforcée par des lois;

5. Que les syndicats aient le droit à la libre et complète négociation collective sans restrictions législatives;

6. Que les gouvernements appliquent une politique de développement social et économique en vue de réaliser le plein emploi.

La formation

Dans nos écoles, on oriente encore les filles vers les disciplines traditionnellement "féminines". Et lorsque les femmes cherchent à entrer sur le marché du travail ou à y revenir après avoir élevé leurs enfants, elles sont gravement désavantagées par rapport aux hommes (selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les mères seules qui ont des enfants de moins de trois ans était de 32.5 pour cent en 1980). Quant aux travailleuses, on ne connaît pas encore toutes les répercussions qu'elles subiront du fait de la révolution micro-électronique.

L'action positive dans le domaine de la formation et de l'enseignement doit aller de pair avec l'action positive en milieu de travail; elle est nécessaire dans nos écoles primaires et secondaires, dans nos collèges et universités, dans les programmes d'apprentissage et de recyclage (les femmes ne représentent que 3 pour cent des apprentis), pour que les femmes se sentent solidement appuyées lorsqu'elles affrontent les préjugés traditionnels.

C'est dans cet esprit que nous présentons les recommandations suivantes:

1. Le gouvernement fédéral doit élargir considérablement l'éventail des occasions de formation et de carrière offertes aux femmes particulièrement celles qui mènent aux industries et services en pleine expansion. Dans ces secteurs, il faut viser à une participation minimale de 50 pour cent de femmes à tous les cours en question. Il faudrait instituer un système de subventions par prélèvements pour financer la formation, de manière à ce que les coûts de celle-ci soient partagés entre tous les employeurs, proportionnellement à la main-d'oeuvre spécialisée dont ils ont besoin.

2. Les cours d'apprentissage et d'acquisition de connaissances doivent être organisés de façon assez souple pour convenir aux travailleuses: cours du soir, allocations de formation disponibles à titre égal aux femmes et aux hommes; garderies subventionnées. Des cours de français ou d'anglais langue seconde devront être offerts aux femmes immigrées. En outre,les conseillers gouvernementaux des différents programmes devront avoir la formation voulue pour comprendre l'évolution du rôle des femmes et pour les encourager à s'engager dans les métiers spécialisés et techniques. Il faudrait aussi accroître le nombre des conseillères.

3. Les ministères de l'Education et des Collèges et Universités doivent renouveler la documentation sur l'orientation professionnelle, pour offrir une information à jour sur le marché du travail et une projection des débouchés d'emploi possibles à long terme selon les cours choisis. Ceux-ci devraient être planifiés en fonction de l'évolution des exigences du marché du travail. On devra mettre fin au triage systématique qui écarte les jeunes femmes des disciplines scientifiques, techniques et des mathématiques.

4. Le gouvernement fédéral devra se doter d'une politique de congés d'éducation payés, dont les priorités et les objectifs s'inspireront des politiques adoptées par le CTC à ce sujet.

Les stratégies de négociation

Comme on a pu le voir dans notre définition de l'action positive, le programme syndical comporte plusieurs volets. Chacun d'entre eux ne résoud pas tous les problèmes mais fait partie d'un tout cohérent. Chaque obstacle franchi est précieux car il rétrécit l'écart entre hommes et femmes, mais il n'existe pas de solution unique. Le processus doit être planifié et suivi pas à pas, et chaque affilié peut l'adopter selon les besoins particuliers et les circonstances de ses effectifs. Des objectifs réalisables, des cibles précises permettant d'obtenir des résultats tangibles, tel est l'essentiel d'un programme complet.

Le Congrès du Travail du Canada encourage ses affiliés à hâter l'égalité économique par un programme d'action positive négocié et des clauses contractuelles avantageuses pour les travailleuses. Par exemple:

- les clauses interdisant la discrimination; éviter le sexisme dans la formulation des conventions
- des augmentations salariales générales et non au pourcentage afin d'aider les personnes, habituellement les femmes, qui sont au bas de l'échelle salariale
- un taux de base égal pour les postes occupés par les femmes et pour ceux occupés par les hommes
- éliminer les étapes de relèvement statutaires
- des clauses permettant l'action positive
- un plan d'évaluation des postes impliquant la pleine participation du syndicat, pour assurer que les postes, les compétences et les conditions de travail soient équitablement pondérés et évalués de façon appropriée
- clauses de congé d'éducation payé stipulant que les femmes en bénéficieront au moins proportionnellement à leur nombre dans l'unité de négociation
- des allocations pour services de garderie ou des garderies dans l'entreprise
- raffermir les droits d'ancienneté (p. ex. celle-ci continuant de s'accumuler pendant les congés parentaux rémunérés)
- ancienneté transférable dans toutes les installations de l'employeur
- advenant des mises à pied pendant l'apprentissage, que des mesures spéciales assurent le maintien d'un contingent égal de femmes
- élargir la base d'ancienneté exigée pour permettre l'accès à un plus large éventail de postes afin d'aider les femmes à quitter les ghettos d'emploi, certaines sections locales voudront peut-être aussi envisager des moyens de contrer la disproportion des mises à pied chez les femmes
- en cas de changements technologiques, que la convention prévoie la protection de l'emploi et un recyclage en vue d'autres postes
- rémunération et avantages sociaux proportionnels pour les temps partiels
- la protection contre le harcèlement sexuel
- l'horaire mobile et des restrictions au travail par quarts
- pas de surtemps en cas de mises à pied
- dispositions plus énergiques sur l'affichage des postes vacants, incorporant une formation pour assurer l'intérim
- la semaine de travail réduite, sans perte de salaire
- améliorer les clauses relatives à la santé et la sécurité, notamment au sujet de la protection contre les effets sur les organes reproducteurs tant chez les hommes que chez les femmes
- lieux de travail, vêtements et équipement conçus de manière à assurer que les travailleuses puissent elles aussi y accéder.

L'éducation syndicale

Pour faciliter la compréhension des questions qui entourent l'action positive et déterminer les stratégies locales d'implantation, quelques mesures d'éducation syndicale sont recommandées ci-après:

1. Offrir des cours sur l'action positive, à l'intention des permanents et des dirigeants;

2. Organiser des cours de fin de semaine et d'une semaine à partir du matériel déjà offert par le CTC;

3. Incorporer les préoccupations des femmes à tous les programmes éducatifs tant au niveau local qu'à celui des centrales;

4. Faire de l'action positive le thème de la prochaine conférence nationale du CTC sur l'égalité, et des conférences provinciales qui la précéderont;

5. Que le Bureau de la Femme (CTC) publie un bulletin de mise à jour sur ce qui se passe dans tout le pays dans le domaine de l'égalité;

6. Que les militantes locales adoptent les mêmes techniques que pour la campagne de contacts personnels au travail, pour faire passer leurs idées. Et qu'un dépliant soit imprimé à cette fin par le CTC.

7. Rédaction, par le Bureau de la Femme (CTC) d'une brochure intitulée "Négocier l'action positive";

8. S'efforcer de recruter des femmes pour les cours de formation et leur offrir le soutien voulu pour faciliter leur participation.

Action syndicale

Le nombre de femmes syndiquées augmente; elles représentent maintenant plus de 30 pour cent des effectifs, mais elles sont encore proportionnellement sous-représentées au niveau des exécutifs et des permanents syndicaux.

Personne n'a cherché sciemment à exclure les femmes de ce genre de postes; ce sont la structure syndicale, ses modes de fonctionnement et son langage qui en ont découragé plusieurs de se porter candidates à un poste exécutif ou de représentantes dans ce mouvement qui a toujours été dominé par les hommes.

En plus de revendiquer auprès de l'employeur, nous devons examiner la situation au sein de nos propres organisations.

Pour faciliter une plus grande participation des femmes aux postes décisionnels, le CTC recommande les mesures suivantes, et il presse ses affiliés de les mettre en oeuvre:

1. Que le CTC examine l'éventail des moyens susceptibles d'améliorer la proportion des femmes siégeant au Conseil exécutif du CTC, en vue de rendre leur nombre au moins proportionnel à la présence des femmes dans les effectifs. Que cette question soit confiée à la Commission du CTC sur les Statuts et les Structures, et que celle-ci, en consultation avec l'exécutif et le Comité de la condition féminine, examine les diverses options et propose un plan d'action à l'Assemblée statutaire de 1986;

2. Que le CTC et les affiliés analysent leurs structures et leurs modes de fonctionnement afin de déterminer quel est le statut des femmes et qu'ils conçoivent des programmes visant à surmonter les obstacles à l'élection et à l'embauche des femmes. Ces programmes devraient comprendre: un recrutement actif, des conférences et cours spéciaux, des comités de la condition féminine, et des buts et échéanciers pour atteindre au moins une représentation proportionnelle.

3. Que le CTC suive de près les progrès accomplis par les affiliés et en fasse rapport à l'Assemblée statutaire de 1986;

4. Que le CTC presse tous les affiliés d'embaucher du personnel qui sera principalement chargé des questions intéressant les femmes;

5. Que des comités de la condition féminine soient établis à tous les paliers syndicaux où il n'en existe pas encore. Et qu'à cette fin, on modifie en conséquence les statuts et règlements internes des syndicats;

6. Que le CTC et ses affiliés examinent leur rôle d'employeurs à la lumière des présentes recommandations.

En décidant de recommander l'adoption du présent énoncé de politique, le Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada a jugé que, vu les études détaillées qui sont déjà disponibles, il n'est pas nécessaire d'attendre deux autres années pour étudier la recommandation numéro un. Les délégués sont instamment priés d'appuyer les modifications aux Statuts qui sont proposés en 1984 concernant l'addition de nouveaux postes au Conseil exécutif du CTC en vue d'y élire des femmes".

Mad. S. ATTENBOROUGH (Membre du Comité de la Condition féminine): Au nom du Comité je présente une motion d'adoption de cet "Enoncé de politique sur les femmes et l'action positive", appuyée par Edith Johnston, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. McDermott): Avant de donner la parole aux orateurs, puis-je demander aux membres du Comité des Statuts de bien vouloir monter sur l'estrade en attendant leur tour.

Mad. F. SOBODA (MUA — Section locale 4253): Etre un syndicaliste cela veut dire travailler pour le progrès politique, social et économique de ses membres, de tous ses membres et je tiens à préciser qu'un coeur syndical, un esprit syndical n'ont pas de genre masculin ou féminin.

La priorité majeure du mouvement syndical est la reprise économique. Pour les membres féminins des syndicats, il faut plus qu'une reprise, si l'on considère la situation qui était la nôtre avant la récession actuelle et c'est en partant de là qu'il faut envisager cette reprise.

Il nous faut jeter un regard sur l'histoire des hommes et des femmes du Canada. De très importantes questions se posent à tous les travailleurs, je n'ai pas à vous le rappeler, mais je le ferai tout de même: sécurité d'emploi, concessions, changements technologiques, offensive contre le syndicat — élément psychologique important aujourd'hui dans notre pays — santé et sécurité au travail, violence dans les familles. Telles sont les questions importantes auxquelles nos membres doivent faire face.

Ces questions nous concernent tous, mais plus particulièrement les femmes auxquelles elles ne se posent pas de la même manière qu'aux hommes, et peut-être aussi qu'elles se posent plus sérieusement. Aussi incroyable que cela puisse paraître, nous constatons aujourd'hui, au Canada, que les salaires des femmes représentent encore moins de 60 pour cent de celui des hommes et 75 pour cent des femmes qui travaillent demeurent dans des ghettos d'emplois, à savoir les travaux de bureaux, la vente et les services. Ce sont les premiers secteurs à être frappés par les réductions, les concessions et les changements technologiques. L'allocation de l'assurance-chômage ne représente que 60 pour cent de leur salaire, ainsi, faites le compte! En moyenne, la femme qui est mise à pied, reçoit 60 pour cent de 60 pour cent; on peut alors se demander comment elle arrive à nourrir sa famille, surtout s'il s'agit d'une mère célibataire.

En outre, dans l'exercice de mes fonctions je peux me rendre compte que tant dans le cadre de ma section locale que dans la province, lorsque les travailleurs arrivent au bout de leur assurance-chômage, ils épuisent également leurs avantages. Dans le Comté de Pictou, où je réside, nous avons un taux de chômage de 35 pour cent environ; il est plus haut que l'an dernier et en octobre prochain, il le sera encore davantage. Que se passe-t-il lorsque les gens vont s'adresser au bureau du Bien-être social pour avoir quelque chose? On leur donne un sentiment de culpabilité, de responsabilité parce qu'ils doivent s'adresser là pour pouvoir acheter de quoi nourrir leurs enfants et les envoyer à l'école. Dans l'industrie de la métallurgie et dans le secteur industriel, les femmes ont été touchées six fois plus que les hommes par les licenciements au cours de cette récession. Les circonstances ont été très dures pour nos confrères mais elles l'ont été beaucoup plus encore pour nos consoeurs.

Nombre de femmes et d'hommes, actuellement en disponibilité, qu'ils soient arrivés au bout de leur assurance-chômage ou qu'ils vivent de l'assistance sociale — quelles que soient les raisons — s'accrochent toujours à ce léger rayon d'espoir que notre gouvernement continue d'essayer de faire miroiter à nos yeux et il persiste à nous présenter cette carotte sous le nez. Un grand nombre de travailleurs qui ont été licenciés ne pourront pas retourner au travail en raison des changements technologiques; ils ne le savant pas encore, mais leurs emplois ont disparu, eux-mêmes n'y sont pas retournés depuis un an ou deux, parfois même depuis trois ou quatre ans; ils ne savent pas ce que sont les problèmes qui ont surgi et les travaux qui ont été éliminés par les changements technologiques.

On assiste un peu partout aujourd'hui à une offensive psychologique lancée contre les syndicats par les employeurs, les gouvernements et, dans certains cas, par des membres qui ne savent pas dans quelle direction s'engager. Nous avons là une tâche à remplir.

Les femmes, en particulier, sont en quelque sorte socialement formées pour se sentir responsables des problèmes et elles ont ce sentiment à l'égard des problèmes en question; de ce fait, des employeurs peu scrupuleux essaient de les en persuader psychologiquement et leur disent de faire leur part, d'accepter moins. En général, cela signifie concessions et réductions. Je suis fière de pouvoir dire que dans ma section locale des Métallurgistes unis d'Amérique, nous avons rejeté cette conception de la situation et que nous n'avons accepté ni réductions ni concessions. L'employeur est arrivé pour changer tous les articles de notre convention collective, mais nous avons tout refusé.

Autre question qui nous concerne tous: la violence dans la famille. Les soucis économiques jouent un grand rôle dans ce domaine et certains se demandent: pourquoi les femmes restent-elles au foyer dans ce cas? Si elles sont battues, pourquoi restent-elles? Là encore, on en revient aux questions économiques. S'il y avait des emplois, de bons emplois à leur disposition, si le marché du travail était ouvert, si l'éducation et la formation étaient offertes aux femmes, elles ne seraient pas obligées de supporter ce genre de vie qui les place, elle et leurs enfants, dans la pire des situations existant au Canada.

Le mouvement syndical doit continuer de former des alliances avec tous les autres groupes de la communauté, qu'il s'agisse de "United Way", de maisons de transition ou autres. Nous avons toujours été à l'avant-garde dans le domaine social et nous devons continuer à en être le leader, nous devons continuer d'être considérés à ce titre; nous devons nous maintenir dans cette optique.

Nous devons demeurer à l'avant-garde et être identifiés à toutes ces questions, mais il nous faut d'abord mettre de l'ordre dans notre propre maison si nous voulons bénéficier de la crédibilité, nous devons gagner celle du public. Je sais que tout cela n'est pas facile, mais nous devons déployer des efforts encore plus grands et mettre à la disposition des membres tout ce dont il est question dans le document de politique. Platon a dit que justice serait rendue à tous les citoyens seulement lorsque ceux qui ne sont pas des victimes auront acquis le même sens de l'outrage que ceux qui sont les victimes.

Nous avons travaillé ensemble, nous avons marché ensemble dans les lignes de piquetage, nous avons lutté contre les employeurs et les gouvernements sans scrupules, nous avons lutté pour la dignité à laquelle chaque citoyen de ce pays a droit.

Mad. P. MORTON (SCFP — Section locale 2111): Sans la participation des femmes aucun grand changement social n'est réalisable et l'on peut dire que le progrès et le niveau de développement d'une société peuvent être mesurés par la position des femmes dans cette société.

Au Canada, aujourd'hui, la position des femmes prend l'aspect d'une puissante mise en accusation du système capitaliste. La lutte des femmes pour leur émancipation est partie intégrante du combat que mène l'ensemble de la classe ouvrière pour son émancipation vers un progrès réel et une démocratie authentique.

Ce document effleure seulement l'idée que la lutte des femmes fait partie de celle de la classe ouvrière tout entière. Mais les programmes d'action positive, comme ils sont mis en oeuvre et le seront par les gouvernements et les employeurs dans ce pays, ont un tout autre but. Je ne peux pas croire que ceux qui sont responsables et qui profitent de la super-exploitation des femmes faiblement rétribuées, des femmes maintenues dans les ghettos d'emploi, à qui ils refusent un salaire égal à travail égal, je ne peux pas croire, dis-je, que ces mêmes employeurs qui ont adopté la Loi 44, qui adoptent des mesures perverses en Colombie Britannique, en Ontario, au Québec, s'intéressent à remédier à ces injsutices. Ils ont tout autre chose à l'esprit; ils veulent extraire de cette lutte des femmes de sentiment de partialité de la classe ouvrière; ils veulent dire aux femmes que lorsque Jeanne Sauvé devient Gouverneur Général, lorsqu'une femme est élue à la Cour Suprême, lorsqu'un certain nombre de femmes sont élues au Parlement, lorsqu'elles pénètrent dans les cadres supérieurs des administrations, cela représente bien un progrès pour les femmes. Ils utilisent les programmes d'action positive non seulement pour promouvoir leur politique, mais pour diviser le mouvement syndical.

Le document dit, par exemple, que nous pouvons renforcer nos clauses d'ancienneté et exercer une action positive, mais à mon avis celle-ci sera utilisée pour diviser la lutte des travailleurs et au lieu de combattre pour des emplois et contre les licenciements, on voudra nous faire lutter contre ceux qui seront licenciés. On nous dit que les femmes ont le droit d'occuper des postes non traditionnels, mais si vous regardez où sont ces postes-là vous découvrez que la plupart se trouvent dans les industries reliées aux préparatifs de guerre. On entend parfois dire à haute voix: "Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, les femmes travaillaient dans les usines, pourquoi pas maintenant?" Une telle réflexion est du domaine de la préparation à la guerre et n'a rien de commun avec le progrès et l'avancement des femmes.

Pour lutter pour le progrès et l'émancipation des femmes, nous ne pouvons pas partir d'une position qui tend à diviser, à séparer notre classe de la manière dont on tente de le faire par l'utilisation des mots "minorités visibles", pour les travailleurs luttant sur la base du blanc contre le noir.

Pour obtenir notre émancipation, nous devons lutter pour nos objectifs immédiats et les femmes doivent assurer un contingent encore plus important dans le combat contre les concessions, contre le déplacement de la responsabilité de la crise pour en charger nos épaules, contre les préparatifs de guerre des deux superpuissances; nous devons lutter pour la défense et l'extension de nos droits démocratiques et pour une émancipation réelle, c'est-à-dire l'émancipation de la femme en tant que partie de l'émancipation de la classe ouvrière. Enfin, nous devons lutter pour l'édification d'une société d'où l'exploitation de l'homme sera bannie.

Mad. S. CARR (Vice-présidente exécutive, CTC): En tant que femme et en tant que syndicaliste au Canada, je tiens à apporter mon appui au document sur l'Enoncé de politique sur les femmes et l'action positive. Cela fait dix ans, depuis que nous nous sommes montrées réellement actives aux assemblées et dans le mouvement syndical canadien en ce qui concerne la lutte pour l'égalité et l'égalité des chances de nos membres féminins. Nous avons parcouru une longue route et si notre consoeur qui était au micro 3 pense que le mouvement syndical sera divisé et non uni quand nous lutterons pour ces causes, elle se trompe.

Hier soir j'ai assisté au caucus des femmes et j'y ai entendu le même discours. Je tiens à rédire que ce mouvement, cette assemblée ne seront pas divisés parce que nous sommes tous des syndicalistes qui luttons pour les droits des syndicalistes de ce pays, pour les travailleurs de cette nation. Que la presse, qui est justement présente ici, ne s'y méprenne pas, en particulier le "Toronto Star" qui a un reporter du nom de Deverell. Je tiens à ce que vous sachiez, mon cher Deverell, que je suis la fille d'un mineur, seule femme parmi six frères, que toute ma vie j'ai été féministe et que depuis ma naissance je suis en faveur de l'action positive et maintenant je ne saurais rien écrire de différent.

Permettez-moi, à présent, de vous dire quelques mots du Congrès du Travail du Canada. Ce document de politique place chaque chose dans son contexte et nous montre que le Congrès a atteint sa majorité, en particulier dans divers domaines de l'action positive et cette assemblée démontre que nos confrères sont à nos côtés fermement en faveur de l'action positive pour les femmes au sein de ce mouvement.

Depuis le début des années 70, mon syndicat a exercé une action positive et nous en sommes fiers, mais le Congrès du Travail du Canada ne figure pas au deuxième rang de quelque mouvement syndical que ce soit dans le monde entier. Nous avons été les premiers dans beaucoup de domaines. Nous avons été les premiers en ce qui concerne l'égalité et l'égalité des chances; nous avons été les premiers à élire des femmes au Conseil exécutif — la première a été Huguette Plamondon; nous avons été les premiers à élire une femme Chef exécutif dans le monde occidental et c'est bien là une action positive s'il en est! Nous avons été les premiers dans le mouvement syndical, en tant que Congrès dans son ensemble, à aller devant les gouvernements et à demander l'égalité et l'égalité des chances dans toutes les formulations des lois affectant toute personne dans ce pays. Alors, ne venez pas au micro 3, me dire que nous n'avons pas accompli notre tâche et que nous n'irons pas de l'avant.

Dans notre mouvement syndical, nous jouissons de l'égalité sous de nombreuses formes, mais nous devons l'étendre un peu plus loin. Cela veut dire que dans certains syndicats et chez quelques affiliés, où les femmes n'ont pas eu, pour des raisons diverses, l'occasion de gravir les échelons dans les rangs syndicaux et de devenir des dirigeantes à plein temps ou des présidentes élues, ou des déléguées d'atelier, ou autres, cela veut dire que nous allons travailler dans le sens indiqué par le document, c'est-à-dire trouver des possibilités, prendre des dispositions, procéder à des arrangements afin qu'elles puissent être promues, car les femmes canadiennes ont déjà gagné leurs galons dans le mouvement syndical.

Dans plusieurs provinces, nous avons marché dans les lignes de piquetage. Nous avons organisé les provinces qui ne l'étaient pas. Des femmes appartenant à ce Congrès sont allées en prison tout comme leurs confrères et pour les mêmes raisons. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles les dispositions qui figurent dans ce document vont de l'avant, et que toutes ces choses sont faciles à obtenir si nous restons fermement sur nos positions à ce sujet. Cela veut dire aussi qu'il y aura un lobbisme intensif à effectuer auprès de chaque gouvernement en vue de la législation nécessaire contre le harcèlement sexuel, pour qu'elle soit positive aussi en ce qui concerne les congés de maternité, de paternité et bien entendu de la protection de l'enfant pour le congé d'adoption.

Nous avons fait une longue route et je vous demande instamment votre appui total sur ce document et votre appui total pour les amendements constitutionnels dont le but est de faire entrer six femmes au Conseil exécutif, au niveau des vice-présidents régionaux. Je vous remercie.

Mad. K. NAYLOR (FCCET & AO — Section locale 67): Je me prononce contre cette politique de l'action positive, non parce que je suis opposée à la lutte que mènent les femmes pour l'égalité ou pour leur émancipation, mais parce que cette politique va à l'encontre de ses véritables aspirations. La demande d'une action positive est une demande pour que les femmes obtiennent davantage de postes de pouvoir à l'intérieur de la structure qui est la source même de leur oppression et cela ne saurait être considéré comme un pas en avant.

Cela ne sert pas seulement à liquider la lutte pour l'émancipation des femmes, mais cause un tort sérieux à la lutte des travailleurs tendant à mettre fin à toute discrimination, à toute exploitation et à toute oppression. Cet énoncé crée une illusion très dangereuse, l'illusion que les capitalistes et leurs gouvernements peuvent, en même temps, protéger les droits des femmes et attaquer les droits des travailleurs, les droits à l'emploi, à des salaires décents, le droit à des conditions de travail convenables, etc. Cela sape sérieusement la lutte des travailleurs, leur lutte dans le combat contre les attaques car, selon l'essence même de ce document l'ennemi des femmes c'est chez les hommes qu'il faut le voir. Malgré toutes les formules amiables, il n'en reste pas moins que les hommes sont la source de l'oppression; ceci étant le fond même de sa pensée, ce document ne saurait engendrer l'unité.

Dans la classe ouvrière, les hommes n'occupent pas une position privilégiée, ils sont exploités et opprimés. Dans la main-d'oeuvre, les femmes font face à un niveau d'exploitation à part, parce qu'il n'est pas profitable pour les employeurs d'opprimer les femmes. Mais ce ne sont pas les hommes qui sont à la source de l'oppression des femmes, ce sont les ennemis des travailleurs, les capitalistes et leur système et ceux-ci aiment par-dessus tout voir les travailleurs se déchirer entre eux, ils aiment les voir en concurrence pour des emplois, en concurrence pour voir lesquels seront les premiers mis à pied, au lieu de lutter ensemble contre leur ennemi commun.

L'objectif ne peut être de placer des femmes à des postes de pouvoir dans ce système. Au Manitoba, ce sont trois femmes ministres, qui sont l'épitomé de l'action positive, qui viennent annoncer aux femmes les réductions imposées aux garderies, aux soins médicaux, à l'éducation. Au congrès du SCFP à Winnipeg, Grace Hartman a présenté une demande pour que l'on augmente le nombre de femmes juges, or c'est une femme juge de la Cour fédérale qui a présenté et soutenu la loi des 6 et 5 pour cent qui niaient les droits des travailleurs.

Nous, les femmes, nous ne voulons pas de ces dispositions. La seule action positive que nous soutenons porte sur les positions acquises par une bataille résolue; ce sont les seules que nous acceptions. Ce n'est qu'en luttant coude à coude avec les travailleurs contre ce système qui nous exploite et nous opprime tous que nous gagnerons notre libération. Les femmes doivent être au premier rang de la lutte pour la paix, la conquête de leurs droits, pour la fin de toute exploitation et oppression. C'est ici que nous gagnerons notre égalité. Nous devons mettre de côté les illusions dangereuses qui veulent que l'action politique soit signification de progrès. Ce système qui alimente l'oppression des femmes ne peut résoudre les problèmes. Il y a longtemps que le mouvement syndical s'est rendu compte que c'est le système de la propriété privée qui est à la source de l'oppression des femmes; nous ne devrions pas être ici à discuter, à lutter contre un certain ennemi, suggérant que nous devrions nous battre contre les hommes.

La lutte pour l'émancipation des femmes et la lutte des travailleurs contre l'exploitation et l'oppression sont deux parties complémentaires d'un même combat, nous ne pouvons lutter pour l'une sans lutter contre l'autre. Les femmes qui ne participent pas à la lutte des travailleurs contre l'exploitation et l'oppression ne feront rien, mais elles resteront avec leurs illusions dangereuses et une plus grande oppression.

Mad. P. VAILLANT-PIERRE (AFPC-FTQ — Section locale 10390): J'appuie entièrement cet Enoncé de politique sur les femmes et l'accès à l'égalité. Les femmes, à travers leur syndicat, doivent exiger d'être reconnues comme travailleuses à part entière dans cette société, et aussi comme travailleuses ayant les mêmes droits, les mêmes ressources et les mêmes moyens pour exprimer leurs revendications. Nous ne devons en aucun temps laisser administrer ces programmes d'accès à l'égalité par la partie patronale. Ils ne chercheront qu'à créer la zizanie et la dissension au sein de nos membres. Ces programmes doivent être négociés et nous demandons l'appui de tous nos confrères et de toutes nos consoeurs.

Au nom des affiliés francophones, je désire remercier la consoeur qui tout à l'heure a fait allusion à la version française de l'énoncé de politique. La version française de cette brochure doit être révisée avant de faire l'objet d'une distribution massive car beaucoup d'expressions et beaucoup de termes ne reflètent pas tout à fait la réalité. Dans plusieurs paragraphes, les expressions ne sont pas tout à fait justes, voire même un peu sexistes. Nous savons que ceci n'est pas de la mauvaise foi mais il s'agit d'expressions nées de la vaste expérience et nées également de la longue implication de nos confrères syndicalistes. Voici un exemple. On parle souvent dans la version française des travailleurs et on semble oublier que nous sommes des travailleuses. Il y a aussi un terme que nous retrouvons beaucoup dans la version française qui est action positive et dans la législation, au Québec du moins, nous parlons de programmes d'accès à l'égalité et nous voulons que ce terme soit répété plus souvent.

Il ne s'agit pas d'amender l'excellent contenu de cet énoncé de politique, mais plutôt d'une question de terminologie. Je peux vous assurer, confrère Président, que le Comité de la condition féminine FTQ se met à l'entière disposition du CTC pour réviser cette version française pour laquelle nous exigeons une terminologie reflétant les idées, les convictions et les buts que nous, travailleuses, véhiculons afin que ces démarches visant l'adoption, la négociation, l'application des programmes d'accès à l'égalité soient un vrai succès et soient enfin une réalité.

Mad. R. BAKER (TUA — Section locale 1325): Je veux parler tout spécialement de deux questions évoquées dans ce document sur l'action positive, à savoir la législation et la négociation collective sur les garderies.

Depuis un certain temps nous nous sommes livrés à des pressions et à la promotion de l'accès universel aux garderies, tout cela jusqu'ici sans résultat pour nos membres parce que les gouvernements n'ont pas fait le moindre geste pour que ce genre de garderies devienne une réalité. En fait, le gouvernement de l'Ontario a réduit le financement du système de garderie existant. Dans ma ville, à Stratford, Ontario, des fonds provinciaux et fédéraux avaient été consacrés à la construction d'un nouveau centre de garderies qui venait simplement remplacer le local loué à cette fin, mais six mois après l'ouverture le centre fermait ses portes en raison de l'augmentation du coût que devaient supporter les parents pour chaque enfant.

Le mouvement syndical doit adopter une position plus active et plus ferme sur l'ensemble de cette question. Nous devons établir que le droit à un système de garderies adéquat, compétent et accessible est un droit fondamental de chaque Canadien. La garde et l'éducation précoce de notre richesse la plus précieuse ne peuvent être laissées à de prétendus loyers de garderie ou de surveillance où les enfants sont tout simplement parqués devant la télévision pour regarder les dessins animés, au lieu de recevoir un enseignement adéquat. Les parents devraient pouvoir chercher un emploi sans s'inquiéter de la question de savoir si leur enfant recevra une éducation et des soins appropriés.

Je suis fière de pouvoir dire, en tant que présidente de ma section locale, que nous avons réussi, récemment, à forcer la corporation à se rendre compte qu'elle avait une responsabilité dans l'établissement d'une garderie convenable pour les enfants de nos membres. Nous avons été le premier syndicat au Canada à obtenir ce genre d'avantage, l'employeur contribuant à un fonds qui subventionnera les frais de garderie de nos membres. Actuellement, nous sommes en négociations avec la municipalité pour qu'elle reprenne éventuellement le centre récemment fermé afin qu'il puisse de nouveau entrer en service pour nos membres et pour tous dans la communauté.

Ce n'est pas sans mal que nous avons obtenu ce résultat. Cette question était la dernière à la table de négociations, mais la fermeté de notre comité de négociations et le personnel des TUA ont gagné la partie et la question était réglée aux petites heures du matin.

J'appuie ce document sur l'action positive et je demande instamment aux délégués de déposer cette question importante sur leurs tables de négociations, afin que des pressions soient exercées sur les corporations, les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, de façon que nous puissions obtenir un système de garderies au Canada.

Comme cela arrive dans de nombreux cas, les questions sociales ne passent dans le domaine de la réalité que lorsque le mouvement syndical a lutté pour obtenir les résultats voulus. Grâce à l'éducation continuelle au moyen de conférences et de séminaires au sein de la Fédération des travailleurs de l'Ontario et de mon syndicat, les TUA, nous avons réussi à obtenir pour nos membres la clause de protection contre le harcèlement sexuel, l'adoption de dispositions relatives aux congés, une augmentation des avantages à la maternité, un salaire égal à travail de valeur égale dans l'une de nos classifications d'emplois.

Ne nous contentons pas d'insister sur les lois, mais apportons nos demandes à la table de négociations. Les gains que nous y avons obtenus font partie d'une réelle égalité et je vous demande à tous instamment d'appuyer ce document à l'unanimité.

PRESIDENT (M. McDermott): Avant de passer au micro no. 4, je souhaite donner la parole au confrère Richard Mercier, Vice-président exécutif.

M. R. MERCIER (Vice-président exécutif, CLC-TUAC): Evidemment, j'ai sursauté tout à l'heure lorsque la compagne au micro 5, a dit, nous les femmes. Laissez-moi vous dire d'abord d'où vient cet énoncé de politique.

Lors de la conférence sur la condition féminine du CTC tenue à Québec, les femmes nous ont demandé un énoncé de politique. Deuxièmement, les officiers exécutifs du CTC, ainsi que le Conseil exécutif, ont demandé au Bureau de la condition féminine du CTC de travailler à un énoncé de politique sur l'égalité des chances, ce qui fut fait et non pas de façon isolée mais coordonnée et en consultation avec le Comité de la condition féminine du CTC qui est composé de femmes. Il faudrait peut-être, et c'est un message que je lance, que les différents affiliés ne siégeant pas au sein du Comité de la condition féminine fassent en sorte de déléguer un de leurs membres au sein de notre Comité de la condition féminine pour une plus grande participation. Nous n'avons jamais fermé la porte, au contraire, elle est très ouverte.

Autre chose sur laquelle je désire insister. Je voudrais que tous les délégués sachent que cet énoncé de politique est soutenu en bloc, indivisible, et par les officiers exécutifs du CTC, ce qui veut dire Shirley Carr, le Comité exécutif et le Conseil exécutif.

Evidemment, il est facile de vouloir révolutionner le monde en dehors de notre propre contexte mais j'aimerais vous signaler, puisque ce congrès se tient à Montréal, donc au Québec, deux luttes de femmes au Québec: la première grève de la Banque Impériale de Commerce, des femmes de East Angus, un petit village isolé au Québec, grève qui a duré 18 mois. Ces huit femmes ont fait la grève. Elles l'ont gagnée évidemment avec le support de tous les gars et les filles du Québec et des syndicats affiliés au CTC. Une autre grève qui a quand même marqué l'histoire de la FTQ au Québec et du mouvement syndical, c'est la grève des 72 filles de Zellers, une grève simplement pour obtenir la reconnaissance syndicale dans leur convention collective. Parce que nous avions une loi anti-briseurs de grève faible, ces femmes ont dû faire une grève de 36 mois. Elles l'ont gagnée et par conséquent, le Code du travail du Québec fut amendé afin d'améliorer la loi anti-briseurs de grève. Elles l'ont gagnée cette lutte avec le support de tous les gars et les filles de la FTQ et du mouvement syndical.

Il est temps, je pense, que des programmes d'action positive prennent place et qu'on donne aux femmes une meilleure place dans la hiérarchie syndicale pour, en tout cas, nous les gars, nous sensibiliser davantage, nous aider dans l'évolution de notre mentalité. Et je vous demande, non seulement d'endosser cet énoncé de politique unanimement mais lorsque viendra les amendements à la Constitution, que très majoritairement, sinon unanimement, qu'on s'enligne pour que ça prenne place à l'intérieur de la Constitution et que nos compagnes de travail aient une meilleure représentation au sein du Conseil exécutif du CTC.

Mad. L. NICHOLSON (SCFP — Section locale 907): Je tiens à féliciter le Comité et le Conseil exécutif pour la présentation de ce document; il en était question depuis longtemps, il a été long à venir.

En tant que Présidente de la division de l'Ontario du Syndicat canadien de la Fonction publique, je suis très fière de notre syndicat. C'est en 1971 que nous sommes arrivés avec le programme du Statut des femmes. Ça avance, mais très très lentement. Le document de politique qui nous est présenté souligne les structures, les traditions et les méthodes de fonctionnement de plusieurs de nos syndicats où la participation des femmes n'a pas été encouragée. Il faut beaucoup plus de courage pour admettre dans un syndicat une femme active qu'un homme actif parce que, traditionnellement, la femme doit s'occuper de son foyer. C'est elle qui, par tradition, s'occupe des enfants. Elle doit savoir à qui confier ses enfants pour être sûre qu'ils seront bien soignés, elle doit trouver quelqu'un qui sait s'y prendre, si elle veut assister à un congrès ou à une réunion syndicale. Hier soir, nous avions à notre caucus un tout petit bébé et c'est la première fois que j'y vois un aussi jeune enfant, il était agréable de voir l'un de nos délégués masculins prendre le bébé et le calmer pendant que la mère se reposait un peu. Je crois que nous prenons pour acquis une telle circonstance, nous qui sommes actifs, mais ceux pour qui nous travaillons n'ont pas la même opinion.

Les soucis et les intérêts des femmes n'ont pas été pris en considération et cela a provoqué beaucoup d'ennuis au sein du CTC. Ce document représente un réel effort de la part du Congrès du Travail du Canada et de ses syndicats affiliés pour corriger tous les manquements relevés dans le passé. C'est un programme ambitieux à facettes diverses mais il s'attaque aux problèmes de la discrimination, des garderies, du harcèlement sexuel, problèmes qui pour la plupart se rapportent aux femmes. Mais il n'est pas suffisant de dire que nous adoptons les choses en principe; le mot "principe" est un terme excellent que nous utilisons depuis bien des années, mais le principe n'est pas l'action et c'est ce que démontre ce document. Il s'agit là d'une action positive, d'une action de redressement.

Nous parlons de parité, nous en parlons aux tables de négociations, nous parlons de parité d'emplois et c'est aussi ce que nous trouvons dans ce document. Il y a parité ici, au CTC, et j'ajoute que l'action positive commence chez soi, elle ne commence pas lorsque les dirigeants de syndicats vont s'adresser aux gouvernements et demander une action positive, car on vous demandera tout de suite: que font vos syndicats, appliquez-vous la parité dans vos organisations?

Nous avons dit qu'en 1971 nous avions adopté le programme du Statut des femmes et qu'il fonctionne. A ce moment-là, nous ne représentions que 33 pour cent des effectifs de notre syndicat, maintenant nous sommes plus de 50 pour cent; notre Conseil exécutif national en compte 25 pour cent et cela par voie d'élection, car même si nous arrivons avec une action positive, c'est par vous que nous devons être élues.

Les questions qui touchent les femmes sont des questions qui nous concernent tous. Nous devons imposer une plus grande pression sur les négociations, pour la parité, pour l'action positive et nous en aurons l'occasion au cours de cette assemblée. Nous y aurons la possibilité d'appliquer exactement ce que nous prêchons à nos employeurs.

Je vous demande instamment d'adopter ce document à l'unanimité, de même que l'amendement constitutionnel et introduisons quelques femmes dans le Conseil afin de commencer à établir une certaine parité dans nos syndicats.

PRESIDENT (M. McDermott): Sans aucun doute la question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture du débat sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée. Nous passons au vote sur la recommandation d'adoption du document par le Comité. Ceux qui sont en faveur de cette recommendation sont priés de l'indiquer. Contre? C'est très évident, adoption à la presque unanimité.

Nous allons entendre maintenant le Comité des Statuts et des Lois, toujours sur l'action positive. Un peu de silence, s'il vous plaît.

RAPPORT DU COMITE DES STATUTS ET DES LOIS

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Poursuivant l'étude de la question sur l'action positive, je vous renvoie au Livre des Résolutions sur les Statuts et Structures et au Document no. 1, "Rapport du Comité des Statuts et des Lois". J'attire votre attention sur la résolution C-3 qui se lit comme suit:

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada prône depuis longtemps l'égalité entre hommes et femmes au travail;

"ATTENDU QUE le rôle des femmes dans le mouvement syndical se trouverait rehaussé si un plus grand nombre d'entre elles siégeait au Conseil exécutif du CTC;

"ATTENDU QUE cet objectif n'a pas encore été réalisé et qu'une action positive s'impose;

"IL EST RESOLU de mofifier la section 1 de l'Article VI en remplaçant "vingt-deux (22) vice-présidents" par "vingt-six (26) vice-présidents";

"IL EST EN OUTRE RESOLU de reformuler ainsi la section 2 de l'Article VI: "Les vingt-six (26) vice-présidents sont élus comme suit: douze (12) doivent provenir des fédérations provinciales ou territoriales des travailleurs, chaque fédération choisissant à ce poste son(sa) président(e) ou, si celui-ci (celle-ci) est incapable de remplir cette fonction, l'un(e) de ses dirigeants(tes) élus(es) et quatorze (14) vice-présidents hors cadre dont au moins six (6) doivent être des femmes".

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par Louis Laberge.

Mad. N. RICHE (SNFPP-AFPTN — Section locale 7401): Je suis ici en tant que syndicaliste et féministe et j'attends avec impatience le jour où je pourrai dire que les mots syndicaliste et féministe sont synonymes.

Je me prononce en faveur de cet amendement constitutionnel historique. Un programme d'action positive est un programme destiné à prévenir ou à éliminer les inconvénients éprouvés par tout un groupe d'individus, mais ce n'est pas assez d'appuyer l'action positive en paroles, nous devons la mettre en oeuvre. Si nous agissions autrement, cela nous placerait dans la même catégorie que les gouvernements conservateurs au Canada.

Au cours des dernières années, le Congrès du Travail du Canada a présenté aux fédérations des travailleurs, aux conseils du travail, des exposés, il a exercé des pressions, organisé des séminaires d'éducation, écrit des brochures.

Sauf au Manitoba et au Québec, la réponse des gouvernements a été négative. On a dit: manque de fonds, trop compliqué à mettre en vigueur et ce sont là les deux réponses les plus fréquentes, mais on a souvent entendu la question: qu'a fait le mouvement syndical? En adoptant cette résolution nous montrerons ce que nous avons fait; nous pouvons montrer aux employeurs, aux gouvernements, que le mouvement syndical canadien a la sécurité, qu'il a le courage de ses opinions et que l'on doit compter sur lui quant à la question de l'action positive. Ceux d'entre nous qui vont poursuivre notre lobbisme en faveur de changements législatifs, pourront le faire en sachant que le mouvement syndical est derrière eux et l'impact sera fantastique.

J'ajoute, pour illustrer ma conviction, que récemment, lors d'une réunion à Toronto, un personnage des cadres supérieurs de "Shell Canada" s'est adressé au représentant du CTC pour l'interroger sur l'amendement proposé: "Pourquoi faites-vous ça" dit-il, "maintenant nous serons obligés de faire quelque chose." Il y a ceux qui craignent que les sièges soient attribués à titre de faveur et ceux d'entre vous qui ont cette opinion devraient prendre un moment pour réfléchir sur l'attitude des femmes qu'ils connaissent dans le syndicat. Rappelez-vous les lignes de piquetage où elles marchaient coude à coude avec vous. Les femmes ont gagné leurs galons. Nous avons payé de nos personnes et l'adoption de cet amendement donnera à certaines de ces mêmes femmes le droit d'utiliser l'expérience acquise sur les lignes de piquetage, aux tables de négociations et en milieu de travail, au niveau de la prise de décisions du CTC où avec leurs confrères elles représenteront tous les travailleurs du pays et combattront pour eux.

Quant à la déléguée qui a parlé de cette femme juge qui a pris une mauvaise décision, si nous jugions aussi tous les hommes sur lefiit qe Ronald Reagan en est un, que Dieu nous vienne en aide!

PRESIDENT (M. McDermott): Micro no. 3.

M. L. RUFO (Syndicat Print Media, Alberta — Section locale 36): Bien que je sois en faveur de la présence des femmes dans le mouvement syndical, en tant que travailleuses, je suis absolument contre celles qui commencent à se montrer sexistes. Qu'un certain nombre des personnes inscrites dans les Statuts décident que quelques-unes d'entre elles seront des femmes, cela je pense est du sexisme.

Nous devons être très prudents. Ce que nous devons vraiment décider c'est de pourvoi: des postes avec des personnes compétentes, progressistes et disposées à nous diriger, et il y a de nombreuses femmes qui sont prêtes à remplir ce rôle. Il n'est donc pas question d'inclure un tel amendement dans les Statuts, cela prouverait que nous sommes sexistes et je ne veux pas participer à une telle décision. Ce que nous devons faire, c'est modifier notre méthode et nous assurer de mettre en place des gens compétents, qu'il s'agisse d'un poste de président, vice-président, ou vice-président hors cadre.

Mad. S. FREI (MUA — Section locale 8243): En tant que Conseil exécutif, nous recommandons que ce Conseil soit élargi pour permettre la participation d'un plus grand nombre de femmes dans le leadership du mouvement syndical. Ce n'est pas là une action sexiste, c'est un changement, la fin d'une discrimination systématique qui existe aussi au sein du mouvement syndical. De toute façon c'est une politique féministe et non sexiste. Dans les ateliers, dans les bureaux, il y a des femmes, il y a aussi des femmes déléguées syndicales, des femmes dans les exécutifs des conseils du travail, dans les fédérations des travailleurs, dans des postes de représentants du personnel. Nous avons besoin d'elles aussi pour faire progresser le leadership du Congrès du Travail du Canada. C'est une position progressiste et positive que nous prenons ainsi; nous devons le faire pour permettre aux femmes de faire partie aujourd'hui du leadership de demain.

Cette décision ne peut être que profitable. Nous y gagnerons en nombre, nous y gagnerons en force, nous y gagnerons en accroissant la participation de tous au Parlement du travail.

Mad. M. PINSONNEAULT (STCC — Section locale 77): C'est avec beaucoup de plaisir que j'appuie les changements aux statuts et structures dans le but également de réserver un minimum de six postes à des femmes.

Comme on l'a déjà mentionné, les femmes constituent actuellement presque 50 pour cent de la population active et plus de 30 pour cent des effectifs syndicaux. On a pu constater que la présence des femmes au sein de la direction au niveau des syndicats locaux s'est accrue au cours des années. Mais plus on monte dans la hiérarchie syndicale, plus on se rend compte que les femmes sont de moins en moins présentes; on vient d'adopter un énoncé de politique sur l'action positive.

Alors aujourd'hui, c'est le temps pour le mouvement syndical de mettre en pratique ce qu'il prêche. Les femmes ont besoin de moyens pour obtenir des chances égales de participer et d'avoir accès à des postes supérieurs au sein du Conseil exécutif du CTC. Tant qu'on n'aura pas réussi à établir cet équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes il faudra des postes issus d'une action positive pour assurer aux femmes une représentation égale ou équitable au niveau de la direction du CTC.

Je tiens ici à rendre hommage au Président de mon syndicat, Fred Pomeroy qui a travaillé très fort au niveau de l'exécutif du CTC. Je tiens également à rendre hommage à mon Président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, le seul et unique, pour le travail qu'il fera pour les femmes à l'avenir et le travail qu'il a fait dans le passé.

Il y a beaucoup de personnes que je tiens à remercier, le Comité, Richard Mercier, Vice-président exécutif du CTC, Jean Lavallée qui siège au Conseil exécutif, Shirley Carr, Bob White, pour n'en nommer que quelques-uns, je m'excuse je n'ai pas le nom de tout le monde.

Comme vous le savez, pour adopter cet amendement, il faut les deux tiers de la majorité. Alors, je vous demande de voter massivement en faveur de ce changement, en faveur de cet amendement qui permettra enfin aux femmes d'accéder à des postes qui étaient réservés traditionnellement à des hommes parce que les femmes aussi ont beaucoup de qualifications, ont beaucoup de potentiel mais malheureusement ce potentiel a été mis en veilleuse. C'est le temps aujourd'hui plus que jamais de voter.

M. R. WHITE (TUA, Directeur pour le Canada): Je suis heureux d'apporter mon appui à ce changement constitutionnel et je le suis aussi de faire connaître aux délégués l'appui accordé à ce changement, hier à midi, par le caucus des TUA. Je crois que c'est un très beau jour pour le mouvement syndical et pour ceux qui parfois nous montrent du doigt en disant que nous ne marchons pas avec notre temps, que nous ne sommes pas progressistes et que nous avons manqué le coche.

Je vous demande de jeter un coup d'oeil sur n'importe quelle autre organisation importante de ce pays, organisation patronale ou parti politique autre que le NPD, et mettez-la au défi de prendre une

décision. Je crois que cette assemblée fera date et il me semble que cela prouve bien à quel point ce mouvement syndical est progressiste.

Que s'est-il passé? Il est parfois facile de critiquer le leadership du Congrès et nous avons aussi nos discussions internes. Que s'est-il passé? Nous avons reçu le rapport du Comité de la Condition féminine qui ne pensait pas que le leadership du Congrès porterait cette question devant l'assemblée. Nous nous sommes assis, nous avons débattu la question il y a six ou huit semaines et nous avons conclu: non, nous ne pouvons pas remettre cette question jusqu'à l'assemblée de 1986; elle a déjà attendu trop longtemps, c'est maintenant que nous devrions la présenter.

Il nous est facile de parler des employeurs et autres groupes qui adoptent l'action positive, mais c'est un peu moins simple lorsque nous discutons de la façon de procéder sur notre propre terrain. Certains prétendent que si ce changement constitutionnel est adopté, ils n'auront pas de candidates crédibles à présenter pour certains postes. Selon moi, nous aurons des candidates plus qu'il n'en faut qui se présenteront pour des postes de vice-présidentes dans cet exécutif, et la seule raison qui les avait retenues jusqu'ici c'est que nous n'avions pas encore pris cette décision aux assemblées précédentes.

Peut-être que certains viendront maintenant aux micros pour dire que c'est un geste purement symbolique qui ne va pas assez loin. Pas assez loin! Voilà un argument que l'on avance bien facilement aujourd'hui. Je crois au contraire que nous assistons à un pas important. D'autres diront que nous allons trop loin! Je veux dire que nous devons apporter des changements, nous devons pousser les gens en avant. C'est ce que nous faisons en dépit du processus démocratique dont quelqu'un a dit qu'il ne produit pas toujours des vainqueurs; il n'a pas produit seulement Ronald Reagan, il a produit Margaret Thatcher, nous devrions donc nous assurer de ne pas dépendre juste du processus démocratique.

Ce que nous voulons dire à cette assemblée, c'est ceci: modifions les Statuts, faisons un premier pas pour reconnaître une certaine égalité aux femmes dans le mouvement syndical du Canada. Oui, il y a des gens qui ont été pendant longtemps membres du Conseil exécutif, mais le monde a changé et depuis ma première assemblée les délégués à celle-ci ont changé d'une manière spectaculaire. L'aspect de mon syndicat change aussi considérablement. Nous ne sommes pas hors de l'action, nous ne sommes pas un des leaders, mais nous apprenons et nous faisons des progrès importants. Voilà ce que veut réellement dire ce document. Nous pouvons espérer qu'à une autre assemblée nous pourrons éliminer l'argument au sujet du minimum de six et parler d'égalité totale au Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada, d'où que vous veniez et quel que soit le point de vue.

J'ai fait partie du Comité à la convention du Nouveau Parti Démocratique à Régina, qui avait déclaré que nous devions trouver 50 pour cent de femmes pour la constitution de cet Exécutif; savez-vous ce que nous avons été capables de faire? Nous les avons trouvées! Quelqu'un m'a dit: "Mon Dieu, Bob, qu'êtes-vous en train de faire? Savez-vous ce qui va arriver? A la longue il y aura plus de femmes que d'hommes dans l'Exécutif." J'ai répondu: "Si cela dure assez longtemps, dans une cinquantaine d années, c'est nous qui présenterons une résolution d'action positive pour obtenir une certaine égalité". Nous devrions être vraiment satisfaits de notre décision.

Je crois qu'il s'agit d'une décision très importante autour de laquelle cette assemblée peut faire l'unité totale, et nous devrions pouvoir dire aux autres, à ceux du monde extérieur qui nous regardent, que nous ne sommes absolument pas divisés sur cette question. Nous allons faire ce premier pas, les femmes vont trouver leur place dans le Conseil exécutif de ce Congrès du Travail du Canada; nous n'avons aucun souci en ce qui concerne le vote à la majorité des deux tiers, ce vote sera unanime.

PRESIDENT (M. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? Nous passons au vote sur la motion d'adoption de cette résolution. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation, sont priés de se lever. Contre? Nous passons au vote sur la motion d'adoption de cette résolution. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation, sont priés de se lever. Contre, veuillez vous lever. Je crois que nous venons de gagner quelque chose (Vote debout — Motion adoptée à la presque totale unanimité).

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Merci confrère Président. C'est vraiment sous d'heureux auspices que cette recommandation majeure a été soumise à cette assemblée par la Commission sur les Statuts et Structure et a obtenu facilement un vote à la majorité des deux tiers.

Je demande au confrère Laberge, Secrétaire du Comité, de bien vouloir lire la résolution C-4 dont nous allons discuter à présent. Maintenant que vous avez décidé d'élargir le Conseil exécutif pour permettre l'entrée de vice-présidentes, nous devons modifier les Statuts pour permettre leur élection.

"ATTENDU QUE la mise en oeuvre de l'action positive exige d'apporter des changements au mode de scrutin;

"IL EST RESOLU de modifier l'Article VI en y ajoutant la nouvelle section 8 que voici:

'Lors du scrutin qui servira à élire les quatorze (14) vice-présidents hors-cadre, pour qu'un bulletin soit valide, chaque délégué habilité doit voter pour au moins six (6) candidates';

"IL EST EN OUTRE RESOLU de modifier l'Article VI en ajoutant la nouvelle section 9 que voici:

'Nonobstant la section 6 de l'Article VI, lorsque les élections tenues en vertu de la section 8 de l'Article VI requièrent plusieurs tours de scrutin, le nombre minimum de femmes pour lesquelles il faudra voter sera rajusté en fonction de l'écart entre le nombre de femmes déjà élues et le total de 6 à atteindre.

Si moins de 6 femmes et si 8 hommes ou plus reçoivent une majorité des voix, les 8 premiers hommes et toutes les femmes ayant reçu une majorité des voix seront élus et l'on procédera à un autre tour exclusivement parmi les candidates pour élire les titulaires des autres postes réservés aux femmes. Quant au moins 6 femmes mais moins de 14 personnes au total reçoivent une majorité des voix, on procédera à un autre tour de scrutin sans qu'il soit requis de voter pour un nombre minimum de femmes';

"IL EST EN OUTRE RESOLU de renuméroter les sections 8 à 16 de l'Article VI actuel en tenant compte de l'insertion des nouvelles sections 8 et 9."

Je présente une motion d'adoption dûment appuyée par J. Fryer.

J'espère que les délégués ont bien suivi car ceci sera extrêmement important pour les élections qui auront lieu jeudi. Nous aurons à élire un minimum de six femmes parmi les 14 vice-présidents hors-cadre. Si au premier tour cinq femmes sont élues et mêmes si 9 hommes ont la majorité, nous devrons prendre les huit premiers et laisser le neuvième de côté et l'on procédera à un second tour de scrutin pour élire une sixième femme.

PRESIDENT (M. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé. Je crois qu'il est maintenant tout à fait opportun qu'Arlene Mantle vienne ici pour nous chanter "Bread and Roses".

RAPPORT DU COMITE DE LA CONDITION FEMININE

PRESIDENT (M. McDermott): Ne partez pas, c'est toujours votre tour. Les femmes ont gagné la première manche, maintenant nous allons les mettre réellement au travail. Madame la Présidente, nous allons continuer avec la suite de votre rapport.

Mad. N. HUNT (Présidente du Comité de la Condition féminine): Nous renvoyons les délégués au rapport du Comité de la Condition féminine, le Document no. 9 et je demande à la Secrétaire du Comité de nous donner lecture de la résolution.

Mad. E. JOHNSTON (Secrétaire du Comité de la Condition féminine): Voici la résolution combinée, englobant les résolutions W-12 et W-25.

"ATTENDU QUE la pornographie diffère de l'érotisme en ce qu'elle est la représentation visuelle d'un comportement sexuel dégradant, insultant ou violent à l'endroit d'un ou de plus d'un participant;

"ATTENDU QUE l'industrie de la pornographie est une industrie milliardaire qui exploite les femmes, les enfants et les hommes en vue de profits monétaires;

"ATTENDU QUE les recherches ont établi le lien entre la pornographie et la violence faite aux femmes et aux enfants, jusqu'au point même où des crimes accompagnés de violence ont été commis sur le modèle de représentations pornographiques;

"ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a relâché son règlement sur la télévision payante, relativement aux émissions sexistes et racistes;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada se prononce publiquement contre la pornographie telle qu'elle est définie ci-dessus;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC et tous ses affiliés:

1. donnent leur appui à d'autres groupes qui cherchent à faire cesser l'oppression des femmes et des enfants par la pornographie;
2. exercent des pressions en vue de faire modifier la Loi sur la radiodiffusion, de manière à inclure les femmes dans la liste des minorités protégées en matière de radiodiffusion."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, à cette fin, je présente une motion appuyée par E. Johnston.

Mad. D. MORTON (AFPC-SA — Section locale 30023): Mon syndicat, l'Alliance de la Fonction publique du Canada appuie fermement cette résolution et condamne la présence de la pornographie dans notre société. Il y a quelques mois, l'Alliance de la Fonction publique au Canada, a mis au point une politique condamnant la pornographie.

Le Congrès du Travail du Canada et tous ses affiliés ne devraient pas appuyer cette résolution uniquement parce que c'est une question qui concerne les femmes; nous devons l'appuyer parce que c'est une question syndicale, parce que c'est une question qui concerne les travailleurs. Nous devrions l'appuyer parce que c'est une question qui concerne toute la population. La pornographie est dégradante pour nous tous, hommes, femmes et enfants; elle dégrade tous ceux qui croient en l'égalité, la pornographie est la violation de l'un des droits les plus fondamentaux que nous avons tous, à savoir la dignité humaine. La pornographie est inacceptable car elle dégrade ceux qui y participent et elle est choquante pour la vaste majorité de nos membres et pour notre société dans son ensemble. Nous devons adopter massivement cette résolution non seulement pour ce qu'elle dit à notre égard en tant que syndicalistes mais pour ce qu'elle dit à notre égard en tant que membres de la société dans laquelle nous vivons.

Mad. B. CROSSMAN (SCFP — Section locale 1281): Lorsque nous parlons de pornographie, nous parlons de violence contre les femmes. Au Canada, toutes les 17 minutes une femme est violée, une sur 10 femmes est battue par son amant ou son mari. Les femmes vivent dans la crainte pendant toute leur vie. Nous avons peur de rentrer chez nous à pied tard le soir parce que nous ne savons pas si quelqu'un n'est pas caché dans le parc de stationnement au coin de la rue; nous vivons dans la crainte d'être battue par nos maris ou par nos amis; nous vivons dans la crainte économique de perdre nos emplois, de ne pas être promues. Nous vivons dans la crainte du harcèlement sexuel en milieu de travail et malheureusement aussi au cours d'activités syndicales. Nous vivons des jours et des nuits avec une peur de nous-même; la peur d'être trop grande, trop petite, trop mince, trop grosse, la peur de ne pas ressembler à la photo du dépliant de "Playboy", la peur de n'être pas assez énergique, d'être trop bruyante, trop agressive. Nous vivons ainsi dans la crainte parce que pendant toute notre vie on nous a dit que nous sommes quelque chose que nous ne sommes pas; de ce fait, nous sommes dégradées, intimidées, dévaluées.

Cela se fait chaque jour dans la publicité, dans les publications périodiques, à la télévision, au cinéma, dans tout ce que nous lisons et entendons. Alors, lorsque nous parlons de pornographie, il ne s'agit pas seulement de sexe, de censure ou de liberté d'expression, mais de violence contre les femmes. C'est une question dont les gens parlent très difficilement. Personne ne tient à discuter de la pornographie, parce que nous ne voulons pas intervenir dans le genre de vie des autres, nous ne voulons pas violer la liberté d'expression de personne, mais si nous n'en parlons pas, si nous ne parlons pas de notre liberté, de notre liberté en tant que femmes, alors nous ne parlons pas réellement de l'égalité pour les femmes.

La résolution indique que le Congrès du Travail du Canada ne craint pas de parler de la pornographie, que nous tous ici nous ne craignons pas de dire que nous sommes opposés à la violence contre les femmes, que nous ne voulons pas que les femmes soient violées, qu'elles soient battues et que nous ne voulons pas qu'elles vivent dans la peur tous les jours de leur existence.

Opposons-nous concrètement à la pornographie et faisons ainsi un premier pas, travaillons étroitement avec les groupes de femmes et autres groupes qui oeuvrent pour se débarrasser de la pornographie et pour donner aux femmes la possibilité d'une égalité véritable dans notre société. Nous ne pourrons jamais connaître l'égalité, nous ne pourrons jamais être libres tant que nous vivrons dans la peur et exposées chaque jour à être dégradées et dévaluées.

PRESIDENT (M. McDermott): La question préalable a été posée. Je vais interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Nous passons au vote sur la résolution. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Mad. N. HUNT (Présidente du Comité de la Condition féminine): La résolution suivante est la résolution W-26, pour laquelle le Comité présente une résolution de remplacement.

"ATTENDU QUE l'incarcération récente de deux femmes que la crainte a empêché de témoigner démontre bien les failles de la procédure judiciaire;

"ATTENDU QUE la crainte de représailles est très réelle chez les victimes de crimes brutaux tels que le viol;

"ATTENDU QUE des problèmes de procédure, les retards et la bureaucratie ajoutent encore à l'angoisse des victimes;

"ATTENDU QUE les groupes de soutien communautaires tels que les centres d'accueil pour personnes violées manquent de fonds;

"IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral finance une évaluation de la Loi C-127 pour déterminer jusqu'à quel point elle est efficace pour protéger les victimes, faire condamner les coupables et encourager la divulgation des crimes de violence sexuelle;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le rôle indispensable et la compétence des groupements communautaires d'appui aux femmes soient reconnus par des subventions appropriées."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, à cette fin, je présente une motion appuyée par E. Johnston.

Mad. J. RICE (SNFPP-SFPCB — Section locale 603): Les mots les plus significatifs de cette résolution sont les suivants "crainte de représailles", et ceux du dernier "Résolu"; . . . "des subventions appropriées". La liste des services qui sont considérés comme leur étant propres, comprend notamment les maisons de transition, les refuges, les maisons de séjour intermédiaire, les centres d'accueil pour les femmes violées, un réseau d'informations pour les femmes, des centres ressource, un comité du Statut de la femme, des services d'aide juridique, l'assistance sociale, l'assurance-chômage, pour ne citer que quelques-uns desdits services, leur financement vient directement soit du gouvernement, soit de subventions communautaires ou, malheureusement, de contributions charitables. Ces services ont été mis en oeuvre par des femmes pour lutter contre les problèmes dont nos consoeurs ont parlé précédemment, la peur d'être assaillies, d'être attaquées violemment, la peur du viol, qui se produisent quotidiennement dans notre pays.

L'un des résultats désastreux du chômage élevé et un mouvement vers la droite, est l'accroissement des violentes attaques contre les femmes. Les services dont elles ont besoin deviennent de plus en plus indispensables en cette période de chômage massif et les néo-conservateurs et l'hyperdroite n'ont accordé que peu de valeur, sinon aucune, aux services destinés aux femmes. Les femmes sont vraiment des victimes et pas nécessairement victimes seulement des hommes mais très réellement, à notre époque, elles sont victimes de crimes violents.

Il y a moins d'emplois rémunérés et moins d'emplois bien rémunérés. Dans nos communautés, nous découvrons que des femmes

sont battues, qu'elles sont violées, assaillies, qu'elles sont confrontées à toutes sortes de craintes que beaucoup d'entre nous ne comprennent malheureusement pas exactement; cependant nous sommes témoins de représailles lorsque nous essayons de parler de ces attaques, de l'importance des services fournis aux femmes. En Colombie Britannique, nous avons vu sous le gouvernement Bennett, des attaques contre ces services à un moment de plus en plus crucial. Les représailles contre les porte-paroles des organisations qui fournissent ces services aux femmes, ce sont les réductions de financement, les réductions de subventions communautaires, la suppression des programmes. En Colombie Britannique, nous avons assisté à la réduction de l'aide financière aux centres de ressources des femmes, aux cliniques de santé communautaires, aux secours des femmes violées, aux maisons de transition, à l'assistance sociale et juridique pour ne nommer que ces quelques services-là. L'un des effets dont nous avons parlé en ce qui concerne les services fournis, c'est la sous-traitance, et l'action privée. Les services dont les femmes ont besoin deviennent pour certaines personnes une source de profit. De tout cela il ne résulte pour les femmes que plus de crainte, plus d'outrages et ces outrages devraient être ressentis par chacun de nous qui siégeons aujourd'hui en cette assemblée.

Nous avons besoin d'un système juridique accessible à tous et voilà que le financement des services juridiques est réduit. Nous avons besoin de services pour procurer un refuge à ces femmes et à leurs enfants lorsqu'elles sont victimes de coups, et nous voyons se fermer les maisons qui les accueillaient, les fonds sont coupés et elles doivent s'en aller dans le domaine privé qui veut y trouver son compte. En tant que syndicalistes et êtres humains, nous avons la responsabilité d'assurer que ce genre de services ne soient pas seulement maintenus mais améliorés, et ils peuvent l'être par la voie de nos systèmes juridiques et sociaux.

Je vous demande instamment d'appuyer cette résolution, d'emporter ces directives dans vos communautés et de lutter contre les attaques que nous devrons affronter en ce moment.

Mad. A. WEST (AFPC-SEIC — Section locale 20944): Notre consoeur vient de souligner ce qui s'est précisément passé avec les systèmes d'aide, mesures qui ont affecté toute la population de la Colombie Britannique. Ce ne sont pas seulement les femmes et les enfants qui ont été touchés mais les hommes également, car ils ont été blessés dans leur dignité humaine de n'être pas en mesure d'assurer ces services à nos consoeurs dans le mouvement. Cela affecte nos enfants, l'avenir de notre pays. Le genre d'abus que l'on constate se perpètre lui-même, se poursuit à travers notre société. Nous ne pouvons pas nous permettre d'accepter ces réductions de nos services sociaux qui touchent nos enfants et le bien-être de tous les Canadiens. Nous parlons de nos salaires, de nos conditions de travail, mais nous devrions aussi aborder les conditions de vie de la famille, notre vie à la maison, qui est extrêmement importante pour nous tous, pour le bien-être des femmes et des enfants.

Chaque fois qu'un des nôtres qui n'appartient pas au mouvement syndical est victime de violence, cela nous atteint tous; c'est une dégradation de chacun de nous, et si nous n'appuyons pas cette résolution très fermement, ce sera une honte pour le Congrès du Travail du Canada.

M. W. THOMPSON (Conseil du travail de Hamilton et district): Je me prononce en faveur de cette résolution. Notre conseil étant très près des incidents auxquels il est fait allusion au début de cette résolution, estime que nous avons piétiné pendant assez longtemps et durement avec ce problème. Les inquiétudes et l'outrage que nous avons ressentis tout d'abord ont été provoqués par les réactions de la prétendue justice de l'Ontario qui envoyait en prison des femmes qui n'avaient d'autre choix que de garder le silence ou d'être livrées à la merci d'un gang de motocyclistes. Elles se sont tues et ont été déclarées coupables d'outrage à la Cour. C'est là vraiment un système juridique bien défectueux.

C'est aussi un système social défectueux qui permet que de telles situations se produisent et il y a ratage complet quant à la mise à la disposition des intéressées, des services sociaux, des maisons de transition ou de réadaptation, de pansements pour soigner les plaies des familles qui se désagrègent. Nous appuierons certainement cette résolution.

PRESIDENT (M. McDermott): Je mets cette résolution aux voix. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Je remercie le Comité et le prie de bien vouloir se retirer.

PRESIDENT (M. McDermott): Je veux vous présenter maintenant un orateur invité très important. Nous avons envers lui et envers le peuple qu'il représente une dette de profonde gratitude. Smokey Bruyère est le Président du Conseil national des autochtones du Canada; il est sur la brèche sans arrêt, luttant avec les problèmes nombreux et complexes du peuple qu'il représente. Très souvent, lui et moi cheminons sur la même route et nous nous rencontrons fréquemment. C'est avec le plus grand plaisir que je vous présente mon excellent ami le Président du Conseil national des autochtones du Canada, Smokey Bruyère.

Micro no. 4, qu'est-ce que c'est?

M. D. STOKES (SUT — Section locale 113): Merci, monsieur le Président. Il ne s'agit que d'un point d'information. Pendant le vote sur les droits des femmes, les délégués du Syndicat uni du transport étaient réunis en caucus et dans celui-ci nous avons appuyé précisément les droits des femmes. Mais, pendant que nous étions en réunion, en tournant, la caméra est passée sur nos tables et elles étaient vides. Je voudrais donc qu'il soit enregistré à cette assemblée, que notre caucus a appuyé les droits des femmes dans leur ensemble et en particulier en ce qui concerne le pornographie, parce que nous aussi nous avons des mères, des épouses, et des filles. Nous appuyons donc totalement tous ces droits. Je tenais à ce que ceci soit précisé de façon qu'en voyant ce soir à la télévision nos tables vides on ne pense pas que le Syndicat uni du transport avait quitté l'assemblée.

PRESIDENT (M. McDermott): Très bien; c'est entendu. Voici le Président du Conseil national des autochtones du Canada.

ALLOCUTION DE M. LOUIS (SMOKEY) BRUYÈRE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA

M. L. BRUYERE (Président du Conseil national des autochtones du Canada): Permettez-moi de vous dire tout d'abord avec quel plaisir j'ai reçu l'invitation de votre président, M. McDermott, à m'adresser à vous aujourd'hui.

En tant que Président du Conseil national des autochtones du Canada, je représente plus d'un million d'autochtones du Canada qui se trouvent face à la possibilité réelle de n'avoir aucun avenir et auxquels on pourrait même refuser leur identité de peuple aborigène. Depuis deux jours, je vous entends parler de droits et c'est de la même chose dont nous parlons quant à ce que nous voulons pour notre peuple, à la seule différence que vous revendiquez ces droits pour le mouvement syndical et nous pour le mouvement en faveur des droits des aborigènes ce qui est en soi la façon dont nous estimons que notre peuple devrait être traité par les gouvernements du Canada, aux niveaux fédéral et provincial.

Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas le Conseil national des autochtones du Canada, je précise que nous sommes une organisation nationale des autochtones, représentant le peuple Indien qui, aux termes de la Loi sur les Indiens n'est plus reconnu en tant que peuple Indien, de même que les Métis ou gens de sang mêlé qui s'identifient en tant que descendants de ceux qui ont occupé le Canada à l'origine, avant l'arrivée des Européens. Ce sont ces gens-là et leurs enfants qui courent un réel danger, à savoir le risque de voir les gouvernements mettre fin à leur avenir en tant que peuple aborigène.

Ces paroles surprendront ceux d'entre vous qui ont suivi les conférences constitutionnelles avec les autochtones. La Constitution actuelle du Canada, la Loi de 1982, reconnaît et affirme les droits du traité concernant la population aborigène et reconnaît et affirme les droits des Indiens, des Inuit et des Métis au Canada. C'est vrai, mais il est vrai aussi que deux conférences constitutionnelles ont eu lieu pour essayer d'indentifier et de déterminer les droits de notre peuple. Le problème est que tout cela a l'air d'un processus de négociation utilisé par le gouvernement pour réduire le nombre de gens qui pourraient bénéficier de ces négociations. A vous qui êtes des syndicalistes, je n'ai pas besoin de dire combien les négociations sont importantes et à quel point elles peuvent être épineuses. Je suis sûr que plusieurs d'entre vous ont passé de longues heures à négocier en toute bonne foi en faveur de ce que vous teniez pour des droits justes, pour vous apercevoir ensuite que ceux qui étaient de l'autre côté de la table jouaient un jeu tout différent et le plus souvent à vos dépens.

Dans votre cas, l'enjeu s'évalue souvent en dollars et en cents ou en avantages et en de meilleures conditions de travail. Dans le cas des Métis et des Indiens sans statut, l'enjeu est tout simplement une question de survie en tant que peuple, et malheureusement les négociations ne vont pas aussi bien que beaucoup semblent le croire. Notre président provincial à Québec l'a très bien exprimé le lendemain de la dernière conférence. En tant que joueur de poker, il a été très impressionné par le fait que le premier ministre, M. Trudeau est resté assis à la table de négociations pendant deux jours avec 17 joueurs et n'a jamais remis à personne même une paire.

Nous, au CNAC, avons éprouvé une certaine satisfaction de voir nos questions clairement exposées sur la table, et par l'intermédiaire de la télévision sous les yeux de la population canadienne, mais nous avons été déçus par l'absence de résultats concrets. Dans ce jeu particulier, les seuls gagnants ont été les gouvernements qui ne voulaient pas vraiment jouer, surtout ceux de la Colombie Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Portant un peu plus loin l'analogie avec le poker, je dirai qu'il semble que pour certains joueurs les "side bets" constituent le point réel du jeu et que le "pot" principal s'amenuise à chaque tour. Je devrais préciser que le CNAC a appuyé fermement les aspirations tant de nos frères et soeurs Indiens ayant un statut et de l'Assemblée des Premières Nations — qui sont des Indiens de droit reconnus aux termes de la Loi sur les Indiens — que de nos amis Inuit qui sont représentés à la table de négociations par le Comité des Inuit pour les questions nationales. Mais il devient de plus en plus évident que ces deux groupes recueillent le bénéfice d'un processus bilatéral particulier avec le gouvernement fédéral.

Le principe de la relation d'appartenance est refusé aux Métis et aux Indiens sans statut du Canada, dont le nombre excède celui des Inuit et des autres dans une proportion de trois à un. Dernièrement, les journaux ont fait beaucoup de bruit à propos du Rapport Penner sur l'autonomie du peuple indien. Très peu de gens se rendent compte que toutes ces propositions ne s'adressent qu'aux Indiens ayant un statut et qui sont couramment organisés en bandes, associés à des réserves spécifiques. En termes de nombre, la grande majorité de la population indienne et métisse du Canada ne bénéficiera pas de cette activité qui a reçu une grande publicité. On dit aussi aux Canadiens que le ministère des Affaires indiennes distribue littéralement des millions de dollars aux bandes indiennes pour qu'elles préparent leur autonomie; mais ce qu'on ne leur dit pas, c'est que les Indiens ayant un statut ne représentent que 25 pour cent du peuple aborigène et que ce sont eux qui reçoivent cet argent. La majorité des Indiens et des Métis que le CNAC représente ont été effectivement tenus à l'écart de ce processus tout entier. Si vous croyez la publicité que vous lisez, vous penserez que le gouvernement fédéral va régler immédiatement toutes les revendications des Indiens et des Inuit au Canada. Ce que vous n'avez pas l'occasion de lire, c'est que les Métis et les Indiens sans statut sont exclus du processus des revendications, partout sauf en ce qui concerne certaines revendications du Nord, et dans quelques régions où aucun traité n'a jamais été signé.

En bref, le gouvernement fédéral bat du tambour constitutionnel devant les feux de la télévision et déclare au monde que les autochtones du Canada sont traités avec justice, alors que ce même gouvernement se livre à des tractations spéciales et paie des "side bets" dans la coulisse. Nous pouvons, par exemple regarder l'ensemble des droits des autochtones, et de la position du peuple aborigène à la table de conférence. On négocie des accords sur les revendications des terres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon, mais comme condition de ce règlement on insiste pour que les droits des autochtones soient éliminés. Tandis que le ministre de la Justice proclamait un nouveau programme pour le peuple aborigène, son personnel rédigeait des accords éliminant ces droits à jamais.

S'ils étaient fatigués de jouer au poker, il semblerait que les ministres fédéraux auraient pu réussir avec le vieux "Shell game", dans quelque activité politique de diversion, peut-être plus tôt qu'ils l'auraient cru.

Ce qui arrive maintenant, c'est que les Métis et les Indiens sans statut du Canada, risquent de perdre leur avenir et leur droit à l'autonomie en tant que peuple autochtone.

Maintenant que la Constitution a été rapatriée sans incident et qu'il existe moins de danger de répercussions internationales, la garantie qui a rendu possible le rapatriement de la Constitution peut très bien être rognée à la table de conférence. L'une des raisons pour lesquelles je suis ici, est de vous demander de nous aider à éviter cela. Avant d'entrer dans les détails pour vous indiquer comment vous pouvez le faire, je devrais peut-être exposer ce qu'est notre position à la table de conférence et ce à quoi nous nous attendions lorsque nous nous sommes engagés dans ce processus constitutionnel.

Les gens nous demandent toujours ce que nous voulons, comme si nous étions des mendiants, de ces malheureux qui mendient dans la rue et qu'on peut faire taire avec une petite aumône. On aurait pu penser qu'après quelques centaines d'années ces gens réaliseraient que nous parlons d'autre chose. Lorsque nous évoquons les droits des aborigènes nous ne parlons pas d'un lunch gratuit, nous parlons du droit de notre peuple, droit reconnu internationalement, du droit d'un peuple à l'autodétermination, le droit de survivre en tant que peuple autochtone.

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, la politique du gouvernement à l'égard du peuple autochtone du Canada était fondée sur la simple supposition que dans quelques décennies de plus nous aurions disparu. En fait, c'est cette supposition qui a été à la base de toute discussion avec les autochtones pendant plus de 150 ans, dans ce que nous appelons maintenant le Canada. En 1920, le ministre des Affaires indiennes d'alors, a déclaré à la Chambre des Communes que sa tâche était de poursuivre cette politique jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul Indien au Canada, en dehors de la population générale. "Assimilés ou morts" voilà le thème et il a été maintenu de façon vindicative. La loi de l'époque était appliquée pour incriminer les activités culturelles, comme le "potlatch" en Colombie Britannique, et le système d'éducation par les mécanismes des écoles résidentielles a privé rigoureusement deux générations de la jeunesse indienne de tout contact avec sa culture. Les ayant exclus à la fois de la vie politique et de la vie économique, on s'attendait à ce que les autochtones disparaissent sous le poids de ces politiques oppressives.

De toute évidence et fort heureusement, ces politiques étaient vouées à l'échec. Les Indiens, anciens combattants, qui revenaient de la Deuxième Guerre Mondiale, avaient un sens plus précis de leurs droits en tant qu'individus et en tant qu'Indiens même si certains se sont retrouvés, à leur retour, privés du droit de vote. C'était une nouvelle génération d'Indiens sans statut. Je me demande combien d'entre vous se rendent compte que lorsque ces hommes et ces femmes, qui étaient partis pour se battre, sont revenus, ils ont été frappés par la loi du gouvernement qui leur accordait le droit de vote en leur enlevant leur nationalité d'Indiens, parce que l'on considérait alors qu'ils étaient "civilisés" du fait qu'ils avaient combattu pendant la guerre. Telle était la loi à ce moment-là.

Au cours des années 1950 et 1960, une résurrection de la culture et des valeurs autochtones s'est produite. Le "mouvement rouge" de 1960, s'est associé à une petite et importante politique libérale de participation et notre démocratie participante a parrainé la croissance des organisations aborigènes, y compris le Conseil national des autochtones du Canada. Même aujourd'hui encore, il est difficile de déterminer si ce sont les organisations qui ont créé la politique du gouvernement ou vice-versa, mais dès le début il est apparu clairement qu'il existait de la part des gouvernements et des leaders autochtones, des perceptions différentes quant aux fonctions des organisations autochtones nationales.

Les gouvernements voyaient les organisations comme des extensions bureaucratiques de leurs services et les communautés autochtones les voyaient comme étant chargées de fournir des programmes sociaux et économiques et des services. Bien des leaders aborigènes se percevaient, eux, comme le fer de lance des droits des autochtones, plongé dans le coeur des politiques du gouvernement néo-colonialiste et dans les bureaucraties de l'Europe centrale. Etant donné que les autochtones ne pouvaient plus désormais être considérés comme les pupilles demi-civilisés d'un état bienveillant, les organisations autochtones sont allés au-delà de leur rôle de serviteurs bureaucratiques des programmes gouvernementaux et ont commencé à créer un profil déterminé d'activistes politiques dans un domaine plus spéculatif des droits et revendications aborigènes.

Le gouvernement fédéral nous a fourni assez d'argent pour absorber pendant des années les organisations aborigènes et les recherches relatives aux revendications des terres. En fait, et de manière imprévue, la recherche a valorisé les revendications des Métis et des Indiens sans statut et le gouvernement fédéral a trouvé

de plus en plus difficile d'ignorer le fait que les garçons qu'il avait engagés pour livrer la marchandise étaient sur le point de prendre le magasin en main.

Juste au moment où il semblait que le gouvernement avait réussi à désamorcer la question des revendications des terres, le rapatriement de la Constitution a créé une nouvelle arène plus explosive pour la négociation des droits des aborigènes. Pour obtenir des provinces, des accords comportant un minimum de référence aux droits des autochtones et assurer en même temps leur passage au Parlement britannique, ce qui signifiait une déclaration ferme des droits aborigènes, Trudeau ne disposait que d'une marge étroite. Pour satisfaire les provinces, le mot "existant" était inséré dans la clause desdits droits. Pour satisfaire le CNAC, le mot "Métis" y était inclus également, et pour satisfaire le Parlement brtiannique, il était décidé qu'une conférence constitutionnelle aurait lieu dans un délai d'un an, et elle a eu lieu. C'est au cours des préparatifs de cette conférence, que les positions précises du CNAC ont été mises au point pour être présentées par la suite au public canadien. Elles comportaient trois éléments fondamentaux. Nous insistions pour que la reconnaissance des droits en question soit appliquée de manière égale et pas seulement entre les sexes. Maintenant, au Canada, le gouvernement fédéral a la responsabilité des Indiens et des Inuit. Jusqu'en 1939, il n'avait que celle des Indiens et à cette date les Eskimaux ont fait appel à la Cour et le gouvernement fédéral a maintenu la responsabilité des Inuit; pour le moment il n'a pas la responsabilité des Métis.

Finalement, nous avons maintenu le droit d'accès aux droits du traité des autochtones, y compris ceux du traité de la préconfédération, en tant que descendants du peuple autochtone du Canada. Nous devons exposer chacun de ces points à la table de conférence ou bien courir, une fois de plus, le risque de nous voir désigner comme une sorte de citoyens autochtones de deuxième classe, ou pire peut-être, de perdre toute possibilité de maintenir notre héritage aborigène distinctif au Canada.

Le CNAC a de bonnes raisons d'apprécier à sa juste valeur l'aide du mouvement syndical du Canada. Nous sommes convaincus que votre appui et celui de votre président, M. McDermott, au début du processus de la conférence constitutionnelle en 1983, nous ont donné beaucoup de poids, en particulier auprès de ces gouvernements joueurs qui auraient bien préféré voir l'ensemble de ce processus s'évanouir dans l'histoire, sans résultats. Le fait que le gouvernement fédéral organise, avant chaque conférence, un sondage au niveau national pour se renseigner sur l'opinion publique quant aux questions relatives aux autochtones, montre bien à quel point il est sensible à l'appui de la population.

Encore une fois il ne fait aucun doute que le mouvement syndical soit un facteur important dans l'évolution de ces sondages de l'opinion publique: alors une fois encore nous venons vous demander de continuer à nous accorder votre précieux soutien, en particulier en ce moment où deux des principaux joueurs de la conférence, les ministres de la Justice et des Affaires indiennes, sont engagés dans la course au leadership.

Et lorsqu'on parlera d'élections, votre appui publiquement affirmé à l'égard de notre position pourrait faire une différence cruciale. Je soupçonne le gouvernement d'être convaincu que les Canadiens ne comprennent pas — ou sont indifférents — le fait que les Métis et les Indiens sans statut seront réduits à la portion congrue au processus de la conférence.

Si vous-mêmes, en tant que groupe de pression, n'informez pas les fonctionnaires de ces ministères, de ces gouvernements, que le mouvement syndical du Canada ne tolérera pas ce genre d'injustice, cela pourrait affecter profondément la façon dont nous serons traités à la table de conférence.

Mais il y a un autre domaine que je voudrais aborder avec vous, parce que ce n'est pas nous qui avons reçu les liasses de millions de dollars du ministère des Affaires indiennes comme les Indiens de droit les ont reçues, nous n'avons pas non plus reçu quelques millions comme les Inuit en règlement de leurs revendications; nous ne pouvons pas nous permettre de nous procurer les moyens les plus essentiels dont nous avons besoin pour travailler de notre mieux à la table de conférence. Nous ne pouvons pas, notamment nous offrir l'aide de quelqu'un ayant l'expérience de ces négociations.

En réfléchissant à ce que je vous dirais aujourd'hui, je me suis rendu compte que j'allais sans doute m'adresser à quelques-uns des gens les mieux informés du pays en ce qui concerne les négociations. La compétence constatée dans cette salle même, pourrait bien des fois améliorer considérablement nos chances à la table de conférence. Je commence à croire qu'il pourrait être possible de recevoir votre appui, en termes de négociateurs professionnels, pour nous conseiller au cours des quelques prochaines années. Je réalise que c'est là une idée toute nouvelle, une idée que nous vous soumettons, à vous et à nous-mêmes, mais je souhaiterais que votre organisation l'envisage très sérieusement et que nous nous rencontrions dans les mois à venir pour discuter de la réelle possibilité d'une telle réalisation.

Nous luttons pour notre avenir et l'avenir de nos enfants, c'est la chose la plus importante à retenir. Nous voulons nous assurer qu'un avenir existe dans ce pays pour les autochtones canadiens. Or, si notre population commence à croire qu'il n'y a pas d'avenir, elle perdra certainement son identité et le Canada aura perdu à jamais ce qui pourrait être l'une de ses ressources les plus précieuses, la majorité de son peuple autochtone. Je vous remercie vivement.

PRESIDENT (M. McDermott): Je vous remercie. Les autres membres du Comité des Statuts et des Lois, sont priés de venir sur l'estrade.

RAPPORT DU COMITE DES STATUTS ET DES LOIS

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Je demande aux délégués de prendre le Document no 1, rapport du Comité des Statuts et Règlements. Le Comité recommande l'adoption de la résolution C-1 qui englobe la résolution C-2 et qui se lit comme suit:

"ATTENDU qu'une représentation mieux équilibrée du secteur privé et du secteur public est souhaitable au sein du Comité exécutif:

"IL EST RESOLU d'augmenter de deux le nombre de postes au sein du Comité exécutif en remplaçant, dans la section 1 de l'Article VI, les mots "six (6) vice-présidents généraux" par "huit (8) vice-présidents généraux."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par D. Patterson.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption dûment appuyée.

M. G. DOER (SNFPP-AFPM — Section locale 507): Lorsque le Congrès du Travail du Canada a été créé en 1956, une motion du Conseil exécutif avait été présentée à l'assemblée des délégués. Il y avait six vice-présidents généraux, pris dans six des plus grands syndicats de certaines des industries les plus critiques. Depuis lors, le Congrès du Travail du Canada a procédé avec succès à l'organisation des travailleurs du secteur public. Il y a maintenant, dans le CTC, près de deux millions de travailleurs du secteur public et depuis lors ils ont pris leur place, en tant que membres égaux de notre économie et de partenaires égaux dans nos luttes collectives. Nous estimons donc que cette proposition de porter de six à huit le nombre des vice-présidents, sera d'une aide certaine pour notre représentation dans la prise de décisions au sein du Conseil exécutif.

M. N. RICHARDS (SNFPP-SFPCB — Section locale 1201): Je tiens à féliciter le Président du Conseil exécutif pour la présentation de cette résolution à notre assemblée. Je crois que nous venons trop souvent à ces micros pour exprimer des critiques envers le Président du Conseil, mais cette fois il s'agit d'un pas dans la bonne direction et j'estime qu'il a droit à des compliments.

J'espère vivre assez longtemps pour voir le jour où l'on ne parlera plus que de "travailleurs" et que l'on oubliera les termes: secteur public, secteur privé. Je crois qu'aujourd'hui plus que jamais le moment est venu de nous unir pour pouvoir aller de l'avant. Je veux espérer que tous les délégués voteront en faveur de cette résolution.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je ne vois plus personne au micro. Je mets aux voix la recommandation d'adoption du Comité. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de lever la main. Contre? La motion est adoptée à la majorité des deux tiers, comme requis par les Statuts.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Je demande aux délégués de bien vouloir passer à la page 2 du rapport, où le Comité des Statuts et des Lois recommande l'adoption

du document de politique du Conseil exécutif, intitulé "Action collective, Victoires collectives" (Document no 21). Ce document dont nous recommandons l'adoption, nous conduira à la résolution C-5 qui vient immédiatement après à notre ordre du jour, et dont nous discuterons.

ACTION COLLECTIVE, VICTOIRES COLLECTIVES

Depuis la Grande Dépression des années 30, les syndiqués et autres gens imbus d'un sens social se sont fiés aux gouvernements pour redresser les torts de la société et favoriser une croissance économique stable. Cette confiance naïve ne se voit plus guère dans la plupart des pays industrialisés. Au Canada, Bill Bennett et d'autres, suivent maintenant l'exemple des Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Semblables gouvernements cherchent à saper les droits du mouvement ouvrier même, ainsi que les programmes sociaux pour lesquels il s'est battu. C'est ainsi que nous avons vu des lois visant à contrôler les salaires et des mesures contre l'atelier syndical fermé. De plus, on a commencé à affaiblir des programmes fondamentaux comme l'assurance-santé; les Libéraux et les Conservateurs voudraient aussi les avantager davantage.

Pour faire paraître leurs motifs plus raisonnables, ces gouvernements disent qu'ils doivent équilibrer leur budget comme le font les familles. Les lourds déficits occasionnés par le chômage croissant ont suscité non pas des programmes visant à éliminer le chômage, mais une offensive contre des mesures sociales fondamentales. La plupart des gouvernements se soucient peu de ce que leurs déficits soient attribuables aux revenus perdus par les échappatoires fiscales des riches comme les REER et les abattements consentis aux compagnies. C'est un John Crosbie qui disait qu'un gouvernement conservateur devrait avoir pour priorité de réduire le déficit en diminuant possiblement l'accès aux programmes universels par l'évaluation des moyens, ainsi qu'en abolissant certains programmes temporaires de création d'emplois.

Au lieu que ce soit la collectivité qui se serve de son gouvernement pour soutenir ses familles et ses particuliers, ce sont les gouvernements qui parlent de la nécessité d'annuler des programmes pour que les familles et les particuliers assument une plus grande part de la responsabilité. Dans d'autres domaines, les gouvernements préfèrent laisser au libre marché le soin de répartir les biens, au lieu de prendre sur eux de redistribuer les richesses.

Dans le passé, les travailleurs syndiqués se sont toujours battus pour obtenir pour d'autres ce qu'ils recherchaient pour eux-mêmes. Nous avons toujours cru dans l'élargissement du rôle du gouvernement dans des domaines tels que les pensions comme un moyen de parvenir à cette fin. Au cours des 50 dernières années, c'est le NPD, ce parti que le Congrès du Travail du Canada a aidé à former, qui bien souvent, a mené la lutte sur le plan législatif. Les efforts des Néo-démocrates sous la gouverne de Tommy Douglas, David Lewis et Ed Broadbent, ont aidé à faire avancer des solutions collectives à nos problèmes.

Nos ennemis s'attaquent maintenant au principe de base dont se sont toujours inspirés le mouvement syndical et les Néo-démocrates. Le plein emploi n'est plus un objectif des ministres des Finances. Les politiques économiques qui nous ont plongés dans la dépression sont maintenant proposées comme moyens de nous sortir de la pire dépression connue depuis la Deuxième Guerre Mondiale. Pour relever ce défi, le mouvement syndical ne peut se permettre de dissiper ses énergies. Nous devons concentrer nos ressources et nos énergies sur les questions qui nous paraissent les plus importantes.

Le choix de ces questions exige que nous portions une plus grande attention aux voeux et aux désirs des affiliés. Pour que le mouvement syndical soit efficace, il ne suffit pas que les délégués à l'assemblée statutaire déclarent par leur vote qu'une politique est bonne. Il faut que les affiliés prennent le temps de déterminer les politiques les plus utiles à leurs membres en ce moment. C'est la seule façon de prendre un engagement réaliste. Pour y arriver, le CTC doit explicitement faire participer ses affiliés à son étude des grands programmes.

Avant d'entreprendre quelque campagne nationale, les dirigeants du CTC rencontreraient ceux des syndicats affiliés et des fédérations des travailleurs pour déterminer les domaines d'action sur lesquels on s'entend. Les affiliés examineraient les diverses options à la lumière de leurs stratégies de négociation collective et de l'intérêt de leurs membres à l'égard de ces questions. Le programme d'action serait alors tracé en collaboration avec le comité permanent du CTC qui s'intéresse à la question et tous les Services de la centrale. L'approbation finale de toute compagne viendrait du Comité exécutif et du Conseil exécutif du CTC.

Financement

Dans le passé, lorsque le Conseil exécutif approuvait une campagne nationale, il devait souvent solliciter des fonds de l'un ou l'autre syndicat affilié, et la générosité dont beaucoup d'affiliés ont fait montre a été très appréciée. Cependant, ceux qui ont souscrit ont jugé qu'il faudrait trouver un moyen plus équitable pour que tous fassent leur juste part. Nous recommandons donc à titre de mesure la plus équitable, qu'une certaine capitation soit consacrée au financement des campagnes nationales. Le Conseil exécutif pourrait tenir compte de cette ressource financière au moment de choisir les programmes à mettre en oeuvre. On n'envisage pas de campagnes spéciales de souscription pour financer ces grandes initiatives.

Pour qu'une campagne nationale soit efficace, il lui faut des fonds suffisants. Une contribution de 5 sous par mois par membre fournirait 1 200 000$ par année, somme qui pourrait défrayer des campagnes comme celle qui fut faite à la télévision au sujet des taux d'intérêt ou comme la Caravane de la paix, pour lesquelles le CTC dut demander des fonds à ses affiliés. Bien que l'argent pourrait servir immédiatement à des campagnes importantes, on sait que les ressources des affiliés souffrent encore des effets de la récession et qu'elles sont limitées par les engagements déjà pris. Par conséquent, il n'y aura pas d'augmentation en 1984. La capitation de 5 sous sera la ligne directrice à suivre en 1985 et le montant à payer en espèces ou en équivalent. Notre recommandation est d'inclure le montant de 5 sous dans la capitation régulière à verser au CTC le premier janvier 1986.

Conclusion

Pendant plus de 100 ans, les travailleurs, par l'intermédiaire de leurs syndicats, ont lutté pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des Canadiens moyens. Aujourd'hui, ils ont des défis encore plus grands à relever. Alors que nous cherchons à améliorer le sort de groupes défavorisés comme les femmes, les vieillards et les handicapés, d'autres cherchent à démolir ce que nous avons déjà construit. Le progrès technologique et les politiques économiques des gouvernements ont affaibli la sécurité d'emploi. Les employeurs jouent la carte de cette insécurité pour exiger des concessions.

Si les travailleurs et leurs syndicats veulent demeurer dans l'avenir une force à respecter, nous devons riposter en nous serrant les coudes face à des problèmes communs qui figurent bien haut dans la liste de nos priorités. Nous devons faire passer notre message aux syndiqués de la base, aux syndicats locaux et aux parlementaires. La table de négociations et la boîte de scrutin sont les deux voies à emprunter pour atteindre nos buts.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Pour atteindre ces objectifs nous devons instaurer un fonds qui sera utilisé pour l'organisation des campagnes de riposte; la résolution C-5, traite de ce sujet. Mais, tout d'abord, au nom du Comité, je tiens à recommander l'adoption de ce document de politique. Motion appuyée par Jack Munro.

M. R. WHITE (TUA — Directeur pour le Canada): Je crois que ce que nous faisons ici, c'est d'aider, en termes de campagnes-action, pendant les deux prochaines années, la mise en oeuvre des décisions prises par cette assemblée.

Il est juste de dire, je crois, que pendant les deux dernières années la plupart d'entre nous ont participé à de nombreuses manifestations, à de nombreuses campagnes, que ce soit au sujet des taux d'intérêt, du programme de nouvelle option économique, que ce soit en faveur de la lutte contre les concessions et maintenant pour la Caravane de la paix. Nous nous sommes rencontrés bien des fois au Conseil exécutif et nous avons pris des décisions pour organiser une campagne nationale à propos de ces questions; nombre de gens avaient pris des engagements pour son financement mais par la suite nous nous sommes aperçus qu'ils ne pouvaient pas fournir lesdits fonds au Congrès du Travail du Canada et chaque fois il a fallu faire la quête.

Ce que nous voulons dire en ce qui concerne cette proposition et le changement constitutionnel qui sera présenté par la suite par le Comité, c'est que nous voulons établir une sorte de nouvelle for-

mule. Si nous choisissons certains domaines pour des campagnes nationales, et je pense justement à la question de la réduction des heures de travail au Canada, le CTC doit faire campagne dans tout le Canada en vue de l'éducation et de la mobilisation des membres au sein du mouvement syndical sur cette question-là. Or, nous ne pouvons pas exécuter ce travail sans argent et sans organisation, nous ne pouvons pas le faire sans conférences etc, et nous ne pouvons pas non plus le faire en allant auprès de certains syndicats pour leur dire de nous donner 50 000$, ou encore nous adresser à quelqu'un d'autre pour lui demander 75 000$.

Nous voulons être vraiment une centrale syndicale nationale. Si nous voulons réellement mener des campagnes politiques dans ce pays, si nous ne voulons pas attendre le moment des élections pour appuyer le Nouveau Parti Démocratique, si nous voulons faire campagne pour la réduction des heures de travail, pour les taux d'intérêt, pour la création d'emplois, sur la question du chômage, il faut que le Congrès du Travail du Canada dispose de finances et chacun doit verser sa part. Si tous s'exécutent, c'est environ un million et demi de dollars que nous aurons et après cette assemblée nous pourrons nous réunir avec quelques têtes de file de syndicats affiliés, avec le Conseil exécutif et nous dirons alors: "Quelles sont les deux questions nationales qui nous paraissent les plus importantes et que nous voulons soumettre au pays? Cela peut être la déréglementation, parce que si nous voyons cela de près, il ne s'agit pas seulement des lignes aériennes mais cette question porte sur d'autres domaines du secteur public; cela peut être la Commission des Relations de travail et bien d'autres choses. Ce peut être aussi l'ensemble de la question de la réforme des pensions.

Nous ne pouvons pas vraiment planifier ces campagnes sans avoir une idée du budget disponible. Par ailleurs, ceux d'entre nous qui proposent cette décision, souhaitent vraiment qu'elle prenne effet le 1er janvier 1985 et non 1986. Cependant, en toute équité il faut admettre que certains syndicats affiliés ont déjà établi leur budget et n'ont pas de congrès prévu pour discuter de cette question avant fin 1985 ou 1986. En fait, la proposition que va nous faire le Comité des Statuts et des Lois porte sur deux points: l'insertion de cette décision dans les Statuts et l'obligation à dater du 1er janvier 1986; mais à partir du 1er janvier 1985 les organisations qui peuvent le faire volontairement devraient se conformer à cette disposition. Je puis vous assurer que si cette décision est adoptée par cette assemblée, les TUA commenceront à verser leurs 5 cents à dater du 1er janvier 1985.

Nous discutons actuellement, au sein du Conseil exécutif, le document qui nous a été renvoyé par l'assemblée et nous espérons pouvoir revenir demain à un moment quelconque avec un document comportant un plan d'action. Si nous envisageons sérieusement ces genres d'actions, nous devons pouvoir disposer d'un appui financier et si nous obtenons ce soutien nous pourrons, avec l'aide des affiliés, travailler dans tout le pays pour les questions qui ont une si grande importance pour les travailleurs qui pourront ainsi participer à la création d'emplois, à la réduction des heures de travail, à la réforme des pensions, aux questions de déréglementation et autres d'importance nationale.

M. S. O'FLYNN (SNFPP-SEFPO — Section locale 242): Je me prononce en faveur de ce document et je demande instamment aux délégués d'appuyer également l'amendement constitutionnel.

Si vous jetez un coup d'oeil sur l'ensemble du pays, si vous regardez ce qui se passe en Colombie Britannique, en Alberta, en Ontario, vous trouvez difficilement quelques raisons d'espérer en ce qui concerne les législateurs qui siègent dans les diverses Chambres du Canada, et ce qui se passe à Ottawa nous prive même de tout espoir.

Les forces auxquelles nous nous heurtons sont gigantesques; elles ont de l'argent et ne craignent pas de le dépenser dans leur propre intérêt. Le mouvement syndical n'a pas tellement d'argent et semble peu enclin à en amasser beaucoup. Eh bien, il serait temps de nous y mettre. Il serait temps de faire entendre au Conseil exécutif que nous allons lui donner l'argent nécessaire pour accomplir ce que nous lui avons demandé de faire. Cela, nous ne l'avons pas encore fait. Comme Bob White l'a remarqué, l'assemblée traitera demain d'un programme d'action afin de remédier à certains maux de notre société et de redresser certaines injustices, pour mettre en oeuvre une politique de plein emploi, de travail pour tous, ce qui a fait grand défaut au cours de ces dernières années. Nous avons un travail de persuasion à faire auprès de nos propres membres, un travail de persuasion auprès du public. Auprès de nos membres encore, nous avons un travail d'éducation politique pour les amener à reconnaître que les intérêts du monde des affaires travaillent dans le sens qui leur rapporte le plus et ce monde-là n'hésite pas à dépenser de l'argent dans ce but. Nos membres devraient donc être préparés à dépenser de l'argent pour travailler au mieux de leurs intérêts.

Naturellement se pose aussi la question politique de savoir si une partie de cet argent pourrait être utilisée pour préparer le terrain pour l'élection d'un gouvernement du Nouveau Parti Démocratique.

J'estime, quant à moi, que ce serait de l'argent utilement dépensé s'il était consacré à l'éducation afin que nos membres arrivent à reconnaître que lorsqu'ils votent en faveur des Conservateurs ou des Libéraux, c'est à eux-mêmes qu'ils rendent un mauvais service et qu'ils ne savent pas voir que c'est en se déclarant pour le NPD qu'ils servent le mieux leurs intérêts.

Je vous demande donc instamment d'appuyer ce document, de même que l'amendement constitutionnel qui fournira des fonds au Congrès, afin qu'il puisse, entre les assemblées statutaires, mettre en oeuvre les programmes dont nous l'avons chargé.

M. R. GINGERICH (FCCT & AO): Je me prononce en faveur de la recommandation d'adoption du document de politique et je demande aussi instamment aux délégués d'appuyer l'adoption de la résolution C-5 qui suivra.

Je saisis cette occasion pour féliciter les membres du Conseil exécutif ainsi que le personnel du CTC, en particulier Bob White et Pat Kerwin qui ont pris le temps, au cours de ces deux derniers mois, d'aller consulter certains affiliés sur cette question très importante de la création d'un tel fonds. Ces consultations ont eu lieu et je pense qu'il est tout à l'honneur des dirigeants du Congrès du Travail du Canada d'avoir fait preuve de prévoyance et de bon sens pour s'assurer que la chose était réalisable.

Quelques-unes de nos sections locales qui fonctionnent le mieux, s'assurent de la planification, du budget et des fonds nécessaires pour la réalisation des tâches importantes et essentielles qui leur incombent de temps à autre. Dans le cas du Congrès du Travail du Canada et de ses programmes d'action très importants, nous avons été enclins à fournir des fonds, à payer des factures sur une certaine base ad hoc. Depuis la campagne consacrée aux taux d'intérêt jusqu'à la campagne actuelle de la Caravane pour la paix, en passant par beaucoup d'autres, tout a été possible et tout a été payé parce que bien des syndicats représentés ici ont répondu à des appels particuliers et ont versé des fonds pour que ce qui devait être fait puisse l'être. La plupart des organisations représentées ici sont certainement de ce nombre et la mienne est l'une de celles qui ont contribué régulièrement à toutes les campagnes importantes.

Toutefois, ce que l'on nous propose n'est pas entièrement satisfaisant parce que nous ne disposons pas de planification et de fonds pour les campagnes d'action qui seront discutées au cours de cette assemblée. De plus, cela n'est pas juste pour ces syndicats qui, pendant de longues années ont assumé les charges alors que d'autres organisations qui n'avaient que de bonnes paroles pour les campagnes et les programmes d'action n'ont fourni, le moment venu, aucun fonds pour payer la facture.

Nous devons nous assurer qu'en toute justice chacun de nous paie sa part pour permettre le genre de planification que les dirigeants du Congrès et son personnel peuvent établir en se fondant sur ce qu'ils connaissent, sur les fonds qu'ils savent être disponibles, pour pouvoir nous donner, lorsque nous venons à l'assemblée, ce sentiment d'assurance et de confiance que nous procure le fait de savoir que l'argent est là pour réaliser ce que nous voulons accomplir.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je vais maintenant interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la question préalable qui est posée sont priés de lever la main. Contre? La motion est adoptée. Nous passons au vote sur la recommandation d'adoption du Document no 21. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de lever la main. Contre? La motion d'adoption de la déclaration de la politique est adoptée à la majorité des deux tiers.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): L'énoncé de politique nous amène maintenant à la résolution C-5 qui en découle et dont je vais vous donner lecture:

"ATTENDU QUE le mouvement syndical doit organiser des campagnes nationales sur des thèmes désignés par les affiliés;

"ATTENDU QUE le financement de ces campagnes devrait supposer que chacun verse sa part plutôt que de solliciter des contributions pour chaque occasion;

"IL EST RESOLU que les syndicats affiliés acceptent de payer mensuellement 5 cents de plus par membre aux fins exclusives de campagnes nationales approuvées par le Conseil exécutif;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que les affiliés, comme ligne de conduite souhaitable, commencent à verser les 5 cents à compter du 1er janvier 1985;

"IL EST EN OUTRE RESOLU de reformuler la première phrase de la section 2 de l'Article XVII des Statuts comme suit: 'Avant le dernier jour de chaque mois, toute organisation affiliée doit payer, pour le mois précédent, une capitation de 43 cents par membre, montant qui sera porté à 48 cents le 1er janvier 1985'."

Le Comité recommande l'adoption de la résolution C-5 et à cette fin je présente une motion appuyée par P. Samson de l'Alliance de la Fonction publique.

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Si je viens parler ici en faveur de la recommandation proposée c'est que, premièrement, au niveau du Conseil, j'ai été particulièrement fier d'appuyer la résolution qui traite de campagnes qui doivent être menées à l'intérieur de la centrale syndicale. Mais aujourd'hui je suis encore plus fier de l'approuver lorsque — j'espère que ce sera demain — nous reviendrons avec le document de politique économique. Là encore, il y aura des campagnes nécessaires sur la réduction du travail et sur d'autres sujets très importants pour redonner des emplois à nos jeunes.

Je suis fier aussi de l'appuyer parce qu'on parle de campagnes nationales; celles-ci doivent se dérouler avec l'aide des fédérations des travailleurs, avec l'aide des conseils du travail et des syndicats affiliés, nationaux, régionaux et locaux. Au niveau de la centrale syndicale, si l'on croit important d'adopter un fonds de cinq cents pour des campagnes nationales, je pense qu'il est aussi important d'assurer que tous les affiliés au CTC s'affilient à 100 pour cent, une fois pour toutes; certains ne le sont pas encore à 100 pour cent. Il ne faut pas croire que les campagnes marcheront parce que tout simplement on va mettre cinq cents dans un fonds; elles réussissent si on y participe à l'intérieur du mouvement syndical. Il faut donc s'affilier aux fédérations des travailleurs à 100 pour cent et qu'on adopte aussi en assemblée une résolution du CTC pour l'affiliation aux conseils du travail. Si on parle de campagne à l'échelle nationale, je crois confrères, qu'il est joliment important de les voir de cette façon-là.

Je n'ajouterai que quelques mots en anglais. Comme je l'ai dit, pour une campagne nationale nous avons besoin de l'aide de tous les affiliés et chacun doit verser sa part. Si nous voulons réaliser l'unité du mouvement syndical et mener à bien toutes les campagnes dont je viens de parler nous devons, ensemble, adopter cette résolution à l'unanimité et nous aurons tout l'appui dont nous avons besoin à tous les niveaux. Je vous remercie.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous n'avons qu'un orateur au micro no 2. Je suis sûr que vous serez bref et que nous pourrons ensuite voter sur la recommandation du Comité.

M. G. YETMAN (Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse): J'accorde un appui total à la recommandation proposée à l'assemblée et ce, parce qu'il me parait évident que c'est la chose à faire. Hier j'ai entendu des orateurs nous dire à ces micros, ce que nous allons faire, ce qui devrait être fait, et nous parler d'un plan d'action. Si comme Bob White nous l'a dit, le rapport viendra demain, ou le jour suivant, devant l'assemblée, il nous faudra alors de l'argent pour le financer. Dans mon coin du Canada nous avons un dicton qui suggère que nous mettions notre porte-monnaie au service de nos intérêts; c'est ce qu'il faut que nous fassions, alors adoptons cette résolution à l'unanimité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption d'un amendement aux Statuts, présentée par le Comité. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de lever la main. Contre? La motion est adoptée par plus de la majorité des deux tiers requise.

Nous allons nous séparer jusqu'à demain matin à 9h30.

La séance est levée à 17 heures.

MERCREDI, 30 MAI 1984
Séance du matin

La séance est ouverte à 9h15; M. D. McDermott, Président, occupe le fauteuil présidentiel.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je tiens à informer les membres de l'assemblée que nos amis les "Travellers" (Gerry Gray) chanteront pour nous ce matin une dernière fois. Les "Travellers" ne sont pas seulement des artistes, mais des gens qui croient à ce qu'ils chantent. Ce sont des amis du mouvement syndical, des amis de très très longue date. Nous leur disons toute notre appréciation et notre reconnaissance, et nous leur souhaitons un plein succès.

(Les délégués se joignent aux "Travellers" pour chanter "Solidarité, mes frères".)

RAPPORT DU COMITE DES LETTRES DE CREANCE

M. I. REILLY (Président du Comité des Lettres de Créance): Voici le troisième rapport du Comité:

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du Congrès	4
Représentants des organisations affiliées	101
Fédérations des travailleurs	20
Conseils du travail	84
Sections locales des organisations affiliées	2 107
Syndicats à charte directe	17
TOTAL	2 337

Au nom du Comité je présente une motion d'adoption, appuyée par L. Nicholson, Secrétaire du Comité.

Mad. J. FOX (SNFPP-SFPCB — Section locale 66): Question de privilège, confrère Président. Je voudrais présenter des excuses aux confrères et consoeurs du Syndicat uni des transports. Hier après-midi, l'un des confrères de cette organisation a fait une déclaration publique en ce qui concerne la position de son syndicat sur l'amendement constitutionnel relatif à l'action positive. Cette intervention avait été motivée par le fait que me trouvant ici à attendre, j'avais remarqué que les deux tables réservées à ces délégués étaient vides; une supposition m'est venue à l'esprit et j'ai laissé une note insinuant que leur absence était due à la question en discussion. J'ai reconnu mon erreur, je me suis trompée et je tenais à m'en excuser maintenant. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): C'est ce que nous pensions.

M. W. CRAWFORD (AFPC — Elément des Travaux publics — Section locale 27): Question de privilège, confrère Président. Dans vos commentaires d'introduction, lundi matin, vous avez signalé que les sorties de secours se trouvaient au fond de la salle et que de strictes mesures de sécurité étaient en vigueur. Or, hier j'ai remarqué que pendant la projection des vidéos, par deux fois toute la salle a été plongée dans l'obscurité et je pense que cela est quelque peu effrayant. Si vous pouviez demander aux préposés de laisser la moitié des lampes allumées, ce serait plus prudent.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Très bien. Nous tiendrons compte de cela et nous demanderons aux ingénieurs de baisser l'éclairage et non de le supprimer totalement.

Ceux qui sont en faveur du Rapport du Comité des Lettres de Créance sont priés de l'indiquer. Contre? Le rapport est adopté.

Je donne la parole au vice-président général Bob White pour qu'il nous expose la procédure proposée pour la journée.

M. R. WHITE (Vice-président général — CTC): Ce matin nous suivrons l'ordre du jour tel qu'il est prévu dans le programme général qui comporte l'examen du rapport du Comité de la Politique maritime et des Transports y compris la question de la déréglementation. Vers 11 heures Lynn Williams, président international des Métallurgistes unis d'Amérique prendra la parole. Ensuite nous entendrons le rapport du Comité de la Santé et la Sécurité.

D'autre part, le Conseil exécutif a décidé ce matin qu'il était absolument indispensable de tenir une séance ce soir de 19h30 à 21h30. En conséquence, ceux d'entre vous qui détiennent des billets pour assister au match de baseball, feraient bien de s'en débarrasser, soit de les donner, soit de les vendre.

La déclaration de politique économique qui a été renvoyée au Conseil exécutif nous reviendra de l'imprimerie ce matin et nous pourrons l'inscrire à l'ordre du jour de cet après-midi.

RAPPORT DU COMITE DE LA POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je donne la parole au Président du Comité de la Politique maritime et des Transports.

M. J. HUNTER (Président du Comité de la Politique maritime et des Transports): Nous allons traiter ici de deux documents: le Document no. 28 qui constitue un Enoncé de politique sur la déréglementation et qui est présenté par le Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité de la Politique maritime et des Transports; et le Document no. 7 qui contient les résolutions renvoyées à ce comité.

ENONCE DE POLITIQUE SUR LA DEREGLEMENTATION

La tendance à la déréglementation dans divers secteurs de l'économie est carrément à la hausse depuis l'accession de Reagan à la présidence des Etats-Unis. Ce n'est pas une pure coïncidence!

La déréglementation part de la théorie voulant que "le gouvernement qui gouverne le moins gouverne le mieux". Elle est vite devenue le cri de ralliement des forces qui, encouragées par l'équipe de Reagan, voudraient que le gouvernement intervienne le moins possible dans les affaires économiques. En d'autres mots, la déréglementation est le nouveau mot à la mode pour exprimer le retour au "bon vieux temps" de l'entreprise privée fonctionnant dans un marché libre de toute entrave.

Après des dizaines et des dizaines d'années d'expérience du milieu de travail, d'approfondissement de questions reliées aux normes du travail et aux relations entre employeurs et employés, les syndicalistes savent à quel point l'expression "le bon vieux temps" sonne faux. Elle signifie en fin de compte la souveraineté patronale absolue et le rejet total des droits des travailleurs. En d'autres mots, "bon" pour quelques-uns mais certainement pas pour le grand nombre! C'est là le noeud même de la question que la déréglementation pose: comment les coûts et les avantages sont-ils répartis?

Une première analyse de la vague de déréglementation aux Etats-Unis permet de dégager nettement certains coûts, et quelles épaules les portent. Depuis 1978, la déréglementation s'est propagée de l'industrie du transport aérien à celles du transport par autobus, par chemin de fer et par camion, des banques et des télécommunications. Elle a semé sur son passage des effets gravement préjudiciables: perte énorme d'emplois, régression des salaires, attaques répétées contre les conventions collectives, menaces à la sécurité publique, et inégalité de prix et de services. De ce chaos, deux conséquences principales ont émergé: l'affaiblissement des syndicats, et un amoindrissement marqué de l'obligation de fournir des services répondant aux besoins du public.

Malgré ces faits connus (ou, peut-être, à cause d'eux), les protagonistes de la déréglementation, de l'Institut Fraser au ministre fédéral des Transports Lloyd Axworthy, ont déjà commencé leur campagne pour importer au Canada une déréglementation à l'américaine. Dans des domaines aussi divers que le classement et l'inspection des viandes, l'industrie du téléphone et le transport aérien, on réclame de plus en plus la déréglementation. Le mouvement syndical doit être prêt à contrer ces pressions.

Depuis son origine, le Congrès du Travail du Canada a maintes fois demandé au gouvernement de notre pays d'intervenir par des règlements, par exemple sur la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement, les normes du travail et les relations de travail, la protection des consommateurs, la divulgation des finances des compagnies, la discrimination sexuelle et raciale, et des normes minimales pour les régimes de retraite privés. Pourquoi avons-nous demandé de réglementer ces domaines et beaucoup d'autres encore? Précisément parce qu'ils correspondent à certains objectifs sociaux que le fonctionnement des marchés économiques ne sauraient réaliser.

Des structures de réglementation sont venues peu à peu protéger et promouvoir les objectifs nationaux, vu les "échecs" du marché à certains égards. Parmi ces "échecs", mentionnons: la fixation monopoliste des prix et autres pratiques commerciales restrictives, la concurrence destructive, la connaissance imparfaite du match, les dangers pour la santé et la sécurité du public, la surexploitation des ressources communes, les accrocs aux droits civiques, et les disparités régionales de prix et d'accès aux services. Supprimez la réglementation, et ses échecs inhérents vont rapidement refaire surface et s'intensifier.

La publicité engendrée par les tarifs aériens extrêmement réduits pour des destinations de vacances très en vogue, telles que la Floride, a suscité chez les consommateurs l'espoir de grands avantages issus de la déréglementation. Il est dangereux qu'on oublie alors les intérêts à long terme de *tous* les consommateurs. Comme le Comité permanent des transports l'a fait observer, tandis que les tarifs aériens diminuaient pour certaines routes achalandées aux E.-U. ils augmentaient considérablement pour d'autres routes où la concurrence est moins forte. De plus, un rapport publié par la "Civil Aeronautics Board" en septembre 1983 démontrait que, depuis 1978, 351 localités américaines avaient vu diminuer leur service tandis que 106 l'avaient perdu complètement.

De même, aux Etats-Unis, quelque 50 000 milles de lignes ferroviaires ont été abandonnées et les services de camionnage et d'autobus ont été réduits. Les augmentations de tarifs locaux de téléphone ont parfois atteint 74 pour cent. Par ailleurs, les frais bancaires pour les petits déposants ont augmenté.

Essentiellement, la déréglementation a eu tendance à augmenter les tarifs et diminuer les services pour les clients qui "rapportent peu de profits", tout en accordant des avantages d'une durabilité douteuse à un nombre relativement restreint. A la longue, la concurrence impitoyable entraînera inévitablement des faillites et une concentration accrue, au détriment de tous les consommateurs. Ces tendances, de même que les craintes grandissantes touchant la sécurité publique par suite de dangereuses compressions de frais, doivent être mises en évidence pour réfuter ceux qui manquent de largeur d'esprit et de clairvoyance dans la défense des consommateurs, comme le fait de plus en plus l'Association des consommateurs du Canada.

Les protagonistes de la déréglementation ont adroitement exploité les griefs d'un public souvent confondu, souvent sceptique et irrité devant l'effet de la réglementation sur la vie courante. Nous ne saurions passer outre à ces griefs. Ils sont réels et, dans bien des cas, légitimes. Mais ce qu'ils réclament en réalité c'est un réexamen de la *qualité* de la réglementation.

Tout en défendant le bien-fondé de la réglementation, le mouvement syndical doit aussi exiger qu'on en évalue continuellement l'efficacité. Cette évaluation pourrait porter notamment sur les points suivants:

- La gestion et la mise en vigueur
- Les modalités d'adjudication
- La clarté du langage utilisé
- L'apport du public
- L'accès à l'information
- La transparence et la responsabilité vis-à-vis du public
- La simplification des compétences

Il ne fait aucun doute que, dans bien des cas, un réexamen complet des structures de réglementation à partir des critères ci-dessus révélerait le besoin d'une réforme. Il est cependant essentiel de se souvenir qu'il existe une différence *absolument fondamentale* entre une réforme nécessaire et souhaitable et le démantèlement pur et simple de ces structures. La réforme de la réglementation doit reposer sur le double principe de l'équité et de l'impartialité.

Une importante source de malaises, chez le public, vis-à-vis de la réglementation vient de ce que les organismes auxquels les règlements incombent lui semblent souvent devenir les simples défenseurs de l'industrie qui relève d'eux plutôt que les gardiens de l'intérêt public. Le jeu de bascule de l'Office national de l'énergie, pendant toutes les années 70, à propos des estimations de réserves, des exportations et des pipelines constitue justement l'un des nombreux exemples qui viennent étayer cette opinion. Il va de soi que la solution ne réside pas alors dans la déréglementation mais plutôt dans une réglementation plus stricte qui fasse passer en premier lieu le bien de la population en général. Si l'on ne peut faire la preuve de cette recherche du bien de la population, il est tout à fait naturel que la confiance du public dans les processus de réglementation fléchisse.

Au fond, le public est essentiellement d'accord avec la réglementation quand il espère qu'elle protégera ses intérêts et répondra à ses besoins; le monde des compagnies, lui, est animé par un tout autre objectif; la libre entreprise sans aucune restriction.

Un corollaire important: si les restrictions sont moins nombreuses pour ceux qui dirigent les compagnies, elles s'appesantiront davantage sur les libertés et les droits de leur personnel. On a assisté dernièrement à plusieurs genres d'incursions dans les droits chèrement gagnés par les travailleurs et les syndicats canadiens: ingérence directe des gouvernements par le gel des salaires et une limitation prononcée de la libre négociation collective, restriction du droit de grève, entraves à l'organisation et à l'accréditation, et assujettissement aux décisions arbitrales, sans parler de la politique fiscale; tous ces éléments et bien d'autres encore visent à accroître de plus en plus le pouvoir des employeurs des secteurs publics et privés aux dépens de leurs employés.

En tout premier lieu, donc, le débat entourant la déréglementation revêt un caractère politique. Il suppose qu'on fasse des choix et qu'on ait la volonté de les défendre.

La politique appelle essentiellement un jugement qualitatif sur le genre de société que, collectivement, nous souhaitons avoir. La mesure quantitative du marché offre peu de lumière pour porter un tel jugement. Il ne serait certainement pas facile d'évaluer à prix d'argent un régime juste et viable de relations de travail, ou le droit d'être employé sans craindre que la race ou le sexe posent des obstacles, ou la jouissance d'un lac sans pollution. Néanmoins, notre attachement à ces points parmi tant d'autres proclame la qualité de vie à laquelle nous aspirons.

La bataille de la déréglementation vient à peine de commencer au Canada. L'allure qu'elle prendra et la solution qu'on y trouvera seront décisives pour le genre de pays dans lequel nous vivrons: plus mesquin, plus divisé, moins équitable; ou plus juste et plus humain.

Pour que le mouvement syndical soit mieux préparé à relever ce défi, le Congrès du Travail du Canada organisera une conférence sur la déréglementation à l'automne 1984.

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption du Document no. 28, appuyée par un membre du Comité.

M. V. BOURGEOIS (AIM, Vice-président international): Il est de la plus haute importance d'examiner impartialement le message exposé dans la déréglementation car sous les termes on découvre qu'il s'agit d'un message anti-travailleur, anti-syndical. A priori, la déréglementation ou le moyen de se débarrasser des règles gouvernementales inutiles ou source de gaspillage, séduit beaucoup de monde. Nous imaginons tous très facilement les quelques lois ou réglementations gouvernementales dont nous nous passerions fort bien, comme par exemple les règles de stationnement, les taxes, etc. et bien d'autres. Cependant, la plupart d'entre nous se rendent bien compte que les lois gouvernementales et leur application, encore qu'elles ne répondent pas toujours à nos voeux, sont indispensables si nous voulons vivre dans une société raisonnable, juste et efficace. Imaginons seulement la circulation sans les règlements qui la régissent et la police qui les applique! Ou pire encore, nos personnes âgées sans régime public de pension.

La sorte de capitalisme réglementé qui s'est instauré, en particulier depuis la Seconde Guerre Mondiale pour protéger le capitalisme contre ses pires excès, est attaquée par les protagonistes de la déréglementation. L'entreprise privée disent-ils, fait bien mieux dans tous les domaines: investissements, pensions, assurance maladie. Le gouvernement n'a qu'à se contenter de fournir un environnement positif et un climat favorable à l'investissement pour les corporations, ensuite qu'il se retire.

Quoi que la rhétorique de déréglementation ne se préoccupe que de droits individuels et de libertés individuelles, au fond ce que cela signifie vraiment c'est un accroissement de la liberté pour les corporations et non pour les travailleurs ou les consommateurs. Il est un domaine dans lequel les machinistes ont eu un contact direct avec la déréglementation, c'est dans l'industrie du transport aérien. Au cours des dernières années, notre organisation aux États-Unis a perdu 40 000 emplois et quoi qu'il existe une prétendue disposition de protection des travailleurs dans la Loi sur la déréglementation — laquelle devait fournir une aide de transition à nos membres déplacés — la faiblesse de ce système et l'application de la loi ont eu pour résultat que pas un seul travailleur n'a encore reçu quelque aide que ce soit.

En tant qu'organisation nous avons l'intention de continuer à lutter contre cette politique destructive, que ce soit dans les moyens de transport par air, par rail ou en ce qui concerne les télécommunications, l'essence, le carburant. Nous allons nous unir, lutter ensemble avec tous ceux qui voudront se joindre à nous. Aux Etats-Unis, l'expérience a montré que les tarifs bon marché qui avaient été promis, étaient plus ou moins fantaisistes, mais il y a des raisons encore plus impérieuses qui font que tous les travailleurs devraient lutter contre cette vague de déréglementation.

La déréglementation s'est engagée dans une attaque contre les travailleurs, dans tous les secteurs. Je demande donc que cette déclaration soit adoptée à l'unanimité et que la conférence en question pour l'automne prochain soit convoquée le plus tôt possible.

M. P. STIER (APENAC — Secrétaire trésorier): Je suis très heureux de constater, en jetant un regard autour de moi, qu'il n'y a personne aux micros "contre" et je suis là parce que notre syndicat appuie entièrement le Comité et sa déclaration. Nous sommes opposés à la déréglementation et je crois pouvoir parler au nom de tous nos membres, de tous les travailleurs de l'industrie des transports, de l'industrie des communications, en disant que la déréglementation dans ces industries relève de la démence. Nous y sommes opposés étant donné que cette concurrence acharnée ne peut que nuire au public canadien tout entier. Celui-ci n'en tirera aucun avantage quel qu'il soit, y compris des tarifs plus bas. La déréglementation affectera toutes les industries, étant donné que l'industrie des transports aériens, celle des transports en général, celle des communications sont des consommateurs tributaires les uns des autres.

Permettez-moi cependant de vous démonter le désavantage que représente pour le public la déréglementation dans l'industrie des transports aériens. C'est le public canadien qui a payé chèrement l'édification de l'industrie des lignes aériennes, la construction des aéroports et des installations connexes, le système de contrôle de la circulation aérienne, le perfectionnement des appareils, la recherche et la mise au point de mesures de sécurité pour la protection des voyageurs canadiens et étrangers au Canada et dans les appareils canadiens.

La réglementation des tarifs aériens assure que l'argent investi dans les développements dont je viens de parler, revient tout doucement au public canadien. En tant que consommateurs des mesures de sécurité dans les installations, les employeurs des lignes aériennes imposent un certain montant d'argent, montant réglementé, aux consommateurs des services aériens afin de pouvoir restituer quelque chose à la population canadienne: ainsi pour fournir à celle-ci d'autres avantages, toute une série de tarifs aériens a été mise au point tout en étant réglementée: rabais importants, tarifs familiaux et tarifs nolisés, permettant ainsi aux Canadiens de toutes conditions d'utiliser les lignes aériennes pour traverser notre pays et aller rendre visite à leur famille, pour établir des rapprochements entre les différences régionales, pour unir le pays.

La réglementation assurait que les nécessités fondamentales étaient sauvegardées, comme par exemple les mesures de sécurité, une compensation raisonnable en retour pour les Canadiens. La réglementation était la garantie de la responsabilité aux travailleurs, aux consommateurs, aux employeurs et aux représentants du gouvernement, au Canada en tant que pays.

Maintenant, nous voulons appliquer la déréglementation à l'industrie des lignes aériennes. M. Axworthy nous dit que cette concurrence effrénée, cette politique générale dans cette industrie permettra des tarifs meilleurs marché pour tous les Canadiens; son ami, M. Max Ward a déclaré publiquement qu'il pourrait réduire les tarifs de 30 pour cent, or ce que cela signifie réellement pour beaucoup de Canadiens, c'est que lesdits tarifs vont peut-être augmenter de 20 pour cent puisque les tarifs des vols nolisés sont à 50 pour cent des tarifs réguliers.

Maintenant, a ajouté M. Axworthy, nos rêves pourront devenir des réalités car pour 50$ nous pourrons voyager par air à travers tout le Canada; les hommes d'affaires pourront réduire leurs frais de voyage, réduire leurs dépenses et ils se rendent compte de l'argent qui reviendra au public. Quel rêve!

Qualité inférieure du voyage, mesures de sécurité compromises quant au rêve, personnel non compétent et peu rétribué, tels seront les seuls résultats des tarifs aériens à bon marché, des tarifs ayant subi la déréglementation. Il n'y aura aucune possibilité de transfert de billet d'une ligne aérienne à l'autre ce qui entraînera des

perturbations dans les services de voyageurs; il y aura aussi pénurie de services dans les communautés éloignées et finalement des tarifs plus élevés pour les voyageurs provoqueront des pertes, et des subventions importantes devront être octroyées par la population canadienne pour compenser les résultats obtenus dans cette industrie. Ce sont là quelques-unes des raisons qui s'opposent à la déréglementation. Nous demandons votre appui, dans votre intérêt et pour éviter une concurrence acharnée et l'application de cette politique d'illusion. Ecrivez au Ministre, au Parlement et faites opposition à cette vague de démence.

M. P. CERILLI (FCCT&AO — Section locale 340): Monsieur le Président, je me prononce en faveur de la recommandation du Comité. Traitant avec l'une des industries les plus importantes de ce pays et membre du Syndicat des transports affilié à ce Congrès, je suis convaincu que pour discuter intelligemment de la question des transports, c'est dans son ensemble qu'il faut l'aborder. Le moment est venu de régler les comptes parce que M. Axworthy a jugé bon de commencer à mettre en oeuvre la déréglementation dans l'industrie qui relie tous les secteurs et assure la permanente cohésion de ce pays. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette industrie, qu'il s'agisse des airs, de l'eau ou du rail. Des audiences du CTC ont eu lieu un peu partout au Canada pour traiter de façon précise avec les lignes aériennes, ce qui n'a été utilisé que comme un camouflage par M. Axworthy puisque, comme son prédécesseur M. Pépin, il avait donné l'ordre d'appliquer la déréglementation dans l'industrie des lignes aériennes avant que le CTC ait eu la possibilité de faire rapport sur ses conclusions, et M. Axworthy devrait être condamné de ce fait. Il ne faut pas oublier que M. Pépin avait été retiré du ministère des Transports à la suite de l'erreur qu'il avait faite en annonçant la suppression de services ferroviaires à travers le Canada.

De plus, M. Axworthy a jugé opportun de renoncer non seulement à la réglementation qui contrôle cette industrie, mais il a commencé à abandonner certains domaines qui touchent aux réglementations et aux communications. En tant que porte-parole de la Fédération des travailleurs du Manitoba et Président de l'Education politique je peux dire que nous avons présenté l'un des plus spectaculaires aspects de la déréglementation dans les transports et nous avons eu un membre de l'Assemblée législative du Nord Dakota qui est venu témoigner à ce sujet et expliquer qu'aux Etats-Unis la déréglementation dans tous les domaines des transports n'a tout simplement pas fonctionné; tous ceux qui avaient instauré la déréglementation dans l'industrie de ce pays, reconnaissent maintenant qu'ils ont commis une erreur. M. Axworthy ferait bien de retenir cette leçon parce que je crois que ces assertions auraient figuré dans les conclusions de la commission du CTC.

Nous ne parlons pas seulement du transport des gens et des biens, mais aussi de produits dangereux et de marchandises diverses. Un de ces jours un camion-citerne explosera au milieu d'une localité qu'il détruira; voilà l'un des dangers auxquels on ne doit pas s'exposer. Pendant les audiences sur le camionnage au Manitoba, un camion-citerne a explosé entre ici et Ottawa détruisant totalement des voitures et tuant leurs occupants. Voilà notamment les dangers dont il est question lorsque nous parlons de déréglementation et c'est le genre de conséquences qui doit être révélé au public. M. Axworthy se retranche derrière le fait qu'il est ministre des Transports et qu'il lui suffit de donner un ordre en Conseil pour imposer la déréglementation à toute l'industrie avant que le CTC et la population canadienne aient eu l'occasion de présenter leur point de vue. J'estime qu'il devrait être châtié par ce Congrès et par nos amis à la Chambre des Communes.

Je voudrais ajouter quelques mots à propos de la sécurite. Les Etats-Unis et l'Angleterre ont jugé bon d'appliquer la déréglementation à certains de leurs moyens de transports. Dans notre pays, des chauffeurs de camion travaillent encore plus de 70 heures par semaine et ils traversent des localités avec les produits auxquels j'ai fait allusion. Aux Etats-Unis et en Angleterre une telle durée de travail a été interdite par la loi et si un chauffeur agit en violation du nombre d'heures fixé il est retiré de la circulation. Ici, les intéressés ne veulent pas qu'on touche à ça. Nous avons rapporté ces faits lors des audiences au Manitoba et les associations de camionnage et les Chambres de commerce, etc. nous ont attaqués.

Monsieur le Président, je terminerai en disant que ceux qui appuient la déréglementation camouflent la réelle question, pour des salaires plus bas, des pensions plus faibles et de moindres avantages s'il en est. Il y a encore beaucoup à dire sur ce sujet car en retirant ces avantages pour lesquels nous avons lutté pendant des années on paye la voie à de nouveaux solliciteurs du système de bien-être social.

M. W. CLARK (STT — Président): Monsieur le Président, je me prononce en faveur de la Déclaration sur la déréglementation. Je crois que la plus grande difficulté que nous ayons eue jusqu'ici c'est que nous n'avons pas donné à la population suffisamment de renseignements pertinents permettant de prendre des décisions sur lesdites propositions et je ne crois pas que ce à quoi nous assistons soit accidentel. Les quatre ou cinq principales compagnies de transports continueront de fonctionner et il en sera de même pour les quatre ou cinq monopoles du pétrole; cela reste vrai aussi pour les communications.

Quant à la question d'information au public et à ce que nous envisageons de faire en particulier dans la province de la Colombie Britannique, c'est de nous en prendre à cet argument de concurrence de déréglementation et aux slogans qui sont populaires en Amérique du Nord. Nous devons accorder la plus grande attention à la déréglementation, en particulier dans les régions urbaines, étant donné que les gouvernements procèdent à la déréglementation et à la privatisation des services sociaux.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je tiens à assurer un large débat sur cette question parce qu'elle va bien au delà des lignes aériennes et des transports. Si vous voulez passer quelque temps dans une société où la déréglementation est appliquée et en subir les conséquences, il vous suffit d'aller passer deux semaines de vacances aux Etats-Unis. Vous constaterez les effets désastreux de cette mesure qui est en train de ruiner notre style de vie et de s'attaquer même à notre culture. Nous devons vraiment foncer là contre.

M. F. POMEROY (STCC — Président): Comme je veux parler sur la résolution qui viendra après ce débat, je me retire pour le moment.

M. R. WHITE (TUA — Directeur pour le Canada): Je pense que beaucoup d'entre nous dans les syndicats du secteur privé croient que l'ensemble de la question de la déréglementation telle qu'elle est posée aujourd'hui, est vraiment une question qui touche seulement l'industrie des transports ou celle des communications, mais je veux souligner qu'elle a des conséquences qui vont bien au delà des lignes aériennes et du camionnage au Canada. Elle atteint tous les domaines de la législation du travail, de la santé et de la sécurité, elle s'insinue dans les décisions et dans les émissions de radio et de télévision canadiennes; la déréglementation concerne l'ensemble de la question du contrôle corporatif de notre société.

Regardez comment la déréglementation a vraiment commencé. C'est avec Margaret Thatcher et avec Ronald Reagan et cela fait partie de l'extension du monétarisme, c'est une façon de dire à notre population: vous êtes beaucoup mieux sans le système de réglementation; vous êtes dans une situation bien meilleure si ce sont les corporations qui déterminent les routes aériennes, si elles déterminent ce que seront les relations commerciales et si elles déterminent aussi ce que veulent ou ne vetnt pas les consommateurs; et voilà ce qu'est le véritable système d'entreprise absolument libre que les protagonistes de la déréglementation prônent dans notre pays. J'estime que cette assemblée doit avertir les associations de consommateurs qu'elles ne peuvent pas simplement saisir les occasions de certains tarifs réduits pour des Canadiens en disant que c'est très bien et qu'elles ignorent les conséquences de la déréglementation sur les travailleurs.

Voyez ce qui se passe dans l'industrie des lignes aériennes aux Etats-Unis. Un confrère du syndicat des Machinistes nous a dit que des milliers de travailleurs ont été mis à pied dans cette industrie où des préposés aux services de bords et des pilotes ont été obligés de reprendre le travail à des salaires réduits presque de moitié; M. Max Ward est bien connu dans ce pays comme étant l'avocat de la déréglementation et il mène une lutte perverse contre l'Association canadienne des préposés aux services de bords aériens. Cette année il a forcé ce syndicat à appliquer un système de salaire multi-paliers et voilà ce que sont pour nous les résultats de la déréglementation.

Dans les syndicats du secteur privé nous devons donc comprendre que la déréglementation a des répercussions qui dépassent le cadre de l'industrie des transports et nous devons convoquer une conférence le plus tôt possible. Le mouvement syndical et

d'autres doivent produire un leadership puissant pour nous faire comprendre clairement que nous devons mettre en oeuvre un vaste programme d'éducation de nos membres. Ceux-ci diront naturellement que si l'on peut voyager par air avec 50 ou 100$ ou moins, cela vaut mieux pour nous, que si nous pouvons obtenir davantage d'émissions de télévision des Etats-Unis c'est plus agréable, mais cela transformera fondamentalement toute notre société et les conséquences ne s'arrêtent pas là.

Je demande instamment à tous les délégués d'appuyer cette déclaration et de ne pas manquer, lorsque la conférence sera convoquée, d'y envoyer leurs délégués et d'inviter d'autres personnes de la communauté à prendre conscience du problème et à nous aider à mettre un terme à ce programme démentiel de contrôle corporatif dans notre société, pour prévenir aussi M. Axworthy en lui disant: nous estimons que vous ne devez pas être le porte-parole des corporations, car si vous l'êtes vous ne devriez pas représenter les Canadiens au Parlement de ce pays.

M. R. MERCURE (AIM — Section locale 1751): Merci monsieur le Président. Confrères et consoeurs, j'estime devoir prendre la parole sur ce sujet en raison de la nature de ce document sur la "nouvelle politique aérienne" de l'Honorable Lloyd Axworthy, ministre des Transports. A première vue, cela paraît très agréable, c'est un peu comme un conte de fées, mais regardez de plus près dans un monde réel ce qu'il en est. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'expérience américaine. A la suite de déréglementation aux Etats-Unis, 40 000 emplois ont été perdus dans les lignes aériennes, huit compagnies de transport importantes ont fait faillite, 106 communautés ont perdu la totalité de leurs services, 351 d'entre elles ont subit de sérieuses réductions dans leurs services et des concessions ont été consenties sans gains réels. Autre question majeure qui pourrait probablement se poser, c'est que nous pourrions voir surgir des opérateurs de vols de nuit, et de petites lignes aériennes qui fonctionneraient au rabais. Ce genre d'exploitation peut être très dangereux parce que ces compagnies voudront fonctionner à moindre frais aux dépens des passagers et des employés.

Autre problème: la formation des préposés à l'entretien des appareils. Plusieurs de nos travaux sont très complexes et nos professionnels ont besoin d'un recyclage constant, ce que nos principales lignes aériennes peuvent fournir. Si cette réglementation atteint ce domaine, ce ne sera pas à notre avantage. Je le répète, dans un monde réel la déréglementation dans les transports aériens n'est qu'un commencement.

Je me souviens qu'en janvier 1983, la compagnie pour laquelle je travaille a mis à pied 500 jeunes employés et croyez-moi je n'ai pas aimé alors l'expression de leurs visages. C'était des jeunes, sortant de l'école, de très bons jeunes gens, certains chargés de famille et se demandant tous ce qu'ils allaient faire. Quelques-uns ont reçu l'allocation de l'assurance-chômage pendant un an, d'autres ont vécu de l'assistance sociale.

Je vous demande, j'insiste auprès de vous tous pour que vous fassiez tout en votre pouvoir pour faire échouer cette déréglementation. Si Dieu le veut, il me reste encore six ans avant la retraite et je ne veux pas revoir ces jeunes visages, leur expression lorsqu'on leur a annoncé qu'ils étaient licenciés. Pourtant c'est ce qui va se produire si la déréglementation s'effectue.

Mad. P. NASH (ACETA, Exécutive): Je me prononce en faveur du rapport du Comité. La déréglementation qui est souvent qualifiée de "libéralisation" par un parti à consonnance semblable, promet des prix réduits pour les consommateurs. Eh bien, confrères et consoeurs, ne vous laissez pas berner. Aux Etats-Unis, en 1978, le gouvernement Reagan a appliqué la déréglementation dans l'industrie des lignes aériennes, et pendant quelque temps sur certaines routes quelques compagnies aériennes ont offert des tarifs réduits, mais le but de la déréglementation n'est pas de profiter aux consommateurs. En effet, dans l'ensemble aux Etats-Unis les tarifs aériens ont augmenté de 17% et certaines communautés américaines n'ont plus de service du tout. Le but de la réglementation est de réduire les coûts pour les corporations, et en premier lieu les coûts de main-d'oeuvre.

Permettez-moi de vous donner un seul exemple. En 1983 "Continental Airlines" a déclaré faillite, mais il ne s'agit pas du genre de faillite qui pourrait vous arriver à vous ou à moi, c'est le genre de faillite que John Mansville a déclaré aux Etats-Unis, et qui se présente ainsi: Je ne me déclare pas en faillite maintenant, je peux l'être dans l'avenir alors je dépose mon bilan à présent, pendant que j'ai encore assez d'argent pour continuer à fonctionner. C'est ce qu'a fait ladite compagnie. Elle a déposé son bilan, renvoyé tous ses employés puis elle a réembauché ceux qui ont voulu travailler ou qui avaient besoin de travailler, pour moins de 50 pour cent de leurs salaires antérieurs. Avec de nouveaux coûts d'exploitation la "Continental Airlines" a maintenant établi des normes que les autres compagnies aériennes s'efforcent d'imiter. A la longue la déréglementation n'a été d'aucun avantage pour les consommateurs, et les travailleurs se sont trouvés pris au piège dans les mêmes vieilles pratiques, c'est-à-dire mis en demeure de rendre davantage de leur salaire aux actionnaires.

Certains prétendent maintenant que le gouvernement canadien évitera les embauches de la déréglementation style USA. Eh bien, je suggère de ne pas s'y fier. Le ministre des Transports, M. Lloyd Axworthy a déjà déclaré que les employés des lignes aériennes avaient été en mesure de trop exiger pour leur apport et Don Mazankowski, critique Conservateur des transports qui dès 1979 préconisait la déréglementation, a écrit récemment à M. Axworthy, le félicitant de l'esprit d'entreprise de "Eastern Provincial Airlines". Je suppose que vous n'avez pas oublié cette compagnie et sa répugnance à l'égard des syndicats.

La déréglementation au Canada est destinée à avoir les mêmes effets qu'aux Etats-Unis et, ne vous y trompez pas, elle constitue une offensive contre les syndicats.

Les Canadiens devraient, non seulement s'y opposer, mais se livrer à une campagne active contre cette maladie pour qu'elle ne s'étende pas à tout le Canada.

M. J. ROSE (SCFP, Président): C'est là une question dont les ramifications s'étendent au delà de l'industrie des transports. Au Canada, nous avons péniblement édifié au cours du siècle dernier, une société dans laquelle le gouvernement, agissant au nom des citoyens canadiens, a établi des normes minimales de conduite dans les affaires. Pourquoi, tout d'abord, les gouvernements ont-ils établi ces règlements? Parce que, en rognant, en prenant des risques avec la santé et la sécurité, en faisant payer très cher des services défectueux, les milieux d'affaires ont fait maintes fois la preuve qu'ils n'étaient pas capables de se réglementer eux-mêmes et qu'on ne pouvait pas compter sur eux pour faire passer leurs propres intérêts après ceux des citoyens. Les gouvernements ont dû prendre des dispositions au nom des citoyens pour leur éviter d'être jaugés, pour assurer leur sécurité et un niveau minimum de services, en particulier dans le Nord de notre pays.

Mais, rien n'a changé. Si on les laisse se débrouiller, la plupart des compagnies se conduiront de la même manière, leurs profits prenant le pas sur les intérêts de la population. On a déjà parlé de ce qui s'est passé aux Etats-Unis depuis la déréglementation dans l'industrie des lignes aériennes: plus de 100 communautés ont été totalement privées de services aériens, 350 autres ont des vols moins fréquents qu'auparavant, et 30 à 40 000 employés des lignes aériennes ont perdu leurs emplois.

Dans une société complexe, l'autoréglementation ne peut pas fonctionner; il y aura toujours des sociétés qui se conduiront mal s'il n'existe pas de lois pour faire passer les intérêts de la population avant leur propre égoïsme.

Comme je l'ai déjà dit, la déréglementation est un autre aspect de la marche à rebours que le monde des affaires néo-conservateur et les leaders politiques mènent actuellement. C'est un retour à la loi de la jungle dans les services essentiels et la consommation, à moins de service et à moins de protection pour le public.

Mon syndicat se joint ici aux autres pour dire que nous devons rassembler nos ressources, et la première chose à faire est de convoquer une conférence pour s'opposer à cet abandon de l'intérêt de la population. Nos emplois sont en jeu, mais ce que nous croyons le plus important pour tous les Canadiens, c'est le principe selon lequel les sociétés qui servent le public doivent se plier aux règles qui le protègent. J'espère que tous les délégués qui sont ici voteront en faveur de ce document important afin que les communautés canadiennes sachent que nous lutterons contre cette tendance qui va à l'encontre de ce secteur public et des intérêts de notre société.

M. G. McARTHY (TUA — Section locale 707): Monsieur le Président, je pose la question préalable.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée, mais vous pouvez toujours voter contre. Ceux qui sont en

faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre? Le résultat est presque à égalité; nous continuons donc.

M. D. LEE (ACETA — Section locale 102): Je me prononce en faveur de cette Déclaration sur la déréglementation, tout simplement parce que je crains de perdre mon niveau de vie et, ce qui est plus important, mon emploi. J'ai dix ans de service dans l'industrie des lignes aériennes, tout comme nombre de mes confrères travailleurs aux Etats-Unis qui n'ont pas de possibilités immédiates de trouver un nouvel emploi ou de retrouver leur ancien poste.

Je ne parle pas seulement des employés de l'industrie des lignes aériennes, mais de tous ceux qui travaillent dans le camionnage, les services ferroviaires, les banques, les services téléphoniques, les industries des transports et communications en général. Nous nous plaignons du stress provoqué par le travail, mais que dire du stress provoqué par le chômage?

Une fois de plus nous constatons l'insensibilité du gouvernement, des puissances financières à l'égard des travailleurs de ce pays. La déréglementation est la forme la plus repoussante d'une offensive contre les syndicats que j'aie jamais vue. La déréglementation n'est pas le progrès, c'est la régression. N'oublions pas la raison première de l'évolution du mouvement syndical: c'est le fait que le monde des affaires et le gouvernement exploitent et accablent les travailleurs, hommes et femmes de ce pays, avec des lois comme la déréglementation.

Si ce Congrès souhaite progresser et non régresser il faut que tous — et je vous le demande instamment — nous adoptions ce document à l'unanimité.

M. L. GRENIER (APENAC — Section locale 1): Il est bien évident que l'APENAC appuie le document qui nous est soumis et nous demandons que tous ici l'adoptent à l'unanimité.

Le gouvernement, M. Axworthy, comme M. Max Ward, prétendent que la déréglementation signifie des tarifs réduits pour les passagers. Comme on l'a déjà dit, n'en croyez rien. Je vous rappelle simplement ce qui s'est passé il y a deux ans lorsque de grosses compagnies de pétrole ont promis aux citoyens canadiens que le carburant serait meilleur marché si l'on instaurait un système de stations de service libre; vous vous souviendrez qu'à ce moment-là le mouvement syndical est intervenu en certains endroits pour dire: n'y croyez pas! Qui avait raison? A l'heure actuelle, la guerre de l'essence n'existe plus, les grosses compagnies ont survécu; elles ont tué les petites et nous sommes maintenant face à un monopole dans ce secteur.

Permettez-moi de vous dire que la même situation va se produire dans d'autres secteurs, dans les lignes aériennes et là encore les grosses survivront et les petites disparaîtront. A ce moment-là, vous pourrez dire adieu aux tarifs réduits, les grosses compagnies seules sur le terrain augmenteront les pris à un niveau encore jamais vu. Il y a deux semaines, à notre congrès de l'APENAC, nous avons adopté une motion — et nous allons engager sous peu des négociations avec Air Canada, CP, Nordair et Air Ontario — selon laquelle notre association ne se rendra pas aux raisons des compagnies aériennes pour l'application de la déréglementation. J'espère que si pour cela l'APENAC est obligée de descendre dans la rue, nos confrères et consoeurs des autres secteurs respecteront les lignes de piquetage, parce que nous craignons vraiment d'être obligés d'en arriver là. Comme on l'a dit plus tôt, il s'agit strictement d'une offensive contre les syndicats. Il existe déjà une compagnie qui s'appelle "Charter Masters", qui a été créée pour fournir de la main-d'oeuvre à bon marché, des préposés aux services de bords faiblement rénumérés.

Quels sont les effets de la déréglementation sur le public? Les préposés aux services de bords connaissent les mesures de sécurité des lignes aériennes et ce dont nous avons besoin ce n'est pas de déréglementation mais davantage de réglementation pour assurer la sécurité des passagers.

De temps à autre, quelques bonnes nouvelles apparaissent du côté américain. Il y a eu, notamment dans le numéro de janvier de "Newsweek" un rapport intitulé "Pouvons-nous maintenir la sécurité dans les airs?" A cette lecture, vous seriez horrifiés de constater les effets de la déréglementation sur la sécurité aux Etats-Unis. Nous ne voulons, à aucun prix, de déréglementation au Canada.

M. R. STEEVES (AIM — Section locale 764): Je voudrais attirer votre attention à tous sur un article sur la déréglementation, tiré du "CP Air News" et qui porte le titre suivant: "La Déréglementation sera agressive". La compagnie dit notamment: ". . . nous sommes heureux que cette déclaration de politique si longtemps attendue ait été annoncée et la compagnie et ses employés seront désormais en mesure d'aller de l'avant de façon agressive dans un environnement nouveau et innovateur". Alors, comment vont-ils s'y prendre? D'après le document de politique du CP on explique comment on va procéder. "Le seul coût substantiellement variable est celui de la main-d'oeuvre. Nous avons déjà des plans permettant d'améliorer notre productivité". Pour les prochaines négociations syndicales de 1984, voilà toute la clé de l'affaire! Nous n'avons pas oublié qui est derrière les investissements du CP et des industries de cette corporation, et qui les surveille, nous nous souvenons aussi des 6 et 5 pour cent; il s'agit de Ian Sinclair et tout cela vient de son propre domaine. Une réduction du coût de la main-d'oeuvre devra intervenir, sinon les opérations de la compagnie devront être substantiellement réduites, y compris le niveau de l'emploi, et peut-être que cela aboutira éventuellement à la faillite. L'un des problèmes à prévoir concerne les lois canadiennes du travail. L'histoire a prouvé que de nombreux efforts des transporteurs canadiens pour réduire les coûts de la main-d'oeuvre, ont été repoussés par la Commission des relations du travail. Si les transporteurs étaient autorisés à réduire les coûts de main-d'oeuvre, la disposition d'aide de ce genre de loi restrictive, deviendrait obligatoirement applicable du fait de la déréglementation, cela est absolument essentiel. Ceci encore nous vient de Ian Sinclair et compagnie. J'estime donc que nous avons l'obligation de faire comprendre à nos membres d'où vient le pouvoir du côté de l'employeur et quelles sont, dans l'ensemble, ses intentions. J'appuie chaleureusement cette motion.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Je voudrais cependant souligner un point. Oui, cette question nous concerne tous parce qu'elle a des conséquences sur nos emplois mais notre plus grande inquiétude, notre souci majeur concerne notre pays, les citoyens canadiens, travailleurs ou non, syndiqués ou non. Cela va très loin; c'est le vieux jeu de la monopolie. On a essayé de vous avoir par la séduction avec des tarifs réduits et autres, et une fois le monopole établi et la déréglementation appliquée, c'est à vous qu'on s'attaque. Soulignons bien que notre premier souci c'est notre société, notre style de vie, tout ce qui touche tous les Canadiens et pas seulement nous-mêmes.

Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Nous passons au vote sur la recommandation d'adoption du Comité. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. J. HUNTER (Président du Comité de la Politique maritime et des Transports): Veuillez prendre le Document no. 7. Je rappelle que le Document 28 était un énoncé de politique présenté par le Conseil exécutif. Le Comité de la Politique maritime et des Transports a été saisis également de résolutions concernant la déréglementation, en conséquence nous allons les traiter.

Résolution combinée qui englobe les résolutions TM-23, 24, 42, 48 et 49:

"ATTENDU QU'un système de transport complètement intégré dans lequel on ferait un usage optimal des différents modes et qui ferait passer le service avant les profits s'impose pour atteindre les objectifs sociaux et économiques tracés par l'intérêt national;

"ATTENDU QUE le droit des Canadiens à un service téléphonique universellement accessible, à prix abordable et de bonne qualité, doit être respecté;

"ATTENDU QU'une réglementation est nécessaire pour garder et étendre nos systèmes de transport et de communications dans l'intérêt du public;

"ATTENDU QU'aux Etats-Unis, la déréglementation s'est répandue tel un cancer, du transport aérien au rail, aux autobus et au camionnage, et de là à l'industrie des communications;

"ATTENDU QUE cette déréglementation a entraîné des licenciements massifs, des tactiques anti-syndicales, une baisse des salaires et, dans bien des cas, une augmentation des tarifs et une dégradation du service;

"ATTENDU QUE les partisans de la déréglementation font campagne pour que le Canada suive cet exemple néfaste;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada

condamne la déréglementation du transport et des communications, en fasse connaître les mauvaises conséquences, et demande qu'on mette en évidence la valeur du transport et des communications en tant que services publics vitaux;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC s'efforce de gagner des appuis, surtout dans les municipalités canadiennes, à sa lutte contre la déréglementation du transport et des communications."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption appuyée par T. Saunders, Secrétaire du Comité.

M. F. POMEROY (STCC, Président): J'aurais parlé du document de politique mais d'autres orateurs l'ont fait éloquemment avant moi et ils ont souligné que cette question de déréglementation constitue un véritable abus, une exploitation, un programme d'offensive contre les syndicats pour nous priver de nos emplois et détruire la qualité des services de plusieurs industries importantes au Canada. Mais j'attendais tout particulièrement cette résolution parce que je voudrais, pour quelques instants, retenir votre attention sur l'industrie du téléphone, non parce qu'elle est plus importante que n'importe laquelle des autres industries frappées par la déréglementation, mais parce que je pense qu'elle nous donne l'occasion unique de nous attaquer à cette déréglementation abusive et de l'exposer au public, car plusieurs côtés négatifs de cette mesure apparaîtront facilement à nos membres lorsque leurs emplois en souffriront, et qu'il en sera de même pour les consommateurs lorsque leur facture de téléphone augmentera; cela n'est pas toujours le cas dans certaines autres industries où l'employeur peut offrir à un certain groupe de gens quelque chose d'un coût moins élevé afin de les exploiter par ailleurs. Dans l'industrie du téléphone cela se terminera bien évidemment par une exploitation considérable des consommateurs; la question nous intéresse donc au double point de vue des consommateurs et des employés.

Vous savez certainement, tout au moins la plupart d'entre vous, que le "CNCP Communications" et le "BC Railways" ont sollicité le droit de fournir des services interurbains dans ce pays et de faire concurrence à Bell Canada et aux autres compagnies de téléphone importantes dans notre pays. La CRTC tiendra l'automne prochain des audiences sur la question de savoir si cette autorisation devrait être accordée ou non; en même temps, le ministère des Transports et des Communications va entreprendre une étude de la déréglementation et des politiques qui devraient prévaloir. Nous aurons donc une occasion unique, d'ici la fin de l'automne, de porter cette question devant les consommateurs, devant la population et de faire en sorte que tous se rendent compte qu'il s'agit là véritablement d'une vaste exploitation.

Nous avons ici la possibilité de nous rendre vers le sud de nos frontières et de voir ce qui se passe là-bas. Par exemple, depuis janvier dernier, le prix du service téléphonique local y a augmenté jusqu'à 74 pour cent et l'on prévoit pour les trois ou quatre prochaines années un taux d'augmentation qui pourrait atteindre 300 pour cent; les consommateurs se trouveront face à une note qui atteindra environ 40$ par mois pour un service téléphonique de base. Si vous comparez ceci aux hausses provoquées jadis par l'OPEP sur les prix du pétrole, vous constaterez que l'effet sur l'industrie des télécommunications est réellement plus fort que celui de l'OPEP.

En même temps, le service se détériore aux Etats-Unis, à mesure que les compagnies utilisent la déréglementation pour écrémer les routes les plus lucratives et négliger le service de celles qui le sont moins. Maintenant, chaque mois, quelque 2 000 membres des Travailleurs en communications aux Etats-Unis perdent leur emploi du fait de la mise en oeuvre de la déréglementation, et la même situation se prépare pour le Canada.

On nous présente cette mesure sous la forme séduisante de taux réduits, mais pour qui le sont-ils? Voilà ce qu'il faut considérer, parce qu'il s'agit de tarifs réduits pour les affaires et non pour les consommateurs d'un service local de base. Cela conduit à de vives répercussions aux Etats-Unis et en retour les compagnies de téléphone se livrent à une nouvelle forme d'exploitation. Elles en sont maintenant ce qu'on appelle un "service local mesuré" ce qui, en réalité, signifie que pour les appels locaux on paie le même prix que pour les appels urbains, quelle que soit la distance ou la longueur de la conversation. De plus, vous ne pouvez recevoir la facturation que par un ordinateur, ce que la plupart des gens n'ont pas sur leur téléphone à la maison et vous n'avez aucun moyen de contrôler vos factures. C'est ainsi que les compagnies de téléphone ont la possibilité d'augmenter leurs taux et de procéder de telle sorte que vous ne pouvez vous rendre compte s'il s'agit d'une augmentation des taux ou d'une augmentation de l'utilisation du système. En fait, les compagnies peuvent ainsi soutirer plus d'argent de leurs consommateurs actuels qu'en étendant leurs services et en les rendant universels.

Lorsque vous êtes arrivés ce matin, on vous a remis une brochure qui comporte une section détachable à envoyer à Francis Fox. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir détacher et remplir cette feuille et la lui envoyer. J'estime que nous devons organiser une campagne multi-syndicats d'une extrémité à l'autre du pays pour mettre un terme à ces abus et je vous demande instamment d'appuyer cette résolution. Je vous remercie.

M. J. KINKAID (STCC — Section locale 81): Depuis 1980, avec l'avènement de la libération du raccordement du matériel terminal et à vrai dire depuis bien avant, les syndicats en téléphonie luttent avec acharnement et détermination pour que cesse toute érosion accrue de la réglementation en téléphonie. Notre lutte va dans le sens de la continuation et de l'amélioration d'un service téléphonique universel strictement réglementé et seul capable, à nos yeux, d'assurer un développement social, souhaitable et équitable en matière de communications. Au fait, les syndicats en téléphonie croient et ont maintes fois revendiqué la mise sur pied d'entreprises de téléphonie d'Etat comme c'est le cas d'ailleurs dans les provinces de l'Ouest. Cette voie par contre ne semble pas devoir se matérialiser, du moins dans un avenir prochain. Il faut donc à tout le moins s'assurer d'une forte réglementation dans ce secteur vital à notre développement.

Avec l'avènement des nouvelles technologies en communication et le développement des nouveaux secteurs de l'informatique, nous assistons présentement au fusionnement de secteurs qui sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important et, à bien des niveaux, déterminant pour notre développement social et économique. Or, au moment où ce secteur est en plein essor, nous assistons à des tentatives fort bien orchestrées de la part des entreprises de téléphone dont Bell Canada et la B.C. Tel, ainsi que le CN/CP Télécommunications axé ultimement et uniquement sur les lois du profit. Ce que signifie concrètement la présente requête du CN/CP devant la CRTC est la déréglementation progressive via la concurrence au niveau de l'interurbain. Si cette concurrence était permise par la CRTC, nous assisterions et ce, très rapidement, au scénario qui se déroule présentement aux Etats-Unis. Les décisions de la "Federal Communication Commission" aux Etats-Unis donnent lieu présentement à une situation tout à fait chaotique où les pires prévisions se réalisent.

A peine quelques mois après le démantèlement de ATT, on assiste déjà à des majorations tarifaires de l'ordre de 74 pour cent dans certains Etats et plusieurs prévoient qu'elles auront doublé d'ici trois ans et peut-être même triplé pour les abonnés des régions rurales et éloignées. Ce qui se produit aux Etats-Unis et qui risque de se produire ici si nous ne réussissons pas à contrer la réglementation en téléphonie est l'abandon pur et simple du principe de l'universalité du service téléphonique. A cause de leur foi aveugle dans la compétition, les instances réglementaires américaines ont permis que soient abandonnés les principes et les mécanismes de tarification assurant que les coûts reliés au service local demeurent abordables. En fait, ce que l'on a permis aux Etats-Unis est l'écrémage des sources de revenus de l'interurbain au profit des interconnecteurs et des grosses compagnies asséchant ainsi les sources de revenus et de subventions internes pour le maintien des tarifs du service local.

Seront aussi affectés d'autres principes de tarification présentement considérés comme acquis tels que l'uniformisation des tarifs et l'obligation de desservir faite aux entreprises de téléphone. On verra à leur place s'instaurer un service téléphonique non plus basé sur la valeur du service mais sur les coûts réels du service. Si une personne habite une région peu peuplée ou éloignée, les tarifs reliés à son service local auront vite fait de devenir prohibitifs. En effet, en permettant la concurrence et la déréglementation au niveau de l'interurbain, on parle de réallocation, comme le disait Francis Fox devant la Commission Macdonald, de réallocation de milliards de dollars qui iront dans les poches des gros utilisateurs de l'interurbain à savoir les grosses entreprises alors que les abonnés du service résidentiel auront, eux, à combler la différence. A ceci ajoutons que les entreprises de téléphone, face à la concurrence, prévoient devoir instaurer ce qu'ils appellent une méthode de tarification basée sur

l'utilisation où les abonnés du service local seront donc appelés à payer selon le nombre d'appels qu'ils auront faits, la durée de chaque appel, la distance au niveau local de chaque appel ainsi que l'heure et même le jour où seront logés ces appels. On passe littéralement d'un service d'utilité publique à l'instauration d'un système de téléphone payant pour chaque abonné. Ce serait, sans contredit, l'une des mesures sociales les plus régressives et aliénantes que l'on puisse imaginer en communications.

M. D. SANGSTER (SNFPP-SEFPO — Section locale 526): Je voudrais poser une question à la Présidence, ou au Conseil ou à quelqu'un qui pourrait y répondre. Si nous, les membres de l'assemblée, nous remplissons cette formule concernant la compagnie de téléphone — et je pense que nous devrions tous la remplir et l'envoyer — puis-je supposer qu'il n'est pas nécessaire de l'affranchir pour la mettre à la poste? Elle est adressée à Francis Fox et dans ces conditions pouvons-nous mettre simplement la formule sous enveloppe adressée à M. Fox et l'envoyer non timbrée?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je ne sais pas. M. Pomeroy, pas de timbre?

M. D. SANGSTER (SNFPP-SEFPO — Section locale 526): Pas de timbre, en effet. Je vous remercie, Monsieur le Président.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Etes-vous prêts pour la mise aux voix sur la recommandation d'adoption? Ceux qui sont en faveur de cette motion, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. J. HUNTER (Président du Comité de la Politique maritime et des Transports): La question suivante, est très importante également pour l'industrie de la marine. Résolution figurant dans le Document no. 7.

Résolution combinée englobant les résolutions TM-2, 12, 15, 16, 20, 21, 26, 27, 28, 31, 44 et 45:

"ATTENDU QUE l'absence d'une marine marchande canadienne laisse notre pays dangereusement tributaire des navires étrangers pour son abondant commerce avec les autres pays;

"ATTENDU QUE plus de deux cents navires battant pavillon de complaisance amassent des profits pour leurs propriétaires canadiens;

"ATTENDU QU'une marine marchande canadienne fournirait de l'emploi, augmenterait le commerce, améliorerait notre balance des paiements, ferait naître des entreprises dérivées, diminuerait notre dépendance des navires étrangers, et rehausserait notre prestige dans le monde;

"ATTENDU QU'à l'instar d'autres pays maritimes, le Canada pourrait adopter la formule 40-40-20 préconisée par le Comité des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCD), pour se donner une marine marchande;

"ATTENDU QUE les navires utilisés à des fins commerciales telles que le dragage et l'exploration ou l'extraction des ressources dans les eaux canadiennes devraient avoir des équipages canadiens;

"IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral reconnaisse que le transport maritime fait intégralement partie du système national de transport en donnant suite à la recommandation de son propre ministère des Transports voulant que tout le cabotage au Canada soit effectué par des navires canadiens dotés d'équipages canadiens;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement fédéral un programme de rapatriement de tous les navires canadiens battant pavillon de complaisance pour les doter d'équipages canadiens;

"IL EST EN OURE RESOLU que le rétablissement d'une marine marchande canadienne se fasse selon la formule 40-40-20 du CNUCD;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que l'équipage des navires utilisés pour les opérations en mer soit canadien."

Le Comité présente une recommandation d'adoption; motion appuyée par T. Saunders, Secrétaire du Comité.

M. J. BELL (Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse): J'appuie cette résolution et je suis en faveur de la réanimation d'une industrie qui a été victime de déréglementation, qui a été destructurée et déstabilisée. Nos membres, dont beaucoup n'ont pas travaillé depuis 1979, sont extrêment frustrés, ils s'en vont parfois en fredonnant la chanson que Paul Robson avait l'habitude de chanter "Je me sens parfois comme un enfant sans mère". Nous ne nous sentons pas non plus comme des enfants qu'on a recueillis parce que nous n'avons même pas à répondre d'un document de politique. Toutefois, nous ne désespérons pas d'obtenir satisfaction parce que c'est notre industrie, qu'on le croit ou non, qui a commercé l'édification de notre pays. Vous de l'Ontario, de l'Ouest, vous avez une dette envers l'industrie de la construction navale et de la marine. La flotte des navires qui, au cours des deux derniers siècles, régularisaient le commerce et les transports à l'intérieur du Canada, ont permis la construction du pays, mais du fait des intérêts privés et égoïstes, on a laissé cette industrie aller à vau-l'eau. Ce n'est pas que nous manquions de méthode économique, ce n'est pas non plus que nous ne soyons pas compétents, nous pouvons construire une troisième génération de navires, des vaisseaux conteneurs du type de ceux des voies ferroviaires qui peuvent concurrencer ceux qui entrent dans les ports canadiens, et leur fonctionnement est économique. Mais à Ottawa nous avons un groupe de bureaucrates dont les politiques en construction navale sont celles des anciens marins; ils voient toujours les services de la Marine marchande du Canada sous les apparences des vieux bateaux du pays, des vieux navires CGM, des vieux paquebots et pour eux c'est ainsi que se présente la politique du transport maritime, alors que dans leur ensemble la technologie et les politiques sont aujourd'hui tout à fait différentes.

Si l'on étudie la question des transports maritimes et de la construction navale, il faut le faire sur la toile de fond de ce que nous payons aujourd'hui pour les services de transport à l'étranger. Voyons ce qu'il en est. Tout d'abord, nous avons la navigation, nous avons une marine, nous avons des avions de recherches et de secours et nous payons deux milliards de dollars aux Américains pour les piloter et nous assurer que les navires voguent en toute sécurité dans l'Atlantique. Nous avons la Voie maritime, le service de brise-glace et les services du Conseil des ports nationaux. Tout cela coûte cher aux Canadiens.

Ce que nous voulons c'est une marine marchande canadienne, au lieu de cet ensemble de considérations générales qui constitute la politique de transport actuelle. Nous voulons une politique nationale des transports, qui commence dans l'Ouest pour le transport de notre blé, dans le centre du Canada pour emporter nos produits manufacturés dans les diverses parties du monde. Ne serait-il pas raisonnable qu'un pays qui dépend de son commerce international pour un tiers de son revenu, dispose de ses propres transporteurs pour aller livrer ses marchandises dans les coins reculés du monde? Comment allons-nous commercer avec les pays du Tiers-Monde? Allons-nous laisser cela aux Américains ou à d'autres parce qu'ils sont propriétaires des navires, sans tenir compte de l'endroit où ceux-ci sont enregistrés, puisqu'il ne s'agit que d'un camouflage? Les pavillons de complaisance sont les pavillons du profit et ne représentent rien, ce ne sont pas des pavillons nationaux. Je le répète ce sont les pavillons du profit et je puis vous dire que Lionel Chevrier a vendu les navires du port à tous les propriétaires des vaisseaux canadiens qui, à leur tour, les ont revendus à des pays étrangers qui ont crée des compagnies factices pour en assurer l'exploitation, abandonnant ainsi toute notion de marine marchande canadienne.

A propos de la résolution précédente sur la déréglementation, qui est aujourd'hui le plus grand avocat de cette mesure? Ian Sinclair. Qui représente-t-il? Le CPR. Vous savez que ce garçon, qui gagne une demi million de dollars par an, a conseillé à Trudeau l'application des 5 et 6 pour cent. Faites un rapprochement; où enregistre-t-il les navires du CPR? A Hong Kong, aux Bermudes, dans des pays où il n'existe pas d'impôt et pas non plus d'inspection de sécurité, où les navires peuvent fonctionner à leur convenance. Il est grand temps que nous adoptions l'esprit national, et je vous assure que les travailleurs de l'auto, les mineurs, les travailleurs des manufactures de l'Ontario ont besoin d'une industrie de construction navale; nous avons recours à nos électriciens, à nos ingénieurs, à tous nos gens, nous avons besoin de machinerie, de l'équipement adéquat, et d'où vient tout cela? Du centre du Canada. Vous, de cette région là, si vous savez où est votre intérêt, vous devez nous soutenir pour la réanimation d'une industrie qui est aussi vitale pour vous que pour nous. Je vous remercie.

M. G. MOWATT (SNFPP-SFPCB — Section locale 304): Je voudrais présenter une motion de renvoi avec instruction, mais malheureusement, ou je devrais dire, heureusement, nous avons en

ce moment, en Colombie Britannique, plusieurs navires en croisières . . .

PRESIDENT (M. D. McDermott): Non non, présentez seulement votre motion de renvoi avec instruction et nous voterons sur cette motion.

M. G. MOWATT (SNFPP-SFPCB — Section locale 304): Merci. En ce qui concerne les points 4 et 6 et les sens des Statuts, je trouve difficile que le Comité utilise les mots "manning the ships" dans le texte anglais. Je crois qu'il faudrait lire "crewed".

PRESIDENT (M. D. McDermott): Vous vous trompez de résolution, il ne s'agit pas de la résolution 46.

M. G. MOWATT (SNFPP-SFPCB — Section locale 304): Je pense que nous en sommes aux résolutions TM-2, 12 etc. et dans ces résolutions le mot "manning" devrait être remplacé sur "crew". (Ne concerne que le texte anglais)

PRESIDENT (M. D. McDermott): Oh, je vois ce que vous voulez dire. Très bien. Président du Comité vous avez la parole.

M. J. HUNTER (Président du Comité de la Politique maritime et des Transports): Cela ne pose aucun problème. Vous remarquerez que la résolution 46 est également proposée à l'adoption; mais de toute façon il n'y a aucun problème.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Le Président du Comité va faire la rectification nécessaire et point n'est besoin de renvoyer la résolution.

M. J. FITZPATRICK (Président, Syndicat des ouvriers des chantiers navals de la Colombie Britannique): Dans la région de la côte Ouest du Canada, l'industrie est dans un état désespéré. Nous avons plus de 85 pour cent de nos travailleurs en chômage et les perspectives de reprise du travail sont très sombres en ce qui les concerne. Pendant ce temps, nous voyons des navires arriver au Canada avec des chartes à long terme par l'intermédiaire de compagnies pétrolières; ils ne paient pratiquement que très peu, seulement le cent-vingtième du coût total du navire c'est-à-dire à peu près rien. Sur la côte Ouest nos gars sont très éprouvés et il en va de même pour ceux des chantiers navals de la côte Est.

Le Bill C-16 est actuellement devant le Parlement et il pourrait mettre un terme à cette situation insensée. Ce projet de loi imposerait un droit de 25% du coût de l'indice du pétrole à bord de nos navires, péniches, dragueurs, etc. qui sont construits hors du Canada et viennent travailler dans nos parages avec des équipages étrangers. M. Axworthy a désigné une équipe — pour une période à long terme — chargée de mettre au point une marine marchande canadienne. Cette équipe est composée de quelques personnes qui ont coulé la Marine marchande canadienne, parmi lesquelles J.V. Klein, Chancelier de l'Université de la Colombie Britannique, Juge à la Cour Suprême, Président du Conseil d'administration de McMillan Bloedel. C'est lui qui a sabordé la flotte après la guerre alors qu'il était ministre des Affaires maritimes dans le gouvernement libéral; il a vendu la flotte à McMillan Bloedel qui l'a revendue à des pavillons de complaisance. Et il siège parmi cette équipe! Les travailleurs des chantiers navals en Colombie Britannique ont appris, sur les lignes de piquetage, que McMillan Bloedel allait faire construire trois vaisseaux pour transporter leurs bois et rondins de la Colombie Britannique en Europe; ces navires seront construits en Corée du Sud et au Japon. Pendant ce temps, nos travailleurs souffrent de la faim sur la côte. Nous ne pouvons pas accepter une telle situation et je demande aux délégués d'appuyer cette résolution pour aider les travailleurs des chantiers navals et les syndicats maritimes dans tout le Canada.

M. D. CRAIN (FCCET & AO — Section locale 400): Je me prononce en faveur de cette résolution, mais je trouve tout de même un peu à redire qu'il n'y ait aucun document de politique sur la question de la construction de la flotte marchande au Canada car il s'agit je pense d'une industrie très importante. Nous n'avons pas vu beaucoup de bateaux de la marine marchande depuis 1949, celle-ci ayant été sabordée à ce moment-là par J.V. Klein qui a été l'un des architectes de ce fait. Le 14 avril, M. Axworthy l'a affecté à une équipe de travail de 14 personnes, dont deux syndicalistes. Ils doivent étudier — et je pense que cela a été fait en profondeur pendant un certain nombre d'années — la question de la flotte marchande au Canada.

Nous avions été très satisfaits du Rapport Darling, mais il est toujours au fond d'un tiroir, quelque part à Ottawa. Cependant, il est intéressant de noter que la semaine dernière, dans un journal de Vancouver, on relatait qu'un comité s'intéressait à la question. Il s'agit du comité qui s'intitule "Coalition des exportateurs à propos de la politique maritime canadienne"; c'est le même groupe qui traitait la question de la coalition à propos de la crise du rail au Canada. Ce groupe représente l'industrie de la forêt, les industries des mines et du grain dans ce pays. Ce sont les mêmes personnes qui seront à Ottawa le 8 juin pour exercer des pressions au sujet de la question de la flotte marchande canadienne, de la construction navale au Canada et de la question des pavillons de complaisance.

Il y a au moins 200 navires, vaisseaux de haute mer, qui appartiennent à ce pays et dont les bénéficiaires les plus importants sont nos amis du CP; plus de 32 navires prennent la mer sous pavillons de complaissance. Ils embauchent des équipages du Sri Lanka, de l'Inde, des Philippines et autres, et paient ces travailleurs entre 150 et 250$ par mois. Si vous pensiez que la piraterie dans la marine appartenait au passé, repensez-y, parce que je me suis rendu à bord de ces bateaux et j'ai vue les conditions dans lesquelles ces gens vivent et la façon dont ils sont traités. Tout le monde sait qu'ils ont deux façons de présenter les choses. L'une est réservée à l'inspecteur et si celui-ci n'est pas assez astucieux pour s'entretenir avec l'équipage, tout va bien; il y a deux façons de présenter les choses. Si cela n'est pas de la piraterie je me demande ce que c'est.

En terminant je dirai ceci: il est grand temps que les magnats du bois, les magnats du charbon, ceux du grain de ce pays, commencent à embarquer sur des vaisseaux canadiens avec des équipages canadiens. Les travailleurs de ce pays lorsqu'ils produisent quelque chose et que cela ne va plus, s'imaginent que c'est la fin de tout. Peut-être que nos confrères et consoeurs, qui appartiennent aux industries des mines de charbon, du bois, pourraient obtenir dans leur convention collective une clause indiquant que nous voudrions que ces produits soient transportés par des vaisseaux canadiens, construits dans les chantiers navals de ce pays et dont les équipages seraient canadiens.

M. P. STIER (APENAC, Secrétaire-trésorier): Je vous remercie. Notre syndicat appuie cette résolution. La navigation sous pavillon de complaisance se pratique depuis assez longtemps, mais au Canada nous allons commencer à nous livrer à un certain genre de navigation aérienne sous pavillon de complaisance dans un proche avenir, si nous ne pouvons pas réduire ou éliminer les corporations que nous appelons des organisations de location d'appareils ou de location de personnel. Cela veut dire que des avions canadiens emploieraient des équipages étrangers sous licence canadienne, selon des normes qui peuvent provenir d'un pays différent. Par là nous voulons parler des normes de sécurité, et de formation à ce sujet, que nous avons recommandé dans le monde par l'intermédiaire de la Fédération internationale des travailleurs des transports. Il est question de cela tous les jours et pas seulement dans le cas où la FIT est appelée à résoudre le problème dans les ports de Vancouver et de Montréal où des violations des normes ont été relevées.

On peut dire évidemment qu'en ce qui concerne les normes internationales relatives à l'aviation, il y a l'Organisation de l'aviation civile internationale, mais aucun pays n'est tenu d'en suivre les normes s'il n'a pas apposé sa signature au bas de celle-ci. En conséquence, tant que nous avons des normes canadiennes et que nous les suivons, il semble parfaitement logique de faire fonctionner un vaisseau, dans les airs ou sur mer, avec un équipage canadien, sous licence canadienne et suivant les normes de ce pays.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Etes-vous prêts pour la mise aux voix? La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Nous passons au vote sur la résolution. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du comité sont priés de lever la main droite. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceci est un moment historique car c'est la première fois, si je ne me trompe pas, que le Délégué fraternel de la FAT-COI est un des nôtres, un Canadien qui, de plus, a été récemment élu Président international des Métallurgistes unis, Lynn Williams.

Lynn a été le Directeur du District 6, au Canada, membre de notre Conseil exécutif. Nos souvenirs remontent très loin, en 1940 et au début des années 1950, lorsque Lynn était l'un des principaux organisateurs de la section locale 1000 — il y avait la vieille bataille Eaton qui, après tant d'années vient finalement d'être gagnée. Il est

membre de la section locale 2900 des Métallurgistes unis à Toronto, pas loin de l'usine Inglis qui se trouve au coin de la rue près de ma section locale 439 des TUA, et de l'usine Massey Ferguson. Nous avions l'habitude d'aller prendre un verre à l'Hôtel Palace, chaque jour après le travail; le croiriez-vous, le verre de bière ne coûtait que 10¢!

Lynn est un social démocrate, il l'a été toute sa vie. Ensemble nous avons été dirigeants de campagnes, organisateurs, nous sommes allés frapper aux portes pour le compte du vieux CCF lorsqu'il était le chef de la campagne de Charlie Millard notre cher confrère qui a quitté les Métallurgistes; j'étais le chef de la campagne d'une femme qui s'appelait Jane Prowser, elle n'a pas été élue et je ne sais pas ce qu'elle est devenue.

Lynn est donc un ami, un membre de notre famille et nous avons tous suivi avec le plus grand intérêt l'élection qui a eu lieu récemment, parce que les choses avaient tourné en une affreuse et improductive campagne de dénigrement alors que, selon moi, le concept tout entier du syndicalisme était en jeu. Je rends hommage non seulement à Lynn mais à tous ces gens courageux du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique qui ont suivi les conseils du bon sens et élu un homme honnête, un membre de notre famille, un copain Canuck. Je suis très fier et c'est pour moi un honneur, de vous présenter Lynn Williams.

ALLOCUTION DE M. LYNN WILLIAMS DELEGUE FRATERNEL DE LA FAT-COI

M. L. WILLIAMS (Délégué fraternel, FAT-COI): Président McDermott, membres du Conseil exécutif, confrères et consoeurs à cette grande assemblée. Merci beaucoup Dennis de ces chaleureuses paroles de bienvenue que vous avez prononcées et des souvenirs évoqués. Je ne suis pas certain d'approuver que vous racontiez ici jusqu'où nous pouvons remonter dans le passé, mais je pense que c'est bien car il y a eu de grandes périodes et depuis il y a eu aussi de grandes années.

Je voudrais bien entendu, remercier cette grande délégation des Métallurgistes qui se trouve là-bas au fond de la salle, pour l'appui extraordinaire que ses membres m'ont accordé au cours de la récente campagne à laquelle Dennis a fait allusion. Je tiens aussi à vous dire à tous combien j'ai été touché de ce que des amis, anciens et nouveaux dans l'ensemble du mouvement syndical, une organisation après l'autre, m'ont témoigné leur intérêt durant toute cette campagne; ils m'ont accordé leur appui, ils m'ont écrit, téléphoné, sont entrés en contact avec moi de diverses manières. Je dois m'excuser aussi car j'ai reçu tant de félicitations d'un peu partout que je n'ai réellement pas encore eu la possibilité de répondre; mais je veux vous remercier tous ici, publiquement, pour votre soutien et vos encouragements.

Sans aucun doute, les temps sont difficiles et je pense que je pourrai vous en parler plus longuement tout à l'heure, mais si nous pouvons agir ensemble, comme nous l'avons fait dans notre syndicat et dans le mouvement syndical, je suis convaincu que même dans l'adversité nous pourrons réellement oeuvrer et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Comme tous les délégués ici rassemblés dans cet impressionnant Parlement du mouvement syndical au Canada peuvent en être conscients, ce moment est pour moi empreint d'exaltation et de grande émotion en ce qui concerne le mouvement syndical, nos réalisations, nos échecs, nos défis; je pense aussi au privilège qui a été le nôtre de pouvoir participer à ce mouvement, de s'y plonger jusqu'au cou, jusqu'au nez, jusque par dessus la tête pourraient dire certains. Bien que j'aie accueilli avec plaisir la possibilité d'assister à chaque assemblée du Congrès au cours des dernières années, je n'ai pas eu l'occasion d'y prendre la parole depuis l'assemblée de 1976 à Québec, alors que j'étais membre du Conseil exécutif.

Je ne suis pas sûr de vouloir vous ramener aujourd'hui à cette époque ou rafraîchir vos mémoires en ce qui concerne la plupart de mes activités, jusqu'aux problèmes qui se posaient alors en termes constitutionnels ou structurels et qui peuvent avoir un rapport avec ceux d'aujourd'hui, mais Dieu merci c'est à d'autres qu'en incombe la responsabilité et je donne ma bénédiction à John Fryer et à ses collègues pour tout ce qu'ils tentent de réaliser.

Quoi qu'il en soit, je suis plus heureux que je ne saurais le dire, non seulement d'avoir cette occasion de m'adresser à vous aujourd'hui, mais de le faire en tant que délégué fraternel de la FAT-COI et vous pouvez imaginer avec quelle promptitude et quel enthousiasme j'ai répondu au Président Lane Kirkland lorsqu'il m'a demandé d'accepter cette responsabilité. Mon enthousiasme était provoqué à la fois par l'occasion qui m'était donné de rencontrer tous les nouveaux amis et de participer fraternellement au déroulement de cette assemblée, et la possibilité de vous parler du regain de l'esprit courageux et de la détermination qui animent la FAT-COI. Les temps ont été durs pour le mouvement syndical, nous avons été assaillis de toutes parts par les problèmes et les défis les plus difficiles. La dépression économique a non seulement apporté la misère et causé des désastres chez des milliers et des milliers de travailleurs, mais elle a aussi fourni à nos ennemis des occasions de nous attaquer pour nous discréditer et détruire ce que notre mouvement avait construit au prix d'années de luttes et de sacrifices.

Dennis et ses collègues du Congrès, les fédérations provinciales, les affiliés, tous, d'une extrémité à l'autre du pays, comme l'exigeaient les crises, ont tenu bon, flambeaux du leadership, un leadership d'imagination et d'innovation lorsque cela était possible, et de défiance lorsque cela était nécessaire. En tant que dirigeants du mouvement syndical, vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir, avec intelligence et efficacité dans la période terrible que nous traversons et à laquelle nous essayons, de toutes nos forces, de faire face. Soyons reconnaissants d'avoir eu le mouvement syndical pendant tout ce temps. Pouvez-vous imaginer ce qui se serait passé pour les travailleurs du Canada, des Etats-Unis, d'Europe, si nous n'avions pas eu un mouvement syndical organisé? Il suffit de comparer la situation des travailleurs qui, dans certains pays, n'ont pas d'institutions efficaces propres qui leur permettraient au moins d'essayer de s'en tirer.

Je mentionnerai, sans m'y arrêter, les problèmes de mon propre syndicat pendant ladite période. Au cours des quatre dernières années, nos cotisations: le nombre des membres cotisants est passé de 190 000 à 125 000 pour remonter ensuite à 154 000 grâce en particulier à une vigoureuse activité d'organisation dans le District 5 de l'Est du Canada, dans le Québec et dans les provinces Atlantiques, tandis qu'aux Etats-Unis, pendant la même période, le nombre de membres était tombé d'un million environ à 585 000. Dans l'industrie de l'acier de base aux Etats-Unis, près de 210 000 métallurgistes, soit 46 pour cent du nombre total des employés en 1977, ont perdu leur emploi.

Tout ceci reflète directement la destruction de notre société industrielle, destruction qui comporte évidemment plusieurs facteurs: dépression économique, changements technologiques, commerce international et internationalisation constante de l'économie mondiale. Certains de ces éléments pourraient être des facteurs de progrès plutôt que de destruction, mais dans les circonstances actuelles, les programmes proposés dans un pays après l'autre par les mouvements syndicaux étant absents, la réalité présente offre beaucoup trop de destruction et trop peu de progrès. Les progrès technologiques devraient apporter richesse et possibilités à toutes nos sociétés, mais pour le moment, ils n'apportent trop souvent que misère et chômage, et contribuent à la polarisation de la société, d'un côté les "nantis" et de l'autre les "non nantis", ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas, ceux qui évoluent dans l'élite économique sur les vagues du changement et ceux qui sont noyés par le contre-courant.

D'après sa construction théorique, le commerce international devrait produire un boom pour l'humanité, mais je vous rappellerai que, par deux fois, au cours de ce siècle, le monde a été entraîné dans des conflagrations presque totales et fondamentales à chaque explosion des difficultés commerciales. Dans un monde où la technologie est absolument mobile, dans lequel le travail est exposé à l'exploitation, dans des sociétés totalitaires ou presque totalitaires, dans un monde où tant les corporations multinationales que les communautés internationales d'investissements jouent le jeu du monde entier, conformément à leur perception personnelle de leurs intérêts, dans un monde comme celui-ci, il n'existe guère de réponses faciles. Dans un monde de cette nature, ni le commerce libre sans entraves — sans parler de vendre ce que l'on peut, n'importe où et à n'importe quel prix — ni le déni du commerce ne présente un sens quelconque.

Ce dont nous avons besoin c'est de mettre au point l'enseignement sur la manière de faire du commerce selon les moyens qui sont dans le meilleur intérêt de tous ceux que cela concerne. A ce sujet, nous avons des exemples, qui ne sont pas parfaits mais instructifs, pour nous guider. Le Pacte de l'auto entre le Canada et les Etats-

Unis en est un, l'accord "multi fiber", en vigueur depuis 1960 et qui englobe 52 pays, en est un autre.

Le moment est venu de rechercher des solutions imaginatives plutôt que d'élaborer des slogans idéologiques. Cette idée de slogans a sans doute pris vie aux Etats-Unis. S'il fut jamais un président américain qui s'est spécialisé dans les slogans, c'est bien notre cowboy en fonctions: théorie de l'économie, théorie du ruissellement, libérez-vous du gouvernement, etc. ce cabotin d'Hollywood que l'on a appelé le "président teflon" porte le no. 1 sur l'ordre du jour de la FAT-COI. C'est maintenant qu'il faut nous débarrasser de Ronald Reagan. En novembre, nous devons gagner les élections et porter Walter Mondale à la présidence des Etats-Unis. Il existe d'ailleurs un esprit de solidarité sans précédent dans le mouvement syndical américain pour appuyer cet objectif. Les intérêts politiques et économiques de chacun sont si étroitement mêlés que ce que nous faisons à FAT-COI pour assurer la victoire de notre candidat Walter Mondale, contribuera à assurer un avenir meilleur et une plus grande sécurité pour tous les travailleurs du monde entier.

Depuis trois ans, nous constatons que l'administration Reagan renverse systématiquement le principe de l'égalité en Amérique. Nous avons vu cette administration écarter un grand nombre de travailleurs américains comme n'étant pas dignes de retenir l'attention de leur gouvernement; nous avons vu les ressources publiques détournées à des fins privées au nom de la partie la plus riche et la plus minime de la population. C'est au monde du travail et au mouvement syndical que l'administration Reagan a causé les pires dommages. Un minimum de 30 millions de familles américaines ont subi les préjudices du chômage qui aurait pu être évité et qui aurait dû être combattu par un gouvernement responsable; 23 millions d'hommes et de femmes ont été aux Etats-Unis, privés d'emplois à un moment quelconque au cours de 1981; 27 millions, en 1982 et tout autant en 1983, sans compter d'autres dommages. Près de 11 millions de familles ont perdu la couverture de leur assurance-maladie, 494 000 familles ont perdu leur habitation du fait de forclusion d'hypothèque; près de 73 000 petites entreprises ont été acculées à la faillite; des dizaines de milliers de familles de fermiers ont dû quitter les terres qu'ils travaillaient depuis des générations. Les bénéficiaires de tout ça, ce sont les corporations étrangères et américaines qui assurent rapidement le contrôle sur les ressources alimentaires de la nation exactement comme elles dominent les ressources énergétiques.

Depuis un an de prétendue reprise dans les affaires du monde, nous avons été témoins de certains profits des corporations — établissant des records et fixant à des niveaux scandaleux des salaires et des gratifications à certains exécutifs. La reprise aux Etats-Unis n'est même pas en vue pour les neuf millions de chômeurs que l'on compte encore. Au moins six millions ont épuisé leurs allocations de chômage et sont considérés comme étant trop découragés pour chercher du travail, ou bien ils sont sous-employés à des travaux à temps partiel. Les travailleurs veulent avoir la possibilité de progresser pour eux-mêmes ou pour leurs enfants; ils veulent des emplois dans une économie saine, de même que la justice dans la distribution des revenus et des avantages sociaux; ils veulent des emplois qui leur permettent d'assurer un niveau de vie convenable à leur famille dans une économie en expansion; ils veulent reconstruire l'infrastructure de la nation, de façon à stimuler les investissements générateurs d'emplois et d'activité économique; ils veulent une politique industrielle nationale visant à moderniser et à revitaliser l'industrie américaine.

L'administration Reagan semble dire que la discrimination n'est pas une chose qui concerne le gouvernement des Etats-Unis. Pour Reagan, la notion que tous les hommes sont créés égaux lui paraît indésirable mais l'idée que les femmes aient droit à l'égalité lui paraît intolérable. Sur vingt postes à rémunérations les plus faibles, aux Etats-Unis, 18 sont généralement occupés par des femmes. Celles-ci représentent le groupe qui s'appauvrit le plus rapidement en Amérique et nous sommes décidés, en tant que dirigeants du mouvement syndical, à faire quelque chose à ce sujet. Pour atteindre ces objectifs, les travailleurs américains sont disposés à payer leur juste part, mais ce ne sera pas possible tant que l'on n'aura pas brisé l'étreinte de l'administration Reagan.

Il y a huit mois, le Conseil général de la FAT-COI a fait preuve d'un grand courage; il est intervenu pour soutenir Lane Kirkland et son Conseil exécutif en appuyant Walter Mondale en tant que candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis. C'est la première fois, dans l'histoire du mouvement syndical des Etats-Unis, qu'un tel acte d'endossement national a lieu avant les procédures des élections primaires dans tous les états. Je crois que c'est là une décision qui s'inscrira dans l'histoire comme un grand tournant dans le développement du mouvement syndical aux Etats-Unis. En tant que dirigeants des Métallurgistes unis d'Amérique, j'ai été fier de représenter notre syndicat dans l'appui apporté à l'endossement de la candidature de Mondale au cours du débat au Conseil général de la FAT-COI en octobre dernier.

En Walter Mondale, nous avons un candidat d'une grande fidélité aux objectifs des travailleurs. Il est en faveur d'une loi de plein emploi, de façon à assurer du travail à tous ceux qui veulent travailler; il veut un programme capable de réanimer les industries de base qui sont sur le déclin et dont dépendent des millions d'emplois et aussi la force économique de la nation; il veut revaloriser les écoles et qu'un appui financier adéquat soit disponible pour fournir des possibilités d'éducation pour les enfants des travailleurs remplissant les conditions requises et pour ceux qui sont dans le besoin. M. Mondale veut de meilleurs droits de la personne, des droits égaux pour les femmes et les minorités dans tous les secteurs de la vie politique et économique; M. Mondale veut apporter des changements à la loi fiscale pour que les corporations et les riches paient leur part comme les travailleurs l'ont toujours fait. Nous sommes convaincus qu'à la convention du Parti Démocrate, en juillet, M. Mondale sera désigné par le Parti comme candidat à la présidence, et nous pensons que cette décision étant prise, les travailleurs américains et une multitude d'autres citoyens des Etats-Unis qui ont souffert ou ont été plongés dans la consternation — ou les deux — du fait des politiques de Reagan, éliront M. Mondale, leur nouveau Président des Etats-Unis.

La plupart de nos consoeurs et confrères canadiens sont heureux, tout comme moi, du fait que depuis que vous avez entendu les dernières remarques fraternelles de mon prédécesseur et ami, le regretté Lloyd McBride, le mouvement syndical aux Etats-Unis est entré véritablement dans le grand courant du mouvement syndical mondial, sous la direction du Président de la FAT-COI, Lane Kirkland. Les années 1970 et le début des années 1980 ont été des années difficiles pendant lesquelles la FAT-COI a mis au point certaines des politiques et de la CISL et du BIT qui étaient en contradiction avec celles de la FAT-COI, ce qui s'opposait à un appui réciproque. Fort heureusement, dans les deux cas, la situation a été clarifée et je suis personnellement très heureux que la FAT-COI soit de nouveau affiliée à la CISL et que ses délégués siègent aux réunions du BIT.

Comme de nombreux affiliés au Congrès, les syndicats industriels les plus importants des Etats-Unis ont maintenu leur affiliation aux grands secrétariats internationaux, comme la Fédération internationale des travailleurs des métaux. Une étroite liaison avec des fédérations comme la FIM nous a permis d'entrer en contact avec les développements historiques en Europe, au Japon, dans les pays du Tiers-Monde. Beaucoup d'entre vous savent qu'aujourd'hui nos consoeurs et confrères allemands du "EAG METAL" sont engagés dans une négociation et dans certains mouvements de grève dans leur campagne pour la semaine de 35 heures; nombre d'entre nous croient que cela devrait gagner aussi le continent de l'Amérique du Nord.

L'une des nombreuses et nouvelles tentatives de la FAT-COI est l'engagement qu'elle vient de prendre dans le but de faire entendre la voix du mouvement syndical à la télévision. Elle a créé un Institut syndical des affaires publiques pour donner à notre mouvement une voix constante, conséquente, visible et efficace dans les médias électroniques. Cet institut essaie de fournir au mouvement syndical américain des moyens modernes de communiquer le message du syndicalisme. Le service de production de la télévision de la FAT-COI a produit un certain nombre de programmes nouveaux, projetés au cours de l'année en émissions commerciales et racontant l'histoire du mouvement syndical et des rapports des travailleurs avec leurs syndicats. De plus, on a tenté une expérience de 10 semaines d'un programme quotidien (cable) sur des questions syndicales dans trois villes américaines; l'analyse de cette expérience, actuellement en cours, dira si l'on doit décider qu'un programme national pourrait être régulièrement suivi par un nombre assez important de téléspectateurs.

Il y a dans ces exemples des initiatives politiques internationales et institutionnels de la FAT-COI, un message qui s'adresse à ceux d'entre nous qui nous consacrons à notre cause. L'importance des défis d'aujourd'hui est égale à la gamme des possibilités et, du

fait de la portée et de la nature des crises auxquelles nous devons faire face, nous avons en main l'une des rares occasions de rendre tout à fait différents les événements qui attendent les générations futures. Je suis convaincu que les délégués ici présents, ceux que vous représentez et les membres de la FAT-COI sont prêts à affronter ce défi. Comme jamais depuis bien des années, nos membres ont compris le besoin d'unité et je sens cet esprit de solidarité qui anime vos rangs. Voilà la source réelle de notre force et de notre confiance qui nous assure que quels que soient les obstacles nous triompherons.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je dois dire à Lynn, car nous pouvons être sincères à ce sujet, que lorsque ce Congrès siège en assemblée et dans bien d'autres de ces activités journalières, sous le poids de nos frustrations, nous sommes très conscients de la domination économique qu'exercent sur notre pays les forces des Etats-Unis. Nous n'aimons pas Ronald Reagan; nous n'aimions pas Richard Nixon. Il y a bien des choses qui nous viennent des Etats-Unis qui suscitent chez nous un sentiment instinctif d'anti-américanisme logique et bien compréhensible. J'ai déjà dit cela et je le repète: oui, nous sommes anti-Reagan, oui nous sommes nombreux à être anti-américains, mais nous ne sommes pas et nous ne serons jamais anti-travailleurs américains.

Nous allons entendre maintenant le Rapport du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail.

RAPPORT DU COMITE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Le Comité s'est réuni avant l'assemblée et a étudié 30 résolutions; il a décidé de présenter les suivantes, en priorité.

Le premier groupe de résolutions concerne la Partie IV du Code canadien du travail. Je demande à M. Réjean Bercier, de nous lire le "Résolu" de la résolution OHS-15.

M. R. BERCIER (Membre du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail):

"ATTENDU QUE la valeur du Code fédéral de sécurité a été mise en doute par le Congrès du Travail du Canada et par beaucoup de grands syndicats qui représentent les travailleurs de compétence fédérale;

"ATTENDU QUE par exemple, les services de génie technique et d'inspection sont répartis dans 15 ministères et organismes du gouvernement;

"ATTENDU QUE le CTC a formulé 30 recommandations au gouvernement fédéral qui a promis un projet de loi pour la fin de 1981 mais qu'aucun semblable projet de loi n'a encore été présenté à la Chambre des Communes;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire appuie cette campagne des syndicats dont les membres sont assujettis à la compétence fédérale, que le CTC presse le gouvernement fédéral de présenter ce projet de loi sans délai et que, advenant que celui-ci ne s'y montre pas disposé, il dénonce publiquement ce manque d'intérêt."

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité, je présente une recommandation d'adoption de cette résolution, appuyée par Verna Ledger.

M. R. MERCIER (CTC, Vice-président exécutif): J'appuie la résolution, mais je veux aussi dire aux délégués qu'il y a un danger présentement. Depuis un certain nombre d'années, le CTC fait des représentations auprès du gouvernement fédéral pour que la Partie IV du Code canadien soit amendée. Evidemment, nous sommes dans une période pré-électorale. Le gouvernement fédéral a accepté d'apporter des changements au Code canadien et surtout à la Partie IV. Il est temps, plus que jamais, que les comités de santé et sécurité dans les milieux de travail soient obligatoires. Il est également temps que tous les membres de nos syndicats assujettis par la loi fédérale aient le droit de refuser un travail dangereux. Il est aussi normal et c'est leur droit que tous ces gars-là et toutes ces filles-là soient protégés quel que soit le ministère pour lequel ils travaillent. Or, le gouvernement fédéral semble être en faveur des amendements. Cependant, nous croyons qu'il y a là une manoeuvre électorale. Il ne faut pas jouer le jeu de ces politiciens. Si le gouvernement est sérieux, il faut que les amendements au Code canadien, et particulièrement à la Partie IV, soient adoptés avant que la Chambre des Communes n'ajourne cet été car autrement, ils en feront un objet électoraliste et ceux qui en paieront le prix, ce seront encore les travailleurs, car après les élections, la santé et la sécurité ne seront plus des priorités de la Chambre des Communes. Encore une fois, nous serons obligés d'attendre trois, quatre ou cinq ans avant d'avoir des améliorations à la Partie IV du Code du travail.

Bien sûr, nous avons commencé à exercer des pressions au niveau du gouvernement fédéral pour que ça passe le plus rapidement possible malgré que nous sachions pertinemment que les amendements souhaités ne sont pas inclus dans les priorités de la Chambre des Communes. Et s'ils ne le sont pas, c'est qu'à l'heure actuelle, le gouvernement se paie notre tête. Si nous ne voulons pas qu'il se paie indûment la tête des gars et des filles, c'est notre devoir à nous de les forcer à légiférer dans ce domaine, immédiatement, pour obtenir une réponse du gouvernement fédéral avant la fin de la semaine, avant la fin de cette assemblée et, pour ce faire, il est temps que les délégués fassent aussi des pressions sur le gouvernement fédéral afin d'obtenir une réponse de ce même gouvernement avant la fin de cette assemblée. Nous enverrons probablement un télégramme au gouvernement fédéral lui demandant une réponse officielle sur sa volonté expresse d'amender la Partie IV du Code canadien en faveur de la santé et la sécurité. Mais il ne faut pas que ce soit seulement un télégramme des officiers mais de tous ceux qui sont drôlement concernés par la Partie IV; je les invite à faire savoir au gouvernement fédéral, dès aujourd'hui, la volonté expresse des délégués à cette assemblée d'amender la Partie IV du Code canadien en ce qui concerne la santé et sécurité. Il vaut mieux quand même avoir des amendements qui font notre affaire et de continuer de se battre pour avoir un Code canadien qui soit plus équitable pour les gars et les filles sous la juridiction fédérale.

Mad. C. BAIRD (SCFP — Section locale 771): Je me prononce en faveur du rapport du Comité de la Santé et de la Sécurité. Nous n'avons qu'une seule et précieuse vie et chacun de nous a droit à ses soixante dix ans mais beaucoup de ceux qui sont ici n'atteindront pas ce terme; après avoir travaillé toute leur vie, ils n'atteindront pas l'âge de la retraite parce qu'ils font un travail qui met leur santé en danger, ils manipulent des substances toxiques, nuisibles à leur santé et je précise que, nous tous travailleurs, nous avons le droit de savoir quels produits toxiques se trouvent sur les lieux de notre travail; nous avons aussi le droit de refuser d'effectuer un travail dangereux. Il y a deux ou trois ans, j'avais encore une excellente santé, mais je suis affectée à la formation des terminaux vidéo, c'est mon poste et il y a trois mois on m'a enlevé une grosse tumeur maligne.

Dans ces terminaux vidéo on parle beaucoup des femmes enceintes et permettez-moi de vous dire que lorsque quelque chose est mauvais pour le foetus ça l'est tout autant pour nous tous. Les hommes et les femmes qui travaillent sur ces terminaux sont exposés à des radiations dont on ne connaît pas les effets. Je vous demande instamment de vous intéresser de très près à votre comité de la santé et de la sécurité au travail dans la négociation de vos conventions collectives. Jusqu'ici, nos employeurs n'ont pas jugé opportun de dépenser l'argent nécessaire pour nous fournir des écrans protecteurs pour nos terminaux et, comme vous le savez, en raison du programme de restrictions il nous est difficile, à nous travailleurs du secteur public, d'obtenir quoi que ce soit en ce moment. Je vous demande donc instamment de vous intéresser à votre unique et précieuse santé pour pouvoir profiter de votre pension; vous l'aurez bien mérité.

Mad. D. MORTON (AFPC, Elément de l'Agriculture — Section locale 30023): Cette résolution doit être adoptée avant l'ajournement de la session de la Chambre des Communes, afin que tous les employés du secteur public puissent relever de la Partie IV du Code canadien du travail, qui couvre la santé et la sécurité.

M. D. CURRIE (OUE — Section locale 504): Je crois vraiment que les comités de la santé et de la sécurité devraient avoir le droit d'arrêter, non seulement les travaux présentant un danger imminent, mais tout travail qui représente un risque pour la santé de tous. Les inspecteurs viennent dans les ateliers, mais ce n'est pas tellement pour les travailleurs, en fait je pense quant à moi, que c'est le plus souvent beaucoup plus pour les patrons.

Il y a quelque chose, en Ontario, que je trouve absolument répugnant. A la Commission des accidents du travail, il y a une sorte d'annonce sur l'amiante et lorsque vous voyez ça pour la première fois vous êtes vraiment choqué: on y voit un homme mourant de

l'amiantose et c'est très impressionnant. Mais ce qui m'a inquiété davantage c'est qu'en poursuivant, à la fin, on peut lire: "On peut travailler sans risque avec l'amiante." Eh bien, moi je vous dis que c'est faux. Le seul moyen de travailler en toute sécurité avec l'amiante c'est de ne pas travailler du tout avec ça. J'estime qu'il est très important que le Congrès, les syndicats et les délégués exercent des pressions, qu'ils écrivent et se plaignent à la Commission des accidents du travail à ce sujet.

Par ailleurs, les médecins qui s'occupent de la santé et de la sécurité au travail n'ont pas une formation suffisante; celle-ci se limite à deux heures sur cinq ans, et ils ne s'y arrêtent même pas car cette question est évoquée juste avant l'examen le plus important — histoire médicale — et c'est ce qu'ils étudient plutôt que la santé et la sécurité au travail. A mon avis c'est une erreur.

Je pense que nous devrions tous insister fortement sur ce point pour que les cours sur la santé et la sécurité dans nos ateliers redoublent d'activité.

M. D. PATERSON (Président du Comité sur la Santé et la Sécurité au Travail): Je voudrais attirer votre attention sur cette résolution simplement parce que la majorité des délégués qui sont ici sont couverts par un certain nombre de textes législatifs; mais il y a néanmoins dans le secteur public de nombreux travailleurs qui ne le sont par aucune loi et si vous avez entendu les commentaires du confrère Mercier vous comprendrez combien il est important que ce Congrès prenne position face au gouvernement, de façon qu'il cesse de jouer aux politiques avec des gens qui n'ont pas le droit de dire quoi que ce soit en ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité au travail, ce dont bénéficient déjà beaucoup d'entre nous.

Les délégués doivent se rendre compte que nous sommes dans une situation difficile, le gouvernement essayant de nous avoir avant les élections sur les changements recommandés à la Partie IV du Code canadien du travail. Ce Congrès doit prendre une position qui renforce en particulier cette Partie IV du Code.

Mad. S. CARR (CTC, Vice-présidente exécutive): Je voudrais faire quelques commentaires en ce qui concerne les amendements au Code canadien du travail, sur la santé et la sécurité. J'appuie tout à fait ce que vient de dire le confrère Mercier qui préside le Comité permanent du Congrès du Travail du Canada sur la santé et la sécurité. Ce Comité a fait un travail énorme au cours des dernières années, et plus particulièrement pendant ces derniers mois.

Il est vraiment triste que nous ayons dû attendre aussi longtemps pour que soit réécrite cette partie du Code canadien du travail. Cette nouvelle rédaction nous a permis d'obtenir certaines choses qui, nous pensons, sont suffisantes pour que nous puissions exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin que ce texte soit soumis à la Chambre des Communes avant l'ajournement du Parlement. Il est triste aussi que pour avoir attendu aussi longtemps nous ayons dû enregistrer un certain nombre de décès qui se sont produits lors de l'accident de la plate-forme pétrolière et lorsqu'un bateau a coulé dans le St-Laurent. Il a fallu ces incidents scandaleux pour que le gouvernement, embarrassé, se décide à agir.

Le confrère Mercier a parlé aussi de la protection de ceux qui sont concernés par cette question et qui sont employés par le gouvernement fédéral. On propose maintenant d'amender la Partie IV du Code canadien du travail pour qu'il puisse être appliqué malgré toute disposition dans une autre quelconque loi du Parlement, affirmant ainsi l'autorité régulatrice sur la santé et la sécurité au travail en ce qui concerne l'emploi dans tout travail fédéral, entreprise ou corporation sur lesquels le Parlement a l'autorité de légiférer quant au Code canadien du travail.

Dans ce texte, les responsabilités patron/employé sont également très clairement exposées, de même en ce qui concerne ce qu'ils doivent faire; il y a une nouvelle définition plus large de l'employeur, laquelle élimine toute ambiguïté quant à la responsabilité de l'entrepreneur qui effectue un travail fédéral au nom du propriétaire de l'entreprise, et sont inclus les employés qui travaillent pour un employeur. Plus loin, il est indiqué également que l'amendement inclue le droit de refuser un travail. Les nouvelles propositions donneraient à l'employé le droit de refuser de travailler s'il (ou elle) a une raison valable de croire qu'un risque existe ou que l'utilisation d'une machine pourrait constituer un danger pour sa santé ou sa sécurité, ou celle d'autres employés. Ceci représente un changement majeur.

Les comités de la santé et de la sécurité sont, bien entendu inclus, de même qu'un Conseil permanent. Le Comité permanent du Congrès du Travail du Canada et le Conseil exécutif ont exercé des pressions et je ne vous cacherai pas que nous avons fait du lobbisme auprès de chaque membre de chaque parti siégeant au Parlement, car cela revêt une extrême importance. Nous avons exercé des pressions partout à travers le pays et nous avons insisté pour que les membres du Parlement inscrivent cette question au feuilleton de la Chambre des Communes, afin que la question soit réglée avant l'ajournement de la session.

Aujourd'hui, nous enverrons des télégrammes, en plus des lettres que nous avons déjà envoyées pour que ce texte soit présenté à la Chambre des Communes. J'aimerais que cette résolution soit adoptée, partant de là, nous enverrons le message à la Chambre et au Premier Ministre du Canada, car c'est la santé et la sécurité de tous les canadiens que nous voulons protéger.

M. J.-C. PARROT (Président, SPC): Je suis en faveur de la recommandation du comité. Je crois, premièrement, que les amendements qui sont proposés sont joliment importants même s'ils sont incomplets. Il faut s'assurer entre autres que le Code canadien du travail, notamment la partie IV du Code, protégera un grand nombre de travailleurs qui ne sont pas couverts actuellement par le Code.

Lors d'une récente négociation, on a réussi à obtenir dans notre convention collective, du gouvernement fédéral, une clause qui prévoit le droit de refus sans avoir la référence à un danger imminent et c'est une des recommandations qui est contenue dans les amendements au Code. C'est incroyable la différence pour un groupe de travailleurs qui peut refuser de travailler sans avoir à considérer la définition de danger imminent. On n'a encore même pas perdu une fois dans tous les cas où nos membres ont eu à utiliser le droit de refus et l'amendement au Code est sûrement très important pour les travailleurs.

Mais, je suis d'accord avec le confrère Mercier. Le gouvernement fédéral actuellement, les Libéraux et évidemment les Conservateurs, vont tenter de faire de cette question-là une question électorale et je suis convaincu qu'à l'exception d'un gouvernement néo-démocrate, on n'aura pas ces amendements-là après les élections. Je pense qu'à l'intérieur du mouvement syndical actuellement, on doit non pas adopter la résolution et envoyer un message à monsieur Trudeau et compagnie, mais on doit développer une stratégie pour s'assurer qu'on va exercer la pression nécessaire pour ne pas que ça devienne en ballon électoral, mais pour que ça devienne un fait avant les prochaines élections. Le gouvernement libéral actuellement nous dit qu'il est prêt à endosser ces amendements-là, on nous dit que les Conservateurs sont prêt à les appuyer. Eh bien! qu'ils nous le prouvent avant les élections et qu'on ait ça dans une loi qui va protéger les travailleurs à travers le pays.

Mad. F. FOX (AFPC — Elément national — Section locale 50234): Je crois très important que cette résolution soit adoptée ici à l'unanimité. Bien des dangers ont été reconnus comme "imminents" mais parfois ce ne sont pas les dangers imminents qui affectent nos travailleurs, par exemple dans les immeubles dont les systèmes d'aération sont totalement clos et ne permettent pas une arrivée d'air frais suffisante; ainsi le propriétaire de l'immeuble n'a pas à chauffer une grande quantité d'air frais. Il suffit de penser à nos membres d'Ottawa, qui travaillent dans l'immeuble de Hull et aux maux qui leur ont été infligés par ce genre d'aération. Cependant le texte précise "imminent". Ce n'est pas un danger imminent mais je crois que le Comité a fait un excellent travail en reliant ce dernier cas aux autres en demandant que les gens aient le droit de quitter leur travail sans attendre d'être sérieusement malades. Adoptons cette résolution à l'unanimité et que l'on sache que telle est bien notre position.

M. D. ALEXANDER (TUA — Section locale 1965): Je suis le président de ma section locale et je traite des problèmes intérieurs de l'usine; je suis donc à même de constater les atteintes à la santé qui se produisent tous les jours; quelques-unes sont mineures, d'autres sont très graves et relèvent de la loi sur la santé et la sécurité et je me suis rendu compte que celle-ci ne fournit qu'une protection partielle aux travailleurs.

Cette législation protège financièrement et moralement la corporation. J'ai vu une jeune femme avec un bras cassé et déformé qui ne pouvait plus s'occuper normalement de son enfant, revenir au travail et se retrouver face aux mêmes problèmes, se demandant ce qui allait encore lui arriver; elle a dû renoncer après huit ans de travail pour se suffire à elle-même. J'ai vu également un jeune homme souffrir d'empoisonnement par les vapeurs toxiques de plomb et souffrant de troubles respiratoires parce que la société

n'avait pas fourni l'équipement nécessaire à une ventilation adéquate sur laquelle le ministère a fermé les yeux. Alors, la compagnie a fermé ses portes. Où ce confrère trouvera-t-il du travail à présent?

Je me prononce en faveur de cette résolution et je crois que nous devons déclarer aux compagnies que nous n'allons pas tolérer une telle situtaion plus longtemps; je crois qu'il nous faut faire passer le message et faire comprendre que nous sommes là pour travailler et non pour mourir, je pense.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je viens d'entendre la question préalable. Je vais interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée. Nous passons au vote sur la recommendation du Comité pour l'adoption de la résolution OHS-15. Ceux qui sont en faveur de cette recommendation sont priés de lever la main. Contre? La motion est adoptée.

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): La résolution suivante porte également sur la Partie IV du Code canadien du travail.

M. D. BEAN (Membre du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Résolution OSH-11, amendée:

"ATTENDU QU'une grande partie de la fonction publique n'est pas pourvue de lois relatives à l'hygiène et à la sécurité;

"ATTENDU QUE les directives du Conseil du Trésor en matière d'hygiène et de sécurité ne sont effectivement que des directives que les ministères sont invités à suivre à leur gré;

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada s'efforce de promouvoir la sécurité et le bien-être de tous;

"IL EST RESOLU que le CTC exige du gouvernement canadien qu'il assujettisse tous les travailleurs du secteur fédéral à la Partie IV renforcée du Code canadien du travail qu'il a énoncé en détail dans son document d'avril 1981 intitulé "Stratégie de santé-sécurité pour les années 80".

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de cette résolution, appuyée par V. Ledger, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Puisque je ne vois personne aux micros, je la mets aux voix. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M.D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): La résolution suivante concerne également la Partie IV du Code canadien du travail. Résolution OHS-24; Document no. 25.

M. R. BERCIER (Membre du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail):

"ATTENDU QUE les normes minimales de santé et sécurité ne sont pas les mêmes dans toutes les provinces;

"ATTENDU QUE les normes de protection de la santé sont différentes d'un milieu de travail à l'autre;

"IL EST RESOLU que des normes nationales soient mises en place et que les gouvernements subséquents soient libres d'aller au-delà des normes établies pour en adopter des plus rigides."

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité, je présente une motion de rejet de cette résolution, appuyée par V. Ledger, Secrétaire du Comité.

Mad. S. MACDONALD (OUE — Section locale 544): Je ne vois pas pourquoi il peut y avoir une motion de rejet alors qu'il est si vitalement important que nous ayons des normes nationales pour l'ensemble du pays. L'établissement des normes ne devrait pas être laissé entre les mains des gouvernements provinciaux, elles doivent être nationales et pouvoir être modifiées si cela s'avère dans l'intérêt des travailleurs. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le Comité recommande le rejet. J'espère que l'on m'a bien comprise car cette décision m'a vraiment choquée et je ne suis pas la seule.

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): A l'heure actuelle, le Comité ne croit pas à l'établissement de normes minimales. Nous voulons un code fédéral pour le Canada, qui ne le cède en rien à aucun autre où que ce soit dans ce pays. Le Comité estime que si nous laissions les normes aux mains des gouvernements provinciaux, comme ceux de la Colombie Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, les Devines, les Lougheeds, les Bennetts de ce pays non seulement saccageraient la législation à peine passable qui existe actuellement, mais voudraient nous ramener à l'époque où il n'en existait pas du tout. Nous pensons qu'il appartient au gouvernement de ce pays, qui a jugé bon d'avoir une loi sur les syndicats ouvriers, d'avoir une Constitution, de décider d'y ajouter une loi sur la santé et la sécurité au travail, ce qui n'est pas encore le cas. Nous voulons des directives nationales qui soient très supérieures à toute directive provinciale et nous voulons qu'aucun gouvernement provincial n'y échappe.

Mad. S. MACDONALD (OUE — Section locale 544): Cela n'explique rien, confrère. Cette résolution demande des normes nationales. Ce que j'ai dit, c'est que je m'oppose à des normes provinciales et c'est justement ce que notre confrère a dit. Ce que nous demandons dans cette résolution ce sont des normes nationales et c'est pourquoi nous ne comprenons pas cette motion de rejet. Nous ne voulons pas que cela reste entre les mains des provinces comme la Colombie Britannique.

M. R. MACDONALD (MUA — Section locale 6500): Cette résolution a été présentée par la section locale 6500 des Métallurgistes unis d'Amérique, syndicat international, dont le Président est Canadien. Avec tout le respect que je lui dois, je ne comprends pas, moi non plus, la position du Comité. Lisez la résolution:

"ATTENDU QUE les normes de protection de la santé sont différentes d'un milieu de travail à l'autre;

"IL EST RESOLU que des normes nationales soient mises en place et que les gouvernements subséquents soient libres d'aller au-delà des normes établies pour en adopter des plus rigides."

Je respecte ce que vient de dire le Président du Comité, mais nous ne parlons pas d'affaiblir les normes, nous ne parlons pas d'adopter quelque chose comme en Colombie Britannique, au Manitoba ou en Ontario, ce que nous disons c'est que des normes différentes dans des provinces diverses ne sont pas suffisantes et ne protègent pas les travailleurs. Ce que nous voulons ce sont des normes nationales pour tout le pays, ce qui est beaucoup mieux que le minimum ou le maximum quel qu'il soit. Nous voulons une meilleure protection.

Si nous avions le genre de protection que cette assemblée souhaite j'en suis sûr, et que nous avons travaillé avec ardeur à promouvoir, nous n'aurions pas à nous inquiéter d'un minimum, nous n'aurions pas à nous inquiéter pour l'avenir parce que nous serions certains d'être protégés et de voir la fin de tout ce qui s'est passé dans nos usines. Une centaine de nos travailleurs sont morts de cancer dans une usine exploitée par INCO pendant des années alors que l'on prétendait qu'elle ne présentait aucun risque. Aujourd'hui il en est de même dans les mines d'amiante à travers le pays. Je suis heureux que vous ayez précisé "aucune exposition" dans les recommandations du document de politique, mais je ne comprends pas comment on peut proposer le rejet de notre résolution alors que nous ne demandons que la meilleure protection possible.

M. R. MERCIER (CTC — Vice-président exécutif): Confrère Président, je présente une motion de renvoi de cette résolution au Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion de renvoi, dûment appuyée. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. STEWART (Membre du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Résolution OSH-4:

"ATTENDU QUE les employés du gouvernement fédéral travaillant par exemple au CN, à Revenu Canada et à Air Canada, ne sont pas protégés par les règlements provinciaux relatifs à la santé et à la sécurité;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada fasse des pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir que tous les employés dans la province soient couverts par les

règlements provinciaux relatifs à la santé et à la sécurité des travailleurs".

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité, je présente une motion de rejet, appuyée par V. Ledger.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion de rejet de cette résolution OHS-4. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? La motion de rejet est adoptée.

M. R. BERCIER (Membre du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Résolution OHS-23:

"ATTENDU QUE les travailleurs sont souvent soumis à une pollution et à des conditions de travail qui affectent directement ou indirectement leur santé;

"IL EST RESOLU que les travailleurs aient le droit de refuser de travailler dans ces conditions".

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, dûment appuyée par V. Ledger.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Personne aux micros? Contre? La motion est adoptée.

M. L. HEARD (Membre du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Résolution OHS-22:

"ATTENDU QU'il y aura des représentants syndicaux à la sécurité dans bon nombre de compagnies;

"ATTENDU QUE ces représentants joueront un rôle important dans la détection des problèmes de sécurité dans les usines;

"ATTENDU QUE leur tâche a pour but de protéger les travailleurs;

"IL EST RESOLU que les représentants de la sécurité aient le pouvoir de fermer un milieu de travail où la sécurité des travailleurs est en danger".

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité je présente une motion d'adoption, appuyée par V. Ledger, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption dûment appuyée. Pas d'orateurs? Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Mad. V. LEDGER (Sécrétaire du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Résolution OHS-28, telle qu'elle a été amendée (Document no. 15):

"ATTENDU QUE les problèmes reliés à la sécurité et à la santé continuent de s'accroître;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada et ses fédérations luttent pour l'obtention de lois fédérales et provinciales qui:

1. permettraient aux travailleurs et à leur syndicat l'accès intégral à toute l'information que détient l'employeur sur les questions de santé et sécurité;
2. donneraient au syndicat le pouvoir d'enquêter dans le milieu de travail, à n'importe quel moment;
3. donneraient au syndicat le droit de fermer un endroit jugé dangereux;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC encourage tous les affiliés à lutter pour obtenir des clauses contractuelles en ce sens".

M. D. PATTERSON (Président du Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail): Au nom du Comité je présente une motion d'adoption, appuyée par V. Ledger, Secrétaire du Comité.

M. L. LEMIRE (FCCF — Section locale 2303): Je ne sais pas s'il y a erreur, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas dans le "Give the union the right to shut down any unsafe area". Je pense qu'on va au-delà de la loi. Nous vivons au jour le jour et si on va avoir le droit en tant que syndicat de fermer la place, je pense qu'on va au-delà de la Loi des inspecteurs qui peuvent venir et la fermer. Je pense qu'il y a quelque chose dans la résolution, qui fait que vous donnez le droit aux syndicats de fermer les places et je pense que c'est large. Ça veut dire que n'importe quand, vous pouvez fermer la place, je pense qu'on va trop loin. Un exemple, on peut manquer de lumière, automatiquement vous fermez la place ou vous attendez que la lumière revienne. C'est une arme qui est très dangereuse. C'est un lockout vis-à-vis la loi. La loi est là pour vous protéger, vous prenez le téléphone, vous appelez l'inspecteur, vous dites qu'il y a un danger imminent. L'inspecteur la venir, il faut qu'il passe. Merci.

M. D. GAGNON (AFPC, Elément des Postes, communications — Section locale 10120): Confrère Président, suite aux commentaires de l'orateur précédent, je pense que si on étudie la résolution, on constate simplement une demande au CTC d'exercer des pressions au niveau du gouvernement pour justement amender la fameuse loi à laquelle le Confrère précédent faisait allusion. Je pense qu'il n'est pas question d'aller au-delà de ce que la loi nous permet de faire. Au contraire, il faut amender les lois de travail en termes de santé et sécurité pour donner aux syndicats en place les moyens nécessaires, qui peuvent sembler drastiques parfois, de promouvoir la santé et la sécurité. Il ne s'agitpas d'outrepasser ou d'ignorer les lois existantes. La santé et la sécurité au travail nous tiennent à coeur. Nous voulons que le CTC, et, je pense qu'on doit tous appuyer cette résolution-là, force le gouvernement à amender les fameuses lois qui ne vont tout simplement pas assez loin.

M. R. YERRELL (AFPC, Elément national — Section locale 70080): Les trois premières parties du premier "Résolu" concernent tous mes membres. Ils sont affectés à des ambassades à travers le monde, dans plus de cent endroits différents, dans lesquels existent, à des degrés divers, des problèmes de santé et de sécurité. Dans certaines ambassades construites à l'étranger le taux de pollution dans les rues est très élevé et l'Organisation mondiale de la santé rapporte que dans cinq de nos résidences il est pratiquement mortel de respirer. D'autre part, plusieurs de nos ambassades sont également exposées aux menaces et aux activités terroristes. Lorsque nos membres sont affectés à ces postes par Ottawa, ils ne sont pas avertis de façon significative ni du degré des activités terroristes ni des niveaux de pollution et ils n'ont d'ailleurs pas la faculté de refuser le poste. Il s'agit d'affectations rotatives et lorsqu'ils sont désignés ils doivent partir. Je demande donc aux délégués de prendre en considération ces membres-là et d'autres qui, comme eux, doivent aller travailler dans des régions que certains d'entre nous ne considèrent pas comme acceptables pour des raisons que beaucoup connaissent.

Comme vous le savez déjà, dans le service public fédéral nous n'avons aucune protection dans le Code canadien du travail et cette décision représenterait un excellent départ dans la bonne direction.

M. G. McARTHY (TUA — Section locale 707): Je me prononce en faveur de cette résolution, mais je crois que si nous voulons être sérieux à ce sujet nous devons aussi procéder à un changement dans le Congrès du Travail du Canada et aussi au niveau international. Je pense que le représentant à la sécurité devrait être élu. Si vous prenez quelqu'un qui aura été désigné par un syndicat international il ne fera pas le travail aussi bien que s'il est élu parmi les membres de la base, dans l'usine. C'est là quelque chose dont il faut tenir compte.

M. R. FISHER (MUA — Section locale 7458): Cette résolution concerne le groupe de travailleurs qui n'ont pas le genre de protection que nous avions en Saskatchewan avec le gouvernement néo-démocrate. Je désire préciser que je suis le président d'une section locale où dans une mine de potasse je suis aussi l'étudiant de Bob Sass, expert nord-américain en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail.

Je veux revenir, en particulier, sur ce qu'a dit l'un de nos confrères, à savoir que ce serait aller trop loin que de donner aux syndicats le pouvoir que la résolution recommande. D'après ma propre expérience, en tant qu'étudiant de Bob Sass, il ne nous est pas possible d'avoir assez de pouvoir pour fermer des usines. Dans la mine de potasse où je travaille nous avons eu recours à ce que nous accorde la loi de la Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail et nous avons fermé une partie de la mine. Lorsqu'il s'agit de notre propre santé et de notre sécurité, il n'est pas question de nous priver de ce genre de protection; il ne fait pas de doute non plus que si les travailleurs reçoivent ce genre de responsabilité, ils seront assez consciencieux pour ne pas aller au-delà des mesures nécessaires à la protection de leur santé et de leur sécurité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je vais interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat

sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée. Nous passons au vote sur la recommandation d'adoption de la résolution OHS-28, telle qu'elle a été amendée. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. W. MUNDLE (SPC — Section locale de Moncton): Confrère Président, je crois comprendre que le Conseil exécutif doit discuter de l'ordre du jour tout à l'heure et je voudrais proposer que nous ayons ce soir une discussion sur les Affaires internationales. Etant donné que nous n'avons rien eu sur l'Amérique centrale lors de la dernière assemblée et qu'il est possible qu'il en soit de même pour les deux années à venir, si nous n'en discutons pas à cette assemblée, nous aurons un Service des Affaires internationales qui fonctionnera sans directives des délégués. Je voudrais que l'on traite ce soir en premier lieu de cette question.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Robert White a donné une explication à propos de l'ordre du jour et je vais lui demander de vous répondre.

M. R. WHITE (Vice-président général, CTC): Confrère, nous discuterons tout à l'heure de notre ordre du jour de ce soir, y compris les Affaires internationales et la question viendra devant l'assemblée avant le dernier jour. Je ferai rapport après la réunion du Conseil exécutif qui doit avoir lieu pendant le lunch aujourd'hui.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Pas question d'une motion en ce moment. Le Conseil exécutif va établir l'ordre du jour pour pouvoir donner à tous les comités la possibilité de se faire entendre dès que leurs rapports seront prêts.

La séance est levée à 12h25.

MERCREDI, 30 MAI 1984
Séance de l'après-midi

La séance de l'assemblée est ouverte à 14h55.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je donne la parole au Président du Comité des Rapports des Dirigeants.

RAPPORT DU COMITÉ DES RAPPORTS DES DIRIGEANTS

M. J. MUNRO (Président du Comité des Rapports des Dirigeants): Je renvoie les délégués au Document no. 17 qui contient le Rapport du Comité des Rapports des Dirigeants, qui se lit comme suit:

"Le Comité des Rapports des Dirigeants aimerait attirer l'attention des délégués sur l'Allocution du Président, le Rapport du Conseil exécutif, le Rapport du Secrétaire-trésorier et le Rapport financier.

Le Comité félicite tous ceux et celles qui ont contribué à la rédaction de ces documents et invite les délégués à les lire avec grand soin, car collectivement, ils résument de façon claire et concise les activités du Congrès du Travail du Canada depuis deux ans. Ils donneront aussi une bonne idée des défis que notre mouvement devra relever et des orientations probables du CTC et de ses affiliés pour l'avenir.

Le Comité voudrait d'abord répéter certains des thèmes et des points principaux que le Président a soulevés dans son allocution.

N'en doutons pas, les travailleurs du Canada sont sortis meurtris mais indomptés de la crise économique et sociale qui s'est abattue sur le pays pendant les deux dernières années. Le Comité, tout comme le Président du CTC, est fier des efforts accomplis collectivement par les affiliés du CTC pour faire bloc contre les demandes de concessions. Cette contre-offensive fructueuse de presque tous les affiliés du CTC, représentant un vaste échantillon de tous les travailleurs et travailleuses du pays, a fait comprendre aux employeurs et au gouvernement que le mouvement syndical est prêt à se battre pour ses droits légitimes. Les percées accomplies dans la syndicalisation des entreprises du commerce de détail, jadis forteresse imprenable, et l'intérêt témoigné par les membres de plusieurs organisations non affiliées qui voudraient joindre notre Centrale sont des preuves tangibles de la force, de la vitalité et de l'endurance du mouvement et du CTC.

La prétendue reprise économique vantée par les entreprises et les gouvernements ne se manifeste que dans les profits des compagnies et des banques. C'est une fausse reprise qui n'a pas bénéficié aux deux millions et plus de chômeurs, et ne s'est pas fait sentir dans le niveau de vie des travailleurs, dont le revenu diminue devant l'inflation persistante et les taux d'intérêt élevés. Le Comité est fermement en accord avec le Président lorsqu'il souhaite que dans les années à venir, nos suffrages collectifs au niveau politique deviennent aussi prioritaires que la négociation collective. Les travailleurs des pays industrialisés de l'Ouest qui ont la chance de posséder un gouvernement social-démocrate de philosophie semblable à celle de notre propre Nouveau Parti Démocratique, connaissent un sort meilleur que celui des travailleurs qui vivent dans une économie monétariste. Presque tous les objectifs sociaux et économiques du CTC sous-entendent nettement un dénominateur commun: la nécessité d'une action politique concertée. La perte des gains politiques qui avaient été obtenus sous des gouvernements néo-démocrates en Colombie Britannique et en Saskatchewan nous a montré une fois de plus que les acquis de la négociation peuvent rapidement disparaître sous la plume des législateurs.

Le Comité prend note de la liste impressionnante des réalisations et activités du CTC énumérées par le Président. Plusieurs d'entre elles sont traitées dans le rapport du Conseil exécutif, mais nous voulons faire ressortir ici la contribution positive du CTC au mouvement pour la paix et le désarmement; la haute qualité constante des représentations faites auprès du gouvernement fédéral au nom des affiliés du CTC, et la contribution cruciale du CTC au développement des mouvements syndicaux et des formations politiques progressistes dans le tiers-monde, particulièrement en Amérique latine.

Les recommandations de la Commission des Statuts et des Structures en vue d'accroître la représentation des syndicats de la fonction publique et des militantes syndicales sont louables et méritent l'appui des délégués. Le Comité est pleinement d'accord avec le Président pour déclarer qu'il est temps que les syndicats pratiquent ce qu'ils prêchent dans le domaine de l'action positive à l'égard des travailleuses. Et pour terminer cette section de notre rapport, nous ne saurions mieux faire qu'en répétant le voeu du Président: "Que nous puissions laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un monde de paix, où chacun trouvera le pain, la liberté et la sécurité nécessaires, car ils seront garantis par la primauté de la grande famille humaine".

Passant au Rapport du Conseil exécutif, le Comité ne peut s'empêcher de revenir sur la pitoyable conjoncture économique dans laquelle les travailleurs canadiens se trouvent. Au cours des deux dernières années, un nombre record de travailleurs ont été réduits au chômage. Le nombre "officiel" de chômeurs, soit un million et demi, est bien en deçà de la vérité. Les travailleurs qui ont encore un emploi ont vu leurs gains réels diminuer constamment. Quoiqu'une remontée des profits ait légèrement amélioré le sort de certains travailleurs à la fin de l'an dernier, une autre stagnation économique au cours des derniers mois leur a fait perdre du terrain à nouveau. Les gains réels continuent de diminuer, le chômage demeure à des niveaux records, et les taux d'intérêt à la hausse menacent sinistrement d'étouffer toute reprise dans un proche avenir. Les travailleurs ressentent encore avec raison beaucoup d'incertitude devant l'état présent des choses et de craintes vis-à-vis de l'avenir.

C'est pourquoi le Comité tient à louer les efforts du CTC et de ses comités permanents pour défendre les intérêts des travailleurs dans ces temps de problèmes économiques et sociaux. Nous ne pouvons énumérer toutes ces activités dans un rapport aussi bref, mais nous aimerions en souligner quelques-unes.

Le CTC a poursuivi après la dernière assemblée statutaire sa retentissante campagne contre les taux d'intérêt élevés en l'incorporant à son programme de Nouvelle option économique, ou NOE, visant à défendre les droits économiques des travailleurs. Une conférence nationale des plus fructueuses, intitulée "Réponse populaire à la dépression planifiée", a eu lieu à Ottawa, les 1er et 2 mars 1983, dans le cadre de la campagne de NOE. Des centaines de délégués y représentaient non seulement le monde syndical mais aussi les églises, les femmes, les personnes âgées, les autochtones, les enseignants et les groupes s'occupant de politique sociale. De pair avec les fédérations provinciales et territoriales des travailleurs, le CTC a produit une documentation qui a été largement diffusée pour soutenir le programme syndical de relance économique. Si l'on fait le bilan de toutes ces activités, la campagne de NOE a mobilisé les ressources du mouvement syndical à un point rarement vu en dehors des périodes d'élections fédérales.

Le CTC a cherché à promouvoir la mise en oeuvre des recommandations issues d'une très fructueuse et très populaire conférence sur l'égalité tenue en mars 1983. Soit dit en passant, le large éventail d'activités dans le domaine des droits de la femme est décrit dans le Rapport du Conseil exécutif. Le CTC se préoccupe par ailleurs de plus en plus du changement technologique. Il a publié divers textes à ce sujet, dont un manuel fort bien accueilli sur la négociation du changement technologique. Une conférence de deux jours sur le sujet a eu lieu à l'intention des chefs syndicaux de tous les échelons, à l'automne 1983.

Depuis plus d'un an, le CTC se mêle intimement des questions de paix et de désarmement. En mars 1983, le Conseil exécutif adoptait une résolution dénonçant l'essai des missiles Cruise. Puis le CTC est devenu l'un des instigateurs de la Campagne des caravanes de pétitions pour la paix. Une vaste coalition de groupes représentant les organisations pacifistes, les églises, les femmes, les étudiants, les autochtones et les syndicats souscrivent à cette campagne. A compter de cet automne, dans les localités et les lieux de travail de tout le pays, des bénévoles solliciteront des signatures pour une pétition nationale réclamant: le refus d'essayer les missiles Cruise au Canada; la proclamation du Canada zone dénucléarisée; la réorientation des dépenses consacrées aux armements vers des objectifs socialement utiles; et un vote libre au Parlement sur ces trois points. Des "caravanes" partant des deux extrémités du pays apporteront ensuite les signatures à Ottawa pour les y présenter aux députés le 20 octobre. Le CTC a appuyé cette campagne avec un vif enthousiasme, y apportant un soutien financier et organisationnel dont elle avait grandement besoin à l'échelle du pays.

En plus de sa campagne de NOE, le CTC a poursuivi ses pressions politiques pour tâcher d'obtenir que les lois concernant le travail et les domaines économique et social tiennent compte des préoccupations et des intérêts de nos membres. Quelque 29 mémoires ont été présentés au gouvernement et aux organismes gouvernementaux depuis deux ans. Avec ses affiliés du secteur public, le CTC a continué de s'opposer aux programmes de restrictions salariales des gouvernements fédéral et provinciaux, particulièrement à la Loi C-124 sur le plan national. Il a insisté auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci apporte d'importantes modifications au Code canadien du travail, particulièrement au sujet du harcèlement sexuel, du changement technologique et de la santé et de la sécurité au travail. Il a soutenu ses affiliés aux prises avec la question de plus en plus brûlante de la déréglementation. Cette année marque en outre la création du Centre national de la main-d'oeuvre et de la productivité, autre moyen, pour le mouvement, de faire connaître son point de vue et de promouvoir des orientations progressistes.

Sur la scène politique, le CTC a donné encore plus d'ampleur à son programme de contacts personnels au travail dans plusieurs provinces du Canada. Puisque des élections fédérales semblent imminentes, il a mis encore plus d'efforts à planifier et organiser la "campagne parallèle" du mouvement syndical à l'appui de nos alliés du Nouveau Parti Démocratique. En matière de politique sociale, il a continué de travailler en étroite collaboration avec les groupements imbus du même esprit, concernant entre autres l'assurance-santé, les droits civiques et le logement. Les programmes de récupération des employés et de counselling syndical conservent une grande importance. Le CTC a encore amplifié le rôle de premier plan qu'on lui reconnaît dans le syndicalisme international, surtout vis-à-vis du Commonwealth, des Antilles et de l'Amérique latine. Il jouit toujours d'une excellente réputation à l'Organisation internationale du travail et à la Confédération internationale des syndicats libres.

Le Comité tient à signaler que depuis la dernière assemblée statutaire le Service de l'éducation du CTC et le Centre d'éducation et d'études syndicales ont été intégrés pour devenir les "Services éducatifs". Le CTC demeure un chef de file reconnu dans la production d'outils d'éducation syndicale; plus de 10 000 syndicalistes ont assisté aux cours et aux colloques du CTC. De plus, le CTC vient de se doter d'un service de la santé et de la sécurité; ce domaine relevait jusque là du Centre d'éducation et d'études syndicales. Le nouveau service et son comité se sont lancés dans un vigoureux programme visant à rendre les lieux de travail plus sûrs et plus salubres.

Le rapport du Comité est nécessairement restreint, mais on trouvera un sommaire du travail de chaque service dans le Rapport du Conseil exécutif; nous exhortons les délégués à le lire pour mieux saisir la variété et l'envergure des activités entreprises par le CTC.

Le Comité rend hommage au travail du personnel du CTC et aux membres des affiliés du CTC nommés aux comités permanents et spéciaux du CTC.

Le Comité tient à signaler que deux membres chevronnés du Conseil exécutif ont pris leur retraite: Grace Hartman, du Syndicat canadien de la Fonction publique, et Bill McGregor, de la Fraternité des commis de chemin de fer, de lignes aériennes et de navigation. Nous les remercions en votre nom d'avoir si bien accompli leur devoir. Par ailleurs, le décès du président de la Fédération des travailleurs de la C.B., Jim Kinnaird, en février 1983, constitue une perte très lourde et survenant à un moment fort inopportun pour notre mouvement. Nous faisons nôtres ces paroles du Rapport du Conseil exécutif: "La façon intelligente et courageuse dont Jim dirigeait notre mouvement en Colombie Britannique était une inspiration pour les travailleurs de tout le pays."

Le Comité voudrait souligner ici la tâche phénoménale accomplie par les fédérations provinciales et territoriales des travailleurs et les conseils du travail. Comme plus de 90 pour cent des membres des affiliés du CTC relèvent de la juridiction des provinces, nous ne saurions trop insister sur la valeur du travail des fédérations. De même, les conseils du travail, dirigés presque exclusivement par des militants locaux non rémunérés, démontrent par leur engagement communautaire que les préoccupations des syndicats ne se limitent pas à l'usine ou au bureau.

Comme il en sera question lorsque nous parlerons du Rapport du Secrétaire-trésorier, l'effet de la récession économique s'est fait sentir même dans les rangs du CTC. Le Rapport du Conseil exécutif précise d'ailleurs que la récession et les licenciements qui en ont résulté ont amené une diminution d'effectif pour 54 affiliés du CTC, dont la plupart oeuvrent essentiellement dans le secteur privé. Les syndicats dont l'effectif a augmenté depuis deux ans appartiennent surtout au secteur public.

Nous sommes heureux de voir persister la tendance aux fusions parmi les affiliés du CTC. Au 31 décembre 1983, le CTC comprenait 49 syndicats internationaux, 23 syndicats nationaux, cinq syndicats régionaux, 12 fédérations provinciales ou territoriales des travailleurs, et 113 conseils locaux du travail. Le Rapport du Conseil exécutif parle longuement de la structure actuelle du mouvement syndical canadien. Le Comité aimerait que les délégués prennent le temps de lire avec soin cette partie du rapport qui fait observer entre autres que la fragmentation des syndicats affaiblit sérieusement les moyens dont le mouvement dispose et, partant, ses chances de réaliser ses objectifs.

Reconnaissant ce fait, en septembre 1982, le Président chargeait un comité d'étudier la question des syndicats qui ne font pas partie du CTC. Plusieurs de ces syndicats sont indépendants et représentent des professionnels tels que les économistes, les pilotes, les infirmières, les enseignants et les ingénieurs. Beaucoup de ces groupes sont d'envergure provinciale et certains sont réunis en fédérations nationales. Un groupe croissant de syndicats représentent les spécialistes ou les techniciens qui ont fait des études spécialisées ou reçu une formation en cours d'emploi dans quelque domaine de la technologie nouvelle. Ces deux catégories comprennent des travailleurs hautement mobiles, qui sont plus intimement liés à leur profession qu'à l'industrie ou au service où leur travail s'inscrit.

Le Comité est d'accord avec le Conseil exécutif lorsqu'il dit, dans son rapport: "Les centrales syndicales et les syndicats nationaux doivent ajuster leur pensée, leurs programmes et leurs politiques en fonction du caractère changeant de la société." Si le CTC et ses affiliés n'accueillent pas ces travailleurs, des organisations rivales existantes ou nouvelles le feront sûrement. Il faut prendre des mesures immédiates pour chercher à rassembler tous les syndicats du Canada dans une seule centrale nationale.

Dans un coup d'oeil prospectif sur 1984 et 1985, le Conseil exécutif prévoit à regret que la faiblesse de l'activité économique, le chômage massif et les restrictions gouvernementales vont se poursuivre. Les syndicats du secteur privé ont déjà appris que la soi-disant relance économique produit peu de nouveaux emplois et que ces emplois sont inégalement répartis entre les régions. Il est probable que l'emploi augmentera principalement dans les secteurs des services, de la haute technologie et de l'industrie légère. Beaucoup de nouveaux emplois seront cependant mal rémunérés, à temps partiel, et en milieu non syndiqué.

Le gouvernement fédéral lui-même prédit que le nombre "offi-

ciel" de chômeurs dépassera le million au moins jusqu'à la fin de la présente décennie. On peut s'attendre à ce que les syndicats du secteur public soient encore en butte à des programmes de gel des salaires et à des restrictions. Ainsi que le Rapport du Conseil exécutif le conclut: "Plus que jamais auparavant, le mouvement devra agir à l'unisson et tenir un seul et même discours". C'est dans cet esprit que le Comité attire l'attention des délégués sur les cinq énoncés de politique rédigés avec grand soin pour leur être soumis.

Le Comité s'arrête maintenant au Rapport du Secrétaire-trésorier et au Rapport financier. Le Secrétaire-trésorier gère un budget annuel de plus de 11 millions de dollars. Lui-même et ses aides méritent des félicitations pour la façon consciencieuse dont ils gèrent les finances du CTC. En 1983, grâce à des revenus supérieurs aux dépenses, la valeur nette du CTC est grimpée à 2.4$ millions.

Cette hausse de revenu en 1982 et 1983 provenait surtout d'une majoration de la capitation versée par les syndicats affiliés ou à charte directe. Cette augmentation aurait été plus considérable n'eût été d'une baisse continuelle du nombre global de membres. En décembre 1983, la capitation a été payée pour 66 442 membres de moins que 24 mois auparavant, et 175 254 de moins qu'à l'époque du sommet atteint par le CTC en 1979, avant la suspension de 12 syndicats de la construction pour refus persistant de payer leur capitation.

Cette baisse récente des effectifs est surtout attribuable à la récession qui a privé d'emploi beaucoup de membres de nos affiliés. Mais les affiliés n'en méritent pas moins des éloges pour la nouvelle ardeur qu'ils ont mise au recrutement et qui a stoppé et, dans bien des cas, commencé à renverser la tendance à la diminution des effectifs.

L'excédent financier actuel du CTC semble considérable, comparativement aux autres années. Le Comité constate toutefois que cet excédent n'assure la solvabilité du CTC que pour quatre mois. Une bonne planification financière exige un fonds de prévoyance suffisant pour un an. Comme les frais de fonctionnement prévus augmenteront au cours des deux prochaines années, ils deviendront égaux ou même supérieurs au revenu net du CTC d'ici la prochaine assemblée statutaire en 1986.

La présente assemblée coûtera au CTC plus d'un demi-million de dollars; les droits d'inscription des délégués n'en paieront que 18%. Le contrecoup financier en est cependant amoindri grâce aux 25 000$ pris sur les revenus mensuels pour être virés au compte spécial des congrès.

Sur chaque capitation mensuelle de 42 cents, deux cents sont déposés dans le Fonds spécial d'organisation, créé à l'assemblée statutaire de 1972 pour payer les frais de recrutement des non syndiqués. Au cours des deux dernières années, des dépenses atteignant au total presque un million et demi de dollars ont été payés grâce à ce fonds. On trouvera d'autres renseignements sur le fonds spécial d'organisation dans le rapport du Service de l'organisation, qui fait partie du Rapport du Conseil exécutif.

Le personnel du CTC se compose actuellement de 105 hommes et femmes rattachés au bureau national et à cinq bureaux régionaux, soit deux personnes de plus qu'à la dernière assemblée. En outre, 19 membres du personnel des Services éducatifs sont rémunérés grâce à une subvention du gouvernement fédéral.

Parce que les gouvernements fédéral et provinciaux posent des gestes de plus en plus nombreux qui viennent affaiblir le mouvement syndical et bloquer le progrès de la législation sociale et économique, le CTC a dû consacrer à de vastes campagnes de contre-offensive des sommes importantes qu'il n'avait pas prévues au budget. Le Comité croit que les gestes réactionnaires des gouvernements et du patronat iront croissant et c'est pourquoi il attire l'attention des délégués sur un projet d'amendement statutaire en vertu duquel la capitation augmenterait de cinq cents par mois à compter du 1er janvier 1986. Les sommes que cette hausse rapportera serviront à intensifier et diversifier les efforts du CTC pour protéger les intérêts de ses membres sur le plan législatif.

Le secrétaire-trésorier du CTC, Donald Montgomery, prendra sa retraite à la présente assemblée, après avoir occupé ce poste pendant 10 ans. Le Comité te remercie d'avoir si bien rempli sa tâche et lui souhaite une retraite active et intéressante.

En terminant, le Comité tient à faire l'éloge du travail accompli par les dirigeants, les membres du Comité exécutif et du Conseil exécutif, et le personnel du CTC. Nous demandons aux délégués d'approuver cette expression de remerciements à leur adresse pour tous leurs services."

Ceci est respectueusement soumis à l'assemblée par le Comité.

M. D. ANDERSON (Membre du Comité des Rapports des Dirigeants): Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par J. Munro, Président du Comité.

M. J. NICHOL (Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés — Section locale 7): Je félicite le Comité pour son rapport. Il est évident que la période qui nous sépare de la dernière assemblée a été très active. Mais je voudrais parler surtout des syndicats qui ne sont pas affiliés au Congrès du Travail du Canada. Hier soir, au cours du caucus des délégués de la Colombie Britannique, nous avons vu un film exposant les activités du mouvement syndical dans cette province en 1983, les activités d'Opération Solidarité et de Coalition Solidarité, et je recommande vivement aux dirigeants et au Conseil exécutif de retenir l'idée de montrer ce film à tous les délégués de l'assemblée. On y voit ceci: lorsque après son élection, le gouvernement de la Colombie Britannique a voulu supprimer tous ses ennemis, il a promulgué 26 lois qui ont pratiquement détruit tous les droits des travailleurs, les droits de la personne, les droits des professeurs désavantagés, etc. Alors a eu lieu la riposte la plus massive que la province de la Colombie Britannique ait connue et que le mouvement syndical ait sans doute livrée dans tout le pays. Un certain nombre d'organisations communautaires se sont unies et, après de trop longues années, le mouvement syndical a réalisé son unité pour contre-attaquer ce genre de législation. Des manifestations réunissant entre 50 et 60 000 personnes ont eu lieu à l'Empire Stadium, une autre de 25 000 personnes à Victoria, prouvant ainsi ce que le mouvement syndical est capable de faire lorsque tous ses membres s'unissent pour agir.

Il y a des syndicats qui ne sont pas affiliés au Congrès. Nous avons ici, assis dans la galerie des visiteurs, des gens appartenant à l'Exécutif de la Fédération des professeurs de la Colombie Britannique qui, j'en suis sûr, aimeraient beaucoup se trouver dans l'enceinte de l'assemblée pour apporter leur contribution à l'efficacité du mouvement syndical canadien. Nous avons ici des membres du syndicat des employés hospitaliers qui souhaiteraient vivement entrer dans cette Centrale syndicale. Il y a d'autres syndicats comme les routiers qui ont eux-mêmes décidé de rompre leur affiliation avec le Congrès du Travail du Canada et qui probablement ne veulent pas revenir; il y a d'autres syndicats en Colombie Britannique qui ne s'entendent pas avec certains affiliés et qui sans doute ne veulent pas venir non plus; mais je pense que la porte doit néanmoins rester ouverte aux organisations qui voudraient s'affilier au Congrès et entrer dans ce Parlement des travailleurs.

Il est de fait, qu'avec les métiers de la construction — et je suis heureux qu'un mouvement se dessine pour leur permettre de revenir de leur propre gré — il y a en Colombie Britannique autant de syndicats affiliés que de non affiliés. Cette situation n'est pas brillante, en particulier lorsque nous constatons ce que l'unité et la solidarité ont pu accomplir lorsque nous nous sommes trouvés face à l'attaque lancée par le gouvernement Bennett.

Je reconnais qu'il existe beaucoup de points sensibles chez les syndicats qui ont une juridiction dans certains de ces domaines. Je crois savoir qu'un comité a soumis un rapport au Conseil exécutif et je regrette que celui-ci n'ait pas été communiqué aux délégués. J'ajoute que si vous n'avez pas pu, en Conseil exécutif, mettre au point une politique sur la question des non affiliés, je suggérerais que l'on fasse des efforts pour aplanir les divergences existant entre les affiliés et les syndicats en cause, qui véritablement veulent entrer dans ce Congrès. Je pense que le Conseil exécutif doit prendre l'initiative de réunions entre des organisations, avec l'idée de jouer un rôle de conciliateur si cela est nécessaire, mais je ne crois pas que nous devrions attendre encore deux ans, jusqu'à une prochaine assemblée, puis attendre, encore attendre. Nous devons agir maintenant, lancer une action positive qui amènera toutes ces organisations dans le sein du Parlement syndical.

M. C. ANDSTEIN (SNFPP-SFPCB — Section locale 511): Comme l'orateur précédent, je veux aussi féliciter le confrère Jack Munro et son Comité pour avoir mis en lumière une partie très importante du Rapport des Dirigeants, à savoir la partie qui traite de la survie du Congrès du Travail du Canada et de l'avenir du mouvement syndical.

Depuis de nombreuses années nous discutons au sein du Congrès de la question d'amener les syndicats non affiliés au Congrès à entrer dans la Centrale syndicale. Il y a deux ans, le Conseil exécutif — et je crois qu'on devrait l'en féliciter — a constitué un comité présidé par le confrère Montgomery, chargé d'aller à travers le pays pour examiner cette question. Ce comité a parlé aux syndicats affiliés, à ceux qui ne le sont pas, il a établi des recommandations qu'il a présentées au Conseil exécutif mais dont nous n'avons, toutefois, pas eu connaissance car le rapport est resté là.

Le Comité des Statuts et Structure s'est rendu aussi un peu partout au Canada enregistrant les propositions; bien des gens ont eu des discussions à ce sujet avec le Comité. Nous réalisons, comme l'a dit notre confrère, qu'il existe des points sensibles si l'on songe à faire entrer des non affiliés dans la Centrale syndicale; il s'agit de questions de juridiction, de syndicats qui se sont détachés. En Colombie Britannique, nous pensons pouvoir venir à bout de cette situation et si nous le pouvons, le reste du mouvement syndical le peut aussi certainement.

L'an dernier, nous avons vécu une expérience unique avec Opération Solidarité; un mélange de syndicats affiliés et non affiliés réunis dans une cause commune dans une action dirigée contre le gouvernement qui essayait d'écraser, je dis bien d'écraser, tous les travailleurs et tous les syndicats, pas seulement ceux de la Colombie Britannique, mais la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique, le CTC, tous les syndicats. Je dois signaler que les seuls syndicats qui ne se sont pas joints à Opération Solidarité, sont les prétendus syndicats canadiens comme "CAIMAW" qui ne seraient pas d'accord avec l'un de nos principes fondamentaux, à savoir l'accord de non maraudage. Mais nous nous sommes débrouillés sans eux. Du fait de cette expérience en Colombie Britannique, nous avons constitué un comité issu de votre Conseil exécutif, pour traiter la question des affiliés et des non affiliés. Une fois de plus nous reconnaissions les points de divergence sur la juridiction des syndicats détachés. Ce Comité constitué de représentants d'un certain nombre des principaux syndicats des secteurs public et privé, a adopté un rapport qui a été envoyé au Conseil exécutif. Ce dernier et le Comité exécutif ont eu deux ans pour l'étudier. On nous a dit que ces questions étaient trop délicates pour que nous en discutions nous-mêmes; on nous a demandé d'attendre encore deux ans. J'estime que le Conseil exécutif devrait nous dire pourquoi nous devons attendre; que va-t-il faire pendant ces deux ans qu'il n'a pas pu faire pendant les deux dernières années? Son propre rapport indique que des mesures devraient être prises immédiatement pour rassembler tous les syndicats canadiens en une seule centrale syndicale nationale. Cette centrale devrait être le Congrès du Travail du Canada et je demande au Conseil exécutif et au Président du Congrès de bien vouloir nous donner une indication quant aux mesures qu'ils comptent prendre immédiatement.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Permettez-moi de le faire tout de suite. Nous ne sommes pas engagés dans une entreprise qui renvoie les membres. Ces organisations qui ne sont pas affiliées et qui, pour la plupart, souhaitent entrer dans le Congrès, peuvent le faire, il n'y a aucune interdiction. Mais nous savons tous que la question est beaucoup plus complexe que la façon dont on vient de la décrire. Nous avons des groupes qui se sont détachés et qui ont rompu, soit depuis longtemps, soit depuis peu, avec des affiliés actuels; c'est un domaine très délicat et nous devons aux affiliés à ce Congrès un peu plus que nous devons à ceux qui ne le sont pas, nous avons une obligation envers eux.

La prochaine réunion du Conseil exécutif qui aura lieu dans quelques semaines, sera entièrement consacrée à l'ensemble de la question des syndicats non affiliés et nous irons discuter, solliciter, dialoguer très activement avec les organisations qui, nous le savons, sont prêtes à nous rejoindre, celles qui ont manifesté leur intérêt et nous irons même, oui, solliciter celles qui n'en ont pas fait autant. Ceci est un programme d'activité qui sera mis en oeuvre, qui doit l'être et qui inclut nos amis des métiers de la construction et plusieurs autres. Les progresseurs de la Colombie Britannique sont ici, ils veulent être des nôtres, qu'ils viennent, il n'y a aucune interdiction à cela.

M. G. STONEY (Conseil du travail de New Westminster et du district): Depuis mon arrivée ici, dimanche, j'ai été frappé par le fait que l'on m'a raconté à plusieurs reprises, ce qui s'est passé à Kelowna en novembre 1983. Je pense qu'il serait bon que quelqu'un expose les faits et c'est ce que je me propose de faire pendant les quatre minutes qui suivent. Il faut que quelqu'un dise ce qui est réellement arrivé. Tout d'abord, j'ai eu la chance d'assister à la réunion qui s'est tenue dans la salle de conseil du Syndicat des fonctionnaires de la Colombie Britannique. Tous les dirigeants de la Fédération des travailleurs étaient là; il y avait des représentants des professeurs, des employés d'hôpitaux, de science-santé, des métiers de la construction et aussi d'Opération Solidarité et de Coalition Solidarité. Malade, le Président de la Fédération n'était pas en état d'assister à la réunion et c'est au Vice-président de la Fédération que l'on avait demandé d'être là pour déterminer si oui ou non des négociations pouvaient être engagées. Le Syndicat des fonctionnaires de la Colombie Britannique s'était déjà retiré, un grand nombre des membres du SCFP également; 7 000 membres des TUA s'étaient retirés aussi.

Une multitude d'autres gens étaient mêlés à cette affaire qui devait prendre de nouvelles proportions le lendemain pour continuer ainsi pendant dix jours pour obtenir que tout soit fermé dans la province. Certains se demandaient, cependant, quelles seraient les conséquences d'une grève générale: faire tomber le gouvernement. Il fallait soit le forcer à démissionner, et procéder à des élections, ou bien agir comme à Alcan, où la décision avait été prise de défier la loi ce qui avait amené sur les lieux la GRC et les troupes.

C'est ce groupe de personnes, comprenant comme je l'ai dit tous les représentants de ceux qui étaient engagés dans Opération Solidarité, qui ont pris la décision de voir, à ce moment-là s'il existait un terrain de négociations permettant de régler ce différend. Vers 18h00, le Syndicat des fonctionnaires de la Colombie Britannique était arrivé à un accord qu'il avait en main; certains points jugés litigieux étaient retirés du Bill 3 et nous en sommes restés là. On a alors décidé que quelqu'un devrait se rendre à Kelowna, que ce devrait être le confrère Munro, et il est parti. Mais il est une erreur qu'il faut corriger, c'est qu'il n'est pas parti seul, car il avait été décidé que quelqu'un devrait l'accompagner. Sur sa demande, Gerry Scott qui, à ce moment-là, faisait partie du personnel de la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique, a accepté de l'accompagner. Arrivés à l'aéroport, l'appareil du gouvernement était là, mais le confrère Munro était informé qu'il n'y avait, à bord, de la place que pour lui. "Nous ne prenons aucun autre passager, nous avons des ministres et nous devons partir", lui dit-on. Le confrère Munro répondit: "Si mon confrère Scott ne peut pas partir, je ne pars pas non plus". Finalement deux ministres ont quitté l'appareil et Munro et son compagnon sont partis.

Un dialogue constant existait entre ce groupe dans la salle de conseil et le confrère Kube — qui était malade chez lui — sur ce que l'on pouvait accepter. La première proposition revenue avec le confrère Munro était inacceptable parce qu'elle ne traitait pas de la question du Syndicat canadien de la Fonction publique, quant à savoir comment l'argent destiné à l'éducation et perdu pendant le différend, serait dépensé. Munro est revenu pour négocier de nouveau puis a présenté une proposition qui a finalement été adoptée à l'unanimité par le groupe, dans cette salle, y compris par ceux que j'ai énumérés et le message était approuvé au téléphone par le confrère Kube, par tous les dirigeants de la Fédération des travailleurs de la C.B. qui attendaient avec les autres. Le confrère Munro est revenu et il a déclaré: "L'accord est réalisé". Et voilà comment les choses se sont passées.

Il n'a pas été question que quelqu'un aille voir le Premier Ministre de la province et qu'il ait eu un court entretien avec lui, ce qui aurait donné lieu à l'accord de Kelowna. C'est quelque chose qui a été réalisé par tout le mouvement syndical en Colombie Britannique par les affiliés à la Fédération des travailleurs et tous les autres que j'ai mentionnés et qui étaient affiliés à Opération Solidarité.

M. G. YETMAN (Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse): J'ai toujours maintenu que les deux extrémités du Canada se rejoignaient, c'est-à-dire la Colombie Britannique et la Nouvelle-Ecosse et je veux dire à mes amis de la Colombie Britannique que je leur tire mon chapeau pour l'excellent travail qu'ils ont fait avec Opération Solidarité, c'est indéniable. Les quelques-uns qui n'étaient pas là pour vous appuyer étaient absents parce qu'ils étaient en Nouvelle-Ecosse, luttant pour les Mineurs unis d'Amérique, affiliés à ce Congrès, un syndicat de longue date qui est bien connu dans ce pays. C'est pourquoi ils n'étaient pas auprès de vous pour vous soutenir, mais là aussi ils ont réussi car le mouvement syndical de la Nouvelle-Ecosse s'est uni, la solidarité a joué et la fédération des travailleurs, le conseil du travail, les affiliés tous ensemble ont vaincu le syndicat indépendant, le "CCU" et nous les avons renvoyés avec leurs bagages en Colombie Britannique; et les Mineurs

unis d'Amérique font toujours partie de la fédération, du conseil du travail et de la Centrale syndicale. Permettez-moi d'ajouter en tant que membre du Conseil exécutif, que ce Conseil ne se cache pas derrière quoi que ce soit. Nous avons décidé que cette question était une priorité majeure et nous allons la traiter immédiatement après cette assemblée. Nous nous réunirons pendant deux, trois, quatre ou cinq jours s'il le faut pour nous occuper de ceux qui sont encore en dehors de la Centrale syndicale pour les y amener; ce ne sera pas dans deux ans! En tant que membre du Conseil, je puis dire que nous voulons que cela soit fait et nous nous acquitterons de cette tâche.

M. J. ADAMS (SNFPP-SFPCB — Section locale 610): Je tiens à féliciter le Comité pour son rapport. Nous avons en effet traversé deux années extraordinaires depuis notre dernière assemblée et, encore une fois, le Comité mérite tous nos compliments pour avoir aussi bien mis les questions en relief dans leur réalité.

Je voudrais maintenant attirer l'attention des délégués sur les recommandations du Comité et les rapports qui concernent les non affiliés et les indépendants. Dans la province de la Colombie Britannique nous sommes sujets aux attaques les plus perverses qu'aucun des gouvernements canadiens ait jamais lancées contre sa propre population. Non seulement le gouvernement de la Colombie Britannique attaque le mouvement syndical, mais aussi tous les citoyens de cette province, quoi que le plus fort de l'attaque soit supporté har le mouvement syndical. C'est ce dernier qui a mobilisé ses forces pour lutter contre le gouvernement.

Nous avons besoin de toutes les ressources dont nous pouvons disposer si nous voulons continuer à lutter contre ce gouvernement et ses pareils au Canada. Nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de tolérer ces vieilles animosités, ces vieilles jalousies, ces vieilles déceptions politiques dans le mouvement syndical. Nous devons, en premier lieu, amener au sein de la Centrale syndicale, du Congrès du Travail du Canada, tous les syndicalistes de ce pays et cela doit être la question prioritaire la plus importante, la question capitale que nous devons traiter. Je suis encouragé par l'allocution du Président du Congrès du Travail du Canada et j'espère que lorsque nous quitterons Montréal et que les voix de l'éloquence se seront tues, on se souviendra de ce débat, on se souviendra des sentiments qui animent la population de la Colombie Britannique, on se souviendra de la position prise par le caucus de cette province. J'espère que tous les efforts seront faits pour amener dans ce Parlement des travailleurs tous les syndicats indépendants qui n'y sont pas encore.

M. P. WHITAKER (SPC): Je voudrais poser une question au Président. En lisant le rapport j'ai remarqué, à la page 3, que cette année a marqué aussi la création du Centre national de la main-d'oeuvre et de la productivité et j'ai quelque inquiétude à ce sujet. Si nous adoptons ce rapport, est-ce que cela signifie que nous endossons également la participation dans le Centre de productivité? Cela me préoccupe parce qu'il semble que nous discutions de ces rapports sans avoir cependant l'occasion de débattre des résolutions; nous n'en voyons généralement qu'une ou deux et je vois que celle relative au Centre de productivité est assez loin.

PRESIDENT (M. D. McDermott): N'ayez aucun doute à ce sujet, nous ne voulons pas essayer de séduire qui que ce soit. En adoptant ce rapport vous n'endossez rien du tout.

M. P. WHITAKER (SPC): Nous aurons donc tout de même l'occasion de discuter du Centre de productivité?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je crois bien!

M. C. PASCUCCI (AFPC-SEIC — Section locale 543): Il est difficile de se prononcer contre un tel rapport ou de le condamner, étant donné qu'il relate tant de réalisations accomplies. Mais je veux attirer l'attention des délégués sur un domaine dont on ne parle pas du tout ici, à savoir les chômeurs et l'organisation de ces derniers. Je crois qu'il aurait été très opportun, étant donné la Conférence économique que le Congrès du Travail du Canada a organisée en mars 1983 et à laquelle des chômeurs étaient représentés par quelques-uns d'entre eux, qui n'étaient pas nécessairement membres de syndicats. Je crois que si nous cherchons un large groupe à mobiliser et à organiser, c'est bien celui des chômeurs qu'il faut voir. Cela n'a pas encore été fait et nous devons nous engager dans l'organisation des chômeurs. Nous pouvons parler de reprise, mais si elle ne se produit pas, qui blâmera-t-on à ce sujet? Il est donc extrêmement important qu'en termes de politiques et de résolutions relatives à nombre de services sociaux, nous puissions édifier des coalitions et travailler avec les chômeurs et ceux qui ne sont pas encore organisés.

M. W. CLARK (Président — STT): Je me prononce en faveur des principes exposés dans ce rapport, mais je voudrais parler aux délégués de la question de solidarité syndicale et d'unité syndicale, parce que ce genre de problèmes ne se limite pas à la Colombie Britannique. Ce qui est plus important, c'est que j'apprécie les commentaires portant sur ces perturbantes technologies qui anéantissent toutes les limites juridictionnelles dans les nouveaux genres de syndicats qui surgissent dans les communautés où nous aurons affaire.

Ceci dit, j'ajoute que nous sommes fiers, en Colombie Britannique, de ce que nous avons fait jusqu'ici avec Opération Solidarité. Comme le confrère White l'a démontré lundi matin, c'est grâce à l'appui du mouvement syndical que, même s'il n'a rien gagné, les TUA pu lutter contre Chrysler et ses acolytes, et qu'ils n'ont pas perdu non plus; cela est vrai aussi en ce qui concerne Opération Solidarité. Notre Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique avait déjà une longue et fière histoire de solidarité et de militantisme, mais étant donné les problèmes existant à l'intérieur même de notre maison, elle n'était pas en mesure d'affronter le gouvernement de la province. Il fallait que nous organisions une opération solidarité pour ramener nos confrères et consoeurs dans le mouvement syndical de la province ceux qui étaient là auparavant et ceux qui n'y étaient pas. Nous avons serré les rangs et nous avons réussi. Le mois prochain nous aurons la réunion annuelle d'Opération Solidarité, mais cela ne devrait pas avoir à se produire, c'est par l'intermédiaire du Congrès du Travail du Canada et de la fédération des travailleurs que nous oeuvrons. Nous ne sommes pas très heureux que la Fédération des travailleurs de la C.B. soit un peu dans le vide, mais la vérité est que cela s'est produit et que nous devons faire quelque chose pour y remédier.

D'une façon ou d'une autre, nous devons trouver des méthodes et je ne veux imputer à personne quelque complot sournois ou autre; je reconnais, comme tout le monde, qu'il existe des points sensibles et je ne veux certes pas insulter aucun des affiliés. Nous devons voir les choses dans leur ensemble et pas simplement dans le cadre de la Colombie Britannique, ce n'est pas la seule province du Canada qui souffre d'un taux de chômage élevé et d'un code du travail le plus mauvais, mais les gens de Terre-Neuve sont en aussi mauvaise posture que nous. Ce que nous faisons ici doit profiter à tous les travailleurs du Canada et pas seulement à ceux de la Colombie Britannique.

Il y a un mois, nous nous sommes réunis avec le caucus du NPD pour obtenir de l'aide en ce qui concerne le code du travail. A cette réunion assistaient aussi des membres des syndicats de professeurs, de routiers, des employés des hôpitaux et des métiers de la construction. Nous ne pouvons pas survivre sans l'appui de tous ces travailleurs et pas seulement dans notre province, mais dans le Canada tout entier. Je demande donc au Conseil exécutif de nous apporter un genre de politique ou d'initiative qui pourrait résoudre ces problèmes.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je vais interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la clôture du débat, sont priés de l'indiquer. Contre? Adoptée. Nous passons au vote sur la recommandation d'adoption du rapport du Comité. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Je saisis cette occasion de siéger en tant que Président suppléant, pour prononcer une de mes rares allocutions à l'assemblée, et elle sera courte. Comme vous le savez j'en suis à mon dernier mandat, et vendredi à midi ou tôt dans l'après-midi, il sera terminé. Il y a quarante ans que j'ai commencé à oeuvrer dans le mouvement syndical; quarante années intéressantes et nous avons parfois survécu à certaines d'entre elles en bien meilleur état que nous ne l'étions auparavant. J'ai rencontré beaucoup de gens, dont certains sont maintenant à la retraite, mais je veux aujourd'hui au nom du personnel du bureau du Secrétaire-trésorier, du bureau de la comptabilité et de ceux qui ont travaillé avec moi à cette assemblée, vous remercier tous qui nous avez tellement aidés cette année et lors des assemblées précédentes. Je vous souhaite à tous bonne chance. A la prochaine assemblée je serai assis là-bas quelque part et en vous regardant travailler je me dirai sans doute: peut-être sont-ils aussi bons que nous l'avons été pendant toutes ces années passées! Je vous remercie beaucoup.

ALLOCUTION DE M. ALAN SAPPER

M. A. SAPPER (Délégué fraternel du "British Trades Union Congress"): C'est avec un très grand plaisir que Bill Whatley et moi, du "TUC" sommes ici pour vous apporter le salut fraternel de plus de 10,5 millions de syndicalistes. Malheureusement ce nombre diminue, mais je ne suis certes pas ici seulement pour vous déprimer. Dans le monde entier, les syndicalistes souffrent à la fois en tant qu'individus et qu'organisations sous la domination des employeurs et des gouvernements.

Vous savez certainement qu'en Grande-Bretagne nous devons affronter le gouvernement conservateur de Mme Thatcher, gouvernement comme ce siècle n'en avait encore jamais vu. Elle et ses collègues du cabinet ont décidé de déclarer la guerre à la classe ouvrière britannique, menaçant nos services sociaux qu'elle réduit, notre éducation, nos services de santé, en fait tout, excepté la police et l'armée. Toutes les réalisations que nos pensions avoir accomplies au cours des années nous sont confisquées, mais naturellement pas sans combat. Le gouvernement a démontré qu'il ne se laissera pas arrêter par quoi que ce soit pour détruire la force de la classe ouvrière britannique. Ses activités tant économiques que politiques se traduisent par 4 millions de chômeurs, plus 3,5 millions de travailleurs rétribués à des taux au-dessous des niveaux de subsistance.

Bien entendu, les travailleurs britanniques se sont révoltés contre ce système, à leur façon particulière et historique. Le gouvernement britannique ayant essayé de fermer un cinquième des vieilles mines en activité, anéantissant les communautés qui perdaient d'un seul coup 2 à 3 000 emplois, la "National Union of Mine Workers" de Grande-Bretagne a déclenché une grève de résistance. Leur exécutif m'a chargé de vous transmettre leurs saluts fraternels à cette assemblée. Ils sont tout à fait au courant de vos faits et expériences. Vous savez que les mineurs ne luttent pas pour les salaires mais contre la fermeture des puits, pour les communautés dans lesquelles ils se trouvent, et la magnifique solidarité que leur ont témoignée les autres syndicats est illustrée par la solidarité grandissante qui se manifeste au Canada.

Bill et moi nous savons que vous avez ici des problèmes semblables et je ne m'aventurerai certainement pas dans les domaines dont les questions relèvent exclusivement de votre assemblée, mais nous avons entendu parler du fait que les autorités essaient d'entraver les syndicats en Colombie Britannique et cela ressemble beaucoup à la situation que nous avons où pour la première fois, en Grande-Bretagne, le gouvernement tente d'impliquer l'Etat dans la façon dont les syndicats et leurs alliés mènent leurs affaires.

Je dois vous parler maintenant de l'événement le plus significatif de l'année 1984. Il y a cent cinquante ans, six ouvriers de ferme anglais étaient déportés pour sept ans en Australie, pour avoir osé organiser un syndicat. C'était en 1834 et depuis nous avons fait du chemin. La lutte a été dure et nous pensions l'avoir largement gagnée; mais je crois que tout mouvement syndical digne de ce nom ne peut ignorer les menaces et les attaques qui sont toujours présentes lorsqu'il lutte pour améliorer les conditions de ses membres et, nous en Grande-Bretagne, nous luttons contre les attaques les plus sérieuses qui soient.

Cette année, le gouvernement britannique a décidé, unilatéralement et sans consultation, que 10 000 employés du service public du quartier général des Communications du gouvernement, se verraient offrir 1 000 Livres chacun pour vendre leur droit d'appartenance à un syndicat. On leur a dit qu'ils pourraient perdre leur emploi s'ils ne signaient pas cet accord; mais ces droits sont inaliénables, ils ne peuvent pas être vendus. Les travailleurs en Grande-Bretagne, au Canada et partout dans le monde ont lutté et sont morts pour avoir le droit de se constituer en syndicats, ils ont lutté et ils sont morts pour se défendre, eux et leurs familles, et notre devoir est de défendre ces droits et nous triompherons en Grande-Bretagne et ailleurs dans le monde.

J'ai mentionné Tudpuddle, petit village insignifiant en Grande-Bretagne, mais à Tudpuddle le mouvement syndical britannique organise une série d'événements pour marquer le 150ième anniversaire en question, y compris une manifestation dans ce village et nous espérons Dennis que vous pourrez venir y prendre la parole le 11 juillet. Lorsque, après des manifestations de masse organisées à cette époque, les ouvriers fermiers ont été pardonnés, cinq des six martyrs se sont installés dans des fermes aux environs de London, en Ontario, et leurs descendants vivent toujours dans cette région. J'estime que leur courage et leur exemple devraient être pour nous une source d'inspiration.

Notre mouvement a compté des milliers d'hommes et de femmes qui étaient disposés à faire de grands sacrifices pour leurs droits et ceux des autres travailleurs, pour constituer des syndicats et y adhérer, si l'on considère ce qu'ils ont dû traverser en 1834. Auraient-ils pu imaginer alors que 150 ans plus tard le mouvement syndical compterait des millions de membres dans les pays démocratiques? Auraient-ils pu imaginer que le Premier Ministre du pays dans lequel ils avaient été déportés s'était fait un nom en mettant le leadership de l'"Australian Council of Trade Unions" au service des travailleurs? Les pionniers du mouvement syndical au Canada, en 1830, ne seraient-ils pas récompensés s'ils pouvaient voir cette grande assemblée des syndicats? Les gens du Canada, de l'Afrique du Sud, du Chili, de l'Amérique Latine et de la Grande-Bretagne ne valent pas moins que ceux qui nous ont précédés mais nous leur devons de permettre au drapeau syndical de continuer à flotter.

Au cours de son dernier congrès, le "TUC" a fermement condamné toutes sortes d'oppression; il a condamné l'intervention américaine au Nicaragua, il a condamné l'ingérence américaine dans les luttes démocratiques menées au Guatemala et dans le reste du continent latino-américain, et surtout il a condamné l'invasion de Grenade contre les citoyens d'un pays ami du Commonwealth. Nous sommes profondément et absolument opposés à l'expansion des missiles nucléaires par le moyen du système Cruise. De Londres, nous nous joignons de tout coeur aux citoyens et travailleurs de Vancouver pour déclarer nos deux villes "zones exemptes d'armes nucléaires" et nous espérons propager cette attitude.

Le "TUC" a applaudi ces femmes héroïques de Greenham Common qui maintiennent un piquetage ininterrompu autour de la base américaine de missiles Cruise. Je crois qu'en ces jours sombres il est essentiel que les dirigeants de syndicats regardent autour d'eux pour découvrir ce qu'ils peuvent apprendre des exemples d'autres pays. Il nous faut voir de quelle façon nous pouvons élever le niveau de l'organisation, nous devons améliorer le recrutement et nous assurer que nos syndicats continuent d'être attirés par de nouvelles relations et par les jeunes dans le mouvement syndical, par ceux qui sont dans les industries de haute technologie, qu'en Angleterre nous appelons les "industries du soleil", par les femmes et les membres des groupes minoritaires. Ces droits sont les droits inaliénables des travailleurs, quel que soit leur sexe ou la couleur de leur peau.

Votre débat concernant les concessions m'a rappelé ce qui se passe actuellement de l'autre côté de la médaille, dans certains groupes de syndicats en Grande-Bretagne, dans ces industries "du soleil levant", de haute technologie japonaise et britannique; nous espérons que ces industries du soleil levant ne verront pas le crépuscule des principes syndicaux, des ententes amicales, pas de clauses de grève chez les employés et domination des travailleurs par les employeurs afin que la présence des syndicats devienne inopportune.

Nous avons étudié et compris que les indemnités de licenciement que certaines catégories de travailleurs acceptent, ne sont que le prix du sang, car ainsi ils vendent leurs emplois à leurs enfants et à leurs petits enfants. Nous devons nous assurer de répondre à l'attente de nos membres qui souvent sont maintenant différents des générations précédentes; leur approche n'est pas la même, ils demandent aux syndicats des services différents de ceux que nous fournissions dans le passé, et surtout ils insistent pour se faire entendre dans la prise des décisions qui les affectent. Nous devons leur accorder la parole, depuis les membres de la base jusqu'aux niveaux supérieurs, en passant par les ateliers. Nous devons leur faire comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'une étape dans notre effort continu, mais que le fonctionnement, la force, sont essentiels à un progrès social et stable pour notre peuple qui doit faire face à un avenir incertain en voie de changement rapide. Nous, soit en congrès soit en assemblée, devons apporter un leadership, nous devons remporter l'engagement de nos travailleurs et de nos sociétés, à la solidarité; nous devons démontrer que nous sommes vulnérables, qu'un jour nous pourrions tous ne pas être capables de nous défendre, et que le chômage pourrait nous frapper. Nous devons montrer aux gouvernements que les changements économiques et technologiques s'opèrent plus facilement si l'on prévoit des mesures pratiques pour rassurer ceux qui se sentent menacés par ces changements.

Pour conclure, je vous dirai combien le "TUC" apprécie la possibilité d'une action conjointe entre le "TUC" et le CTC sur un programme d'éducation syndicale dans les pays en voie de développement, procuré par le "Commonwealth Trade Union Council", avec son Président, lequel est votre propre président, Dennis McDermott.

Je ne vois franchement que peu d'espoir pour l'avenir du monde à moins que les pays industrialisés ne viennent en aide aux pauvres de la terre pour élever leur niveau de vie et leur capacité productive. Nous sommes tous interdépendants les uns des autres et le progrès du Tiers-Monde alimentera la reprise dans nos propres pays. Pour être utile, le développement doit servir des buts sociaux et le revenu et l'emploi ne seront générés de façon adéquate que si des mesures efficaces de force et de solidarité syndicales sont prises avec nos confrères et consoeurs qui sont attaqués un peu partout dans le monde et en particulier dans nos deux pays, la Grande-Bretagne et le Canada.

Le "TUC" apprécie vivement les liens étroits que nous sommes certains d'avoir établis avec le CTC et nous espérons maintenir une collaboration et des contacts amicaux qui nous lieront plus encore. En tant que travailleurs nous espérons aussi que nous pourrons, ensemble, gagner tous les combats que nous-mêmes et nos membres devrons affronter.

PRIX POUR SERVICES EMINENTS A LA CAUSE HUMANITAIRE

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous en arrivons à ce qui, je l'espère, sera l'un des grands moments de cette assemblée. Comme vous le savez, périodiquement nous rendons hommage à certains pour ce que nous appelons des services éminents à la cause humanitaire. C'est la plus haute récompense que nous puissions décerner à n'importe lequel d'entre nous dans la société, et cette année c'est une équipe, Dan et Donna Hill, un mari et sa femme, qui en seront les récipiendaires. Pendant de longues années, tous deux ont travaillé dans le domaine des droits de la personne de ce pays. Et ce jeune homme que vous voyez assis à côté d'eux, vous l'avez peut-être reconnu car il a déjà sa propre renommée due à ses multiples talents de poète et d'écrivain de chansons, l'un des exécutants les plus remarquables, Dan Hill Junior.

Pour les présenter, pour illustrer avec beaucoup plus de détails que je ne saurais le faire la contribution qu'ils ont apportée à la famille humaine, voici un vieil ami, un organisateur, un vétéran libertaire civil, celui qui dès le premier jour a conduit la résistance à la Loi sur les mesures de guerre, alors que ce genre de conduite n'était pas très populaire, ancien Secrétaire associé du Comité national pour les droits de la personne au Congrès du Travail du Canada, ancien Secrétaire au Comité syndical de l'Ontario pour les droits de la personne et maintenant avec l'Association canadienne des libertés civiles et le Conseil général de cette association, notre excellent ami Alan Borovoy.

M. A. BOROVOY: Le Congrès du Travail du Canada a fait un choix remarquable. Lorsque pour la première fois j'ai appris que vous aviez décidé de donner cette récompense pour services éminents à l'humanité, à l'équipe de justice sociale Dan et Donna Hill, cela m'a fait un immense plaisir, et doublement lorsque j'ai su que c'était à moi qu'il revenait de faire l'introduction. Il y a sans doute trois raisons péremptoires auxquelles je peux penser, qui font que ce choix est vraiment extraordinaire.

Premièrement, bien sûr, en raison de leurs contributions nombreuses et immenses à la question des droits de la personne au Canada; deuxièmement, parce que, à une époque de divorces, de séparations, d'effondrement des familles de "ma" génération, ils constituent pour nous un exemple particulièrement inspirant de ce que ce mariage-association peut-être en activité. Troisièmement enfin, parce qu'ils symbolisent l'un des plus glorieux chapitres du mouvement syndical dans ce pays, son immense et indispensable contribution aux droits de la personne. Je voudrais prendre ces raisons en ordre inverse et m'étendre un peu plus sur chacune d'elles.

Tout d'abord, Dan et Donna Hill, en tant que symboles de la contribution considérable du mouvement syndical aux droits de la personne pendant des années. Au Canada, c'est du vieux Comité conjoint des travailleurs pour les droits de la personne, que ceux-ci en sont partis. De bien des façons, ce Comité était la clé impulsive derrière presque toute la législation sur les droits de la personne qui existe aujourd'hui dans le Recueil des actes législatifs, et cela surtout parce que le Comité syndical organisait des cas-tests, envoyait des délégations auprès du gouvernement, des députations, organisait des manifestations, veillait à tout et voilà le résultat. Honorer Dan et Donna Hill c'est rendre hommage à la philosophie et aux tactiques du Comité syndical pour les droits de la personne.

Lorsque j'ai commencé à travailler avec le Comité syndical, il y a 25 ans, on m'y a appris les leçons clés que je n'ai jamais oubliées et cela était essentiel pour la philosophie du programme du mouvement syndical en ce qui concerne les droits de la personne, la façon de sortir de la confusion d'alors en déterminant la distinction à faire entre les droits de la personne et l'amour fraternel. Dan et Donna expliquèrent clairement que lorsqu'ils parlaient des droits de la personne, ils ne parlaient pas de l'amour fraternel. Par exemple, ils n'ont pas demandé aux employeurs d'aimer les Noirs, d'aimer les Juifs ou d'aimer les Autochtones, ils leur ont dit: vous devez embaucher les Noirs, les Juifs, les Autochtones, que vous les aimiez ou non.

Pour eux il ne s'agissait pas de ce que vous aimiez mais de ce que vous faisiez; il n'était pas question de vos sentiments mais de votre comportement. Pourtant, je ne veux pas, un seul instant, laisser entendre que Dan et Donna étaient opposés à l'amour fraternel, mais ils n'étaient pas disposés à attendre des milliers d'années pour voir l'heureux jour, s'il est jamais venu, où tous les êtres humains s'aimeraient les uns les autres avant d'en arriver à aujourd'hui à insister sur le fait que chacun joue franc jeu à l'égard de l'autre. C'est l'essence même de la philosophie qu'ils pratiquaient que j'ai apprise à ce moment-là, ce qui leur donne droit à toute ma gratitude.

Cela a conduit aussi, naturellement, aux tactiques du Comité syndical pour les droits de la personne. Si vous voulez promouvoir ces droits vous devez être prêts à faire pas mal de bruit; comme l'a dit l'un des leaders syndicaux de l'époque, la diplomatie discrète ne conduit qu'à un non acquiescement discret.

Honorer Dan et Donna Hill c'est rendre hommage à tout cela; c'est honorer les pionniers des droits de la personne dans le mouvement syndical; c'est honorer Kalmen Kaplansky que Dan a appelé il y a quelques années, "le grand-père du mouvement des droits de la personne" dans ce pays, il était alors Directeur du "Jewish Labour Committee" en 1948 et il avait créé dans tout le Canada un réseau de comités des travailleurs pour les droits de la personne, rattachés aux fédérations des travailleurs, aux conseils du travail municipaux, à de nombreux syndicats et aux deux congrès qui fonctionnaient alors au niveau fédéral. C'est aussi honorer le regretté Eamon Park qui, même s'il était très pris par ses fonctions de Directeur national adjoint des Métallurgistes unis d'Amérique, de Président du Nouveau Parti Démocratique et même de législateur, trouvait toujours le temps d'accorder un leadership intelligent, créatif et dévoué au Comité syndical pour les droits de la personne. C'est honorer Bromley Armstrong, les Terry Meaghers, c'est honorer le regretté Syd Blum dont les tactiques agressives ont finalement brisé l'une des plus résistantes oppositions aux Noirs dans ce pays, à Dresden, Ontario dans les années 50. C'est honorer aussi quelqu'un d'un peu obscur quoique assez bavard, un représentant du personnel des TUA que vous connaissez bien, Dennis McDermott, qui a été aussi un membre très actif du Comité syndical pour les droits de la personne à cette époque. Vous savez à quel point la tendance à une terminologie profane du confrère McDermott, a servi si éloquemment la cause syndicale!

Permettez-moi aussi de vous dire comment il a servi cette cause. Lorsque nous avions une conférence sur les droits de la personne dans le mouvement syndical, invariablement l'un des délégués se levait pour poser l'ultime question offensive; il la posait, bien sûr et il pensait que ceci mettrait fin à la démonstration. Il regardait McDermott dans les yeux, lorsque celui-ci avait terminé son allocution et avec plaisir il lui demandait' "Que diriez-vous si votre soeur épousait un Noir?" à quoi Dennis McDermott répondait non moins invariablement: "Je ne souhaiterais cette garce à personne" et alors, sans trahir un secret, j'ajoute que je lui disais seulement "Je n'oublierai jamais ça, mon vieux".

J'en arrive à la façon dont Dan et Donna sont et doivent demeurer pour vous, le symbole de tout cela, comment ils ont été notre inspiration par leur mariage-association dans l'action. Longtemps avant l'époque de la libération de la femme, leur marige a concrétisé l'égalité des époux. Ces deux êtres sont et ont été toujours si étroitement engagés dans leurs idéaux communs et leurs activités

réciproques qu'il est difficile, pour ceux qui les ont connus, de déterminer où l'un commence et où l'autre s'arrête, quoique depuis quelque temps c'est Dan qui a été le plus souvent en contact avec le public alors que Donna est restée un peu plus dans la coulisse. Dan vient d'être nommé Ombudsman pour la province de l'Ontario; auparavant il était Président de la Commission des droits de la personne pour l'Ontario et avant cela Directeur de cette Commission, et vraiment le premier directeur d'une commission gouvernementale des droits de la personne au Canada.

Durant la période s'écoulant entre le moment où il a laissé la Commission des droits de la personne, vers le milieu de l'année 1974 et ces derniers mois où il a été nommé Ombudsman, Dan et Donna ont exploité une firme privée de consultations sur les droits de la personne qui portait le nom de "Daniel G. Hill & Associés" et vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'associé était Donna Hill, mais ce n'était pas toujours le cas. Au cours des années 1950, c'est Donna qui était la personnalité publique en tant que Secrétaire du Comité conjoint des travailleurs pour lutter contre l'intolérance raciale dont avait été informé le Comité. Elle a été la personnalité publique qui a fait démarrer le travail d'intégration des chemins de fer et qui s'est attaquée à la Commission des permis de vente des boissons alcoolisées et autres établissements, à d'autres institutions gouvernementales pour que l'anti-discrimination devienne une réalité dans leurs politiques. Elle a mené toute cette action au premier rang, Dan étant à ses côtés.

Cette réciprocité dans leurs relations remonte au moment de leur mariage. Peut-être seront-ils surpris d'apprendre, en m'écoutant, que lorsqu'on me dit quelque chose cela va se loger quelque part dans ma mémoire d'où je le tire plus tard, comme je le fais aujourd'hui. Donc, lorsqu'ils se sont mariés, ils ont voulu écrire eux-mêmes la cérémonie de leur mariage et ont indiqué au Pasteur — qui était le père de Donna — la façon de procéder comme ils l'avaient décrit. Cette procédure est sans doute mieux connue aujourd'hui mais à ce moment-là elle ne l'était pas. Leur cérémonie était un hommage à la dignité humaine, à la justice sociale, à l'égalité et depuis Dan et Donna ont décidé de leurs propres règles.

J'en arrive aux raisons peut-être les plus importantes de leur rendre hommage, de célébrer leur immense contribution aux droits de la personne. Lorsque Dan a prêté serment pour devenir l'Ombudsman de l'Ontario il a dit qu'il espérait que son mandat marquerait une fusion multiculturelle des caractéristiques; il y voulait quatre caractères distinctifs: "chutzpah", "sweat", "élan", et "soul". Etant donné que Dan veut — j'allais dire écrire sa propre épitaphe — être jugé sur ses propres normes, il est juste que nous tentions de les juger tous les deux d'après celles-ci. Je voudrais vous dire quelques mots à propos des réalisations de Dan et Donna par rapport à ces quatre caractéristiques.

"Chutzpah" — Tout d'abord à propos de "chutzpah", je n'ai pas besoin de vous dire que ce délicieux terme yiddish signifie à peu près hardiesse, sang froid, audace. Un activiste des droits de la personne doit être pourvu du "chutzpah" et permettez-moi de vous dire quelque chose sur le chutzpah-Hill. Il y a quelques années, lorsque Dan était Directeur de la Commission des droits de la personne pour l'Ontario, il avait engagé des poursuites contre le propriétaire d'un garage de bateaux à Chatham, Ontario qui avait refusé de louer un bateau à des Noirs pour aller à la pêche. Qu'est-ce qu'un Noir peut faire à un bateau, je vous le demande? Mais il ne voulait rien entendre; Dan avait constitué une commission d'enquête et il avait une salle pleine de gens indignés de cette discrimination. Pendant les dépositions, le propriétaire des bateaux était contre-interrogé par l'avocat des plaignants qui le harcelait de questions, si bien qu'il leva tout à coup les bras en disant: "Bien, bien, je les prendrai". Vous pouvez imaginer la déception de Dan qui avait une salle pleine de gens qui attendaient une vengeance et voilà que l'accusé se rendait avant l'heure. Ils s'en furent dans la salle du juge pour procéder à quelques arrangements afin que les Noirs versent un dépôt sur le bateau pour organiser leur pêche dès ce moment et jusqu'à la fin de la saison. Certains des Noirs ont dit alors à Dan qu'ils n'aimaient pas la pêche mais Dan leur a répondu qu'ils devraient y aller tout de même.

Dan ne fait pas de choix en ce qui concerne son "chutzpah", il est prêt à l'imposer à quiconque, sans distinction de race, de croyance, de couleur, qu'il s'agisse des victimes ou des coupables de discrimination et naturellement cette attitude correspondait au fait que les Noirs devaient aller pêcher à cet endroit jusqu'à la fin de la saison.

Un exemple de chutzpah-Hill a créé un précédent au Canada. Il y a un certain nombre d'années, une femme noire s'est adressée à la Commission des droits de la personne de l'Ontario alors que Dan en était le Directeur; elle se plaignait qu'elle n'avait pas pu avoir un emploi chez un exposant américain qui faisait de la publicité dans une foire-exposition commerciale. Au moment où le cas est venu devant la Commission, l'exposant se préparait à repartir chez lui et la Commission n'avait aucun des moyens techniques habituels pour agir. Il n'était pas question d'obtenir cet emploi pour cette femme puisqu'il n'existait plus, pas question non plus d'obtenir de l'exposant la promesse de ne plus se livrer à une telle discrimination puisqu'il repartait dans son pays, bénéficiant ainsi de l'immunité pour toute promesse qu'il aurait pu faire. L'idée est venue alors d'exiger de lui une certaine somme pour compenser le tort causé à cette femme. A cette époque il n'existait absolument rien d'écrit, nulle part, à propos d'une telle réclamation, mais cela n'était pas pour décourager quelqu'un qui a le "chutzpah". Dan est allé trouver l'exposant et lui a dit: "Je pense qu'il serait juste que vous dédommagiez cette femme". L'homme tira alors 20 dollars de sa poche, mais Don le plus sérieusement du monde lui dit froidement: "Je ne crois pas que cela soit suffisant" et la somme est passé ainsi à 40$, puis à 60$, à 100$. J'étais là et j'avais du mal à tenir mon sérieux. Finalement Dan est arrivé à obtenir entre 100$ et 200$ pour cette femme. Ce fait est devenu une histoire très connue et la législature de l'Ontario a inscrit, dans une loi, qu'un dédommagement financier serait accordé aux victimes de discrimination raciale. Depuis lors d'autres provinces ont fait pareil.

"Sweat" — Derrière cette attitude extérieure de calme et de gentillesse, Dan et Donna Hill cachent une détermination tenace et e vous dirai quelques mots en ce qui concerne la carrière de Donna Hill. En tant que Secrétaire du Comité syndical pour les droits de la personne, elle n'était pas très heureuse, au cours des années 1950, que la "Liquor Licence Board" de l'Ontario ne se montre guère disposée à imposer des sanctions aux établissements pourvus de permis et exerçant une discrimination raciale. Donna Hill ne pouvait admettre aucune équivoque et elle a commencé à intenter des poursuites contre la "Liquor Licence Board". Elle commençait aussi à soupçonner qu'il existait un club public à Toronto où la discrimination contre les Noirs était également appliquée; elle y envoya son mari avec un membre de la section locale 439 des TUA, Bromley Armstrong, suivis de Dennis et de ses congénères. Les membres du test-noir furent interpellés: "Nous sommes désolés, leur dit-on, il faut que vous soyez membres pour entrer et malheureusement nous sommes déjà au complet." Dennis McDermott qui n'était jamais entré là et n'était pas membre de ce club, est entré en payant une modique somme et il était admis. Donna a porté l'affaire devant le "Liquor Licence Board" et elle s'est trouvée en butte à de nombreux détails techniques, un problème surgissant après l'autre. Je ne sais pas si vous le savez, mais la profession juridique dispose de qualités d'ingéniosité incroyables lorsqu'il s'agit de faire surgir des problèmes humains ordinaires d'une foule de détails techniques. Je crois parler de ceci en tant que membre peu informé de cette profession, mais Donna était aux prises avec des difficultés successives. Dans une telle situation, bien des gens auraient renoncé tout simplement, mais pas Donna Hill. Elle revint à la charge, procéda à un nouveau test, le portant devant la Commission et fut de nouveau assaillie par les détails techniques, mais elle recommença, encore et encore; elle était disposée à mettre le club et la Commission dans l'embarras et à harceler les deux sans relâche. Je dois à la vérité de dire que la détermination dont elle a fait preuve alors a préparé le terrain de ce qui est devenu peu après un amendement à la loi sur les droits de la personne au Canada, et la discrimination dans les endroits publics devenait ainsi une infraction à la loi. C'est en grande partie au genre de "sweat" exercé par Donna Hill que l'on doit cette réalisation, alors qu'elle était Secrétaire du Comité syndical pour les droits de la personne.

"Elan" — Je passe de "sweat" à "élan", ce merveilleux mot français pour perspicacité, panache. Je vais vous parler du "élan-Hill". Lorsque Dan était Directeur de la Commission des droits de la personne de l'Ontario, les journalistes avaient rapporté une histoire de croix brûlée par le Klu Klux Klan dans une municipalité du Sud-Ouest de la province de l'Ontario. Dan prit l'avion et se rendit sur place. Après une brève enquête il apparut clairement que cette croix incendiée n'était pas le fait d'un membre du Klu Klux Klan, mais de "pranksters". Dans la position où se trouvait Dan, un bureaucrate aurait dit simplement: "Désolé, il n'y a rien", et il serait rentré chez lui; dans cette même position, un démagogue aurait suscité la rage et la peur dans la communauté noire, par toutes sortes d'accusations

sauvages, mais Dan Hill n'est ni un bureaucrate ni un démagogue et en raison du climat créé par cet incident, Dan est allé voir le maire de la localité et l'a convaincu de créer un comité du maire, chargé des relations raciales, et ce comité s'est donné pour tâche — et avec succès il faut le dire — de trouver des emplois pour les jeunes Noirs, dans des endroits où ils n'avaient encore jamais travaillé. Je ne vous donne là qu'un exemple de cet "élan" des Hills, mais je puis vous assurer qu'il en existe beaucoup d'autres de tous les genres. C'est une caractéristique permanente de leurs activités.

"Soul" — Après "Elan", nous voici à "soul", le terme noir, pour sentiment, pour sensibilité, pour le genre d'intérêt à l'égard des autres, qui permet à certains de percevoir les problèmes dont souffrent les humains, alors que d'autres ne s'en aperçoivent même pas. J'en reviens à l'époque où Dan et Donna Hill vivaient à Newmarket, en Ontario. Vous preniez un journal et vous y découvriez tout de suite un article de Dan et Donna Hill au sujet de pratiques peu recommandables exercées par des gens recommandables.

Un certain nombre d'organisations charitables, de clubs publics et autres, recueillaient de l'argent pour leurs oeuvres de charité en organisant des spectacles avec des chanteurs et des comiques, mais il ne leur était jamais venu à l'idée que ces clubs charitables et pleins de bonnes intentions tendaient à dénigrer la population noire; mais cela avait éveillé la sensibilité de Dan et de Donna Hill et ils ont vu des problèmes là où d'autres n'en voyaient pas. A ce moment-là, Dan était le conseiller pour les relations raciales de l'Association canadienne des libertés civiles, c'était en 1970. Je suis allé le voir pour lui demander de me donner quelques idées sur la façon dont nous pourrions agir à l'égard des problèmes raciaux. Dan me répondit qu'il n'avait pas vu un pompier non blanc dans la ville de Toronto. Nous avons alors procédé à un test et nous avons découvert qu'il n'en existait que deux sur plus de 1 100; ceci a entraîné de nombreux changements à l'Hôtel de Ville.

Sensible aux problèmes des immigrants, Dan a mis au point des services pour les travailleurs, un groupement de multi-services communautaires pour aider ceux qui ne se sentaient pas très à l'aise pour s'orienter à travers les dédales de la bureaucratie gouvernementale; il a témoigné des mêmes sentiments à l'égard des Autochtones vivant dans des réserves éparpillées dans le Nord du pays. Pour eux, il a créé un bureau mobile à l'arrière d'une jeep, laquelle voyage d'une réserve à l'autre, offrant les services uniques de la Commission des droits de la personne en Ontario. Tout cela est à porter au crédit de la sensibilité imaginative du "soul" de Dan et Donna Hill.

Et voilà pourquoi aujourd'hui, nous rendons hommage aux caractéristiques: "chutzpah", "sweat", "élan" et "soul" de Dan et Donna Hill. Nous les honorons pour l'exemple qu'ils nous donnent de ce que peut être un mariage-association dans l'action: nous les honorons parce qu'ils symbolisent pour nous l'un des plus glorieux chapitres des réalisations du mouvement syndical de notre pays. C'est pour tout cela que nous rendons hommage à Dan et à Donna Hill. Un commentateur a dit un jour qu'un idéaliste est celui qui a les deux pieds fermement plantés dans les airs; Dan et Donna Hill ont leur tête, oui leur tête dans les nuages, mais leurs pieds sont fermement ancrés à la terre.

Walter Tarnopolsky, Juge à la Cour d'Appel de l'Ontario a dit que l'idéal d'un activiste des droits de la personne doit avoir une main de fer dans un gant de velours. Il y faut la bonté extérieure de la conciliation alliée à la fermeté de l'exécution. Je ne connais pas deux personnes qui répondent mieux à cette description que Dan et Donna Hill qui sont très très bons, ils le sont l'un pour l'autre, ils le sont pour leurs enfants, pour leurs amis, et à priori pour leurs adversaires, mais si ces derniers persistent dans la violation des droits de la personne, ils peuvent devenir inflexibles et vous pouvez me croire.

Nous sommes donc venus leur rendre hommage et je puis vous dire maintenant, Mesdames et Messieurs, je crois pouvoir dire confrères et consoeurs, à quel point je suis fier et heureux de vous présenter deux mains de fer dans des gants de velours, l'équipe de justice sociale, Dan et Donna Hill. Je vous remercie vivement.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ce prix porte l'inscription suivante:

> "Ce que nous désirons pour nous-mêmes nous le souhaitons pour les autres. A cette fin, prenons notre part de la tâche et des grandes luttes de ce monde". J.S. Woodsworth. Offert à Daniel et Donna Hill par le Congrès du Travail du Canada en reconnaissance d'un engagement constant et de toute une vie au service de l'égalité raciale, de la justice sociale et de la dignité humaine. Leurs réalisations nous ont apporté la conviction et le courage qui peuvent triompher de l'ignorance et des préjugés. Le progrès de la famille humaine est notre cause commune. Présenté au nom des travailleurs à Dan et Donna Hill.

Mad. D. HILL: Monsieur le Président, confrères et consoeurs, Dan et moi, nous sommes très honorés et nous vous sommes très reconnaissants à vous tous du Congrès du Travail du Canada, de nous avoir attribué cette récompense. Il apparaît hors de toute réalité d'être, en cette occasion, élevés au niveau des récipiendaires précédents: Tommy Douglas, David Lewis, Stanley Knowles et Grace MacInnis. Vous pourriez supposer que nous allons accepter cette récompense, puis rentrer chez nous pour mettre nos pieds dans nos pantoufles; bien au contraire, il nous faudra maintenant travailler plus fort que jamais car nous ne serons jamais convaincus d'avoir réellement mérité une telle estime. Nous sommes fiers de cette récompense, en particulier parce qu'elle nous vient du Congrès du Travail du Canada, qui a toujours ete le leader le plus important dans le mouvement pour les droits de la personne.

Il n'est pas besoin d'ajouter que cet honneur est le mien, et le nôtre, non seulement à cause de nos efforts, mais grâce aux amis et aux collègues qui, si souvent m'ont encouragée, soutenue et parfois instruite. Ici, je dois m'arrêter quelques instants pour rendre hommage à Kalmen Kaplansky, Directeur du "Jewish Labour Committee" du Canada, dont le siège social est à Montréal. Kalmen a apporté de la vie dans le premier Comité syndical des droits de la personne, la première organisation syndicale officielle au Canada concernant les problèmes de discrimination et de sectarisme. Autre camarade de travail, être humain remarquable et très bon, était Eamon Park, des Métallurgistes unis; comme il nous manque! Il y avait aussi Harry Simon, Stan Russell, Bromley Armstrong, Gordon Milling et beaucoup beaucoup d'autres d'entre vous avec lesquels j'ai travaillé à ce moment-là, sans oublier un jeune Dennis McDermott, employé chez Massey-Harris et dirigeant de ce local des TUA. Dennis était entré dans cette cause au tout début et il y est resté, et lorsque je dis au tout début cela signifie même un peu avant. Ceux d'entre nous qui travaillaient, en 1950, dans le domaine des relations raciales, comme on les appelait alors, étaient très très jeunes, extrêmement optimistes et confiants; nous pensions que les nombreux problèmes de sectarisme et de discrimination pouvaient être facilement résolus et qu'il nous suffisait de persuader le gouvernement, à tous ses niveaux, qu'il fallait adopter des lois comportant des mesures justes, pour qu'une ère nouvelle s'instaure automatiquement. Nous — et ceux qui nous ont suivis — avons réussi, y compris Syd Blum et Alan Borovoy. Je pense que maintenant Al a épuisé toutes les résistances, au point que toutes les provinces et le gouvernement fédéral ont adopté une législation des droits de la personne et organisé des bureaucraties chargées d'administrer leurs programmes.

Une impressionnante coalition d'organisations, de travailleurs, de volontaires religieux et de nombreux groupes ethniques et raciaux, s'est organisée et tous ont travaillé ensemble pour atteindre notre objectif; hélas, la coalition s'est dissoute maintenant, sans se rendre compte que son action serait plus que jamais nécessaire, car après quelques années nous nous sommes aperçus de la naïveté de notre optimisme du début. Les programmes mis en oeuvre par les gouvernements ne peuvent jamais accomplir toute la tâche. En ces temps difficiles nous sommes aujourd'hui témoins d'un certain retranchement de la part des organisations des droits de la personne au détriment des femmes et des minorités, des Autochtones, des Asiatiques, des Noirs, des handicapés enfin de tous ceux qui ont besoin de notre appui.

Ce matin, au petit déjeuner, j'ai lu un article dans "La Presse" en ce qui concerne la montée du racisme au Canada. Voyez la lutte que mènent les chauffeurs de taxi Haïtiens pour obtenir ou conserver un emploi à Montréal et qui, en ce moment, est à leurs côtés dans cette lutte? Voyez cette cancéreuse affaire Keegstra en Alberta. Pendant dix ans, ce professeur a enseigné la haine avant qu'une mère n'y mette le holà! Même alors, n'était la publicité qui en est résultée à l'échelle mondiale, rien n'aurait changé. Voyez les réactions hystériques contre les francophones du Manitoba, sans parler des désastres sociaux et économiques causés par le gouvernement Bennett en Colombie Britannique.

Mes amis, nous revoici donc au point de départ. On a besoin de votre leadership, de votre élan et de votre enthousiasme; on doit

ranimer les anciennes coalitions ouvrières et réunir tous les groupes bénévoles possibles. Ensemble, nous pouvons reprendre la lutte contre les problèmes d'aujourd'hui. On a besoin de gens qui se consacrent à la dignité humaine et qui se dévouent à l'égalité pour tous. Engageons-nous dans un problème adapté aux réalités de la vie en ce qui concerne les droits de la personne pour faire vraiment de notre pays un exemple d'égalité pour tous les êtres humains.

J'ai le plus grand plaisir à me retrouver avec mes confrères et consoeurs du mouvement ouvrier, membres du CTC et je vous remercie infiniment de ce symbole de votre estime. Je vous assure que cela me touche beaucoup.

M. D. HILL: Il faut de la résistance pour suivre ma femme pendant toute une vie; il est difficile de lui tenir pied. Dennis McDermott, membres éminents du CTC, confrères et consoeurs, et je puis bien vous appeler confrères et consoeurs parce que je suis un ancien chaudronnier, riveur, assistant, et soudeur à l'arc de la FAT-COI. Un seul problème, j'ai des craintes à propos de ces navires sur lesquels j'ai fait des soudures pendant la Deuxième Guerre Mondiale; je crois qu'ils ont tous coulés.

Donna et moi sommes profondément honorés d'être les récipiendaires de cette prestigieuse récompense pour "services éminents à l'humanité" décernée par le Congrès du Travail du Canada. Lorsque je me souviens de ceux qui l'ont reçue avant nous, Tommy Douglas, David Lewis, Stanley Knowles et Grace McInnis, qui ont apporté une telle contribution à ce pays, je me sens très humble et pourtant très fier. Un tel honneur ajoute sa propre satisfaction à la joie personnelle du travail bien fait, au plaisir de la reconnaissance par les collègues et les observateurs. Cet aspect est le plus facile à vivre, mais avec chaque honneur vient le partie la plus hardue et c'est la responsabilité de se montrer à la hauteur de la tâche.

Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier le Congrès du Travail du Canada pour ce grand honneur et aussi pour une récompense qui m'a été conférée il y a longtemps au début de ma carrière. C'était avant la fusion du "Trades and Labour Congress" et du Congrès du Travail du Canada, vers 1951 et je terminais ma maîtrise en Sociologie à l'Université de Toronto. Je vivais avec très peu d'argent et j'étais presque au bout de mon rouleau, essayant de trouver des fonds pour aller jusqu'à la fin de l'année, lorsque le mouvement syndical est venu à mon secours en m'accordant le "Sydney Hillman Award". Cela était suffisant pour me permettre de terminer mon cours et je serai toujours reconnaissant au mouvement syndical pour m'avoir aidé pendant ces années de misère universitaire.

Je voudrais maintenant vous remercier de votre rôle dans la promotion de la dignité humaine et de la justice sociale. La protection des droits de la personne est une activité traditionnelle pour le Congrès du Travail du Canada. Vous êtes la principale organisation syndicale dans ce pays et le réseau de vos affiliés a donné à l'humble voix du travailleur ordinaire une puissance renforcée pour se faire entendre. J'applaudis au travail de votre mouvement dans les domaines de l'égalité des chances pour les femmes, de l'égalité des chances pour les minorités visibles; j'applaudis à votre lutte pour le droit à un milieu de travail sans risque pour la santé et la sécurité de tous les travailleurs, et je vous félicite aussi pour votre résolution sur les droits de la personne, présentée à cette assemblée, elle est excellente et complète. Mais, comme le savent tous ceux qui oeuvrent dans les sentiers des droits de la personne, le travail n'est jamais fini. Nous n'avons pas encore atteint la terre promise d'une société juste et nous ne l'atteindrons pas tant que les hommes et les femmes ne seront pas, non seulement créés égaux mais traités de façon égale et que leurs droits ne seront pas pleinement respectés.

Aujourd'hui, nous constatons la présence et le travail des commissions des droits de la personne à travers tout le pays et leur création peut être attribuée dans une large mesure, je dis bien dans une large mesure, au mouvement syndical et à ses alliés, Kalmen Kaplansky, Syd Blum, Donna, Bromley Armstrong, Alan Borovoy et votre président Dennis McDermott, qui ont combattu vigoureusement contre le racisme et la discrimination depuis plus de trente ans et nous sommes les dépositaires d'un héritage que nous n'oublierons jamais.

Je me souviens très bien lorsque, en 1962, j'ai été nommé Directeur de la Commission des droits de la personne de l'Ontario, la première au Canada, nous avions un Code des droits de l'homme, un personnel qui ne comptait qu'une seule unité, moi, et quelques ressources. De plus, personne ne savait comment administrer la législation. J'étais dans mes petits souliers. Heureusement que Syd Blum, qui était alors Directeur exécutif du "Jewish Labour Committee" et travaillait avec Alan Borovoy, m'a communiqué un exposé sur la manière d'interpréter ledit Code. Ce magnifique manuscrit est devenu mon guide et non seulement il m'a servi de manuel d'instruction mais il est devenu bientôt le schéma administratif pour toutes les dix autres commissions des droits de la personne au Canada. Mais le temps ne s'arrête pas. Vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, nous avons assisté à une vague d'immigrants venant d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et, en même temps, à de nouvelles vagues de racisme, de discrimination et de préjugés. Ces vieilles forces corrosives ont inévitablement renforcé nos liens en tant que confrères et consoeurs et citoyens.

Les questions relatives aux droits de la personne subsistent aujourd'hui: le traitement infligé aux minorités visibles, aux droits des femmes, aux droits des francophones, des handicapés pour n'en nommer que quelques-unes et bien peu en vérité. Qui peut assurer maintenant que la Commission des droits de la personne, que le mouvement syndical a lancé, accomplit un travail efficace? Qui vérifie son travail? A ce sujet je tiens à vous recommander de vous joindre à l'Association canadienne pour les libertés civiles et de vérifier avec soin les activités des commissions des droits de la personne, partout au Canada. Elles doivent être surveillées pour s'assurer qu'elles servent le public de façon adéquate.

Je crois qu'il existe là un vide qui doit être comblé, un vide auquel le rôle traditionnel du mouvement syndical peut fort bien remédier. Le moment est venu de retrousser vos manches une fois de plus et de revitaliser les pratiques de justice des comités d'autrefois, pour mettre au point des techniques de test plus appropriées en nous servant des instruments et des compétences qui nous ont servis pendant si longtemps et si bien. Je suis convaincu que vous serez d'accord pour reconnaître que se reposer sur les lauriers du passé ne répond pas aux questions complexes d'aujourd'hui.

On a mentionné que j'avais abordé récemment une nouvelle tâche. En effet, juste après mon soixantième anniversaire, le gouvernement et le Parlement m'ont demandé de devenir le troisième Ombudsman de l'Ontario. Cela m'a rappelé l'histoire du père qui demandé à son jeune fils ce qu'il voudra faire lorsqu'il sera grand et à sa profonde surprise l'enfant répond qu'il a l'intention d'être garde pour faire traverser les rues aux enfants qui sortent de l'école. Le père lui dit alors: "Mais tu n'as pas envie de faire quelque chose de mieux? Pourquoi ce genre de garde? "Parce que", dit le petit, "là on ne commence à travailler qu'à 65 ans!"

En tant qu'Ombudsman, ma tâche sera d'informer les gens de leurs droits en ce qui concerne les autorités provinciales, et de protéger ces droits lorsqu'ils sont menacés. Bien qu'il y ait peu de temps que j'occupe ce poste, je suis déjà convaincu que la notion d'Ombudsman est une machine essentielle à la protection des droits de la personne, mais comme toutes les machines elle peut se rouiller et il faut l'entretenir constamment. J'invite donc les travailleurs à soumettre leurs conclusions à mon bureau, à utiliser nos techniques pour nous aider à nous tenir en haleine afin que nous aussi nous soyons aussi efficaces que possible. Comme je l'ai dit tout à l'heure il y a encore beaucoup à faire.

Le domaine dans lequel l'Ombudsman fera des efforts particuliers, c'est celui des droits des Autochtones. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que bien avant nous les aborigènes étaient ici. Peut-être qu'aucun de nous ne serait là aujourd'hui s'ils n'avaient pas enseigné aux premiers pionniers les techniques de survie dans un climat différent; leur vie a été aussi un exemple de collaboration. Ils ont combattu à nos côtés et nous ont aidés à assurer la sécurité du pays dans certaines des périodes les plus difficiles. C'est une insulte, une insulte à la conscience collective du Canada, de voir la navrante pauvreté et le désespoir qui s'ensuit, dans lesquels vivent nombre d'Autochtones canadiens. En ce moment même les leaders Autochtones protestent contre les déplorables conditions dans lesquelles se trouvent les écoles dans la province du Manitoba. Je vous demande donc instamment de continuer à utiliser vos bons offices, de vous mettre à la tâche, comme vous l'avez fait dans votre Déclaration sur les droits de la personne, sur l'ensemble des questions qui touchent le peuple des Autochtones. Je vous demande aussi d'insister pour la création d'un Bureau fédéral de l'Ombudsman, un bureau qui pourrait avoir un impact extraordinaire pour la protection des droits des aborigènes. C'est là une question brûlante que nous devrions étudier.

De la rétrospective de l'histoire se dégage clairement une leçon: tant que les droits, même d'une seule personne, sont violés, réduits ou abrogés la dignité et la liberté de tous sont en danger.

Encore une fois je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu me faire et je vous demande avec insistance de poursuivre vigoureusement votre tâche pour que règnent la justice sociale et l'égalité des chances dans notre grand pays. Merci.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vous remercie. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'autre membre éminent de la famille c'est Dan Junior, qui est venu tout droit de la Californie afin d'être aujourd'hui avec ses parents. Je vais lui donner la parole pour que lui aussi nous dise quelques mots.

M. D. HILL Jr.: L'éloquence publique ne figure pas parmi mes talents et je dois vous en avertir tout de suite, aussi je serai bref. Je tiens à remercier Dennis McDermott et le Congrès du Travail du Canada pour m'avoir invité à assister à ces moments de fierté intense. Bien sûr, je suis très très fier de mes parents et cela depuis aussi longtemps que je puisse me souvenir. C'est surtout une relation entre êtres humains que l'enfant a avec ses parents et il les regarde davantage sous leur aspect humain qu'en termes d'activités politiques, mais il arrive naturellement un moment où la politique empiète sur l'humanité et c'est ainsi que nous évoluons tous. J'ai toujours été impressionné et très touché par la façon dont mes parents agissaient réciproquement. Mon père m'a toujours appris ce que c'était qu'être un Noir et ma mère m'a appris ce que c'était qu'être un homme; c'est le genre d'enseignement combiné qui, je crois, était essentiellement vital et de grande valeur pour les enfants de notre famille et j'espère qu'il l'est pour toute la population du Canada. Mais naturellement c'est lorsqu'ils n'étaient pas d'accord que la discussion devenait excitante. Je me souviens de l'une des nombreuses batailles de mon enfance avec mon père, sur la question de savoir si je serais ou non musicien. Je crois que j'avais une quinzaine d'années et il disait qu'il fallait avoir quelque chose en réserve, auquel cas au lieu de prétendre au poste de garde pour la traversée des rues, je disais pouvoir être marchand de matelas. Il était si contrarié par mon effronterie qu'il s'est emparé de ma guitare ce qui, bien entendu, était la pire chose qu'il puisse me faire. Ma mère a rétorquée en refusant de partager son lit cette nuit-là et le lendemain matin ma guitare était miraculeusement revenue dans mon placard! C'est ce genre de courant, ce genre d'atômes crochus qui rendaient notre famille si attrayante, une famille dans laquelle les idées ne cessaient de circuler.

Je veux redire combien je suis fier de mes parents et à quel point je suis touché que le Congrès m'ait invité à venir. On m'avait demandé de jouer et ironiquement peut-être j'aurais aimé le faire, mais celle-ci n'est pas une salle syndicale! Quoi qu'il en soit merci encore de m'avoir donné la possibilité de venir vous dire combien j'ai été fier et touché pour mes parents, aujourd'hui comme en de nombreuses autres occasions.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vous remercie. Le confrère Montgomery a quelques annonces à faire avant que nous entendions Bob White qui nous communiquera le reste de l'ordre du jour pour la journée. Pendant ce temps, on va distribuer le nouveau document de politique économique.

M. R. WHITE (Vice-président général — CTC): Avant la suspension de la séance pour le lunch, nous avons essayé e voir quels comités nous espérions pouvoir entendre aujourd'hui. Nous venons de recevoir la nouvelle version du document qui nous avait été renvoyé, en ce qui concerne la politique économique. Nous allons en traiter maintenant et donner lecture du nouveau document. Si nous en avons le temps, nous entendrons ensuite le Comité sur la Technologie. Ce soir, ce sera au tour des rapports des Comités de l'Organisation, des Statuts, des Résolutions générales et du Comité de l'Etiquette syndicale. En ce qui concerne la question posée par un confrère à propos du rapport du Comité des Affaires internationales, nous avons l'intention d'entendre ce dernier demain matin après le rapport du Comité de la Fonction publique.

RAPPORT DU COMITE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

M. D. MARTIN (Président du Comité de la Politique économique): Le Comité a retenu les recommandations de renvoi du Document no. 23 et a ajouté un texte assez long, conformément aux instructions. Ce que nous avons maintenant en main est une addition à l'Enoncé de politique intitulé "Ensemble, pour se remettre au travail", qui nous avait été présenté au nom du Conseil exécutif. Le texte actuel, intitulé "Plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice", vient remplacer la dernière section du Document 23 "La tâche à accomplir" et se lit comme suit:

Les travailleurs connaissent la misère et les souffrances qu'entraîne une crise économique. Chaque jour, nous voyons des communautés, des familles et des citoyens écrasés par le chômage, obligés d'accepter l'assistance sociale et de vivre dans la pauvreté. Pour beaucoup d'entre nous et même pour ceux qui ont encore un emploi, l'avenir semble incertain. Les gouvernements et les entreprises se sont cachés sous le couvert de la crise pour attaquer les syndicats et supprimer des libertés et des droits fondamentaux des travailleurs.

Pour faire face à cette offensive, le mouvement syndical canadien doit se préparer de nouveau à riposter. Nos adversaires sont déterminés, puissants et ils n'abandonneront pas. Que cette assemblée fasse savoir à tous que nous aussi sommes unis et résolus à ne pas perdre cette bataille dont dépend notre avenir.

Qu'on se le dise: notre lutte pour obtenir des changements sociaux et économiques ne s'arrêtera qu'avec l'avènement d'une société juste qui garantira à tous le plein-emploi.

Solidaires les uns des autres et dans l'esprit qui nous a toujours animés, nous nous engageons à poursuivre le plan d'action suivant:

1. Réduction des heures de travail sans perte salariale

Le CTC, en collaboration avec ses affiliés, les conseils du travail et les fédérations des travailleurs, élaborera un plan de priorités politiques et de négociations coordonnées axé sur la réduction des heures de travail sans perte de salaire, et comprenant la journée de travail réduite, le congé d'éducation payé, le recyclage, la retraite anticipée, l'augmentation des pensions et l'interdiction des heures supplémentaires. Le CTC fournira les ressources nécessaires et coordonnera une stratégie de négociations collective fondée sur la réduction des heures de travail sans perte de salaire. Le CTC encouragera tous ses membres et ses affiliés à faire en sorte qu'elle soit une réussite et il entreprendra un programme de sensibilisation d'envergure en vue de convaincre tous les Canadiens qu'il est important pour leur avenir social et économique, de réduire le temps de travail sans perte salariale. Un élément important de cette stratégie consistera à lancer une campagne nationale pour exiger que des lois interdisent les heures supplémentaires.

2. Action positive

Le Congrès du Travail du Canada entreprendra une campagne plus vaste pour exiger que des lois soient promulguées immédiatement afin de garantir à toutes les femmes une part équitable des bienfaits sociaux et économiques de notre société. Le CTC continuera de promouvoir l'inclusion de programmes d'action positive dans les conventions collectives et aidera les affiliés à élaborer un plan détaillé solide et coordonné qui placera l'action positive au coeur de notre stratégie de négociations. Les questions entourant la condition féminine seront entièrement intégrées dans tous les documents politiques et éducatifs produits par le CTC.

3. Centre d'action-chômage

Bon nombre de centres d'action-chômage ont déjà été établis pour conseiller les chômeurs et leur offrir un appui moral et financier dans leur recherche d'emploi. Le Congrès du Travail du Canada fournira des ressources en matière d'éducation et d'organisation aux affiliés, aux conseils du travail et aux fédérations qui souhaiteront établir de tels centres et fera en sorte qu'ils soient efficaces.

4. Taux d'intérêt élevés

Le Congrès du Travail du Canada continuera sa campagne de sensibilisation à l'échelle du pays sur les taux d'intérêt élevés qui constituent un des maux actuels les plus graves. Il ne cessera d'exiger que les taux d'intérêt soient abaissés, que des contrôles soient exercés sur les banques et autres institutions financières et que les banques soient nationalisées. Le Congrès du Travail du Canada s'engage à travailler de concert avec la "Canadian Farm Survival Association", à appuyer celle-ci ainsi que les autres groupes imbus du même esprit qui ont formé la "Coalition contre les taux d'intérêt". Nous combattrons les saisies d'hypothèques sur les fermes, les maisons et les petites entreprises.

5. Concessions

Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre notre lutte contre toute concession ou coupure. Nous continuerons à nous opposer au contrôle des salaires qui est en quelque sorte une autre forme de concession. Les événements des deux dernières années ont démontré que les concessions n'ont en aucun cas procuré la sécurité d'emploi, ni évité la suppression d'emplois et elles n'en ont pas non plus créé. Nous sommes fiers de la solidarité de nos membres qui ont résisté aux demandes de concessions et aux contrôles. Nous nous engageons maintenant, dans l'unité à tirer profit des leçons apprises au cours de nos luttes pour améliorer véritablement le sort des travailleurs et travailleuses.

6. Justice sociale

L'assurance-santé et les autres programmes sociaux de base sont trop importants pour qu'on les laisse démolir par les gouvernements. Ils ne doivent pas disparaître. Nous veillerons à ce que la facturation supplémentaire et les frais modérateurs soient interdits partout au Canada. Tous les paliers de notre mouvement syndical doivent exiger qu'on mette un terme aux attaques dont font l'objet les programmes sociaux et qu'ils soient au contraire, raffermis et augmentés. Demeurons solidaires dans notre détermination à défendre les services publics et les programmes sociaux contre la privatisation, la soustraitance, les coupures dans la qualité des services offerts et tendances réactionnaires à une déréglementation d'importants secteurs de notre économie. Nous réclamerons que l'assurance-chômage soit raffermie et augmentée pour que personne ne souffre de l'échec du gouvernement à réaliser le plein-emploi.

7. Syndicalisation des travailleurs

Un des principaux objectifs que doit poursuivre chacun de nos affiliés est la syndicalisation des travailleurs. Le Congrès du Travail du Canada fournira, dans la mesure du possible, les ressources nécessaires pour lancer une vaste campagne de syndicalisation. Nous n'obtiendrons une véritable justice au pays que lorsque tous les travailleurs pourront pleinement profiter des avantages de la négociation collective.

8. Action communautaire

Nous nous engageons à entreprendre une campagne aux niveaux local, provincial et fédéral pour mobiliser les travailleurs, les chômeurs et toutes les victimes de la crise économique autour du thème de la nécessité du plein-emploi. Nous encouragerons la tenue de campagnes permettant d'identifier au niveau local, les besoins non comblés, les occasions économiques et les projets locaux qui créeront des emplois et enrichiront la vie communautaire. A l'échelle provinciale, nous aiderons les fédérations à former des "coalitions de solidarité" pour contrer les politiques économiques et sociales nuisibles aux intérêts des travailleurs et pour forcer les politiciens à tenir compte des propositions syndicales. Nous nous engageons à organiser des marches pour l'emploi qui sensibiliseront tous les Canadiens au fait que le pays devrait poursuivre comme objectif prioritaire le plein-emploi. Nous organiserons des manifestations, ralliements, réunions et autres pressions sur les gouvernements de tous les paliers sur le droit au plein emploi. Les travailleurs et les autres citoyens montreront leur solidarité devant la crise et leur détermination absolue de ne rien accepter de moins que le plein emploi.

9. Action politique

Nous nous engageons à travailler de concert avec notre allié politique le Nouveau Parti Démocratique. Jamais avons-nous eu autant besoin d'une stratégie industrielle axée sur le plein emploi et faisant appel à une planification publique, à des investissements publics et à une intervention publique dans les décisions économiques. Nous nous efforcerons de faire élire des gouvernements engagés au plein-emploi et de battre les gouvernements pour qui le plein-emploi et le bien-être économique des travailleurs ne sont pas la première priorité.

Seul un mouvement syndical vigoureux et uni peut enrayer la désintégration et la décrépitude qui se sont installées dans notre société. Il faut que nous nous engagions totalement dans cette action pour l'emploi et la justice. Nous pouvons remettre le Canada au travail et redonner confiance aux Canadiens. Notre unité nous en donnera le pouvoir. Puissions-nous repartir de ce congrès engagés, résolus et unis dans le combat pour la justice et pour des emplois.

Monsieur le Président, au nom du Conseil exécutif, je présente une motion d'adoption de l'ensemble du rapport tel qu'il a été amendé; motion appouée par R. McGarry, Secrétaire du Comité. Ce texte couvre les résolutions nos. EC-2, 4, 6, 12, 15, 21, 25, 26, 30, 32, 34, 38, 41, 59, 62, 70, 74-77, 88, 93 et 99.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. MONTGOMERY): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption du rapport qui couvre les résolutions énumérées.

M. R. BARRY (Président-OUE): Lundi après-midi, les délégués qui ont pris la parole au sujet de ce document de politique, ont indiqué au Conseil exécutif qu'ils n'étaient pas satisfaits du texte qui leur était proposé. Par la participation des délégués et leur contribution par les interventions aux micros à propos de cet énoncé, nous avons démontré que la démocratie peut très bien fonctionner au sein de cette organisation et le fait que ce document ait été amendé en est la preuve. Le Conseil exécutif doit être félicité pour avoir répondu à la demande des délégués, formulée dans leurs interventions.

Il est bien évident que cette addition au texte précédent y ajoute beaucoup de force, il y inclut au plan d'action. Peut-être que celui-ce n'est pas aussi précis que certains l'auraient souhaité en ce qui concerne l'établissement d'une calendrier concret. Quoi qu'il en soit, tel qu'il a été amendé, ce document marque une sérieuse amélioration sur le précédent. Hier, un parlant des résolutions constitutionnelles, le confrère White a soulevé la question de la nécessité de remonter nos ressources financières pour mener à bien les campagnes d'action positive envisagée dans ce programme. Cette idée a été approuvée par les délégués qui ont donné au leadership du Congrès le feu vert pour s'engager dans ce genre de campagnes d'action dont nous avons parlé. Maintenant nous avons ce plan et c'est au leadership du Congrès, aux délégués et à chacun de nous dans nos organisations affiliées de nous ranger derrière ce programme, de nous unir et de le mettre en oeuvre, il est certain que le Congrès ne pourra le faire sans l'aide des membres de la base, des affiliés et de leurs dirigeants.

Mad. P. MORTON (SCFP — Section locale 2111): Le deuxième jour de l'assemblée, le "Globe and Mail" a rapporté que la déclaration de politique économique avait été renvoyée du fait d'une vague de militantisme dans la salle de l'assemblée et que cela constituait une grande défaite pour "l'establishment". Je voudrais demander aux membres de la base d'y réfléchir sérieusement. Comment ce programme et celui de l'opposition pourraient-ils être les mêmes? Ce n'est pas le cas, car cette courte semaine ne va pas produire le moindre emploi, mais elle va accroître l'exploitation des travailleurs. Prenez simplement les chiffres cités par le NPD comme premier exemple, car il y a des formules diverses. Conformément à ces chiffres, la productivité des travailleurs a augmenté de 3 pour cent pendant les dix dernières années, cela fait 30 pour cent d'augmentation de la productivité. Les heures de travail vont diminuer de 20 pour cent. Le résultat de tout ça c'est que grâce à la sueur et au sang des travailleurs, aux atteintes à leur santé, on augmentera leur productivité, ce qui apportera encore plus de profits aux employeurs. Ces bénéfices ne seront pas utilisés pour créer des emplois mais pour améliorer, moderniser, rationaliser et pour jeter à la rue des travailleurs en surnombre. Le programme qu'on nous propose n'a pas pour but ce créer des emplois. Ce n'est pas avec une formule que nous pouvons remporter la lutte pour l'emploi; nous ne pouvons gagner que par les combats les plus difficiles et il n'est pas vrai de dire que le renvoi de cette politique ait été une défaite pour l'"establishment".

Lorsque la fièvre de l'assemblée sera tombée et que les délégués seront revenus dans leurs sections locales, il faudra qu'ils réfléchissent à ce sujet. Comment les travailleurs vont-ils continuer à lutter pour les emplois? On prétend ici que ce texte est réaliste, mais ce qui le serait bien davantage c'est que nous présentions une demande pour la création d'emplois ou une pleine compensation pour chaque chômeur. D'après les statistiques, vous pouvez calculer actuellement que cela reviendrait meilleur marché que de libérer davantage de travail; parce que cela est présenté sans perte de salaire, c'est tout bénéfice! Les travailleurs ne peuvent pas croire que ces formules vont apporter une solution au problème. Ce ne sont que les luttes de masse des travailleurs qui gagneront le droit à l'emploi; le succès ne peut venir que de ces combats et non des stratagèmes qui nous sont offerts. Je voterai donc contre cette

résolution révisée parce qu'elle ne résoud pas le problème auquel les travailleurs ont à faire face.

M. J. FRYER (Président — SNFPP): Je ne prononce en faveur de Document no. 23, le "Plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice", et je voudrais m'arrêter en particulier sur la question de la réduction des heures de travail. A ce propos, je ferais volontiers et gratuitement de la publicité à celui qui m'a vendu, pour un dollar, ce bouton qui porte l'inscription "35 en 85"; je crois que c'est un excellent slogan. Je veux vous parler, non seulement d'une semaine de travail plus courte, parce que dans mon syndicat et Colombie Britannique nous avons déjà ça, mais surtout du maintien strict de cette semaine réduite. D'expérience, nous savons qu'il est plus difficile de l'appliquer que de l'obtenir en premier lieu. C'est entre les années 1972 et 1975 que nous avons obtenu la semaine de travail plus courte en Colombie Britannique, lorsque l'administration du Nouveau Parti Démocratique était au pouvoir. En 1974, à la table de négociation, nous avons réduit la semaine de travail pour nos cols bleus, en la portant de 40 heures à 37½ heures. En 1975, c'est pour nos employés de bureaux que nous avons obtenu, à la table de négociation, une réduction de 36.40 heures à 35 heures par semaine; plus tard, la semaine de travail pour les cols bleus a été ramenée de 37½ heures à 35 heures. Il a fallu faire quelques sacrifices, parce que lorsque vous obtenez une semaine réduite sans réduction de salaire, les employeurs, même les employeurs NPD suggèrent que votre taux de salaire s'est élevé. Les membres du Syndicat des fonctionnaires de la Colombie Britannique travaillent encore aujourd'hui à raison de 35 heures par semaine.

Mais il a été difficile de maintenir ce système. Les travailleurs ont dû lutter dans la rue, contre Bill Bennett, en 1982, puis encore en 1983 pour conserver leur semaine de 35 heures. Autre point dans cette question de semaine réduite, c'est que cela ne signifie pas une réduction de la semaine de 40 à 35 heures dans notre convention collective et chacun doit travailler cinq heures parfois à demi ou double temps et ceci ne constitue pas une semaine plus courte. Le rapport parle d'exiger des lois interdisant les heures supplémentaires, c'est aussi la position de mon syndicat en Colombie Britannique: inclure dans la convention collective une clause qui donne à tous les travailleurs le droit de refuser les heures supplémentaires. Lorsque vous l'avez obtenue, vous devez la faire appliquer sur une base quotidienne par les délégués d'atelier, par vos dirigeants locaux, parce que si nous obtenons une semaine de travail plus courte et que cela n'aboutisse qu'à conserver le même nombre d'employés qui devront faire davantage d'heures supplémentaires, nous n'aurons rien réalisé du tout.

Et cela me rappelle Silby Barrett, l'ancien dirigeant des Mineurs du Cap Breton. Si nous obtenons une semaine réduite et que nous fassions toujours des heures supplémentaires, nos conventions collectives deviendront ce que Silby Barrett appelle "des accords verbaux" qui ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

Mad. K. NAYLOR (FCCET&AO — Section locale 67): Nous discutons ici du programme que nous allons rapporter à nos membres en leur demandant de lutter pendant les deux prochaines années; nous devrions donc être prudents dans nos délibérations à ce sujet. Que fait ce programme? Que demande-t-il aux travailleurs? Il ne demande pas aux travailleurs de se battre; ce programme n'a rien à voir avec les luttes à mener, jour après jour, pour l'emploi, pour des salaires convenables, pour de meilleures conditions de travail, et il ne concourt pas à la lutte à long terme des travailleurs en faveur du socialisme. Au lieu de cela, il appelle les travailleurs à cesser ces luttes et à faire des sacrifices, à abandonner une partie de leur journée pour résoudre par ce moyen le problème du chômage.

Je ne suis pas contre les sacrifices que doivent consentir les travailleurs, cela est très important, mais nous devons nous poser la question de savoir de quels sacrifices il s'agit et dans l'intérêt de qui? Le combat contre le chômage sera tragique, c'est un dur combat parce qu'il oppose deux forces colossales de la société et dans cette bataille il y aura des sacrifices et des pertes. Ce n'est pas une lutte facile et quiconque vous dit le contraire vous trompe, mais c'est ce que dit ce document. Il prétend que c'est une solution facile au chômage. C'est un stratagème, une astuce, et ce stratagème c'est la semaine de travail plus courte, c'est le fait qu'on dit aux travailleurs que s'ils renoncent seulement à un peu de temps de travail, le problème du chômage sera résolu. Mais la semaine réduite ne créera aucun emploi et ne résultera seulement en une intensification du travail sur place; vous découvrirez que l'on vous demandera de faire la même somme de travail dans un temps plus court, ce qui assurera de nouveaux profits aux employeurs, tandis que des millions de chômeurs seront toujours à la rue. Ceci est inacceptable comme l'est l'assertion selon laquelle 3 pour cent ou 4 pour cent de chômage est acceptable.

Nous demandons des emplois pour tous et nous devrions être disposés à n'épargner aucun effort et aucun sacrifice dans cette lutte. Notre programme doit être un programme de lutte pour l'emploi et ce n'est pas cela qu'on nous propose, et qui sollicite des travailleurs des sacrifices dont les employeurs bénéficieront. Lorsque les capitalistes ferment une usine, comme cela est arrivé avec Kimberley-Clark à Winnipeg, nous devrions lutter avec acharnement et de toutes nos forces. Comment le CTC et les dirigeants des syndicats peuvent-ils, en toute sérénité, rester inactifs tandis que la production est reprise dans une usine à mille milles de là? Est-ce ici que les travailleurs devraient faire des sacrifices? Nous devrions pouvoir compter sur une forte action collective du mouvement syndical contre cet employeur et contre ses appuis financiers pour empêcher ce genre de mises à pied et de fermeture d'usines. Voilà les sacrifices que ces travailleurs feraient volontiers parce qu'ils correspondent à leurs intérêts. Ils ne consentiront jamais à vendre leur âme ou à abandonner ce pourquoi ils ont lutté et gagné, dans le seul but d'aider les employeurs à boucher les trous de leur système pour récupérer leurs profits; aucune stratégie ne saura les convaincre d'agir de la sorte.

M. E. HALPIN (TUA — Section locale 2168): Nous devrions retirer une leçon des deux premiers jours de cette assemblée. Et d'abord de ce que les médias en ont rapporté. Lundi soir, je n'étais pas ici et j'ai écouté les nouvelles qui ont été exactement ce que j'attendais. On a essayé de nous montrer comme un mouvement syndical divisé parce que nous n'étions pas d'accord sur les méthodes menant à une reprise dans le pays et on titrait: "Unis vers une reprise du travail".

Hier nous étions unis et c'était remarquable. Il était fantastique d'assister à cela et de faire partie de cette assemblée lorsque tous les hommes et toutes les femmes se sont unis pour une action positive et ont pris position, tous ensemble, en faveur d'Ed Broadbent et du NPD. J'ai attendu ce qu'allaient en dire les médias et savez-vous ce qu'ils ont fait? Ils nous ont jeté le gant, ils nous ont lancé un défi, en disant que c'est très bien pour le CTC d'en décider ainsi en assemblée, mais que nous ne pourrions pas tenir parole. Lorsque nous aurons adopté cette résolution à l'unanimité et que nous appuierons à l'unanimité les autres résolutions, cela leur prouvera que nous sommes capables de tenir parole et de leur montrer que nous savons comment lutter, comment nous y prendre, comme nous l'avons déjà fait en ce qui concerne les concessions.

Je suis un peu inquiet lorsque je regarde les nouvelles et mon fils me dit: "Papa, tu ne devrais pas écouter les nouvelles, ça ne te vaut rien, tu deviens trop inquiet." Je lui ai répondu: "Oui, et sais-tu pourquoi je suis inquiet? Parce que c'est moi qui deviens furieux à propos de ce qui se passe ici, et que d'autres ne le sont pas, ceux qui devraient venir voter pour mettre dehors ces gouvernements et ces partis de droite qui existent dans notre pays."

Pour comprendre tout ça, j'ai consulté le dictionnaire pour savoir où nous avions pu faire une erreur et pourquoi nous, la gauche authentique de ce pays, nous n'avons pas retenu le choix des électeurs. Selon le dictionnaire, la gauche, en termes politiques, signifie que vous luttez en faveur de changements économiques et sociaux; il décrit la droite comme des partis opposés à ces mêmes changements. Or, si cette dernière est opposée aux changements économiques et sociaux cela veut dire qu'elle est en faveur d'un chômage élevé.

De retour dans nos sections locales et dans nos syndicats, nous ne devrions pas avoir beaucoup de difficultés à les amener à appuyer les politiques de la gauche. Je vous demande instamment d'adopter cette résolution et de montrer un front uni; je suis convaincu qu'ainsi nous gagnerons et que nous survivrons.

MR. R. WHITE (TUA, Directeur pour le Canada): Je tiens à dire à nos deux consoeurs qui ont pris la parole aux micros 3 et 5, votre programme est destiné à décourager les travailleurs de lutter pour une semaine de travail réduite et non pour les encourager; vous devriez aller voir les travailleurs et prendre contact avec eux de temps en temps.

Je crois qu'il est important que nous nous rendions compte que les problèmes qui se posent dans notre pays n'ont pas été créés par

les travailleurs et que nous n'avons pas toutes les réponses et toutes les solutions qui pourraient nous tirer de gâchis économique. Mais en considérant la puissance de notre mouvement syndical, nous remarquons qu'il y a des choses que nous pouvons faire. Le document qui nous est soumis souligne quelques positions importantes et des programmes importants aussi à mettre en oeuvre dans un avenir immédiat.

Ce qu'il faut savoir, tout d'abord, c'est que le problème no. 1 c'est le chômage qui sévit non seulement au Canada mais véritablement dans le monde entier. Le chômage frappe tous nos travaux dans le mouvement syndical et notamment notre capacité de faire des progrès à la table de négociations; il encourage les gouvernements à s'attaquer à nos salaires et à nos avantages, il les encourage à s'attaquer aux services sociaux et aux importants programmes sociaux; et il ne faut pas oublier tout ce que nous avons traversé depuis trois ou quatre ans du fait de la manipulation délibérée de notre économie par le gouvernement.

Le document qui nous est soumis essaie d'établir un plan d'action raisonnable et je veux aborder un peu plus longuement la question de la durée du travail. Je ne pense pas qu'en adoptant ce document cet après-midi nous pourrions demain aller négocier la semaine de 35 heures, et si quelqu'un vous dit le contraire, c'est qu'il ne s'est jamais assis à une table de négociations. On ne sait pas à quel genre d'attaque les employeurs et les gouvernements vont se livrer contre nous. Ce document dit que la semaine de travail réduite constitue une partie importante du programme de création d'emplois dans ce pays et ce mouvement syndical mènera une campagne nationale à ce sujet à travers le Canada. Nous savons tous que nombre de nos membres qui viennent de reprendre le travail après un ou deux ans de chômage, ne voient pas que la semaine de travail réduite soit une réponse au chômage. Pour ma part, je ne vois pas beaucoup de différence entre ce programme et notre position à l'égard des concessions il y a deux ans. Regardez du côté des métallurgistes allemands qui luttent pour une semaine de travail plus courte. A l'intérieur de notre propre milieu nous devons commencer à mettre en oeuvre cet important programme auprès de nos membres pour les amener à comprendre que la lutte pour un temps de travail réduit, que ce soit sous la forme d'une semaine plus courte ou autrement, est une lutte importante pour l'emploi dans l'avenir. Face à la révolution technologique importante qui se produit dans tout le pays et dans les autres nations du monde, nous ne pouvons pas nous attendre aux mêmes nombres d'heures de travail et espérer qu'il n'y aura pas de chômage massif. Nous pouvons agir en tant que mouvement syndical canadien parce que nous avons déjà fait preuve de résistance contre les employeurs et les gouvernements.

Nous devons discuter à propos d'une importante conférence pour faire inscrire la question du "temps de travail" au feuilleton national. Cette question doit être insérée dans tous nos programmes; nous devons organiser des discussions à travers tout le pays pour amener les travailleurs à comprendre que la réduction des heures de travail est une contribution importante à la création d'emplois, question qui va de pair avec l'action politique, avec la stimulation de l'économie, avec la réforme fiscale et d'autres questions fort importantes. Un syndicat de ce pays devra se mettre à la tête de cette lutte, ce sera peut-être les TUA, peut-être les Métallurgistes unis ou les travailleurs de la Fonction publique. Cela se passera comme pour les concessions.

Le reste du mouvement syndical devra faire comme aujourd'hui en Allemagne de l'Ouest, mettre la main à la poche, s'adresser à nos membres et leur dire que nous sommes en pleine solidarité avec les pionniers du mouvement syndical. Nous devons engager la lutte 1984/1985 pour une réduction majeure de la durée du travail, en tant que contribution à la création d'emplois au Canada. J'ai la plus grande confiance dans les hommes et les femmes qui travaillent dans les usines et dans les bureaux du secteur public. Si nous accomplissons un travail d'éducation intelligent, si nous amenons nos membres à comprendre — de même que le public — qu'il ne s'agit pas là tout simplement d'une question égoïste de temps libre, mais qu'il s'agit d'une contribution à apporter à notre pays je crois que tous nos membres seront derrière nous et que nous pourrons, en tant que mouvement syndical réaliser, dans un avenir immédiat, des percées dans le domaine de la réduction de la durée du travail.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. MONTGOMERY): Je vais interroger l'assemblée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de lever la main. Contre? La motion est adoptée.

Nous passons au vote sur le Rapport du Comité. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption du rapport, sont priés de lever la main. Contre? La motion est adoptée. Le Document 23 est adopté.

ANNONCES

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous avons eu une journée longue et fructueuse. A 19h30 ce soir, nous aurons une nouvelle séance; je vous demande donc d'être ici à 19h30 très exactement.

La séance est levée à 16h58.

MERCREDI, 30 MAI 1984
Séance du soir

La séance est ouverte à 19h45; M. D. McDermott, président du CTC, occupe le fauteuil présidentiel.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La parole est au Président du Comité sur la Technologie, Fred Pomeroy.

RAPPORT DU COMITE SUR LA TECHNOLOGIE

M. F. POMEROY (Président du Comité sur la Technologie): Le Comité a examiné les résolutions T-1 à T-15 et la résolution EC-51 qui lui a été renvoyée par le Comité de la Politique économique. Nous traiterons, en premier lieu, d'une Déclaration de politique du Conseil exécutif, intitulée "Les droits des travailleurs à l'ère de l'informatique", Document no. 16, puis du Document no. 19 qui couvre les résolutions T-11, 12 et 14.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS A L'ERE DE L'INFORMATIQUE

Considérations générales

1. Etant donné que le progrès technologique devrait produire des effets positifs tant pour les individus que pour la société, nous ne devrions ni craindre l'informatisation ni pleurer la disparition des tâches ennuyeuses ou dangereuses. Toutefois, si nous voulons que les travailleurs, tout comme la société, bénéficient des changements technologiques, il faut que le mouvement syndical passe dès maintenant et efficacement à l'action.

2. Le mouvement syndical devrait posséder un plan précis qui identifie clairement les industries et les emplois devant être automatisés; un plan qui montrerait de quelle manière les changements technologiques devraient s'effectuer, comment les utiliser pour la création d'emplois et comment répartir les bienfaits découlant de la technologie.

3. En outre, nous devrions faire saisir à nos membres et à la population en général, la contradiction qui existe entre le potentiel magnifique des technologies nouvelles et les modalités actuelles de leur application qui font des travailleurs et des localités les victimes de cette évolution.

4. L'unité étant essentielle, nous devons forger de nouvelles alliances si nous voulons éviter l'isolement social. Il faut donc mettre fin à la fragmentation du mouvement syndical. Les fusions, les coalitions et un style de travail plus coopératif s'imposent pour la résolution des conflits possible de compétence et pour affronter l'avenir d'un pied ferme.

5. Pour que les syndicats jouent un rôle décisif dans les transformations technologiques et structurelles qui secouent toute l'économie, nous devons montrer que nous contribuons à redistribuer la richesse.

6. A cette fin, les syndicats doivent:

- s'adapter à la structure mouvante de l'emploi tout en maintenant au minimum les conflits de compétence;
- recruter pour conserver leur puissance et leur influence;
- ranimer à tous les niveaux de nos effectifs la conviction que l'action collective peut mener au progrès, en coordonnant nos efforts afin de remporter la victoire aux points stratégiques.

Eléments d'une campagne sur la technologie

7. Pour que les syndicats obtiennent d'avoir leur mot à dire sur les changements technologiques, ils doivent revenir aux moyens fondamentaux: négocier, sensibiliser et militer. Nous devons également élargir la portée de nos revendications de manière à ce que la conception des tâches en soit un élément clé; à cette fin, nous devrons sensibiliser nos membres, les employeurs, les gouvernements et le public.

(1) Négocier

8. Il faut élargir notre cahier de revendications, qui devrait aussi comprendre: le contenu des tâches, le congé d'éducation payé, le recyclage, la réduction du temps de travail, les niveaux d'emploi et la disparition de la surveillance électronique. Ce programme exigera une coordination dans l'ensemble du mouvement; ensuite, les victoires acquises serviront de base à une plus grande sensibilisation du public et à l'action politique. Dans les négociations coordonnées, on doit commencer par dresser une liste de revendications et d'objectifs communs. Et pour que ces négociations coordonnées se répandent chez les affiliés, il faudra une mise en commun des ressources sous le leadership du Congrès du Travail du Canada.

9. Le CTC lui-même devrait organiser des conférences qui permettraient d'atteindre un consensus au sein du mouvement sur la redistribution du travail disponible. On devra également tenir d'autres discussions sur les moyens les plus sûrs par lesquels les affiliés obtiendront pour leur secteur et leurs groupements négociateurs, la réduction du temps de travail sans perte de salaire, p. ex., retraite anticipée, semaine réduite, congés payés plus nombreux, vacances plus longues, etc.

10. Cela signifie que le CTC devrait lancer et coordonner une campagne de négociations de la réduction du temps de travail, en même temps qu'un programme de sensibilisation du public afin:

(a) d'appuyer les efforts de négociations du temps de travail réduit sans perte de salaire;

(b) de montrer de quelle manière les syndicats aident les chômeurs par la réduction du temps de travail, qui contribuera à créer des emplois;

(c) et de convaincre les Canadiens que cette campagne est importante pour leur avenir social et économique.

(2) Sensibiliser

11. Il faudrait que le CTC mène une grande campagne de sensibilisation, d'abord auprès de nos membres puis du grand public. Les chefs syndicaux ne pourront faire sentir leur influence sur ces questions aux tables de négociations et auprès des gouvernements que si nous en apprenons davantage sur les technologies nouvelles.

12. Il faut acquérir une expérience directe de la microtechnologie, constituer des banques de données, trouver des logiciels appropriés au travail syndical et améliorer les communications au sein des organisations syndicales et entre elles. Il en résultera une amélioration de notre efficacité dans les négociations, dans la syndicalisation des travailleurs de l'informatique et dans l'élaboration de modèles de participation des employés. A l'ère de l'informatique, l'une des clés de la survivance et du succès consiste à adopter nous-même les transformation technologiques et à leur donner une impulsion progressiste au sein de nos propres organisations.

(3) Militer

13. Nos débats sur les lois nécessaires en matière de transformations technologiques sont empreints d'un sentiment de danger pour les travailleurs, pour nos syndicats et pour notre société démocratique. Nos meilleurs efforts de négociations n'ont réussi qu'à protéger nos membres actuels, et l'attrition ne cesse d'amoindrir notre puissance.

14. Le recrutement doit devenir une haute priorité si nous voulons que les syndicats survivent. Nous ne pouvons protéger nos membres à la table des négociations ni chercher à influencer les gouvernements si nos effectifs s'amenuisent gravement.

15. Pour nous attaquer au problème de la création d'emplois, il est essentiel d'élargir notre action politique et sur les lois. Les gouvernements fédéral et provinciaux ne se soucient pas de protéger les "jobs", mais uniquement de "libérer" le secteur privé sous prétexte de générer la "croissance". Mais la croissance ne produit pas nécessairement des "jobs", comme en témoignent les mises à pied qui continuent malgré la "reprise" économique. Les syndicats ne sauraient se contenter de consultations qui ne mènent à rien. Les centrales syndicales sont indispensables à une action politique efficace, et nous devons de toute urgence accroître nos efforts de ce côté-là.

(4) La conception des tâches

16. Pour que nos membres puissent participer aux décisions sur l'implantation des changements technologiques, nous devons nous donner les outils qui nous permettront de nous attaquer à une multitude de problèmes. Le matériel anti-ergonomique, les logiciels incompatibles et les tâches simplifiées accroissent l'aliénation des travailleurs. Le vente des nouvelles machines part du principe qu'elles réduiront les coûts de main-d'oeuvre, au lieu de partir du principe de l'accroissement d'efficacité des opérations. Nous devons élaborer une approche participative, revendiquer la participation aux décisions, et réclamer la conception de machines et mobiliers en fonction des besoins de l'utilisateur de manière à ce que l'environnement technique, social et matériel du travail devienne plus humain.

17. Ce que nous voulons obtenir en négociant l'introduction des changements technologiques, c'est que chaque travailleur ait son mot à dire sur la conception de ses propres tâches. Cependant, la négociation à elle seule ne suffira pas.

18. Pour atteindre cet important objectif, nous devons former un réseau de délégués à la technologie dont la fonction sera d'observer les changements survenus dans le milieu de travail, de recueillir les plaintes et suggestions, et de formuler des revendications précises sur la conception des tâches et du matériel.

19. Les travailleurs savent quelles répercussions les changements technologiques ont sur eux, et c'est donc dans le milieu de travail qu'il faut obtenir cette information, dont l'utilité sera vitale, non seulement pour la section locale, mais à tous les paliers. Et c'est pourquoi il faudra la communiquer aux conseils régionaux des affiliés, aux dirigeants principaux des syndicats et aux centrales. Pour transmettre cette information et les propositions de revendications, les délégués à la technologie devront communiquer entre eux par l'entremise d'un comité actif de la technologie (ou d'une autre structure interne) au sein de chaque syndicat.

20. Le formidable travail d'organisation et de formation qu'exigera la mise en place d'un tel réseau doit être entrepris par le CTC et par chacun des affiliés.

21. En donnant à nos membres les moyens de réclamer qu'on tienne compte des besoins humains dans l'organisation de leur travail, nous forgerons l'avenir, nous contrebalancerons le sentiment de pessimisme et exprimerons un message positif qui rejoindra le public.

Dans l'immédiat

22. Compte tenu des impératifs d'une campagne efficace, les mesures suivantes s'imposent:

(1) lancer une campagne de négociation collective sur la réduction du temps de travail sans perte de salaire;

(2) adopter des mécanismes plus efficaces pour la solution des conflits de compétence et pour favoriser les négociations coordonnées;

(3) faire du recrutement une priorité au sein de chacun des affiliés;

(4) établir au sein des affiliés et former un réseau de délégués à la technologie qui amasseront l'information et rédigeront des propositions pour que les entreprises tiennent compte des intérêts des travailleurs lorsqu'elles introduisent des technologies nouvelles;

(5) encourager l'innovation et nous communiquer mutuellement nos expériences dans l'utilisation des ordinateurs pour améliorer notre propre efficacité;

(6) recourir aux congés d'éducation payés et réaffecter nos ressources humaines de manière à accroître les ressources techniques des syndicats, pour que nous puissions présenter

des propositions sur la conception ergonomique des machines et des postes de travail;

(7) enfin, insister pour que les gouvernements remanient les lois du travail et entreprennent la création d'emplois qui permettront aux travailleurs, syndiqués et non syndiqués, de jouir eux aussi des avantages générés par les technologies nouvelles.

CHARTE DES DROITS DES TRAVAILLEURS PAR RAPPORT A LA TECHNOLOGIE

1. Le droit à un emploi

Les technologies nouvelles doivent être utilisées de manière à créer et à maintenir les emplois, dans le cadre d'une stratégie globale de plein emploi.

L'objectif du plein emploi exige que toutes les formes d'aide de l'Etat aux entreprises soient conditionnelles à des ententes concernant la création d'emplois. La façon dont les compagnies respecteront cette condition devra être vérifiée, et l'aide accordée dépendra du nombre et de la qualité des emplois existants.

2. Le droit à une part des retombées des changements technologiques

Les retombées sous forme de coûts moindres et de productivité accrue doivent être partagées avec les employés. La réduction du temps de travail ne devra pas entraîner pour eux une perte de revenu ni une baisse du niveau de vie.

3. Le droit de savoir et de participer

Les lois devront établir les droits suivants:

- un préavis d'un an pour tout projet de changement technologique
- la divulgation complète de l'information concernant ces changements, sous une forme que les travailleurs pourront assimiler
- la participation, par l'entremise du syndicat, à toutes les étapes de l'évaluation du choix, de l'adaptation et de l'implantation des changements technologiques
- qu'il y ait entente complète avant que les changements technologiques soient introduits.

Toute forme d'aide publique aux entreprises pour l'investissement en technologies nouvelles doit être conditionnelle à la signature d'une entente entre l'employeur et le syndicat.

4. Le droit à la sécurité

Une loi devrait interdire aux employeurs d'utiliser les technologies nouvelles pour surveiller, mesurer ou contrôler de quelque manière que ce soit les pratiques de travail et le rendement des travailleurs.

Les nouvelles technologies devront être évaluées en fonction de leurs effets sur la santé et la sécurité des travailleurs, et leur introduction se fera de manière à améliorer l'environnement de travail.

Tout travailleur touché par des changements technologiques a droit à un recyclage aux frais de l'employeur et pendant les heures de travail. La formation professionnelle ne portant pas sur l'emploi courant de l'employé devra être financée grâce à un régime de congés d'études payés, régime que les employeurs auront l'obligation de financer.

M. F. POMEROY (Président du Comité sur la Technologie): Je présente une motion d'adoption, appuyée par G. Pattinson, Secrétaire du Comité, du Document 19.

Mad. S. FREI (MUA — Section locale 8243): Lorsque les ordinateurs ont fait leur apparition, on nous a dit que l'introduction de la technologie procurerait beaucoup plus de loisirs aux travailleurs ainsi que d'autres avantages; eh bien, nous avons assisté à ce changement et aussi à un grand nombre de mises à pied, non seulement dans le secteur privé mais également dans le secteur public. Dans la mine où je travaille un important changement technologique est intervenu, quoi que nous ne produisions pas en ce moment, mais je sais que lorsque la mine sera ouverte de nouveau, son fonctionnement sera assuré probablement par les deux tiers du personnel qu'elle comptait il y a deux ans lorsqu'elle a été fermée.

Nous parions aujourd'hui non seulement d'une réduction des heures de travail, mais de faire en sorte que les travailleurs conservent le même salaire pour un nombre d'heures moindre.

Très bien, nous aurons les changements technologiques qui permettent une plus grande productivité et utilisons cette productivité au profit de la réduction des heures de travail. Nous pouvons réduire celles-ci et payer pour les changements qui interviennent en milieu de travail, et cela peut se faire facilement en faisant passer la croissance de la productivité au profit de la réduction des heures de travail; je crois que nous pouvons procéder de la sorte efficacement.

M. W. RENO (TUAC — Section locale 175): J'ai eu l'occasion, il y a peu de temps, de prendre la parole à une conférence sur les changements technologiques, dont les assistants étaient, pour la plupart, des hommes d'affaires, des cadres du gouvernement et j'ai énuméré pour eux cinq problèmes majeurs que l'introduction de la nouvelle technologie pose au travailleurs.

Premièrement, elle vous prive de l'exercice de toute compétence, vous pouvez être dépouillé de votre formation, de votre expérience. Deuxièmement, elle provoque le chômage. Troisièmement, elle affecte les femmes plus que les hommes de façon disproportionnée. Quatrièmement, elle peut, et en fait elle représente de nouvelles formes de risques pour la santé au travail. Enfin, elle peut entraîner une certaine aliénation et être inhumaine.

Après mon allocution, l'un des assistants est venu vers moi et m'a dit: "Vous êtes tous atteints de paranoïa" et il m'a donné quelques réponses superficielles aux problèmes que j'avais soulevés. "Non" lui dis-je "je ne crois pas que nous soyons paranoïaques, pessimistes peut-être mais pas paranoïaques, car la paranoïa comporte la peur irraisonnée de quelque chose ou de quelqu'un qui vous menace; mais dans notre cas je pense que nos craintes sont non seulement raisonnables mais qu'elles reflètent la réalité".

Permettez-moi de vous donner un exemple de l'introduction de la nouvelle technologie en milieu de travail où tout est allé de travers et où nos craintes se sont matérialisées. Si vous vous rendez dans un super-marché, l'un de ceux qui ont été construits ou modernisés au cours des six ou sept dernières années, vous constaterez que la caissière travaille sur une caisse enregistreuse électronique. Ce ne sont pas vraiment des caisses enregistreuses, ce sont des mini-ordinateurs et certaines caissières utilisent le scanner-laser, ainsi elles n'ont plus à imprimer les prix et probablement qu'en introduisant ces derniers dans la machine, plusieurs emballent en même temps les produits, ce qui élimine une double manipulation et augmente leur productivité. Cela apparaît comme un changement infime et innocent, mais si vous l'analysez de près, par rapport aux cinq problèmes que j'ai énumérés vous obtiendrez un tableau tout différent; ce n'est pas un changement inoffensif.

Tout d'abord ce dépouillement de vos compétences. De huit à dix mois étaient nécessaires pour qu'une caissière (ou un caissier) atteigne un rendement moyen sur les systèmes classiques. Avec le scanner, trois semaines suffisent et les conséquences de cette situation quant à notre pouvoir de négociation sont assez dramatiques.

Un tel changement entraîne-t-il du chômage? Malheureusement oui, car il se traduit par un accroissement moyen de 30 à 50 pour cent de la productivité de la caissière et vous pouvez croire que cela entraîne une perte d'emplois; nous avons des chiffres qui le prouvent.

Les femmes sont-elles plus affectées que les hommes par ce changement technologique? C'est bien évident puisque les préposés aux caisses sont des femmes dans une proportion de 95 pour cent.

Cette nouvelle technologie représente-t-elle en quelque manière un risque pour la santé? A ce propos, nous avons toute une gamme de tragédies humaines. En Ontario seulement, au cours des cinq dernières années, plus de 800 pour cent de plus de cas pour incapacité en rapport avec le travail, ont été transmis à la Commission des accidents du travail, et cela juste pour les cinq dernières années.

Une autre étude a révélé que de toutes les caissières qui travaillent d'après cette nouvelle technologie — quel que soit leur âge — plus de 80 pour cent souffrent à un degré quelconque de troubles fonctionnels dans le dos, les épaules, les bras et les poignets. Il s'agit bien là d'un problème de santé en milieu de travail, un problème tout à fait nouveau qui découle de cette technologie.

Enfin, cette technologie est-elle inhumaine et provoque-t-elle une certaine aliénation? Jugez vous-mêmes, car à l'intérieur de ces mini-ordinateurs sur lesquels travaillent les caissières existe une version électronique du "grand frère" qui les surveillent sans arrêt, qui enregistre les plus petites choses qu'elles font sur cette machine, chaque frappe, chaque addition. Toute erreur qu'elles pourraient faire s'inscrit dans leur dossier permanent et elles le savent, la machine les pousse pour aller de plus en plus vite et leur corps commence à craquer. C'est là un prix terrible, un prix inhumain à payer pour un prétendu progrès et nos malheureuses caissières sont une preuve vivante du message que nous devons transmettre à tous nos membres — avant qu'ils soient frappés de la même façon — et aussi à toute la population canadienne; ce messsage doit leur faire comprendre que le progrès, tout progrès, peut engendrer un changement mais que tout changement n'est pas nécessairement un progrès. J'appuie ce document et je vous demande instamment de l'adopter.

Mad. J. THORKELSON (SPTA — Section locale 31): Nous avons là un document que tous devraient appuyer avec enthousiasme. C'est un genre de programme d'action qui peut nous conduire vers un meilleur type de vie et de plein emploi. A Prince Rupert, en ce moment, dans une usine où 700 emplois ont déjà été perdus, une nouvelle réduction de 30 pour cent du personnel sera effectuée si la compagnie est autorisée à installer une machine à laver le poisson, laquelle remplacera environ 200 personnes en morte saison et probablement 450 en pleine saison. Or, ces gens ne travaillent que pendant deux mois par an, c'est leur seul revenu et ce sont, pour la plupart — si ce n'est entièrement — des femmes qui font ce travail; elles ne trouveront pas d'autres emplois dans le nord de la Colombie Britannique parce qu'elles n'ont pas la formation leur permettant de s'intégrer dans aucun genre d'industries qui s'installent à Prince Rupert — même si cela ne représente qu'un petit nombre d'emplois en raison de la technologie électronique — car elles ne savent pas faire fonctionner les ordinateurs.

Nous devons étudier le changement technologique, les conséquences qu'il aura en termes fondamentaux. Le document qui nous est proposé souligne la nécessité d'une action collective. Les travailleurs de l'usine de poissons en question devront entreprendre une action militante, peut-être aller jusqu'à une grève pendant toute l'été, pour empêcher la compagnie de procéder à ce changement qui la rendrait plus productive. Il s'agit de la compagnie "Packers" de la Colombie Britannique qui fait partie de "Weston" et ledit changement technologique leur rapportera des millions et des millions de dollars, tandis que nos travailleurs deviendront dépendants du bien-être social où ils resteront avec tous les problèmes que cela comporte.

Ce document souligne également la nécessité d'une stratégie coordonnée en action politique, en éducation, en négociation collective; il rappelle que nous devrions nous assurer des moyens de réduire la semaine de travail, de supprimer les heures supplémentaires et autres méthodes possible permettant de tirer avantage du changement technologique. Nous voulons aussi que nos travailleurs aient le même ou un meilleur niveau de salaire. Il y est question également de la redistribution de la richesse dans cette société, or dès maintenant la redistribution se fait en partant des pauvres pour donner aux riches, en raison même du changement technologique.

Si comme ce document le propose, nous mettons sur pied une action nationale coordonnée, nous serons en mesure de faire en sens inverse une redistribution de la richesse, grâce au changement technologique.

M. C. MICKLEWRIGHT (FCCFA — Section locale 1820): Tous nous devons nous péoccuper du transfert électronique en ce qui concerne les travailleurs, la surveillance électronique et les problèmes causés par l'érosion du personnel, due à la nouvelle technologie qui supprime les emplois.

Je voudrais m'en tenir à la partie de ce document, intitulée "Charte des droits des travailleurs par rapport à la technologie", qui précise que "Une loi devrait interdire aux employeurs d'utiliser les technologies nouvelles pour surveiller, mesurer ou contrôler de quelque manière que ce soit les pratiques de travail et le rendement des travailleurs". Je veux que vous écoutiez très attentivement ce que je vais vous dire, car c'est une histoire horrible.

Mes membres travaillent à "CP AIR" et lorsque vous prenez votre appareil téléphonique pour faire vos réservations pour venir à cette assemblée, vous ne le saviez sans doute pas mais votre appel est enregistré. Le Code criminel canadien autorise les employeurs à enregistrer les appels de leurs employés, sous le prétexte d'un contrôle de la qualité, mais bien entendu ce n'est pas à cette fin qu'ils utilisent ces enregistrements, mais pour espionner leur personnel et surprendre les employés s'ils prétendent que ceux-ci font quelque chose qu'ils ne sont pas censés faire.

Il y a un an et demi, "CP AIR" prenait la décision d'acheter un certain équipement. Il n'y a eu aucune consultation avec le syndicat et nous ne savions pas quel système atroce l'employeur installait sur les lieux du travail; mais le système était là, nous n'avons reçu aucune instruction, nous ignorions comment il fonctionnait, comment il fallait s'y prendre. Vous arrivez le matin, vous le signalez au téléphone et celui-ci vous indique aussitôt, à la seconde près, à quelle heure vous êtes arrivé. Vous signalez dans l'écran cathodique et chaque fois que vous faites une réservation le signe dollar monte, lorsque vous annulez, il redescend et vous êtes vérifié toutes les cinq minutes pour établir comment vous vous en tirez comparativement avec d'autres. Voilà, c'est ainsi que ça marche.

Une de mes amies a eu une expérience abominable qui s'est presque terminée à la Cour quant au retrait de cette machine qui contenait un système de surveillance que nous n'avions jamais envisagé. Je ne sais pas combien "CP AIR" a dépensé pour ce système, au moins un million de dollars. Quoi qu'il en soit, mon amie est venue travailler un matin, elle était très inquiète car elle revenait de chez le médecin qui lui avait découvert un cancer de l'utérus. Elle s'est assise à côté d'une amie, a signalé sa présence au téléphone, puis avant de prendre les appels, elle a dit à son amie: "Je suis bouleversée, je reviens de chez le docteur et j'ai un cancer de l'utérus, je ne devrais même pas être là, je suis vraiment très inquiète". Très compréhensive et comme le ferait toute amie dans ce cas, l'autre engage la conversation, ce que naturellement vous n'êtes pas censé faire lorsque vous êtes là pour travailler, prendre les appels téléphoniques. La personne en question est alors appelée par le surveillant pour une évaluation du rendement et lui dit: "Marie — je l'appellerai Marie — vous travaillez très bien et je suis désolé de savoir que vous avez ce problème de cancer. Je comprends tout à fait et si vous avez quelque problème au travail, si vous avez besoin de temps libre venez me voir, je suis sûr que l'on pourra s'arranger". Mon amie a été extrêmement surprise car elle n'en avait parlé à personne excepté à sa meilleure amie en laquelle elle avait toute confiance et à qui elle dit par la suite: "Je n'en crois pas mes oreilles, qui a pu le lui dire; je n'en ai parlé à personne". Le système que l'employeur a installé est à "voix activée" et chaque fois que vous marmonnez dans l'appareil ou que vous dites "ce surveillant est une rosse" cela est enregistré. Voilà ce qu'est le contrôle de la qualité, c'est une surveillance électronique, c'est une grossière intrusion dans les droits de la personne et dans la vie privée des individus.

Avec notre Constitution, nous croyons avoir certains droits dans notre société; nous pensons que chez nous personne n'a le droit de mettre notre téléphone sur écoute, d'ouvrir notre courrier, de nous espionner. Lorsque nous nous rendons au travail, nous fermons notre porte et nous laissons tous ces droits derrière nous, en pensant que ça va pour l'employeur de nous espionner sur les lieux du travail, d'y placer des caméras, d'en mettre dans les toilettes, d'enregister les conversations. Mais tout de même, à quoi pensons-nous? Nous avons des droits fondamentaux, les employeurs n'ont pas le droit de se conduire de cette façon à notre égard; et ces cas ne sont pas seuls en milieux de travail. Certains s'entretiennent au sujet des femmes avec lesquelles ils ont, la veille, passé la soirée, un surveillant les appelle pour une évaluation et leur fait entendre l'enregistrement de leur conversation! Alors, qu'allons-nous faire à ce sujet. Nous disons que cela est ridicule et que nous ne le tolérerons pas. Nous disons à la compagnie: "Vous devez faire modifier ce système"; on nous a répondu que lors de l'achat de la machine on ignorait qu'elle avait cette faculté d'enregistrement. Nous avons dit que l'employeur devait immédiatement supprimer cette faculté-là, maintenant, parce que — cela se passait en Colombie Britannique — bien que nous relevions du Code fédéral, nous irions devant la Cour conformément à la Loi sur la protection de la vie privée, qui jusqu'à présent n'a pas été mise à l'épreuve, et nous engagerions des poursuites au nom de tous nos membrs et nous paierions les frais.

M. J.-P. MARCELLIN (AIM — Section locale 118): J'appuie évidemment, confrère Président, ce document et comment ne pas l'appuyer quand on vient d'entendre, un témoignage comme nous venons d'entendre! Je pensais que les enfants des nouvelles tech-

nologies étaient nombreux mais pas à ce point-là et puis là il y en a un autre que je viens de voir venir au monde et je me rends compte que chez nous ils vont exister très très rapidement parce qu'ici, les systèmes de contrôle électroniques commencent à se mettre en place partout.

Au Canadien National où j'ai le bonheur de travailler — j'ai dit "bonheur" parce qu'il y en a qui n'ont pas le bonheur d'avoir un emploi — j'ai eu l'occasion de lire récemment le bilan annuel de cette compagnie et ils nous annoncent qu'ils ont fait 268 millions $ de profits, mais ils nous annoncent aussi que depuis 1982, il y a eu 10 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause des changements technologiques. On trouve également ce même nombre si on regarde au Canadien Pacifique, ce qui veut dire qu'entre deux compagnies ferroviaires, il y a 20 000 travailleurs qui se sont retrouvés sur le pavé.

Si on suit tout le temps cet ordre d'idées, je suis certain que nos confrères — les TUA — je suis certain que nos confrères et consoeurs de presque tous les corps de métiers connaissent également ce style de coupures.

Mais tout ceci, je pense que c'est seulement la pointe de l'iceberg. Ça, c'est ce que nous voyons, nous les syndiqués, mais nous ne voyons pas non plus où et quand on va atteindre tous les secteurs qui ne sont pas syndiqués. Si je prends l'exemple du bon vieux Canadien National, ils ont décidé de remplacer les cabooses — les cabooses, ce sont ces petits wagons de queue, en arrière d'un train, qui sont chargés de contrôler la bonne marche du train — on va les supprimer et les remplacer par une petite boîte, un petite boîte de rien du tout, c'est déjà implanté aux Etats-Unis où ça a supprimé 25 000 emplois. Mais chez nous, déjà on parle de 2 000 emplois directs qui vont être coupés et c'est pareil en ce qui concerne le Canadien Pacifique. On ne parle pas des emplois qui vont être semi-indirects comme les gens des ateliers qui réparent ces cabooses, comme les gens qui les fabriquent ces cabooses et également ceux qui travaillent dans des industries connexes qui sont chargées de préparer le matériel, les "sheet metal workers", etc., tous ces gens-là vont se retrouver affectés parce que quelque part, une petite boîte minuscule s'est installée.

Je pense, confrère Président, que c'est bon d'avoir des résolutions mais il faudrait que nos résolutions aient des dents, c'est-à-dire qu'elles soient capables de mordre fortement les gouvernements. Il y a certains pays où on a développé des méthodes de travail où on implante de nouvelles technologies, comme au Japon, mais où les entreprises sont obligées de voir ce qu'elles vont faire de leurs travailleurs, de quelle façon elles vont les reclasser. Il va falloir qu'elles créent des industries annexes de manière à ne pas créer de chômage. Ça existe également en Suède, ça existe également, je pense, en Autriche. Mais peut-être que dans ces pays, ils ont réponse à ça, c'est peut-être qu'ils se sont donné les gouvernements qu'il fallait pour faire ces changements-là. Par exemple, en Suède, si on regarde quels sont les critères qu'une compagnie doit appliquer pour implanter un nouveau changement technologique, le premier point c'est l'impact sur l'emploi; le deuxième, c'est l'impact sur la santé et la sécurité des gens; le troisième c'est l'impact sur l'environnement. Le quatrième, c'est l'impact économique. Ici, il n'y a qu'un seul impact, l'impact économique. Autrement dit, c'est le profit et puis le "free-for-all". C'est pour ça, confrères et consoeurs, je pense qu'il est très important qu'on appuie tous ce document, qu'on essaie de se donner des outils qui vont effectivement permettre d'éviter de "free-for-all". Merci.

M. R. STEWART (STEC — Vice-président): Dans ce document sur la technologie, le Comité s'est concentré exclusivement sur les travailleurs, le milieu de travail et l'action recommandée. Mais le mouvement syndical ne devrait pas négliger d'autres implications sociales de la technologie des ordinateurs. A mesure que cette technologie évolue, se pose la question de savoir qui contrôlera l'envoi et la réception des informations, de même que la conception et la détermination de la base de données qui préoccupent de plus en plus notre société.

Nous savons que le contrôle de l'information et des connaissances peut donner un pouvoir sans précédent à ceux qui l'assurent. Dans l'histoire humaine, jamais jusqu'ici nous n'avions concentré, stocké, manipulé et extrait une telle abondance de renseignements en appuyant simplement sur un bouton. La discussion sur le contrôle de l'envoi et de la réception de l'information et sur la conception et la détermination de la base de données, est de la plus grande actualité chez les hommes de science et dans les milieux académiques. J'estime, quant à moi, que le mouvement syndical devrait participer à ce débat; nous ne devrions pas permettre l'émergence d'une nouvelle élite dans notre pays.

En conséquence, je suggère que le Comité sur la Technologie pense à élargir la portée de son document pour y inclure que le contrôle de cette technologie doit être exclusivement exercé par le peuple canadien, dans son propre intérêt et non au profit de quelques-uns. Je vous remercie.

M.G. DOER (SNFPP-AFPM — Section locale 507): Je veux moi aussi féliciter le Comité permanent du Congrès du Travail du Canada qui nous a fourni la documentation dont nous nous servons quotidiennement dans nos sections locales en ce qui concerne l'arbitrage, le manuel de négociation collective qui a été remis aux délégués, le matériel pour l'éducation ou la recherche quant à l'introduction de données.

Tous les délégués ici présents représentant chaque section locale devraient, au moment du vote sur ce document, promettre de travailler pour cette déclaration des droits technologiques.

Je veux aussi complimenter le Comité pour avoir tenu compte de l'aide publique aux entreprises dans le domaine de la technologie. Combien de fois avons-nous assisté à des situations où des milliards de dollars ont été versés à des corporations comme "Canadair" et dont les cadres supérieurs ont reçu des gratifications tandis que les travailleurs étaient licenciés. J'estime que c'est un scandale, monsieur le Président.

Nous savons que les gouvernements seront les derniers à traiter ce problème; nous savons aussi que les corporations utiliseront la technologie pour accroître leurs profits, il appartient donc au mouvement syndical de diriger les avantages de cette technologie vers les travailleurs sur les lieux du travail et de traiter la productivité en termes de profits pour tous les Canadiens. Notre syndicat travaillera avec un gouvernement sympathique à notre cause, et utilisera le Comité pour essayer d'obtenir dans les lois du travail et dans les négociations collectives des changements qui soient profitables à tous les travailleurs canadiens. Nous voulons négocier non seulement les heures de travail mais aussi le droit de surveillance afin d'obtenir dans notre convention collective une protection pour nos gens en milieu de travail.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre?

Nous passons au vote sur la motion d'adoption du Document. Ceux qui sont pour, snt priés de l'indique. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. F. POMEROY (Président du Comité sur la Technologie): Résolutions T-5, 7, 9, 13, 15 et 51 qui toutes traitent de la diminution des heures de travail, englobées dans la résolution combinée suivante:

> "ATTENDU QUE les lois canadiennes en matière de réduction de la durée du travail n'ont pas évolué;
>
> "ATTENDU QU'un taux de chômage inacceptable sévit au Canada;
>
> "ATTENDU QUE les changements technologiques risquent d'accentuer encore le chômage;
>
> "ATTENDU QUE les affiliés du Congrès du Travail du Canada et le CTC lui-même ont tour à tour réclamé la réduction de la durée du travail;
>
> "IL EST RESOLU que le CTC organise une vaste campagne pour obtenir la réduction de la durée du travail par jour, par semaine et par année pour en arriver à une semaine de travail moyenne d'au plus 32 heures, ainsi qu'un abrégement de la vie active;
>
> "IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC et ses alliés mènent conséquemment la lutte au temps supplémentaire;
>
> "IL EST EN OUTRE RESOLU que ces revendications soient soumises aux divers paliers de gouvernement et que le CTC se fasse l'ardent promoteur d'une stratégie de négociation collective et d'action politique en ce sens."

Je présente une motion d'adoption de cette résolution, appuyée par le Secrétaire du Comité, G. Pattinson.

M. R. GODFREY (STCC — Section locale 25): Je suis tout à fait d'accord avec les confrères qui ont pris la parole sur la motion

précédente et je voudrais, en particulier, faire écho aux déclarations de notre consoeur en ce qui concerne les préposés au téléphone. Elle fait un travail insidieux, moralement épuisant et non seulement elle est surveillée dans ses conversations mais aussi dans son rendement. Dès qu'elle est au travail on la surveille; combien de fois va-t-elle aux toilettes? Combien d'appels prend-elle à la seconde? Cette femme a besoin d'une semaine plus courte. Avec les changements technologiques, les secteurs santé et sécurité des travailleurs comportent un stress accru. Ce nouveau tournant technologique crée un véritable ahurissement; le travail de la compagnie du téléphone peut être transféré d'une localité à l'autre, la compagnie peut supprimer des emplois dans une ville et envoyer les employés dans une autre; le transfert des postes entraîne des mises à pied. Il n'y aura peut-être pas de travail pour nos enfants ou peut-être pour nos petits-enfants. Nous devons obtenir des heures de travail plus courtes pour pouvoir remédier à cette situation.

Mad. M. POLLOCK (SPC — Section locale de Vancouver): Je voudrais tout d'abord poser une question: il n'est pas clair, dans cette résolution, s'il s'agit d'une semaine de 32 heures sans perte de salaire?

M. F. POMEROY (Président du Comité sur la Technologie): Oui.

Mad. M. POLLOCK (SPC — Section locale de Vancouver): Je me prononce en faveur de cette résolution. Ce que nous avons adopté hier était une politique d'action positive permettant aux femmes de s'intégrer dans la main-d'oeuvre, une politique dans laquelle il est question des besoins des femmes. Cette résolution est le complet parfait de cette politique. Nous parlons d'intégrer les femmes au marché du travail, mais la technologie microplaquette agit tout à fait à l'opposé, elle retire les femmes de la population active et nous constatons cela dans l'industrie du téléphone, dans les postes, partout au Canada. C'est parce que l'employeur introduit cette technologie que nous perdons ce personnel. Dans ma seule localité, nous avons perdu l'an dernier plus de 100 emplois occupés par des hommes mais surtout par des femmes; ces dernières sont plus durement touchées, elles travaillent dans des domaines où l'employeur utilise la technologie microplaquette. Si nous voulons vraiment suivre notre politique en termes d'action positive une semaine de travail plus courte est indispensable.

Dans les assemblées précédentes, le CTC a adopté une position sur une semaine de travail plus courte mais la campagne a fait défaut. Etant donné que les changements technologiques constituent un danger menaçant et imminent, avec la politique actuelle et la mise en oeuvre de la campagne, j'ose espérer que cette assemblée et le CTC appliqueront, pendant les deux années qui viennent, une politique de la semaine de travail plus courte, une politique de l'éducation, une politique de contact avec les membres et une politique de négociation collective. C'est de cette manière que nous pourrons actualiser une politique d'action positive pour les femmes, que nous pourrons traiter le chômage et, en fait, partager la richesse de la technologie. Je vous demande instamment d'adopter cette résolution.

M. J.-C. PARROT (Membre, Comité sur la Technologie): D'abord, j'appuie la résolution. Je crois qu'elle est très importante et reliée en fait à toute la question de la technologie et finalement aussi à la question du chômage, ce qui veut dire que c'est relié au document qu'on a adopté plus tôt pour des campagnes pour appuyer la réduction du temps passé au travail et d'autres mesures sociales.

Maintenant, quand on a adopté une politique sur les concessions au dernier congrès, je me souviens encore que le confrère McDermott avait demandé aux principaux dirigeants des affiliés de se présenter à l'arrière pour savoir s'il y avait réellement un appui unanime sur une question comme celle-là. Je pense que ce fut un point très important puisque la campagne sur les concessions même si elle a été très difficile, à mon avis, a été très positive. A cause d'une politique très bien connue par tous, beaucoup de syndicats ont été capables de battre les concessions. Si on parle maintenant de campagnes pour réduire la semaine de travail, si on parle de campagnes pour sensibiliser le public sur cette question-là, il est évident qu'on a besoin encore une fois de l'appui des affiliés, qu'on a besoin aussi des renseignements que les affiliés ont. Au cours des quatre dernières années, le Comité sur la Technologie avec l'aide des permanents du CTC a envoyé en questionnaire à travers les affiliés pour avoir des renseignements précis sur la technologie. On a pu préparer à l'aide des réponses qu'on a obtenues, un document pour les négociateurs qui a été envoyé à tous les affiliés pour les aider justement dans les stratégies de négociations sur les changements technologiques, un document qui aide énormément les négociateurs. Mais comme la résolution le dit ici, on parle d'une stratégie coordonnée des affiliés et pour pouvoir y arriver ensemble, il va falloir qu'on se donne la main et qu'on s'échange les renseignements. On sait d'avance que la technologie est introduite et qu'elle nous enlève des emplois, soit aux postes ou ailleurs. On sait que la technologie est introduite pour augmenter la productivité, on sait que la technologie est introduite pour que les gouvernements, les employeurs nous fassent chanter et s'ils ne peuvent pas introduire la technologie ici qui augmenterait la productivité, ils vont aller ailleurs. Mais en même temps, on sait que si on fait une campagne de réduction de la semaine de travail, on veut encore donner avantage aux employeurs. On va entendre les employeurs, on va entendre les gouvernements, on va entendre les médias d'information qui vont tous nous dire qu'une réduction de la semaine de travail sans perte de salaire, c'est quelque chose d'utopique, ça va augmenter les coûts, ça va faire moins de profits pour les patrons, ça va coûter cher au public, on va être obligé de couper dans les services. Je pense qu'à ça, on doit répondre tous ensemble que ce n'est pas vrai, que la technologie doit nous donner des emplois et la réduction de la semaine de travail est un des moyens d'augmenter les emplois.

La technologie doit nous donner une part des bénéfices de la technologie. Pourquoi appuyer la technologie si elle ne signifie rien pour les travailleurs sinon des pertes d'emploi, de la surveillance électronique et des profits pour les patrons. Si c'est ça la technologie, on ne doit pas l'accepter. Mais la technologie est là et à ce moment-là, on doit développer des stratégies entre nous pour pouvoir en négociations s'appuyer les uns les autres pour pouvoir en négociations échanger des informations. Que ceux qui réussissent des luttes aident ceux qui viennent par la suite et il va falloir se donner des renseignements sur ce qu'a fait la technologie chez vous. L'exemple que la consoeur a donné au micro 4 tantôt peut être répété par dizaines, par centaines et par milliers à travers le pays, peut-être pas aussi pathétiques que celui-là, mais des exemples semblables. Si on avait tout ça en main, on serait en mesure de pouvoir sensibiliser non seulement les travailleurs syndiqués mais les travailleurs non syndiqués aussi qui doivent travailler dans des conditions incroyables. Le message qui ressort du document de la technologie, qui vient de cette résolution-là, qui vient de l'énoncé qu'on a adopté plus tôt cet après-midi est que si on fait des campagnes au niveau du CTC, on est obligé de les faire ensemble. Si on ne fait pas ces campagnes-là ensemble, si c'est seulement quelques officiers, on ne réussira pas. Alors je pense qu'en votant sur la résolution, on sait sur quoi on vote actuellement. Il y a aussi de l'action politique à faire sur cette question-là. On vote ensemble là-dessus et espérons que tous ensemble, on va la mettre en application au cours des deux prochaines années et quand on reviendra en 1986, la réduction de la semaine du travail et d'autres mesures pour créer des emplois auront été un fait accompli pour les travailleurs et non plus pour les patrons. Merci.

M. R. BASKEN (STEC, Adjoint à l'Exécutif): Je me prononce en faveur de la recommandation du Comité pour la réduction des heures de travail. Bien des choses qui ont été dites ici correspondent aux positions prises par mon syndicat et d'autres au Canada pour tenter de créer des emplois et d'améliorer un peu la vie laborieuse de tous. Actuellement, mon syndicat jouit, dans la plupart des cas, de la semaine de 35 heures pour les employés de bureau et de 37heures½ pour les travailleurs en équipe dans les régions industrielles et de production, dans les domaines du pétrole, de la pétrochimie, du gaz naturel; ce n'est pas là un fait accidentel, mais le résultat d'un processus de négociation collective avec un long préavis à l'industrie lui indiquant ce que nous avions l'intention de faire sans recourir à la grève, mais par la voie de la négociation; nous ajoutions que nous nous attendions à ce que l'industrie soit d'accord.

En 1973, nous sommes passés, dans la plupart de nos industries du pétrole, de la pétrochimie et du gaz, de la semaine de 42 heures à la semaine de 37heures½. En 1982/83, certaines industries ont déclaré qu'elles devraient revenir à la semaine de 42 heures et faire travailler les employés plus longtemps; elles voulaient faire comprendre à ces derniers qu'ils devaient être plus productifs ce qui serait le cas avec une semaine plus longue. Foutaises! Le processus technologique devrait certainement apporter quelques avantages aux travailleurs canadiens et s'il n'y avait pas de nouvement syndical dans notre pays qui pourrait parler en leur nom dans le but d'améliorer leur sort? Absolument personne.

Le Congrès du Travail du Canada et ses comités ont coordonné l'introduction des programmes de changement technologique comme mon syndicat l'a fait en 1965 avec les six mois de grève, puis une autre en 1969, et tout à coup l'industrie a compris que nous voulions discuter d'heures de travail plus courtes, de changement technologique et que nous voulions participer à tout ça. Peu nous importait d'être les seuls bénéficiaires en tant que travailleurs des industries des pétroles, du gaz, de la pétrochimie, ce que nous voulions c'est que tous les travailleurs participent à cette discussion, ils devaient y participer. Le document qui avait été présenté, avait été adopté avant qu'on discute de la surveillance. Certainement on nous surveillera, on saura sûrement ce que nous faisons et le fait est que nous devrions tirer avantage de cette situation puisque les choses en sont là mais il ne faut pas nous méprendre sur la question du temps supplémentaire car il existe encore au Canada certains endroits où il est obligatoire, où la loi fixe la semaine de travail à un maximum de 44 heures, en horaire régulier, et un taux de 40 heures supplémentaires obligatoire, parce que l'employeur l'a voulu ainsi. Le moment est venu de dire "non". Pourquoi les travailleurs n'auraient-ils pas le droit de travailler pendant un nombre d'heures raisonnable pour un revenu raisonnable afin de jouir d'un niveau de vie raisonnable aussi et de faire en sorte que la vie soit meilleure pour nous tous?

Nous pouvons avoir ce droit et le Congrès du Travail du Canada nous conduira pour atteindre cet objectif. Pourquoi travailler de 60 à 70 heures par semaine si nous pouvons obtenir la même production en 20 ou 30 heures? Alors, oeuvrons dans ce but dans l'intérêt de tous et pas seulement au profit du riche. Pourquoi voudrions-nous faire passer l'argent de la poche du pauvre dans celle du riche? Le bon sens le plus élémentaire dit "non", comprenons-le. Il est peut-être possible que, plus tard, les travailleurs de ce pays disent s'ils veulent introduire des robots qu'ils soient leur propriété et qu'ils reçoivent tous les bénéfices qu'ils pourront produire.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Nous passons au vote sur la recommandation du Comité. Ceux qui sont pour? Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Sont priés maintenant de venir sur l'estrade, les comités suivants ainsi que leurs présidents: Comités de l'Organisation, des Statuts et des Lois, des Résolutions générales et de l'Etiquette syndicale.

M. F. POMEROY (Président du Comité sur la Technologie): Résolution T-4 qui traite de la surveillance et dont nous recommandons l'adoption avec un amendement:

"ATTENDU QUE les nouvelles technologies sont utilisées par les employeurs comme moyen d'accroître la productivité et de contrôler davantage les travailleurs;

"ATTENDU QUE les travailleurs soumis à ce contrôle souffrent davantage de maladies reliées au stress telles que les ulcères et les troubles cardiaques;

"ATTENDU QUE le groupe de travail de Travail Canada sur la microélectronique et l'emploi a conclu que la surveillance étroite du travail constitue une pratique fondée sur la non confiance et le manque de respect de la dignité humaine la plus élémentaire et qu'elle devrait être interdite par la loi;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada exige que la surveillance électronique ou mécanique du travail soit interdite par la loi;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC organise une campagne publique à cette fin."

Je présente une motion d'adoption appuyée par le Secrétaire du Comité, G. Pattinson.

Mad. C. KRYZANIWSKY (ACETA — Section locale 300): Je me prononce en faveur de la résolution T-4 amendée car elle requiert notre appui. Je travaille dans une compagnie aérienne et je représente quelque 400 hommes et femmes d'un section locale, et la surveillance électronique est devenue pour nous une manière de vivre, comme la maladie et le chômage élevé sont couramment devenus une manière de vivre; mais tout comme vous n'acceptez ni la maladie ni le chômage élevé, mes membres refusent de se laisser dégrader, déshumaniser par le "grand frère" de la nouvelle technologie; ils luttent contre Air Canada pour essayer de faire supprimer ce système par le moyen de la négociation collective mais nous ne pouvons pas y parvenir seuls nous avons besoin de nos confrères et consoeurs du mouvement syndical pour obtenir la promulgation d'une loi interdisant la surveillance électronique et j'espère que nous pourrons réussir avant que la majorité de nos membres n'aient à l'affronter. La surveillance électronique, pendant tous les instants et toute la journée, conduit à l'usage de la drogue, à l'abus de l'alcool et à toutes les maladies en relation avec le stress. Chaque jour je suis témoin des résultats de cette méthode et cela me rend malade. Je sollicite votre aide pour faire échouer ce procédé de surveillance repoussant.

M. J. SHIELDS (SNFPP-SFPCB — Section locale 601): Dans l'étude des changements technologiques nous posons toujours la question de savoir à qui profitent les résultats de ces changements. D'autres orateurs ont parlé avec éloquence de la question de l'incursion de la technologie dans la vie privée. Ce qui me préoccupe, au sujet de cette résolution, c'est la question de la protection de la santé en milieu de travail.

Il y a quelques années, je m'entretenais avec des travailleurs en milieu industriel et la grande question était l'accélération du travail. Lorsque quelqu'un peut contrôler la vitesse et le rythme du travail par la surveillance, nous savons que l'employeur est très vite enclin à faire accélérer la cadence du travail et ce, à un point tel que les travailleurs ne peuvent plus suivre la vitesse de la ligne d'assemblage. En ce qui concerne la surveillance électronique ou mécanique, dans l'ensemble du domaine de l'automatisation, c'est exactement ce qui se passse pour les travailleurs. Chacun est surveillé, contrôlé électroniquement, le poids de leurs frappes, la cadence du travail, et le patron peut appeler un individu et lui dire: votre cadence de travail est très inférieure à celle de la personne qui travaille à côté de vous; il faut aller plus vite. Je travaille dans le domaine du gouvernement et j'ai vu des employés harcelés par leurs surveillants et poussés de plus en plus vite; confrères et consoeurs, il n'y a plus de limites à cette vitesse de plus en plus accélérée. On demande toujours davantage et à qui cela profite-t-il? A l'employeur; tout ce que le travailleur récolte ce sont des douleurs dans le dos, dans les bras, des maux de tête. Ces résultats néfastes vont au-delà du milieu de travail car l'ouvrier rentre chez lui chargé de cette expérience qui va affecter sa vie familiale, l'ensemble de sa vie car même lorsqu'il se distrait il ressent toujours les effets de ce système, parce qu'ils atteignent le plus profond de l'être humain et créent un état de pression insupportable.

M. R. McGARRY (Président UFC): Je me prononce en faveur de cette résolution car je suis parfaitement au courant de cette surveillance électronique que l'on essaie de mettre en oeuvre depuis 1975/1976 et jusqu'à aujourd'hui dans des bureaux de poste où l'on tente toujours de l'introduire. Cela a été fait dans plusieurs domaines et nous avons négocié à ce sujet, mais on ne cesse de chercher à l'imposer. Les nouveaux qui entrent dans l'effectif, doivent être éduqués, ils doivent connaître la signification de cette méthode et nous avons besoin que le Congrès du Travail du Canada organise une campagne pour nous assurer que ce système ne se répandra pas. Nous le voyons utiliser dans les compagnies aériennes, même dans les magasins d'alimentation où nous nous rendons et cela n'est pas pour aider les employés et pas non plus pour assurer notre sécurité, mais pour surveiller le travail des employés, pour les espionner.

C'est l'un des domaines où l'éducation est indispensable. Nous assistons chaque jour au transfert du travail, à la surveillance mécanique de nos membres même dans les banques où ils se rendent. On en est au point où non seulement vous êtes surveillés en milieu de travail pendant l'accomplissement de votre tâche, mais aussi pendant que vous déposez votre chèque à la banque. Je pense qu'il faut prévoir une éducation approfondie sur la technologie, sur ses effets hors même du milieu de travail, parce que les gens ne s'en libèrent pas en poinçonnant leur carte de sortie, ils doivent vivre avec ça dans la communauté. Je répète qu'il faut procéder à une éducation sérieuse sur la technologie pour que les gens cessent de se trouver dans une situation où leur vie toute entière est sous la surveillance de la même machine et dans la même atmosphère de méfiance créée par les gouvernements et les employeurs.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Nous passons au vote sur la résolution. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé. Je demande au Comité de bien vouloir se retirer pour le moment, avec tous nos remerciements.

RAPPORT DU COMITE DES STATUTS ET DES LOIS

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Le Comité des Statuts et des Lois va traiter maintenant du rapport de la Commission sur les Statuts et Structure que vous trouverez dans vos dossiers; veuillez prendre également le Document no. 1. Nous allons passer au rapport de la Commission des Statuts et Structure et nous en interromprons la lecture pour disposer, au fur et à mesure, des résolutions découlant des diverses parties de ce rapport.

Nous avons tenu des audiences à Toronto, Sudbury, Regina, Montréal, Edmonton, Vancouver, Halifax et Ottawa. La première question que nous avons eu à traiter était celle-ci:

> "Existe-t-il un besoin d'addition ou de mises à jour au Code de civisme syndical, au Code de pratiques d'organisation, au Code d'éthique professionnelle et/ou aux Normes d'autonomie canadiennes."

Comme la plupart des intervenants étaient satisfaits des codes et des normes actuels, la Commission a décidé que seulement trois légères retouches étaient nécessaires pour le moment. La première reconnaîtrait notre responsabilité à l'égard des confrères et compagnes blessés au travail. Le Comité recommande d'adopter la résolution C-6 qui se lit:

> "IL EST RESOLU de modifier le Code de civisme syndical en y ajoutant la section 11 suivante: 'Apporter toute l'aide possible aux membres blessés, invalides ou malades à cause de leur travail'."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par Huguette Plamondon, membre du Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution C-6 sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Deuxième recommandation pour ce qui concerne le Code:

> "Les mémoires ne soulignaient pas les besoins de changements fondamentaux aux Normes d'autonomie canadiennes, mais la Commission a pensé qu'on rendrait le but des normes canadiennes encore plus explicite en y ajoutant un préambule. La Commission recommande donc d'adopter la résolution C-7 que voici:
>
> "IL EST RESOLU de modifier les Normes d'autonomie canadiennes en y ajoutant comme préambule: 'Les membres des syndicats affiliés doivent exercer leurs droits de citoyen d'une nation souveraine et diriger les affaires de leur syndicat conformément à ce droit fondamental'."

Au nom du Comité je présente une motion d'adoption de cette résolution C-7, appuyée par G. Pattinson, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT SUPPLEANT (M.D. Montgomery): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. J. FRYER(Président du Comité des Statuts et des Lois): Le troisième changement que la Commission a jugé utile consiste à inclure dans les Statuts le souci de contrer le harcèlement sexuel au travail ou dans nos rangs. Elle recommande donc d'adopter la résolution C-9 qui se lit:

> "IL EST RESOLU de modifier le Code du civisme syndical en y ajoutant la nouvelle section 12 que voici: 'Diriger les affaires du syndicat avec tous les membres et leur fournir des services sans distinction de race, de couleur, de croyance, de sexe, d'âge ou d'origine ethnique et sans harcèlement sexuel'."

Au nom du Comité je présente une motion d'adoption de la résolution C-9, appuyée par Pierre Samson, membre du Comité.

Mad. D. WOOD (SNFPP-SFPCB — Section locale 1211): Je me prononce en faveur de cette résolution et je voudrais parler de cette partie de la résolution à propos d'un milieu exempt de harcèlement sexuel. Je ne dirai rien de ce qui constitue ce genre de harcèlement, tout le monde ici le sait très bien car si nous n'en avons pas été victime personnellement nous connaissons certainement quelqu'un qui l'a été. En fait, à un certain moment de notre vie nous avons peut-être été celle (ou celui) qui harcèle ou inversement qui est harcelée, ou les deux. Ce n'est un secret pour personne qu'au Canada sept femmes sur dix souffrent de harcèlement sexuel au moins une fois au cours de leur vie de travail. Il n'existe pas de statistique en ce qui concerne les hommes, et je ne dis pas cela pour leur être désagréable, mais simplement parce que le harcèlement que subisse les femmes est ouvertement discuté alors que ce n'est pas le cas pour le harcèlement des hommes. C'est pourquoi les femmes ont entrepris des études sur ce sujet et il appraît qu'il ne s'agit pas là d'une question qui ne concerne que les femmes, c'est une question qui concerne tous les travailleurs. La statistique la plus désespérante montre que lorsque les victimes décident de riposter, près de 48 pour cent d'entre elles perdent leur emploi. Les intéressés sont renvoyés, ou bien le milieu de travail devient intolérable à tel point qu'ils préfèrent s'en aller. Nous ne disposons pas de statistiques sur les autres questions relatives à ce sujet et dont les travailleurs souffrent du fait de harcèlement sexuel tels que non possibilité de promotion, transfert contre le gré de l'intéressé, isolement en milieu de travail, commentaires défavorables dans les dossiers, rétrogradation, changement d'affectation, accroissement de la quantité de travail et toute une série d'autres représailles au travail.

Ceci dit, comment les syndicats comptent-ils traiter la question du harcèlement sexuel? Vont-ils négocier sur la question du langage à ce sujet dans leurs conventions collectives? Oui, certains le font et c'est la seule manière de protéger les droits des travailleurs en milieu de travail. En 1982, dans la négociation de notre convention collective notre syndicat avait inscrit le harcèlement sexuel en tant que l'une de nos demandes prioritaires. A la table de négociations, notre chef négociateur, le confrère Fryer, a discuté ouvertement et franchement de la nécessité d'une clause à ce propos. Puis il s'est tourné du côté des femmes du Comité de négociations en leur disant: "Que pensez-vous mesdames, allons-nous lâcher les chiens sur eux?" Et c'est ce que nous avons fait. Chaque femme du Comité a relaté en détail les incidents de harcèlement sexuel survenus en divers milieux de travail dans la province.

Le Comité de négociations patronal uniquement masculin, a été choqué de notre exposé et je crois qu'il est clair que ses membres étaient exaspérés. Nous leur avons dit: "Ne soyez pas choqués, ayez honte!" A la suite de cette action au cours de la négociation nous avons obtenu, dans notre convention collective, une clause sur le harcèlement sexuel, qui stipule que le syndicat et l'employeur reconnaissent le droit des travailleurs d'oeuvrer dans un milieu exempt de tout harcèlement sexuel, et que l'employeur doit prendre toute mesure nécessaire pour assurer le respect d'une personne victime de harcèlement sexuel en milieu de travail. Les syndicats ont maintenant la responsabilité de s'assurer que leurs membres travaillent dans les conditions requises et j'appuie cette résolution car elle favorise cette réalisation.

M. F. UPSHAW (SNFPP-SEFPO — Section locale 331): Je tiens à féliciter ceux qui sont responsables de cette résolution. Il est grand temps que nous nous occupions sérieusement de la question du harcèlement sexuel et je suis très heureux du texte que nous avons sous les yeux car, après un certain temps, la situation n'est plus claire en milieu de travail. Je suis infirmier agréé, je travaille surtout avec des femmes et je suis heureux de voir une résolution qui me concerne également! Je demande donc instamment à tous ici d'appuyer cette résolution parce que nous les hommes qui travaillons dans le domaine infirmier, nous en avons besoin.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je ne vois pas d'autres délégués aux micros. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): La deuxième question posée aux affiliés par le confrère McDermott, était celle-ci:

> "Croyez-vous qu'une infraction prouvée à un code ou aux normes devrait servir de base à une justification aux termes de l'Article IV?"

Nous avons eu un certain nombre de mémoires qui sont exposés dans le rapport où vous pourrez en lire le détail, mais je vais passer à notre recommandation qui se lit:

"Après avoir soigneusement réfléchi à tous les mémoires, il a été décidé qu'il n'y avait pour le moment aucun motif ou besoin déterminant de relier explicitement les codes ou les normes à la procédure de justification. Parmi les opinions qui ont ainsi convaincu la Commission, il faut mentionner celle du sénateur Goldenberg selon laquelle la section 5 de l'Article IV, surtout les termes "contraire . . . aux principes de base de la morale syndicale ou aux objectifs définis par les Statuts du CTC" permettrait la référence aux codes ou aux normes dans les cas de justification".

Le confrère Laberge a relevé une différence entre le texte anglais et le texte français de la section 20 de l'Article IV, différence qu'il y aurait lieu d'examiner. La version anglaise se lit en partie comme suit:

> "Any affiliate which claims justification under Section 5, for action, which would, in the absence of such justification, violate the provisions of this Article shall process its claim, prior to taking action, under the provisions of this section. . ."

La version française se lit en partie:

> "Toute organisation affiliée qui prétend s'autoriser de la section 5 pour recourir à des actes qui en des circonstances ordinaires violeraient les dispositions du présent article, doit, avant d'agir, présenter, conformément aux dispositions de la présente section. . ."

"Suivant le sens de la version française, un syndicat doit déposer sa demande de justification avant de faire signer des cartes de membre dans une section locale d'un autre affilié. Par ailleurs, le sens de la version anglaise veut qu'un syndicat doive acheminer la réclamation jusqu'au point de la décision finale sur la justification avant de passer à l'action. La Commission croit que les deux textes devraient exprimer la nécessité de soumettre la demande de justification, sans y ajouter l'obligation de s'abstenir de toute action jusqu'à ce que la question de justification soit reflétée."

En conséquence, la Commission recommande l'adoption de la résolution C-10 qui couvre également les résolutions O-27 et C-11, et qui se lit:

> "IL EST RESOLU de remplacer le mot "process" par le mot "submit" dans la version anglaise de la section 20 de l'Article IV, et le mot "présenter" par "soumettre" dans la version française de la même section;
>
> "IL EST EN OUTRE RESOLU de modifier la section 5 de l'Article IV en remplaçant les mots "n'a pas obtenu gain de cause en la matière" par "n'a pas été soumise de la manière".

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de la résolution C-10, appuyée par la consoeur Plamondon.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Comme il s'agit ici d'un amendement aux Statuts un vote à la majorité des deux tiers est requis. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de cet amendement constitutionnel, sont priés de l'indiquer. Contre? La majorité des deux tiers est acquise, la motion est adoptée et l'amendement aux Statuts est approuvé.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Nous passons à la troisième question: représentation et vote aux assemblées statutaires du CTC. Je crois que nous pouvons éviter une perte de temps à vous exposer le détail de notre discussion sur cette question, puisqu'elle a été longuement débattue au cours des assemblées précédentes et que nous y avons mieux réussi cette fois. Voici notre recommandation:

"De part et d'autre, on avait des arguments solides sur ces points. Comme la taille des syndicats locaux varie de 10 membres à plus de 10 000, il n'est pas facile d'établir un juste équilibre entre les arguments voulant une participation ouverte à tous et une participation juste pour tous. Vu la multiplicité des syndicats au Canada et toute leur variété de structures organisationnelles, il a été impossible de trouver une réponse parfaitement adaptée au caractère de chaque affilié.

"La taille et la composition des unités d'un syndicat devraient être déterminées par chaque affilié, selon les besoins de ses membres. La taille de ces unités ne devrait pas dépendre du fait qu'on veut envoyer un certain nombre de délégués à l'assemblée statutaire. Parce que les syndicats dont la structure repose sur de grandes sections locales ou des sections locales combinées ont raison de se plaindre, la Commission a décidé d'admettre une représentation accrue des grandes sections locales sans enlever aux petites le droit d'envoyer des délégués."

Le Comité recommande donc d'adopter la résolution C-12 qui englobe les résolutions C-13, 14 et 15 et qui se lit:

> "IL EST RESOLU de modifier la section 4 de l'article V en remplaçant les mots '. . . un délégué par 1 000 membres ou moins plus un délégué pour chaque groupe additionnel de 1 000 membres ou fraction importante de ce nombre' par '. . . un délégué par 1 000 membres ou moins, plus un délégué par tranche additionnelle de 500 membres ou fraction importante de ce nombre".

Cette résolution qui aurait pour effet d'augmenter la représentation des grandes sections locales, est soumise à l'adoption; en conséquence, je présente une motion à cette fin, appuyée par Cliff Pilkey, membre du Comité.

M. G. MICHAUD (TUA — Section locale 199): Je doute que quelqu'un dans cette salle soit opposé, d'un point de vue philosophique, à ce genre de représentation et pourtant c'est exactement ce qui est advenu au Congrès pendant de nombreuses années, et de ce fait de grandes sections locales comme la mienne ne disposaient pas d'un pouvoir de vote fondé sur le nombre de ses membres. Je vais vous donner un exemple de ce que je veux dire. Dans la Péninsule du Niagara dont je viens, ma section locale compte 13 unités pour un total de 8 200 membres; dans la même région le SCFP compte environ 5 000 membres mais étant donné sa structure, ce syndicat est divisé en sections locales lesquelles viennent à cette assemblée avec un droit de 35 votes environ. Nos membres sont considérablement plus nombreux et nous n'avons droit qu'à 8 voix. Il me semble que l'autre jour nous avons adopté une résolution comportant un amendement relatif à une augmentation de 0.05¢ per capita et je n'ai pas entendu dire que les plus grandes sections locales, parce qu'elles n'avaient pas un pouvoir de vote fondé sur le nombre de leurs membres, ne devraient pas payer non plus sur cette base; personne n'a suggéré que tel aurait dû être le cas. Mais la jsstice est la justice et si nous devons payer des cotisations en fonction du nombre de membres, j'estime qu'il est juste de prendre ce chiffre en considération lorsqu'il s'agit de vote.

Je crois que nous avons fait le tour de la question, nous sommes venus à deux assemblées pour essayer de nous faire entendre et la résolution qui nous est soumise, si elle n'est sans doute pas celle que j'aurais choisie, est tout de même un excellent compromis; je crois qu'elle est juste et applicable et elle signifie qu'avec mes 8 000 membres j'aurais au moins 15 voix, ce qui est la moitié des voix dont dipose le SCFP dans la même région. C'est cependant une amélioration sur ce que nous avons eu jusqu'à présent. J'espère que l'assemblée appuiera cette résolution.

Ce matin nous avons remis un prix pour services à l'humanité et celui-ci indiquait que ce que nous voulons pour nous-mêmes nous le souhaitons pour les autres alors je pense que si nous voulons la démocratie pour nous-mêmes, nous devrions la vouloir aussi pour les autres. J'espère que ce soir l'assemblée mettra fin à la discrimination qui a duré trop longtemps contre les grandes sections locales et que tous les délégués se prononceront en faveur de cette résolution.

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Je ne vois personne aux micros. Nous passons au vote; il s'agit d'un changement constitutionnel qui requiert une majorité des deux tiers. Le Comité recommande l'adoption de l'amendement aux Statuts, tel qu'indiqué dans la résolution C-12. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée par la majorité des deux tiers.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Merci confrère Président et merci confrère Michaud pour votre intervention.

Nous passons à la quatrième question:

"Comment les Statuts peuvent-ils prévoir une solution au problème qui surgit lorsqu'une exploitation où un syndicat a des droits de négociation avec l'employeur ferme et qu'une exploitation semblable du même employeur oeuvre ailleurs? En d'autres mots, les droits de successeur pour un syndicat sont-ils automatiques dans le mouvement syndical, et ces droits devraient-ils être incorporés de quelque manière aux Statuts?

"La plupart des intervenants n'étaient pas tellement préoccupés par cette question. Et même le syndicat qui avait d'abord soulevé ce problème n'en a pas fait mention dans son mémoire. Certains syndicats se sont dits en faveur d'inclure les droits de successeur, mais d'autres ont souligné qu'il serait difficile de mettre ce droit en application lorsqu'on change de province.

"La Commission a constaté que le problème n'était pas toujours simple. Parce que différents syndicats partagent le même champ de conséquence et parce que certaines accréditations dépassent le champ de compétence officiel d'un syndicat pour des raisons géographiques ou historiques, il n'est pas toujours possible de déclarer qu'une exploitation devrait appartenir à tel ou tel syndicat. Deuxièmement, le choix du syndicat, au Canada, doit être laissé aux membres concernés. Donc, la Commission conclut qu'aucune retouche des Statuts ne serait vraiment appropriée à ce sujet. Toutefois, elle invite fortement le CTC et ses affiliés à venir en aide à tout syndicat lésé lorsqu'un employeur change d'endroit pour échapper à la syndicalisation."

La cinquième question est la suivante:

"L'affiliation des syndicats locaux aux conseils du travail et aux fédérations des travailleurs devrait-elle être un préalable à la représentation aux assemblées statutaires du CTC?

"Je veux prévenir nos consoeurs délégués qu'il y a eu sur cette question plus d'exposés que sur aucune autre et nous avons établi la liste des mémoires que nous avons reçus.

"Cette question a soulevé des divergences non seulement entre ceux qui ont présenté des mémoires, mais aussi entre les membres mêmes de la Commission. Les organisations auxquelles les membres de la Commission appartenaient avaient dans certains cas pris fermement position d'un côté ou de l'autre. Celles qui s'opposaient à ce qu'on modifie les Statuts ne le faisaient pas par refus de participation; elles insistaient en effet sur l'implication réelle qu'elles souhaitaient de la part de leurs sections locales. Ce type de participation exige que le section locale prenne expressément la décision de s'impliquer. On s'est interrogé également sur la viabilité et la représentativité de certains conseils du travail que les sections locales seraient forcées de financer.

"Du côté opposé, on s'est dit d'avis que, si les représentants du syndicat local votent, à l'assemblée statutaire, sur des programmes qui exigent un suivi de la fédération ou du conseil du travail, les syndicats locaux devraient payer leur part des frais de mise en oeuvre de ces programmes. Certains syndicats locaux, a-t-on fait observer, se hâtent de demander l'appui de la fédération ou du conseil quand ils sont en grève, mais ne s'y affilient pas."

Deux positions se sont dégagées des discussions et, comme je l'ai dit, cette question a été la plus débattue à toutes les audiences publiques. La Commission y a consacré beaucoup de temps, tant aux audiences que dans les réunions privées, mais n'a pu parvenir à un consensus. Elle a donc décidé de formuler ici la position minoritaire et la position majoritaire parmi ses membres.

Position minoritaire

Selon la position minoritaire au sein de la Commission, il faut rechercher la force et la viabilité des conseils du travail et des fédérations, mais la décision d'affiliation doit être laissée aux syndicats locaux et les fédérations et conseils du travail doivent se mériter cet appui. Le mémoire de l'AFPC précise:

> ". . . L'une de nos craintes vis-à-vis de l'affiliation obligatoire c'est que les sections locales pourraient s'affilier pour assister aux assemblées statutaires du CTC, mais ne pas participer aux fédérations et aux conseils du travail. En d'autres mots, l'affiliation devrait être un engagement qui va plus loin qu'une simple adhésion sur papier."

Cette préoccupation a été le plus souvent exprimée au sujet des conseils du travail. Certains d'entre eux n'ont pas la réputation d'être très efficaces. Dans les régions peu peuplées, on craint que les sections locales soient forcées de s'affilier à des conseils du travail situés à cent kilomètres ou même davantage. En pareil cas, l'affiliation obligatoire apporterait au conseil du travail une meilleure situation financière mais non un meilleur appui des membres ou de la collectivité.

Position majoritaire

La position majoritaire était la suivante: en imposant une sanction aux syndicats locaux qui ne se conformeraient pas à la section 2 de l'Article XV, nous pourrions escompter plusieurs résultats positifs. D'abord, nous encouragerons la participation des sections locales et nous solidifierons les conseils du travail. Deuxièmement, l'affiliation n'est pas obligatoire de sorte que la décision dépend encore de la bonne volonté des syndicats locaux. Troisièmement, la section 2 de l'Article XV s'intègre plus réalistiquement aux Statuts car elle reconnaît que ce sont les syndicats locaux, et non les bureaux nationaux, qui prennent la décision de participer aux conseils du travail et aux fédérations.

La capacité d'envoyer des délégués à l'assemblée statutaire du CTC est chère à tous les syndicats locaux, comme le débat aux assemblées précédentes l'a démontré. Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne voulons pas limiter ce droit fondamental par une formule quelconque de représentation qui reviendrait en somme à le supprimer. En même temps, les syndicats locaux ont le devoir de se conformer à la section 2 de l'Article XV des Statuts. Les syndicats locaux ne verraient leur droit d'envoyer un délégué aux assemblées statutaires contesté que s'ils choisissent de ne pas s'acquitter de ce devoir. Nous espérons que les syndicats locaux verront l'importance de bâtir un mouvement syndical fort à tous les niveaux et seront des membres agissants de leur conseil du travail et de leur fédération provinciale des travailleurs.

Décision du Conseil exécutif

La Commission des Statuts et des Structures soumettait au Conseil exécutif, en décembre 1983, une résolution qui réunissait l'assentiment de la majorité de ses membres et était formulée de façon semblable à la résolution C-6 de l'assemblée statutaire de 1982. Le Conseil exécutif a débattu cette recommandation au long et au large. Certains affiliés ont fait observer qu'ils ont leurs propres organismes subalternes équivalents, auxquels l'affiliation de leur section locale est facultative. D'autres affiliés s'opposaient vivement au caractère obligatoire de l'affiliation aux conseils du travail et aux fédérations. Certains soutenaient qu'il incombait aux affiliés, et non aux Statuts, d'assurer l'affiliation aux organismes subalternes. Les membres du Conseil exécutif étant majoritairement d'avis qu'il ne serait pas sage de rendre obligatoire l'affiliation aux conseils du travail et aux fédérations, le Conseil s'est donc prononcé contre la présentation d'une résolution recommandant à l'assemblée statutaire de rendre l'affiliation obligatoire.

Toutes les recommandations de la Commission des Statuts et des Structures en vue de modifier les Statuts exigent qu'une résolution soit présentée en ce sens à l'assemblée statutaire afin que les délégués puissent se prononcer. Comme un comité ou une commission du CTC ne peut présenter de résolution directement à l'assemblée, il faut que ce soit le Conseil exécutif du CTC, un syndicat affilié (par sa direction nationale ou une section locale), une fédération ou un conseil du travail qui le fasse. Puisque le Conseil exécutif du CTC a majoritairement rejeté la résolution requise, aucune résolution sur le sujet n'est présentée à l'Assemblée statutaire de 1984 par le Conseil exécutif du CTC.

Il y a dans votre livre d'autres résolutions, mais sur la base de la décision prise par le Conseil exécutif du CTC, que je viens d'exposer sur la question de l'affiliation aux fédérations et aux conseils du travail, le Comité des Statuts et des Lois à cette assemblée de 1984, recommande le rejet des résolutions C-16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, et au nom du Comité je présente une motion de rejet, appuyée par Pierre Samson, membre du Comité.

M. W. MAJESKY (Conseil du travail du Toronto métropolitain): Monsieur le Président, je me prononce contre cette motion de rejet. Je suis très touché par la sentimentalité de volontarisme comme nous l'a souligné l'un des plus grands affiliés. Je croyais avoir compris que le volontarisme n'était pas très accepté dans le mouvement syndical; il n'est pas largement admis en ce qui concerne la ratification si vous parlez d'accréditation; il n'est pas largement admis lorsqu'on paye ses cotisations et un grand fuehrer en Colombie Britannique a durci sa position à l'égard des mouvements syndicaux.

Je me prononce contre cette recommandation car je pense que ce n'est pas là le concept du mouvement syndical. Au cours de cette assemblée nous avons adopté une résolution dans laquelle le Congrès s'engage à verser 5 cents au fonds d'une campagne natio-

nale d'action positive et aujourd'hui nous avons déterminé les questions pour lesquelles nous lutterons pendant les deux prochaines années: centres d'action de chômage, concessions, questions de justice sociale et bien d'autres; nous nous en chargerons dans le mouvement syndical, au niveau du CTC, au niveau fédéral, au niveau des conseils du travail, mais malheureusement il existe un petit obstacle, c'est qu'au niveau du conseil du travail un certain montant de ressources n'est pas disponible. Ce sont finalement les fédérations des travailleurs et les conseils du travail qui acheminer-ont ces programmes à travers le Canada et le Conseil du travail de Toronto, en tant que l'un des plus grands organismes centraux a l'intention de suivre ces programmes, mais personnellement, je suis en peu fatigué. Nous avons essayé tout ce qui était possible pour obtenir des affiliations, nous les avons sollicitées. Certains, dans ce mouvement syndical ont pris la décision selon laquelle en tant qu'organisme syndical central et organisation il devrait payer pour tous ses membres. Je veux ajouter quelque chose à propos de ces affiliés contre lesquels nous parlons, ils ont été compréhensifs — il n'est pas question que l'Alliance de la Fonction publique l'ait été — en fait le "OPSEU" ne l'a pas été non plus; nous à Toronto nous avons encore 100 000 membres qui ne sont pas affiliés au conseil et j'attends depuis dix ans; mais je ne peux pas attendre indéfiniment. Nous avons fait du chantage, nous avons prodigué des gentillesses, nous avons fourni des services plus nombreux que ceux que toute centrale syndicale pourrait fournir dans ce pays; tout ce que j'ai récolté, ce sont des excuses.

J'ai entendu dans cette assemblée, quelques-unes des interventions les plus enflammées et, le croiriez-vous, il s'agissait de non affiliés au conseil et pas davantage aux fédérations; et comment faire pour amener ces gens à être actifs dans les conseils et les fédérations? Nous devons nous résigner; on n'a rien pour rien dans le mouvement syndical, ou vous êtes dans le bain ou vous êtes en dehors. Si nous voulons mettre en oeuvre les dix points que le Congrès a adoptés et revenir auprès de chaque fédération et de chaque conseil du travail, il faudra penser au coût. Nous nous sommes engagés, nous ne pouvons pas revenir en arrière et déclarer que c'est impossible à réaliser et à ce sujet je voudrais citer un cas.

A Toronto, nous nous occupons de la Caravane de la paix, une très noble cause, et qu'avons-nous à faire? Nous devons aller solliciter quelques pièces de dix et vingt-cinq cents pour ce que nous considérons comme une question majeure pour ce pays. Nous pourrions financer cette campagne si quelques personnes qui se contentent de faire des discours voulaient payer. Si nous pouvions obtenir 100 000 affiliations au conseil du travail de gens qui ne sont pas encore affiliés, nous pourrions réaliser le programme en dix points du Congrès, et c'est pourquoi je parle contre le rejet, car à un certain moment nous devrons l'adopter que ce soit à cette assemblée ou à une autre. Monsieur le Président, je vous remercie.

M. D. BEAN (AFPC, Elément national — Section locale 70021): Je me prononce en faveur de la recommandation du Comité et sans m'excuser pour autant. Confrère Président, nous avons parlé de rhétorique, eh bien permettez-moi de vous dire que nous venons d'en voir un certain exemple. Nous avons parlé de ressources, mais il était question de dollars. Je me permets de vous assurer que l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'a pas à rester au second plan derrière quelque syndicat que ce soit. Nous avons contribué financièrement à la campagne et nous continuerons, nous avons travaillé et nous continuerons de travailler pour que chacune de nos sections locales soit affiliée et aux fédérations des travailleurs et aux conseils du travail. Cependant, toute affiliation obligatoire quel que soit le nom qu'on lui donne, ne produira ni l'union ni la solidarité au sein du mouvement syndical et cela ne sera obtenu que par la participation et l'engagement.

Confrère Président, étant donné que le Président du Comité a précisé la position minoritaire dans le rapport de la Commission sur les Statuts et Structure, je n'y reviendrai pas pour gagner du temps. Certains prétendent qu'il ne s'agit pas d'une affiliation obligatoire et que les sections locales jouissent du droit démocratique auquel nous tenons tous, de décider si elles veulent s'affilier ou non. Ce qu'ils oublient, c'est que ces mêmes sections locales continueront de payer l'affiliation per capita au Congrès du Travail du Canada, mais ne seront pas autorisées à participer au processus de la prise de décision au niveau de l'organisme suprême qu'est l'assemblée. Cela me rappelle un peu la position du gouvernement fédéral. Nous les employés du secteur public, nous pouvons appartenir au parti politique que l'on nous indique. On nous dit que nous pouvons adhérer au parti de notre choix, mais nous ne pouvons pas prendre part à ses activités, en d'autres termes nous pouvons entrer dans un parti politique mais nous ne pouvons pas travailler pour un candidat, en son nom ou contre lui. Le CTC ne veut certainement pas suivre cet exemple que donne le gouvernement fédéral. Nous n'avons pas de problème avec la proposition selon laquelle si une section locale n'est pas affiliée à la fédération des travailleurs elle ne peut et ne devrait pas assister ou participer à ses congrès, séminaires ou conférences; pas de problème non plus avec la proposition qui veut que si une section locale n'est pas affiliée au conseil du travail du district elle ne peut ni ne devrait participer à ses conférences et séminaires. Quoi qu'il en soit, les sections locales de l'Alliance de la Fonction publique sont affiliées au CTC et elles paient leurs cotisations en conséquence.

En terminant, je puis vous assurer, en tant que Vice-président exécutif de cette organisation, que moi-même et mes confrères et consoeurs nous continuerons notre campagne en faveur de l'affiliation de toutes nos sections locales, mais nous voulons agir conformément aux pleins droits démocratiques pour assister et participer à l'assemblée du CTC. Je demande instamment aux délégués d'appuyer la recommandation de rejet du Comité.

M. S. O'FLYNN (SNFPP-SEFPO — Section locale 242): Avez-vous entendu ça? Je ne l'avais encore jamais dit: SNFPP et SEFPO. Oui, M. Fryer a un certain sourire aux lèvres, il se demande si je suis malade ou. . . Je vais vous dire, on ne m'a pas donné le choix d'entrer ou non dans le SNFPP et nous ne sommes pas un petit syndicat, nous comptons environ 75 000 membres; on nous a dit ou vous êtes avec le SNFPP ou vous êtes hors du Congrès; alors je me demande où étaient tous ces amis qui s'imaginent que l'on peut appartenir ou non à une organisation à son propre gré, où étaient-ils? Quoi qu'il en soit, les jours et les temps sont différents.

Je voudrais revenir maintenant à la séance de cet après-midi, lorsque nous avons adopté un plan d'action destiné à promouvoir l'emploi et la justice et je vous en lirai un petit passage. Nous nous sommes engagés à "entreprendre une campagne aux niveaux local, provincial et fédéral pour mobiliser les travailleurs, chômeurs et toutes les victimes de la crise économique, autour du thème de la nécessité du plein emploi. Nous encouragerons la tenue de campagnes permettant d'identifier au niveau local les besoins non comblés, les occasions économiques et les projets locaux qui créeront des emplois et enrichiront la vie communautaire. Nous nous engageons à organiser des Marches pour l'emploi" — Cliff Pilkey marchera de Thunder Bay à Toronto — "qui sensibiliseront tous les Canadiens au fait que le pays devrait poursuivre comme objectif prioritaire le plein emploi. Nous organiserons des manifestations, des ralliements, réunions et autres. . ."

J'en ai lu suffisamment pour donner un sens à l'idée que je veux exposer. Nous sommes tous ici à cette assemblée pour participer à la prise de décisions; l'éloquence ne suffit pas. Vous les délégués vous avez demandé au Comité de revenir avec un plan d'action et c'est ce qu'il a fait, mais de par sa nature ce plan doit être acheminé par les fédérations et les conseils du travail. Vous ne devriez pas voter en faveur de ces plans si vous n'êtes pas membres de ces fédérations et aussi de ces conseils du travail. Nous n'obligeons pas une section locale à faire partie du conseil du travail ou de la fédération des travailleurs, nous leur disons seulement, si vous n'adhérez pas à la fédération ou au conseil du travail, vous n'avez rien à faire à l'assemblée pour décider d'un plan d'action qui doit être transmis par les fédérations.

Je dois ajouter que dans la province de l'Ontario, lorsque la FTO mène une campagne venant du CTC, comme celle qu'elle avait eue dans le cadre de l'action positive au sujet des garderies, comme la campagne contre le racisme, contre le système de distribution, ce sont les conseils du travail de districts et nous les délégués à cette assemblée qui avons la responsabilité d'être dans ces fédérations et conseils pour mettre en oeuvre ce que nous avons adopté ici. Je vous demande donc de rejeter la recommandation du Comité. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je voudrais retenir votre attention quelques instants. Je suis bombardé de questions sur la procédure et voici ce que je vous propose simplement: nous avons commencé un peu tard, nous continuerons donc le débat et nous rattraperons le temps perdu au début.

M. A. PAPINEAU (AFPC, Elément national — Section locale

70344): Je voudrais que vous regardiez attentivement le visage que vous voyez sur cet écran, parce que c'est le visage anonyme d'un fonctionnaire du secteur public et la région d'où je viens est celle d'Ottawa ou peut-être la terre du "fuddle duddle".

Il y a vingt ans, lorsque je suis entré dans le mouvement syndical, je ne savais rien de notre organisation. On m'a donné un manuel du Congrès sur la formation du délégué d'atelier; il s'agissait d'éléments vrais ou faux, mais partant de là, nous avons construit l'un des syndicats les plus grands au Canada, l'Alliance de la Fonction publique, qui compte 180 000 membres à l'heure actuelle. En 1968, nous avons eu le plaisir et le privilège d'entrer dans le Congrès du Travail du Canada qui en était à ses débuts et auquel on donnait, à ce moment-là, seulement deux ans d'existence. Nous apportions un souffle nouveau dans votre système, une nouvelle direction, une nouvelle idée, une nouvelle dimension. Et nous avons grandi. Mon syndicat a grandi, le CTC a grandi, les fédérations et les conseils du travail grandissent. Je suis un peu perturbé, vous avez fait de ma vie un mensonge parce que, bien que j'aie toujours appuyé les conseils du travail, nous n'y sommes pas affiliés. Cependant, nous avons été là lorsque vous avez fait appel à nous, lorsque vous avez eu besoin de nous; nous étions au Parlement avec 100 000 personnes, nous étions aussi à Kitchener pour ces femmes qui avaient été licenciées de chez "Dare Cookies"; nous étions là-bas à la fédération, nous y avons toujours été. Nous ne crions pas, nous ne vociférons pas parce que telle est la nature des fonctionnaires du secteur public d'être des gens humbles et sans prétention! C'est d'ailleurs pour nous la seule façon de survivre.

La question est de savoir ce que vous voulez encore de nous? Nous sommes sur les lieux, nous participons, bien sûr nous ne pouvons pas être impliqués dans certains éléments ou à certains niveaux de votre syndicat, mais nous agissons. J'ai participé à presque toutes les lignes de piquetage qui ont été organisées; j'ai été dans celle des TUA à Ottawa, seulement 10 ou 12 personnes; les Métallurgistes ne sont pas à Ottawa mais nous nous sommes assurés que leurs enfants auraient leurs cadeaux de Noël, nous les avons aidés, ils ont eu des paniers de provisions de la région Ottawa-Hull. Nous comprenons votre problème. L'insigne que je porte a l'inscription suivante: "Comptez sur moi", mais ce que vous proposez c'est de ne pas compter sur nous, et que pouvons-nous faire de plus? Nous sommes là-bas, nous vous donnons de l'argent, nous vous appuyons. Peut-être faisons-nous les choses de façon différente, peut-être sommes nous étranges, mais nous relevons d'un maître politique. A Ottawa je m'identifie comme "Alfred le silencieux", je ne peux pas donner mon nom; vous devez nous prendre comme nous sommes; nous sommes sur place, en personne, et quant à moi je suis un peu fatigué par ceux de la Fédération de l'Ontario qui viennent ici suggérer que nous ne faisons rien.

On ne m'a pas encore renvoyé d'une ligne de piquetage; pas plus qu'on ne m'a encore demandé d'entrer dans une fédération ou un conseil du travail; ils sont toujours contents de me voir. Je vous remercie.

M. T. MEAGHER (Fédération des travailleurs de l'Ontario): Je présente une motion de renvoi de cette question au Comité avec instruction de nous revenir le plus tôt possible avec une recommandation positive. (Motion appuyée).

PRESIDENT SUPPLEANT (M. D. Montgomery): Nous sommes saisis d'une motion de renvoi, dûment appuyée, cette motion ne peut être discutée. Ceux qui sont pour? Contre? La motion de renvoi est adoptée.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Compte tenu du vote intervenu ce soir je crois qu'il est évident que les délégués opposés à la recommandation du Comité ont bien travaillé aujourd'hui. Si cette attitude reflète l'assemblée de demain matin, il n'y a rien à craindre mais je crois qu'il y aura un grand nombre de sièges vides; il me tarde d'être à demain matin.

M. R. MEAGHER (Fédération des travailleurs de l'Ontario): Confrère Président, je suis décidé à tenter ma chance demain matin avec le reste des délégués parce que je crois que la logique de l'argument que l'on peut avancer est parfaitement juste en ce qui concerne un syndicalisme réel. Je demande à tous les délégués qui sont du même avis que moi sur la question, de venir demain matin et nous l'emporterons.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Le Comité a un problème, en ce sens qu'il a des résolutions qui traitent de cette question, mais elles sont d'ordre constitutionnel et il doit choisir celles qui sont pertinentes, revenir avec une recommandation positive et les résolutions exigeront une majorité des deux tiers. Alors, suivant la suggestion de Terry Meagher pourquoi ne pas laisser ça pour le moment et nous nous en occuperons dès demain matin.

L'accord étant réalisé sur ce point, la séance de l'assemblée est ajournée jusqu'à demain matin à 9h30.

La séance est levée à 21h45.

JEUDI, 31 MAI 1984
Séance du matin

La séance est ouverte à 9h40 par le Président du Congrès du Travail du Canada, Dennis McDermott.

PRESIDENT (M. D. McDermott): J'attire l'attention des délégués sur le fait que nous avons ici ce matin le groupe musical du Collège canadien des travailleurs, constitué l'an dernier ou il y a deux ans par un petit groupe de gens alors étudiants au Collège; en voici les membres: Chris Hart des TUA de Nelson, Colombie Britannique; Wayne Laflamme et Julienne Dionne des Métallurgistes, section locale 6500, de Sudbury, et John Bond, professeur à l'Université d'Ottawa, instructeur et précepteur au Collège canadien des travailleurs. Je vous remercie.

Je donne la parole au Président du Comité des Lettres de Créance.

RAPPORT DU COMITE DES LETTRES DE CREANCE

M. I. REILLY (Président du Comité des Lettres de Créance): Voici le quatrième rapport du Comité des Lettres de Créance:

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du Congrès	4
Représentants des organisations affiliées	101
Fédérations des travailleurs	20
Conseils du travail	84
Sections locales des organisations affiliées	2 120
Syndicat à charte directe	17
TOTAL	2 350

Je présente une motion d'adoption de ce rapport, appuyée par L. Nicholson, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de l'adoption de ce rapport sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Bob White va nous donner l'ordre du jour pour ce matin.

M. R. WHITE (Vice-président général, CTC): Le premier point à l'ordre du jour de l'assemblée, que vous avez trouvé dans vos dossiers, porte sur les élections des dirigeants; ensuite, nous entendrons le rapport du Comité de la Fonction publique. Au cours de la séance d'hier soir un document sur l'affiliation aux conseils du travail, a été renvoyé au Comité des Statuts et des Lois avec instruction de revenir ce matin avec une recommandation d'adoption. Nous entendrons donc ce comité après celui de la Fonction publique. Nous passerons ensuite au Comité des Affaires internationales.

Mad. S. McCOMBIE (UIEHR — Section locale 280): Je voudrais simplement que la Présidence nous donne l'assurance que nous allons enfin parler des affaires internationales; nous ne les avons pas encore abordées, nous n'avons pas parlé non plus de la paix et nous savons ce qui se passe après les élections, généralement beaucoup de délégués s'en vont.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Si vous voulez venir jusqu'ici nous signerons cet engagement de notre sang; est-ce que cela vous satisfait?

ELECTION DES DIRIGEANTS

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous allons utiliser une nouvelle procédure et je donne la parole à Louis Laberge, Président de la Fédération des travailleurs du Québec qui va diriger les élections.

M. L. LABERGE (Président des Elections): Nous allons commencer par les règles du scrutin. Je demande toute votre attention parce que c'est un peu compliqué. Il y a eu, comme vous le

savez, des amendements aux Statuts et nous devons suivre ces dispositions.

Vous avez eu la liste des scrutateurs qui a déjà été distribuée, et durant le vote, les portes seront fermées. Personne ne pourra entrer ni sortir durant le vote. Dès que nous distribuerons les bulletins, je demande aux délégués d'y inscrire leur nom, leur numéro de section locale, afin que si par malheur vous le perdiez, eh bien un délégué qui le trouverait pourrait vous le remettre car vous n'en aurez pas d'autre. S'il y a des visiteurs, des invités à l'assemblée, nous allons leur demander de retourner dans la section qui leur est réservée. Les postes seront comblés dans l'ordre habituel, président, secrétaire, vice-président etc. Pour être déclaré élu, un candidat doit recevoir une majorité absolue des votes. S'il n'y a pas majorité absolue, il y aura un deuxième tour de scrutin. Evidemment, dans le cas des vice-présidents "hors cadre", vous savez que maintenant il devra y avoir quatorze votes, dont au moins six pour des femmes.

Cela couvre les règles de façon générale, et dès que nous allons commencer à distribuer les bulletins, vous voudrez bien approcher vos chaises le plus possible des tables afin de permettre aux scrutateurs de pouvoir circuler plus librement.

Seuls les délégués porteurs de leur insigne seront admis à voter.

Les Sergents d'armes sont priés de fermer les portes et nous allons distribuer les bulletins.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Les Sergents d'armes qui sont près des portes sont priés d'informer les délégués qui se trouvent à l'extérieur de la salle qu'ils doivent regagner leur siège avant la fermeture des portes.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Nous sommes prêts à distribuer les bulletins de vote et pendant ce temps nous allons commencer à voir tranquillement la procédure. Comme vous le savez, toutes les nominations devaient être entrées hier en fin d'après-midi. C'est fait et nous les avons maintenant.

Le premier poste à pourvoir est naturellement celui de Président du Congrès du Travail du Canada. Une seule candidature a été soumise, celle du confrère Dennis McDermott, membre du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile. Je demande donc au confrère McDermott de venir jusqu'ici pour accepter sa nomination.

M. D. McDERMOTT (Président du Congrès du Travail du Canada): Monsieur le Président, j'accepte, avec mes remerciements.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Monsieur le Président, veuillez avoir l'obligeance de répéter après moi:

M. D. McDERMOTT (Président du Congrès du Travail du Canada): En acceptant de me porter candidat je jure et promets d'appuyer fidèlement les Statuts, principes et objectifs du Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Monsieur le Président, je vous déclare élu Président du Congrès du Travail du Canada, avec toutes mes félicitations.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vous remercie. Je vous dirai simplement que je ne trouve pas de mots pour décrire les sentiments qui m'animent en ce moment et pour vous exprimer mes remerciements et ma reconnaissance pour ce vote de confiance que vous avez bien voulu m'accorder. Jamais les choses n'ont été faciles, mais actuellement nous traversons l'une des périodes les plus dures. Je sais cependant qu'avec les sentiments de solidarité que nous sommes en train de nouer à cette assemblée, nous pourrons faire face aux deux prochaines années qui s'annoncent très dures et épineuses. J'avertis nos adversaires: ils n'ont encore rien vu. Nous commençons seulement à nous mettre en marche.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Le poste suivant à pourvoir est celui de Secrétaire-trésorier du Congrès du Canada du Canada. Nous n'avons reçu qu'une candidature pour ce poste, celle de Shirley Carr, du Syndicat canadien de la Fonction publique.

Shirley, voulez-vous venir ici, je vous prie. Acceptez-vous?

Mad. SHIRLEY CARR (Vice-présidente exécutive, CTC): J'accepte. En acceptant de me porter candidate, je jure et promets d'appuyer fidèlement les Statuts, principes et objectifs du Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): J'ai le plaisir de vous déclarer élue Secrétaire-trésorière du CTC.

Mad. SHIRLEY CARR (Secrétaire-trésorière du CTC): Depuis une dizaine d'années, j'étais Vice-présidente exécutive du CTC, comme vous le savez; mais sans l'appui et le dévouement des membres de la base et des dirigeants de notre grand mouvement, je n'aurais pas pu m'acquitter pour vous de cette tâche pendant ces dix ans. Je vous promets de continuer à combattre pour ce mouvement au nom de tous les Canadiens et de ceux que nous représentons. En tant que Secrétaire-trésorière j'essaierai de travailler avec autant d'ardeur que je l'ai fait dans mon poste précédent. Je tiens à vous dire, avec toute l'humilité que je ressens, combien je vous suis reconnaissante, à vous tous. Je vous remercie vivement.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci Shirley. Les deux postes suivants à pourvoir sont ceux des deux Vice-présidents exécutifs du Congrès du Travail du Canada. Dans ce cas-là aussi nous n'avons reçu que deux candidatures; Richard Mercier, de l'Alimentation et du Commerce, d'abord. Confrère Mercier, acceptez-vous la nomination?

M. R. MERCIER (Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce): Oui, j'accepte, confrère Président.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): L'autre candidature est celle de Richard Martin, Président de la Fédération des travailleurs du Manitoba. Confrère Martin, acceptez-vous la nomination?

M. R. MARTIN (Fédération des travailleurs du Manitoba): Oui, j'accepte. Moi, Richard Martin, en acceptant de me porter candidat je jure et promets d'appuyer fidèlement les Statuts, principes et objectifs du Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci. Confrère Mercier, acceptez-vous cette nomination?

M. R. MERCIER (Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce): "En acceptant de me porter candidat je jure et promets d'appuyer fidèlement les Statuts, principes et objectifs du Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): J'ai le plaisir de déclarer élus par acclamation aux postes de vice-présidents exécutifs, le confrère Richard Mercier et le confrère Richard Martin.

M. R. MARTIN (Vice-président exécutif du CTC): Je veux seulement remercier les délégués et leur dire ma joie d'avoir été choisi pour travailler avec cette équipe; je suis un équipier et nous aurons besoin de joueurs en équipe au cours des deux prochaines années. D'importants défis nous attendent, mais la confiance que vous m'avez accordée et celle que j'ai en vous joueront dans cette équipe, je le sais, pour voir clair et nous permettre d'édifier un mouvement syndical plus fort, plus uni, plus vigoureux avec lequel nous entrerons dans la prochaine décennie.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci. Confrère Richard Mercier . . .

M. R. MERCIER (Vice-président exécutif): C'est avec humilité mais aussi avec beaucoup de joie que j'accepte la confiance que vous m'avez témoignée. Les défis seront de plus en plus lourds mais l'équipe que vous avez élue, la confiance que vous avez accordée constituent un tel appui, durant ces deux ans, que nous réussirons à remettre les travailleurs et les travailleuses du Canada au travail, et à forcer les différents paliers gouvernementaux à nous donner à tous, les travailleurs et les travailleuses, ce qui nous revient de droit. Mais c'est avec vous et avec vous seuls, que nous serons capables d'accomplir notre mandat. Encore une fois, merci beaucoup.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Maintenant les choses vont devenir un peu plus compliquées. Vous savez que nous avons aussi adopté un amendement aux Statuts faisant passer le nombre de vice-présidents généraux de six à huit. Nous avons reçu neuf candidatures. Je vais les nommer et en même temps leur donner un numéro et si vous voulez voter par numéro vous pourrez le faire.

Confrère Gérard Docquier des Métallos.

Confrère Docquier, acceptez-vous cette mise en candidature?

M.G. DOCQUIER (Président-Métallurgistes unis d'Amérique): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Veuillez passer ici. Confrère Docquier, numéro 1.

Confrère John Fryer, Syndicat national de la Fonction publique provinciale, numéro 2. Acceptez-vous cette mise en candidature?

M. J. FRYER (Syndicat national de la Fonction publique provinciale): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Jim D. Hunter, numéro 3, Fraternité canadienne des cheminots, employés de transports et autres ouvriers. Veuillez venir ici; acceptez-vous cette mise en candidature?

M. J. HUNTER (FFCET-AO): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro 4, Jack Munro, Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Acceptez-vous cette mise en candidature?

M. J. MUNRO (SITBA): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro 5, Compagne Huguette Plamondon, Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce. Acceptez-vous cette mise en candidature?

Mad. H. PLAMONDON (Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce — Section locale 358): J'accepte monsieur le Président.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro 6, Jeff Rose, Syndicat canadien de la Fonction publique. Acceptez-vous cette mise en candidature?

M. J. ROSE (Président du Syndicat canadien de la Fonction publique): J'accepte, confrère Président.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro 7, Pierre Samson, Alliance de la Fonction publique.

M. P. SAMSON (Président de l'Alliance de la Fonction publique): J'accepte monsieur le Président.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro 8, Joy Thorkelson, Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés.

Mad. J. THORKELSON ("UFAW"): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro 9, Bob White, Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile. Acceptez-vous cette mise en candidature? Veuillez venir ici et répéter après moi:

Article VI des Statuts, Section 9: "En acceptant de me porter candidat, je jure et promets d'appuyer fidèlement les Statuts, principes et objectifs du Congrès du Travail du Canada."

Me serait-il possible de vous persuader de l'absolue nécessité de voter par nombre, ce qui facilitera beaucoup le travail des scrutateurs; vous êtes priés également de ne pas plier les bulletins et vous pouvez les glisser dans l'urne le côté écrit tourné vers l'intérieur ainsi personne ne verra pour qui vous avez voté; mais, s'il-vous-plaît utilisez les nombres cela facilitera grandement la tâche.

Nous allons nous servir du bulletin numéro 5. Je vais répéter les noms et les numéros afin que vous ne vous trompiez pas, et n'oubliez pas que vous devez voter pour huit personnes. Tout bulletin comportant moins de huit noms sera nul.

No. 1. Gérard Docquier; No. 2, John Fryer; No. 3, Jim Hunter; No. 4, Jack Munro; No. 5, Huguette Plamondon; No. 6, Jeff Rose; No. 7, Pierre Samson; No. 8, Joy Thorkelson; No. 9, Robert White.

Vous devez voter pour huit candidats et veuillez utiliser les numéros. Prenez le bulletin no. 5.

Etes-vous prêts? Veuillez ramasser les bulletins; les portes seront ouvertes dès que les scrutateurs m'avertiront que les bulletins ont tous été recueillis. Tout de suite après, le Président du Congrès du Travail du Canada reprendra les travaux de l'assemblée.

M. L. BRIGDEN (MUA — Section locale 7253): L'élection d'une nouvelle Secrétaire-trésorière signifie que notre Secrétaire-trésorier Don Montgomery se retire. Ayant une certaine expérience en tant que trésorier d'une organisation internationale, je suis à même de comprendre les défis et les difficultés de cette tâche et je voudrais, au nom de tous les délégués ici présents, exprimer à Don Montgomery tous nos remerciements pour ses années de service.

RAPPORT DU COMITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): Je renvoie les délégués au Document no. 14, qui contient le rapport du Comité de la Fonction publique.

Dans le livre des Résolutions, les résolutions, texte français commencent à la page 151.

Le Comité de la Fonction publique avait à examiner les résolutions GE-1 à GE-15. Les résolutions GE-1, 12 et 13 ont été renvoyées au Comité de la Législation. Les résolutions GE-2, 3 et 15 traitent des droits de négociation collective des employés du secteur public. Résolution GE-2:

> "ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada adhère au principe du droit intégral de négociation pour tous les employés du secteur public;
>
> "ATTENDU QUE cet objectif n'a pas encore été atteint;
>
> "IL EST RESOLU que le CTC réaffirme son engagement et continue d'exercer des pressions auprès des gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'obtenir le droit intégral de négociation pour tous les employés du secteur public."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution; motion appuyée par Marilyn White, membre du Comité.

M. J. BERGERON (AFPC — Vice-président exécutif): Je n'étais pas certain de parler pour ou de parler contre. On dit que le CTC réaffirme son engagement et continue d'exercer des pressions. Je suis bien fier que le CTC continue d'exercer des pressions, mais j'aimerais d'un autre côté que le CTC mette plus d'emphase dans ces pressions. Je vais vous donner un exemple récent.

Certains employés de la fonction publique tentent d'obtenir des droits à la libre négociation collective; ce sont les employés de la Chambre des Communes. Lors d'une campagne d'organisation pour les employés travaillant à la Chambre des Communes — le gouvernement du Canada qui est supposé être le gouvernement du peuple canadien, qui est supposé représenter l'intérêt des Canadiens — on a fait une demande d'accréditation au Conseil canadien des relations du travail, croyez-le ou non, le gouvernement canadien a contesté le droit des employés de la Chambre des Communes de faire cette demande d'accréditation en disant que la Chambre des Communes au Canada avait des privilèges, et un de ces privilèges, c'est que leurs employés n'ont pas le droit de se syndiquer, le droit de revendiquer des droits comme d'autres travailleurs. Même si le Code canadien dit que l'entreprise qui est située dans une seule province, si elle est reconnue pour être le bien du Canada en entier, le Conseil canadien des relations du travail a jurisdiction. Eh bien! Le gouvernement fédéral a contesté la jurisdiction du Conseil canadien des relations du travail.

Je comprends que le gouvernement du Canada conteste le droit de ses employés à la Chambre des Communes, ou que la Chambre des Communes ne travaille pas pour le bien du Canada; ils travaillent pour le bien des députés.

Le gouvernement a poussé la farce plus loin. Après que le Conseil canadien des relations du travail ait reconnu juridiction, le gouvernement du Canada a déposé un bref de prohibition en cour fédérale, tentant d'empêcher le Conseil canadien des relations du travail d'avoir juridiction. Les nouvelles s'améliorent. Mardi de cette semaine, un juge de la cour fédérale a rejeté la cause du gouvernement du Canada. Les employés de la Chambre des Communes vont être reconnus comme unité d'accréditation.

La farce n'est pas terminée. Il y a deux semaines, lors d'auditions publiques d'un Comité des services aux députés de la Chambre des Communes, on apprenait que le Comité avait adopté à l'unanimité un projet de loi permettant à ses employés de se syndiquer. Le projet de loi n'a jamais été présenté à la Chambre. Le projet de loi n'a paru nulle part. Par contre, le gouvernement canadien continue de dépenser l'argent des contribuables en cour fédérale et tout à l'heure, ils vont nous examiner en cour suprême pour contester un droit fondamental, le droit de leurs employés d'avoir un syndicat et de négocier des conditions de travail. Ces employés-là sont des travailleurs comme tous les autres travailleurs canadiens qui demandent tout simplement d'avoir le droit d'être payés pour leurs services, d'avoir des conditions de travail.

M. D. GAGNON (Elément des Postes-communications, AFPC): Bien entendu, je parle en faveur de la résolution. Je voudrais aussi

signaler que tous les délégués ici se rappellent, se souviennent de ce qui s'est passé avec la Loi C-124 quelque temps après le congrès du CTC à Winnipeg. Je voudrais qu'on se rappelle les conséquences, sur les employés de la fonction publique, de l'adoption par le gouvernement canadien de la Loi C-124. Je voudrais que les délégués au congrès ici se rappellent que depuis deux ans, la très grande majorité de nos unités de négociations dans la fonction publique a tout simplement perdu le droit à la négociation collective. Ils ont même eu droit au cadeau suprême: certains d'entre eux se sont vu retirer de leur contrat de travail les avantages et les salaires qui avaient déjà été accordés et signés par les deux parties. Je voudrais aussi que les délégués du congrès cette semaine gardent en tête qu'on a encore des groupes d'occupation qui vont être sous le joug de la Loi C-124 jusqu'en 1985.

Je voudrais qu'on garde en mémoire aussi que le ministre Lalonde, lorsqu'il a présenté son budget sur papier à la presse, nous a redonné soit dit en passant, le fameux droit à la négociation collective. On a vu cela sur papier, mais si on lit le budget Lalonde, on s'aperçoit que les mêmes restrictions, ou pires, que celles vues au niveau de la Loi C-124 sont encore là. Et si les employés de la fonction publique y ont goûté au cours des deux dernières années, ils vont probablement y goûter encore plus lors des prochaines années.

Nous avons adopté un plan d'action hier, dont le point cinq mettait l'emphase sur l'absence de concession et le droit à la négociation collective. Je vous dis que le plan d'action adopté hier, en tenant compte de la résolution dont on a tant discuté aujourd'hui, va être forcément mis en action dans les prochains mois, probablement à compter de juillet parce qu'on va commencer à négocier pour certains groupes. On nous a enlevé le droit de négocier avec la Loi C-124 et je me rappelle la décision unanime du Congrès du CTC à Winnipeg. Nous venons de reprendre pied, mais ici, je vous dis que nous ne sommes pas encore sortis des mesures restrictives.

L'Alliance de la Fonction publique a son plan d'action et elle a besoin du support de tous les délégués du congrès, de tous les affiliés au Congrès, confrère Président. Ça n'a pas été facile, mais nous n'avons vraiment pas été capables de nous défaire de la Loi C-124, il faut se libérer des restrictions moins évidentes incluses dans le budget de Lalonde. Encore une fois, nous demandons l'appui des syndicats affiliés au CTC; nous en aurons besoin. Merci confrère Président.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): Résolution GE-15, telle qu'elle a été amendée:

"ATTENDU QUE d'importants groupes d'employés de la fonction publique sont privés du droit de grève et par conséquent de la libre négociation collective, et que d'autres sont témoins de l'érosion de ce droit alors qu'un nombre croissant de travailleurs sont 'désignés' pour assurer les 'services essentiels';

"ATTENDU QUE de nombreux travailleurs ont été licenciés et des dirigeants syndicaux emprisonnés depuis 1980 à cause de ce déni;

"ATTENDU QU'à la dernière assemblée statutaire, les délégués ont chargé l'Exécutif d'organiser une campagne pour défendre le droit de grève et que cela n'a pas été fait;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire réitère son engagement à mener une campagne nationale visant à obtenir le droit de grève illimité pour tous les employés de la fonction publique et qu'elle charge l'Exécutif de lancer une campagne qui comprendrait:

1. une action massive pour exiger l'abrogation de toutes les lois anti-grèves existantes;
2. une distribution abondante de matériel éducatif dans le public et à tous les affiliés;
3. un appui illimité à tous les syndicats affiliés qui décident de défier des lois répressives.

Je présente une motion d'adoption de cette résolution, appuyée par le confrère Reid, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): Les résolutions GE-5, 9 et 14 concernent la Loi sur les restrictions salariales du secteur public (C-124). Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée qui englobe les résolutions précitées:

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a promulgué la Loi sur les restrictions salariales du secteur public en juin 1982;

"ATTENDU QUE cette loi établit une distinction injuste pour un secteur limité de la population active;

"ATTENDU QUE cette loi défavorise beaucoup de travailleuses:

1. en élargissant l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;
2. en empêchant de négocier des améliorations pour les congés de maternité payés et la garde des enfants;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical canadien a pour objectif la sauvegarde des droits des travailleurs et du principe de la libre négociation collective;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada exige du gouvernement fédéral l'annulation immédiate de la Loi sur les restrictions salariales du secteur public;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, en association avec les fédérations provinciales des travailleurs, lance une campagne d'éducation et de mobilisation pour appuyer cette exigence et:

1. qu'une partie de la campagne d'éducation ait rapport aux conséquences de ces restrictions sur les droits des femmes tels que le congé de maternité et la garde des enfants;
2. et qu'on organise un appui tangible aux sections locales qui se lancent dans cette lutte."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par Kealey Cummings, membre du Comité.

M. R. McGARRY (Président de l'UFC): Je me prononce en faveur de la recommandation du Comité. Certes, nous avons besoin de l'appui du syndicat de la fonction publique. Tous les syndicats qui relèvent des sociétés de la Couronne vont unir leurs efforts pour faire échouer la législation dirigée contre la négociation collective. A quoi bon négocier de bonnes conventions collectives si des lois viennent permettre au gouvernement de les rayer d'un trait de plume et d'y inscrire les chiffres qui lui conviennent? Notre organisation avait négocié une excellente convention collective dont, d'un seul coup, les termes ont été réduits au programme des 6 et 5 pour cent.

Il nous faut un programme d'éducation, et la position du Congrès du Travail du Canada, en ce qui concerne l'éducation politique doit y figurer, parce que, quelle que soit la convention collective que vous négociez, le gouvernement a le pouvoir de l'annuler. Cela peut être constaté en Colombie Britannique, en Ontario et le gouvernement fédéral fait pareil. Une campagne énergique doit être menée dans le secteur public pour que les intéressés réalisent ce que représente ce genre de gouvernements et ce que sont leurs agissements. Les syndicats qui s'engagent dans la lutte ont besoin d'être pleinement soutenus.

M. R. WYLIE (SCFP — Section locale 2323): Je me prononce contre cette résolution pour une raison fondamentale: l'éducation par la base n'est pas un élément de remplacement pour rebâtir les sections locales en milieu de travail. Je vous donnerai un exemple, à savoir l'échec de la lutte contre le contrôle des salaires, il y a deux ans. Une manifestation avait été organisée devant le 24 Sussex Drive à Ottawa par l'Alliance de la Fonction publique; 900 personnes ont été là pendant l'imposition du contrôle des salaires, mais l'Alliance de la Fonction publique a-t-elle construit sur cet appui immédiat? La réponse est "non", et on s'est dirigé vers une campagne d'éducation. Le problème dans ce genre de campagne c'est que nous y avons perdu l'appui des ateliers pour une lutte immédiate contre le contrôle des salaires.

Or, cette résolution reflète plusieurs des problèmes dont nous parlions hier. D'une part, on appelle cela un programme d'action, mais d'autre part cela est encore en quelque sorte théorique.

Les délégués devraient rejeter cette résolution et insister fermement sur des mesures en faveur de la santé et la sécurité, sur la lutte contre les quarts de travail supplémentaire et autres questions de même nature, pour réanimer les engagements et ne pas simplement compter sur l'éducation de base.

Mad. J. DARCY (SCFP — Section locale 1582): Cette résolution est extrêmement importante, surtout si on la regarde à la lumière du document de politique que nous avons adopté il y a quelques jours sur l'action positive des femmes. Ce document disait beaucoup de choses et parmi les questions qui y sont soulignées, figure la stratégie de négociation collective par les syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada, qui constitue une idée centrale pour obtenir l'égalité pour les femmes au travail. Ce document qui parle du droit de grève pour les employés du secteur public, démontre très clairement ce que cela signifie pour les 40 pour cent environ des femmes membres du Congrès du Travail du Canada et pour toutes les femmes salariées.

La plupart des droits qui ont été conquis pour le peuple de notre société actuelle, l'ont en général été à la suite de la lutte menée par le mouvement syndical et il en sera de même pour les questions touchant les femmes. Par exemple, le congé de maternité pour les travailleuses a été gagné — et appliqué pour la première fois — grâce à la grève du Syndicat des postiers du Canada et à la lutte menée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Si nous voulons aboutir à des percées en ce qui concerne le congé de maternité payé, en ce qui concerne un salaire égal à travail de valeur égale et sur toutes les autres questions dont traite cet "Enoncé de politique sur les femmes et l'action positive", cela doit vouloir dire que tous les travailleurs appartenant à la population active doivent avoir le droit de grève.

Si vous jetez un coup d'oeil sur la législation de l'Ontario vous constaterez que depuis de nombreuses années elle refuse le droit de grève à une vaste section du secteur public et ce sont, en fait, les femmes qui, plus que tout autre groupe de la société, souffrent d'être privées de ce droit. Je crois que l'on peut calculer que seulement 10 ou 15 pour cent des femmes que compte la main-d'oeuvre ont actuellement le droit de grève en Ontario; ce droit leur est refusé par la "Loi sur la négociation collective pour les employés de la Couronne" et la "Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux". De plus, au cours des deux dernières années, la législation fédérale a agi dans le même sens à plusieurs reprises. Nous ne pourrons jamais arriver à obtenir l'égalité des femmes au travail si nous demeurons les mains liées.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont pour? Contre? La motion est adoptée.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): Résolution GE-10, qui concerne la liberté de parole des employés du secteur public et dont le Comité recommande l'adoption:

"ATTENDU QUE les employés du gouvernement fédéral ne peuvent participer pleinement au processus politique canadien;

"ATTENDU QUE les droits politiques de ces travailleurs se limitent à la présence aux assemblées électorales et à une contribution monétaire à un parti politique;

"ATTENDU QUE les employés du gouvernement fédéral sont privés de leurs droits démocratiques;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement fédéral qu'il modifie la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de manière à garantir aux fonctionnaires la liberté d'expression sur les questions qui ne sont pas directement reliées à leurs fonctions ou au ministère pour lequel ils travaillent."

Au nom du Comité je présente une motion d'adoption, appuyée par la consoeur White.

M. A. PAPINEAU (AFPC — Eléments — Section locale 70344): Je suis très heureux de cette résolution. Lorsque je suis parti pour venir assister à cette assemblée, je suis allé voir mon patron et je lui ai dit que je venais au Congrès du Travail du Canada, que j'allais assister à une conférence et que j'allais voir le Pape, et il m'a dit: "Jean-Paul?", j'ai répondu: "Non, Dennis McDermott". J'ai ajouté: "N'avez-vous rien à lui faire dire, car c'est un libéral." Je ne vous répéterai pas ce qu'il m'a dit alors. A Ottawa, les libertés des fonctionnaires ne sont qu'utopie; nous n'avons aucune liberté. Nous sommes autorisés à adhérer à un parti, à lui verser de l'argent et c'est tout. Mais l'hypocrisie de la mentalité canadienne est telle que nous nous trouvons impliqués, nous louons notre maison pour des réceptions, nos voitures pour emmener les gens aux bureaux de vote, nous prêtons nos épouses pour aider à répondre aux appels téléphoniques, à remplir les enveloppes, enfin à tout ce qui touche aux élections.

Je crois que si vous procédiez aujourd'hui ici à une vérification vous trouveriez probablement plus de conservateurs progressistes dans cette salle qu'il n'y en a au Parlement, et aussi plus de libéraux qu'il n'y en a au Parlement; il en va sûrement de même pour le Nouveau Parti Démocratique. Dans leur façon pratique d'aborder les situations, les Canadiens et je suppose que ce sont nos parents immigrants qui nous ont légués ça, trouvent le moyen d'enfreindre les règles, de les contourner et de faire les choses comme elles doivent être faites. La démocratie triomphe malgré la législation répressive.

Mad. J. RICE (SNFPP-SFPCB — Section locale 603): Je me prononce contre la recommandation d'adoption du Comité et cela pour une raison précise, c'est-à-dire à cause de la dernière phrase du "Résolu" qui se lit: ". . . sur les questions qui ne sont pas directement reliées à leurs fonctions ou au ministère pour lequel ils travaillent". J'espère que quelqu'un proposera le renvoi de cette résolution pour que cette phrase soit supprimée. Je travaille pour le ministère des Ressources humaines de la Colombie Britannique et je préside l'Elément d'éducation sociale et des services de santé.

J'estime que le Comité aurait dû présenter soit une recommandation de rejet, soit un amendement supprimant cette dernière phrase. Comme je vous l'ai dit, je travaille pour le ministère des Ressources humaines de la Colombie Britannique et je préside un élément qui représente tous les travailleurs de ce ministère. Je suis certaine que nombre d'entre vous savent ce que sont les réductions dans les services sociaux de la Colombie Britannique. Les membres que je représente sont très préoccupés par ces réductions et par le prix que ceux que nous servons paient pour cette attaque de l'aile droite du gouvernement de cette province.

Au nom des membres de mon élément, j'ai fait récemment une déclaration condamnant le gouvernement pour la réduction des services sociaux, et il y a trois semaines environ, j'ai reçu un coup de téléphone du chef du personnel du ministère des Ressources humaines, m'informant que j'étais convoquée pour une réunion disciplinaire. La position de l'employeur était la suivante: puisque je suis employée par le ministère je ne suis pas autorisée à faire des déclarations qui lui sont opposées. La déclaration que j'ai faite ne m'identifiait en aucune façon en tant qu'employée du ministère des Ressources humaines, elle ne visait aucun programme auquel j'étais directement mêlée, mais voilà, je suis une employée de ce ministère! J'avais pris la parole en tant que représentante des membres de mon élément et cependant le ministère a maintenu sa position suivant laquelle je n'avais pas le droit de faire ce genre de déclaration. Or la dernière phrase de cette résolution signifie que les gens qui ont connaissance des problèmes soulevés par les programmes du gouvernement ne sont pas autorisés à faire des déclarations. Ceux qui comprennent les problèmes causés par les réductions imposées par le gouvernement et savent quels effets cela aura sur les services que nous procurons en tant qu'employés du gouvernement, ceux-là ne pourront rien dire, ils seront baillonnés.

Au cours des derniers mois, la discipline s'est fait passablement sentir parce que les gens qui dispensent les services aux citoyens de la Colombie Britannique se préoccupent du genre de services qu'ils fournissent; ils s'inquiètent pour leurs clients, pour la sécurité du public, ils s'inquiètent pour les enfants dont ils s'occupent. Pourtant, ce sont eux qu'on musèle, ce sont eux auxquels il est défendu de dire quoi que ce soit. Telle qu'elle se présente cette résolution est une violation de la liberté de parole à l'égard des gens qui se soucient du sort d'enfants, de personnes âgées, et autres. Je demande donc instamment aux délégués de rejeter la recommandation du Comité et j'espère que quelqu'un proposera le renvoi de cette résolution au Comité pour qu'elle soit amendée.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): En ce qui concerne la suggestion de renvoi, faite par l'orateur précédent au micro 3, à propos de la phrase ". . .sur les questions qui ne sont pas directement reliées à leurs fonctions ou au ministère pour lequel ils travaillent" de la résolution en cause, le Comité serait disposé à étudier cet amendement si quelqu'un voulait bien le proposer.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Cela n'est pas nécessaire. Si vous êtes disposés à faire la rectification suggérée par notre consoeur, le renvoi est sans objet.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): La résolution GE-10 amendée se lira donc:

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement fédéral qu'il modifie la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de manière à garantir aux fonctionnaires la liberté d'expression."

Je présente une motion d'adoption de cette résolution telle qu'elle a été amendée; appuyée par le confrère Reid.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Etes-vous prêts pour la mise aux voix? Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée. La démocratie se porte bien.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): Confrère Président, le Comité a traité deux autres résolutions. Il recommande l'adoption de la résolution GE-8:

"ATTENDU QUE la Cour divisionnaire de l'Ontario a jugé que la tentative provinciale de suspendre les négociations collectives dans le secteur public constituait une violation de la Charte des droits et libertés;

"ATTENDU QUE ce jugement de la Cour divisionnaire reconnaît que les droits de syndicalisation, de négociation et de grève sont protégés par ladite Charte;

"IL EST RESOLU que:

1. le Congrès du Travail du Canada réaffirme son opposition à la pratique discriminatoire du contrôle des salaires des employés du secteur public;
2. le CTC informe tous ses affiliés du jugement rendu par la Cour divisionnaire de l'Ontario ainsi que de toute autre décision semblable prise par les tribunaux."

Au nom du Comité je présente une motion d'adoption appuyée par W. Findlay.

Mad. S. VALLANCE (SNFPP-SEFPO): Dans le secteur public nous n'avons pas, en circonstances normales, de négociations collectives. Cinquante cinq mille membres du SEFPO sont privés de ce droit. Il n'ont pas le droit non plus, de négocier les classifications, pas le droit de négocier aucun changement technologique. La Loi 179 — le grand programme neuf et cinq, ou fondamentalement 5 pour cent — nie le droit de négociation de quelque sorte que ce soit. On vous dit que vous aurez cinq pour cent et la négociation se termine ainsi.

Nous avions cette nouvelle Charte des droits et libertés et la Cour divisionnaire a jugé que, conformément à cette Charte, vous étiez autorisés à négocier collectivement; mais vous ne devriez pas seulement être autorisés à négocier, vous devriez aussi avoir le droit de grève. On nous dit que nous ne sommes pas censés avoir ce droit. Or, sans le droit de négocier collectivement, sans le droit de discuter des changements technologiques, sans le droit de négocier pour un salaire égal à travail de valeur égale, et pour un système de classifications, nous n'avons aucun pouvoir de négociation collective, nous sommes entre les mains de Bill Davis et de ses cadets de l'espace de Queen's Park. Ces gens ne comprennent pas, ils vivent dans un monde de rêve, ils croient que nous sommes satisfaits de nos conditions de travail; on dit aux femmes de Sudbury d'apporter des coussins et des oreillers pour s'installer confortablement pour leur travail sur les écrans cathodiques. Et puis, on nous dit que nous ne sommes pas autorisés à négocier les changements ergonomiques et technologiques!

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je mets aux voix la recommandation du Comité. Ceux qui sont pour? Contre? La motion est adoptée.

M. P. SAMSON (Président du Comité de la Fonction publique): Merci confrère Président. La résolution suivante est incorrectement numérotée sur le document. Il faut lire résolution GE-7:

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada appuie énergiquement les syndicats de la fonction publique fédérale dans leur lutte pour obtenir des augmentations salariales de rattrapage lorsque leur convention viendra à échéance cette année, et qu'il demande aux fédérations provinciales et à leurs affiliés d'en faire autant."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par le confrère Cummings.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité? Contre? La motion est adoptée.

Apparemment ceci termine les travaux du Comité; nous le remercions et il peut se retirer.

RAPPORT DU COMITE DES STATUTS ET DES LOIS

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous allons passer au renvoi de la nuit dernière sur la question de l'affiliation obligatoire aux conseils du travail et aux fédérations des travailleurs.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Hier soir, les délégués ont renvoyé au Comité sa recommandation de rejet sur les résolutions C-16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22. Le Comité s'est réuni et conformément aux instructions des délégués, nous revenons avec une de ces résolutions, la résolution C-22 dont nous recommandons l'adoption et qui se lit comme suit:

"ATTENDU QUE la force du mouvement syndical dépend de l'unité et de la solidarité de ses membres;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical ne peut réaliser les politiques du Congrès du Travail du Canada et des fédérations des travailleurs qu'avec l'appui de puissants conseils du travail;

"ATTENDU QUE bon nombre de ces conseils voient leur efficacité amoindrie à cause du manque de participation;

"ATTENDU QU'il est fondamental que ceux qui élaborent les politiques du mouvement syndical participent à leur mise en oeuvre au niveau local et en soient responsables;

"IL EST RESOLU que la section 7 de l'Article V des Statuts du CTC soit modifiée en ajoutant:

"Les syndicats locaux, divisions ou loges qui ne sont pas des affiliés en règle de la fédération des travailleurs ou d'un conseil du travail de leur région, ne peuvent être reconnus ni représentés à l'assemblée statutaire."

Au nom du Comité je présente une motion d'adoption de la résolution C-22, appuyée par Cliff Pilkey membre du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous commençons par le micro no. 6.

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Cette résolution est extrêmement importante, elle pourrait apparaître comme pouvant ouvrir une discussion qui tenterait de diviser le mouvement syndical, alors que c'est une résolution qui, au contraire, a pour but d'unir notre mouvement, de le rendre beaucoup plus fort et, en particulier, beaucoup plus efficace. Les conseils du travail de districts font un travail considérable à travers tout le pays.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Quelle est votre question d'ordre? Où êtes-vous?

M. G. JACOB (Vice-président exécutif — AFPC): Si on se réfère à la résolution C-22 en français, on voit qu'elle n'est pas pareille au texte anglais. En français on dit "ou" pour les "syndicats locaux, divisions ou loges qui ne sont pas des affiliés en règle de la fédération des travailleurs *ou* des conseils du travail. . . . En anglais on dit "and" et ce n'est pas la même chose; en français, c'est l'un ou l'autre.

M. J. FRYER (Président du Comité des Statuts et des Lois): Notre confrère a raison dans le texte français on lit "ou" ce qui en anglais signifie "or", et dans le texte anglais on lit "and" ce qui en français veut dire "et", il ne s'agit donc pas du même mot. Nous serions heureux, toutefois, de corriger le texte français et de remplacer "ou" par "et".

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Hier soir, cette résolution semblait pouvoir diviser le mouvement syndical, mais au contraire si vous vous penchez sur l'intention, vous constaterez que celle-ci a pour but de rassembler tous les membres au niveau le plus important — celui de la fédération naturellement — au niveau des conseils du travail de districts. On dit souvent que ces derniers sont dirigés par des gens qui ne représentent pas le mouvement syndical. Si cela est vrai, dans certains cas, ce dont je doute fort, c'est sans doute parce que nous n'y sommes pas en tant qu'affiliés, c'est sans doute parce que nous ne jouons pas notre rôle, car si nous étions présents dans tous les conseils du travail, dans tout le pays, alors ils représenteraient véritablement le mouvement syndical.

A un certain moment, le Syndicat des postiers du Canada a modifié ses Statuts pour obliger ses sections locales à s'affilier aux

conseils du travail; au début, cela n'a pas été un changement nécessairement bien accueilli par notre syndicat dont les membres ont vivement réagi et se sont montrés inquiets à ce sujet. Nous leur avons dit alors: au lieu de vous tracasser, pourquoi ne pas y aller, pourquoi ne pas vous faire représenter, pourquoi ne pas participer? Aujourd'hui de nombreux membres du SPC se sont affiliés et je ne sais plus combien nous avons d'exécutifs dans les conseils du travail. Nous y sommes et nos sections locales ne parlent plus désormais du coût que cela représente, mais elles soulignent à quel point cette participation est importante et parlent de tout ce qu'elles peuvent faire maintenant.

La résolution demande que tous les affiliés apportent leur contribution, non seulement financière mais personnelle. Au cours de cette assemblée, et comme chaque fois, nous avons adopté des politiques importantes, mais ce que nous adoptons de plus en plus à ces assemblées c'est l'organisation de campagnes nationales. Je n'ai jamais supposé que le Président du CTC ou le Conseil exécutif pourraient tout seuls mettre des campagnes en oeuvre. Ils ont besoin que chacun dans sa sphère en fasse autant et pour cela nous devons être là et participer. Il est vrai que certains qui ne sont pas affiliés au conseil du travail, font néanmoins leur part en participant, mais cela ne se produit pas régulièrement.

Si nous regardons un peu en arrière, depuis 1976, je ne sais à combien de campagnes on a demandé aux conseils du travail de se livrer, mais j'ai quelques exemples: on leur a demandé d'organiser le piquetage dans les fonctions locales le jour de la protestation du 14 octobre 1976; on leur a demandé d'organiser le rassemblement contre les taux d'intérêt en novembre 1981; on leur a demandé d'organiser la campagne pour "ERA"; on leur a demandé d'organiser la grève de soutien des grèves locales et nationales; on leur a demandé de s'engager dans la lutte contre les fermetures d'usine, d'organiser la campagne pour "les emplois d'abord" en 1977; on leur a demandé de s'engager dans l'action politique pendant et entre les élections, de s'engager dans l'éducation publique au sein du mouvement syndical; enfin on leur a demandé de s'engager dans bien d'autres activités, dans les coalitions pour combattre les politiques répressives et les agissements du gouvernement.

Comment pouvons-nous attendre que le conseil du travail d'un district joue ce rôle si nous ne sommes pas avec lui et si nous ne lui apportons pas aussi notre contribution financière? Au cours de cette assemblée, nous avons adopté des politiques sur tous les genres de campagnes nationales; nous avons parlé de stratégie d'action politique et de stratégie de négociation — ces deux questions sont très importantes — de questions d'emplois, d'action positive, de réduction des heures de travail et bien d'autres, dont quelques-unes concernant les fonctionnaires — comme la résolution que nous venons d'adopter — qui devront en être, eux aussi, si nous voulons que ces campagnes nationales soient mises en oeuvre de façon efficace, et j'espère que cette résolution sera adoptée; en 1980, il ne lui a manqué que 12 voix.

M. S. FOX (Président du TAVT): Certains de mes amis seront peut-être surpris de me voir à un micro "contre" — Sam Fox, des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile, membre du Conseil exécutif et candidat au prochain Conseil! Toutefois je tiens à dire que je suis profondément convaincu que chaque section locale du CTC devrait s'affilier à son conseil du travail local et à sa fédération des travailleurs provinciale. J'ai été vice-président pendant trois ans et mon appréciation des conseils du travail n'a rien de théorique. C'est au service des affaires municipales que j'ai passé de nombreuses années de ma vie et, à ce titre, je bouillais parfois lorsque des affiliés du CTC mais non du conseil du travail se mettaient en grève et venaient demander l'aide du conseil, qu'ils obtenaient d'ailleurs; par la suite, ils ne se sont jamais affiliés et on n'a plus entendu parler d'eux. Les membres d'un mouvement syndical fort et uni ne sauraient se conduire de cette façon.

Ceci dit, je vous rappelle que j'étais membre de la Commission des Statuts et Structure qui a voyagé à travers tout le Canada pour entendre les délégations sur toutes les questions, y compris celle dont nous discutons actuellement et qui a été renvoyée hier; la Commission était divisée. La majorité, moi y compris, a voté pour le rejet, car en ce qui me concerne, j'estimais en évaluant ce que nous avions entendu de part et d'autre, que cette mesure aurait un effet adverse sur l'unité du CTC. C'est avec une certaine répugnance que je dis cela mais aussi avec un certain sens du réalisme. Ce matin même, j'ai été fortement impressionné par le fait qu'il existe le danger que certains affiliés, que je respecte et que j'admire à bien des égards, puissent trouver difficile de s'affilier et de prendre des décisions qui par la suite, pourraient entraîner la désunion. Ce n'est que pour cette raison et nulle autre considération que je suis au micro "contre".

Si cette résolution n'est pas adoptée, j'espère que le message soulignant que la non affiliation est un mauvais service à rendre à toute section locale et au mouvement syndical tout entier, sera entendu. D'ailleurs, qu'elle soit adoptée ou non, chaque section locale sera affiliée à son conseil du travail et aux fédérations des travailleurs; cette question ne se posera pas lors de notre assemblée de 1986 car tous se seront affiliés librement, volontairement et avec enthousiasme. Je vous remercie.

M. P. FORDER (TUA — Section locale 275): Cette résolution est probablement celle qui modifiera le cours de l'histoire du syndicalisme au Canada. Je comprends très bien; le syndicat auquel j'appartiens a toujours payé, à tous les paliers. J'ai le privilège de travailler au nom d'une centaine de syndicats de la province de l'Ontario et je me rends souvent dans les conseils du travail où l'on me dit: nous avons peu de gens à l'extérieur ce soir, nous ne disposons pas des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de Nouvelle option économique qui a commencé en mars en Ontario; nous n'avons pas le personnel voulu pour aller recruter, mobiliser et organiser d'autres travailleurs; nous n'avons pas un système de soutien approprié pour aller aider ceux qui luttent pour obtenir des salaires adéquats, des programmes de riposte nécessaires, parce que tous les travailleurs ne sont pas affiliés au conseil du travail.

Nous pouvons être fiers du Congrès du Travail du Canada; nous avons là une institution démocratique et j'ai entendu les dirigeants qui, après leur élection par acclamation ont déclaré qu'ils voulaient combattre, qu'ils voulaient réaliser l'unité, qu'ils étaient en faveur de la solidarité, qu'ils voulaient mettre en oeuvre les meilleures traditions syndicales, qu'ils voulaient se battre et commencer à gagner. Mais la seule façon de gagner les batailles au Canada et de mettre fin aux attaques de l'employeur, c'est de recruter toutes les sections locales à tous les niveaux de l'organisation centrale du travail, pour mener à bien cette tâche.

Dans ce mouvement syndical, nous avons un principe, celui de la justice, mais nous en avons un autre aussi, celui d'engager tous les gens à participer à la cause. J'ai écouté avec attention ce qu'a dit, ici même à ce micro, un délégué à propos du Document 14. Il a parlé de mobiliser et de travailler conjointement avec les fédérations provinciales des travailleurs et l'appui concret des organisations au niveau local.

Les patrons, eux, sont organisés; le sont aussi les Chambres de Commerce, nos ennemies, qui ont lutté pour les concessions, elles ont de l'argent. Ces patrons, qui ont réussi à recruter des gens pour éviter que nos travailleurs reçoivent une rémunération adéquate, qu'ils bénéficient de normes acceptables de santé et de sécurité, d'un salaire égal à travail de valeur égale, sont organisés. Nous devrions unir nos efforts pour nous organiser au niveau local. S'il est bon pour les TUA, pour Bob White et leurs membres que tous soient affiliés, s'il est bon pour Jean-Claude Parrot et le SPC que tous leurs membres soient affiliés, s'il est bon pour le STCC et Fred Pomeroy que tous leurs membres soient affiliés, s'il en est ainsi pour tous les membres de SITBA et pour Monro, alors qu'est-ce ne va pas?

L'Alliance de la Fonction publique a trois niveaux: le niveau local, le niveau national — et c'est une organisation honorable — et le niveau des éléments, et tout le monde participe. C'est pourquoi cette organisation a grandi et qu'elle est respectée de tous, c'est pourquoi on compte sur ses membres, sur leur présence, lorsque des rassemblements ont lieu en ce qui concerne les taux d'intérêt, lorsque nous contre-attaquons, lorsque nous luttons pour obtenir des droits politiques pour nos membres et le respect pour tous les membres de la société. Je lance un appel à l'Alliance de la Fonction publique et à tous les autres syndicats qui n'ont pas, jusqu'ici, reconnu la valeur d'une adhésion à tous les niveaux du mouvement syndical, pour qu'ils reconsidèrent sérieusement leur attitude. Venez à nous dès aujourd'hui, comme Mickey Warner et les membres du SCFP de Windsor en ont pris la décision pour faire de la section locale de Windsor la communauté bible du travail, et comme Jan Brasbae et l'Alliance de la Fonction publique l'ont décidé à Quinte, pour que cette organisation devienne représentative, vibrante et enthousiaste, Solidarité, force et unité voilà ce que nous devons fondre ensemble une fois pour toute et nous partirons d'ici unis et animés de l'esprit de solidarité.

M. D. STEWART (SNFPP-SEFPO): Je me prononce contre la recommandation d'adoption du Comité. Hier soir, mon Président était à ce même micro et il a pris une position que je respecte mais que, malheureusement, je ne peux approuver. Néanmoins, comme le Président du Congrès l'a dit dans son allocution d'ouverture, nous "portons les marques d'innombrables coups et blessures".

Je suis sûr que personne, dans cette salle, ne reconnaîtra la différence entre les deux tactiques, qu'elles soient utilisées par l'employeur ou par les syndicats. Je suis d'accord avec la philosophie qui veut que toutes les sections locales devraient être affiliées à leurs conseils du travail. Cependant, ce n'est pas par le moyen envisagé que l'on obtiendra ce résultat, c'est plutôt par une participation librement consentie, et sans ce consentement volontaire il n'y a pas de participation du tout. J'ai entendu certains orateurs dire que l'histoire peut être fabriquée; en effet, mais selon moi, l'histoire telle que je la comprends, pourrait provoquer une scission dans le mouvement syndical, une division que nous ne pouvons certainement pas nous permettre en ce moment. Je vous demande, lorsque vous rentrerez dans vos sections locales, d'obtenir cette participation, de leur faire comprendre que les conseils du travail ont besoin de tous les membres pour les rassurer, leur inculquer le désir de travailler pour le bien réciproque et non en ayant encore recours aux tactiques de deux contre quatre.

Hier, le confrère Majesky a dit qu'il avait besoin de fonds pour pouvoir faire certaines choses. Permettez-moi de vous citer quelques-unes des choses qu'ils font. Ils aident davantage de volontaires qui, à Toronto, enlèvent les emplois de nos consoeurs et de nos confrères. Il y a à l'extérieur de cet immeuble d'autres confrères et consoeurs de la Colombie Britannique et de l'Ontario qui voudraient être ici pour s'affilier au Congrès du Travail du Canada, mais ils ne le peuvent pas. Je pense que nous ferions bien d'essayer d'unir le mouvement syndical au lieu de le diviser. Je vous remercie.

M. W. MAJESKY (Président du Conseil du travail du Toronto métropolitain): Je tiens à remercier le confrère qui m'a précédé et qui n'est pas affilié au Conseil du travail de Toronto. J'ai de sérieuses préoccupations au sujet de gens qui ne savent pas vraiment ce qui se fait dans les conseils du travail, mais qui font néanmoins des discours pleins d'émotion. Nous avons affaire à une question très délicate et je n'ai pas besoin que l'on me dise qu'elle présente un risque potentiel de division du mouvement syndical; mais personne, moi y compris, ne voudrait diviser notre mouvement. Ce sujet ne doit pas être considéré non plus comme une attaque contre les syndicats du secteur public, que ce soit l'Alliance de la Fonction publique, le SEFPO, le SCFP ou les employés des services. Ce sont là quelques-unes des organisations les plus fortes que nous ayons, qu'elles soient ou non affiliées aux conseils du travail. L'Alliance de la Fonction publique a accompli une tâche admirable en encourageant les sections locales à procéder à cette affiliation. Nous avons d'autres syndicats dans ce Congrès, qui ne sont pas encore affiliés aux conseils du travail, mais nous tenons à dissiper le mythe selon lequel nous nous attaquons aux syndicats du secteur public, parce que cela n'est qu'un mythe.

C'est avec angoisse que j'ai suivi cette question, j'ai entendu tous les arguments possibles, toutes les raisons pour lesquelles la décision volontaire réussit de toute façon. En tant que successeur du confrère Fox, pendant dix ans j'ai vu ce qui se passait lorsque nous allions essayer d'obtenir l'affiliation des sections locales aux conseils du travail, et leur expliquer aussi pourquoi elles devaient adhérer aux fédérations. Je suis à court d'arguments, je suis à court de réponses. Nous avons tout essayé, nous avons usé de gentillesse, nous nous sommes entretenus avec les dirigeants, nous avons donné des services sans doute plus nombreux que ceux de tout autre conseil du travail dans ce pays: la valeur de 70 millions de dollars pour des habitations en coopérative afin de loger les membres du syndicat à Toronto, pour l'un des programmes d'éducation les plus larges au Canada, pour un programme de services syndicaux communautaires.

Lorsque je serai de retour à Toronto, j'essaierai d'entraîner tous les membres dans les programmes dont vous parlez, mais je ne sais plus à quel saint me vouer pour arriver à quelque chose. J'ai longuement réfléchi à ce propos et j'ai un peu peur, peur en ce sens que je ne sais pas à quoi recourir. Nous parlons de solidarité syndicale, de programme d'action et j'ai entendu ici des allocutions éloquentes et émouvantes. Il faut reconnaître que pour mettre ces programmes en oeuvre, il faut des ressources humaines, il faut du temps et de l'argent et je comprends certains des problèmes auxquels se heurtent mes affiliés; je comprends la charge financière qui pèse sur nos sections locales pour faire face à la taxe per capita. Je les ai toutes entendues et nous serons obligés, à un moment quelconque, de réaliser que si nous voulons être dans le mouvement syndical nous devrons y être au niveau du Congrès du Travail du Canada, au niveau de la fédération et au niveau du conseil du travail. Si certains peuvent accepter leur sort sans mentionner ce que les organisations paient au niveau central, pour les trois paliers du mouvement syndical, cette décision devra néanmoins être prise à un moment donné, par toutes les organisations. Cela est favorable à la solidarité du mouvement syndical tout entier.

Je ne suis pas sûr que nous gagnerons aujourd'hui, mais laissez-moi vous assurer que nous reviendrons dans deux ans et nous livrerons une rude bataille. Mais si j'entends encore un argument sur l'expression volontaire et si nous ne rallions pas lesdites sections locales, j'irai tout de suite voir Sam Fox pour lui dire: Sam, vous avez fait votre discours à la dernière assemblée, mais nous reviendrons et nous balayerons tous les arguments, mais nous le ferons en termes de solidarité et non pour diviser.

Mad. B. BYERS (SNFPP-AFPS — Section locale 1): Je me prononce contre cette résolution et contre la recommandation du Comité. Il y a deux semaines, j'assistais à notre congrès, beaucoup plus restreint que cette assemblée, mais au cours duquel nous avons discuté de cette question des fédérations des travailleurs et des conseils du travail. Cette discussion, des plus nécessaires, a été excellente et franche. Nous avons décidé que nous resterions avec la Fédération des travailleurs de la Saskatchewan et je pense que c'était une bonne décision, et que nous pourrions travailler avec cette fédération. Ce débat était indispensable, nous devions intervenir au sujet des inquiétudes de certains et si nous n'avions pas permis cette discussion, nous n'aurions fait autre chose que de dissimuler les divergences; les membres auraient été contrariés et auraient envisagé de quitter non seulement la fédération mais d'autres organismes également.

En ce qui concerne les conseils du travail, nous les avons rejoints en 1981. Cette année nous avons décidé que les divisions auraient le choix d'y adhérer ou non. Cette décision a été approuvée par notre congrès et je crois que ça aussi c'était une bonne décision. Ce que nous prenons en considération ce sont les ressources dont disposent les différentes sections, pas seulement l'argent, mais les ressources humaines, le temps disponible, les activités. Dans ma propre division, nous avons décidé de ne pas rester avec le conseil du travail, mais nous travaillerons en collaboration avec lui chaque fois que nous le pourrons et nous avons bien l'intention de le faire.

Nous devons penser aux effets que cette résolution va produire. Est-ce qu'elle aura pour effet d'amener les travailleurs dans la centrale syndicale? Je ne le crois pas. Je pense que cela poussera plutôt les gens au dehors, cela les privera d'une certaine liberté, les découragera d'adhérer au CTC. Nous voulons attirer davantage de membres et en même temps nous leur disons que les conditions pour être admis sont très restrictives. Vous devez adhérer à ceci, et à cela et puis encore à autre chose. Dans nos propres syndicats nous savons que l'argent est rare dans les fédérations et dans les conseils du travail, mais si vous voulez y attirer de nouveaux membres vous allez vous apercevoir que finalement ces derniers vont aussi envisager la question financière et déclarer qu'ils n'ont pas les moyens de se permettre cette affiliation.

Je ne crois pas que l'on puisse ériger la solidarité seulement sur des dollars, je crois qu'il faut d'abord la fonder sur une certaine unité et établir également une unité des objectifs. Si vous voulez obliger les gens à entrer dans les fédérations des travailleurs, dans les conseils du travail, ils s'y refuseront et rentreront chez eux; ils n'iront pas grossir la foule dans les fédérations et les conseils. Ils resteront sur leurs positions jusqu'au dernier moment en 1986, alors ils adhéreront et nous reprendrons de nouveau toute cette discussion.

L'effet de la résolution sera plus grand sur le CTC que sur les conseils du travail et je ne crois pas que ce soit pour l'un comme pour l'autre, un effet positif. On ne peut pas imposer la solidarité aux syndicats il faut travailler pour l'établir. Nous avons besoin d'amener les syndicats à nous, mais selon des termes qui leur permettent d'adhérer volontairement.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Permettez-moi de dire aux délégués de cette assemblée: soyez patients, nous discutons d'une question sur laquelle nous avons une opinion divergente et non pas nécessairement une opinion divisée quant à l'objectif. C'est là tout le

rôle du processus démocratique. Vous avez posé la question préalable, mais il s'agit ici d'un changement constitutionnel et, en tant que Président, je voudrais m'assurer de permettre autant d'interventions que possible, et ceci concerne également les membres du Comité qui ont quelque chose à dire. Je vous demande donc d'être patients. Laissons les délégués s'exprimer, ensuite sans doute pourrons-nous voter.

La personne qui est au micro 4; avez-vous une question spéciale ou voulez-vous prendre la parole?

M. N. RICHARDS (SNFPP-SFPCB — Section locale 1201): Question de privilège. Des orateurs précédents ont nommé certains syndicats du secteur public et je voudrais préciser que mon syndicat, le Syndicat des fonctionnaires de la Colombie Britannique, membre du Syndicat national de la Fonction publique provinciale, fait partie de tous les conseils du travail. Je tenais simplement à apporter cette rectification.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Très bien. Tous les délégués doivent bien se rendre compte qu'en démocratie il est normal d'avoir des opinions divergentes, mais le cas n'est pas d'ordre idéologique, il ne s'agit pas de la droite contre la gauche ou de quelqu'un entre les deux, il ne s'agit pas du secteur public contre le secteur privé ou d'une section contre une autre; c'est une conviction honnête et une divergence d'opinions et c'est ce que nous exposons. Mais lorsque nous en aurons fini, je ne veux plus entendre encore de discours à propos de division dans ce mouvement parce que nous sommes au-dessus de cette question qui nous est posée et c'est ce que nous devons démontrer.

Nous passons au micro 6, et je vous demande d'être aussi bref que possible afin que nous puissions entendre encore le plus grand nombre de délégués. Ensuite je donnerai la parole au confrère Laberge, secrétaire du Comité.

M. W. JACKSON (Président du Conseil du travail de Kenora-Keewatin et du district): Je me prononce en faveur de la recommandation d'adoption du Comité. Je parlerai très brièvement de ce qui s'est passé ici il y a deux jours: nous avons entendu Ed Broadbent qui nous a fait part de sa philosophie particulière et de sa position politique qui ne paraissait pas tellement populaire si l'on en juge par les sondages récents: mais il nous a assuré qu'il demeurait fidèle à ses principes et qu'il conserverait les programmes et les politiques de son parti, qu'il ne changerait pas pour devenir populaire.

Si je comprends bien, d'après l'éducation que j'ai reçue dans le mouvement syndical, l'un de nos principes majeurs est le principe de solidarité, le principe qui nous rassemble, qui nous maintient coude à coude avec nos confrères et nos consoeurs. L'affiliation aux conseils du travail est l'un des moyens nous permettant de démontrer ce coude à coude. Au cours des deux derniers jours nous avons adopté un grand nombre de politiques, de programmes qui devront être mis en oeuvre par de nombreux affiliés aux fédérations et aux conseils du travail. L'heure n'est pas au temps partiel pour les syndicalistes; ce n'est pas pour eux le moment d'être syndicalistes seulement lorsque cela leur convient, quand et où ils veulent bien l'être, pour venir aux assemblées, aux réunions politiques. Nous avons besoin d'être syndicalistes à tous les moments de nos vies; nous avons besoin de respirer, de vivre totalement du mouvement syndical si nous voulons progresser avec le genre de programmes que le Congrès a proposés, si nous voulons les mettre en oeuvre avec succès.

L'une des questions que j'ai entendu aborder concerne les problèmes de grande distance pour les membres qui ne sont pas affiliés aux conseils du travail. Ceux que cela inquiètent devraient lire attentivement l'amendement constitutionnel qui dit notamment "... là où des conseils du travail existent". Mon district couvre 156 000 milles carrés et nous n'allons pas demander aux gens qui sont à 800 milles de venir assister aux réunions du conseil du travail ou de s'y affilier. Le mouvement syndical ne manque pas de bon sens et j'espère que le bon sens inspirera à tous l'adoption de cette résolution.

M. L. LABERGE (Président de la Fédération des travailleurs du Québec): Merci, monsieur le Président. Je m'oppose à la recommandation du Comité et, comme les délégués du Québec, vous étiez ici il n'y a pas tellement longtemps, vous savez que le mandat que vous m'avez donné est de m'opposer à cette proposition.

Pendant neuf ans j'ai été secrétaire du Conseil du travail de Montréal; depuis huit ans, Président du Conseil du travail de Montréal, et Président de la Fédération des travailleurs du Québec depuis 19 ans et cela, je pense, devrait convaincre tout le monde que je ne veux pas affaiblir ni les conseils du travail ni les fédérations. Toutefois, en décembre dernier, dans cette même salle, les délégués de la Fédération des travailleurs du Québec ont rejeté d'une manière écrasante une même résolution. Vous pourriez en être surpris, mais je crois qu'il y a là de bonnes raisons.

Je sais que Wally ne veut pas diviser le mouvement syndical, je suis certain qu'il donnerait sa vie pour le mouvement si cela était nécessaire, comme je donnerai ma main droite pour Wally si je pensais qu'il en a besoin. Mais là n'est pas la question. Nous avons des principes dans le mouvement syndical, et notamment le principe de solidarité; nous voulons que les conseils du travail soient aussi forts que possible et nous avons travaillé pour qu'il en soit ainsi. Nous avons augmenté la taxe per capita à 60¢ par membre et par mois afin de pouvoir engager un représentant à temps plein de la Fédération des travailleurs du Québec et à la suite d'un arrangement avec le Congrès du Travail du Canada, nous avons des gens à temps plein qui vont à travers le Québec pour édifier et entretenir les conseils du travail. Nos membres versent 60¢ par membre et par mois de taxe per capita à la Fédération des travailleurs du Québec. Nous avons rempli notre tâche.

J'ai une devise: "Soyez disponible et si vous l'êtes vous pourriez devenir utile". Si vous êtes suffisamment disponible, vous pourriez devenir utile et si vous êtes utile pendant assez longtemps il se pourrait que vous deveniez nécessaire et ma foi si vous devenez nécessaire pendant longtemps vous pourriez alors devenir indispensable. Tel est le rôle des conseils du travail, tel est le rôle des fédérations des travailleurs. Vous êtes là, accrochez-vous, vous atteindrez les membres. Je voudrais bien naturellement, que 100 pour cent des membres de nos syndicats soient affiliés à nos conseils du travail, aux fédérations des travailleurs; nous nous y consacrons sans relâche et je crois que nous ne réussissons pas mal.

Le mouvement syndical a aussi un autre principe important; vous pourriez dire que nous ne forçons personne à s'affilier. Cependant, jetons un coup d'oeil sur ce qui se passe en réalité. Voilà, par exemple, une section locale, comme nous en avons beaucoup, qui représente les membres à travers le Québec. Les syndicats des employés des services payent une taxe per capita sur 30 000 membres; toutefois, cinq cent membres de l'UIES dans cette ville ne sont pas affiliés au conseil du travail; dans une autre ville, il y en a 2 000, et ainsi de suite, en conséquence la représentation de la Fédération des travailleurs du Québec serait réduite de moitié. A votre avis, que va-t-il se passer? Ils paieront pour la moitié des membres; pas de taxe sans représentation. Et cela vaut non seulement pour les employés des services, mais aussi pour tous les autres syndicats, notamment pour le SCFP, pour les sections locales de Hydro Québec, les employés de commerce et pour un grand nombre d'autres.

Je sais, mes amis, que si cette recommandation est rejetée cela ne signifiera la mort ni du Conseil du travail du Toronto métropolitain, ni celle de la Fédération des travailleurs du Québec, mais je suis convaincu que nous pouvons travailler à l'objectif visé et que nous pouvons obtenir l'adhésion des membres.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je suggère que nous entendions le délégué qui se trouve au micro no. 4 et qu'ensuite la Présidence accepte la question préalable.

M. L. KOVACSI (SCFP — Section locale 43): Je ne peux parler que d'après ma propre expérience dans ma section locale et à l'intérieur du SCFP. Pas plus que dans le Congrès du Travail du Canada ou dans aucune autre de ses organisations l'action volontaire n'existe pas dans le SCFP. Depuis sept ou huit ans, je suis membre de l'Exécutif du Conseil du travail du Toronto métropolitain et il faut mener une lutte constante pour y faire entrer les membres, certains y viennent, d'autres en sortent. Je crois que cela ne se passe pas comme au club de yacht dont vous pouvez faire partie volontairement. En ce moment, nous devons livrer la bataille politique la plus difficile qui soit pour notre survie et elle nécessite la participation de tous les membres du mouvement syndical. Pour cela, nous avons besoin non seulement de fonds, pour mener la lutte, mais de la collaboration de tous les membres, je le répète. J'ai découvert que ceux qui parlent contre cette résolution ne semblent pas très conséquents dans leur jugement. Nous n'avons pas de membres volontaires dans le SCFP, s'il en était ainsi la moitié des membres ne voudraient pas payer de cotisations. Nous leur disons:

"Vous payez des cotisations parce que nous vous fournissons des services". En ce qui concerne la taxe per capita nationale que nous payons pour faire partie du Congrès, les sections locales n'ont pas le choix et elles semblent très bien survivre.

Si l'on en juge ici par ce que veulent les délégués du SCFP, nous sommes prospères, mais ensuite nous allons vers une norme double, nous nous disons que dans d'autres domaines, comme les conseils du travail, nous aurons une autre norme, nous agirons volontairement; eh bien j'estime que nous ne devrions pas avoir de genre de norme et que nous devrions appartenir à tous les niveaux du mouvement syndical. Pour certaines sections locales ce sera une lourde charge, il sera difficile de trouver cet argent, il ne sera pas facile de justifier cette décision raisonnable et honnête, mais nous devons voter en faveur de cette résolution car cela est nécessaire. Dans le SCFP ce sera ardu, mais ainsi nos problèmes seront résolus. Le mouvement syndical est là pour remédier aux problèmes et non pour mener une vie facile et je ne crois pas que quelqu'un ici puisse dire que sa section locale est sans difficultés; nous en avons tous, mais nous trouverons le moyen d'en venir à bout.

Au cours des vingt dernières années, ma section locale est entrée et sortie de diverses organisations syndicales parce que cela était facile; lorsque nous aurions dû travailler de façon responsable avec l'organisation pour atteindre nos objectifs, nous disions alors: "Nous ne voulons pas nous tracasser pour ça, nous nous retirons". Ce n'est pas ainsi qu'il aurait fallu agir et je n'en suis pas fier, mais je serai très fier d'adopter cette résolution et de revenir dans ma section locale et dans les autres, et de leur dire: "Ceci est le prix de l'assurance de votre avenir parce que le mouvement syndical livre un combat pour son existence." Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La Présidence est face à un dilemme. Je vais donner la parole à encore un membre du Comité. Je sais que vous venez de me réélire, mais croyez-moi, ce matin je le gagne mon pain! Confrère Samson vous avez la parole, mais soyez bref.

M. P. SAMSON (Membre du Comité des Statuts et des Lois) (Président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada): Merci. Nous sommes ici à un congrès et nous tentons de prendre des décisions responsables. L'Alliance a toujours eu comme principe de soutenir les conseils de travail et elle l'a toujours fait. L'Alliance a toujours eu comme principe d'appuyer les fédérations et elle a toujours appuyé les fédérations. Je suis Président de l'Alliance depuis deux ans. Il y a deux ans, le pourcentage d'affiliation était de 46 pour cent. Nous avons accompli nos devoirs et pris nos responsabilités, et je peux vous dire que notre pourcentage d'affiliation atteint aujourd'hui 77 pour cent. C'est raisonnable et acceptable. Nous participons à tous les niveaux de discussion et d'action; notre attitude à l'Alliance n'est pas négative. L'Alliance est flexible et cela est raisonnable. Cette attitude est acceptable et intelligente parce qu'elle découle du principe de la liberté du choix et de la responsabilité de l'engagement. La position de mon syndicat est appuyée par des décisions de nos congrès de 1979 et 1982 et d'une décision de mon Conseil national d'administration. Je dois en tenir compte, j'en tiens compte, j'assume mes responsabilités; je vous en fait part, ce n'est pas populaire, mais ce sont les faits. La question financière n'entre simplement pas en ligne de compte pour l'Alliance de la Fonction publique. Ma conviction profonde est que toutes les sections locales de l'Alliance vont être un jour affiliées à tous les conseils du travail et à toutes les fédérations des travailleurs au Canada, mais ça doit se faire par le biais de la persuasion et non par le biais de l'obligation exécutoire. C'est ma position et je vais l'appuyer.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous nous trouvons maintenant dans la position suivante: selon le mandat qu'il a reçu hier soir, le Comité devait revenir aujourd'hui avec une recommandation positive, ce qu'il a fait. En conséquence, je ne puis laisser clore ce débat sur une intervention d'opposition. Je donne donc la parole au confrère qui se trouve au micro no. 2.

M. C. PILKEY (Président de la Fédération des travailleurs de l'Ontario): Les Statuts du CTC prévoient l'affiliation et stipulent que vous devez être membre de la fédération des travailleurs et du conseil du travail; mais les Statuts sont violés par plusieurs organisations et ce que nous disons aujourd'hui c'est que nous devons nous conformer aux dispositions des Statuts, nous devons nous affilier aux fédérations et aux conseils du travail. Nous avons adopté un plan d'action pour promouvoir l'emploi et la justice, nous avons adopté des politiques de plein emploi, de réduction des heures de travail, une politique d'action positive, d'opposition aux concessions, une politique de justice sociale, d'organisation des non syndiqués, une politique d'action et de communauté. Comment supposez-vous que nous allons mettre ces programmes en oeuvre au niveau des communautés de toutes les provinces du Canada?

Les pionniers qui ont mis cette organisation sur pied, étaient animés d'un esprit de détermination et de volonté, ils étaient soutenus par un grand courage, non dans le but d'ajouter cinq ou dix cents à leur salaire, mais pour être admis en tant que syndicalistes, pour construire un syndicat, pour édifier une structure au sein de laquelle ils trouveraient le respect d'eux-mêmes et la dignité humaine; voilà tout notre rôle, mais nous devons l'assumer tous ensemble et non comme une organisation fragmentée, nous devons accomplir cette tâche par le moyen des affiliés, des conseils du travail, des fédérations provinciales des travailleurs et de ce grand Congrès du Travail du Canada. Nous devons établir le respect de nous-mêmes et traiter les autres en tant qu'êtres humains, nous devons établir l'unité et la solidarité. Et comment créer cette solidarité? Ce n'est pas en sortant d'une organisation syndicale que l'on établit la solidarité mais en devenant partie intégrante de notre grand mouvement syndical.

Nous avons parlé d'édifier des coalitions, de rassembler des organisations à l'extérieur du mouvement syndical pour en faire une force vitale pour attaquer les éléments réactionnaires de ce pays. Mais, mes amis, nous ne pouvons demander à d'autres de former ces coalitions si nous ne mettons pas d'abord un peu d'ordre dans notre maison, et cela veut dire qu'il faut adhérer aux conseils du travail et aux fédérations. Il m'arrive de croire parfois que nous pouvons bâtir cette "nouvelle Jérusalem", que nous pouvons édifier ce plus grand lendemain pour ceux que nous avons le privilège de représenter. Que recherchons-nous? Nous voulons la sécurité économique, nous voulons la justice sociale et, ce qui est encore plus important, la reconnaissance de la dignité humaine. Or tout cela nous pouvons le réaliser si nous nous y employons tous ensemble au sein d'un mouvement qui va de l'avant dans notre pays.

Enfin, j'ajoute que je me prononce en faveur de cette résolution. Affilions-nous aux fédérations des travailleurs, aux conseils du travail et que le Congrès fasse tout en son pouvoir pour combler les besoins de ceux que nous avons le privilège de représenter.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Des deux côtés, il existe des arguments impérieux. Il s'agit d'un changement constitutionnel qui exige la majorité des deux tiers pour être adopté, et je crois qu'il y aura lieu de procéder à un comptage. Ceux qui sont en faveur de la recommandation d'adoption du Comité sont priés de se lever; veuillez rester debout. Il apparaît que cette première partie du vote est comptée. Ceux qui sont contre cette recommandation sont priés de se lever maintenant. On va procéder au contrôle. En attendant le résultat je donne la parole au confrère Montgomery qui a quelques annonces à faire.

M. D. MONTGOMERY (Secrétaire-trésorier): Confrère Président, confrères délégués, je tiens à vous rappeler que nous avons ce soir un spectacle et un bal patronnés par le Conseil du travail de Montréal.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Il faut attendre encore une ou deux minutes pour le résultat, c'est un procédé compliqué.

M. W. THOMPSON (Conseil du travail de Hamilton et du district): Puisque nous en avons l'occasion, je voudrais apporter une correction au Livre des Résolutions, une erreur s'étant glissée à propos des auteurs de la résolution PE-7, page 133; celle-ci est indiquée comme venant de mon conseil du travail qui en a présentée une très légèrement différente. J'ai fait savoir au Comité que j'estimais devoir faire cette correction les textes n'étant pas indentiques. Le changement figure dans le "Résolu" qui doit se lire, après ". . .son programme actuel d'action parlementaire, accorde son appui au NPD . . ." et le reste tel que dans le texte imprimé. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La correction sera faite.

Je ne sais pas quel sera la résultat du vote mais, quel qu'il soit, permettez-moi de vous demander de n'éprouver aucune acrimonie par la suite. D'ailleurs, aux critiques du mouvement syndical, à ceux qui attaquent nos tactiques, qui nous accusent de démagogie et de

manque de démocratie, etc . . . je puis dire: montrez-moi une autre organisation de la société qui soit disposée à subir les épreuves par lesquelles nous sommes passés ce matin.

Micro no. 2?

M. D. McKAY (Union internationale des typographes — Section locale 145): Question de privilège, à propos de ces délégués qui sont arrivés en retard ce matin et souvent pour des raisons syndicales légitimes, des raisons de travail, et qui ont trouvé les portes fermées; ils n'ont pu, par conséquent, recevoir leurs bulletins de vote. Serait-il possible que ces gens-là reçoivent leurs bulletins et puissent participer aux votes?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je ne sais pas, parce que nous ne savons pas non plus combien ils sont, et notre position est celle-ci: si vous êtes en retard, vous manquez le bateau car nous ne pouvons pas distinguer entre ceux qui ont reçu leurs bulletins et ceux qui viennent nous dire qu'ils étaient en retard. Je suis désolé mais nous ne pouvons rien faire à ce sujet.

Micro no. 4?

M. L. HARRISON (Conseil du travail de Ste-Catherine et du district): Je me demande, monsieur le Président, si lorsque nous aurons terminé cet après-midi, vous pourriez accepter une motion en faveur d'une quête pour les grèves qui se déroulent actuellement dans le pays, et que le Congrès arrondisse la somme qui sera recueillie?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Voulez-vous infliger une crise cardiaque à notre nouvelle Secrétaire-trésorière? J'ai les chiffres, voulez-vous continuer à parler? Micro no. 3?

Mad. J. DARCY (SCFP — Section locale 1582): Je voudrais apporter quelque clarté à la question posée précédemment. Voulez-vous dire que ces délégués qui n'étaient pas là dès le début ce matin, ne seront pas autorisés à participer au vote des élections encore à venir?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous n'avons aucun moyen de déterminer qui était ici et qui n'y était pas; n'importe qui peut mettre son carnet de bulletins au fond de sa poche et venir nous dire qu'il est désolé mais qu'il n'en a pas, qu'il est arrivé trop tard. Alors, que faites-vous dans ce cas-là?

Mad. J. DARCY (SCFP — Section locale 1582): Je voudrais alors dire quelques mots sur une question de privilège. J'ai été en retard ce matin en raison d'un problème de garde d'enfant à l'hôtel, ce qui découle directement du fait que le service de garderie a été annulé pour cette assemblée. Le problème a été réglé, je suis reconnaissante au Congrès de payer pour la garde d'enfant; je pense que je ne suis pas la seule dans une telle situation; les raisons en sont légitimes et je pense qu'il faut faire confiance à l'intégrité des délégués lorsque nous disons que nous n'étions pas là mais que nous souhaitons participer au processus démocratique; nous devrions avoir ce droit.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous n'allons pas prendre une décision ici; la seule chose que vous puissiez faire c'est de vous entretenir avec le Comité des Elections, d'expliquer votre position et il prendra la décision quant à savoir si vous devez recevoir ou non les bulletins de vote.

Voici le résultat du vote: en faveur de la recommandation d'adoption du Comité 952 voix; contre cette recommandation 1106 voix, c'est-à-dire la majorité des deux tiers. La motion du Comité est rejetée. Je donne la parole au Président des Elections.

ELECTION DES DIRIGEANTS

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci, monsieur le Président. Voulez-vous prendre note des numéros.

Ont été élus:

No. 1 — Gérard Docquier — 1889 voix

No. 2 — John Fryer — 1835 voix

No. 3 — Jim Hunter — 1878 voix

No. 4 — Jack Munro — 1465 voix

No. 5 — Huguette Plamondon — 1791 voix

No. 6 — Jeff Rose — 1904 voix

No. 7 — Pierre Samson — 1859 voix

No. 8 — Robert White — 1890 voix

L'autre candidate Joy Thorkelson a obtenu 874 voix. Le nombre de bulletins était de 1929 et six bulletins nuls. Je tiens à féliciter les élus.

Je suppose, confrère Rose, que vous allez mener une enquête puisque vous n'avez obtenu que 1904 voix sur 1929!

N'oubliez pas que lors du prochain scrutin, vous aurez à voter pour quatorze candidats, ni plus ni moins, dont six devront être des femmes. Voici les mises en candidature:

Roxie Baker, micro no. 3. Acceptez-vous cette mise en candidature?

Mad. R. BAKER (TUA — Section locale 1325): Confrère Président, j'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Voulez-vous venir ici, devant.

Numéro deux, Val Bourgeois, Association internationale des machinistes. Acceptez-vous cette mise en candidature?

M. V. BOURGEOIS (Association internationale des machinistes): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro trois: James Buchanan, Syndicat canadien des travailleurs du papier.

M. J. BUCHANAN (SCTP): Oui, j'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Veuillez venir ici, devant. Sam Fox, Travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique?

M. S. FOX (TAVA — Président): J'accepte avec plaisir, monsieur le Président.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci, venez ici. Numéro cinq: Louisette Hinton, Syndicat international de l'alimentation et du commerce. Acceptez-vous?

Mad. L. HINTON (Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce): Oui, j'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Venez en avant, je vous prie.

Numéro six: Jean Lavallée, F.T.Q. Construction, acceptez-vous la mise en candidature?

M. J. LAVALLEE (F.T.Q. Construction): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci. Numéro sept: Kathy Maddison, UIEPB, acceptez-vous cette mise en candidature?

Mad. K. MADDISON (UIEPB — Section locale 347): J'accepte et je vous remercie.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Veuillez venir ici. Numéro huit: Robert McGarry, Union des facteurs du Canada. Acceptez-vous?

M. R. McGARRY (UFC-Président): J'accepte, avec mes remerciements.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro neuf: Doreen Morton, Alliance de la Fonction publique. Acceptez-vous?

Mad. D. MORTON (Alliance de la Fonction publique — Section locale 30023): Oui, j'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Veuillez venir ici. Numéro dix: Lucie Nicholson, Syndicat canadien de la Fonction publique. Acceptez-vous?

Mad. L. NICHOLSON (SCFP — Section locale 907): Oui, j'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro onze: Jean-Claude Parrot, Syndicat des postiers du Canada. Acceptez-vous?

M. J.-C. PARROT (Président du Syndicat des postiers du Canada): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro douze: Dave Patterson, Métallurgistes. Acceptez-vous?

M. D. PATTERSON (Métallurgistes unis d'Amérique): J'accepte et je remercie ceux qui m'ont proposé.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro treize: Fred Pomeroy, Syndicat des travailleurs en communication, électronique électricité, techniciens et salariés du Canada. Acceptez-vous?

M. F. POMEROY (STCC): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro quatorze: Neil Reimer, STEC; acceptez-vous?

M. N. REIMER (STEC): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Voulez-vous rayer le no. 15 qui était Pierre Samson mais comme il a été élu Vice-président général, il ne peut pas se présenter à un autre poste.

Numéro seize: Denis Simard, Guilde de la marine marchande. Acceptez-vous?

M. D. SIMARD (Guilde de la marine marchande): Les petits syndicats devraient avoir leur mot à dire dans cette organisation. J'accepte, monsieur Laberge.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro dix-sept: Frances Soboda, des Métallurgistes. Acceptez-vous?

Mad. F. SOBODA (Métallurgistes unis d'Amérique — Section locale 4253): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Numéro dix-huit: Diane Wood, Syndicat national de la Fonction publique provinciale. Acceptez-vous?

Mad. D. WOOD (SNFPP-SFPCB — Section locale 1211): J'accepte.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci, veuillez venir ici. Voulez-vous répéter après moi:

"En acceptant de me porter candidat(e), je jure et promets d'appuyer fidèlement les Statuts, principes et objectifs du Congrès du Travail du Canada."

Merci et bonne chance. N'oubliez pas que vous devez voter pour 14 candidats en utilisant les numéros. Veuillez fermer les portes.

M. P. STIER (Secrétaire-trésorier de l'Association canadienne des préposés aux services de bords aériens): Question d'information. Maintenant que nous avons rayé le no. 15 et puisque nous procédons par numéros, ce numéro 15 n'existe plus tout simplement? C'est bien ça?

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): C'est exact. Vous devez voter pour quatorze noms et par numéro:

No. 1 — Roxie Baker
No. 2 — Val Bourgeois
No. 3 — James Buchanan
No. 4 — Sam Fox
No. 5 — Louisette Hinton
No. 6 — Jean Lavallée
No. 7 — Kathy Maddison
No. 8 — Robert McGarry
No. 9 — Doreen Morton
No. 10 — Lucie Nicholson
No. 11 — Jean-Claude Parrot
No. 12 — Dave Patterson
No. 13 — Fred Pomeroy
No. 14 — Neil Reimer
No. 16 — Denis Simard
No. 17 — Frances Soboda
No. 18 — Diane Wood

On me suggère de faire quelque chose de tout à fait inhabituel. Certains délégués n'étaient pas ici ce matin lorsqu'on a distribué les bulletins de vote. Je suis sûr qu'ils sont honnêtes et sincères mais jamais, absolument jamais dans le passé des bulletins n'ont été remis aux délégués qui étaient absents au moment de la distribution. Toutefois une déléguée est venue expliquer qu'elle avait de très bonnes raisons d'être en retard ce matin et je vous demande si vous souhaitez que nous remettions à ces retardataires en y inscrivant "retardataire, honte. . ." etc. Ceux qui sont en faveur de cette remise de bulletins sont priés de lever la main. Contre? Je vous avais bien dit que je ne savais pas très bien compter. Recommençons.

Ceux qui sont en faveur de cette remise de bulletins sont priés de lever la main très haut pour qu'on puisse la voir. Contre? Je suis désolé, pas de bulletins.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Pour ceux qui n'ont pas vu ce qui s'est passé tout à l'heure, voici quelques explications. Nous ne pouvons aider les gens qu'à s'aider eux-mêmes, nous avons procédé à un vote juste, instinctif et dès l'instant où nous l'avons annoncé le groupe a doublé: c'est ce qui est arrivé. Vous avez voté de façon négative; ainsi ceux qui ont commencé à protester peuvent accepter la responsabilité du refus de ce bulletin à leurs confrères délégués.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Est-ce que tout le monde a voté? Ceux qui ont des bulletins, bien entendu. Les scrutateurs sont priés de ramasser les bulletins.

M. R. RYAN (TUA): Question de privilège et très simple. Selon moi, l'assemblée aurait dû faire connaître antérieurement ce que serait la situation pour ceux qui arriveraient en retard ce matin. Je suis l'un de ceux-là, mais comme j'ai déjà assisté à un certain nombre d'élections cela ne me cause aucun problème; je comprends la position de l'assemblée selon laquelle dans un tel cas personne ne doit recevoir de bulletins. A mon avis, un vote là-dessus n'était pas nécessaire, mais les gens auraient dû savoir, à l'avance, ce qui les attendait s'ils étaient en retard ce matin. Je ne pense pas que l'on devrait voter à ce sujet.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Merci Bob. En parcourant l'ordre du jour, vous avez dû remarquer que les élections devaient avoir lieu à 9h45, or nous avons distribué les bulletins à 10h15! Maintenant, vous devez voter pour 14 candidats, dont six doivent être des femmes.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je rappelle aux délégués de ne pas détruire leur carnet de bulletins, vous pourriez en avoir besoin, conservez-le.

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Effectivement, conservez votre carnet de bulletins, vous pourriez en avoir besoin pour un deuxième tour de scrutin cet après-midi; cela peut arriver. Maintenant, vous pouvez ouvrir les portes.

La séance est levée à 12h30.

JEUDI, 31 MAI 1984
Séance de l'après-midi

La séance de l'assemblée est ouverte à 14h10 sous la présidence de M. Dennis McDermott, président du Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous allons entendre le rapport du Comité des Affaires internationales, mais auparavant nous assisterons à une présentation vidéo.

COMITE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

PAIX, SECURITE ET DESARMEMENT

MUSIQUE: Thème: Fanfare entraînante.

NARRATEUR: Nous vivons dans un monde qui côtoie la guerre nucléaire. Alors que des millions de gens meurent de faim, on dépense chaque année des centaines de milliards de dollars en armements. Jamais comme aujourd'hui la paix n'a été en plus grand danger; les moyens de faire la guerre, la pauvreté et l'insécurité qui la provoquent, vont s'accroissant.

Déjà le nombre des ogives nucléaires existant est suffisant pour détruire toute vie sur notre planète. Pourtant, la course aux armements continue de s'intensifier et quelques pays de plus font tout leur possible pour entrer dans le club nucléaire.

Ces faits ont créé un climat dans lequel nos enfants commencent à avoir peur de n'avoir jamais la possibilité de vivre une vie d'adulte; il ressort d'une étude que le tiers des étudiants des collèges pensent que la guerre nucléaire est inévitable au cours de leur existence.

Depuis la Deuxième Guerre Mondiale, plus de 130 conflits armés ont eu lieu et leur coût en termes de souffrance humaine est incalculable. Mais la paix représente autre chose qu'une simple

absence de guerre. La paix réelle ne s'établira que lorsque toutes les causes d'insécurité auront été éliminées et cela signifie: respect de la souveraineté nationale, suppression de la pauvreté et respect des droits de la personne dans toutes les parties du monde.

Partout, dans le monde entier, tous les gens sensés se sont opposés à ce gaspillage tragique des ressources, imposé par la concentration des armements. Dans notre pays, le Congrès du Travail du Canada a été au tout premier rang des mouvements de protestation; mais l'action du Congrès va bien au-delà des slogans et de l'éloquence qui ont caractérisé certaines de ces protestations. L'assemblée précédente avait condamné les deux superpuissances pour l'intensification continue de la course aux armements et pour leurs actes d'agression spécifique et la suppression des droits de la personne.

Le Congrès du Travail du Canada a également coordonné les efforts des fédérations provinciales des travailleurs pour présenter des pétitions demandant instamment aux gouvernements de mettre un terme à la course aux armements; de plus, par l'intermédiaire de la Confédération internationale des syndicats libres, il a travaillé à faire valoir sa position au niveau international. Dans l'avenir, nous serons appelés à faire plus encore et John Harker, Directeur des Affaires internationales du CTC va nous dire pourquoi.

M. J. HARKER (Directeur des Affaires internationales du CTC): Au cours de la Première Guerre Mondiale, celle qui devait être la dernière de toutes, un politicien français déclarait que la guerre était une chose trop importante pour être laissée aux mains des généraux. De toute evidence, la paix est une chose trop importante pour être laissée aux mains des politiciens, elle nous mobilise tous. Et je crois que, tout particulièrement en tant que syndicalistes, il nous revient de persuader les politiciens, les ménagères, les généraux, absolument tout le monde, que nous devons, chacun, pouvoir vivre en toute sécurité; mais la lutte pour la paix n'est pas l'érosion de la sécurité, et, de plus, la sécurité n'est pas seulement une question d'armement.

Pour arriver à une paix véritable nous avons besoin de politiques qui désarment les peuples quant à leurs attitudes mentales et c'est là qu'intervient le dialogue et non la rhétorique.

NARRATEUR: Il est bien évident que les travailleurs canadiens peuvent contribuer au vaste effort du monde pour établir une sécurité économique et une paix durable. Mais pour ce faire nous avons besoin de politiques nouvelles et plus détaillées plus complètes. Le Comité des Affaires internationales présente son document de politique sur la Paix, la Sécurité et le Désarmement.

M. G. DOCQUIER (Président du Comité des Affaires internationales): Nous avons reçu 68 résolutions et sur instruction du Conseil exécutif, nous avons aussi produit un document intitulé "Paix, Sécurité et Désarmement: position du Congrès du Travail du Canada."

En permier lieu, nous traiterons une résolution de remplacement sur l'Amérique centrale, qui englobe les résolutions: IA-1, 10, 28, 31, 34, 39, 51, 53, 62, 67 et 68:

"ATTENDU QUE la répression économique et politique dans une bonne partie de l'Amérique centrale appelle inévitablement des changements;

"ATTENDU QU'il faut permettre au gouvernement du Nicaragua d'établir une démocratie pluraliste comme il en a manifesté l'intention, et l'y encourager;

"ATTENDU QUE les tactiques interventionnistes des Etats-Unis menacent les progrès accomplis par le peuple du Nicaragua, appuient la répression au Salvador et au Guatemala, affaiblissent encore la démocratie déjà fragile au Honduras, et aggravent directement la possibilité d'une guerre civile régionale;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada souscrive encore une fois au changement en Amérique centrale et aux droits d'autodétermination des Etats souverains en continuant de réclamer le respect intégral de tous les droits humains et syndicaux pour tous les peuples de l'Amérique centrale, en préconisant le règlement négocie des conflits régionaux, et en appuyant l'initiative du groupe CONTADORA;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement canadien de s'opposer aux politiques des E.-U. en Amérique centrale, d'interrompre toute aide aux pays qui servent de base à une intervention militaire, et d'appuyer concrètement les efforts du CONTADORA pour obtenir un accord négocié en Amérique centrale;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC condamne toute intervention militaire en Amérique centrale, qu'elle vienne des E.-U. ou d'ailleurs, et continue de soutenir les travailleurs de cette région et leurs organisations légitimes dans leur lutte héroïque pour "le pain et la liberté".

Je présente une motion d'adoption, appuyée par Terry Meagher, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Avant d'ouvrir le débat sur cette résolution je voudrais retenir le Comité pendant quelques instants, pour lire un télégramme qui va être envoyé à Napoleon Duarte qui, je crois, a pr té serment aujourd'hui en tant que Président du Salvador: (traduction libre — pas de texte officiel)

"Monsieur le Président, vous avez déclaré publiquement que la justice et la paix étaient possibles dans votre pays torturé; cela exige non de bonnes paroles mais des actes. Soyez assuré que ce Congrès non seulement observera vos réalisations mais qu'il continuera à vous exprimer notre intérêt sincère. Nous demeurons vivement préoccupés du sort des syndicalistes du STECEL en prison au Salvador et si vous voulez créer un climat de paix et de justice, vous devriez les mettre en liberté dès maintenant et, dans l'avenir, respecter à leur égard les droits de la personne. La persécution des gens ordinaires dans votre pays doit cesser." Signé: Dennis McDermott, Président du CTC.

Mad. K. SCHULTZ (SPTA — Section locale 2): Je ne suis pas très heureuse d'être obligée de me trouver à un micro "contre" sur cette résolution sur l'Amérique centrale, mais le fait est qu'elle englobe onze résolutions et qu'elle laisse de côté certains points très importants. L'un de ceux que j'estime devoir y figurer, porte sur le fait que le CTC devrait accorder un appui à tous les syndicats du Nicaragua. La Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique a adopté une résolution demandant au CTC d'envisager cette question.

Je suis allée deux fois au Nicaragua. La première fois, j'ai pu visiter les deux côtes et les usines de conditionnement de poisson. J'y ai rencontré beaucoup de gens travaillant dans une industrie semblable à la mienne. J'ai été étonnée de voir ce dont disposaient ces travailleurs, car ils avaient des garderies, ils avaient un service médical, ils avaient un contrôle sur leur industrie, ils avaient un avenir, alors que moi en tant que travailleuse dans ce genre d'usine je n'ai pas d'avenir dans mon propre pays. J'avais donc été vraiment impressionnée. Cette année, je suis allée au Nicaragua pour la récolte du coton et j'ai rencontré des ouvriers agricoles appartenant à un syndicat appelé le ATC et qui, pour la première fois, avaient voix au chapitre quant à l'organisation de leur vie. Ces travailleurs syndiqués ne sont pas appuyés par le CTC et ils voudraient l'être. Nous ne devrions pas craindre d'aider les Sandinistes; depuis 1979, ils ont fait des progrès incroyables.

Il s'est trouvé que j'étais là-bas au moment où Danny Hortega a annoncé la première élection libre, en une centaine d'années. Il annonçait cette élection devant 200 000 personnes rassemblées sur une place et j'y étais. Il déclarait: "Oui, nous voulons la démocratie, mais nous ne voulons pas le genre de démocratie que les Etats-Unis essaient de nous imposer; nous ne voulons pas d'une démocratie dans laquelle un tiers seulement de la population vote pour le Président, nous ne voulons pas d'une démocratie dans laquelle les minorités sont toujours victimes de discrimination et nous ne voulons pas d'une démocratie dans laquelle l'argent des citoyens, les réductions des services sociaux sont utilisés pour tuer des Nicaraguayens. Nous ne voulons pas de cette démocratie-là.

Lorsque je suis revenue en Colombie Britannique cette année, j'ai réalisé que j'avais été dans un pays où j'avais vu ce qu'était réellement la pauvreté. Si vous n'êtes jamais allé dans un pays du Tiers-Monde, vous ne savez pas ce que c'est. Ces gens sont pauvres et moi je revenais dans cette magnifique province, pleine de santé, et que nous arrive-t-il maintenant? Nous perdons nos services sociaux, nous perdons notre Code du travail et dans l'avenir nous trouverons peut être difficile de survivre en tant que mouvement syndical en Colombie Britannique. Or, je venais de quitter un pays où, si pauvre qu'il soit, la population a un service médical et de garderie, où ses travailleurs ont des droits. Partout où nous nous sommes rendus au Nicaragua, les gens nous ont dit: "Nous pensons que les Canadiens ne comprennent pas ce qui se passe vraiment ici s'il vous plaît, vous devez leur dire la vérité." Ces gens sont comme nous tout ce qu'ils veulent c'est une vie meilleure pour leurs enfants, tout comme nous. J'estime que nous devrions prendre en considé-

ration qu'il est très important pour eux que nous les aidions. Actuellement la situation est très grave; les Nicaraguayens ont à faire face à une invasion et des gens sont abattus aux frontières en ce moment. Nous ne pouvons pas tout simplement rester là à regarder ce qui se passe.

M. J. DONALDSON (Fédération des travailleurs de l'Ontario — Construction — Section locale 721): Je crois qu'au cours des deux dernières années, quelque 200 syndicalistes se sont rendus au Nicaragua et tous sont revenus impressionnés par le courage et le dévouement du peuple nicaraguayen. En revenant, nous savions qu'il nous serait difficile de raconter à nos confrères et consoeurs ce que nous avions vu là-bas, car nous avons constaté un engagement incroyable à l'égard de la révolution.

Alors que j'étais un jeune matelot de 24 ans, j'ai visité cette partie du monde où tout n'était que maladie, misère noire et dégradation. Vingt-neuf ans plus tard, et en comparaison, je dirais que ce pays c'est l'utopie, mais certes pas une utopie en termes d'économie, mais en termes d'humanité. Pendant notre voyage de trois semaines, jamais nous n'avons entendu un Nicaraguayen dire "moi" ou "je", mais toujours "nous". Ils travaillent ensemble pour défendre leur pays et pour défendre leur révolution. Circulant à travers tout le pays, nous avons rencontré des gens de toutes conditions; ceux des conseils exécutifs des syndicats, des usines, des entreprises; nous nous sommes entretenus avec des ouvriers agricoles, des membres de la Commission des droits de la personne, des membres du gouvernement, des différents partis. Nous avons rencontré des gens dans les rues, dans les marchés. Nous avons eu des entretiens avec des membres du mouvement des jeunes, du mouvement des femmes, du mouvement des mères, des héros et des martyrs et permettez-moi de vous dire quelques mots de celles-ci. Il est profondément regrettable qu'une organisation de ce nom doive exister et il est non moins tragique que ce mouvement existe précisément parce que plus de 50 000 Nicaraguayens ont été tués durant la révolution et depuis. Quelques faits nous ont été rapportés par ces mères dont les fils et les filles ont été tués; on a parlé des tortures infligées sous le règne de Somoza, alors que ses troupes emmenaient les enfants pour les torturer pour les ramener ensuite dans leurs quartiers et les exécuter sous les yeux de leurs mères.

Nous avons passé un certain temps avec le mouvement des jeunes sandinistes, qui ont maintenant 18 et 19 ans et qui, pendant la révolution se sont battus contre les tanks avec des bâtons et des pierres. Ils n'ont pas eu d'enfance mais ils sont bien décidés à ce que leurs enfants en aient une. Les mères des héros et des martyrs disent que leurs fils et leurs filles ne sont pas morts, qu'il vivent en la révolution et que le moment venu ils prendront les armes pour la défendre.

Chaque fois que nous quittions l'une de ces réunions, après avoir discuté avec ces gens, ils nous disaient combien ils avaient besoin de notre aide. Mais plus que d'une aide matérielle, ils ont besoin avant tout de notre solidarité. Je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous dire cela et faire appel à l'expression de votre solidarité envers ces Nicaraguayens.

Bien que je me trouve à un micro "pour" je crois devoir demander au Comité des Affaires internationales pourquoi il n'a pas inclus la résolution IA-53 de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick à la résolution IA-1, cela donnait une trentaine de résolutions combinées, et aussi pourquoi il n'a pas été plus spécifique. Je tiens à ajouter que nous devrions accorder aide et appui à tous les syndicats au Nicaragua, entamer le dialogue avec le "CST" et nous engager avec les groupes de solidarité dans ce pays. Je crois que nous devrions vraiment oublier la question à propos de l'affiliation internationale. Les Nicaraguayens ne luttent pas seulement pour résoudre leurs problèmes de subsistance, ils combattent pour survivre.

M. B. WEISLEDER (SNFPP-SEFPO — Section locale 595): C'est avec le plus grand regret que je dois me prononcer contre la résolution car je suis profondément attristé par le fait qu'étant donné la situation existant aujourd'hui en Amérique centrale, et en particulier au Nicaragua, elle est totalement inadéquate. Ce qu'il nous faut, c'est un engagement très clair du Congrès du Travail du Canada, non seulement contre les mercenaires soutenus par les Etats-Unis et contre la dictature des marionnettes américaines, non seulement contre l'intervention militaire au Nicaragua, non seulement contre l'autodétermination dans l'abstrait, il nous faut de la part du mouvement syndical un engagement net assurant notre appui aux réalisations héroïques des travailleurs nicaraguayens, à leur gouvernement révolutionnaire et à leurs organisations de masse. Ce dont nous avons besoin c'est d'un engagement à leur fournir une aide matérielle afin que ce peuple puisse poursuivre la tâche qu'il a entreprise. La résolution que nous avons sous les yeux ne résume pas ou ne représente pas l'esprit de plusieurs résolutions qui ont été proposées par des organisations de ce Congrès à cette assemblée. Je signale la résolution IA-28, soumise par mon syndicat, et il y en a d'autres très intéressantes que l'on a laissé de côté en élaborant celle dont nous discutons en ce moment.

En cinq courtes années, le gouvernement sandiniste a fait preuve d'un dévouement remarquable aux intérêts des déposédés du Nicaragua. Il a entrepris une redistribution des terres aux paysans; il a établi un service médical et d'hygiène gratuit, il a combattu l'ignorance et la discrimination par une croisade nationale d'alphabétisation qui lui a valu un prix aux Nations unies. Il a mobilisé l'économie paralysée, procuré des emplois par le moyen de réinvestissement dans la production, dans l'habitation, l'éducation. Enfin, il a agi de façon à répondre aux besoins alimentaires des enfants et des familles. Il a imposé le contrôle des prix pour lutter contre l'inflation. Le gouvernement sandiniste est précisément le genre de gouvernement dont nous aurions besoin au Canada; il mérite notre appui inconditionnel dans la lutte qu'il mène pour la survie de son peuple.

Le "FSOA" a pris la situation en main et a lancé la reconstruction d'une nation qui a été décimée et appauvrie dans des circonstances d'hostilité inimaginables; il a hérité des destructions, de la misère laissée par la dynastie Somoza. A cela, sont venues s'ajouter, il y a deux ans, des inondations qui ont laissé plus de 100 000 personnes sans abri. Il y a eu aussi le sabotage des usines par les hommes d'affaires nicaraguayens pro-Somoza et une campagne de mise en quarantaine économique par le gouvernement des Etats-Unis et les corporations américaines. Maintenant, il est confronté à une invasion de mercenaires sans pitié, armés jusqu'aux dents par Washington et la "CIA", et il est dans l'obligation de consacrer 25 pour cent du budget national à la lutte contre cette invasion. Chaque jour on enregistre des vols de reconnaissance illégaux au-dessus du pays, des bombardements terrifiants, des explosions dans les usines, les centrales électriques, sur les ponts et, ce qui constitue la plus grande honte et dont vous êtes sans doute au courant, ce qui a été condamné par la Cour internationale de justice, le minage des ports nicaraguayens qui a entraîné la mort de plusieurs pêcheurs et empêché la livraison de produits médicaux et d'équipement technique à un pays qui en a le plus grand besoin.

Face à ces obstacles et à l'hostilité opiniâtre de Washington et à ses maîtres impérialistes, le Nicaragua a besoin de notre appui, d'une aide totale, énergique, adéquate. Ce n'est pas de gestes timides dont le Nicaragua a besoin; il n'a pas besoin non plus de discours sur l'autodétermination et le pluralisme, ou de commentaires incertains et critiques des dirigeants du CTC sur la censure et les limites quant aux droits politiques et syndicaux, observations qui apportent de l'eau au moulin de Washington en ce qui concerne la répression et l'intervention. En tant que membre du SNFPP, élément du SEFPO, je tiens à dire que je désapprouve personnellement que l'on ait utilisé le bulletin de mai-juin du SNFPP pour lancer des attaques calomnieuses contre la révolution au Nicaragua.

Pour conclure, j'ajoute que le gouvernement sandiniste est en train de construire la société la plus démocratique et la plus favorable qui soit aux travailleurs dans les Amériques. Les libertés religieuses et les droits de la personne ont été étendus; des élections démocratiques sont prévues pour le 4 novembre prochain. Il est grand temps que le Congrès du Travail du Canada établisse des relations avec tous les syndicats nicaraguayens, y compris la Centrale syndicale sandiniste qui représente plus de 85 pour cent des travailleurs de ce pays. En fait, ce serait un peu comme si le "Frère" de Grande-Bretagne, le "TUC" venait prononcer une allocution au congrès de la Fédération canadienne des travailleurs au lieu de s'adresser au Congrès du Travail du Canada.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Bon, vous avez terminé. Je suis vraiment tolérant.

M. B. WEISLEDER (SNFPP-SEFPO — Section locale 595): En l'absence de certaines dispositions, monsieur le Président, je suis obligé de m'opposer à cette résolution et j'espère que l'on en proposera le renvoi afin de corriger ce déséquilibre.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vous suggère de relire la résolution dont nous discutons; ce n'est pas une résolution sur le

Nicaragua, mais sur l'Amérique centrale; il ne s'agit pas d'un débat sur la question de savoir qui est la meilleure de la FSM ou de la CISL, mais de l'aide à l'Amérique centrale. Laissons tomber ces querelles intérieures sur la comparaison entre FCT et CISL et entre CTC et FSM.

M.T. COOK (SCFP — Section locale 2440): Je me prononce en faveur de cette résolution en raison de son excellent contenu, pour la façon dont elle dit très clairement que nous sommes opposés à la politique des Etats-Unis en Amérique centrale, et pour l'interruption de l'aide bilatérale au pays — je suppose qu'il est question ici du Honduras — qui sert de base à une intervention militaire. J'appuie également cette résolution en raison de sa déclaration, au nom des travailleurs canadiens, qui vient soutenir les travailleurs de l'Amérique centrale.

Je partage, mois aussi, quelques inquiétudes manifestées jusqu'ici par d'autres orateurs. Je ne pense pas qu'il était sage, en effet, de mettre ensemble, dans la même résolution, des questions relatives à l'Amérique centrale en général et des questions concernant le Salvador et le Nicaragua. Selon moi, cette résolution aurait été plus forte, plus claire quant aux sens du genre d'aide qu'elle nous demande d'apporter aux travailleurs de l'Amérique centrale.

Je travaille pour une organisation engagée dans le développement international. Ma section locale a des membres qui travaillent un peu partout au Canada pour apporter jour après jour, leur aide dans le domaine de l'éducation des Canadiens en ce qui concerne les affaires internationales. Nous avons aussi des membres qui, à travers le monde, travaillent directement avec la population des pays en voie de développement pour les aider à mettre en oeuvre certains des droits de la personne que nous avons déjà et que nous avons parfois tendance à oublier.

Il est une chose que je voudrais rappeler: nous ne pensons pas toujours au contexte dans lequel nos confrères et consoeurs du reste du monde travaillent et doivent lutter pour faire respecter leurs droits. Nombre d'entre eux doivent lutter contre des années, des décennies et même des siècles d'oppression, qu'il s'agisse du colonialisme en Afrique, ou de la brutale répression militaire en Amérique latine. Parfois même, ils doivent se battre contre leurs propres élites locales, que ce soit les gens d'église influencés par leurs membres, les dirigeants gouvernementaux, les militaires qui se livrent à l'oppression. Ils doivent lutter contre les corporations multinationales puissantes dont certaines possèdent plus de richesses et d'avoirs que n'en possède le pays où vivent ces populations; ils doivent lutter contre le "droit" que se sont octroyé les Etats-Unis de choisir quand et où les peuples peuvent prendre leurs propres décisions.

Lorsque ces peuples parviennent à rejeter ce genre d'oppression, c'est une réalisation remarquable, mais la lutte ne finit pas là pour autant, elle devient une lutte de survie lorsqu'il faut combattre l'isolement économique, le retrait de l'aide et du soutien, lorsqu'il faut s'élever contre la menace militaire et l'intimidation et faire face à une invasion militaire incontestable; souvenons-nous du cas de Grenade, il n'y a que quelques mois. La lutte de ces peuples contre ces puissants élements est extrêmement difficile et elle le devient plus encore lorsqu'ils doivent la mener seuls. Ils ont le plus grand besoin de notre aide, de notre appui et je félicite les membres du Congrès et les syndicats canadiens qui ont participé à nouer ce genre de liens avec nos confrères travailleurs d'outre-mer. Je dois ajouter que je ne partage pas l'opinion de certains dirigeants syndicaux qui saisissent toutes les occasions pour critiquer hors du contexte, et souvent sans beaucoup d'arguments à l'appui et de connaissances. Le Nicaragua est un cas en soi; Ronald Reagan a toutes les possibilités voulues pour exposer ses arguments et Napoleon Duarte également. Ce dont la population du Nicaragua a besoin maintenant c'est que les dirigeants du mouvement syndical canadien répètent les mêmes déclarations.

Dans ma section locale, depuis vingt ans que nous travaillons au développement international, nous avons retenu une chose importante, à savoir que nous ne pouvons déterminer, pour les populations de l'Amérique centrale, celle du Nicaragua ou d'ailleurs dans le monde, quel genre de gouvernement elles devraient avoir, comment elles devraient instaurer leur démocratie et quels genres de syndicats devraient être les leurs. Nous n'avons pas le droit d'en décider pour elles et si nous prétendions le contraire, c'est que nous ne vaudrions pas mieux que les Etats-Unis. Ce qui est clair, c'est que le Nicaragua a fixé son choix sur le gouvernement sandiniste et que 500 000 êtres humains ont donné leur vie pour ça. Notre rôle est d'aider ces gens à survivre et à construire le genre de société à laquelle ils aspirent.

M. W. MUNDLE (SPC — Section locale de Moncton): Je me prononce contre cette résolution et presque exactement pour les raisons que vous avez évoquées tout à l'heure, en intervenant pour dire qu'elle ne traitait pas du Nicaragua. Malheureusement car elle devrait traiter du Nicaragua; en effet, si vous jetez un coup d'oeil sur la Document no. 10 vous verrez qu'il y est fait allusion aux résolutions IA-1, 28, 53 qui parlent précisément de ce pays et d'une plus grande activité dans nos rapports avec les centrales syndicales au Nicaragua. C'est en raison de cette absence d'action, cette répugnance du CTC à reconnaître d'autres syndicats que je m'oppose à cette recommandation. Je ne m'oppose certes pas à la partie de ce texte qui traite de l'intervention américaine, il est bien évident que nous devons être contre cette attitude, mais la résolution que nous propose le Comité présente des lacunes sérieuses il nous demande continuer à procéder comme nous l'avons fait depuis quelque temps. Lisez le dernier "Résolu" et vous constaterez que c'est exactement ce qu'il préconise: ". . . continue de soutenir les travailleurs de cette région et leurs organisations légitimes". Si cela signifie que nous devons continuer ce que nous avons fait dans le passé, ce n'est sûrement pas assez. D'ailleurs, dans le passé nous ne sommes pas allés assez loin quant au travail des syndicats en Amérique centrale, et en particulier au Nicaragua.

D'autres orateurs veulent traiter du Salvador qui est dans une situation grave et j'espère que personne ne posera la question préalable avant que nous ayons entendu leur opinion sur la question.

La Nicaragua a traversé de dures épreuves outre la révolution. Des inondations, des tremblements de terre ont causé des destructions se chiffrant à des millions de dollars, et la révolution a coûté la vie à 50 000 personnes sur une population de deux millions et demi d'habitants; ceci mis en équation avec la population canadienne, donnerait 500 000 morts chez nous, c'est-à-dire beaucoup de monde.

Maintenant ce pays a un gouvenement qui travaille à sa reconstruction. Je suis allé deux fois au Nicaragua et j'y ai constaté que les gens étaient animés de la même détermination de ne jamais revenir à une dictature comme celle de Somoza, de ne jamais revenir à ce genre de vie. Ils veulent établir leur propre société démocratique et non pas nécessairement une société américaine.Ils procèdent à des changements très positifs. Alors, pourquoi l'agression américaine à laquelle nous assistons? Pour une bonne raison, à savoir que le gouvernement américain ne tolérera pas le type de liberté qu'a le peuple nicaraguayen, le type de dignité qu'ont les travailleurs du Nicaragua et il ne veut pas que ce genre de dignité se répande dans le reste de l'Amérique centrale où les travailleurs, comme ceux du Salvador, commencent à réagir et à dire: "Nous voulons aussi quelque chose comme ça!" Le gouvernement américain ne veut pas que cela se produise en Amérique centrale et il va faire tout son possible pour détruire ce pays, pour détruire la révolution et tous les gains que les travailleurs ont acquis.

Nous devons vérifier ce que le CTC a fait. Il n'est pas douteux que tout de suite après la révolution, le CTC leur a donné quelque argent, mais depuis lors nous n'avons rien fait de significatif. Le soutien qui a été accordé est venu des travailleurs de la base, des groupes de solidarité à travers le Canada; même le gouvernement fait maintenant davantage pour le Nicaragua, il vient en tête avant le CTC; le NPD essaie de créer un certain embarras au gouvernement en demandant qu'il ouvre une ambassade dans ce pays. Mais nous, nous rejetons certaines résolutions en disant qu'elles se trouvent combinées dans celle-ci, or elles n'y sont pas et j'espère que ce texte sera renvoyé au Comité. Le premier jour de l'assemblée, nous avons demandé que nos résolutions regénèrent de l'action dans notre propre pays, nous voulons de l'action qui apporte un soutien aux travailleurs des autres pays dans le monde comme aux travailleurs du Nicaragua.

Jusqu'à maintenant, notre politique des affaires internationales a fait fausse route. Je ne sais pas si cela est dû au fait que l'argent que nous recevons vient de l'ACDI, que celle-ci est contrôlée par le gouvernement et que celui-ci nous dit où aller et où ne pas aller. Mais je voudrais poser une question pour que le Président du Comité nous explique tout simplement ce que nous entendons par ". . . organisations légitimes . . ." cela pourrait supprimer beaucoup d'opposition. Lorsqu'on parle d'organisations légitimes, devons-nous comprendre qu'il s'agit du CST au Nicaragua et que dans l'avenir

nous allons travailler avec lui et avec les autres centrales syndicales? S'il en est autrement, alors que cette résolution soit renvoyée au Comité pour que l'on y insère les éléments fondamentaux des résolutions en cause.

M. G. DOCQUIER (Président du Comité des Affaires internationales): Je tiens à informer l'assemblée que le Président McDermott a prévenu le CST que nous enverrions cet été une délégation au Nicaragua. Je crois que cela répond à la question de notre confrère. Nous traitons directement avec les gens au Nicaragua et nous ne nous contentons pas d'envoyer une délégation car cela ne suffit pas pour aider des gens qui sont dans le besoin. Certains peuvent critiquer ce qui a été fait par l'intermédiaire du CTC et prétendre voir traiter l'argent à la manière de la "CIA", et lorsqu'ils me tiennent de tels propos ils me rendent malade. Ce que nous pouvons faire c'est mettre en oeuvre des projets qui peuvent les aider à faire ce qu'ils veulent réaliser. C'est à cela que s'emploi le CTC et nous en discutons avec le "campesino" au Nicaragua; nous leur avons offert notre aide pour la réalisation de projets qui sont les leurs et non les nôtres.

M.O. NUNEZ (Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique, Local 556): Vous venez de le dire, il s'agit d'une résolution sur l'Amérique centrale mais ce que nous comme délégués, nous voulons c'était une résolution séparée sur le Nicaragua et sur El Salvador et non pas une résolution unique qui essaie de dire beaucoup de choses mais qui finalement ne dit presque rien. Il y a eu plusieurs résolutions qui ont été envoyées et sur le Nicaragua et sur le Salvador dont par mon propre syndicat. Or je pense que ça reflète la politique du CTC et particulièrement la politique du service des Affaires internationales, une politique ambiguë et souvent contradictoire. Lorsque le CTC, par exemple, appuie l'ORIT, l'organisation régionale inter-américaine du travailleur qui, dans le passé, a appuyé les derniers régimes dictatoriaux en Amérique latine, la politique du CTC ne peut être qu'ambiguë.

Lorsqu'en 1981 il y a eu à Montréal, une conférence sur le Salvador on a invité le CTC qui a décidé de ne pas être présent parce qu'il y avait des organisations qui venaient à cette conférence qui n'étaient pas affiliées à la CISL. Parce qu'il y avait des organisations qui étaient affiliées à la FSM. Je pense qu'il s'agit là d'une politique ambiguë qui fait des différences, qui pose des conditions qui essaie de diviser les travailleurs en Amérique latine en disant: il y a des organisations légitimes et des organisations affiliées à la CISL qui devraient être selon vous, légitimes. Je trouve que cette résolution est très faible, même si je ne peux que l'appuyer; c'est pour cela que je suis ici au microphone, parce que, en principe, je suis d'accord avec elle, mais je trouve qu'elle est très faible face au drame et face à la situation dramatique en Amérique centrale. On s'attendait à avoir un appui plus ferme du CTC particulièrement de cette assemblée. L'année dernière, j'ai visité le Mexique et les Mexicains sont beaucoup plus solidaires que les travailleurs canadiens, même si les mexicains ont des moyens plus faibles. A un congrès syndical auquel j'ai participé, ils ont décidé de donner un jour de salaire pour appuyer la cause des travailleurs du Nicaragua et des travailleurs du Salvador. Le Service des Affaires internationales du CTC a besoin d'une profonde restructuration, de changement, pour qu'il n'adopte plus de politique conservatrice, pour qu'il appuie plus fermement les travailleurs de l'Amérique latine, et particulièrement de l'Amérique centrale.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vais donner la parole à un membre du Comité mais auparavant, je veux simplement ajouter ceci: en ce qui concerne le Nicaragua le CTC n'a aucune excuse à présenter à qui que ce soit. Je me trouvais à Caracas au Vénézuela lors de la chute de Somoza. Nous avons été le premier syndicat à être au Nicaragua les tout premiers jours. Après notre retour, en l'espace d'une semaine nous avons recueilli plus d'un million de dollars en aide matérielle et en secours, nous avons engagé toute une flotte d'avions pour leur emporter produits médicaux, aliment pour bébés, tentes, poêles et tout ce que comportait la liste des choses dont ils avaient un besoin urgent. Et cela a été fait avant que quiconque ait pris la moindre initiative ou même y ait pensé. Les initiales de la "CIA" qui mine les ports et de l'ACDI d'où nous vient l'argent, peuvent paraître quelque peu semblables, malgré cela il n'y a aucune comparaison possible et je défie qui que ce soit ici de prouver que l'ACDI, notre Agence canadienne de développement international, a un rapport quelconque avec la "CIA", ou qu'elle agit de la même manière. Nous pensons tout autrement. Et ne croyez pas cette rhétorique qui prétend que nous faisons une distinction parce que notre argent est relié à l'ACDI et que quelqu'un au sein du gouvernement nous dit ce que nous devons faire. Le jour où l'ACDI ou qui que ce soit agirait ainsi à notre égard, il serait envoyé au diable et nous continuerons à oeuvrer en toute indépendance; mais il n'est pas question que cela se produise.

Je donne la parole au confrère Meagher et ensuite nous accepterons la question préalable.

M. T. MEAGHER (Secrétaire du Comité des Affaires internationales): J'ai eu, je ne dirai pas le plaisir, mais le privilège de me rendre au Salvador il y a une dizaine de jours, avec une délégation syndicale comprenant Don Taylor, des Métallurgistes unis, D. Sexton, de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, et Don Lee. Le fait est qu'il y a beaucoup plus de divisions dans cette assemblée qu'entre les représentants syndicaux et les travailleurs en Amérique centrale, mais ne saisissez pas cette occasion pour voir des divisions parmi eux, ce n'est pas leur objectif. Après avoir discuté à maintes et maintes reprises avec ces représentants des syndicats, nous avons essayé de savoir s'il existait des divisions. Ils ont un très grand respect mutuel et ce n'est pas à nous de dire ce qu'ils devraient penser. Dans cette résolution, ils demandent le droit à l'autodétermination; je n'en demande pas plus pour moi-même, je ne cherche pas autre chose pour eux.

Il ne nous appartient de leur dire ce que devraient être leurs décisions, mais nous devrions user de toute notre influence pour nous assurer qu'ils aient la possibilité de déterminer eux-mêmes leur avenir, de le décider en toute liberté, sans incidence extérieure, sans interférence américaine, sans débarquement armé.Si nous disons, nous, que nous soutenons la démocratie, je peux vous affirmer qu'ils le déclarent aussi avec la dernière énergie. Tandis que nous parlons, en tant que syndicalistes, de notre désir d'avoir davantage de vacances ou de gagner davantage, eux luttent actuellement pour leur existence même. Ils ne peuvent se réunir que clandestinement et il faut voir leur courage car ils ne peuvent passer toutes les nuits chez eux, ils sont obligés de se déplacer continuellement poursuivis par les escouades de la mort. Face à cette situation, je vous en prie ne les desservons pas en disant cela doit être fait comme ceci ou autrement. Nous avons rencontré les mères des disparus, nous avons vu ce que l'on fait des droits de la personne dans cette poursuite. De nombreuses vies sont marquées chaque jour. A Mexico je me suis entretenu avec des syndicalistes en exil, qui avaient subi d'incroyables tortures. C'est nous qui, en tant qu'organisation qui dit croire à une démocratie honnête, devons leur assurer la possibilité de mettre en pratique ce qu'ils désirent le plus.

Avant de me rendre en Amérique centrale, envoyé par le CTC ou d'autres organisations, j'ai souvent reçu des télégrammes, des lettres, nous priant de transmettre aux gouvernements de ces différents pays, des demandes de libération de quelqu'un, en les invitant à mettre un terme aux suppressions. A dire vrai, je ne m'y suis pas tellement arrêté, cependant j'ai rencontré à Mexico un homme qui est aujourd'hui bien vivant parce que nous avons fait parvenir ces lettres. Nous avons aussi envoyé les télégrammes et à présent c'est à eux de poursuivre ce travail. Le mouvement syndical canadien jouit d'un très grand respect mais nous ne devrions pas en tirer de conclusion. Le Président McDermott a décrit le genre d'aide que nous voulons accorder, cela ne nous engage en rien, il s'agit de ce que vous, vous voulez faire.

J'espère sincèrement que les syndicalistes qui sont ici et qui ont l'occasion de se rendre en Amérique centrale, en profiteront pour emporter des messages d'encouragement à ces populations, et pour nous parler ensuite de ce qu'ils auront vu là-bas. Je crois que ceux d'entre nous qui y sont allés en sont revenus vivement émus; s'il en était autrement, nous ne serions pas des êtres humains. Toutefois, ne soyons pas divisés à leur sujet; ce qu'ils souhaitent, c'est un mouvement syndical canadien qui, en leur nom, puisse exercer des pressions sur la conscience du monde entier, pour que ces pays reçoivent toute l'assistance dont ils ont besoin et j'estime que nous avons l'obligation d'y veiller. Au lieu de nous livrer mutuellement à de mesquines querelles, rassemblons-nous plutôt derrière le Congrès du Travail du Canada pour exercer notre influence en Amérique centrale afin que les gens de là-bas puissent atteindre la démocratie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture du débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Nous passons au votre sur la recommandation du Comité. Ceux qui sont pour? Contre? La motion est adoptée.

M.G. DOCQUIER (Président du Comité des Affaires internationales): Les délégués ont reçu la résolution d'urgence no. 3, qui traite de la situation au Guatemala où le Syndicat des embouteilleurs de Coca-Cola avait signé un accord après une très dure lutte en 1979-1980, dans laquelle le CTC a joué en rôle important en obtenant la reconnaissance dudit syndicat et la signature d'une convention collective. Or cette situation se renouvelle et le CTC a fait des représentations en collaboration avec le Secrétaire internationale du Commerce et des travailleurs de l'alimentation.

Mad. K. NAYLOR (Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers — Section locale 67): Question d'information. Je ne peux pas écarter l'importance des autres résolutions, mais dans votre allocution d'ouverture, vous avec dit que la question sans doute la plus importante à l'ordre du jour de l'assemblée est la lutte pour la paix. Or nous commençons à être à court de temps et je voudrais seulement avoir l'assurance que l'important document sur la paix et les directives du mouvement syndical sur cette question viennent en discussion.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous n'avons pas l'intention de quitter l'assemblée avant d'avoir étudié la question fondamentale de la paix.

Mad. K. NAYLOR. Je vous remercie.

M.G. DOCQUIER (Président du Comité des Affaires internationales): Résolution d'urgence no. 3:

"ATTENDU QUE dans les années 1979-1980, huit membres de l'Exécutif du Syndicat des embouteilleurs de Coca-Cola au Guatemala ont été assassinés au cours d'un litige portant sur la reconnaissance syndicale;

"ATTENDU QUE le litige a finalement été réglé en 1980, après que l'UIT, le Congrès du Travail du Canada et d'autres organisations syndicales eurent déclaré un boycottage des produits Coca-Cola;

"ATTENDU QU'en février 1984, la compagnie Coca-Cola a faussement prétendu que son usine du Guatemala était en faillite, ce qui a amené les travailleurs à occuper les lieux en geste de protestation;

"ATTENDU QUE les pressions syndicales de l'étranger ont contribué à la conclusion d'une entente provisoire entre Coca-Cola et ces travailleurs;

"IL EST RESOLU que le CTC fasse savoir à la compagnie Coca-Cola qu'il s'inquiète de la sécurité physique de ces travailleurs et qu'il songera à déclarer un nouveau boycottage de ses produits si l'entente de mai 1984 n'est pas intégralement respectée par Coca-Cola.

Je présente une motion d'adoption de cette résolution, appuyée par Terry Meagher.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceci est sans doute un très bon exemple de ce dont parlait Terry Meagher. Nous avons envoyé une délégation au Guatemala où les travailleurs avaient occupé l'usine dans la ville même. Lorsque nous nous rendons là-bas, ce n'est pas pour y faire des sermons, nous y allons avec de l'argent dans nos poches et aussi d'autres choses qui leur sont nécessaires. Ces gens étaient en état de siège. Lorsque notre délégation est revenue j'ai posé la question suivante: comment peuvent-ils vraiment se tirer d'une telle situation dans un endroit comme Guatemala? Une junte militaire, une dictature . . . et voilà la réponse: l'opinion et la pression mondiales, le soutien du monde tout entier, la sensibilité d'une réaction économique qui peut en résulter, c'est tout ce qui peut sauver ces travailleurs courageux de l'usine de Coca-Cola de Guatemala, de la fameuse escouade de Coca-Cola et/ou du gouvernement. En raison de la pression que l'"UIF" a pu exercer à travers l'Europe, la Scandinavie, et partout ailleurs, la compagnie a maintenant accepté de signer une convention collective, elle reprend les travailleurs et va appliquer les dispositions de la convention. Voilà ce qu'il en est. Ceci dit, dans cette résolution, nous prévenons les intéressés: si vous nous trompez, ce que la semaine dernière nous avions décidé de faire nous le ferons et le boycott et autres mesures seront mis en oeuvre non seulement dans ce pays mais dans le monde entier.

M. D. SEXTON (TUAC — Section locale 633): Avec deux autres membres du CTC j'ai eu le privilège de faire partie de la délégation qui s'est rendue au Guatemala il y a un peu plus de deux semaines. J'ai visité cette usine et j'y ai passé la nuit avec les travailleurs; malheureusement cette visite était trop courte. Je crois qu'au cours de toutes mes années dans le mouvement syndical, je n'ai jamais vécu des moments plus émouvants et je n'ai jamais éprouvé des sentiments aussi poignants qu'avec ces gens, dans cette usine. Leur détermination, leur dévouement, leur solidarité sont étonnants et je ne pourrais que souhaiter qu'il en soit de même ici. Ils sont décidés à gagner. Ont-ils peur? Oui, ils ont peur et j'avais peur moi aussi lorsque j'étais avec eux mais ils doivent vivre là. Ils ont demandé à notre délégation de venir à cette assemblée pour vous apporter leur salut fraternel et vous faire part de leur reconnaissance pour notre soutien. Ils savent d'ailleurs que sans l'appui international, ils sont perdus. Les militaires n'ont pas pénétré dans l'usine parce qu'ils savent quels sont les échos retentissants de ce différend. Il y a quatre ans, les travailleurs ont perdu huit membres de leur exécutif. Ils n'essaient pas d'obtenir de l'argent ou des avantages, ce qu'ils veulent c'est que leur syndicat soit reconnu.

Le différend qui vient de prendre fin ne se déroulait pas autour d'une convention collective il visait l'existence même du syndicat. Le jour où on devait leur dire que l'usine fermerait ses portes, leur exécutif a été convoqué à une réunion et on leur a annoncé que l'usine fermait; conformément à la loi du pays, une certaine somme d'argent avait été prévue comme indemnité de cessation d'emploi. Chacun des membres de l'exécutif s'est vu offrir 60 000$ U.S. s'ils pouvaient convaincre les travailleurs de l'usine d'accepter ladite indemnité de cessation d'emploi et s'ils quittaient le syndicat. Au Guatemala, 60 000$ cela représente beaucoup d'argent. Ils ont répondu à la compagnie ce qu'elle pouvait faire de ces 60 000$, ce qu'ils voulaient c'était leur syndicat.

Malheureusement, sans doute en raison des pressions économiques, ils ont perdu quelques-uns des leurs, mais il restait encore plus de 400 personnes dans cette usine. Les militaires ne l'ont pas envahie, cependant les travailleurs vivent toujours dans la peur; mais la solidarité internationale les soutient par des lettres, des télégrammes venant de tous les points du monde, de la Grande-Bretagne, du Canada, des Etats-Unis, de l'Australie, de la Thaïlande, de partout. Notre délégation a traduit pour eux des lettres qu'ils n'avaient pas pu lire. Ces gens demandent bien peu: ils veulent qu'on les autorise à travailler, à travailler ensemble et à avoir leur syndicat. Notre délégation avait été précédée d'une autre, venant des E.-U., qui avait apporté des fonds grandement nécessaires. Nous aussi nous avions apporté de l'argent mais les fonds qu'ils ont reçus ne dureront guère plus d'une dizaine de jours car ils ont leurs familles à faire vivre, et ils subviennent également aux besoins des veuves des martyrs.

J'ai été infiniment heureux d'apprendre, en arrivant ici, qu'un accord avait été signé; certains des détails en sont encore confidentiels mais les travailleurs sont payés maintenant pour occuper l'usine. Ils ont établi un fonds pour les veuves de ceux qui ont été assassinés et pour leurs familles. Le taux de salaire fixé dans leur convention est seulement de 17$ par jour.

Je tiens à remercier le CTC ainsi que plusieurs syndicats qui ont contribué à ce voyage et à celui au Salvador, mon propre syndicat en particulier, aux niveaux national et provincial. Au nom des travailleurs de Coca-Cola au Guatemala, je vous remercie bien vivement.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vais donner la parole au délégué au micro 1, ensuite nous accepterons la question préalable.

M. R. HILL (Vice-Président des ouvriers unis des brasseries, farine, céréales, liqueurs douces et distilleries — Section locale 381): Je me prononce contre cette résolution parce que je ne pense pas qu'il soit nécessaire de boycotter maintenant ou même de parler d'un boycott. Je crois que ce qui devait être l'a été.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous ne parlons pas de ça, nous ne proposons pas un boycottage.

M. R. HILL (UCOB — Section locale 381): Vous dites certainement que vous l'envisagez.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Si l'on nous trompe, oui.

M. R. HILL (UCOB — Section locale 381): Autre chose qui me préoccupe, c'est que notre syndicat représente la majorité des travailleurs dans les boissons gazeuses au Canada et lorsque vous avez décidé d'envoyer une délégation au Guatemala nous n'en avons été informés que lorsqu'elle a été partie. Je pense que cela n'était pas juste. Nous savons quels sont les résultats du boycottage,ils privent les travailleurs de leur emploi. J'ai écouté le confrère Meagher lorsqu'il a dit que nous devons rester en dehors de leurs

affaires intérieures et que nous devons leur fournir ce dont ils ont besoin. Mais si nos confrères et consoeurs sont sans travail nous ne serons pas en mesure de leur envoyer de l'argent et ce qui leur est nécessaire pour leurs familles.

J'estime donc qu'il n'y a aucune raison pour que cette résolution envisage un boycott. Je ne sais pas si vous en avez informé l'assemblée, mais la compagnie Coca-Cola n'est pas la seule en cause, il y a le "Dr. Pepper" qui à un certain moment, possédait la société d'embouteillage la moins syndiquée au Canada, qui est "Canada Dry". Aucune de leurs usines n'est organisée. En conséquence, je pense que cette résolution n'aurait pas dû être dirigée seulement contre Coca-Cola; je crois qu'il ne faudrait oublier personne.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption de cette résolution. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. T. MEAGHER (Prés dent du Comité des Affaires internationales): Résolution de remplacement sur la Grenade, qui englobe les résolutions IA-3, 29 et 43:

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada condamne sévèrement le meurtre brutal du premier ministre Maurice Bishop, des chefs syndicaux Vincent Noel et Fitzroy Baines et d'autres Grenadiens lors du coup d'Etat qui a renversé Bishop;

"ATTENDU QUE le CTC, suivi par le "Caribbean Congress of Labour", le Conseil syndical du Commonwealth et la Confédération internationale des syndicats libres, a condamné l'invasion de la Grenade par les forces interventionnistes des Etats-Unis et de certains pays antillais;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire approuve cette condamnation et demande au CTC de poursuivre ses efforts pour obtenir que toutes les forces d'occupation quittent la Grenade et que ce pays retrouve un gouvernement civil démocrate;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que, dans cette optique, le CTC envisage prioritairement de fournir une aide éducative au mouvement syndical de la Grenade."

M.P. COURNOYER (SCFP — Section locale 2073): Je tiens à féliciter la Fédération des travailleurs de l'Ontario et d'autres fédérations du Canada qui, au moment de l'invasion de la Grenade par les Etats-Unis ont répondu par des résolutions comme celle-ci et ont aidé les groupes de solidarité dans tout le pays à mobiliser un front d'opposition vigoureux face à cette invasion qui a causé la destruction de la révolution dans ce pays, une révolution qui avait apporté de nombreux gains et biens des progrès au peuple de la Grenade.

Je suis administrateur de la Fondation Maurice Bishop et des Martyrs du 19 octobre, qui a été créée par des Grenadiens exilés au Canada et quelques-uns de ceux qui les soutiennent pour aider les familles des malheureux massacrés le 19 octobre ou qui sont morts sous les bombardements américains durant l'invasion.

La Fondation travaille également à maintenir vivant, par une aide éducative, le souvenir des gains acquis par la révolution; elle aide aussi à la reconstruction d'un mouvement progressiste à la Grenade. Depuis l'occupation américaine, une répression massive a été exercée dans le pays et l'un des aspects les plus pénibles de cette répression est que les dirigeants syndicaux ne sont pas autorisés à voyager, c'est-à-dire à quitter le pays et à y revenir pour entrer en contact avec leurs confrères et consoeurs des autres îles des Caraïbes et à passer par ses îles pour aller plus loin. Notre Fondation qui est internationale car elle a des ramifications en Europe et en Amérique du Nord, a essayé à deux reprises, d'inviter George Lewison qui a été membre du gouvernement Bishop, le "New Jewel Government" à venir en Amérique du Nord et en Europe, mais les deux fois le gouvernement fantoche imposé par les Etats-Unis a refusé à ce leader le droit de voyager à l'étranger; de nombreuses autres personnes ont été affectées par ce genre d'oppression. Et, bien pire, les leaders du coup militaire qui ont été arrêtés et mis en prison sont accusés de meurtre et certains ont été torturés par les forces de police qui les détiennent à St-Georges. Je ne pense pas qu'aucun travailleur sensé dans le monde s'opposerait à ce que ceux qui ont organisé le massacre de Maurice Bishop et des dirigeants du gouvernement "New Jewel" soient traduits en justice. Il est révoltant que sous l'occupation américaine, des gens soint soumis à la torture pour que soient atteints les objectifs de l'ennemi et ces objectifs ne visent pas à établir la justice pour ceux qui ont assassiné Bishop et les autres, mais à calomnier la révolution et à tenter d'étouffer le souvenir des accomplissements que le peuple de la Granade a réalisé pendant la période révolutionnaire.

Il est très positif que la résolution mentionne que des fonds seront octroyés pour une aide éducative au mouvement syndical de la Grenade. Je veux espérer que le Comité des Affaires internationales pensera aussi à l'aide à apporter à la Fondation Maurice Bishop et à celle créée tout spécialement pour les martyrs de la Grenade, y compris Vincent Noel, ministre du Travail dans le gouvernement Bishop.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une recommandation d'adoption. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Conte? La motion est adoptée.

M. B. HARGROVE (Membre du Comité des Affaires internationales): Résolutions IA-8, 33, 50 et 55, englobées dans une résolution de remplacement sur la Pologne:

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada a salué l'émergence d'un mouvement syndical libre et immensément populaire en Pologne et est heureux d'accueillir le représentant officiel de Solidarité comme invité à son assemblée statutaire;

"ATTENDU QUE les autorités polonaises, avec l'aide de l'Union soviétique, s'en sont brutalement prises à Solidarité, ont imposé la loi martiale sur le sol polonais et ont interdit le syndicalisme indépendant en Pologne;

"IL EST RESOLU que le CTC réaffirme son entier appui à Solidarité et à sa recherche de la liberté syndicale pour tous les travailleurs;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC continue de réclamer la libération des syndicalistes détenus en Pologne même après l'abolition de la loi martiale;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que toute assistance étrangère à la Pologne soit destinée à aider le peuple polonais et non à accroître un pouvoir que l'Etat polonais utilise pour réprimer les travailleurs."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par G. Docquier.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je voudrais retenir votre attention pendant quelques instants car j'ai ici un message qui nous vient de l'intérieur de la Pologne et qui si lit: (traduction libre pas de texte officiel):

"Monsieur le Président, confrères et consoeurs, syndicalistes, chers amis canadiens. Recevez mes voeux les plus chaleureux pour votre quinzième assemblée statutaire. Que vos délibérations soient couronnées de succès et qu'elles soient bénéfiques à tous ceux que vous représentez de façon démocratique et à ceux auxquels vous êtes unis dans cette lutte pour une vie meilleure pour les travailleurs.

"Pour des raisons bien évidentes, je ne suis pas en mesure d'être personnellement auprès de vous. Merci pour l'aide infaillible dont les syndicalistes en Pologne et à l'étranger sont redevables au Congrès du Travail du Canada. Votre solidarité à l'égard de notre lutte pour les droits civils et syndicaux est accueillie en Pologne avec gratitude et amitié. Je tiens à vous assurer que nous n'abandonnerons pas notre lutte pacifique pour les idéaux qui ont inspiré Solidarnosc, idéaux qui sont vivants au coeur de millions de mes camarades polonais; nous ne permettrons pas qu'on les détruise. La bonne volonté, la compréhension des syndicalistes à travers le monde à l'égard de notre cause ont pour nous une valeur incommensurable.

"Espérons qu'un avenir meilleur pour toutes les nations naîtra d'une solidarité entre les travailleurs, solidarité qui transcende les frontières nationales et les différences des politiques syndicales.

"Je vous remercie de votre solidarité et de votre aide matérielle et personnelle."

Lech Walesa
Gdansk, 28 mai.

PRESIDENT M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la résolution sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adopée.

MESSAGE DU DELEGUE FRATERNEL DE L'AMERIQUE LATINE
Luis Anderson — CISL-ORIT

(Texte déposé sur le bureau. N'a pas été lu à l'assemblée du CTC)
(Traduction libre — pas de texte officiel):

"Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire que c'est pour moi un très grand plaisir de me trouver ici aujourd'hui. J'estime que c'est aussi un privilège important de faire partie d'une organisation syndicale internationale, l'ORIT, qui compte comme l'un de ses membres les plus éminents, votre grande organisation.

"Depuis de nombreuses années, dans l'Organisation internationale du travail et en d'autres circonstances sur la scène internationale, j'ai vu les représentants du CTC et j'ai participé avec eux à la lutte contre l'injustice et l'exploitation des travailleurs. En raison de leurs efforts et de leurs contributions, les travailleurs canadiens sont connus dans le monde entier comme des défenseurs de la démocratié, de la liberté et de la justice sociale. Hier, le confrère McDermott a dit que nous ne pouvions résoudre les problèmes de tous les travailleurs des différentes parties du monde qui sont en difficulté, mais je puis affirmer qu'en raison de votre aide efficace, de votre engagement, de l'intérêt que vous portez à l'amélioration de la situation des travailleurs dans le monde et en particulier dans les pays en voie de développement et dans les sociétés opprimées, il semble, tout au moins à ceux qui accueillent tout ce que vous leur apportez, que vous faites beaucoup plus que bien d'autres, sans beaucoup de publicité et, ce qui est plus important, sans conditions.

"Je voudrais maintenant partager avec vous quelques idées sur l'Amérique latine.

"Le thème de cette assemblée évoque sans détours et clairement vos inquiétudes au sujet du chômage et de la situation économique. Toutefois, je me rends bien compte que ces préoccupations vont au-delà de la pénurie d'emplois et concernent les questions de qualité de travail, c'est-à-dire les conditions de l'emploi et les salaires; ceci vous permet de comprendre bien mieux les problèmes de l'Amérique centrale. Vous réalisez, j'en suis sûr, que les travailleurs de ces regions subissent une crise qui dure depuis plus d'un siècle. Prétendre que le problème en Amérique centrale est issu de la confrontation Est-Ouest est une absurdité qui est un affront à notre intelligence. Des circonstances extérieures viennent, certes, y jouer un rôle, telles par exemple la domination étrangère, la dépendance économique, les structures d'exploitation instaurées par les corporations multinationales.

"Mais le fond de la question c'est l'échec total du système social, économique et politique actuel qui ne crée pas les conditions minimales de subsistance pour la grande majorité de la population de l'Amérique centrale.

"Les causes réelles des problèmes, les voici: plus de 25 pour cent de chômage, au Salvador et au Guatemala, un taux d'analphabètes de plus de 80 pour cent dans les régions rurales; la disparition et le meurtre de plus de 40 000 leaders syndicaux et politiques entre 1968 et 1983, et l'absence totale de la participation populaire au processus politique de ces pays.

"Il n'existe dans le monde aucune armée capable de guérir de telles maladies ou de faire oublier à la population des décennies innombrables d'oppression économique et sociale.

"C'est à cause de tout cela que l'ORIT a rejeté toute suggestion de solution militaire dans cette région, et condamne tout particulièrement les politiques militaristes de l'administration Reagan en Amérique centrale, Nous appuyons sans condition les efforts du groupe CANTADORA de ces pays, que nous considérons comme la seule solution viable. Ce qu'il faut admettre c'est qu'on ne saurait régler en un jour, un mois et même un an, des problèmes créés par un siècle d'exploitation et de répression. Nous devons exercer des pressions sur nos gouvernements pour qu'ils continuent d'appuyer l'initiative du CANTADORA. C'est cela qu'il nous faut faire. Ça peut réussir mais il faudra du temps, du temps que M. Reagan ne paraît guère enclin à nous accorder.

"D'autre part, nous devons être très clairs. Nous croyons à un processus de changement qui comporte une solution politique négocié du conflit armé, et l'établissement de structures démocratiques en Amérique centrale, ce qui assurerait le développement économique et social de ces sociétés, d'une manière pluraliste, permettant la participation libre de tous les secteurs et de toutes les tendances. En conséquence, nous ne pouvons pas devenir et nous ne serons pas les apologistes de régimes imposés par la force, de régimes d'intimidation et de terreur, d'un système politique qui dénierait les droits fondamentaux de participation à tous les secteurs de la société. Quant à nous, nous ne voyons pas la différence lorsqu'un individu est emprisonné pour des activités syndicales ou politiques, qu'il soit Chilien, Salvadorien, Polonais ou Cubain.

"J'en viens brièvement à l'Amérique du Sud. On peut dire que dans cette région existe un rayon d'espoir pour la démocratie. Nous connaissons l'évolution de la situation en Argentine où, pour la première fois depuis sept ans, des élections ont eu lieu en octobre dernier. Cette démocratie fragile, accablée de maux résultant d'années de domination militaire, doit faire face à des problèmes innombrables et pour survivre elle a besoin d'être soutenue dans toute la mesure du possible. Bien qu'il ne soit actuellement pas d'accord avec le gouvernement Alfonsing, le mouvement syndical s'est engagé à aider à soutenir l'ordre constitutionnel, en dehors de toute considération.

"En Uruguay, le mouvement syndical a été rétabli et constitue la force motrice au sein d'une coalition qui compte tous les partis politiques et vise à la restauration de la démocratie lors des prochaines élections de novembre. Cependant, restent encore des problèmes causés par les militaires qui se proposent de conserver une partie du pouvoir et des prises de décisions dans un gouvernement élu par la voix populaire. Mais nous espérons que les forces de la raison et de la démocratie l'emporteront.

"Au Paraguay, pour la première fois depuis trente ans, existent des forces menées encore une fois par un nouveau leadership syndical, qui veulent profiter au maximum d'une brève ouverture politique et organiser un mouvement politique s'opposant à l'atroce dictature Stroener. Ces femmes et ces hommes courageux méritent toute notre attention et notre soutien.

"Au Chili, l'opposition à Pinochet se répand. Il n'est pas douteux que la force fondamentale est le Mouvement national des travailleurs, qui est devenu le symbole international de la lutte du peuple chilien pour abattre la dictature. Les travailleurs ont mis sur pied diverses manifestations nationales de protestation qui, non seulement ont révélé au monde la nature répressive de la dictature, mais qui ont aussi apporté la preuve que la population chilienne rejette totalement le régime Pinochet. Je n'irais pas jusqu'à dire que les jours du dictateur sont comptés, mais nous pensons que son règne se limitera à quelques mois.

"Le seul fait négatif commun à toute l'Amérique latine et aux pays des Caraïbres, c'est le problème de la dette extérieure. On ne peut discuter de façon superficielle de cette situation tragique, je m'en tiendrai donc à vous dire que si le FMI ne relâche pas ses exigences dans ces pays, une violente explosion sociale se produira dans tout le continent où l'on reverra sans doute les mêmes incidents que ceux qui se sont produits en République Dominicaine en avril dernier, alors que les forces armées ont réprimé les protestations élevées par la population en raison de la situation économique; on a compté alors au moins 60 morts, plus de 600 blessés et plus de quatre mille personnes emprisonnées.

"Je suis vraiment désolé de venir ici pour vous presenter un tableau aussi déplorable de notre continent, mais telles sont les réalités auxquelles nous devons faire face. Dans notre lutte pour la paix, la justice sociale et la liberté, nous espérons pouvoir compter sur l'appui du Congrès du Travail du Canada.

"Nous tenons aussi à exprimer la solidarité de tous les affiliés de l'ORIT à l'égard des travailleurs canadiens. Nous sommes convaincus que vos travaux aideront à promouvoir la cause de tous les travailleurs et du peuple canadien et nous vous exprimons tous nos meilleurs voeux pour une conclusion fructueuse de cette assemblée."

ELECTION DES DIRIGEANTS

PRESIDENT DES ELECTIONS (M. L. Laberge): Confrères et consoeurs, voici les résultats des élections, et une bonne nouvelle, nous n'aurons pas à procéder à un autre tour de scrutin. Autre bonne nouvelle, nous avons quatorze élus dont six femmes.

Voici l'ensemble des résultats du scrutin:

No.	1	Roxie Baker	1 718 voix
No.	2	Val Bourgeois	1 688 voix
No.	3	James Buchanan	1 709 voix
No.	4	Sam Fox	1 661 voix

No. 5	Louisette Hinton	1 712 voix
No. 6	Jean Lavallée	1 603 voix
No. 7	Kathy Maddison	617 voix
No. 8	Robert McGarry	985 voix
No. 9	Doreen Morton	1 706 voix
No. 10	Lucie Nicholson	1 721 voix
No. 11	Jean-Claude Parrot	874 voix
No. 12	Dave Patterson	1 566 voix
No. 13	Fred Pomeroy	1 667 voix
No. 14	C. Neil Reimer	1 584 voix
No. 16	Denis Simard	386 voix
No. 17	Frances Soboda	1 685 voix
No. 18	Diane Wood	1 702 voix

Nombre de bulletins: 1870; bulletins nuls: 114, ce qui laisse environ 1 760 voix pour majorité absolue il en fallait donc plus de 880. C'est avec plaisir que je déclare élus: Roxie Baker, Val Bourgeois, James Buchanan, Sam Fox, Louisette Hinton, Jean Lavallée, Robert McGarry, Doreen Morton, Lucie Nicholson, Dave Patterson, Fred Pomeroy, C. Neil Reimer, Frances Soboda, Diane Wood. Toutes mes félicitations.

Nos confrères et consoeurs qui ont été élus à tous les postes, sont priés de venir à l'avant de la salle pour la cérémonie du serment d'office.

Les délégués sont priés de nous accorder toute leur attention et les dirigeants élus doivent répéter après moi:

"Moi . . . je promets et je m'engage sur mon honneur à m'acquitter des fonctions de dirigeant(e) du Congrès du Travail du Canada. J'assisterai, lorsque j'en serai capable, à toutes les réunions du Comité exécutif ou du Conseil exécutif dont je serai membre et, à la fin de mon mandat, je remettrai au Congrès du Travail du Canada ou à mon successeur tous les biens ou fonds du Congrès que j'aurai en ma possession."

Je tiens à vous féliciter très sincèrement.

Malheureusement, c'est là que se termine ma tâche. Je vais donc rendre le marteau de séance au Président du Congrès du Travail du Canada pour qu'il puisse, comme il l'a toujours fait, poursuivre ses efforts pour le bien de cette grande famille syndicale.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Puis-je, en votre nom, dire à notre bon ami Louis Laberge, combien nous avons apprécié l'excellent travail dont il s'acquitte toujours si bien ici dans la direction des élections. Louis, merci beaucoup.

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Je voudrais tout d'abord féliciter les élus et les assurer que nous leur donnerons tout l'appui nécessaire au cours des deux prochaines années. Le Congrès du Travail du Canada peut être sûr que le SPC continuera de jouer le rôle qui a toujours été le sien dans le mouvement syndical; nous appuierons les politiques adoptées, nous aiderons à leur mise en oeuvre mais nous veillerons aussi à ce qu'elles soient appliquées. J'aimerais dire au confrère Laberge que je n'attendrai pas deux ans, je fais partie du mouvement syndical et le mouvement syndical continue demain matin. Bien que je ne figure pas dans le Conseil exécutif, vous pouvez être certain que vous continuerez à m'entendre et à entendre le SPC et, j'en suis certain, beaucoup d'autres. Encore merci et bonne chance à ceux qui ont été élus.

RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

PRESIDENT (M. D. McDermott): Reprenons nos travaux. Je donne la parole au Président du Comité des Affaires internationales pour la déclaration sur la paix.

M. G. DOCQUIER (Président du Comité des Affaires internationales): Résolutions IA-12-18, 20, 21, 25-27, 30, 35, 40, 41, 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56-60 et 63, couvertes par la Déclaration "Paix, sécurité et désarmement" et par la résolution de remplacement ci-dessous:

"ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada a conclu que le monde doit se désarmer ou périr;

"ATTENDU QUE les deux superpuissances continuent leurs beaux discours à ce sujet mais n'en cessent moins d'accélérer la course aux armements;

"ATTENDU QUE cette course engloutit des milliards de dollars chaque année et aggrave beaucoup l'inflation, le chômage, la famine, l'injustice et l'insécurité dans le monde;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical et ses alliés constituent les principales sources de force morale et politique pour propager et diriger un authentique mouvement pour la paix, la sécurité et le désarmement;

"IL EST RESOLU que le CTC et ses affiliés fassent du désarmement et du contrôle des armes une priorité absolue, entre autres par l'adoption et la promotion de l'Enoncé de politique "Paix, sécurité et désarmement: Position du Congrès du Travail du Canada", et par une solide contribution au succès de la campagne de la Caravane de pétitions pour la paix;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, par ses liaisons internationales, fasse en sorte que les gouvernements et les peuples de tous les pays sachent qu'ils n'ont qu'un choix: "le désarmement ou l'anéantissement."

PAIX, SECURITE ET DESARMEMENT POSITION DU CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA

"Tout a changé, sauf notre façon de raisonner et c'est pourquoi nous nous dirigeons vers un désastre sans précédent" — Albert Einstein, à la suite de l'explosion de la première bombe atomique en 1945.

"Malgré l'incommensurable importance des armes nucléaires . . . nous n'avons pas encore réussi à façonner ou à découvrir en-dedans de nous une réponse émotionnelle, intellectuelle ou politique à ces armes" — Jonathan Schell, *The Fate of the Earth*, 1983.

"La course aux armements et le perfectionnement et la prolifération constante des armes nucléaires posent à la vie sur cette planète une menace sans précédent à son existence même, et ce à une époque où les efforts visant à réduire les tensions et à favoriser une détente ont connu de sérieux échecs. Le Congrès du Travail du Canada ne veut pas être témoin impassible de cette dérive vers le désastre. Nous ferons notre part et nous mettrons les autres au défi de faire la leur.

Notre Position

La paix est essentielle au progrès économique et à la justice sociale. Elle doit être fondée sur le respect de la souveraineté nationale, l'élimination de la pauvreté, l'exercice des libertés humaines, la sécurité collective et le désarmement.

On ne saurait atteindre les objectifs de plein emploi et de sécurité du revenu sans une paix durable. Le chômage, la faim et la pauvreté suscitent des tensions et des guerres.

Vivre en paix veut dire jouir de la liberté de pensée d'expression, d'association et de mouvement. Toutes les nations ont le droit à leur pleine indépendance nationale et toute oppression des individus, des peuples et des nations est une menace à la paix.

La paix signifie également que les nations doivent pouvoir défendre leurs valeurs, leurs modes de vie et leurs cultures; cependant, les impératifs de la défense ne sauraient justifier une course aux armements en quelque circonstance que ce soit et ne devraient jamais être le prétexte à l'occupation d'un territoire par la force.

Il faut s'efforcer par tous les moyens d'éliminer les sources de tension, de donner un nouvel élan aux mesures visant à instaurer la confiance, de renforcer les mécanismes de solution pacifique des conflits et d'assurer la sécurité collective des habitants du globe.

Toutes les nations doivent s'engager de nouveau à appuyer les principes de la Charte des Nations unies et à favoriser le respect de l'ONU et e ses efforts pour les faire accepter.

La course aux armements constitue un gaspillage éhonté de précieuses ressources humaines, naturelles et financières, ressources qu'il faudrait plutôt employer à répondre aux besoins fondamentaux des centaines de millions de gens qui, à travers le monde, vivent dans la plus grande pauvreté.

Les problèmes

Depuis la dernière guerre mondiale, il y a eu plus de 130 conflits armés, pour la plupart dans des pays en développement. Les causes sont nombreuses et parmi les principales, notons les suites du colonialisme, le racisme et la concurrence pour le commerce et

les ressources. Certains régimes ont eu recours aux armes contre leurs propres compatriotes pour demeurer au pouvoir et la croissance du terrorisme international favorise l'insécurité et l'instabilité. Le gouffre sans cesse croissant qui divise le Nord et le Sud ajoute un nouveau danger. Ces conflits ont risqué de faire sombrer le monde dans le désastre par l'implication des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Aujourd'hui, la paix est plus menacée que jamais. L'aventurisme des superpuissances dans le Tiers-Monde a porté au processus de détente un dur coup dont il ne s'est pas remis. Trop peu de signes laissent prévoir que l'une ou l'autre des superpuissances est disposée à satisfaire le désir profond des gens du monde entier qui veulent un relâchement des tensions et un éloignement du précipice nucléaire.

La course aux armements et l'industrie et le commerce des armes

En 1983, le monde a consacré plus de 750 milliards de dollars aux dépenses militaires.

Les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont responsables de la majeure partie de ces dépenses, mais d'autres pays industrialisés y ont aussi contribué.

Un nombre considérable de pays en développement sont entrés dans la course aux armements; ont établit maintenant à plus de 15% leur part de la dépense militaire globale, part qui n'était que de 8% en 1976.

Le progrès de la technologie militaire a des effets d'escalade sur la course aux armements. La mise au point de nouvelles armes mène au développement d'armes semblables ou de systèmes pour les contrer et l'escalade se poursuit à un rythme infernal. On n'a jamais tant entendu parler de découvertes d'effroyables armes chimiques et biologiques. Leurs centres de production se sont multiplés dans divers pays. L'expansion continue de la production d'armes traditionnelles encore plus perfectionnées est en soi une incitation à les utiliser.

Ces dernières années, la course aux armements ne portait pas que sur les quantités d'armes, mais aussi sur des perfectionnements technologiques, et d'autres perfectionnements pointent à l'horizon.

On ne connaît pas toute l'ampleur des ventes d'armes. La majeure partie en est gardée secrète mais il est tout à fait clair qu'elles ont augmenté énormément depuis l'arrivée de nouveaux fournisseurs et de nouveaux clients sur ce marché. En 1983, le Canada en a exporté pour plus d'un milliard de dollars.

IL FAUT DE TOUTE URGENCE UN CONTROLE INTERNATIONAL EFFICACE DU COMMERCE DES ARMES.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique possèdent plus de 95 pour cent des quelque 40 à 50 000 ogives nucléaires en existence. Les autres nations qui possèdent des armes nucléaires sont la Chine, la France et le Royaume-Uni, et d'alarmantes informations veulent que d'autres possèdent ou sont en train de mettre au point des dispositifs nucléaires.

Les systèmes de lancement des armes nucléaires sont de plus en plus précis et le perfectionnement accéléré des armements et de l'équipement nucléaire créé de nouvelles incertitudes et de l'instabilité.

Les armes nucléaires constituent une menace immédiate pour la vie humaine. Elles n'apportent ni paix, ni sécurité. De récentes recherches nous amènent à la conclusion inévitable qu'il est d'importance vitale de prendre le plus rapidement possible des mesures visant à réduire l'ensemble des arsenaux d'armes nuclaires audessous des niveaux susceptibles de déclencher une catastrophe climatique et une dévastation biologique en chaîne; cette réduction ne devrait laisser qu'une faible proportion des stocks que renferment les arsenaux stratégiques.

> "Dans presque tous les cas réalistes d'échanges nucléaires entre les superpuissances, l'environnement mondial subirait probablement des changements suffisants pour occasionner une extinction aussi forte, sinon plus, que celle qui a marqué la fin du Crétacé, alors que disparurent les dinosaures et beaucoup d'espèces. En pareil cas, on ne saurait exclure l'extinction de l'homo sapiens". — Quarante biologistes américains, printemps 1983.

Nous devons donc établir un climat de réciprocité et de coopération si nous voulons nous tirer sains et saufs du piège nucléaire que les superpuissances se tendent l'une à l'autre et qu'elles tendent à notre civilisation et à notre espèce.

IL EST IMPERIEUX D'ENTREPRENDRE IMMEDIATEMENT, SOUS CONTROLE INTERNATIONAL EFFICACE, UN DESARMEMENT GENERAL EQUILIBRE.

Armes et emplois

Les activités militaires et la production d'armes donnent du travail à quelque 60 millions de gens à travers le monde, la moitié dans l'industrie et l'autre moitié dans les forces armées.

Une très forte partie de la dépense militaire est consacrée à la production d'armes et d'équipement, production qui requiert de grands investissements et que des entreprises nationales et internationales ont grand intérêt à maintenir, elles qui sont souvent très près des gouvernements et des parlements sur lesquels elles exercent une grande influence. Il faut mettre le holà au lobby des fabricants d'armes. La plupart des contrats de fournitures militaires sont à prix coûtant majoré: l'entrepreneur en tire donc un profit garanti. Sans une incitation à réduire le gaspillage et à accroître l'efficacité, les coûts montent. La dépense pour les armements est inflationniste. Le Conseil américain des priorités économiques a démontré qu'il y a un lien entre la forte dépense militaire et la faiblesse des investissements dans d'autres secteurs industriels, ce qui a pour résultat une machinerie désuète, une faible productivité et une baisse de la concurrence sur le marché international. Les ressources qu'on gaspille en production d'armes pourraient servir à des fins pacifiques et positives et ainsi créer plus d'emplois que les industries capitalistes de la défense.

Pour y arriver, il faut planifier tôt la conversion de ces industries et le recyclage de leur main-d'oeuvre afin de pouvoir profiter pleinement des chances de créer d'autres emplois et de répondre aux besoins d'ordre social. En Suède, le gouvernement a tenté d'empêcher que les contrats d'armements monopolisent toute une installation de production. Aucune compagnie suédoise ne pourrait normalement consacrer plus de 20 pour cent de sa production aux armements. Aussi l'Etat offre-t-il des subventions pour encourager la diversification. Avant d'obtenir un contrat militaire, les compagnies doivent démontrer qu'elles ont un plan de reconversion. Les pouvoirs publics veillent aussi à ce que la production de défense soit bien répartie sur le plan géographique pour empêcher que les collectivités ne deviennent tributaires de la production militaire.

On ne peut pas laisser la reconversion au hasard, nos emplois — et nos vies — en dépendent. Il faut que la reconversion fasse partie d'une politique nationale économique et industrielle active. Elle doit être contrôlée par l'Etat et les travailleurs doivent y participer par l'entremise de leurs organisations syndicales. La volonté de reconvertir doit être manifeste dans toute dépense canadienne future en armement et dans tout accord international de désarmement.

IL EST ESSENTIEL, TANT SUR LE PLAN NATIONAL QUE SUR LE PLAN INTERNATIONAL, DE PRENDRE DES MESURES DE RECONVERSION ET DE CREATION D'EMPLOIS DE RECHANGE.

Armes et developpement

La course aux armements accapare des ressources dont les pays du Tiers-Monde ont un besoin crucial; elle contribue ainsi à l'instabilité internationale.

La dépense militaire globale d'une demi-journée suffirait à financer au complet le programme d'éradication de la malaria mis en oeuvre par l'Organisation mondiale pour la santé. Le coût d'un char d'assaut moderne suffirait à construire 1 000 classes pour 30 000 enfants.

La course aux armements fausse le développement économique national et international. Elle fait fi des besoins des travailleurs et des masses rurales et renforce les structures oppressives.

Elle a pour conséquence une pauvreté déchirante, la faim et la maladie.

TOUTES LES NATIONS DOIVENT REDUIRE LEURS BUDGETS D'ARMES ET EN REAFFECTER LES RESSOURCES AU DEVELOPPEMENT.

L'illusion de la stratégie nucléaire

Il faut dénoncer le mythe selon lequel les armes nucléaires ne seront utilisées que pour la défense. De par leur nature même, ce sont des armes de destruction massive et mutuelle.

Leur valeur dissuasive se perd sous la menace à la sécurité que constituent l'accumulation des ogives nucléaires des deux côtés, le perfectionnement des systèmes de lancement et les risques d'accident.

Le nombre d'ogives nucléaires déployées par des systèmes d'une portée de plus de 1 000 milles est à peu près le même, soit 11 000 chez les deux superpuissances. Leurs forces nucléaires sont structurées différemment mais on pourrait laisser de côté toutes les différences de définition qui cachent la vérité fondamentale en s'en tenant à un plafond commun du nombre total d'ogives, plafond que Carl Sagan et d'autres jugent crucial à pas plus de 2 000.

L'établissement d'une simple limite pour les ogives nucléaires faciliterait le remplacement d'engins MIRV par des missiles à ogive unique, ce qui accroîtrait nos chances de survie dans l'ère nucléaire. Tant et aussi longtemps que les forces en présence seront à peu près égales, il n'y aura pas d'avantage à attaquer des missiles à ogive unique parce que l'attaquant ne pourrait pas améliorer l'équilibre des forces en frappant le premier.

Les arsenaux nucléaires des deux parties se sont accrus dangereusement et à un point insensé, mais leur réduction n'est pas une chose aussi simple qu'elle en a l'air. Un mauvais choix de réduction pourrait augmenter l'instabilité au lieu de la diminuer. C'est ce qui pourrait arriver si l'on réduisait le nombre de missiles à longue portée et à ogive unique au lieu de celui des missiles MIRV qui transportent beaucoup d'ogives à la fois, accroissant ainsi les craintes de frappes préventives. Les missiles MIRV sont plus déstabilisants et il faudrait en établir le contrôle, en réduire le nombre et les démanteler avant tout autre système, sauf le missile Pershing II.

Plus que toute autre arme de l'arsenal de l'OTAN, le Pershing II menace la stabilité. Sa précision, sa vitesse et son déploiement à proximité des cibles soviétiques en font une force de première frappe et il y a véritablement danger qu'en situation de crise il attire une frappe préventive.

Son déploiement n'a que peu d'effets sur la faible probabilité du déclenchement d'une guerre en Europe, mais il augmente sensiblement la probabilité qu'une telle guerre se transforme en conflit nucléaire.

Les missiles soviétiques modernes SS20, qui utilisent du carburant solide, sont très mobiles et aussi très menaçants. De plus, toutes les cibles vers lesquelles ils sont pointés pourraient facilement être couvertes par les missiles de Moscou qui sont aussi capables d'atteindre les Etats-Unis et ce, sans nuire sérieusement à cette capacité.

"Une guerre nucléaire totale signifierait la destruction de la civilisation contemporaine" — Andrei Sakharov, été 1983.

C'est une illusion fatale que de croire qu'une guerre nucléaire serait "gagnable". Le recours aux armes tactiques et à portée moyenne comme les missiles SS20, Cruise et Pershing II déclencherait inévitablement l'annihilation nucléaire globale.

La puissance destructrice des armes nucléaires et le grave danger d'une rapide escalade en un échange nucléaire général qui résulterait très probablement de la première utilisation d'armes nucléaires d'opérations sont des arguments qui militent en faveur de repousser le plus loin possible le point de déclenchement nucléaire en Europe.

Il reste que la meilleure garantie contre une guerre nucléaire est de renforcer la barrière non pas entre la guerre traditionnelle et la guerre nucléaire, mais entre la guerre et la paix.

Le début du combat constitue le seuil critique, et paradoxalement, c'est le maintien même du haut niveau actuel des forces conventionnelles qui favorise l'acceptation des armes nucléaires tactiques et intermédiaires.

TOUTE STRATEGIE NUCLEAIRE EST UNE MENACE A LA SECURITE.

Obstacles au desarmement

Les gouvernements connaissent bien les dangers que présente la course aux armements, mais ils n'y mettent pas fin, s'accrochant à l'illusion qu'ils peuvent garantir leur sécurité en accroissant leurs forces nucléaires et traditionnelles.

Certains critiques soutiennent qu'il serait impossible de vérifier convenablement le nombre d'ogives nucléaires et c'est la vérification qui constitue le plus important obstacle politique. La clé de la vérification des limites serait de permettre aux superpuissances de compter les systèmes de lancement d'ogives nucléaires et de faire une estimation du nombre d'ogives qu'ils portent. Les deux parties conviendraient probablement de compter le nombre d'ogives comme si chaque système en portait selon sa capacité maximum, même si en pratique, il en comptait moins. Ce genre d'évaluation ne nécessite pas de confiance. La lutte pour la domination économique et politique alimente la méfiance entre les états et les porte à s'armer. L'accumulation d'armes ajoute à cette méfiance.

Tant qu'on aura cette attitude les mécanismes des Nations unies ou d'ailleurs visant à favoriser la sécurité, comme le Comité sur le désarmement, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les pourparlers de Vienne sur la réduction multilatérale de l'équilibre des forces, le processus SALT ou les pourparlers bilatéraux sur la limitation des armements ne seront jamais utilisés efficacement.

Les gouvernements, de l'Est comme de l'Ouest, n'admettent pas encore la conclusion inévitable de leur politique d'autodestruction. ILS DOIVENT DESARMER OU TOUTE VIE DISPARAITRA.

Ce que nous devons faire

Le CTC et ses syndicats affiliés, exprimant la vive inquiétude des Canadiens et des travailleurs du monde entier,

- exigent qu'on donne à la poursuite de la paix la priorité sur tous les objectifs politiques, si importants soient-ils;
- rejettent le recours à la force pour résoudre les problèmes politiques et économiques;
- s'engagent à favoriser une détente réaliste entre l'Est et l'Ouest et le règlement des conflits par la négociation et l'entente;
- dénoncent la confiance mise dans les armes nucléaires et l'accumulation des armes conventionnelles;
- exigent la cessation immédiate de la production et des essais nucléaires;
- exigent un contrôle national et international efficace du commerce des armes, et particulèrement du rôle qu'y joue le Canada.

Le CTC travaillera à:

- la tenue de sérieuses négociations visant au désarmement général sous surveillance internationale par l'intermédiaire de la Commission des Nations unies sur le désarmement, le Comité sur le désarmement, les pourparlers sur la réduction multilatérale de l'équilibre des forces et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe;
- la conclusion d'accords bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction, la limitation et le contrôle des armes nucléaires stratégiques et d'opérations et en particulier sur le retrait et la cessation rapides de la production des missiles SS20 par l'URSS et l'abandon par les Etats-Unis de la production et du déploiement des missiles Cruise et Pershing II;
- l'élaboration d'urgence par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux, en particulier l'ONU et l'OIT, de politiques de reconversion en étroite collaboration avec les représentants d'organisations syndicales comme la nôtre;
- l'application véritable de mesures qui créeraient un climat de confiance, particulièrement celles qui favoriseraient une plus grande franchise et une meilleure prédiction des activités militaires, afin de réduire les risques d'attaques-surprises et d'amenuiser la menace de conflits armés en Europe attribuables à l'incompréhension ou à des fausses interprétations, et d'empêcher le recours à la force à des fins d'intimidation politique;
- la création et l'élargissement progressif de zones dénucléairsées, en commençant par le Canada;
- la ratification et l'application universelles du Traité de non prolifération des armes nucléaires afin de combattre leur prolifération horizontale et verticale.

Le CTC et ses affiliés:

- évalueront les répercussions du désarmement sur la croissance de l'emploi et le commerce et réclameront un programme de reconversion et de recyclage qui favorisera un meilleur climat pour la négociation d'accords sur le désarmement;
- surveilleront de près l'apport officiel du Canada aux négociations internationales sur le désarmement et présenteront leurs propres propositions;
- favoriseront la réaffectation des ressources de la production d'armes pour répondre aux besoins fondamentaux et de transition vers un nouvel ordre social et économique pour le Canada et le monde;
- favoriseront l'éducation, la discussion et l'échange d'information sur les problèmes relatifs à la paix, à la sécurité et au désarmement, non seulement au sein du mouvement syndical mais aussi dans l'ensemble de la société canadienne, soit directement ou par des initiatives telles que le projet Ploughshares, Opération Désarmement et la campagne de pétitions de la Caravane pour la paix.

"L'explosion de la première bombe atomique dans le désert du Nouveau-Mexique, en 1945, a remis en question la survie même de l'humanité. L'homme se donnait ainsi le pouvoir de s'autodétruire. Depuis ce moment, la peur de la bombe hante constamment les enfants. Et nous, leurs parents, sommes devenus tout aussi impuissants à dissiper leurs craintes qu'à apaiser les nôtres." — Le premier ministre Trudeau — février 1984.

Le Congrès du Travail du Canada veut libérer ses membres, leurs familles et leurs enfants de la crainte d'une dévastation nucléaire, de la guerre même. Cette planète nous tient à coeur et nous ne voulons pas être témoins de sa destruction.

Nous ne voulons pas non plus qu'elle serve de base à quiconque voudrait jouer à la Guerre des étoiles.

Si les deux superpuissances convenaient d'abandonner la mise au point d'armes spatiales pour la destruction de satellites ou la défense contre les missiles balistiques, la stabilité internationale s'en trouverait profondément améliorée au cours des décennies à venir.

"Nous devons fidélité à l'espèce et à la planète. Nous parlons au nom de la Terre. Nous nous devons de survivre non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour ce Cosmos, éternel et vaste, d'où nous sommes issus." — Carl Sagan, auteur de COSMOS."

M. G. DOCQUIER (Président du Comité des Affaires internationales): Je présente une motion d'adoption à la fois de cette résolution et du document, appuyée par Terry Meagher.

PRESIDENTE-SUPPLEANTE (Mad. S. Carr — Secrétaire-trésorière): Confrères et consoeurs, nous traitons maintenant d'une très importante question, je vous demande donc de bien vouloir mettre une sourdine à l'agitation créée par les élections, afin que nous puissions aborder la discussion de ces documents.

M. P. STIER (APENAC — Secrétaire-trésorier): Madame la Présidente, mon syndicat appuie pleinement le Document no. 20 présenté par le Comité et votera pour son adoption.

En raison de la nature de leurs travaux, les membres d'équipages de cabines des lignes aériennes au Canada, et partout ailleurs dans le monde, sont appelés à voyager au niveau international, à représenter le public international et à vivre aussi près de lui que possible dans un tube qui fend les airs à 800 km. à l'heure. Nous avons appris à comprendre le comportement, les désirs des gens de différentes nations. Pendant nos escales nous vivons parmi eux et nous avons appris à connaître la valeur de chacun sans tenir compte de son origine nationale mais en tant qu'être humain. Notre rôle exige de la compassion.

L'armement nucléaire porte en soi la possibilité d'un anéantissement complet de la race humaine, sans distinction de nationalité. Fabriquer et stocker des armes nucléaires est une assurance de leur utilisation possible. Qu'un missile nucléaire soit lancé, factice ou réel, cela libérera le lancement de 40 à 50 000 ogives. Il suffit de se reporter à l'expérience militaire: une fois l'ordre donné, personne ne met en question ce qui se fait vraiment.

Tous ceux qui ne sont pas convaincus devraient aller voir le film "The Day After". Tout est dit dans une phrase prononcée par l'un des acteurs lorsque la réalité vient prouver que les armes nucléaires ont été mises en action: "Et maintenant, qu'allons-nous faire?" En vérité est-il maintenant trop tard? C'est aujourd'hui, à présent, le seul moment où nous pouvons faire quelque chose, arrêter cette folie mettre fin à cette illusion de la stratégie nucléaire, d'une guerre nucléaire limitée.

Pour arrêter la course aux armes nucléaires, pour rétablir la confiance entre les êtres humains, il faut de la compassion. La compassion guérit les blessures, elle sauve des vies; interrogez les infirmières, les médecins, les chauffeurs d'ambulance, à ce sujet.

L'APENAC appuie le programme d'action du CTC et nous espérons que les 750 milliards de dollars dépensés, ou investis l'an dernier dans les dépenses militaires, seront réaffectés à la création d'emplois, au recyclage des travailleurs déplacés pour qu'ils puissent continuer à oeuvrer dans un environnement de changements technologiques, à l'élimination de la pauvreté. Nous pourrions finalement envisager certains objectifs pour un dialogue Nord-Sud au lieu du constant dialogue Est-Ouest. Comme Albert Einstein l'a dit un jour: "Je ne sais pas avec quelles armes combattra la Troisième Guerre Mondiale, mais je sais quelles seront les armes de la Quatrième Guerre Mondiale, à celle-là on se battra avec des pierres et des gourdins."

Nous devons mettre fin unilatéralement à la course aux armes nucléaires; nous devons manifester pour la suppression de toutes ces armes existant sur cette terre et nous devons déclarer le Canada zone dénucléarisée. Témoignons notre compassion aux êtres humains qui nous entourent, à ceux qui sont ici dans ce Parlement des travailleurs. Faisons notre possible pour créer une vie acceptable pour nos enfants; laissons vivre ce monde, parce que nous aimons cette planète.

Mad. K. NAYLOR (FCCET — Section locale 175): Je me prononce contre cette politique sur la paix, la sécurité et le désarmement et je voudrais vous dire ce que devrait être notre réponse dans le mouvement syndical. L'opposition aux préparatifs de guerre des impérialistes et la lutte du peuple contre le danger de la guerre, constitue la question la plus importante à affronter aujourd'hui et nous devons être très prudents quant à la façon de l'aborder afin d'être sûrs de ne pas nous tromper.

En lisant ce document, on voit clairement que l'accent a été mis sur le fait que le mouvement syndical doit exercer des pressions sur les superpuissances, sur les Etats-Unis et l'Union soviétique qui tous deux représentent le danger de guerre le plus grave qui nous menace aujourd'hui, que le mouvement syndical devrait réduire son rôle de pression sur les superpuissances à la discussion, la négociation, au désarmement. C'est à cela que je m'oppose le plus car j'y vois le plus grand danger. . . . Ceux qui sont aujourd'hui à la source de la guerre dans le monde ne peuvent pas être à la source de la solution du problème; l'histoire nous enseigne que cela ne s'est jamais produit et cela n'arrivera pas maintenant. Ceci n'a pour but que de retirer la lutte pour la paix des mains des travailleurs qui représentent la population démocratique progressiste, pour la placer entre les mains des impérialistes, ce qui mettrait notre rôle de côté et ne nous permettrait plus que d'espérer que ces fauteurs de guerre arrivent à un accord sur la paix, à une réduction des armements, etc.

Les conversations entre ces superpuissances — n'oubliez pas qu'elles se poursuivent constamment et vont de pair avec l'escalade des préparatifs de guerre — ne réduiront pas le danger et, en fait, là n'est pas leur objectif. L'objectif est de nous endormir, de ralentir nos luttes et ces conversations sont partie intégrante des attributions des superpuissances en vue de la guerre. Nous devons donc être très vigilants sur cette question. Le rôle des travailleurs doit être un rôle de lutte résolue contre ceux qui veulent la guerre, contre les superpuissances impérialistes et contre le système impérialiste lui-même qui a pour mission non la liberté mais la domination.

Le programme qui doit être mis en oeuvre doit frapper à la source même de la guerre, frapper l'impérialisme, et les demandes de ce programme doivent inclure le retrait du Canada de l'OTAN et de NORAD. C'est par ces deux alliances agressives que le Canada est accroché au char de la guerre de l'impérialisme américain. Nos forces armées sont sous le commandement direct du Pentagone et ceci est une partie de la domination constante des impérialistes américains sur notre pays, domination que nous devons combattre pour sauvegarder la souveraineté du Canada. Notre programme doit être très ferme contre les deux superpuissances et contre les

pactes agressifs, non seulement l'OTAN mais aussi contre le Pacte de Varsovie.

Nous devons lutter contre les tests des missiles Cruise, mais aussi contre d'autres armes que l'on veut essayer sur le territoire du Canada; nous devons lutter contre l'utilisation de nos ports, de notre sol pour l'entraînement des troupes étrangères, tel l'entraînement des troupes de l'Allemagne de l'Ouest, de l'OTAN, à Shilo, avec la collaboration totale du gouvernement NPD du Manitoba. Notre programme doit s'opposer résolument aux préparatifs de guerre, non seulement aux armes nucléaires mais aux armes classiques, et nous devons appuyer tous les peuples du monde qui luttent pour une libération sociale et nationale, parce que leur combat renforce le nôtre et affaiblit notre ennemi. Voilà le programme qui doit être entrepris par les Canadiens qui veulent la paix.

Mad. A. SWARBRICK (TUAC — Section locale 175): Cette question est la plus cruciale que nous ayons à affronter aujourd'hui. Je crois que tous les délégués qui sont ici seront parfaitement d'accord pour reconnaître que la paix est une question que nous devons tous soutenir fermement. Je suis la Présidente du Comité de la Paix et du Désarmement du Conseil du travail de Toronto. Je ne crois pas que les délégués ici présents supposent que le moyen d'assurer la paix est le désarmement et je ne pense pas non plus que chaque délégué soit convaincu que la paix est une question qui fait légitimement partie des affaires syndicales et que c'est aujourd'hui une question prioritaire à laquelle les syndicats doivent travailler. Il est cependant très important que lorsque nous partirons d'ici nous soyons convaincus de ces deux choses et je voudrais vous parler de la Caravane de pétitions pour la paix et de son efficacité en tant que véhicule très net de l'engagement des travailleurs à la cause de la paix.

Il faudrait soit aux Etats-Unis soit à l'Union soviétique, environ 200 armes nucléaires pour faire sauter l'autre côté de la planète. L'une des parties possède environ 30 000 de ces armes et l'autre dans les 20 000; personnellement j'attache peu d'importance au fait de savoir lequel est le propriétaire des unes ou des autres et je pense que la majorité des Canadiens ne s'en soucie guère.

Je vous demande d'examiner ce que ces chiffees signifient réellement. Imaginez que vous êtes chez vous et que vous avez à vos côtés deux voisins qui se haïssent et qui entassent des armes nucléaires autant que peuvent en contenir leur appartement et circulent chaque nuit derrière la maison, se menaçant à tour de rôle. Imaginez que l'une de ces armes soit lancée, elle est assez puissante pour détruire aussi votre maison. Quel sentiment éprouveriez-vous à vivre entre ces deux voisins? Car c'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui dans ce monde, avec cet amoncellement d'armes que possèdent les deux superpuissances et d'autres pays.

Autre exemple sur la façon d'envisager ces chiffres, que d'autres ont utilisés: imaginez le tableau composé par Reagan et Andropov assis tous les deux dans une baignoire. Je crois qu'au départ c'est une idée qui paraît assez drôle, jusqu'au moment où vous imaginez la baignoire remplie d'essence, alors que l'un deux tient à la main neuf allumettes tandis que l'autre en a douze et que chacun d'eux essaie d'en obtenir encore plus pour assurer davantage sa sécurité. Je crois que cela nous aide, de montrer comment la course aux armements continue de s'accroître et fait apparaître que l'escalade aujourd'hui n'améliore pas la sécurité du monde, c'est en fait quelque chose qui nous expose terriblement et qui menace véritablement nos vies.

Il est un autre aspect de la question à considérer, c'est celui des masses d'argent englouties dans la course aux armements. Si vous prenez ce que les Etats-Unis seulement dépensent en un an pour les armements, et si vous en faites une pile de billets d'un dollar, celle-ci atteindra plus de 30 000 milles de haut. Si vous jetez un coup d'oeil sur les sommes dépensées dans le monde pour la course aux armements, vous verrez qu'elles se chiffrent à 1,3 millions de dollars à la minute. Pensez un peu aux produits alimentaires, aux vaccins, aux soins médicaux que l'on pourrait financer avec autant d'argent: 1,3 millions de dollars!

Actuellement, tous nous avons accepté que la santé et la sécurité est logiquement une question syndicale. En ce moment, nous parlons de la question la plus fondamentale qui soit en ce qui concerne la santé et la sécurité, c'est de la vie elle-même dont il s'agit, de la survie. Nous parlons aussi du stress et nous avons accepté que ce soit là aussi une question logique qui touche à la santé et à la sécurité. Moi, j'éprouve chaque jour un stress immense face à cet amoncellement d'armes nucléaires, et je ne suis pas la seule. On en parle maintenant dans les cours syndicaux, dans les cours de délégués d'atelier, de conseils syndicaux; c'est une question que nous ne devons pas négliger et quand nous voyons de quelle façon nous traitons le stress dans le mouvement syndical, nous ne voulons pas que les travailleurs aient à apprendre comment y faire face.

PRESIDENTE SUPPLEANTE (Mad. S. Carr): Votre temps de parole est terminé, consoeur.

Mad. SWARBRICK (TUAC — Section locale 175): La Caravane de pétitions pour la paix est pour nous un moyen évident de nous rassembler avec les groupes de la paix, les groupes religieux, groupes de femmes, et avec tous ceux qui se préoccupent de la paix au Canada, pour travailler tous ensemble dans ce but.

PRESIDENTE SUPPLEANTE (Mad. S. Carr): Je suis désolée, consoeur, vous êtes allée jusqu'à la limite permise. Je donne la parole au délégué au micro no. 3.

M. W. MUNDLE (SPC — Section locale de Moncton): Si je suis au micro "contre", ce n'est pas tellement parce que je m'oppose à cette déclaration de politique; mes préoccupations viennent parfois de ce que ces déclarations, et nos termes ne se traduisent pas en actes. Nous sommes venus ici pour formuler certaines critiques, pour essayer de devenir plus efficaces et pour donner des directives à nos dirigeants. Nous demandons donc des résolutions qui comportent davantage d'action destinée à rendre cette organisation meilleure. Ainsi, lorsque nous en venons à un problème comme celui qui se pose au Nicaragua nous prenons la parole pour appuyer ce peuple, mais nous découvrons que le Conseil exécutif a rejeté une résolution qui allait dans ce sens et cela m'inquiète. J'ai le même sentiment en ce qui concerne la cause de la paix parce que, une fois de plus, nous parlons dans un sens et nous agissons dans l'autre.

J'arrive d'une conférence internationale sur la paix qui avait lieu à Managua il y a quelques semaines, et il est vraiment triste de constater que le Congrès du Travail du Canada n'y était pas représenté; c'est une honte qu'il n'ait pas été là, et je voudrais savoir pourquoi. Nous étions à peu près une douzaine représentant le Canada, représentant nos propres syndicats, quelques représentants de syndicats nationaux comme dans mon cas pour ce qui concerne le Syndicat des postiers du Canada. Le Syndicat des électriciens y était représenté au niveau national et il y avait aussi des représentants de sections locales et de conseils du travail; mais le CTC était absent et cela est grave.

Le but de la conférence était surtout de parler de la paix en Amérique centrale, de la non intervention et de l'agression américaine. Le jour de l'ouverture de cette assemblée, le Président McDermott a souligné le danger imminent qui nous menace, d'une guerre sur ce continent. Autre question sur laquelle la conférence était appelée à discuter: la paix dans le monde plus de missiles Cruise et le désarmement. J'ai dit que le CTC était absent de cette conférence, alors comment discuter de la paix sans avoir la possibilité d'en parler avec les syndicalistes du monde entier? 68 pays différents étaient représentés à cette conférence qui comptait plus de 300 délégués. Si nous continuons encore ainsi pendant un an, deux ans, pour décider alors que nous allons appuyer les efforts de ces gens, il sera peut-être trop tard. Nous n'avons peut-être pas autant de temps devant nous, parce que ce que nous avons à affronter aujourd'hui c'est la fin du monde que nous connaissons, et je voudrais que l'on m'explique pourquoi le CTC n'était pas à cette conférence. Si c'est tout simplement parce que la CISL avait refusé de reconnaître cette conférence en tant que telle, et d'y siéger, cela ne me paraît pas une raison suffisante, parce que la CISL ne survivra pas lorsque le monde sautera.

PRESIDENTE SUPPLEANTE (Mad. S. Carr): La parole est à un membre du Comité.

M. D. COLLINS (Membre du Comité des Affaires internationales): Je n'ai que quelques mots à dire à l'appui du document du comité. Tout d'abord, je tiens à féliciter Anne Swarbrick qui a fait, je crois, un effort excellent en exposant le rôle du mouvement syndical dans la Caravane de pétitions pour la paix et ce que le mouvement fait dans la région de Toronto pour que démarre cette Caravane afin d'en faire un succès et que cette question devienne un facteur majeur dans les élections de l'automne prochain. Il est important que les délégués comprennent que toutes les résolutions que nous avons traitées ici sur la justice sociale et économique pour les

travailleurs, sont secondaires et ne signifient absolument rien si nous ne nous mettons pas en cause, nous et nos membres et toute la population canadienne dans la question de la paix dans le monde et du désarmement.

Aujourd'hui, si vous regardez autour de vous, il n'est pas nécessaire que vous soyez un expert en affaires internationales ou un sincère promoteur de la paix dans le monde pour comprendre de quoi il est question, il vous suffit d'écouter les nouvelles à six, dix ou onze heures et de regarder ce qui se passe dans le monde; voyez les événements en Amérique centrale, dont nous avons parlé plus tôt, en Iran, en Irak où des milliers de gens ont été tués au cours des deux ou trois dernières années dans cette guerre qui n'en finit plus enfin, voyez ces pétroliers qui explosent. Ce sont là toutes les nouvelles internationales et cela pourrait bien nous conduire à l'holocauste nucléaire si les gens ordinaires du monde entier ne s'intéressent pas à cette question, s'ils ne s'en melent pas, s'ils ne commencent pas à dire leur opinion aux leaders du monde pour les convaincre qu'il faut mettre un terme à cette démence.

La paix est une question très compliquée et il est difficile d'amener les gens à se passionner à ce sujet, de persuader les Canadiens ordinaires qui travaillent dans nos usines, dans nos bureaux, de s'en occuper et nous avons là une responsabilité. Le Canada joue un rôle dans le développement, la conception, le système de lancement du missile Cruise, ce qui place carrément le Canada dans la course aux armements.

Notre Premier Ministre a pris le calumet de la paix et il est allé à travers le monde avec un missile cruise dans une main et la colombe de la paix dans l'autre, pour parler du désarmement nucléaire et de la paix dans le monde. Nous avons apporté une contribution au débat sur la paix dans le monde en provoquant, dans l'esprit des Canadiens, une escalade de cette question et en obtenant qu'un débat s'ouvre à ce sujet: le mouvement syndical peut capitaliser sur cette question.

Dans la ville de Toronto où la campagne pour la Caravane de pétitions pour la paix a commencé, nous avons obtenu 80% de réponses positives. En tant que leaders en tant que dirigeants des travailleurs nous pouvons jouer un rôle important lorsque nous allons frapper aux portes, que nous demandons aux gens quelle est leur position sur la question des armes nucléaires et que nous les amenons à vouloir aborder celle-ci avec les politiciens si et quand des élections auront lieu.

Je demande aux délégués de laisser tomber la question de savoir, si vous appuyez la paix et le désarmement, si alors certains nous classeront dans le camp de ceux qui sont pour les Russes et le communisme, ou bien si vous appuyez le stockage des armes nucléaires si cela vous mettra du côté de Reagan et des autres. Là n'est pas la question. La voici la question: il existe des nations différentes dans le monde, des peuples différents, des systèmes politiques différents, nous les respectons et nous devons apprendre à vivre ensemble sur cette planète; ou alors, allons-nous permettre aux politiciens et aux autres de prendre les décisions et aux généraux de détruire la planète? Voilà la question et je prétends que nous devons vraiment apprendre à vivre ensemble. Je demande donc instamment aux délégués de s'engager derrière la Caravane de pétitions pour la paix.

PRESIDENTE SUPPLEANTE (Mad. S. Carr): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la cloture de ce débat? Contre? Le débat est clos. Nous passons au vote sur la résolution de remplacement et le document. Ceux qui sont pour? Contre? La motion est adoptée.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous avons ici un visiteur dont nous avons beaucoup parlé lundi, je veux dire notre excellent ami le Premier Ministre du Gouvernement Néo-démocrate du Manitoba, Howard Pawley.

ALLOCUTION DE M. HOWARD PAWLEY

M. H. PAWLEY (Premier Ministre du Manitoba): La bienvenue que vous n'avez réservée me cause beaucoup plus de plaisir ici cet après-midi, que je n'en aurais si je me trouvais en ce moment à la Chambre du Manitoba, en butte aux querelles des Conservateurs. Bonjour mes amis.

Je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous aujourd'hui. C'est sur ce que je crois être les raisons de votre présence ici, les thèmes impérieux dans toute société démocratique, à savoir le pain, la paix, la liberté, que je consacrerai mes commentaires.

Notre pays et le monde que nous partageons en tant que membres de l'humanité est en état de crise dont les répercussions ont été profondes au cours des deux ou trois dernières années. Certaines sont plus apparentes que d'autres, mais toutes rejoignent le thème que je veux aborder cet après-midi. La crise économique s'est attaquée violemment à la stabilité et au progrès de la plupart des nations de notre planète; au Canada, le coût est manifeste: nous avons vu des centaines de milliers de nos meilleurs travailleurs, hommes et femmes, perdre leur emploi, fait qui, du même coup, a malheureusement entraîné chez presque toute une génération de jeunes la destruction de l'espoir et de l'inspiration. Cette situation a provoqué un accroissement d'inquiétude chez les personnes âgées, chez les pauvres et les moins fortunés de notre société; leurs besoins ont été relégués à des niveaux prioritaires de plus en plus bas.

En même temps, les tensions nationales se sont aggravées, les manifestations et les menaces de guerre n'ont pas cessé si bien que notre recherche de la paix nous apparaît parfois assez illusoire. Que ce soit au Moyen-Orient, en Amérique centrale, le feu des conflits a éclaté et il n'y a pas d'accalmie. Sur tous ces événements et conflits s'étend l'ombre de cette course aux armements qui a créé un équilibre international de la terreur étant donné que les superpuissances ont procédé à une escalade de leur rhétorique idéologique et de leurs stocks d'armements. L'an prochain, la dépense totale en armements à des fins militaires, atteindra un total de un trillion de dollars, c'est-à-dire cent milliards de milliards de dollars. La fabrication des armes et leur vente, constituent l'une des quelques industries qui se développent et prospèrent aujourd'hui dans le monde. Ce terrible gaspillage des ressources physiques et humaines, cette utilisation avilissante de l'ingéniosité et des efforts humains est une crise d'autopréservation démentielle qui ressort de l'hypothèse qu'il pourrait y avoir des gagnants dans un Armagueddon nécléaire.

Dans l'inquiétude intense qui se fait jour dans ce bouleversement économique et militaire, c'est souvent la liberté qui est la véritable victime; lorsqu'on utilise la force au lieu de la raison, la liberté est détruite. On ne peut mesurer la force d'une philosophie, quelle qu'elle soit, d'après le calibre des armes brandies pour sa cause. Des circonstances économiques temporaires, ne devraient pas être utilisées comme prétexte pour supprimer des libertés chèrement acquises dans toute société démocratique.

Je fais allusion à ces inquiétudes aujourd'hui, alors qu'elles peuvent paraître abstraites dans le contexte des nombreuses questions pratiques que vous avez à traiter mais je ne m'en excuse pas car nous devons vraiment y faire face dans ce Parlement du travail. Pour résoudre les dilemmes que nous devons affronter, il faut avoir recours à des méthodes rationnelles et cela est directement en rapport avec votre compétence à représenter vos confrères et consoeurs ici, pour discuter de questions pratiques en ce qui concerne les droits et libertés durement gagnés.

Revenant à mon thème, je tiens à mentionner que nous commençons à sortir de la récession qui a sapté la vitalité économique du Canada. Certaines des pires conséquences de cette situation ont été épargnées au Manitoba; en partie en raison de la nature de l'économie de cette province, mais aussi en partie, et je suis heureux de le dire aujourd'hui, parce que nous avons utilisé les instruments du gouvernement pour compenser les lois du marché. Le centre d'intérêt de ces politiques a été la mise en oeuvre de notre fonds d'emploi qui, l'an dernier, a créé 21 000 emplois au Manitoba; les 200 millions de dollars de ce fonds, alimenté par d'autres paliers de gouvernement et les communautés, y compris les contributions du mouvement syndical, ont été utilisés pour créer des emplois pour les Manitobains. D'autres gouvernements ont tenté, sans succès d'ailleurs, de se fier exclusivement au secteur privé. Nous étions assujettis aux mêmes restrictions que les autres gouvernements provinciaux en ce qui concerne le revenu, mais notre gouvernement a décidé de ne pas revenir en arrière; nous avons utilisé les ressources dont nous disposions pour stimuler la croissance de l'économie, pour créer des emplois, pour protéger les services sociaux fondamentaux, tels que l'assurance médicale, les garderies; cela n'a pas été facile.

Ce n'est toujours pas facile et nous essayons d'amorcer une reprise timide et fragile de l'économie pour un assainissement plus poussé. Cependant, au Manitoba, nous avons remporté certains succès: dans dix des onze secteurs indicateurs, le Manitoba réussit

aussi bien et mieux que dans aucune autre province. Notre taux de chômage vient au deuxième rang du taux le plus bas dans la province du Manitoba; en mars nous avions le taux le plus bas. Le Manitoba vient en tête des provinces de l'Ouest avec une augmentation de 8 pour cent des ventes au détail, ce qui est supérieur à l'accroissement pour tout le Canada pendant trois années consécutives. La valeur des permis de construction au Manitoba, pour les trois premiers mois de 1984 atteint jusqu'à 47,5%, la plus haute augmentation de toutes les provinces en 1984. En 1983, le capital investi a atteint 10,3% et l'on prévoit qu'au Manitoba, en 1984 nous aurons 11,8 d'augmentation ce qui est encore l'augmentation la plus forte qu'en toute autre province. Pour 1984, les prévisions concernant la construction, la croissance économique, la production des biens et services, sont les plus élevées ou en tout cas parmi les plus élevées de n'importe quelle province.

Les progrès que nous avons faits ne relèvent pas de la magie. Les mesures positives que nous avons prises pour stimuler l'économie; pour créer des emplois et pour les protéger, pour améliorer les services sociaux urgents, tout cela n'a pas été fait dans les autres juridictions. Je crois que ce ne peut être fait au Canada et dans ses dix juridictions provinciales que s'il y a un gouvernement du Nouveau Parti Démocratique dans chacune d'elles; c'est la seule façon, c'est le seul chemin à emprunter.

Si ce que nous avons accompli au Manitoba l'avait été dans les dix provinces et à Ottawa nous aurions pu limiter les coûts considérables, pas seulement les coûts économiques, les pertes d'emplois, mais la perte de la vie de l'esprit, la perte de l'espoir, de la confiance. Si les autres avaient agi comme nous, les hommes et les femmes du Canada ne seraient pas obligés de porter la lourde charge que les administrations des Libéraux et des Conservateurs leur ont imposée du fait de politiques sociales et économiques surannées.

Nous pensons que le succès que nous avons obtenu au Manitoba nous le devons au travail acharné des Manitobains, à la planification d'une économie saine, à une confiance délibérée et calculée, à un esprit de collaboration de notre peuple, car en fait c'est SON succès, c'est un exemple de ce que peuvent réaliser des gens qui travaillent ensemble d'après une planification intelligente pour produire, pour contribuer. Permettez-moi d'ajouter que la plus grande partie de tout ça a été accompli grâce à la mise au point consciente d'un processus de consultations, de coopération avec la communauté manitobaine, et non par la voie d'une confrontation stupide, inconsciente qui s'est produite dans d'autres parties du Canada.

Cet après-midi, je veux rendre hommage tout particulièrement à Dick Martin et à la Fédération des travailleurs du Manitoba. Je veux aussi féliciter Dick Martin pour son élection en tant que Vice-président exécutif du CTC, et que vous l'ayez choisi me va droit au coeur. Toutefois je ne veux pas suggérer en ce moment que notre gouvernement et l'organisation syndicale sont toujours d'accord; comme vous le savez, Dick Martin a une façon très vigoureuse de s'exprimer, mais entre la Fédération des travailleurs de Manitoba et notre gouvernement, il existe un respect mutuel, une confiance mutuelle; notre dialogue est expressif, nous entretenons des relations fondées sur la collaboration, nous avons un respect réciproque de nos droits et responsabilités. Une partie de ce respect tient à la nécessité de préserver la liberté, alors que tant d'autres voudraient la miner dans la poursuite de buts économiques au profit de quelques-uns seulement.

Au Manitoba, nous avons maintenu et j'espère renforcé — et nous continuerons dans cette voie — le processus de la négociation collective, parce que, en tant que gouvernement, nous croyons au processus de la libre négociation collective et nous estimons qu'il ne devrait être ni érodé ni bafoué, car nous sommes convaincus qu'il est partie intégrante de toute société démocratique et libre. Je m'étonne parfois, en écoutant certains qui expriment de profondes inquiétudes à propos de l'érosion des libertés dans d'autres pays; ils rendent hommage au mouvement de solidarité polonais tout en demandant que les droits des syndicalistes canadiens soient réduits et piétinés. J'estime quant à moi que la liberté est indivisible. Lorsque la liberté économique est sapée, l'attaque contre la liberté sociale et politique n'est pas très loin derrière; mais la liberté sans la vie, une liberté dans l'ombre de l'annihilation n'a plus grande importance.

Au début de la semaine, j'ai signé au Manitoba, une proclamation — et j'ai noté votre débat il y a un moment — déclarant qu'au Manitoba le 1er juin marquerait la Semaine de la Paix. Si j'ai agi de la sorte ce n'est pas poussé par l'illusion qu'un tel geste provoquerait une solution rapide ou facile, non c'est parce que je crois que chacun de nous, et tous ensemble, nous pouvons nous donner la main pour travailler, pous construire un avenir de paix pour nos enfants, nos petits-enfants et la génération suivante.

Au cours des quelques dernières années, des millions de gens dans le monde entier, des gens de toutes conditions, se sont rassemblés pour marcher, pour travailler, pour parler en faveur de la paix. L'an dernier à Winnipeg, nous avons eu une Marche qui groupait 30 000 personnes; au début de cettte année, 100 000 personnes avaient formé une Marche pour la paix à Vancouver, en Colombie Britannique. Cette année, alors que le missile Cruise est mis à l'épreuve sur notre territoire, il est impérieux que nos nombres augmentent de façon spectaculaire, que nos voix deviennent plus fortes pour réclamer la paix. Un gel complet de la production, des tests et du déploiement des armes nucléaires doit intervenir. Nous devons joindre nos voix à celles des Canadiens qui sont dans les bureaux, dans les magasins, dans les usines, dans les entreprises, dans les champs et sur les océans, à celles de la multitude qui réclament que l'on renonce à l'utilisation des armes nucléaires et que l'on mette rapidement au point un programme de désarmement équilibré unilatéral.

Pour maintenir les libertés que nous chérissons, nous devons demeurer vigilants. Une planification intelligente peut créer l'abondance nécessaire pour nous donner du pain. Nous espérons remplir les fonctions d'administrateur qui sont les nôtres au nom de cette terre, au nom de nos enfants. En gagnant cette bataille pour la paix, nous pourrons travailler pour une plus grande équité, une plus grande coopération et pour assurer l'amélioration de la condition humaine. Merci confrères et consoeurs. (Acclamation debout)

PRESIDENT (M. D. McDermott): Pendant que Howard parlait, j'étais assis là derrière et je me disais: "Si d'une manière ou d'une autre, nous pouvions collectivement être à la hauteur de ce bon sens politique commun que les Manitobains ont développé, si tous les premiers ministres des provinces de ce pays venaient ici faire des déclarations franches, reconnaissant que la négociation collective libre est souhaitable, que la paix est nécessaire, nous serions alors certainement sur la voie de la création du genre de société que nous souhaitons pour nous dans ce pays."

Je voudrais voir ici, s'il n'y est pas déjà, le Comité de l'Action sociale et des Services sociaux.

M.L. RUFO (Syndicat Print-Media — Alberta — Section locale 36): Question d'information. Est-ce que le Comité des Statuts et des Lois reviendra devant l'assemblée? Il y a encore sept résolutions à traiter avec ce Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Si l'ordre du jour le permet, probablement demain.

M.W. MUNDLE (SPC — Moncton): J'ai posé une question en ce qui concerne la Conférence sur la paix et je croyais que le Président du Comité y répondrait. Peut-être seriez-vous mieux placé pour me dire pourquoi le CTC n'a pas participé à cette conférence, on ne m'a pas répondu.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Vous demandez une réponse du Comité, ce n'est pas moi qui en suis le Président.

RAPPORT DU COMITE DE L'ACTION SOCIALE ET DES SERVICES SOCIAUX

M.S. FOX (Président du Comité de l'Action sociale et des Services sociaux): Je renvoie les délégués au Document no. 8 qui contient le rapport du Comité. Nous avons reçu plus de 90 résolutions. Comme il est déjà tard, nous allons essayer de faire un choix et de vous présenter les résolutions que nous jugeons être les plus importantes.

La première est la résolution d'urgence no. 2 qui nous a été remise hier et je vais vous donner lecture de ce texte tout entier:

"ATTENDU QUE des gouvernements provinciaux et municipaux de droite réduisent ou suppriment complètement des services sociaux nécessaires, d'un bout à l'autre du pays;

"ATTENDU QUE cette offensive concertée a généré l'impression croissante que ces services sont une charité et devraient être financés et dirigés par des agences bénévoles et des

groupes communautaires et non par des employés de la fonction publique qualifiés et bien formés;

"ATTENDU QUE certaines de ces agences ont travaillé en collusion avec des gouvernements provinciaux et municipaux en vue de supprimer des emplois du secteur public;

"ATTENDU QUE dans l'entreprise privée, on ne tolérerait pas le recours à des bénévoles pour enlever leurs emplois aux travailleurs syndiqués;

"IL EST RESOLU que dans sa contre-offensive le Congrès du Travail du Canada fasse savoir à ces agences bénévoles et groupes communautaires que les syndicats sont prêts, au besoin, à refuser leur contribution financière aux organisations de charité qui persistent à assumer la sous-traitance d'emploi et de services exécutés par des employés du secteur public."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par W. Majesky, Secrétaire du Comité.

Mad. J. RICE (SNFPP-SFPCB — Section locale 603): Je me prononce en faveur de la recommandation d'adoption du Comité, mais je veux tout d'abord affirmer que ne ne suis pas contre Centraide et ce n'est d'ailleurs pas l'intention de cette résolution. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'entretiens, beaucoup d'insinuations sur cette question et c'est là le sujet de cette résolution. Les bénévoles ont un rôle légitime et nécessaire à jouer dans notre société et ils ont été générés par le principe suivant lequel chacun est le gardien de son frère. Il y a bien des années, la seule charité dispensée était celle de la généreuse bienfaitrice qui arrivait d'une main se pinçant le nex et faisant la charité de l'autre. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Ce sont les bénévoles qui, au cours des années, nous ont montré que nous avions une responsabilité sociale et qu'il existait pour eux des rôles importants et, par la suite, petit à petit par l'action sociale, par l'éducation, nous avons pris conscience de cette situation et nous sommes maintenant à la fine pointe de l'organisation technique des services sociaux; ceux-ci sont pourvus d'un personnel de professionnels spécialisés, qualifiés. Vous n'aimeriez pas voir un bénévole arriver dans un milieu de haute technicalité et faire fonctionner vos ordinateurs, pourquoi alors voudriez-vous qu'une personne bénévole arrivent dans les installations de groupes et fassent travailler vos enfants?

La droite a décidé que les services sociaux à la population était une futilité que nous ne pouvions plus financer. En Colombie Britannique, le ministre des Ressources humaines a déclaré hue les temps sont trop durs pour que nous puissions nous permettre de telles choses et qu'il appartenait désormais aux groupes religieux et communautaires de prendre la relève. Mais ce ne sont pas ces groupes qui doivent jouer ce rôle, pas plus que les organisations que nous soutenons avec les dollars de nos impôts et pas davantage ces organisations que nous soutenons par nos dons de toutes sortes, "United Way", "United Appeal". C'est au gouvernment qu'incombe la responsabilité des services sociaux, c'est notre responsabilité à tous.

L'autre jour, nous avons entendu Ed Broadbent nous parler de ces Canadiens qui gagnent plus d'un demi million de dollars par an et qui ne paient pas d'impôt alors que nous avons des gens qui vivent de l'assurance-chômage et qui paient jusqu'à 1 000$ d'impôt par an. Pourquoi demanderait-on à ces mêmes personnes de fournir des services qui devraient être assurés par le gouvernement? Pourquoi nos dollars s'en vont-ils en projets de multi-millions de dollars qui ne profitent qu'à quelques-uns, tandis que des gens sont affamés, que des gens meurent, que des personnes âgées sont isolées, sans service dans leurs appartements? Le gouvernement proclame que ce sont les groupes communautaires et Centraide qui doivent assumer cette responsabilité. Si c'est ainsi que nous devons traiter nos concitoyens, quel genre de société sommes-nous en train de devenir? Dans ce cas, quelles sont nos priorités?

En juillet dernier, dans mon élément, 595 avis de mises à pied avaient été remis à des travailleurs chefs de familles, d'où certaines crises de mauvais traitements, d'enfants battus. Un programme de prise de conscience, relatif aux enfants maltraités, une équipe travaillant dans ce sens, des services de travailleurs oeuvrant à domicile, de coordonnateurs pour retardés mentaux, de coordonnateurs volontaires, ont été réduits. En même temps, ces services sont repris par des agences dont les fonds proviennent de dons des travailleurs. Tout ce que nous voulons démontrer dans cette résolution c'est que ces derniers ne doivent pas endosser cette responsabilité et que nous devons faire le plongeon et déclarer: Si cela continue, alors nous retirons notre appui, mais si cela cesse nous continuerons à apporter notre contribution. Tandis que tant de gens sont en chômage, que si nombruex sont ceux qui ont été licenciés dans l'exécution des services sociaux, nous ne pouvons absolument pas continuer à accorder ce genre de dons dans les conditions en cause. C'est nous qui devons nous assurer que lesdits services sont fournis, qu'ils sont universels, qu'ils sont accessibles, qu'ils sont là et qu'ils ne devraient pas être dispensés par des agences qui sont financées par nos dollars, alors que des sommes qui devraient être dépensées pour ces services le sont pour des immeubles et des monuments. Je vous demande votre appui pour cette résolution.

Autre chose que je voudrais mentionner, c'est qu'en Colombie Britannique, les travailleurs de la "United Way" sont syndiqués. Nous devons mettre un terme à l'utilisation du langage de la droite, nous devons cesser d'écouter ses réclamations en faveur de la privatisation, de la désinstitutionalisation, de la désyndicalisation et de la déshumanisation. Nous devons être socialisés, nous devons procéder à l'organisation de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. J. SHIELDS (SNFPP-SFPCB — Section locale 601): Je me prononce moi aussi en faveur de la recommandation du Comité et ce, en raison de l'histoire dont j'ai été récemment témoin en Colombie Britannique, lorsque le gouvernement créditiste a coupé, réduit à rien les services sociaux destinés aux vieillards, aux pauvres, aux femmes, aux malades et à presque tous ceux qui sont dans le besoin, dans cette province. Probablement que tout le monde au Canada, et sûrement tous ceux qui sont ici, ont connaissance des agissements de ce gouvernement.

Mais les victimes de ces mesures n'ont pas été seulement celles qui utilisaient ces services, ce sont aussi mes confrères et consoeurs du SFPCB; lorsque ces services ont été réduits, des gens ont perdu leur emploi et l'une des expériences malheureuses que nous avons subi, c'est lorsque le gouvernement créditiste a essayé d'utiliser les agences communautaires légitimes pour rendre crédibles ses efforts de sous-traitance et pour détruire les services sociaux. Nous n'avons pas trouvé une oreille très bienveillante lorsque nous sommes allés voir les membres des agences de "United Way" qui prennent la relève dans certaines de ces tâches, pour leur demander de ne pas fournir ces services. De ce fait, en tant que partie de notre campagne de riposte à ce sujet, mon syndicat a déclaré que si des agences persistaient à légitimer la sous-traitance et la perte des emplois pour les membres du SFPCB, nous n'appuierions pas la campagne de "United Way" l'an prochain. Un certain remous a parcouru cette organisation à la pensée que peut-être des centaines de milliers de dollars ne tomberaient plus dans les coffres qui allaient devoir fournir les services dont la communauté a besoin. Alors, tout à coup, le compère de la droite du gouvernement a commencé à exercer des pressions sur ces agences.

Je ne suis pas quelqu'un qui vient ici pour parler contre la "United Way": j'ai été membre de son Conseil d'administration pendant six ans et coprésident de la campagne à Victoria, et en m'adressant à cette organisation en tant que syndicaliste qui exprime votre vive inquiétude de ne pas participer à ces campagnes, c'est en ami et en collègue que je lui parle, mais c'est un message très sérieux que je lui ai adressé.

Lorsque le gouvernement provincial passe les services sociaux à la sous-traitance et qu'il rend légitime la réduction de ces services, il franchit les limites de la participation volontaire. C'est avec grand intérêt que j'ai relevé une pensée très profonde dans la brochure des Services communautaires du Conseil du travail de Toronto. Il y est dit notamment que notre engagement, que notre engagement dans la "United Way" va plus loin que le fait de recueillir des fonds mais qu'il implique que les travailleurs ont directement voix au chapitre, de même que leurs syndicats dans la direction de cette organisation, et que par notre participation à la "United Way" nous avons influencé le mieux-être de notre communauté.

Par cette résolution, nous avons l'intention d'utiliser cette contre-offensive pour influencer notre communauté dans ce sens. Lorsque les gouvernements donnent ces services en sous-traitance ces derniers vont à leur perte; lorsqu'ils donnent ces services en sous-traitance, ils créent le chômage et augmentent la misère dans nos communautés.

Je vous demande d'appuyer cette résolution car il est absolument indispensable que les gouvernements entendent ce message

et qu'ils sachent qu'ils ne peuvent pas réduire les agences gouvernementales et que les services sociaux ne doivent pas être confiés au secteur privé en demandant aux travailleurs du secteur public de puiser dans leurs poches pour soutenir ces programmes.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Je mets aux voix la recommandation d'adoption du Comité. Ceux qui sont pour, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. S. FOX (Président du Comité de l'Action sociale et des Services sociaux): Le Comité a reçu 19 résolutions traitant des pensions. Nous les avons combinées pour en faire la résolution de remplacement suivante:

"ATTENDU QUE la retraite provoque une baisse du niveau de vie pour la plupart des Canadiens âgés et la pauvreté absolue pour un grand nombre, surtout des veuves;

"ATTENDU QUE pour la plupart des Canadiens dépassant 65 ans, plus de 70% du revenu total provient des régimes de retraite publics;

"ATTENDU QUE les régimes de retraite publics continueront d'être la principale source de revenu de la plupart des Canadiens âgés dans un avenir prévisible;

"ATTENDU QU'il est préférable de verser aux Canadiens âgés des pensions plutôt que des prestations d'assistance-sociale;

"ATTENDU QUE les conjoints des personnes côtisant aux RPC/RRQ ne sont pas traités équitablement en vertu de ces régimes;

"ATTENDU QUE le vieillissement et la maladie forcent certaines gens à prendre leur retraire à 65 ans, âge auquel les prestations des régimes publics sont actuellement versées;

"IL EST RESOLU que le Congrèss du Travail du Canada préconise à nouveau la réforme de nos régimes de retraite publics sous les principaux aspects suivants:

1. une augmentation de 25% des prestations de SV et de 100% de celles du RPC/RRQ afin que les personnes à faible et à moyen revenu ne voient pas leur niveau de vie diminuer lorsqu'elles prennent leur retraite;

2. le partage égal des prestations du RPC/RRQ entre les conjoints;

3. une augmentation des prestations de SRG pour sortir de la misère ceux que les prestations de SV et de RPC/RRQ laisseraient encore sous le seuil de la pauvreté;

4. le versement intégral des prestations de SV, de SRG et de RPC/RRQ dès 60 ans aux personnes qui ont effectivement pris leur retraite en raison d'une mauvaise santé ou de longues périodes de chômage;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada organise une campagne pour sensibiliser ses membres et le public à l'importance de cette réforme;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC continue de faire pression sur le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour qu'ils apportent pareille réforme."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et en son nom je présente une motion à cette fin, appuyée par W. Majesky.

M. R. GINGERICH (FCCET, Secrétaire-trésorier): Je me prononce en faveur de la recommandation d'adoption du Comité, à la fois en ce qui concerne les dispositions précises que contient cette résolution et mieux encore, en ce qui concerne sa proposition importante selon laquelle la question clé qui peut résoudre les problèmes de pension et conduire à des réformes substantielles dans ce domaine, exige une action rapide et draconienne sur les régimes de retraite publics et tout d'abord en ce qui concerne les régimes de retraite du Canada et du Québec, la SV et la SRG. Je dis cela en raison du genre de mesures indispensables requises, en particulier pour ceux qui touchent déjà une pension ou sont déjà à la retraite, des gens — spécialement des femmes — qui ont plus de 65 ans et ont besoin d'un peu plus qu'une augmentation de 20 à 25$ par mois dans le supplément de revenu garanti. Je suppose que d'autres voudront parler des détails spécifiques de cette proposition.

Pendant toutes ces dernières années, nous avons discuté avec des commissions, procédé à des études, assisté à des réunions et à des conférences pour essayer de mettre au point un certain consensus et des prévisions de changement dans notre système de pensions. Selon nous, tout cela avait pour but de procéder à une importante réforme dans ce domaine. Une partie de ce processus comportait de très nombreuses heures de consultations, d'échanges d'arguments, de durs efforts à l'intérieur du Congrès et de la Commission des Pensions. Je tiens à rendre le plus grand hommage au confrère Bob Baldwin du personnel du Congrès qui a été vraiment la cheville ouvrière de la plus grande partie de ce travail; d'autre part, plusieurs de nos affiliés ont passé par le même processus et consacré plusieurs mois, des années même, pour aboutir à ce jour merveilleux où nous sommes enfin arrivés à résoudre la question de la réforme des pensions au Canada. Après de très nombreux entretiens, d'arguments, de coopération, finalement après d'innombreables prises de bec, nous sommes parvenus à une politique que le Congrès a présenté à la Commission du Sénat et je suis heureux de dire qu'il représente l'effort le meilleur que nous puissions faire. Cette politique était ambitieuse en ce sens que nous estimions vraiment qu'il existait une possibilité d'arriver à quelque chose dans ce domaine. Elle était définitive, pleinement appuyée par les faits et la documentation et certains d'entre nous croyaient que finalement nous allions avoir l'occasion de réaliser quelque chose de substantiel quant à la réforme des pensions.

Deux déceptions majeures nous attendaient. La première a été le Livre vert du gouvernement sur la réforme des pensions, qui a déçu un grand nombre de gens: la deuxième, le budget Lalonde qui produisait l'augmentation symbolique du SRG et accordait quelques paroles du bout des lèvres à deux autres questions. Ce sur quoi je veux attirer votre attention, c'est que nous sommes à court de temps. Il est trop tard maintenant pour discuter dans le détail la question de savoir si nous sommes d'accord ou non avec une disposition ou l'autre, car nous devons à présent agir pour enforcer cette porte avant qu'elle ne soit complètement fermée, pour que nous soyons en position d'influencer la décision définitive à prendre sur les pensions. C'est notre dernière occasion d'intervenir dans cette réforme et le Congrès doit produire un programme d'action. Je demande instamment aux délégués de se grouper derrière ce programme pour appuyer cette résolution, et espérons pouvoir forcer les politiciens à obliger le gouvernment à prendre une décision significative en ce qui concerne la réforme des pensions.

M. R. NICKERSON (TUA): Pendant les trois dernières années, nous nous sommes réunis avec les commissions, maintenant nous allons avoir une conférence avec le ministre des Finances pour discuter des pensions. Plusieurs provinces ont tenu des réunions et se sont penchées sur la question de cette réforme; le gouvernement fédéral a parlé souvent d'apporter des changements aux règlements qui régissent les pensions et dans les pensions des citoyens à la retraite. Le mouvement syndical et le CTC ont discuté de cette question et poursuivent l'examen des changements qui deviennent urgents pour nos retraités. Certains de nos affiliés ont pu apporter un supplément à la Sécurité Vieillesse et au RPC pour assurer une retraite à demi décente à nos membres. Je pense que nous devons examiner la situation très sérieusement pour savoir où nous en sommes à ce sujet, en tant qu'organisation représentant toute la population du Canada.

Nous ne pouvons, une fois de plus, permettre au gouvernement de glisser sur la question des pensions et de l'enterrer. En fait on parle de donner aux industries privées trois ans de plus pour décider si elles vont faire quelque chose pour corriger l'iniquité qui frappe les pensions que nous avons au Canada. Jusqu'ici elles n'ont rien fait et n'ont pas l'intention de faire quoi que ce soit. Il n'existe qu'une seule réponse et elle se trouve dans le document de politique du Congrès, c'est-à-dire qu'il y a lieu d'augmenter la Sécurité Vieillesse, de doubler le RPC et d'utiliser les méthodes préconisées pour le transfert des pensions. Nous avons perdu beaucoup de membres dont les usines ont fait faillite, dont les entreprises ont fermé et qui n'ont pas eu la possibilité de rendre leurs pensions transférables. Cette réforme doit prévoir une augmentation des pensions de ces gens-là qui sont maintenant à la retraite. Nous devons voir sérieusement où nous en sommes à l'égard de nos aînés.

Le gouvernement du Canada parle d'une augmentation des pensions de 25$ par mois pour nos retraités, ce qui totaliserait la grosse somme de 135$ par semaine de revenu pour une personne seule. Pour quiconque aujourd'hui entre dans une épicerie, ou paie

son loyer sur 135$ par semaine, quelque 500$ par mois, cette augmentation est la bienvenue! Nous ne pouvons pas rester impassibles face au gouvernement qui continue à ignorer les personnes âgées de ce pays, alors que les politiciens, eux, bénéficient de 10 000$ pour leurs dépenses. Aussi inviterais-je ces derniers à se contenter, pendant un an, de la somme de 6 400$ parce que c'est ce que reçoit aujourd'hui une personne âgée, seule, et encore reçoit-elle cela parce qu'elle perçoit un supplément de revenu garanti pour lequel elle doit justifier qu'elle n'a absolument aucun autre revenu, qu'elle ne possède ni appartement ni maison, qu'elle n'a aucun avoir, et elle doit mendier même pour obtenir ces 25$ que l'on présente comme une augmentation.

Je vous demande très sérieusement de faire en sorte que le gouvernement fédéral ne laisse pas de côté ce grave problème auquel, comme je l'ai dit, il tente d'échapper pour trois nouvelles années, pendant que nos personnes âgées passeront leur temps à attendre et à avoir faim. Je vous demande instamment, non seulement d'appuyer ce document, mais de l'emporter dans vos sections locales, d'en discuter avec vos membres, vos députés; agissons pour que nos citoyens âgés puissent vivre dans le respect de notre société, ce qu'ils méritent amplement. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos. Je mets aux voix la recommandation d'adoption du Comité. Ceux qui sont pour? Contre? La motion est adoptée.

Notre séance est presque terminée; notre consoeur Carr a quelques annonces à vous communiquer.

Mad. S. CARR (Secrétaire-trésorière, CTC): Je suis désolée que nous n'ayons pas assez de temps, cet après-midi pour la remise des prix de l'Association Canadienne des Médias Syndicaux (Canadian Association of Labour Media Awards). Néanmoins, au nom du Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada et des délégués ici présents, je tiens à féliciter les gagnants de ces prix.

La séance est levée à 16h55.

VENDREDI, 1er JUIN 1984
Dernière séance

Le Président du Congrès du Travail du Canada, M. Dennis McDermott, ouvre la séance de l'assemblée à 9h45.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je donne la parole au Président du Comité des Lettres de Créance.

RAPPORT DU COMITE DES LETTRES DE CREANCE

M.I. REILLY (Président du Comité des Lettres de Créance): Le Comité tient à exprimer ses remerciements aux membres du personnel du CTC, Marie-Thérèse Gloor, Noel Stoodley, Dave Wait, Allister MacCleod et Irene Irvine, qui ont travaillé pendant de longues heures pour nous aider.

Voici le cinquième et dernier rapport du Comité des Lettres de Créance:

Délégués fraternels	3
Représentant de la CISL	1
Dirigeants du Congrès	4
Représentants des organisations affiliées	101
Fédérations des travailleurs	20
Conseils du travail	84
Sections locales des organisations affiliées	2 129
Syndicats à charte directe	17
Total	2 359

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de ce rapport, appuyée par Glenda Cooper, membre du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Vous avez entendu le rapport du Comité. Ceux qui sont en faveur de son adoption sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Je donne la parole à Bob White qui va nous donner le programme de la matinée.

M.R. WHITE (Vice-président général du CTC): Deux Comités n'ont pas encore eu l'occasion de commencer même à faire rapport à l'assemblée. Nous allons donc entendre tout d'abord le Comité de l'Organisation qui fera un rapport partiel, puis nous passerons au Comité de la Politique énergétique, ensuite nous discuterons de certaines résolutions générales, Nous verrons alors le temps qu'il nous reste et peut-être pourrons-nous rappeler quelques-uns des autres comités.

Mad. K. NAYLOR (FCCET-AO — Section locale 67): On nous a dit l'autre jour que nous aurions l'occasion de discuter du Centre de Productivité. Si l'on regarde ce qui s'est passé au cours de ces deux dernières années, il semble que ce soit la seule chose que le CTC ait faite et cela va à l'encontre de notre politique antérieure. J'espère donc que vous serez fidèle à votre promesse d'aborder ce sujet aujourd'hui.

M. R. WHITE (Vice-président général — CTC): Je viens précisément de vous donner l'emploi du temps en ce qui concerne les comités et j'ai indiqué que si nous en avions le temps nous pourrions en entendre d'autres. Si celui qui est chargé des résolutions sur le Centre de Productivité revient vous aurez alors la possibilité de discuter de cette question.

Mad. P. MORTON (SCFP — Section locale 2111): Lorsque l'autre jour le rapport a été présenté et que la question a été posée, vous avez laissé entendre que ce sujet viendrait devant l'assemblée.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ne me prêtez pas certaines paroles. La question posée était celle-ci: "En adoptant ce rapport, endossons-nous le Centre de Productivité?" J'ai répondu: Non, vous aurez l'occasion d'en parler plus tard à propos d'un autre rapport.

Mad. P. MORTON (SCFP — Section locale 2111): Une seconde question avait été posée, que voici: "Aurons-nous la possibilité d'en discuter plus tard?" Et la résponse a été. Oui. Maintenant, les dirigeants nous disent: peut-être oui et peut-être non.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La réponse est toujours: oui.

CELEBRATION DU "JOUR DES ACCIDENTES DU TRAVAIL"

PRESIDENT (M. D. McDermott): Il y a un an aujourd'hui, plus de 2 000 travailleurs, accidentés du travail, manifestaient sur les marches de la Chambre des Communes de l'Ontario, pour exprimer leur indignation et leurs inquiétudes à la suite du traitement qui leur est infligé par les employeurs, le gouvernement et la Commission des accidents du travail. Cette vaste manifestation a attiré l'attention des médias nationaux sur la situation critique de centaines de milliers de travailleurs, victimes chaque année d'accidents du travail ou de maladies contractées au travail. L'Association des accidentés du travail a donc décidé qu'aujourd'hui 1er juin, et le 1er juin de chaque année, serait désormais le "Jour des accidentés du travail". C'est là une décision très importante du fait qu'elle éveille la conscience de la population aux graves problèmes qui se posent aux victimes d'accidents du travail; mais c'est aussi l'occasion de nous souvenir de ceux et celles qui ont trouvé la mort sur les lieux du travail. On nous demande donc d'observer une minute de silence à la mémoire de nos confrères et consoeurs décédés dans des accidents du travail ou des suites de ces accidents. Je demande aux délégués de bien vouloir se lever pour observer cette minute de silence.

RAPPORT DU COMITE DE L'ORGANISATION

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je vous remercie. Je donne la parole au Président du Comité de l'Organisation.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): Veuillez prendre le Document no. 3; il traite des résolutions figurant sur les pages 10 à 20 du Livre des Résolutions. Nous avons renvoyé au Comité pertinent la résolution 27 qui traite de la question des affiliés sous le coup de sanctions et dont les "Résolu" suggèrent certains remèdes qui exigeraient des changements constitutionnels.

Notre première résolution, est une résolution de remplacement qui englobe les résolutions O-1, 15 et 22.

"ATTENDU QUE le sort des chômeurs au Canada soulève de plus en plus d'inquiétude et qu'on n'y prévoit guère d'amélioration immédiate;

"ATTENDU QUE le mouvement syndical doit se lancer au plus tôt dans une action concertée efficace;

"IL EST RESOLU que tous les affiliés du Congrès du Travail du Canada accordent une haute importance à la négociation de programmes de recyclage aux frais de l'employeur pour accroître les chances de décrocher de nouveaux emplois;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, les fédérations des travailleurs et les conseils du travail, poursuivent et intensifient les efforts déployés pour les chômeurs en faisant des démarches à leur intention et en cherchant à obtenir des lois qui les protègent;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC bâtisse de solides coalitions populaires de syndicats et de regroupements de chômeurs, d'églises, de femmes et d'autres groupes afin de lutter pour l'emploi et pour les droits des chômeurs;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC travaille en étroite liaison avec les fédérations des travailleurs, les conseils du travail et les syndicats affiliés à assurer la bonne marche de ce programme."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution de remplacement et je présente une motion à cette fin, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

M. R. MacDONALD (MUA — Section locale 6500): Une question concernant le Document no. 8, Rapport du Comité de l'Action sociale et des Services sociaux, présenté hier. Dans le premier paragraphe, on recommande l'adoption des résolutions S-13, 46 et 78. Je voudrais avoir quelque clarté sur le point suivant: ces trois résolutions traitent spécifiquement de l'abaissement de l'âge de la pension à 60 ans, mais la recommandation que les délégués ont adoptée parle de cette réduction à 60 ans dans le cas de maladie ou de chômage, alors que ces résolutions demandent, l'une que l'âge de la retraite, soit ramené à 60 ans et l'autre à 55 ans. J'aimerais comprendre et j'espère que vous pourrez m'éclairer à ce sujet: je pensais que l'intention des résolutions était de les couvrir toutes alors que ce point précis n'y figure pas; la résolution de remplacement ne parle de cet abaissement à 60 ans qu'en cas spécifique de maladie ou de chômage.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La parole est au Président du Comité.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): Notre confrère demande un éclaircissement sur une discussion qui a eu lieu hier soir et le seul moyen de l'obtenir c'est de s'adresser au Président dudit Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): S'il existe quelque inconséquence à ce sujet, nous y remédierons.

M. R. MacDONALD (MUA — Section locale 6500): Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Parfait.

M. L. RUFO (Syndicat Print Media — Alberta — Section locale 36): Je me prononce en faveur de la recommandation du Comité, quoi que j'aie deux questions à évoquer. Le deuxième "Résolu" dit notamment ". . . en faisant des démarches à leur intention et en cherchant à obtenir des lois qui les protègent . . ." Bien entendu, j'ai toujours pensé que le rôle du Congrès du Travail du Canada, des fédérations des travailleurs et des conseils du travail, était de faire des démarches auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et auprès des municipalités pour obtenir des lois qui protègent les travailleurs et la société en général. Le troisième "Résolu" parle de ". . . coalitions populaires" mais il ne mentionne pas les syndicats indépendants. Je voudrais que le Comité nous dise s'il est disposé à faire une déclaration ou des commentaires pour que nous sachions s'il faut comprendre que les syndicats indépendants sont également visés dans ce troisème "Résolu".

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): Oui. Lorsque nous disons ". . . et d'autres groupes . . ." cela signifie les autres groupes concernés et tous les groupes affectés par le chômage. Nous demandons cette coalition pour que tous ensemble nous luttions pour atteindre le but de cette résolution.

M. L. RUFO (Syndicat Print Media, Alberta — Section locale 36): Dans ce cas, cela veut dire que le Congrès du Travail du Canada va travailler coude à coude avec les syndicats indépendants? Je suis tout à fait en faveur de cette disposition.

M. R. SEXSMITH (Conseil du travail de London et du district): Je me prononce en faveur de la recommandation du Comité. Après 22 ans de travail, je suis maintenant l'un de ceux qui vont entrer dans les rangs des chômeurs puisque mon usine vient de fermer ses portes. Je crois qu'il est grand temps que nous formions ces coalitions; ce faisant, et en mobilisant certains de ces syndicats activistes dont les membres sont actuellement en chômage, nous devons comprendre que nous avons affaire à un grave problème car un très grand nombre de chômeurs qui ne travaillent pas depuis quelques années, trouvent très difficile d'accepter le fait d'être chômeurs. Je pense que lorsque nous commençons à les introduire dans les programmes de recyclage et autres activités qui se déroulent au niveau communautaire, les autorités municipales doivent être persuadées par les conseils du travail, de l'importance de leur engagement dans ces programmes. C'est dans ce but que le Conseil du travail de London a mis en oeuvre ce processus et je crois que nombre des autres conseils du travail devront penser sérieusement aux efforts qu'ils doivent déployer dans l'organisation des chômeurs.

M. C. PASCUCCI (AFPC-SEIC — Section locale 543): Une observation en dehors de cette résolution et avant de l'aborder. Je pense, monsieur le Président, que quel que soit votre sentiment à l'égard de certains sujets mis en question à cette assemblée, il n'est pas nécessaire que la Présidence adopte une attitude désobligeante à l'égard de ceux qui veulent des éclaircissements sur des déclarations précédentes de la Présidence.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Continuez ainsi et vous verrez ce qui va se passer.

Permettez-moi simplement d'adresser un appel à cette assemblée. Après la grande solidarité dont nous avons fait preuve cette semaine, il existe ce que je perçois comme une tentative calculée pour que cette assemblée prenne fin sur une note de discorde. Je vous demande de maintenir cette solidarité et de poursuivre nos travaux; cessez donc de couper les cheveux en quatre.

Mad. J. DARCY (SCFP — Section locale 1582): Je crois que vous avez quelqu'un au micro no. 1, confrère McDermott.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Micro no. 1.

M. C. PASCUCCI (AFPC-SEIC — Section locale 543): Merci, monsieur le Président. Tout à l'heure j'avais dit qu'il s'agissait d'une observation en dehors de la résolution sur laquelle je voudrais parler maintenant.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Très bien, je suis désolé.

M. C. PASCUCCI (AFPC-SEIC — Section locale 543): Je pense qu'il y a toujours de la place pour quelques divergences et cela devrait être autorisé dans une assemblée démocratique libre.

PRSEIDENT (M. D. McDermott): Une démocratie libre cela signifie que c'est la majorité qui prévaut et non la minorité.

M. C. PASCUCCI (AFPC-SEIC — Section locale 543): Etant donné les quelques principes très importants qu'elle établit, je pense que cette résolution est excellente. Le point sur lequel je voudrais me concentrer est celui de l'organisation des chômeurs. Lorsque nous parlons d'eux, à cette assemblée, j'ai parfois l'impression que nous ne pensons qu'aux syndicalistes en chômage; j'estime que nous devons penser aussi à ceux qui ne sont pas syndiqués et qui sont aussi sans travail. Ceci soulève la question de savoir quels genres de droits ils devraient avoir et comment ils devraient être organisés.

Il est un fait auquel nous devons faire face, c'est-à-dire que dans plusieurs de nos communautés on discute sur la question de savoir qui devrait organiser les chômeurs: les conseils du travail ou les chômeurs eux-mêmes? Je crois que nous devons nous occuper de cette question particulière parce que la résolution 0-22 qui a été proposée parle de syndicats à charte directe pour les chômeurs. Or il n'est pas question de ça dans la résolution de remplacement présentée. Je veux donc simplement appeler l'attention des délégués sur le fait que, en plus de nous adresser au niveau communautaire et au niveau des membres de la base, nous ne devons pas négliger la question de l'organisation des chômeurs qui ne sont pas membres de syndicats. Si la reprise se manifeste, et si nous ne sous sommes pas occupés d'eux, ils ne nous considéreront pas alors comme des amis et, plus tard, il sera impossible d'édifier des coalitions avec eux. Il est donc de la plus grande importance que, lorsque les délégués rentreront dans leurs communautés, ils traitent cette question et

permettent aux chômeurs qui ne sont membres d'aucun syndicat de s'engager dans les conseils de travail pour que ceux-ci puissent représenter tous les chômeurs.

Mad. J. DARCY (SCFP — Section locale 1582): Je me prononce en faveur de cette résolution mais en même temps, je voudrais évoquer deux préoccupations semblables. Je crois qu'il est excellent que cette résolution souligne nettement que le chômage doit être la priorité majeure du mouvement syndical tout entier, tant de ceux qui ont un emploi que de ceux qui n'en ont plus et j'espère vivement que, de retour, nous engagerons nos fédérations des travailleurs, nos conseils du travail et tous nos syndicats affiliés, à travailler avec les chômeurs comme le prescrit cette résolution.

Je pense que, comme le dit ce texte, il est également important de bâtir des coalitions avec tous les groupes de la société, affectés par les désastres économiques que nous vivons actuellement, de bâtir autour du chômage le genre de coalition que nos confrères et consoeurs de la Colombie Britannique ont érigé avec Opération Solidarité et Coalition Solidarité, car c'est là le moyen de lutter et d'agir pour faire une réalité de la création d'emplois pour les chômeurs.

Toutefois les résolutions que la résolution de remplacement est censée englober, allaient plus loin que le texte actuel et je suis assez déconcertée par le fait que les trois résolutions contiennent certains points qui ne sont pas repris dans celle qui nous est présentée, et c'est la question de l'organisation des chômeurs. Dans chacune de nos régions, dans chacune des villes où nous résidons, je suis sûre qu'il existe des organisations, des comités, des syndicats de chômeurs; en Ontario il y en a dix ou douze. Il y a des comités de chômeurs appartenant à des syndicats, qui ont déjà organisé, à Ottawa, des marches pour l'emploi; des comités ont été constitués pour protester contre l'exploitation de certaines compagnies comme "Job Market" qui demandent aux chômeurs des prix exhorbitants seulement pour consulter leurs listes d'emplois; des comités de chômeurs ont organisé des centres d'auto-assistance un peu partout à travers le pays; d'autres ont organisé des soupes populaires.

Nous devons vraiment saluer bien bas ces chômeurs qui n'ont pas les ressources du mouvement syndical et qui créent des organisations aussi efficaces. Mais nous devons faire plus que leur rendre hommage. J'espère que cette résolution signifie que lorsque nous serons rentrés chez nous, nous allons mettre à exécution les dispositions des résolutions 0-1, 15 et 22, qui consistent à engager les chômeurs dans nos propres organisations pour leur permettre de s'exprimer et de participer à nos fédérations des travailleurs et à nos conseils du travail. J'espère que cela veut dire financer substantiellement les syndicats des chômeurs — parce qu'ils ne peuvent demander aucune cotisation à leurs membres — pour soutenir leurs activités. Ils vont dépendre, en grande partie, de la générosité et plus spécialement de la solidarité des membres du Congrès du Travail du Canada.

Je crois qu'il est malheureusement un peu trop tard pour renvoyer cette résolution au Comité, mais j'espère que le sentiment de cette assemblée est clair, en ce sens que nous devrions appuyer pleinement les syndicats de chômeurs et travailler avec eux selon leurs propres termes.

Mad. P. SANDERSON (SNFPP-SFPCB — Section locale 1203): Je me prononce en faveur de cette résolution et je voudrais parler de l'expérience réalisée en Colombie Britannique avec la coalition. C'était très réussi et je me demande combien d'entre vous ont vu le film sur ce qui s'est passé dans cette province lorsque nous avons eu affaire à un assaut frontal et qu'il était facile d'identifier. Je veux vous parler de la coalition qui, en tout temps, est extrêmement fragile et de ce qui s'est produit après cet assaut frontal. Lorsque nous ennemis décident de nous exterminer à petit feu, ils le font. Nous devons être vigilants du fait qu'il ne s'agit plus d'un assaut frontal mais d'une attaque devenue beaucoup plus subtile et comme je l'ai dit, ces coalitions sont fragiles et ont besoin d'être alimentées. Nous devons nous rassembler, c'est vrai, mais nous devons aussi tenir compte des préoccupations de chacun, des intérêts particuliers des autres; nous avons besoin de leaders qui, non seulement dirigent mais forment les caractères. Il est une chose que j'ai remarquée dans les coalitions et chez ceux qui sont sans travail; lorsque nous faisons du porte à porte pour le parti de notre choix — et nous savons tous duquel il s'agit — nous constatons qu'il est très difficile de faire comprendre à ces gens qu'ils détiennent un pouvoir, un pouvoir très simple, qui tient au crayon qu'ils ont dans la main lorsqu'ils se rendent aux urnes, c'est-à-dire qu'il leur faut voter pour le parti qui est le bon.

M. V. BJARNASON (OUE, Exécutif): Tous les documents dont nous avons discuté reflètent le fait que le chômage atteint maintenant près de deux millions de travailleurs. Malheureusement, nous devons admettre — et cela est reconnu — que le chômage n'est pas simplement l'un de ces revirements ou cycles économiques; nous vivons une période de dépression structurelle dont on ne voit pas le bout. Avec l'arrivée et l'escalade des changements technologiques, il semble que le chômage grandissant doit devenir un aspect permanent de notre société occidentale. Nous devons nous attaquer à ce problème en tant que mouvement syndical, et étant donné qu'il s'agit de l'une des questions les plus graves pour le monde du travail.

Lorsque vous avez deux millions de chômeurs, plus leurs familles, cela représente une force considérable pour un avancement positif ou négatif. Que personne ne s'imagine que les employeurs, les médias, les grosses corporations et le gouvernement, n'ont pas l'intention d'utiliser, s'ils le peuvent, le malheur, le désespoir des chômeurs contre le mouvement syndical. Nous avons vu ici et là, poussés par le désespoir, quelques chômeurs devenir des briseurs de grève et nous ne devons pas permettre que, sans que ce soit de leur faute, ils se tournent contre le mouvement syndical. Le meilleur moyen de nous assurer qu'ils participent et viennent renforcer la lutte de ceux d'entre nous qui travaillent encore, c'est de faire notre part en les aidant à organiser les chômeurs de façon efficace, unis avec le mouvement syndical organisé. Ce dernier n'a pas intérêt à voir de petits groupes fragmentés de chômeurs indépendants du mouvement syndical se débrouiller tout seuls, mais c'est ce qui se passera si le mouvement syndical n'affirme pas son rôle de leadership, non seulement à la tête de nos confrères et consoeurs, mais de tous les chômeurs, organisés ou non.

Ce qu'il nous reste à faire c'est de mettre cette résolution en oeuvre, c'est de faire appel à tous les affiliés du Congrès pour qu'ils aident à l'organisation de leurs propres membres en chômage, et de s'assurer qu'ils participent aux conseils du travail pour organiser des syndicats de chômeurs dans chaque région du conseil. Partant de cette réalisation aux niveaux provincial et fédéral, nous aurons un syndicat national des chômeurs affilié au Congrès du Travail du Canada. Nous avons déjà commencé en Ontario où nous avons un syndicat des chômeurs de cette province créé par la Fédération des travailleurs de l'Ontario.

Au cours de la dernière grande dépression, il a fallu cinq ans avant que les chômeurs s'assurent d'un pouvoir collectif suffisant pour s'organiser et commencer à marcher sur Ottawa; comme vous le savez tous, la GRC a frappé à mort à Régina. C'est néanmoins en partie grâce à cette lutte que sont nés les syndicats industriels au Canada et aux Etats-Unis et que le Congrès du Travail du Canada a vu le jour. Nous devons veiller à ce que cette immense réserve de force de la classe ouvrière, des chômeurs, soit coordonnée, qu'elle puisse s'exprimer, qu'elle soit affiliée, qu'elle adhère aux fédérations des travailleurs, aux conseils du travail et au CTC. Ainsi unis, nous pourrons nous occuper, non seulement des problèmes de bien-être des chômeurs, de l'habitation, de l'assurance-chômage et de tout le reste, mais nous pourrons les mobiliser pour une campagne massive dans le but d'obtenir des emplois, de faire démarrer l'économie et de mettre en oeuvre le programme de nouvelle option économique du mouvement syndical.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): La résolution O-2, traite des concessions, de la négociation à deux paliers et du partage des profits. Elle demande aussi au CTC d'organiser une grande campagne publique pour dénoncer ces excès et d'encourager la négociation coordonnée. Résolution O-2:

> "ATTENDU QUE les grandes compagnies et leurs gouvernements ont imposé une dépression à la classe ouvrière pour gonfler leurs profits et mobiliser une 'armée de réserve' de chômeurs;
>
> "ATTENDU QU'ils ont profité de cette crise non seulement pour réduire les salaires et les lois sociales, mais aussi pour mettre en oeuvre ou demander une foule de faux programmes visant à

voler les travailleurs et à diviser, affaiblir et détruire les syndicats;

"ATTENDU QUE même si beaucoup de syndicats au Canada ont dû faire des concessions, la plupart d'entre eux ont vigoureusement combattu contre les concessions et les trucs malhonnêtes tels que le partage des bénéfices et les doubles structures de salaires;

"IL EST RESOLU que cette quinzième Assemblée statutaire déclare officiellement:

1. qu'elle s'oppose à tous les trucs malhonnêtes des compagnies tels que la négociation par paliers et le partage des bénéfices;

2. qu'elle donne instruction aux dirigeants exécutifs du Congrès du Travail du Canada de mettre en oeuvre une vaste campagne publique pour dénoncer ces trucs malhonnêtes et favoriser une négociation coordonnée dans chacun des secteurs de l'économie afin d'exercer la plus grande pression qui soit pour obtenir des conventions collectives convenables."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

M. R. SAARINEN (Président du Conseil canadien du SUT): Cet instant me paraît tout à fait propice pour adresser mes remerciements à tous les affiliés qui m'ont aidé lorsque j'ai négocié avec la Compagnie Greyhound — Canada; celle-ci a essayé d'imposer à nos membres canadiens le système des salaires à deux paliers. Nous lui avons résisté avec succès, un succès dû en grande partie à l'appui des fédérations des travailleurs et des conseils du travail. Je tiens à en remercier tous nos confrères et consoeurs.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Les faits auxquels notre confrère vient de faire allusion sont un bon exemple de la façon dont les intéressés ont été infectés aux Etats-Unis, mais nous nous n'avons pas permis à cette maladie de passer notre frontière.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets la recommandation aux voix. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contré? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

W. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): La résolution O-3 porte sur les coupures de salaire et l'affaiblissement du niveau de vie, et demande au CTC de redoubler d'efforts. Le Comité estime que la formulation pourrait induire en erreur, et c'est pourquoi il l'a réécrite comme suit:

"ATTENDU QUE les travailleurs canadiens ont subi des réductions de salaires et que leur niveau de vie a baissé à la suite du contrôle des salaires et du programme de restrictions;

"ATTENDU QUE malgré l'engagement à peu près unanime des affiliés à refuser 'toute concession', beaucoup de syndicats ont dû en accepter;

"ATTENDU QUE l'expérience a démontré que les concessions ne créent pas d'emploi mais ne font qu'accroître les bénéfices;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire réaffirme sa volonté de livrer une guerre sans merci:

1. sur le front de la négociation collective, pour rattraper les salaires perdus en obtenant les plus fortes augmentations possibles et en ne faisant aucune concession;

2. sur le front de l'action politique, pour lancer des campagnes massives visant à faire pression sur les gouvernements afin qu'ils mettent fin aux programmes de restriction et adoptent les solutions de rechange proposées par le mouvement syndical;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que la direction du Congrès du Travail du Canada fournisse toute l'aide possible pour coordonner et mobiliser l'appui à ces campagnes à la fois sur le front de la négociation et celui de l'action politique."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

M. J. NICHOL (SPTA — Section locale 7): Je crois que cette résolution dit tout. Selon moi, c'est là la substance fondamentale de cette assemblée et je suis tout à fait d'accord avec son jugement. J'estime que cette assemblée a été positive, constructive pour le mouvement syndical. Nous devons comprendre qu'une mobilisation sensationnelle devra s'opérer pour la mise en oeuvre des dispositions de cette résolution. Le Livre des Résolutions en contient un grand nombre et je ne sais pas s'il nous restera assez de temps aujourd'hui pour les aborder, mais sûrement celles qui font appel à l'unité, à une campagne de solidarité nationale, afin que le mouvement syndical puisse lutter dans tout le pays contre les concessions, contre les tentatives des gouvernements pour détruire le mouvement syndical, enfin pour que celui-ci puisse protéger le bien-être de ses membres.

On a beaucoup parlé ici de l'expérience de la Colombie Britannique où une mobilisation et une organisation extraordinaires ont été réalisées, où une contre-attaque a été organisée contre le prètendu programme restreint du gouvernement Bennett. En fait, il ne s'agissait pas du tout d'un programme restreint, mais d'une vendetta, d'une vengeance contre les ennemis du gouvernement créditiste, et leur but était de détruire le mouvement syndical. Un certain nombre de syndicats étaient en mesure de déclencher une grève légale et si le programme de solidarité avait subi une escalade je ne doute pas qu'une grève générale aurait alors éclaté en Colombie Britannique.

L'autre jour, Gerry Stoney a mis l'assemblée au courant des événements qui ont conduit à un accord qui a supprimé cette possibilité de grève générale; malgré l'accord intervenu, les 18 millions de dollars économisés sur le budget de l'éducation n'ont pas été reversés au système d'éducation. La nouvelle Loi sur les droits de la personne, cette "remarquable" légisation des droits de la personne en Colombie Britannique, détruit la Commission, détruit toute possibilité d'avoir des commissions d'enquête qui traiteraient de façon équitable les questions des droits de la personne dans cette province. Cette loi a maintenant été mise en vigueur. Le gouvernement Bennett nous a trompés à maintes reprises sur des questions sur lesquelles nous étions d'accord. De tromperie en tromperie, nous en sommes au Bill 28 qui a été promulgué et qui a mis en pièces le Code du travail de la Colombie Britannique, qui avait été établi par le gouvernement du Nouveau Parti Démocratique et qui était généralement reconnu comme le Statut du travail le plus progressiste sur le continent Nord-américain.

Nous parlons d'organisation, de négociation, mais maintenant le Code du travail rend tout cela pratiquement impossible et il est à tout le moins très difficile d'organiser de nouvelles unités. A présent, chaque demande d'accréditation va exiger un vote; l'employeur a le droit d'intervenir et de communiquer avec ses employés, or l'expérience a prouvé que dans ce cas, lorsqu'un vote intervient sur une demande d'accréditation, l'employeur et le gouvernement peuvent se livrer à un truquage et s'ils ne veulent pas de votre organisation, ils feront en sorte que vous n'obteniez pas cette accréditation.

Aux termes de la législation, l'Opération Solidarité et le débrayage lorsque 50 000 personnes se sont rassemblées à l'"Empire Stadium", sont des manifestations illégales, 45% des employés d'une entreprise ou d'une unité de négociations peuvent maintenant demander la désaccréditation et l'ordre de vote est immédiatement donné. Voilà le genre de situation que nous avons, issue de tout un ensemble en Colombie Britannique et je suis convaincu que l'action politique demandée par cette résolution est le seul moyen qui permettra au mouvement syndical de contre-attaquer efficacement dans toutes ces juridictions qui essaient de copier la conduite du gouvernement Bennett, le seul moyen que nous aurons jamais pour aller de l'avant et faire des progrès en tant que mouvement syndical.

M. E. HALPIN (TUA — Section locale 2168): L'autre jour, dans son allocution d'ouverture, Dennis McDermott a fait allusion à nos luttes, à nos craintes à tous, etc. Cela me rappelle un combat dont j'ai été témoin lorsque, venant d'Irlande, je suis arrivé au Canada pour la première fois. Yvon Durrell, un boxeur canadien, se battait contre Archie Moore qui, dès les premiers rounds est allé au plancher. Yvon Durrell le frappait de toutes ses forces, mais Archie Moore tenait bon et entre les 11ème et 13ème reprises, debout dans son coin, ayant supporté tout ce que l'autre avait pu lui faire subir, il s'est alors lancé, il est revenu à la charge et Durrell n'a pas gagné. En ce moment, nous sommes entre les 11ème et 13ème rounds et nous restons sur nos positions. Ce qui compte vraiment, c'est ce que vous faites entre les rounds. Moore était là, roué de coups, mais il était encore debout, il est revenu à la charge et a mis l'autre hors de combat. Eh bien, j'estime que c'est ce que le mouvement syndical peut faire, et pour cela il lui faudra bien des coeurs à l'ouvrage; mais je crois pouvoir dire que le coeur du mouvement syndical c'est ici qu'il se trouve, dans cette salle même.

Ce mouvement syndical, ce Congrès du Travail du Canada sont forts de quelque deux millions de membres et ce coeur, confrères et consoeurs, vous veillerez, lorsque vous serez de retour, à ce qu'il asssure la circulation sanguine par le système de l'éducation. Nous ne pouvons pas nous contenter d'adopter des documents à l'assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada et estimer que cela suffit. Nous avions emporté les documents du CTC de la dernière assemblée, le document économique et la déclaration sur les concessions, et nous les avons inclus dans nos programmes d'éducation des TUA. C'est ainsi que vous pouvez réellement absorber la substance des résolutions. Vous connaissez le chant "Solidarité, mes frères" qui dit notamment: "Lorsque nous aurons compris l'immense force de l'unité . . ." nous pouvons partir de là, nous pouvons puiser cette force dans les politiques du CTC, la faire passer dans les veines de nos membres et nous survivrons; nous pouvons nous inspirer de Archie Moore pour asséner le coup de grâce.

Que tous les délégués agissent de cette façon, c'est tout ce que je leur demande instamment. J'ai eu la chance d'enseigner, l'an dernier, dans deux cours en Colombie Britannique et il est extrêmement intéressant de voir les membres là-bas. Je sais que les gens de cette province riposteront et qu'ils renverseront le gouvernement créditiste.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): Les résolutions O-4, 8, 12 et 26 ont relativement le même contenu: violations de plus en plus nombreuses du droit de libre négociation collective et du droit de grève. Le Comité les a donc englobées dans la résolution de remplacement suivante:

"ATTENDU QUE le droit de négociation collective et le droit de grève sont en butte aux attaques d'un gouvernement de droite et des milieux d'affaires;

"ATTENDU QUE ces attaques prennent la forme de contrôle des salaires, de lois sur les services essentiels, d'arbitrage obligatoire et de lois de retour au travail pour briser les grèves;

"ATTENDU QUE les syndicats sont en plus menacés de lois qui autoriseraient les gouvernements à annuler l'accréditation de syndicats légitimes;

"ATTENDU QUE la loi donne aux gouvernements fédéral et provinciaux le droit ultime d'imposer des amendes et des peines de prison, et de substituer par conséquent leur volonté aux droits démocratiques des travailleurs et de leurs syndicats;

"ATTENDU QUE ces attaques échoueront si un grand nombre de personnes, entre autres les membres des syndicats, sont sensibiiisées à l'importance du droit de grève comme droit démocratique fondamental et comme moyen de protéger les salaires et les avantages des travailleurs et d'accroître leurs droits;

"ATTENDU QUE les délégués aux assemblées statutaires de 1980 et 1982 ont donné instruction au Congrès du Travail du Canada de lancer une campagne publique d'appui à la libre négociation collective assortie du droit de recourir à des sanctions économiques complètes;

"ATTENDU QUE le besoin d'une campagne publique dans tout le Canada se fait plus que jamais sentir.

"IL EST RESOLU que le CTC lance une campagne nationale pour faire comprendre à la population l'importance d'une négociation collective libre et intégrale."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une recommandation d'adoption. Ceux qui sont en faveur de cette motion, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): La résolution O-5 préconise l'achat de produits et de services fabriqués ou assurés au Canada par des syndiqués. Résolution O-5:

"ATTENDU QUE le nombre de produits de fabrication étrangère sur le marché canadien est à la hausse, ce qui contribue à l'augmentation du chômage;

"IL EST RESOLU que le Service de l'Etiquette syndicale du Congrès du Travail du Canada organise une campagne vigoureuse pour favoriser l'achat de produits de "fabrication syndicale" au Canada."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): Les résolutions O-6 et O-11 traitent du même sujet. Le Comité y a apporté une légère retouche et les a combinées comme suit:

"ATTENDU QUE les travailleurs doivent de plus en plus faire face à des employeurs intransigeants qui veulent abolir des droits acquis;

"ATTENDU QUE la grève demeure l'outil par excellence des travailleurs pour arracher des améliorations de conditions de travail et de vie et se protéger contre les attaques des employeurs;

"ATTENDU QUE l'appui concret aux grévistes doit demeurer une préoccupation capitale pour le mouvement syndical tout entier.

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue d'encourager et de seconder l'établissement de comités d'appui aux grévistes dans tous les conseils du travail du Canada."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): La résolution O-7 demande au CTC d'adoucir ses normes de creation de conseils du travail dans les petites localités. Le Comité estime qu'il faut laisser aux dirigeants du CTC le soin de décider si la viabilité d'un conseil augure assez bien pour lui accorder une charte.

En conséquence, le Comité recommande le rejet de cette résolution 0-7 qui se lit comme suit:

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada abaisse à 1 000 au lieu de 2 000 le nombre de membres exigé pour former un conseil du travail dans les régions éloignées, lorsque la distance à parcourir en automobile pour se rendre à un grand centre est de 100 km. ou plus."

Au nom du Comité, je présente une motion de rejet, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion de rejet. Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organiation): Les résolutions O-9, 20, 24, 29 et 31 traitent toutes à peu près du même sujet. Le Comité a donc rédigé une résolution de remplacement que voici:

"ATTENDU QUE les gouvernements et les employeurs ont prouvé par leurs paroles et leurs gestes, depuis quelques mois, qu'ils ont résolu d'anéantir tous les syndicats;

"ATTENDU QUE de plus en plus manifestement, si le mouvement syndical veut protéger et améliorer le niveau de vie des travailleurs canadiens et de leurs familles, il lui faut absolument un maximum d'unité dans ses rangs;

"ATTENDU QUE l'attitude affichée par les syndicats internationaux de la construction en fuyant le Congrès du Travail du Canada, et en essayant de fonder une centrale rivale, est rétrograde et préjudiciable aux efforts du mouvement pour améliorer les conditions de vie et de travail et protéger les gains chèrement acquis;

"IL EST RESOLU que les dirigeants du CTC poursuivent et intensifient leurs efforts pour réaliser l'unité syndicale."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution de remplacement et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

M. R. POIRIER (Secrétaire, FTQ Construction): Lors de son congrès de fondation, le 16 avril 1981, la FTQ Construction et ses affiliés, suite aux paroles que vous nous aviez adressées lors de ce congrès, voyaient naître une structure canadienne des métiers de la construction. Cette structure serait, selon nous, le contrepoids nécessaire, essentiel à l'argumentation et à la propagande des syndicats internationaux des métiers de la construction. Déjà, lors d'assemblées précédentes, nos membres avaient souhaité une telle structure et nous allions pouvoir enfin leur annoncer que cela était maintenant possible et réalisable grâce à votre appui. Nous étions à ce moment-là à l'aube du maraudage de l'automne 1981. Nous nous sommes présentés devant nos membres et nous avons recueilli l'appui de 46% de tous les travailleurs de la construction du Québec. Evidemment, nous avons pu leur expliquer que dû au court laps de temps entre la mise en place de la structure, des départements des métiers de la construction du CTC, et notre maraudage, nous ne pouvions pas faire de miracles et nous ne pouvions pas, bien entendu, leur offrir ce que nous pensions pouvoir leur offrir en 1983. Il faut expliquer que, au Québec, il y a cinq associations représentatives des travailleurs de la construction et qu'il faut 50% de la majorité absolue de ces associations-là pour négocier et conclure une convention collective; si aucune d'entre elles ne regroupe 50% des associations. C'est donc suite au maraudage avec 46% des travailleurs de la construction, que nous nous sommes rendus au congrès de Winnipeg en 1982 pour la quatorzième biennale du CTC, avec les résolutions que l'on connaît.

Nous étions en mesure d'espérer qu'à ce congrès, on adopterait une résolution claire et précise vis-à-vis des syndicats internationaux de la construction qui avaient été suspendus, mais on a préféré s'en tenir à une résolution de principe, vague et sans objectifs précis. Nous sommes donc revenus de Winnipeg les mains vides. Pour ceux qui nous attendaient, c'est-à-dire nos membres, il y a eu la négociation de '82; comme il avait été impossible de s'entendre avec les autres associations syndicales pour négocier, à notre retour du congrès de '82 de Winnipeg, le ministre du Travail a prolongé le décret pour une période de 2 ans et nous obligeait par la loi à tenir une autre campagne de maraudage en 1983. C'est ce qu'on vient de vivre. Nous étions seuls, sans structures canadiennes vivantes, actives, qui nous auraient permis de diriger nos travailleurs dans les villes où des syndicats de métiers affiliés à la fédération des travailleurs de cette province auraient pu les accueillir s'ils avaient besoin de main-d'oeuvre.

Le travailleur de la construction par définition est un homme mobile. Il se déplace d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre, et si possiblement il y a du travail à l'extérieur, il veut se garantir la chance d'y aller. A tout événement, inutile de vous dire que les syndicats internationaux n'ont pas lésiné, n'ont pas censuré leur stratégie. Chantage, menaces, tutelle, suspensions de fonds de pension, sabotage des assemblées, toute la médecine était là. On s'est d'abord attaqué à des syndicats locaux. Trois de ces syndicats-là ont failli, sous la menace de pressions entraînant avec eux des centaines de travailleurs dans une association rivale. Individuellement, ces milliers de travailleurs se sont fait dire qu'ils ne pouvaient plus travailler à l'extérieur du Québec; d'autres se sont fait dire qu'on ne pouvait plus travailler au Québec. C'est la médecine qu'on a eue.

En terminant, pour revenir à la résolution, je pense qu'il n'y a pas de commune mesure entre les Attendus et le Résolu de la résolution. Je pense qu'il n'y a pas de commune mesure entre la lettre que vous faisiez parvenir aux membres des conseils exécutifs et aux principaux dirigeants des organismes affiliés le 16 novembre 1983, dans laquelle vous dénonciez les agissements des unions internationales des métiers de la construction. Alors, monsieur le Président, je pense qu'on doit renforcer la position du CTC vis-à-vis ces syndicats pour enfin mettre sur pied cette structure des départements de la construction qui sans une force de volonté politique à l'intérieur du CTC ne pourra jamais vivre comme elle se devrait de vivre.

M. A. KUBE (Président de la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique): Je comprends le problème du délégué du Québec, mais nous devons admettre que les choses sont différentes dans les autres parties du Canada. En Colombie Britannique nous travaillons avec acharnement à ramener les métiers de la construction dans le Congrès du Travail du Canada. En fait, le Conseil provincial des Charpentiers de cette province, a décidé de s'affilier au CTC et le syndicat des manoeuvres le fera vraisemblablement, petit à petit toutes ces organisations reviendront. J'estime que si les délégués ont un problème au Québec, ils devraient en discuter séparément au lieu de créer une situation qui rend très difficile, dans les autres provinces, le retour des métiers de la construction.

En Colombie Britannique, les métiers de la construction traitent leurs propres affaires, et ne reçoivent que peu de directives des internationaux. Ils procèdent à leurs propres négociations, mènent leurs propres luttes, mais par tradition ils sont affiliés à leurs syndicats internationaux et parfois, même si cela doit causer quelques problèmes, il faut aussi respecter le tradition. Si, comme le demande le Comité, cette question est confiée aux dirigeants, ceux-ci pourront la traiter selon les cas et j'espère qu'il en sera de même à l'égard des non affiliés au Congrès du Travail du Canada. J'estime que si vous refoulez les métiers de la construction vous ne ferez que rendre la situation plus difficile pour les sections locales des métiers de la construction qui veulent faire partie du CTC, qui veulent jouer pleinement un rôle effectif au sein du mouvement syndical. En Conséquence, j'espère que tous les délégués appuieront la recommandation du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat? Contre? Le débat est clos. Je mets aux voix la recommandation du Comité. Ceux qui sont pour, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée et il en est ainsi décidé.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots d'explication en disant que Art Kube a raison. La queston des métiers de la construction se présente de différentes façons dans les diverses parties du pays, elle n'est pas la même partout. Nous voulions tout d'abord refaire exactement ce qui a été fait au Québec, mais le seul problème à ce sujet c'est que les membres des métiers de la construction, eux-mêmes, n'ont pas répondu; ils n'ont pas répondu en Ontario et presque pas du tout partout ailleurs. Maintenant, ils déclarent que quoi que dise ou fasse leur syndicat international ils veulent, en tant que sections provinciales canadiennes, revenir au sein du Congrès du Travail du Canada et nous allons examiner sérieusement la question.

M. J. RIVARD (Directeur général — FTQ Construction): Je voudrais simplement faire une observation à propos des confrères et consoeurs qui ont provoqué une fin si rapide de ce débat.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Vous ne pouvez pas, Jean-Paul, car nous avons voté sur la motion. La parole est au Président du Comité.

M. J. BUCHANAN (Président du Comité de l'Organisation): Vous avez en main la résolution d'urgence no. 1 du Comité de l'Organisation, que nous allons traiter maintenant, et qui se lit: (traduction libre — pas de texte officiel)

"ATTENDU QUE les employés de Canada Trust à Cambridge, Ontario, sont en grève depuis le 22 mars 1984;

"ATTENDU QUE Canada Trust a refusé d'entrer en contact et de discuter de bonne foi avec le syndicat;

"ATTENDU QUE Canada Trust n'a encore fait aucune offre monétaire quelle qu'elle soit à ses employés à temps partiel et n'a offert aucune augmentation de salaire à certains de ses employés à temps plein, quoi que ses bénéfices bruts avant impôt aient augmenté l'an dernier, de 111%;

"IL EST RESOLU que tous les syndicats locaux affiliés, les syndicats nationaux et internationaux, les conseils du travail et les fédérations des travailleurs, boycottent Canada Trust et retirent tous leurs fonds, y compris les fonds de pension, de cette institution monétaire;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que tous les syndicats locaux affiliés, les syndicats nationaux et internationaux, les conseils du travail et les fédérations des travailleurs demandent instamment à leurs membres respectifs et aux employés de boycotter Canada Trust et d'en retirer leurs fonds."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de cette résolution, appuyée par R. Bezo, Secrétaire du Comité.

M. C. NELSON (UCOB — Section locale 304): C'est notre syndicat qui représente les employés de Canada Trust à Preston et

à St-Catharines, Ontario et, en leur nom je tiens à féliciter le Conseil exécutif et le Président du Comité qui ont bien voulu présenter cette résolution à l'assemblée.

Comme dans toute négociation avec une institution financière dans laquelle vous ne représentez qu'une petite succursale organisée alors que vous traitez avec un géant, votre pouvoir de négociation est faible. Pour nous, en tant que syndicat et en tant que mouvement syndical, le seul moyen de faire quelque progrès dans la négociation financière c'est d'exercer la pression dont nous disposons sur les finances contre ces sociétés. Comme dans le cas du boycott de J.P. Stevens aux Etats-Unis, où les intéressés ont finalement obtenu des contracts dans cette industrie, si nous voulons progresser dans le secteur financier, la communauté syndicale doit utiliser les fonds de pension, les instruments financiers à notre portée pour que les comités de négociation qui représentent les travailleurs jouissent d'un certain pouvoir.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots au sujet de Canada Trust. L'an dernier, leurs bénéfices prétaxe ont augmenté de plus de 111%, et pendant la même période cette société a réduit de 2.5% les salaires et l'ensemble des avantages de ses employés; elle a appliqué cette mesure par le moyen dit "système de mérite". Elle a augmenté les heures de travail sans augmentation de salaire. Le système de mérite est très intéressant quand il s'applique aux 29 cadres supérieurs de l'Exécutif dont les salaires ont été augmenté de 30%, ce qui représente environ 28 000$ de plus par an. Cette société n'a offert ni sécurité syndicale, ni droits d'ancienneté et a insisté sur le fait qu'elle pouvait à son gré décider des licenciements; les employés à temps partiel n'ont bénéficié d'aucun avantage.

Depuis trois mois, les femmes de cette succursale sont en grève jusqu'ici sans résultat. Nous avons été grandement aidés par la Fédération des travailleurs de l'Ontario et par les 59 sections locales affiliées qui nous ont appuyés et ont insisté auprès de leurs membres pour un boycott. Toutefois, le moyen de réussir ici — et si nous arrivons à organiser les employés des autres banques, — c'est d'avoir recours à la pression représentée par le perspective du retrait des fonds de pension et des fonds des syndicats. Les fonds de pension recèlent des sommes importantes et représentent la plus grosse source du capital privé au Canada. Nous avons négocié pour établir ces fonds et si nous pouvons parvenir à nous en servir comme moyen de pression nous obtiendrons de cette institution financière une convention collective acceptable. Si nous réussissons dans cette entreprise, confrère Président, peut-être alors pourrons-nous commencer à organiser avec succès les employés dans le domaine financier, au lieu d'être sans cesse refoulés en arrière par les employeurs. Je vous remercie.

M. W. CLARK (Président du STT): Je voudrais entrer en contact avec ce confrère qui était au micro 4, au fond de la salle, car la semaine prochaine nous devons entrer en négociations avec Canada Trust pour renégocier un compromis en tant qu'accompte substantiel et nous avons l'intention d'user de toute notre force au nom des intéressés. Je me prononce donc en faveur de cette résolution.

Cette semaine, j'ai écouté les délégués parler des politiques de nouvelle option économique dans le chômage, mais je crois que cela n'a aucun rapport avec le problème qui nous occupe en ce moment. En Colombie Britannique, de 1972 à 1975, Dave Barrett a essayé d'atteindre les gens ordinaires et le mouvement syndical pour leur parler de nouvelles stratégies d'investissement de leur propre argent, et personne n'y a prêté attention. Je crois que le problème à ce sujet, c'est que les travailleurs donnent tout le revenu dont ils disposent à ces gens pour qu'ils en fassent ce que bon leur semble et la discussion qui s'ensuit porte sur la question de savoir si le taux d'intérêt de notre argent sera de 12 ou de 14%, et tandis que les autres manipulent nos fonds nous, nous perdons tout simplement nos emplois. C'est un cercle vicieux, confrère Président. J.C. Kerkhoff, en Colombie Britannique a eu une autre convention médiocre à "B.C. Place" et le "B.C. Central Credit Union" est mêlé à tout ça; or voilà que nous confions notre argent au pire contracteur non organisé qui soit dans la province de la Colombie Britannique!

Nous allons donc soutenir les employés de Canada Trust de notre mieux, mais je voudrais aussi, sans avoir à revenir au micro, demander à cette assemblée et au Conseil exécutif, d'envoyer un télégramme aux travailleurs des métiers de la construction du Yukon et de la Colombie Britannique, leur accordant tout l'appui de cette assemblée car ils mènent actuellement une lutte terrible avec J.C. Kerkhoff.

Mad. L. SINGLER (SNFPP-AFPNE — Section locale 20): Je viens appuyer le délégué qui a travaillé avec tant d'ardeur pour présenter cette résolution à l'assemblée et j'estime qu'il est très important que les délégués ne se contentent pas d'adopter rapidement ce texte, mais qu'ils en comprennent le sens. C'est un travail vigoureux que cette résolution va vous demander lorsque vous serez de retour. J'ai quelque expérience de ce que représente l'organisation des employés de banque et ce n'est pas un travail facile. Comme notre confrère qui a demandé l'aide des délégués dans le soutien à apporter aux femmes qui sont en grève depuis trois mois, j'estime qu'il est très important que nous n'en restions pas à des paroles pour organiser ceux qui ne le sont pas mais que nous devons assumer pleinement nos responsabilités et notre engagement dès notre retour dans nos syndicats. Il s'agit de très petits groupes d'employés et lorsqu'ils s'attaquent aux magnets de la finance qui gardent nos fonds dans leurs coffres, nous devons être à leurs côtés pour les appuyer.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Vous savez que cette proposition est simple car il est difficile d'organiser les employés de banque, mais lorsque cela est fait les banques vous ferment leurs portes et vous ne pouvez plus rien faire de votre attestation sinon éprouver la plus grande frustration. Mais il est un fait certain, c'est que chez les banquiers il existe une ligne directe entre le coeur et leur portefeuille et si vous pouvez les toucher sur cette ligne, alors ils comprennent le message; c'est là le meilleur moyen d'appuyer les intéressés.

M. J. McNAMEE (UCOB — Section locale 304): Je tiens à vous remercier de ces paroles car vous avez visé juste. Nous avons récupéré 20 personnes dans la succursale d'une banque, luttant contre une société dont Dieu seul connaît la richesse. Ce que je voudrais faire surtout, c'est appuyer notre consoeur Singler en demandant aux délégués d'accorder la plus grande attention aux "Résolu" de cette résolution. On y demande aux membres des syndicats et aux employés de boycotter Canada Trust et d'en retirer leurs fonds, de façon que cette société comprenne qu'elle ne peut pas traiter les gens comme elle le fait. Ceci doit être un signal, qui doit être entendu par le secteur financier tout entier, signal indiquant que le mouvement syndical n'acceptera pas les tactiques sans cesse utilisées que nous avons dû subir. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Etes-vous prêts pour la mise aux voix? Ceux qui sont en faveur de cette recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Poursuivons.

RAPPORT DU COMITE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Veuillez prendre le Document no. 6, qui contient le rapport de notre Comité, qui a traité les résolutions EN-1 à 16.

Cette fois, nous ne présenterons pas une déclaration complète de politique car, il y a quatre ans, l'assemblée en avait adoptée une qui nous paraît parfaitement valable encore aujourd'hui.

Les principales résolutions qui ne sont pas couvertes par cette déclaration de politique se rapportent généralement à l'industrie du charbon. Nous passons à la résolution EN-1 légèrement amendée.

"ATTENDU QUE le Canada importe 16 millions de tonnes de charbon par année des Etats-Unis, charbon dont la teneur en soufre est d'environ huit fois celle du charbon de l'Ouest Canadien;

"ATTENDU QUE l'importation de ce charbon coûte à notre économie un milliard de dollars, 30 000 emplois perdus et les lourds dégâts à l'environnement attribuables à l'accroissement des pluies acides;

"IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral prenne toute mesure pour que les provinces et l'industrie canadiennes accroissent leur consommation de charbon canadien, afin de réduire les dégâts à l'environnement, causés par les pluies acides et de favoriser la création d'emplois dans les industries canadiennes des mines et du transport."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par le Secrétaire du Comité, L. Stevens.

Puis-je ajouter à titre d'explication, que le confrère Tamtom, Président des Mineurs unis d'Amérique, District 18, a convoqué, il y a quelques mois, une conférence à Calgary et cette résolution est en quelque sorte une participation des Mineurs unis d'Amérique, des

Métallurgistes, du Congrès du Travail du Canada, de notre syndicat et de quelques autres. Les Mineurs unis d'Amérique doivent être félicités de leur initiative et d'avoir convoqué cette conférence à ce moment-là.

M. G. YETMAN (Président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse): Je me prononce en faveur de cette résolution et je veux y apporter quelques commentaires de la région de l'Est. Cette résolution vient du District 18 et je voudrais vous dire pourquoi il n'y a pas ici un grand nombre de délégués des Mineurs unis du District 26. Je vous ai parlé, l'autre jour, de certains qui auraient dû soutenir Solidarité et qui se livraient au maraudage auprès des Mineurs unis, en Nouvelle-Ecosse. En moins d'un an, c'était le deuxième maraudage du CSC, mais avec l'appui du CTC, de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse, du Conseil du travail du district de Cap Breton, nous avons pu battre ces deux maraudages et les Mineurs unis sont au sein de la centrale des travailleurs où est leur place et où ils sont depuis 60 ans.

Depuis les trente ou quarante dernières années, les Mineurs unis ont été en première ligne; ils ont eu un Social Démocrate de notre région, de nos mines, pour nous représenter à la Chambre des Communes et de 1940 à 1958 le regretté et grand Clarie Gillis a lutté pour un programme énergétique national, une politique énergétique nationale qui sont et le programme et la politique de ce Congrès. Je déclare à cette assemblée, et cela est aujourd'hui plus important que jamais si nous voulons établir la justice dans ce domaine comme dans d'autres, qu'une politique énergétique nationale est une obligation absolue.

Dans l'Est, où nous vendons jusqu'à la dernière livre de charbon que nous extrayons de la mine, notre problème tient au fait que nos mines de charbon appartiennent au gouvernement fédéral, et je n'ai pas besoin de préciser pourquoi les Libéraux ont une société de la Couronne pour exploiter ces mines. Jamais le gouvernement libéral ou le gouvernement conservateur n'ont cru à la propriété privée et nous, nous ne sommes pas en mesure d'obtenir les fonds dont nous aurions besoin. Lorsque les mines de l'Est étaient propriété privée, lorsque Dosco et Hawker Siddley en étaient les propriétaires, il n'y avait aucun problème d'argent; lorsqu'ils voulaient des fonds, ils appelaient Ottawa, ils obtenaient des subventions, des cadeaux, des prêts, il n'y avait aucune difficulté financière. Maintenant que les mines sont propriété publique, impossible d'obtenir de l'argent. Mais nous allons poursuivre la lutte pour continuer à relever de la propriété publique, en continuant aussi à exercer notre pression et j'espère que le Congrès du Travail du Canada fera de même. Vous êtes venus à l'aide des mineures dans leur combat lorsque nous avons sollicité raisonnablement votre soutien. Je suis heureux de vous dire que le Ministre était en Nouvelle-Ecosse la semaine dernière, pendant que nous étions ici, et qu'il a annoncé 300 millions de dollars.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nous avons eu récemment un incendie dans une mine où, il y a quelques années, 15 mineurs avaient perdu la vie. Je doute que cette mine puisse être de nouveau ouverte et cela met à pied 1 500 mineurs de plus dans cette industrie, dans une région où le chômage est déjà de 40%. Inutile d'insister sur les effets de cette situation sur l'économie et sur toute la région.

On a annoncé récemment qu'une autre mine serait ouverte. Ma seule remarque à la presse, dans l'Est a été: "J'espère que ce sera fait immédiatement et que ce n'est pas un truc électoral." Il semble que peut-être nous pouvons avoir quelque espoir à ce sujet.

Bien que les difficultés soient grandes dans le District 26 du fait de ces deux maraudages, et qu'ils relèvent de l'administration, deux de ses membres sont ici. Jake Campbell et Gordie Leroux, le Président et le Secrétaire du Syndicat; ils sont par là, quelque part dans l'assemblée; je suis sûr qu'ils seront plus nombreux lorsqu'ils seront dans une meilleure situation. Voilà quelques aspects de la situation dans l'Est.

J'ai dit à mes confrères du District 18 que nous avions eu l'habitude de disposer de leurs marchés. Environ 20 millions de tonnes de charbon viennent des Etats-Unis au Canada. Lorsque la lutte battait son plein, j'ai dit aux mineurs que les choses seraient plus facile s'ils restaient dans le syndicat international et si un accord pouvait intervenir pour que nous puissions récupérer certains de leurs marchés plutôt que d'être un syndicat indépendant; cela n'aboutirait nulle part et nous ne serions pas dans le courant principal. Je suis heureux d'ajouter que c'était là un autre point qui nous a aidé à maintenir les intéressés dans la centrale des travailleurs. Mais il ne faut pas oublier que lorsque nous avions ces marchés d'exportation de l'Est, nous avions des navires qui transportaient le charbon, nous avions nos travailleurs des chantiers navals, et il y a quelques jours j'ai entendu le confrère Bell vous parler de cette question. Toutes ces questions sont reliées entre elles et concernent la justice sociale et une vie meilleure pour ceux que nous avons le privilège de représenter.

C'est avec plaisir que je me prononce en faveur de cette résolution; nous, dans l'Est, nous appuyons nos confrères de l'Ouest, et nous vous demandons d'adopter cette résolution.

M. C. CONNORS (MUA — Section locale 7292); Je me prononce en faveur de cette résolution. Comme le confrère Yetman l'a dit, environ 20 millions de tonnes de charbon sont importées des Etats-Unis et le soufre que ce charbon contient est environ de 8%, ce qui représente une partie de notre problème des pluies acides au Canada. Notre charbon ne contient qu'un pour cent de soufre environ, ce qui réduit considérablement le problème.

Je voudrais insister sur les emplois que créerait cette résolution, non seulement sur les emplois dans l'industrie des mines, mais dans l'industrie des transports, des communications, des manufactures, dans les services et fournitures. C'est à peu près 30 000 emplois qui pourraient être créés pour nos consoeurs et confrères canadiens.

Autre sujet que j'aborderai très brièvement: cette assemblée parle toujours de l'encouragement à "acheter Canadien", alors j'ajoute: achetons canadien et incluons le charbon à tout le reste.

M. K. NEWMAN (MUA): Je représente quelques travailleurs que nous avons actuellement dans l'industrie minière. J'ai aussi assisté à la récente conférence de Calgary. Là-bas, nous avons eu un caucus NPD et nous avons demandé un appui pour l'utilisation du charbon canadien afin de résoudre le problème des pluies acides dans l'Est du pays. Le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada n'ont pas voulu prendre sur eux de dire que l'on allait remettre les choses en ordre. Le mouvement syndical se doit donc de prendre cette position d'avant-garde et de demander que l'on utilise un charbon plus propre que celui actuellement importé des Etats-Unis.

Je demande donc à mes consoeurs et confrères délégués d'appuyer cette résolution et de poursuivre cette tâche du nettoyage de l'environnement et de la création d'emplois dont nous avons besoin au Canada.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité? Contre? La motion est adoptée.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Nous passons à la résolution EN-15.

M. R. WARNER (SCFP — Section locale 82): Question de privilège: dans le journal d'hier, on a pu lire, sous la signature de Gene Whelan, que les gens de l'Afrique du Sud n'étaient pas intelligents parce qu'ils ne portaient pas de chapeau. Je tiens à ce que le compte-rendu indique que Gene Whelan ne représente pas les membres de la classe ouvrière de la ville de Windsor et qu'à la prochaine élection il sera battu par Steve Langdon qui sait ce qui se passe en Afrique du Sud. J'aimerais que cela figure dans le compte-rendu de cette assemblée.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Résolution EN-15:

"ATTENDU QUE le Canada importe actuellement environ 16 millions de tonnes de charbon américain à haute teneur en soufre qui alourdissent notre balance des paiements d'environ un milliard de dollars;

"ATTENDU QUE la substitution du charbon américain par celui du Canada créerait des milliers d'emplois pour les Canadiens dans les industries minières et de transport, en plus de susciter indirectement des milliers d'autres emplois de même qu'une réduction importante des émissions de soufre qui provoquent des pluies acides au Canada;

"IL EST RESOLU de créer un groupe de travail fédéral-provincial qui tiendra des audiences publiques pour étudier:

1. le coût direct pour les consommateurs du charbon canadien et américain respectivement;
2. la différence dans les coûts de transport;

3. les coûts directs et indirects infligés à notre économie par les taux élevés de pluies acides;
4. le coût et les avantages, pour l'économie canadienne, de subventions fédérales aux transports en vue d'encourager l'utilisation du charbon canadien."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par le Secrétaire du Comité L. Stevens.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une recommandation d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Résolution EN-2 présentée par les Mineurs unis d'Amérique:

"ATTENDU QUE les importateurs étrangers de charbon canadien importent du charbon de diverses sources et le mélangent selon les besoins des industries particulières;

"ATTENDU QUE les consommateurs de charbon canadien achètent souvent leur charbon de mines américaines offrant des types particuliers de charbon au lieu de mélanger divers types pour répondre à leurs besoins;

"ATTENDU QUE les sources canadiennes actuelles de charbon offrent une grande variété de charbon qu'on peut mélanger pour satisfaire tous les besoins canadiens;

"IL EST RESOLU que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de créer une industrie du mélange de charbon à Thunder Bay pour répondre aux besoins particuliers des marchés de l'Est canadien et de l'Europe."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par L. Stevens, Secrétaire du Comité.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Je dois ajouter que l'exploitation d'une industrie du mélange du charbon à Thunder Bay ne serait pas très coûteuse. Je crois qu'il faudrait simplement que quelques bateaux amènent les divers types de charbon, ce qui pourrait être fait lorsque les navires procèdent à leur chargement. Ceci pourrait améliorer le mélange de charbons qui serait alors disponible sous la forme souhaitée par les acheteurs européens.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Résolution EN-12, au sujet du Traité du fleuve Columbia:

"ATTENDU QUE le Traité du fleuve Columbia dans sa forme actuelle équivaut à l'abandon complet des resources énergétiques de la C.B. aux Etats-Unis;

"ATTENDU QUE ce traité peut être renégocié en 1985;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada presse les gouvernements canadien et de la Colombie Britannique de s'employer à renégocier le Traité du fleuve Columbia de manière à obtenir des conditions plus favorables au Canada et à cette province."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par L. Stevens, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Résolution EN-10 présentée par la Fédération des travailleurs de la Colombie Britannique. Elle traite de Pétro-Canada et nous en avons modifié le dernier paragraphe:

"IL EST RESOLU que la quinzième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada exige du gouvernement fédéral qu'il redéfinisse le rôle de Pétro-Canada, pour que celle-ci ne soit plus une agence de soutien pour les multinationales mais devienne un dynamique instrument d'exploration et d'exploitation pétrolière qui concurrence ou remplace les multinationales;

"IL EST EN OUTRE RESOLU que Pétro-Canada prenne la place des multinationales qui ont manqué à leurs engagements, et devienne, avec les sociétés provinciales de la couronne, l'exploitant exclusif des sables bitumineux."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption de cette résolution telle qu'elle a été amendée, appuyée par L. Stevens, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. N. REIMER (Président du Comité de la Politique énergétique): Résolution EN-11, présentée par le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés des Maritimes (section locale I-99). Cette résolution a également été amendée et se lit:

"ATTENDU QUE l'industrie pétrolière se propose d'entreprendre des forages sur les côtes de la C.B. qui constituent un milieu écologique extrêmement sensible;

"ATTENDU QUE le Canada possède suffisamment de pétrole et de gaz pour un avenir prévisible et que les contribuables canadiens ont déjà payé le coût de la technologie nécessaire à l'exploitation de ce pétrole;

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral s'apprête à lever le moratoire sur les forages sans avoir entrepris de recherches pour déterminer les torts que pourraient subir les travailleurs et les résidents de la côte Ouest par suite des effets nuisibles sur l'environnement et sur l'économie;

"IL EST RESOLU que la quinzième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada continue de s'opposer à tout forage pétrolier sur les côtes de la Colombie Britannique jusqu'à ce que des audiences publiques complètes aient eu lieu sur les conséquences sociales, économiques et écologiques de telles explorations."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par L. Stevens, Secrétaire du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Je crois que je vais demander au Comité de la Politique énergétique de se retirer maintenant; il sera remplacé par le Comité des Résolutions générales.

M. W. MASSEY (ACTR): Question d'information, je vous prie, confrère Président. Est-ce que le Comité de la Législation doit revenir soumettre son rapport à l'assemblée?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Oui, si nous en avons le temps.

M. W. MASSEY (ACTR): A quel moment pourrait-il probablement revenir?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je ne sais pas, je suis entre les mains de l'assemblée.

RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS GENERALES

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): Avant de passer au rapport du Comité, Document no. 2, je signale que l'on nous a demandé de présenter à l'assemblée une résolution d'urgence du Conseil exécutif concernant l'importance de l'adoption des amendements au Code canadien du travail. Nous avons envoyé, à titre individuel, des lettres au gouvernement et aux membres de l'opposition. Le Secrétaire va nous lire le texte de cette résolution d'urgence pour qu'il soit endossé par cette assemblée et transmis par télex, tant à l'opposition officielle qu'aux membres du gouvernement.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution d'urgence no. 1: (traduction libre — pas de texte officiel)

"ATTENDU QUE le Bill C-34, portant amendements au Code canadien du travail a été introduit à la Chambre des Communes le 15 mai 1984; et

"ATTENDU QUE le Gouvernement et l'Opposition officielle n'ont rien fait pour l'adoption de cette loi avant la fin de la session;

"IL EST RESOLU que la quinzième Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada, demande expressément à l'Op-

position officielle et au Gouvernement, d'accorder la plus haute priorité à la question de la santé et de la sécurité des travailleurs canadiens, et de s'engager à adopter le Bill C-34 avant les vacances parlementaires de cet été."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, dûment appuyée par R. White, Président du Comité.

Mad. M. MULLALLY (FCCFA — Section locale 2306): Je vous demande instamment d'adopter cette résolution d'urgence à l'unanimité. Depuis pratiquement des années, plusieurs comités ont exercé des pressions au nom du CTC, pour obtenir l'adoption de cette loi. Nombre de délégués qui sont ici se souviennent de la conférence sur la santé et la sécurité à laquelle ils ont assisté en novembre 1981 à Ottawa, époque à laquelle tous les parlementaires avaient subi des pressions vigoureuses pour que des changements soient apportés au Code canadien du travail en ce qui concerne la santé et la sécurité, changements qui viennent tout juste d'être introduits. Des pressions semblables avaient été exercées par le CTC pour que des modifications soient également apportées à certaines parties du Bill C-34, traitant de la technologie, et à la Section 3 de la Partie V du Code. Il serait présomptueux de prétendre que cette loi couvrira totalement la question de la santé et de la sécurité, mais si elle est adoptée ses dispositions seront étendues à ceux qui travaillent à bord des avions, dans l'exploitation des pipelines relevant de l'Office national de l'énergie, dans l'exploration et l'exploitation des pétroles. Les dispositions sur la santé et la sécurité seront également étendues au secteur public du Canada. Ce projet de loi est passé en première lecture au Parlement fédéral le 25 mai de cette année; depuis lors, il n'a pas été transmis à un comité et le Président de la Chambre NPD n'a pas réussi à convaincre les Conservateurs et les Libéraux d'en faire une priorité et de l'inscrire au feuilleton de la Chambre afin que ce projet de loi puisse être adopté avant l'ajournement de la session qui, nous croyons le savoir, doit avoir lieu vers le 19 juin. Voilà ce que nous avons appris hier soir vers 17 heures.

Un certain nombre de délégués à cette assemblée croient que la seule raison pour laquelle les Libéraux ont présenté ce projet de loi, était de disposer d'une carotte à agiter sous le nez des travailleurs; l'impression est qu'ils n'ont nullement l'intention de l'adopter avant la fin de la session, et il est certain que les Conservateurs n'ont aucun intérêt à la voir adopter, cela représente pour eux un point de vue beaucoup trop radical. On pense que les Libéraux ont utilisé ce projet de loi pour appâter les travailleurs et les engager à voter libéral dans les prochaines élections de cet été ou de cet automne, après quoi ils s'occuperaient de son adoption. Mais vous et moi savons que s'il n'est pas adopté avant l'ajournement de l'été, il s'éteindra dans le carnet des commandes. Je vous demande donc instamment, non seulement d'adopter cette résolution d'urgence qui est vitale, mais de faire en sorte que vos syndicats locaux, vos conseils du travail exercent sur les parlementaires des pressions intenses pour que ce projet de loi soit adopté au cours des deux prochaines semaines.

M. P. GAUTHIER (APENAC — Section locale 22): Pour nous, ce projet de loi signifie que pour la première fois de notre vie à l'APENAC, nous aurons le droit de refuser de travailler dans un environnement dangereux. Depuis vingt ans nous attendons ce droit et nous estimons que nous ne pouvons plus attendre davantage.

A notre confrère qui, au début de cette semaine, se souciait du fait qu'un tel droit pourrait autoriser les travailleurs à franchir les limites de leur juridiction, permettez-moi de dire ceci: certaines de nos lois les plus importantes sur la sécurité ne sont pas appliquées et je dis bien "ne sont pas appliquées", ce qui affecte notre sécurité et donc aussi la vôtre. Ce que ce projet de loi signifie pour nous, c'est que pour la première fois, nos comités de la santé et de la sécurité bénéficieront d'un appui légal, pour la première fois nous aurons le droit de prendre des décisions sur les questions touchant notre sécurité. Actuellement, ce sont les compagnies et les pilotes qui décident, pas nous et c'est nous qui, cependant, courons ces risques. On nous a donné la responsabilité de notre sécurité, mais nous ne sommes pourtant pas autorisés à décider nous-mêmes en ce qui la concerne.

Lorsque vous serez de retour, appelez vos députés ou bien envoyez-leur un télégramme pour les prévenir qu'ils perdront votre voix s'ils n'appuient pas cette loi; de toute façon, ils devraient la perdre s'ils n'appartiennent pas au NPD. Si, comme moi, vous avez la chance d'être représentés à la Chambre par un membre du NPD, appelez-le (la) pour lui adresser des remerciements pour sa lutte continue en faveur des travailleurs de ce pays. Il ne reste que trois semaines avant l'ajournement parlementaire, le temps presse et nous devons agir tout de suite. Aidez-nous à nous protéger, à protéger tous les travailleurs canadiens.

M. R. NICHOL (APENAC — Section locale 17): Il est urgent que nous adoptions cette résolution à l'unanimité. Après vingt ans de lobbisme, notre droit à une loi sur la santé et la sécurité va enfin être reconnu. Nous devons nous assurer, et cela est très important, que les Libéraux ne se servent pas de notre santé et de notre sécurité comme truc électoral, ce n'est pas quelque chose à utiliser pour intriguer, et nous vous demandons avec insistance de nous appuyer. Je tiens à remercier le NPD et le CTC pour une telle résolution et je veux vous donner un exemple de l'importance qu'elle a pour nous, agents de bord, et pour les membres que nous représentons.

L'hiver dernier, récemment, au cours d'un vol international de Vancouver à Honolulu, nous avons traversé de violentes turbulences et l'appareil a opéré une descente considérable. Tous les passagers avaient bouclé leur ceinture, mais les agents, eux, étaient toujours occupés à servir des boissons ou à procéder à quelque vérification. Les compagnies sont si préoccupées à pousser leur exploitation qu'elles se soucient peu de leurs employés et nous avons donc réellement besoin de cette législation qui nous donne le droit de refuser un travail dangereux. De plus, cela va obliger les compagnies à s'entretenir avec nous lorsque des incidents dangereux se produisent, alors que jusqu'ici elles ont refusé de recevoir les représentants syndicaux de la sécurité à ce sujet. Dans le cas que j'ai cité, une préposée au service de bord est tombée dans l'aile entre les sièges, au milieu des bouteilles cassées et elle a perdu connaissance. Maintenant, les compagnies et le gouvernement devront reconnaître leurs responsabilités dans ce domaine.

Je vous demande instamment d'exercer, collectivement et individuellement, des pressions pour l'adoption de cette loi dont vous connaissez toute l'importance pour la santé et la sécurité. Demain soir, de retour dans vos syndicats, je vous en prie envoyez des télex à vos députés pour leur demander d'appuyer ce projet de loi.

Je ne sais comment vous remercier assez, au nom de nos 6 000 membres, tous ceux qui ont travaillé et qui continuent de travailler pour nous aider à ce sujet; j'ai même vu aujourd'hui, dans la rue, un petit garçon portant une chemise dont l'inscription indiquait qu'il appartenait à l'équipe qui tient bon! Tenons bon, nous aussi. Comme le confrère Mercier l'a dit, l'autre jour, ce projet de loi ne contient pas tout ce que nous voudrions, mais établissons un principe et, après l'adoption, continuons la lutte pour obtenir davantage.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Ceux qui sont en faveur de la résolution d'urgence sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): Nous revenons au Document no. 2. Le Secrétaire du Comité va reprendre au point où nous en étions restés avec la résolution G-4.

M. R. BASKEN (Secrétaite du Comité des Résolutions générales): Résolution G-4, telle qu'elle a été amendée et figure dans le Document no. 2. Le Comité en recommande l'adoption:

"ATTENDU QUE la documentation du CTC pourrait être distribuée plus largement et plus efficacement si elle était publiée en anglais et en français;

"ATTENDU QUE beaucoup de sections locales affiliées et de conseils du travail ont des membres francophones;

"IL EST RESOLU que le CTC fasse imprimer dans les deux langues officielles ses principaux documents ainsi que les macarons et le matériel distribués au cours des campagnes spéciales."

Au nom du Comité, je présente une motion d'adoption, appuyée par R. White.

M. R. WHITE (Président du Comite des Résolutions générales): La raison pour laquelle nous avons fait ce changement, c'est que dans le Livre des Résolutions, la G-4 donnait mandat à la Fédération des travailleurs de l'Ontario, alors qu'il est bien évident que c'est du CTC que les auteurs de ce texte voulaient parler.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une

motion d'adoption de la résolution G-4 telle qu'elle a été amendée. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-5, page 2 du Livre des Résolutions:

"ATTENDU QUE la privatisation de la vente de l'alcool en facilitera l'accès aux mineurs;

"ATTENDU QUE cette privatisation compliquera beaucoup l'application des lois et règlements à une époque où les problèmes d'alcoolisme chez les mineurs semblent resurgir;

"ATTENDU QU'il en résultera soit une hausse des coûts pour les consommateurs, soit une diminution des recettes fiscales pour les provinces, conséquences toutes deux indésirables;

"ATTENDU QUE la privatisation amènera la prolifération des débits et, du même coup, l'accroissement de l'alcoolisme;

"ATTENDU QUE la privatisation fera augmenter le chômage;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada par l'entremise des fédérations des travailleurs, fasse pression sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils s'opposent vigoureusement à la privatisation des ventes d'alcool."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par un membre du Comité.

M. D. BARNETT (SNFPP-SFPCB — Section locale 501): En Colombie Britannique, on vient de former un Comité pour étudier la question de la privatisation de la vente d'alcool. Dans cette province, c'est une question politique et de tactique. En 1977, nous étions tout près d'une grève et de la fermeture des magasins de vente en Colombie Britannique, tout en maintenant au travail le reste du secteur public couvert par le Syndicat des fonctionnaires de la province, ce qui aurait supprimé de ce fait 990 millions de dollars de revenu qui vont habituellement dans les coffres du gouvernement et causant un fossé revenu/dépenses pour le gouvernement qui devait payer les fonctionnaires continuant à travailler. En 1982, nous avons eu une grève en Colombie Britannique et dans plusieurs sections des services du gouvernement; les magasins de vente de boissons alcoolisées ont été fermés; une partie de notre contrôle sur l'industrie des alcools nous a été retirée la même année. Nous avons une autre grève en 1983, laquelle a provoque, en Colombie Britannique, la fermeture de la plupart des services du gouvernement couverts par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux; cette grève a été dure et nous l'avons gagnée.

Depuis 1983, un comité a été constitué et, vers la fin du mois de juin, nous ferons rapport au Ministre de la Consommation et des Corporations et nous présenterons des recommandations sur la privatisation de la vente des boissons alcoolisées. La question politique à laquelle le gouvernement de la Colombie Britannique essaie de répondre est celle-ci: comment passer la mine d'or de l'industrie des alcools au secteur privé, aux loups de la droite qui veulent une part du gâteau? En remettant cette industrie au secteur privé les intéressés pensent ne plus avoir à résoudre des différends avec les syndicats. L'une des choses que probablement la population canadienne et sûrement celle de la Colombie Britannique ne réalisent pas, c'est que cette industrie passant au secteur privé, les prix ne baisseront pas pour autant. Les frais de distribution augmenteront, les gouvernements fédéral et provinciaux n'accepteront aucune réduction et vous verrez alors les prix de l'alcool monter.

En Colombie Britannique nous aurons une importante Exposition en 1986 et le gouvernement nous prédit la visite de plus de 35 millions de personnes. Ce qu'il va sans doute nous annoncer, à la fin juin, c'est que l'industrie des alcools va être remise au secteur privé parce que le secteur public ne peut pas s'en charger, il ne pourra pas servir la foule qui va se rendre en Colombie Britannique. Le gouvernement de cette province veut pousser la consommation de l'alcool et essayer de faire de l'Exposition 1986 une beuverie nationale, il veut couler notre syndicat; c'est la dernière des choses qu'il peut faire en Colombie Britannique.

Au Québec, où nos confrères et consoeurs ont combattu la privatisation de la vente de l'alcool, le gouvernement a déclaré qu'il voulait la réaliser par le moyen des coopératives, ce qui n'est qu'une manière détournée de s'attaquer aux syndicats; il tente d'américaniser la vente de l'alcool. Nous avons au Canada une structure sociale sur laquelle les Etats-Unis sont probablement en retard d'une cinquantaine d'années. C'est le revenu que le gouvernement retire de la vente de l'alcool qui maintient cette structure sociale en place et avec l'américanisation de la vente des alcools et la perte dudit revenu pour le gouvernement je pense que nous verrons une réduction d'une partie de nos programmes sociaux.

En Colombie Britannique, 235 000 personnes vivent de l'assurance-chômage et 245 000 du bien-être social. S'il y a privatisation de la vente d'alcool dans cette province et que, de ce fait, celle-ci perde le revenu en question, comment ces programmes seront-ils alimentés? Je pense que si la privatisation intervient dans cette province, le gouvernement déclarera que les programmes relatifs à l'alcoolisme ne relèvent plus de sa responsabilité mais de celle du secteur privé et qu'il cherchera à se dégager également de ces programmes. Cette manoeuvre à propos de la privatisation de la vente des boissons alcoolisées n'est autre chose qu'une offensive pour anéantir les syndicats; voilà ce qu'il en est.

M. D. ANDERSON (SNFPP-SFPA — Section locale 11002): Je voudrais souligner pour les délégués, qu'en lisant cette résolution, elle apparaît à priori comme l'une de ces formules vertueuses et éloquentes qui font l'unanimité bien connues du mouvement syndical. Toutefois, je voudrais que les délégués accordent la plus grande attention à ce texte car dans notre pays, il existe un mouvement national au nom des gouvernements de droite, pour forcer la privatisation de la vente des boissons alcoolisées au public.

J'aimerais catégoriser adéquatement les faits. Tout d'abord, il ne s'agit pas de la privatisation de la vente de l'alcool, il s'agit d'une piraterie et c'est exactement ce qui se passe au Canada. Je suis effrayée par les effets des agissements du gouvernement de l'Alberta et d'autres provinces, car ils vont mettre les gens en chômage et détruire les syndicats. Cette forme de privatisation devient de plus en plus populaire avec les gouvernements de droite et même dans la population.

Le gouvernement conservateur de l'Alberta utilise tous les moyens possibles pour manipuler l'opinion publique en faveur de cette privatisation. Cette question a été soulevée pour la première fois au congrès conservateur provincial au début de l'an dernier. Puis, un bill privé est apparu devant la Chambre, demandant la privatisation de la vente du vin et de la bière. Par la suite, le "Liquor Control Board" de l'Alberta a réduit les heures d'ouverture des magasins de vente des boissons alcoolisées et a commencé à fermer ces magasins tous les lundis; en même temps, il licenciait 900 employés occasionnels qui venaient d'être couverts par une convention collective. Naturellement cela a paralysé les services alimentés par le "Liquor Control Board" de l'Alberta. La vente et les services fournis par les magasins du gouvernement ont été gravement affectés par cette situation. Des pétitions ont alors fait leur apparition la semaine suivante dans la plupart des principaux supermarchés et magasins, demandant la privatisation de la vente de la bière et du vin. Le rythme de ces événements et leur coïncidence constituent, de la part du gouvernement albertain, une tentative flagrante de manipuler l'opinion publique. Néanmoins, il présente la question sous l'apparence d'une création d'emplois; or cela ne peut créer aucun emploi dans le secteur privé. La bière, le vin et autres produits alcoolisés seront distribués dans les villes et les plus grands centres sans créer aucun emploi. Je voudrais que le Congrès adresse une déclaration ferme à tous les gouvernements provinciaux en ce qui concerne la privatisation de la vente des boissons alcoolisées.

De plus, une telle mesure diminuerait le nombre des employés de la fonction publique, accroîtrait le nombre des chômeurs de même que la concurrence entre eux pour quelques rares emplois à pourvoir.

En outre, les mineurs auront un accès plus facile à l'alcool avec la privatisation de la vente de la bière, du vin et des alcools; accès plus facile aussi pour les personnes déjà alcooliques. Avec le système actuel, l'accessibilité n'est pas un motif de bénéfices pour ceux qui vendent ces produits, mais ce motif apparaît lorsque les pirates mettent la main sur la vente de ces produits.

La privatisation entraînera aussi une perte de revenu pour les gouvernements provinciaux et cette perte devra être compensée mais ni les milieux d'affaires communautaires, ni moi-même, nous ne sommes intéressés à une augmentation de nos impôts, simplement pour assurer la privatisation de la vente de la bière et du vin.

La valeur sociale des problèmes issus de la privatisation de la vente de l'alcool devra retenir toute notre attention et si le problème

est celui de l'accessibilité, je crois que la question devrait être exposée au gouvernement de l'Alberta et à tous les autres. En ce moment, les travailleurs de la Commission des Alcools de la province du Québec luttent pour leur survie et pour la survie de leur syndicat. Je demande alors à tous les gens qui résident à Québec, à Montréal, de cesser de s'approvisionner en boissons alcoolisées dans les magasins privés et de s'adresser aux magasins de vente provinciaux.

Dimanche dernier, une réunion a eu lieu, qui réunissait des dirigeants seniors des syndicats existant à travers le Canada, pour constituer une coalition, et ce n'est pas la dernière fois que vous entendrez parler de nous. Il se pourrait que dans l'avenir nous soyons amenés à envisager une action pour lutter contre la privatisation et j'espère que le Congrès du Travail du Canada et les délégués à cette assemblée nous aideront.

M. J. LANGLEY (SNFPP-SFPCB — Section locale 300): Je représente les travailleurs des brasseries, des fabriques de vin et distilleries en Colombie Britannique et depuis 1980 nous sommes affiliés au SNFPP. A l'annonce de cette affiliation un certain mécontentement est apparu dans le mouvement syndical et ailleurs et le gouvernement créditiste en a certainement pris note; il n'a pas aimé cette nouvelle solidarité entre les gens qui produisent l'aicool et ceux qui le distribuent. Bill Bennett parle de la réalité nouvelle et pour lui cela veut dire enlever des emplois à des syndiqués qui profitent d'avantages raisonnables pour les passer au secteur privé à un salaire minimum de 3$ l'heure. Telle est la réalité nouvelle de Bill Bennett.

En ce qui concerne la privatisation, les frais de distribution de la bière vont augmenter, l'industrie nous en a déjà informés. On nous a dit qu'il leur faudrait de nouveaux camions, toute une nouvelle flotte. Je peux vous dire, et vous feriez bien de ne pas l'oublier, que les frais c'est vous, les consommateurs, qui les réglerez. Ce n'est pas l'industrie qui les absorbera, on ira les chercher dans les poches des consommateurs, des travailleurs. La privatisation est une force, un verbiage de la droite et une attaque flagrante contre les syndicats.

Je vous demande instamment de vous assurer que vous avez bien compris ce qu'il en est, et que vous devez le faire comprendre à tous vos membres. Faisons appel à notre solidarité et tous ensemble nous vaincrons cette offensive lancée par ces gens corrompus contre les syndicats, et nous les éliminerons.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture de ce débat, sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos.

Nous passons au vote sur la résolution. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

Nous avons affaire là à un groupe important de consommateurs. C'est un problème très sérieux.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-6:

"ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial devront en venir avant longtemps à un accord sur les ressources offshore;

"ATTENDU QUE cette entente entraînera la création d'un grand nombre d'emplois pour la population de Terre-Neuve et pour tous les Canadiens;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire presse les deux paliers de gouvernements de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour résoudre l'impasse actuelle dans les pourparlers."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. White, Président du Comité.

M. J. BELL (Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse): Je me prononce en faveur de cette résolution. Beaucoup de publicité a été faite autour des problèmes économiques de la côte Est qui seraient résolus parce que nous avons le gisement de pétrole Ibéria et le gisement de gaz Venture. Comme nombre de Canadiens qui ont été témoins de l'évolution de la situation pétrolière en Alberta avec l'ouverture du gisement Leduc au début des années 40, je me souviens que le même genre d'optimisme et de publicité avait existé et laissait supposer que notre fortune était faite et que nous étions parés pour l'avenir. Eh bien, ceci n'a pas été prouvé et ne le sera pas non plus en ce qui concerne la côté Est.

En Mer du Nord le développement se poursuit et deux expériences sont en cours, l'une à Aberdeen, par les britanniques et les communautés adjacentes au gisement de pétrole, et l'autre en Norvège qui exploite le même gisement, mais les résultats obtenus par chacun sont très différents. Ceci, simplement en raison du fait qu'en Grande-Bretagne, l'administration des conservateurs a autorisé le secteur de l'entreprise privée à prendre le contrôle total du développement de cette énergie, au détriment de la population de ce pays particulier, au point que ce que nous voyons maintenant là-bas se fait au détriment des travailleurs. Dans les communautés en cause, le coût de la vie a augmenté, l'inflation s'est accrue dans le domaine de l'habitation et il y a un grand nombre de chômeurs du fait que ceux-ci n'ont pas reçu la formation nécessaire pour ce genre de travail et que les tenants des intérêts pétroliers ont sous la main des travailleurs qu'ils amènent de diverses parties du monde pour travailler dans les différents types de gisements et il ne leur reste que peu d'emplois à offrir.

Dans la province de Terre-Neuve il est vrai qui tout au moins le Premier Ministre Peckford a harcelé les compagnies pétrolières pour qu'elles embauchent un nombre raisonnable de citoyens de la province et cela a procuré un certain nombre d'emplois. Il y a peu de chose de ce genre en Nouvelle-Ecosse. La question se pose aussi de savoir quels seront les résultats des explorations pétrolifères et de gaz. Que pouvons-nous espérer retirer de l'ensemble du développement énergétique au Canada?

Si nous avions eu un plan stratégique au Canada, lors du développement de Churchill Falls nous aurions pu avoir une industrie installée à proximité et les Canadiens auraient alors pu travailler en utilisant cette énergie électrique. Nous aurions pu avoir le même type de stratégie industrielle lors du développement de la Baie James; une industrie aurait pu là aussi être installée à proximité et nous aurions tiré certains profits de cette énergie. Mais comme nous sommes liés par un continentalisme qui fait dire aux Américains que vous êtes les pourvoyeurs des produits, des ressources naturelles et de l'énergie, nous manufacturons tout çà au détriment des intérêts nationaux canadiens. Et c'est exactement ce qui va se passer tout de suite en Nouvelle- Ecosse avec notre gaz naturel.

Le gouvernement nous dit qu'il a des acheteurs dans le New-Jersey et dans le Rhode Island pour notre gaz naturel et ils parlent d'un prix qui descend jusqu'à 1.75$ pour mille pieds cubes, ce qui devient un prix subventionné. Le gouvernement va donc construire le pipeline et la population de la Nouvelle-Ecosse paiera les frais sur une base courante. Le gaz arrivera sur la côte et sera dirigé sur le New Jersey et le Rhode Island où probablement cela entraînera la création d'emplois. Mais nous paierons pour ça puisqu'il s'agira d'un prix subventionné qui ne correspondra même pas au coût actuel de production. Vous voyez donc dans quel genre de situation nous allons nous trouver. De la même façon Smallwood — et même après lui le Premier Ministre Moores — a vendu pour 65 ans la puissance énergétique de Churchill Falls à trois millièmes de dollars le kilowatt/heure, alors que dans les autres parties des provinces Atlantique nous payons jusqu'à dix cents le kilowatt/heure, près de 30 fois plus. Nous ne retirons aucun profit de notre énergie, il en a toujours été ainsi et cela ne changera pas, à moins que nous nous occupions de la question et que nous exercions des pressions pour que cette énergie soit utilisée dans notre propre intérêt.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption de cette résolution. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-7:

"ATTENDU QUE les Etats-Unis sont sur le point de voter les crédits qui permettront de terminer la construction du réservoir Lone Tree dans le Dakota du Nord;

"ATTENDU QUE la réalisation du projet de dérivation Garrison détournera les eaux du Missouri vers le bassin hydrographique de la baie d'Hudson;

"ATTENDU QUE ce détournement affectera la qualité et le débit des eaux au Manitoba et en outre déversera des éléments biotiques dans le bassin de la baie d'Hudson;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada entre-

prenne une campagne de pression énergique conjointement avec la FAT-COI et d'autres groupes de travailleurs américains, en vue d'empêcher l'exécution de la partie du projet Garrison qui influera sur le bassin de la baie d'Hudson."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. White.

M. G. DOER (SNFPP-AFPM — Section locale 507): Je suis heureux que cette résolution ait pu être présentée à l'assemblée et je le suis également parce qu'elle a été endossée, la semaine dernière au congrès de notre syndicat national. Un million de Manitobains ont besoin qu'on les aide. Nous avons à faire face au gouvernement américain qui a utilisé des tactiques d'intimidation pour détourner unilatéralement les eaux du bassin nord du Missouri par le système de la baie d'Hudson et nous savons très bien que le résultat de cette manoeuvre mettra un terme à la vie de l'industrie touristique de la pêche et du commerce au Manitoba et dans le Nord-Est de l'Ontario. De plus, cette opération provoquera une augmentation de 600% de dépôts vaseux dans les régions agricoles du Manitoba entraînant des augmentations considérables des prix de l'eau dans plusieurs communautés manitobaines. L'ancien ministre de l'intérieur, James Watt, se moque éperdument des conséquences sur l'environnement aux Etats-Unis et bien entendu au Canada, et le Sénat républicain des Etats-Unis ainsi que l'administration américaine viennent seulement de s'en prendre, unilatéralement, au Traité de la Commission Mixte Internationale.

Nous avons pu, pendant les trois dernières années, intervenir avec succès auprès du Congrès américain, de ce fait il ne vote plus de crédits qui iraient à la dérivation du système des eaux canadiennes. Nos confrères de la FAT-COI ont besoin qu'on les aide pour obtenir que le Sénat américain change d'avis. Actuellement, il nous manque 16 voix aux Etats-Unis et nous pensons que la plupart des sénateurs ne se rendent pas compte des inquiétudes canadiennes, des soucis de la population de la région Nord-Est du Manitoba en ce qui concerne l'impact du programme de dérivation Garrison sur l'environnement.

Autre domaine où notre aide est indispensable, à savoir si nous voulons que nos confrères et consoeurs des Etats-Unis puissent vaincre Ronald Reagan aux prochaines élections présidentielles. Nous savons que Fritz Mondale a déjà déclaré publiquement qu'il était opposé au projet de dérivation Garrison tel qu'il se présente actuellement.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité, sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-9, qui englobe la résolution G-8:

"ATTENDU QUE le gouvernement fédéral continuera vraisemblablement, comme par le passé, d'octroyer la majorité des contrats du ministère des Approvisionnements et Services aux provinces du Québec et de l'Ontario;

"ATTENDU QU'une répartition plus équitable de ces contrats, particulièrement ceux du domaine maritime, réduirait le taux élevé de chômage dans la région Atlantique;

"ATTENDU QUE les autres provinces pourraient profiter des retombées d'une répartition plus équitable;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande qu'à l'avenir, le gouvernement fédéral tienne compte tout particulièrement des provinces de l'Atlantique dans l'actroi des contrats à Approvisionnements et Services."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. White.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-10:

"ATTENDU QUE de nombreux produits chimiques sont utilisés comme additifs ou agents de conservation dans le traitement des denrées alimentaires;

"ATTENDU QU'on ne connaît pas encore tous les effets de ces produits chimiques sur le métabolisme et sur la santé;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande des mesures législatives destinées à réglementer l'usage des additifs alimentaires."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, dûment appuyée par R. White.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): résolution G-12, telle qu'elle a été amendée;

"ATTENDU QUE les compagnies aériennes ont délibérément transféré leurs services de réservations et de vente des billets aux agences de voyage;

"ATTENDU QUE la vaste majorité des agences de voyage ne sont pas syndiquées;

"ATTENDU QUE la sécurité d'emploi des travailleurs syndiqués des lignes aériennes s'en trouve affaiblie;

"IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada organise ses voyages et achète ses billets exclusivement à des points de vente syndiqués, autant que possible, et exhorte ses affiliés à faire de même."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. White.

Mad. C. MICKLEWRIGHT (FCCF — Section locale 1820): Je me prononce en faveur de cette résolution. J'aimerais que tous les délégués à cette assemblée, qui ont voyagé par air, sortent leur billet d'avion de leur poche et que ceux qui l'ont acheté à un point de vente syndiqué, se lèvent; je parierais que ce n'est pas ce qu'ont fait la majorité d'entre vous! Au Canada, la plupart des agences de voyage ne sont pas syndiquées; en Colombie Britannique une seule l'est, c'est celle qui appartient à notre syndicat FCCF. Cette résolution a été adoptée par notre syndicat au congrès de la Fédération des travailleurs du Québec. C'est une question très importante car en utilisant l'équipement électronique qui existe maintenant dans nos sociétés, les employeurs peuvent transférer le travail aux agences non syndiquées, ce qui devient une méthode insidieuse de nuire aux syndicats. Chaque fois que vous entrez dans une agence de voyage et que vous voyez sur le bureau un terminal utilisé pour les réservations, vous pouvez en déduire que cette agence s'approprie le travail de notre unité de négociation. Sur les 1 600 membres de notre unité de négociation, 300 ont été licenciés. Les changements technologiques sont partie intégrante de cette question car ils permettent aux employeurs de passer ce genre de travail à la sous-traitance.

Je demande instamment aux délégués de bien vouloir, la prochaine fois où ils auront à acheter un billet d'avion pour quelque destination que ce soit, de s'adresser à l'aéroport où des employés syndiqués pourront les servir, soit au bureau d'une des compagnies aériennes; ne vous adressez pas aux agences de voyage, à moins que vous ne vous réunissiez pour nous aider à les organiser.

M. P. STIER (APENAC — Secrétaire-trésorier): Je voudrais ajouter à cette résolution que tous les délégués doivent acheter leurs billets dans les bureaux des lignes aériennes ou dans les agences de voyage dont le personnel est syndiqué. Le bureau de voyage de la Fédération internationale des travailleurs des transports a adopté une résolution semblable, étant donné que la syndicalisation des agences de voyage est devenue de plus en plus difficile du fait de l'informatisation.

D'autre part, ce que je veux souligner, et ceci solidairement avec nos confrères et consoeurs de l'ACETA, c'est que les compagnies aériennes forcent également les agents de bord à vendre des billets à bord des appareils. N'achetez jamais vos billets dans l'avion, allez au bureau de la compagnie ou dans une agence de voyage dont le personnel est syndiqué et ne nous obligez pas à nous opposer à nos confrères et consoeurs. Nous ne voulons pas vendre des billets à bord des avions.

Mad. S. WOWK (UIES — Section locale 323): A l'intention des délégués, je voudrais faire une petite mise au point. Depuis de nombreuses années, j'ai discuté de cette question avec des syndicats, des syndiqués, et la réponse est toujours la même: les compagnies aériennes ne peuvent pas assurer le service nécessaire, elles ne peuvent pas retenir des chambres, louer des voitures, etc. Cela est faux. Les agences de voyage assurent ce service par l'intermé-

diaire des ordinateurs d'Air Canada, CP Air, Air Canada les compagnies aériennes à personnel syndiqué peuvent toutes fournir les mêmes services. Alors cessez d'utiliser ce prétexte et traitez directement avec les compagnies aériennes syndiquées.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-15 qui englobe la résolution G-13:

"ATTENDU QUE des mesures beaucoup plus intensives devront être prises dans le domaine du reboisement et de la sylviculture si la Colombie Britannique veut que les générations futures bénéficient de ressources forestières suffisantes;

"ATTENDU QUE le gouvernement provincial a réduit de façon drastique ses activités, déjà insuffisantes, de reboisement;

"ATTENDU QU'un programme de reboisement approprié devrait procurer des emplois réguliers à l'année longue à une main-d'oeuvre;

"IL EST RESOLU que la présente assemblée statutaire exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils assument leurs responsabilités et entreprennent un programme complet et approprié de reboisement et de sylviculture; que les détenteurs de permis d'arboriculture ainsi que le ministère des Forêts instaurent leur propre programme de reboisement et de sylviculture en vue de fournir des emplois réguliers à l'année longue en lieu et place de contrats et de programmes à court terme, mal conçus et offrant une rémunération insuffisante, tel le "EBAP".

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion d'adoption, appuyée par R. White.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. Ceux qui sont en faveur de la recommandation du Comité sont priés de l'indiquer. Contre? La motion est adoptée.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-16.

"ATTENDU QUE les membres qui songent à briguer un poste électif devraient connaître et accepter les politiques qu'ils seront chargés de mettre en oeuvre s'ils sont élus;

"ATTENDU QU'avant d'élire les dirigeants, les délégués ont le droit de connaître les positions des candidats sur les questions qui seront débattues par l'assemblée statutaire;

"ATTENDU QUE lors des assemblées précédentes du Congrès du Travail du Canada, seulement un petit pourcentage des résolutions ont été discutées avant l'élection des dirigeants;

"ATTENDU QU'en outre aucun moment n'est réservé au cours de l'assemblée pour donner aux candidats l'occasion d'expliquer leur position et les raisons pour lesquelles ils veulent être élus;

"IL EST RESOLU qu'à chaque assemblée, on tienne une réunion où chacun des candidats présentera son programme, le tout suivi d'une période de questions qui prolongera l'ordre du jour;

"IL EST EN OUTRE RESOLU de restreindre le temps consacré aux allocutions des conférenciers invités, de manière à accélérer l'ordre du jour."

Le Comité recommande le rejet de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. White.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion de rejet.

M. D. GAGNON (AFPC-EPC, Section locale 10120): Confrère Président. Sans avoir l'intention d'ouvrir un long débat là-dessus, je n'appuie pas la recommandation du Comité, et je pense que les "Attendu" donnent vraiment le ton. Je pense que cette semaine, on a passé une dizaine d'heures à entendre différents orateurs nous entretenir. Avec tout le respect qui leur est dû il reste quand même que malgré tout ça, on avait des choses très importantes à faire, un grand nombre de résolutions à passer. Il y a eu aussi les élections qui nous ont permis de choisir les dirigeants du Congrès pour les deux prochaines années. Je pense qu'à l'intérieur d'un principe démocratique, il devient de plus en plus important que ces gens-là aient la possibilité d'entretenir les délégués afin que nous puissions connaître un peu plus les gens les plus habilités à nous représenter au niveau du Congrès du Travail du Canada lors des deux prochaines années. Je pense que cette résolution-là avait bien du bon sens. Je pense qu'il y a moyen de concilier les deux. Peut-être qu'en éliminant une dizaine d'heures de présentations, de discussions, nous aurions la possibilité d'entendre nos futurs dirigeants du CTC. Merci confrère président.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La parole est au Président du Comité.

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): En réalité, cette résolution comporte deux parties et le Comité recommande le rejet des deux.

Il est bien évident que si les groupes veulent tenir un caucus — et nous savons que cela se produit au cours de cette assemblée comme à tout autre congrès syndical — ils ont toute liberté d'inviter les candidats et de s'entretenir avec eux comme cela se fait, dans d'autres salles ou dans quelques coins du hall. En ce qui concerne les conférenciers invités, l'assemblée doit savoir que nous avions ici des conférenciers venant de l'étranger et qui n'ont pu prendre la parole parce que nous avions des questions très importantes à discuter. Toutefois, j'estime qu'il faut faire preuve d'une certaine souplesse à la tribune et lorsque des gens comme le représentant de l'Association des Autochtones ou de l'Association "Farm Survival" ou d'autres groupes importants sont invités à l'assemblée, nous devons consacrer cinq à dix minutes à les écouter. Selon moi, ils sont pour nous très importants si nous parlons d'édifier des coalitions dans le pays.

Je veux revenir sur les 10 heures qui auraient été consacrées aux conférenciers. Si je ne fais pas erreur, nous avons eu Ed Broadbent, ce qui est normal, nous avons eu le représentant du "Trade Union Congress", nous avons eu Howard Pawley, dont l'allocution hier après-midi a duré dix minutes, nous avons eu quelqu'un représentant les autochtones et un représentant du "Farm Survival Group". Je ne crois pas que cela ait pris beaucoup de temps et j'estime que cela fait partie d'un processus d'éducation. De plus, il est important que l'on se rende compte que le mouvement syndical est en contact avec d'autres groupes de la société et traite aussi d'autres questions que celles qui touchent le monde du travail.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Mettons les choses au point.

M. W. THOMPSON (Conseil du travail d'Hamilton et du district): Malgré tout le respect que j'ai pour le confrère White, je ne suis pas d'accord avec sa conclusion sur les conférenciers invités, à savoir que le temps qui leur a été consacré est d'une grande importance non seulement pour l'assemblée mais en particulier pour ceux que nous représentons ici.

Je suis personnellement assez déçu par cette assemblée et par l'impossibilité matérielle de traiter de certaines questions. Etant donné que nous en sommes maintenant aux dernières heures de l'assemblée, je ne m'étendrai pas sur ce sujet particulier, toutefois j'estime qu'il y a quelque abus de la part de certains orateurs, et à un groupe comme la "Farm Survival" une période de dix à quinze minutes aurait été suffisante en tant qu'élément nécessaire à l'assemblée. Autre point sur lequel je m'interroge: le spectacle qui nous a fait perdre toute une après-midi dans un but excellent, pour rendre hommage à des gens de valeur, mais qui a occupé presque tout le temps réservé à nos travaux d'une demi-journée, et je trouve cela excessif car nous avons perdu un temps précieux alors que tous les délégués étaient présents.

Pour conclure sur une petite note d'humour, si les choses s'arrangent ainsi, je pense que le prix pour service à la cause humanitaire devrait aller, lors de notre prochaine assemblée, à l'auteur de cette résolution.

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): La présentation du prix pour service à la cause humanitaire a été plus longue que prévu, mais si vous jetez un coup d'oeil sur notre histoire, vous verrez qu'il n'a fallu qu'une heure à l'assemblée pour rendre hommage à des membres comme Stanley Knowles, Grace McInnis, David Lewis ou Tommy Douglas et j'estime cependant qu'il est important que cette assemblée s'acquitte de cette tâche. Quelquefois cela prend plus de temps que d'autre et il en va de même pour les délégués qui prennent la parole.

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Je suis à ce micro parce que j'estime que cette résolution aurait dû être considérée de façon que si la suggestion qu'elle contient ne donnait pas satisfaction au

Comité, on puisse y puiser une autre possibilité. Je me souviens que la dernière assemblée a pris fin alors qu'il restait encore 371 résolutions à traiter. Je ne sais pas combien il en restera cette fois, je n'ai pour le moment aucun moyen de le savoir, mais je suis sûr qu'il en restera et certaines d'entre elles sont très importantes. Ce matin, nous discutons d'un grand nombre de questions d'un intérêt relatif, mais il y en a d'autres très importantes dans le Livre des Résolutions, du Comité de la politique économique et autres, que l'on n'abordera pas à cette assemblée. Ceci dit, je crois qu'il serait opportun que nous déterminions nos propres priorités. En tant que délégués, sommes-nous ici pour discuter de résolutions que nous avons reçues de nos affiliés, de nos sections locales, ou sommes-nous ici pour écouter des discours? Si nous le voulons, je crois que nous pouvons trouver la solution à la question. Par exemple, pourquoi ne pas consacrer une soirée avant l'assemblée, pour entendre les conférenciers invités, pour la distribution des prix, etc.?

PRESIDENT (M. D. McDermott): Oui, vous pouvez faire la même chose en ce qui concerne les candidats.

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Je sais que certains prétendront que les délégués ne seront pas là, mais cela dépend de l'orateur qu'ils souhaitent entendre et ils seront présents si vous avez des conférenciers qui les intéressent. D'ailleurs, s'ils ne sont pas là la veille de l'assemblée pour les entendre, cela signifie qu'ils ne seraient pas plus intéressés à les écouter dans la salle de séance.

Je suis convaincu que je peux, quant à moi, prendre des dispositions avec ma délégation et mon syndicat pour que tous arrivent la veille afin d'assister à la séance de la soirée avant l'ouverture de l'assemblée pour entendre les conférenciers et, en participant, apporter leur contribution à cette réunion. Je pense donc que ce serait une possibilité au lieu de dire qu'il n'y a rien à faire à ce propos. J'espère que cette suggestion sera étudiée avec soin et que quelqu'un renverra cette résolution au Conseil exécutif pour qu'il l'étudie, au lieu de voter tout simplement pour la recommandation de rejet du Comité.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La résolution ne traite pas de la question de savoir si les séances devraient être toute de résolutions ou toute de conférences ou composées des deux, ou avec la majorité des unes ou des autres, elle parle d'un arrangement particulier pour les candidats. Je puis vous assurer qu'il n'y a aucune restriction en ce qui concerne les candidats et généralement ceux qui postulent sont bien connus, il y a aussi les insignes et la documentation, il y a eu des réunions, des caucus et chaque fois qu'ils ont pris la parole c'était en fait sur un programme. Si l'on est d'accord pour une soirée avant l'assemblée, pour les conférenciers, pourquoi pas aussi pour une soirée avant l'assemblée pour les candidats? En réalité, nous devons essayer de rendre cette assemblée aussi intéressante que possible. Permettez-moi d'esquisser un tableau: je pense que nous venons de passer une semaine assez passionnante; ce matin ne l'a pas été tellement, et ce que nous proposent les intervenants c'est d'avoir toute une semaine comme cette matinée d'aujourd'hui. Là n'est pas notre propos, et il est parfaitement injuste de dire que vous ne pouvez avoir des conférenciers invités, que leur temps de parole devrait être limité, et en même temps discuter de coalitions, de création de la compréhension entre les nations, etc. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de rassembler un heureux mélange, d'avoir une assemblée intéressante, d'avoir des conférenciers, des candidats, de la concurrence entre ces derniers, de donner aux délégués l'occasion d'exercer la démocratie, d'essayer d'établir la solidarité et aux derniers moments de l'assemblée, à la toute dernière minute lorsque seule une minorité est encore là, de quitter cette salle avec un sentiment d'unité et d'ambition et non sur une note de discorde. Voilà ce que nous essayons de faire.

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): Nous pourrions discuter sur ce sujet jusqu'à l'ajournement de l'assemblée, mais je pense que ceux qui prétendent que cette assemblée n'a pas véritablement consacré beaucoup de temps aux travaux importants, ou n'ont pas assisté aux séances ou n'ont pas lu les documents de l'assemblée. Nous avons longuement discuté, hier après-midi, de la mise au point de politiques, nous avons passé deux heures et demi sur les questions touchant les affaires internationales, c'était important pour cette assemblée. Nous avons aussi passé beaucoup de temps à discuter de l'action positive et aussi d'un plan d'action pour l'avenir, sur des documents de politique également et tout cela était très important pour l'assemblée. Il est bien évident que chaque section locale a une résolution importante et ce matin nous en traitons quelques-unes comme la privatisation de la vente de l'alcool en Colombie Britannique. C'est ce matin que cette question est venue devant l'assemblée et si vous me donnez deux minutes je vous dirai mon point de vue.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Vous avez le micro.

Question d'ordre au micro no. 6?

M. J.-C. PARROT (Président du SPC): Ma question d'ordre est celle-ci: aux termes du règlement de l'assemblée, vous devez donner la parole aux délégués chacun à leur tour, or c'est la troisième fois que ce confrère intervient. Donnez donc aux autres aussi l'occasion de parler. Nous n'avons pas présenté cette résolution pour diviser cette assemblée mais simplement pour indiquer que le Conseil exécutif devrait étudier la question après l'assemblée. C'est tout ce que nous avons dit.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ça va, nous n'allons pas bloquer le débat.

M. A. JENKYN (OUE — Section locale 525): Question d'ordre, confrère Président. Je crois que vous devriez vous excuser auprès des délégués qui sont restés à l'assemblée ce matin. Nous sommes venus à cette assemblée pour échanger les opinions de ceux dont vous avez dit qu'ils étaient des victimes de la crise, couverts de meurtrissures. Nous sommes venus ici pour parler de nos expériences, pour donner nos points de vue, pour aider le Congrès à progresser avec le genre de politique de lutte de la classe ouvrière exigée par les temps que nous vivons. Et par contraste, vous parlez de l'invitation aux conférenciers dans le débat qui se déroule à l'assemblée; vous dites que ce matin ce n'était pas très intéressant et que vous invitez des conférenciers pour ranimer l'intérêt. Je considère cela comme une insulte aux travailleurs affiliés au Congrès, une insulte aux travailleurs canadiens et j'estime que vous devriez vous lever et vous excuser auprès de ceux qui vous ont élu au poste supérieur de ce Congrès.
je crois qu'ils le méritent. Je vous remercie.

PRESIDENT (M. D. McDermott): O.K. Je m'excuse.

M. R. NOONAN ("WCRTE" — Section locale 1692): Je pense que le confrère White a raison et que cette résolution contient deux questions, et il est dommage qu'elles aient été réunies dans la même résolution. Je suis particulièrement concerné par le fait d'avoir une "réunion avec tous les candidats". Je voudrais croire que vous avez raison de dire que tous les candidats sont bien connus; nous avons autour de nous, en effet, beaucoup de macarons mais cela ne nous renseigne pas nécessairement sur les qualités des intéressés. C'est la première fois que j'assiste à l'assemblée en tant que délégué, et j'aurais moi-même aimé en savoir un peu plus sur les candidats de façon à pouvoir prendre une décision en tout état de cause au moment de l'élection. Je m'inquiète donc de ce rejet d'une réunion de tous les candidats car il me semble que ce serait, pour ceux à qui l'on demandera de voter, un moyen démocratique et pratique de mieux connaître leurs opinions.

M. W. PATRICK (TUA — Section locale 1967): Je suis tout à fait d'accord pour que l'on invite des conférenciers à l'assemblée, car j'estime qu'il est très très sain que les résolutions forment un tout avec les allocutions. Cette semaine, nous avons eu un conférencier très important, Ed Broadbent qui a apporté un message à l'assemblée. Je trouve d'ailleurs regrettable que nous n'ayons pas une copie de cette allocution pour l'emporter à nos membres. C'est très bien d'entendre ce message ici, entre ces quatre murs, mais nous devrions l'emporter partout au Canada. C'est un message important et j'aimerais que le CTC en fasse des copies parce que si nous voulons ici le Nouveau Parti Démocratique nous devons informer nos membres de ce qu'il représente.

M. P. MULVIHILL (PSAC-EN — Section locale 70291): Je me prononce contre la recommandation du Comité, tout d'abord parce que si ce dernier avait un problème avec les deux "Résolu" différents, il aurait pu partager la résolution et adopter celle qu'il voulait ou dire carrément qu'il rejetait les deux. En ce qui concerne le deuxième "Résolu" à propos du temps limité alloué aux conférenciers, ces limites ne signifient pas que chaque conférencier aura droit à une demi-heure ou à cinq minutes, c'est au Conseil exécutif d'en décider. S'il veut que celui que nous espérons comme Premier Ministre du Canada parle pendant une demi-heure, c'est à lui de prendre la décision et il en va de même en ce qui concerne les autres qu'ils soient limités à dix ou quinze minutes.

Ce qui me préoccupe le plus c'est la durée des séances. S'il

existe un problème du fait que nous ne traitons pas un nombre suffisant de résolutions, je crois qu'on devrait se pencher sur cette question-là. Commencer à 9h30, avec une heure et demie pour le lunch c'est raisonnable, mais pourquoi ne pas commencer à 8h30, et l'après-midi ne pas terminer à 17h30! Nous sommes ici pour travailler, pour nous occuper des affaires des membres de nos différents syndicats et il est inacceptable que nous ne siégions pas plus longtemps; nous devrions avoir des journées de travail plus longues.

M. K. CLAVETTE (Conseil du travail d'Ottawa et du district): Je présente une motion de renvoi au Comité avec instruction d'étudier le problème dont les délégués ont discuté et qu'il revienne avec une recommandation d'adoption pour le Conseil exécutif. Motion appuyée.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion de renvoi avec instruction. Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? Je crois que la motion est renvoyée.

M. P. FORDER (TUA — Section locale 275): Confrère Président, je crois qu'il apparaît clairement à tous les délégués qui sont ici et à tous ceux qui ont passé cinq jours à cette assemblée — une excellente assemblée — que nos rangs s'amenuisent assez rapidement. Je pense que nous avons eu des discussions stimulantes, que nous avons résolu quelques problèmes litigieux et que tous nous avons aidé à donner une plus grande portée au mouvement syndical et à le rendre plus pertinent. A présent je me souviens de l'histoire du confrère Président à propos du général qui, prenant l'ascenseur demande: emmenez-moi au dixième étage.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Allez au fait.

M. P. FORDER (TUA — Section locale 275): Je pense qu'il est évident que nous ne sommes pas loin de n'avoir plus le quorum et je voudrais présenter une motion tendant à ajourner l'assemblée et à renvoyer les travaux inachevés à l'Exécutif entrant, afin que les délégués puissent commencer à partir et à aller travailler à la mise en oeuvre des excellentes politiques adoptées pour nous aider à bâtir ce mouvement syndical.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous savons tous que c'est là une motion légitime qui arrive généralement à ce moment-ci; vous pouvez la présenter si vous le souhaitez. Y a-t-il quelqu'un pour appuyer cette motion? Ceux qui sont en faveur de l'ajournement de l'assemblée sont priés de lever la main.

M. H. COHEN (SUT — Section locale 1515): Question d'ordre, je conteste cette décision. Vous ne pouvez pas venir au micro, faire un discours, discuter et puis présenter une motion de renvoi. Notre confrère aurait dû venir au micro présenter sa motion de renvoi sans parler sur le sujet. Je conteste donc cette décision, en tant que question d'ordre.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Je pense que techniquement vous avez raison, nous allons donc continuer. J'ai dit, vous le savez, que je ne voulais pas que nous nous séparions sur une note de discorde. Nous sommes surveillés par beaucoup de gens de l'extérieur et il serait extrêmement destructif et anti-productif de donner l'impression que nous partons d'ici animés d'un sentiment de désaccord. Donc, si vous voulez continuer, nous continuerons.

M. R. BASKEN (Secrétaire du Comité des Résolutions générales): Résolution G-17:

"ATTENDU QUE la Fédération des travailleurs du Québec a mis sur pied un Fonds de solidarité pour sauvegarder et créer des emplois grâce à des investissements dans les entreprises québecoises;

"ATTENDU QUE ce plan a reçu l'appui concret du gouvernement québecois qui a accordé des allègements fiscaux et permis de se servir des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour en acheter des actions;

"IL EST RESOLU qu'en plus de féliciter la FTQ pour la clairvoyance dont elle a fait preuve dans l'établissement de ce Fonds de solidarité, le Congrès du Travail du Canada étudie la possibilité d'un projet semblable à l'échelle nationale."

Le Comité recommande l'adoption de cette résolution et, en son nom, je présente une motion à cette fin, appuyée par R. White.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Nous sommes saisis d'une motion d'adoption.

M. R. ROY (OUE — Section locale 532): Je me prononce contre cette recommandation pour deux raisons qui, selon moi, sont fondamentales. Premièrement, mon syndicat et moi-même avons refusé de participer avec les patrons dans leurs recherches pour trouver des moyens de promouvoir la productivité, qui entraînerait des licenciements. Deuxièmement, j'ai refusé de donner des fonds à ces mêmes patrons, par la voie d'un système qui équivaudrait à placer son argent à fonds perdu. Vous savez que ce Fonds a été créé pour renflouer les petites sociétés en difficulté. Que l'argent vienne d'un chèque de paie réduit ou des économies des travailleurs, cela a peu d'importance, il aboutira toujours dans la poche des patrons. Je ne comprends pas pourquoi le mouvement syndical tient à promouvoir quelque chose comme ça. Je demande instamment aux délégués ici présents, de rejeter cette recommandation parce que nous ne voulons pas que ce grand mouvement syndical devienne un autre système bancaire à l'usage d'un patron.

M. R. WHITE (Président du Comité des Résolutions générales): Puis-je expliquer rapidement au délégué que ce que le Comité endosse réellement c'est le fait que la FTQ ait pris cette décision et elle avait à en discuter à cette assemblée. La résolution ne nous demande pas autre chose que d'étudier la possibilité d'un projet semblable à l'échelle nationale, et nous recommandons qu'on adopte la décision d'entreprendre cette étude. Je suis convaincu que cela n'est pas sujet à controverse.

M. G. DOER (SNFPP-AFPM — Section locale 507): La résolution demande une étude sur la possibilité d'établir un plan à l'échelle nationale, elle ne nous demande pas d'établir ou non un plan, mais d'étudier la situation à ce sujet. A la Fédération des travailleurs du Manitoba, nous avons entendu quelques commentaires très positifs sur le Fonds solidarité au Québec, mais nous avons aussi entendu d'autres délégués déclarer qu'il comportait des aspects négatifs. Nous, nous procédons également à une étude. Pourquoi chaque fédération des travailleurs du Canada devrait-elle faire une étude séparément, ou bien est-ce ou non une bonne idée, alors que le Congrès du Travail du Canada en tant que Centrale syndicale dans ce pays, peut procéder à cette étude, nous dire quels sont les côtés positifs et les côtés négatifs et si nous pouvons apporter des améliorations par rapport au plan du Québec et décider ou non de mettre au point un nouveau plan, fondé sur lesdites études. Je demande donc instamment aux délégués d'adopter cette recommandation. Mais je pense qu'il serait préférable que le CTC fasse sa propre investigation, plutôt que de procéder à une étude chacun de notre côté, dans nos propres juridictions, dans nos syndicats et nos sections locales à travers le pays.

PRESIDENT (M. D. McDermott): La question préalable a été posée. Ceux qui sont en faveur de la clôture du débat sont priés de l'indiquer. Contre? Le débat est clos. La motion est adoptée.

M. G. HOLLYMORE (FCCET & AO — Section locale 606): Je présente une motion d'ajournement de l'assemblée et de renvoi des travaux inachevés au Conseil exécutif car maintenant nous n'avons plus le quorum requis. Motion dûment appuyée.

PRESIDENT (M. D. McDermott): Ceux qui sont en faveur de cette motion sont priés de l'indiquer. Contre? L'assemblée est ajournée, avec nos remerciements.

La dernière séance de l'assemblée est levée à 12h15.

FRATERNAL DELEGATES — DÉLÉGUÉS FRATERNELS

American Federation of Labour — Congress of Industrial Organizations .. LYNN WILLIAMS

British Trades Union Congress ..... ALAN SAPPER
BILL WHATLEY

I.C.F.T.U. REPRESENTATIVE — REPRÉSENTANT DE LA C.I.S.L.

International Confederation of Free Trade Unions ..... JOHN VANDERVEKEN

SEATED IN ACCORDANCE WITH ARTICLE V, SECTION 10 OF THE CONSTITITUTION OF THE CANADIAN LABOUR CONGRESS

SIÉGEANT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE V, SECTION 10 DE LA CONSTITUTION DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

DENNIS McDERMOTT ..... President
DONALD MONTGOMERY ..... Secretary-Treasurer
SHIRLEY G. E. CARR ..... Executive Vice-President
RICHARD MERCIER ..... Executive Vice-President

REPRESENTATIVES OF AFFILIATED ORGANIZATIONS — REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS AFFILIÉES

Alliance of Canadian Television and Radio Artists
Alliance des artistes canadiens de la télévision et de la radio ..... G. NEIL
G. SPERLING

Aluminium, Brick & Glass Workers' International Union
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre ..... J. GARIEPY

Amalgamated Clothing and Textiles Workers Union
Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile ..... C. CLARK
S. FOX

Amalgamated Transit Union
Syndicat uni du transport ..... J. H. DALEY
A. McFARLANE

American Federation of Grain Millers
Fédération américaine des meuniers ..... L. McCOMBS

Bakery, Confectionary and Tobacco Workers International Union
Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, confiserie et du tabac ..... A. DECESARE
R. GAUVREAU

Brotherhood of Maintenance of Way Employees
Fraternité des préposés à l'entretien des voies ..... R. GAUDREAU
P. A. LEGROS

Brotherhood of Railway, Airline and Steamship Clerks, Freighthandlers, Express and Station Employees
Fraternité des commis de chemin de fer, de lignes aériennes et de navigation, manutentionnaires de fret, employés de messageries et de gares ..... R. C. SMITH
W. T. SWAIN

Brotherhood of Railway Carmen of the United States and Canada
Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada ..... S. HORODYSKI

Canadian Actors' Equity Association
Association canadienne des artistes de la scène ..... W. MASSEY

Canadian Air Line Employees' Association
Association canadienne des employés du transport aérien ..... P. NASH
T. SAUNDERS

Canadian Air Line Flight Attendants Association
Association du personnel navigant commercial des compagnies aériennes canadiennes ..... G. ST-ROCH
P. STIER

Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers	R. A. GINGRICH J. D. HUNTER
Canadian Farmworkers' Union Syndicat canadien des ouvriers agricoles	S. BOAL R. CHOUHAN
Canadian Merchant Service Guild Guilde de la marine marchande du Canada	R. F. COOK M. SJOQUIST
Canadian Paper Workers' Union Syndicat canadien des travailleurs du papier	J. M. BUCHANAN J.A. FERLATTE
Canadian Union of Postal Workers Syndicat des postiers du Canada	B. CHEDORE J.-C. PARROT
Canadian Union of Public Employees Syndicat canadien de la Fonction publique	K. CUMMINGS J. ROSE
Canadian Union of United Brewery, Flour, Cereal, Soft Drinks and Distillery Workers Union canadienne des ouvriers unis des brasseries, farine, céréales, liqueurs douces et distilleries	W. LUMSDEN G. PLENDERLEITH
Communications, Electronic, Technical and Salaried Workers of Canada Syndicat des travailleurs en communication, électronique, électricité, techniciens et salariés du Canada	F. POMEROY R. WYATT
Distillery, Wine and Allied Workers' International Union of America Union Internationale des distillateurs d'Amérique et assimilés	R. BISSON
Energy and Chemical Workers Union Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie	C. N. REIMER R. W. STEWART
FTQ Construction	J.-P. RIVARD
Glass, Pottery, Plastics and Allied Workers' International Union Union internationale des travailleurs du verre, de la poterie, du plastique et autres	R. ARMSTRONG R. DULUDE
Grain Services Union Syndicat des services du grain	D. CLARK B. PEARSON
Hotel and Restaurant Employees and Bartenders' International Union Union internationale des employés d'hôtel, restaurants et commis de bar	J. KATSOUROS J.STAMOS
International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of U.S. and Canada Alliance internationale des employés de la scène et de la télévision	A. L. COWLEY H.B. JONES
International Association of Fire Fighters Association internationale des pompiers	J. FENNEL

International Association of Machinists and Aerospace Workers Association internationales des machinistes et des travailleurs de l'aeroastronautique	V.E. BOURGEOIS A. G. HORNBY
International Brotherhood of Firemen and Oilers Fraternité internationale des chauffeurs et huileurs	C. BILODEAU
International Longshoremen's Association Association internationale des débardeurs	R. DESGAGNES R. GOSSELIN
International Longshoremen's and Warehousemen's Union Syndicat international des débardeurs et magasiniers	M. MARINO D. LOMAS
International Molders' and Allied Workers' Union Union internationale des mouleurs et des travailleurs associés	E. WHITTHAMES
International Typographical Union Union internationale des typographes	R. EARLES R. RUDERSDORFER
International Woodworkers of America Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique	J.-M. BEDARD J. MUNRO
Letter Carriers' Union of Canada Union des facteurs du Canada	W. FINDLAY R. McGARRY
Marine Workers' Federation Fédération des travailleurs des chantiers et autres industries maritimes assimilées	R. CLARKE J. McLEOD
Maritime Fishermen's Union Syndicat des pêcheurs des maritimes	G. THÉRIAULT
National Association of Broadcast Employees and Technicians Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion	A. BERGERON J.-M. GILBERT
National Union of Provincial Government Employees Syndicat national de la Fonction publique provinciale	J. FRYER W. C. REID
Office and Professional Emloyees' International Union Union internationale des employés professionels et de bureau	R. CORBEIL F. TROTTER
Ontario Federation of Labour — Construction Fédération des travailleurs de l'Ontario — construction	E. BAIRDS
Public Service Alliance of Canada Alliance de la Fonction publique du Canada	G. JACOB P. SAMSON
Retail, Wholesale and Department Store Employees Union des employés de gros, détail et de magasins à rayon	D. G. COLLINS A. SCOTT
Service Employees' International Union Union internationale des employés des services	A. GOHIER T. ROSCOE
Shipyard General Workers' Federation of British Columbia Syndicats des ouvriers de chantiers navals de Colombie-Britannique	J. FITZPATRICK G. MACPHERSON

Telecommunications Workers Union Syndicat des travailleurs en télécommunication	D. BREMNER W. CLARK
The Newspaper Guild La guilde des journalistes	L. CLIFFORD W. McLEMAN
United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America International Union Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique	B. HARGROVE R. WHITE
United Electrical, Radio and Machine Workers of America Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique	D. BARRY V. BJARNASON
United Food and Commercial Workers International Union Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et de commerce	F. BENN C. EVANS
United Garment Workers of America Travailleurs unis du vêtement d'Amérique	M. DUDEN M. SQUIRES
United Mine Workers of America Mineurs unis d'Amérique	M. TAMTOM
United Rubber, Cork, Linoleum and Plastic Workers of America Union des ouvriers unis du caoutchouc, liège, linoléum et plastique d'Amérique	L. BRUDER G. LEDUC
United Textile Workers of America Ouvriers unis des textiles d'Amérique	V. MUSTARD R. MYSLOWKA
United Transportation Union Travailleurs unis des transports	P. BURKE R. PROULX

FEDERATIONS OF LABOUR — FÉDÉRATIONS DES TRAVAILLEURS

Alberta Federation of Labour Fédération des travailleurs de l'Alberta	H. KOSTIUK D. WERLIN
British Columbia Federation of Labour Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique	M. KRAMER A. KUBE
Manitoba Federation of Labour Fédération des travailleurs du Manitoba	S. HART R. MARTIN
New Brunswick Federation of Labour Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick	T. McCARTHY J. A. RICHARDSON
Newfoundland and Labrador Federation of Labour Fédération des travailleurs de Terre-Neuve et du Labrador	W. A. PARSONS
North West Territories Federation of Labour Fédération des travailleurs des Territoires du Nord-ouest	D. JOHNSTON T. CAHILL

Nova Scotia Federation of Labour
Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse ..... J. K. BELL
G. YETMAN

Ontario Federation of Labour
Fédération des travailleurs de l'Ontario ..... T. MEAGHER
C. PILKEY

Prince Edward Island Federation of Labour
Fédération des travailleurs de l'Île-du Prince-Édouard ..... J. MACDONALD

Fédération des travailleurs du Québec
Québec Federation of Labour ..... F. DAOUST
L. LABERGE

Saskatchewan Federation of Labour
Fédération des travailleurs de Saskatchewan ..... N. HUNT
C. JONES

Yukon Federation of Labour
Fédération des travailleurs du Yukon ..... S. FREI

LABOUR COUNCILS — CONSEILS DU TRAVAIL

(Atlantic Region — Région Atlantique)

Amherst and District Labour Council
Conseil du travail d'Amherst et de la région ..... S. M. MACKEY

Campbellton-Dalhousie and District Labour Council
Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et de la région ..... S. BECKINGHAM

Cape Breton District Labour Council
Conseil du travail de Cape Breton et de la région ..... K. MacNEIL

Edmunston and District Labour Council
Conseil du travail d'Edmunston et de la région ..... G. ARSENEAULT
J. SARLABOUS

Fredericton and District Labour Council
Conseil du travail de Fredericton et de la région ..... G. McGUIRE

Halifax, Dartmouth and District Labour Council
Conseil du travail de Halifax, Dartmouth et de la région ..... J. CAINEY
F. LUTLEY

Moncton and District Labour Council
Conseil du travail de Moncton et de la région ..... K. A. LEGER

Saint John District Labour Council
Conseil du travail de Saint John et de la région ..... M. BOUCHER
L. D. HANLEY

St. John's and District Labour Council
Conseil du travail de St. John's et de la région ..... J. CUTLER

Windsor and District Labour Council
Conseil du travail de Windsor et de la région ..... G. COOPER

(Quebec Region — Région du Québec)

Conseil régional des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue
Regional Labour Council of the l'Abitibi-Témiscamingue ..... C. PROULX

Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, Bois-Francs et de Drummondville Mauricie, Bois-Francs and Drummondville Regional Labour Council	R. CLERMONT
Conseil du travail de Montréal Montréal Labour Council	F. BOUDREAU G. COUSINEAU
Conseil du travail de l'Outaouais Québécois L'Outaouais Québécois Labour Council	L. FORTIN R. DUPUIS
Conseil du travail de Québec Québec Labour Council	C. B. ROY J. JOBIN
Conseil du travail de St-Jean et de la région St-Jean and District Labour Council	G. LACHANCE R. SAUMURE
Conseil du travail de Ste-Thérèse et de la région Ste-Thérèse and District Labour Council	M. CARRIER E. MOISAN

(Ontario Region — Région de l'Ontario)

Brampton and District Labour Council Conseil du travail de Brampton et de la région	C. CREWSON T. GORMAN
Brockville and District Labour Council Conseil du travail de Brockville et de la région	W. TEDFORD
Cambridge and District Labour Council Conseil du travail de Cambridge et de la région	M. ORTLIEB
Chatham and District Labour Council Conseil du travail de Chatham et de la région	K. SIMPSON B. ZILIO
Dryden and District Labour Council Conseil du travail de Dryden et de la région	B. L. SUNI
Guelph and District Labour Council Conseil du travail de Guelph et de la région	M. RAMOTAR
Hamilton and District Labour Council Conseil du travail de Hamilton et de la région	W. C. THOMPSON
Kenora-Kewatin and District Labour Council Conseil du travail de Kenora-Kewatin et de la région	W. JACKSON
Kingston and District Labour Council Conseil du travail de Kingston et de la région	F. BELANGER
Kitchener-Waterloo and District Labour Council Conseil du travail de Kitchener-Waterloo et de la région	G. LORENTZ W. SAMUELSON
London and District Labour Council Conseil du travail de London et de la région	J. PARE R. SEXSMITH

Midland and District Labour Council Conseil du travail de Midland et de la région	D. LUMREE
Oakville and District Labour Council Conseil du travail d'Oakville et de la région	D. TREMBLAY
Oshawa and District Labour Council Conseil du travail d'Oshawa et de la région	W. FAIRSERVICE
Ottawa and District Labour Council Conseil du travail d'Ottawa et de la région	K. CLAVETTE M. HURLEY
Oxford Regional Labour Council Conseil régional du travail d'Oxford	J. DUNN J. PAWSON
Peterborough Labour Council Conseil du travail de Peterborough	R. BLACK
Quinte District Labour Council Conseil du travail de Quinte et de la région	J. BRANDSMA D. SWORD
St. Catharines and District Labour Council Conseil du travail de St. Catharines et de la région	L. HARRISON M. SCOTT
St. Thomas and District Labour Council Conseil du travail de St-Thomas et de la région	V. WARREN
Sarnia and District Labour Council Conseil du travail de Sarnia et de la région	D. LAWRENCE
Sault Ste Marie and District Labour Council Conseil du travail de Sault Ste Marie et de la région	F. JOLICOEUR
Stratford and District Labour Council Conseil du travail de Stratford et de la région	D. HARVEY
Sudbury and District Labour Council Conseil du travail de Sudbury et de la région	G. GILCHRIST E. McVEY
Thunder Bay and District Labour Council Conseil du travail de Thunder Bay et de la région	J. VAN DYK
(Toronto) Labour Council of Metropolitan Toronto Conseil du travail de Toronto et du métropolitain	W. MAJESKY L. TORNEY
Welland and District Labour Council Conseil du travail de Welland et de la région	P. FREEMAN
Windsor (Ont.) and District Labour Council Conseil du travail de Windsor (Ont.) et de la région	L. W. FAILLE G. L. PARENT

(Prairie Region — Région des Prairies)

Brandon Labour Council Conseil du travail de Brandon	R. MARTIN

Calgary Labour Council Conseil du travail de Calgary	R. MOREAU W. Y PATERSON
Edmonton and District Labour Council Conseil du travail d'Edmonton et de la région	D. ELVES E. EVASIUK
Moose Jaw and District Labour Council Conseil du travail de Moose Jaw et de la région	J. SWAOK
Red Deer Labour Council Conseil du travail de Red Deer	C. LACOMBE M. NELSON
Regina and District Labour Council Conseil du travail de Regina et de la région	W. SKRYPNYK H. VAN EYCK
Saskatoon and District Labour Council Conseil du travail de Saskatoon et de la région	E. LOCHRIE I. NEWBOLD
Winnipeg and District Labour Council Conseil du travail de Winnipeg et de la région	P. MOIST

(Pacific Region — Région du Pacifique)

Kamloops and District Labour Council Conseil du travail de Kamloops et de la région	P. G. GILMAN
Nanimo-Duncan and District Labour Council Conseil du travail de Nanaimo-Duncan et de la région	W. BRODRICK W. TICKSON
New Westminster and District Labour Council Conseil du travail de New Westminster et de la région	D. RICE G. STONEY
Prince George and District Labour Council Conseil du travail de Prince George et de la région	C. A. DWYER
South Okanagan Boundary Labour Council Conseil du travail de South Okanagan et de la région	D. WILSON
Vancouver and District Labour Council Conseil du travail de Vancouver et de la région	C. P. NEALE
Victoria Labour Council Conseil du travail de Victoria	J. H. GROVES

REPRESENTATIVES OF AFFILIATED ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS AFFILIÉES

Aluminium, Brick and Glass Workers' International Union
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre

Local 0203G,	Hamilton, Ont.	D. GIBSON
Local 0235G,	Wallaceburg, Ont.	G. WATSON
Local 0238,	Surrey, B.C.	D. YOUNG
Local 0248G,	Owen Sound, Ont.	C. POINTON
Local 0250,	Montréal, P.Q.	J. CHARBONNEAU
Local 0265,	Ville St-Pierre, P.Q.	M. SARNI

Local 0266,	Ville St-Pierre, P.Q.	S. PATERSON
Local 0295,	Scarborough, Ont.	M. STACEY

Amalgamated Clothing and Textile Workers Union
Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile

Local 0115,	Montréal, P.Q.	G. MONETTE
Local 0116,	Montréal, P.Q.	J. MERCURI
Local 0209,	Montréal, P.Q.	C. DUMOULIN
Local 0210C,	Toronto, Ont.	F. AQUINO
Local 0235,	Toronto, Ont.	A. PILEGGI
Local 0236,	Montréal, P.Q.	G. ALLERUZZO
Local 0242,	Montréal, P.Q.	N. RODECK
Local 0274,	Montréal, P.Q.	G. VERRILLO
Local 0298,	Montréal, P.Q.	V. PINDER
Local 0437,	Toronto, Ont.	J. MATRAIA
Local 0459,	Winnipeg, Man.	W. HAIKO
Local 0723T,	Stoney Creek, Ont.	B. SCALES
Local 0766,	Montréal, P.Q.	G. CHRISTOS
Local 0836,	Toronto, Ont.	H. AITCHESON
Local 0858,	Montréal, P.Q.	D. MARODOZZA
Local 0862,	Montréal, P.Q.	C. DEPETRILLO
Local 0908,	Montréal, P.Q.	N. KOSHEDUB
Local 0986T,	Woodstock, Ont.	D. D'ENTREMONT
Local 0989,	Winnipeg, Man.	K. GRAHAM
Local 0998,	Winnipeg, Man.	M. RADCHENKA
Local 1003T,	Toronto, Ont.	V. CAMPBELL
Local 1084,	Montréal, P.Q.	S. RIGANTE
Local 1153T,	Hamilton, Ont.	K. BAKER
Local 1438,	Toronto, Ont.	V. SKURJAT
Local 1464,	Toronto, Ont.	G. BOUNTRIS
Local 1476,	Midland, Ont.	M. PLOUFFE
Local 1585I,	Cowansville, P.Q.	G. PICARD
Local 1591,	Don Mills, Ont.	D. MALLETT
Local 1606,	Hamilton, Ont.	J. A. POSTELETHWAITE
Local 1675,	Cornwall, Ont.	R. COLLINS
Local 1685,	Lindsay, Ont.	D. HUTCHINSON
Local 1686,	Cowansville, P.Q.	D. BRUNEAU
Local 1693,	Cowansville, P.Q.	J.-M. COUTURE
Local 1826,	London, Ont.	B. FIELD
Local 1885,	Toronto, Ont.	T. TRACEY
Local 1967,	Paris, Ont.	L. SMITH
Local 2447,	Montréal, P.Q.	B. LINHARES

Amalgamated Transit Union
Syndicat uni du transport

Local 0113,	Toronto, Ont.	J. CARRUTHERS
		P. CLARKE
		C. JOHNSON
		L. KINEAR
		P. McLAUGHLIN
		A. PATRICK

		D. STOKES
		B. STRINGER
		H. WARD
Local 0134,	Burnaby, B.C.	E. E. WALLACE
Local 0279,	Vanier, Ont.	M. DAVID
		R. JOLICOEUR
Local 0508,	Dartmouth, N.S.	C. D. CLANCY
Local 0569,	Edmonton, Alta.	P. HEILAND
		E. PATERSON
Local 0583,	Calgary, Alta.	P. R. BROWN
		A. G. BRUCKNER
Local 0615,	Saskatoon, Sask.	B. JOHNSON
Local 0616,	Windsor, Ont.	J. LONG
Local 0685,	Brantford, Ont.	K. FOSTER
Local 0846,	St. Catharines, Ont.	D. J. NORTON
Local 0966,	Thunder Bay, Ont.	K. MONGRAIN
Local 1320,	Peterborough, Ont.	R. RENAUD
Local 1374,	Calgary, Alta.	W. PALESCH
		R. SAARINEN
Local 1462,	St. John's, Nfld.	B. KING
Local 1505,	Winnipeg, Man.	H. COHEN
Local 1572,	Mississauga, Ont.	T. TOPPS
Local 1573,	Brampton, Ont.	S. LONG
Local 1587,	Downsview, Ont.	E. BLAKE

American Federation of Grain Millers
Fédération américaine des meuniers

Local 0154,	London, Ont.	A. STEINMAN
Local 0230,	Rexdale, Ont.	E. BORYSSKO
Local 0242,	London, Ont.	A. JONGENEELEN

Bakery, Confectionery and Tobacco Workers International Union
Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, confiserie et du tabac

Local 0320,	Montréal, P.Q.	M. LEVESQUE
Local 0323T,	Guelph, Ont.	C. HILL
Local 0325T,	Brampton, Ont.	V. CHRISTIANSEN
Local 0338T,	Guelph, Ont.	F. DUNMORE
Local 0350,	St-Léonard, Mtl, P.Q.	H. GAUTHIER
Local 0406,	Moncton, N.B.	W. JEWERS
Local 0446,	Halifax, N.S.	R. QUIGLEY

Brotherhood of Maintenance of Way Employees
Fraternité des préposés à l'entretien des voies

Local 0083,	Belleville, Ont.	S. GLASS
Local 0161,	Airdrie, Alta.	H. THIESSEN
Local 0209,	Sherbrooke, P.Q.	G. VALANCE
Local 0312,	Edmundston, N.B.	R. ROY
Local 0497,	Ottawa, Ont.	L. BOLAND
Local 1184,	Ottawa, Ont.	A. TOUPIN

Brotherhood of Railway, Airline and Steamship Clerks, Freighthandlers, Express and Station Employees
Fraternité des commis de chemin de fer, de lignes aériennes et de navigation, manutentionnaires de fret, employés de messageries et de gares

Local 0014,	Montréal, P.Q.	J. MANCHIP P. VERMETTE
Local 0650,	Thunder Bay, Ont.	J. LUKACIN F. MAZUR
Local 1275,	Toronto, Ont.	D. JOHNSTONE
Local 1802,	Mississauga, Ont.	S. CLARKE
Local 1803,	Edmonton, Alta.	A. D. BROWN
Local 1820,	Vancouver, B.C.	C. MICKLEWRIGHT
Local 1828,	Ottawa, Ont.	R. J. CRANCH
Local 2302,	Toronto, Ont.	E. C. HANNON
Local 2303,	Vimont-Laval, P.Q.	G. LEMIRE
Local 2304,	Don Mills, Ont.	J. CRABB
Local 2306,	Ottawa, Ont.	M. MULLALLY
Local 2307,	Winnipeg, Man.	A. McDUFF
Local 2308,	Mississauga, Ont.	B. PEREIRA
Local 2309,	Don Mills, Ont.	M. GAUTHIER
Local 2311,	Cambridge, Ont.	J. BECHTEL
Local 2312,	Don Mills, Ont.	G. MOORE
Local 2325,	Don Mills, Ont.	J. BOYCE
Local 2346,	Guelph, Ont.	H. TRYHORN

Brotherhood of Railway Carmen of the United States and Canada
Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada

Local 0072,	Ottawa, Ont.	L. ROY
Local 0234,	Ottawa, Ont.	D. SENEZ
Local 0371,	Winnipeg, Man.	N. W. ROMAS
Local 0550,	Transcona, Man.	N. D'OTTAVIO
Local 0669,	Mt. Pearl, Nfld.	F. CHANCEY

Canadian Air Line Employees' Association
Association canadienne des employés du transport aérien

Local 0102,	Mississauga, Ont.	D. LEE
Local 0152,	Mississauga, Ont.	D. McLEOD
Local 0205,	Mississauga, Ont.	R. LEMAY
Local 0300,	Mississauga, Ont.	C. KRYZANIWKSY
Local 0355,	Mississauga, Ont.	J. ARMSTRONG
Local 0401,	Mississauga, Ont.	A. DUBE
Local 0502,	Mississauga, Ont.	G. DOUCET
Local 0571,	Mississauga, Ont.	D. BOURQUE

Canadian Air Line Flight Attendants' Association
Association du personnel navigant commercial des compagnies aériennes canadiennes

Local 0001,	Vancouver, B.C.	L. GRENIER
Local 0005,	Vancouver, B.C.	R. L. GRASSIUCK

Local 0006,	Vancouver, B.C.	N. BROWNRIGG
Local 0007,	Vancouver, B.C.	S. CHRISTENSEN
Local 0008,	Vancouver, B.C.	R. DI SOUZA
Local 0009,	Vancouver, B.C.	N. BEVERIDGE
Local 0011,	Vancouver, B.C.	D. BROWN
		G. KREGOSKY
Local 0014,	Vancouver, B.C.	M. WHITE
Local 0015,	Vancouver, B.C.	D. PERSAND
Local 0017,	Vancouver, B.C.	R. NICHOL
Local 0018,	Vancouver, B.C.	C. BULL
Local 0020,	Montréal, P.Q.	I. McKENZIE
Local 0022,	Vancouver, B.C.	P. GAUTHIER

Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers
Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers

Local 0003,	Campbellton, N.B.	J.E. STANLEY
Local 0005,	Moncton, N.B.	C. ARSENAULT
Local 0006,	Moncton, N.B.	E. DUPUIS
Local 0008,	Saint John, N.B.	D. E. ROSS
Local 0009,	Truro, N.S.	L. A. DAURIE
Local 0011,	Sydney, N.S.	M. LEWIS
Local 0014,	Lower Sackville, N.S.	W. D. HUTT
Local 0020,	Borden P.E.I.	D. JAY
Local 0028,	Prince George, B.C.	K. COLLINS
Local 0031,	Edmonton, Alta.	S. KAWCHUK
Local 0032,	Thunder Bay, Ont.	A. CERILLI
Local 0034,	Hamilton, Ont.	R. MacDONALD
Local 0040,	Englehart, Ont.	M. BELANGER
Local 0043,	Regina, Sask.	O. L. NAGY
Local 0045,	Dauphin, Man.	P. DOROSHUK
Local 0049,	Winnipeg, Man.	W. MATTHEW
Local 0050,	Edmonton, Alta.	H. L. CRITCHLEY
Local 0052,	Lévis, P.Q.	J. RICHARD
Local 0066,	Winnipeg, Man.	J. FOX
Local 0067,	Winnipeg, Man.	K. NAYLOR
Local 0071,	Jonquière, P.Q.	M. GAGNON
Local 0076,	Toronto, Ont.	J. BOND
Local 0079,	Edmonton, Alta.	A. ANDRZEJEWSKI
Local 0082,	Vancouver, B.C.	F. TRYBUCH
Local 0089,	Toronto, Ont.	F. CHILDS
Local 0091,	Jasper, Alta.	J. WALLATOR
Local 0093,	Richmond, B.C.	J. LIEFFERINS
Local 0096,	London, Ont.	D. CLARK
Local 0100,	Burnaby, B.C.	B. HALL
Local 0107,	Winnipeg, Man.	J. HAYKO
Local 0110,	Ottawa, Ont.	L. IRELAND
Local 0116,	Fort Erie, Ont.	R. A. SMITH
Local 0126,	Belleville, Ont.	J. THOMAS
Local 0127,	Borden, P.E.I.	K. SIGSWORTH

Local 0134,	St. Catharines. Ont.	V. WILSON
Local 0142,	Winnipeg, Man.	H. FALK
Local 0144,	Saskatoon, Sask.	W. MURRAY
Local 0146,	Ottawa, Ont.	J. A. LEVIA
Local 0147,	Bedford, N.S.	R.P. MacDONALD
Local 0151,	Biggar, Sask.	J. A. CRAIG
		N. KOWALCHUK
Local 0153,	Ottawa, Ont.	L. DOIRON
Local 0154,	Prince Rupert, B.C.	R. STORNESS-BLISS
Local 0160,	Montréal, P.Q.	J. VANDETTE
Local 0184,	Sarnia, Ont.	G. GALLOP
Local 0185,	Windsor, Ont.	G. ZAPPIO
Local 0209,	Winnipeg, Man.	J. ARISS
Local 0211,	St. Catharines, Ont.	F. C. JOHNSTON
Local 0212,	St. Catharines, Ont.	V. HEARN
Local 0213,	Montréal, P.Q.	G. COTE
Local 0216,	Richmond Hill, Ont.	S. W. MILOFF
Local 0223,	Pointe St-Charles, P.Q.	R. LAMARRE
Local 0226,	Surrey, B.C.	G. ROBINSON
Local 0234,	Victoria, B.C.	D. S. WHITE
Local 0235,	Richmond, B.C.	J. PEARCE
Local 0240,	Mississauga, Ont.	R. BIR
Local 0241,	Senneterre, P.Q.	M. FRENETTE
Local 0253,	Winnipeg, Man.	R. FEAR
Local 0260,	Montréal, P.Q.	L. ST-LOUIS
Local 0266,	Ottawa, Ont.	L. LEVASSEUR
Local 0268,	Mississauga, Ont.	R. SINGER
Local 0271,	Don Mills, Ont.	R. HASSAN
Local 0272,	Winnipeg, Man.	L. SELIGMAN
Local 0275,	Richmond, Man.	B. GAMMIE
Local 0276,	Victoria, B.C.	P. CHARLTON
Local 0277,	Ottawa, Ont.	C. DESCHENES
Local 0278,	Saskatoon, Sask.	S. GRAY
Local 0281,	Montebello, P.Q.	L. ST-PIERRE
Local 0282,	Montréal, P.Q.	R. MOREAU
Local 0284,	Verdun, P.Q.	A. S. WEPRUK
Local 0285,	North Sydney, N.S.	J. J. PARSONS
Local 0286,	Goulds, Nfld.	B. F. LEE
Local 0288,	Moncton, N.B.	W. C. VANCE
Local 0291,	Kingston, Ont.	W. CAMPBELL
Local 0292,	Moncton, N.B.	L. RICHARD
Local 0295,	Terrebonne, P.Q.	R. BOIVIN
Local 0297,	Moncton, N.B.	H. DIXON
Local 0298,	Cap-de-la-Madeleine, P.Q.	R. MARCEAU
Local 0300,	Montréal, P.Q.	J. A. CALLAGHAN
Local 0304,	Kitchener, Ont.	J. PATTERSON
Local 0306,	Toronto, Ont.	M. BRENNAN
Local 0307,	Ottawa, Ont.	G. JONES
Local 0308,	London, Ont.	R. J. BUSBY
Local 0310,	Bathurst, Ont.	L. KRAUSE
Local 0311,	London, Ont.	L. MANN

Local 0312,	Pointe St-Charles, P.Q.	F. NADEAU
Local 0313,	Winnipeg, Man.	J. BEYAK
Local 0314,	St. John's, Nfld.	R. WORTHMAN
Local 0318,	Borden, P.E.I.	W. A. RICHARD
Local 0323,	Cornwall, Ont.	C. FRAPPIER
Local 0324,	Cornwall, Ont.	M. ROY
Local 0326,	Vancouver, B.C.	S. G. WATSON
Local 0328,	Oshawa, Ont.	R. GARDNER
Local 0329,	Saskatoon, Sask.	K. BOWLER
Local 0332,	London, Ont.	R. STEVENS
Local 0334,	Montréal, P.Q.	M. MORETTO
Local 0335,	Montréal, P.Q.	I. C. QUINN
Local 0338,	Montréal, P.Q.	G. THIVIERGE
Local 0340,	Winnipeg, Man.	W. PODOLSKY
Local 0350,	Concord, Ont.	B. FITZGERALD
Local 0351,	Toronto, Ont.	R. THOMPSON
Local 0352,	Winnipeg, Man.	G. BARRATT
Local 0400,	Vancouver, B.C.	D. CRAIN
Local 0401,	Port Colborne, Ont.	W. GONYOU
Local 0402,	Ottawa, Ont.	R. GREAVES
Local 0501,	Ottawa, Ont.	T. McGRATH
Local 0504,	Cape Breton, N.S.	R. DOLLANTY
Local 0506,	Glace Bay, N.S.	A. GRANT
Local 0507,	Glace Bay, N.S.	S. J. SMITH
Local 0509,	Glace Bay, N.S.	J. C. McCABE
Local 0510,	New Waterford, N.S.	R. FINLAYSON
Local 0511,	Montréal, P.Q.	R. ST-LOUIS
Local 0514,	Ottawa, Ont.	T. E. A. POWELL
Local 0515,	Kitchener, Ont.	M. WAUGH
Local 0518,	Willowdale, Ont.	R. GEE
Local 0520,	Rivière-du-Loup, P.Q.	R. LEMELIN
Local 0521,	Ottawa, Ont.	R. McGREGOR
Local 0524,	Chicoutimi, P.Q.	D. COTE
Local 0526,	Woodstock, Ont.	J. VANDERVAART
Local 0528,	Moncton, N.B.	M. A. JOHNSTONE
Local 0532,	Québec, P.Q.	F. LAVERDIERE
Local 0550,	St. John's, Nfld.	B. WALSH
Local 0551,	St. John's, Nfld.	R. GAULTON
Local 0601,	Glace Bay, N.S.	A. FLETCHER
Local 0603,	North Sydney, N.S.	C. SNOW
Local 0604,	New Waterford, N.S.	J. TONARY
Local 0605,	Antigonish, N.S.	M. H. MacPHERSON
Local 0606,	Halifax, N.S.	G. J. JOLLYMORE
Local 0607,	Florence, N.S.	E. MacDONALD
Local 0609,	Inverness, N.S.	S. MacKINNON
Local 0615,	Halifax, N.S.	C. A. MOULTON

Canadian Merchant Service Guild
Guilde de la marine marchande du Canada

	Montréal, P.Q.	W. R. HOGG
	Montréal, P.Q.	D. G. SIMARD

	Vancouver, B.C.	A. W. DAVIS
	Ile d'Orléans, P.Q.	R. GREGOIRE

Canadian Paperworkers Union
Syndicat canadien des travailleurs du papier

Local 0021,	Cap-de-la Madeleine, P.Q.	P. BELLERIVE
Local 0029,	Edmundston, N.B.	J.-L. LAFORGE
Local 0039,	Thunder Bay, Ont.	R. REMBRIDGE
		C. MAKOWSKI
Local 0067,	Sault Ste-Marie, Ont.	B. JOURDIN
Local 0074,	Espanola, Ont.	L. VIAU
Local 0076,	Powell River, B.C.	R. C. SCHINDELER
Local 0137,	Québec, P.Q.	J.-Y. DROLET
Local 0142,	Gatineau, P.Q.	R. SANSCARTIER
Local 0145,	Gatineau, P.Q.	G. SABOURIN
Local 0146,	Dalhousie, N.B.	Y. CHAISSON
Local 0151,	Gatineau, P.Q.	Y. PLOUFFE
Local 0163,	Cap-de-la-Madeleine, P.Q.	J. MARTIN
Local 0170,	Montréal, P.Q.	H. VILLENEUVE
Local 0205,	Laval, P.Q.	C. BELANGER
Local 0219,	Nackawic, N.B.	T. NOEL
Local 0233,	Temiscaming, P.Q.	F. LATOUR
Local 0251,	Gatineau, P.Q.	R. CHARTRAND
Local 0263,	Dalhousie, N.B.	P. FERLATTE
Local 0304,	Toronto, Ont.	R. BROWN
Local 0307,	Toronto, Ont.	H. MOIR
Local 0352,	Baie Comeau, P.Q.	M. CORRIVEAU
Local 0452,	Cap-de-la-Madeleine, P.Q.	A. HEBERT
Local 0530,	La Tuque, P.Q.	W. DESBIENS
Local 0633,	Baie Comeau, P.Q.	J. FOUGERE
Local 0678,	Miramichi, N.B.	P. F. YOUNG
Local 0785,	Maniwaki, P.Q.	A. BOUCHARD
Local 0830,	Winnipeg, Man.	J. ALEXANDER
Local 0847,	East Angus, P.Q.	F. DUNBERRY
Local 0855,	Hinton, Alta.	D. ROBSON
Local 1492,	Lebel/Quévillon, P.Q.	M. DESCHAMPS

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des postiers du Canada

Amherstburg Local, Amherstburg, Ont.	G. BRITTON
Bathurst Local, Bathurst, N.B.	M. CHEVALIER
Bois-Francs Local, Victoriaville, P.Q.	W. GRIMMARD
Brandon Local, Brandon, Man.	R. ORR
Brantford Local, Brantford, Ont.	K. NICHOLS
Cambridge Local, Cambridge, Ont.	K. SNOOKS
Campbell River Local, Campbell River, B.C.	C. LEE
Charlottetown Local, Charlottetown, P.E.I.	J. WOODS
Clarenville Local, Clarenville, Nfld.	D. BOURQUE
Cochrane Local, Cochrane, Ont.	M. WILKINSON
Dorion-Vaudreuil Local, Pointe des Cascades, P.Q.	J.-L. BEAULIEU
Drayton Valley Local, Drayton Valley, Alta.	L. HONEYBOURNE

Dryden Local, Dryden, Man.	L. SPALDING
Edmonton Local, Edmonton, Alta	F. MacKINNON
Estevan Local, Estevan, Sask.	D. CARRELL
Flin Flon Local, Flin Flon, Man.	P. WHITAKER
Fort Frances Local, Fort Frances, Ont.	L. METCALFE
Fraser Valley Local, New Westminster, B.C.	M. CASWELL
Fredericton/Oromocto Local, Fredericton, N.B.	J. CHRISTOPHER
Hamilton Local, Hamilton, Ont.	W. J. DALGLEISH
Inuvik Local, Inuvik, N.W.T.	D. KNIGHT
Kapuskasing Local, Kapuskasing, Ont.	R. BURKHOLDER
Kirkland Lake Local, Kirkland Lake, Ont.	P. EMERY
Kitchener Local, Kitchener, Ont.	J. VANDONK
Lethbridge Local, Lethbridge, Alta	L. C. HILTZ
Malartic Local, Malartic, P.Q.	R. CIMON
Miramicki Local, Newcastle, N.B.	G. ASH
Moncton Local, Moncton, N.B.	W. MUNDLE
Montréal Local, Montréal, P.Q.	F. BENARD
Montréal Local, Montréal, P.Q.	S. DROUIN
Montréal Local, Montréal, P.Q.	C. MOREL
Montréal Local, Montréal, P.Q.	M. PERREAULT
Neepawa Local, Neepawa, Man.	D. DUBOIS
North Sydney Terminal Local, North Sydney, N.S.	J. BRODEUR
Nova Local, Halifax, N.S.	C. SIMONDS
Oshawa Local, Oshawa, Ont.	R. ELLIOTT
Ottawa Local, Ottawa, Ont.	M. FITZGERALD
Outaouais Québecois Local, Pointe Gatineau, P.Q.	R. MESSIER
Peace River Local, Peace River, Alta.	J. BAIL
Penticton Local, Penticton, B.C.	D. TELFER
Pictou Local, Pictou, N.S.	D. W. TINGLEY
Ponoka Local, Ponoka, Alta.	C. DUFORT
Port Alberni Local, Port Alberni, B.C.	K. JEWORSKI
Port Hawkesbury Local, Port Hawkesbury, N.S.	P. ARBOUR
Prince Albert Local, Prince Albert, Sask.	F. PAQUIN
Regina Local, Regina, Sask.	M. BEHRNS
Saguenay-Lac-St-Jean Local, Chicoutimi, P.Q.	M. LAROUCHE
St-Jérome Local, St-Jérome, P.Q.	M. POULIN
Sault Ste. Marie Local, Sault Ste. Marie, Ont.	J. ALLICK
Scarborough Local, Agincourt, Ont.	P. PROCENKO
Selkirk Local, Selkirk, Man.	P. MILLER
Sherbrooke Local, Sherbrooke, P.Q.	D. LEMELIN
Sudbury Local, Sudbury, Ont.	R. LORENTZ
The Pas Local, The Pas, Man.	J. FEHR
Thunder Bay Local, Thunder Bay, Ont.	A. KOLOMPAR
Tillsonburg Local, Tillsonburg, Ont.	R. MEZWAK
Toronto Local, Toronto, Ont.	E. DEPOE
Toronto Local, Toronto, Ont.	A. HARRISON
Toronto Local, Toronto, Ont.	J. LEADER
Toronto Local, Toronto, Ont.	Y. SEVENY
Toronto Local, Toronto, Ont.	G. WHITEHOUSE
Truro Local, Truro, N.S.	J. LOGUE
Vancouver Local, Vancouver, B.C.	E. HOOGERS

Vancouver Local, Vancouver, B.C.	M. POLLACK
Winnipeg Local, Winnipeg, Man.	R. C. TASCONA
Woodstock Local, Woodstock, Ont.	L. DUPUIS

Canadian Union of Public Employees
Syndicat canadien de la Fonction publique

Local 0001,	Toronto, Ont.	H. MacLEOD
Local 0004,	London, Ont.	A. CAVANAGH
Local 0005,	Hamilton, Ont.	R. ROSE
Local 0007,	Regina, Sask.	D. FLAMAN
Local 0008,	Calgary, Alta.	A. G. CAMERON
		P. HIGGS
Local 0009,	Moose Jaw, Sask.	D. BETHKE
Local 0021,	Regina, Sask.	S. PEEL
Local 0023,	Burnaby, B.C.	O. DYKSTRA
Local 0024,	Pembroke, Ont.	E. FINN
Local 0027,	Windsor, Ont.	G. HARDCASTLE
Local 0029,	Kingston, Ont.	M. PETTIGREW
Local 0037,	Calgary, Alta.	R. BILLINGTON
		D. GALVIN
Local 0038,	Calgary, Alta.	J. CORCORAN
		S. KEELEY
		G. SCOTT
Local 0040,	Calgary, Alta.	R. MATTHEWS
Local 0043,	Toronto, Ont.	J. AINSWORTH
		J. BELANGER
		L. KOVACSI
		G. MAISEY
Local 0046,	Medicine Hat, Alta.	J. D. MURRAY
Local 0051,	Moncton, N.B.	B. WHALEN
Local 0059,	Saskatoon, Sask.	J. KWOK
Local 0063,	Toronto, Ont.	E. SKINNER
Local 0066,	Georgetown, Ont.	W. F. BROWN
Local 0069,	Brandon, Man.	C. SIMS
Local 0079,	Toronto, Ont.	L. BRUMMEL
		P. D'OYLEY
		S. DAVID
		R. DRAXL
		A. DUBAS
		G. JOHNSON
Local 0082,	Windsor, Ont.	M. WARNER
Local 0084,	Prince Albert, Sask.	B. TROUPE
Local 0087,	Thunder Bay, Ont.	J. MONGRAIN
Local 0101,	London, Ont.	A. TURNER
Local 0107,	London, Ont.	G. T. LUCAS
Local 0110,	Winnipeg, Man.	M. IWASIENKO
Local 0116,	Vancouver, B.C.	K. ANDREWS
		D. BURGESS
Local 0133,	Niagara Falls, Ont.	V. SCARINGI
Local 0134,	Toronto, Ont.	G. MESSENGER
Local 0138,	Québec, P.Q.	E. GALLANT

Local 0149,	Scarborough, Ont.	G.R. COOPMAN
Local 0151,	Thorold, Ont.	E. WALDRON
Local 0152,	St. Catharines, Ont.	R. ROLFE
Local 0161,	Sudbury, Ont.	M. IZZARD
Local 0176,	Regina, Sask.	G. WINDRUM
Local 0181,	Brantford, Ont.	D. WATTS
Local 0185,	Ottawa, Ont.	P. STRICKLEY
Local 0190,	London, Ont.	B. IRVINE
Local 0228,	Flin Flon, Man.	I. YOUNG
Local 0250,	Oshawa, Ont.	R. GOODING
Local 0256,	Guelph, Ont.	G. RENFREW
Local 0290,	Lethbridge, Alta.	M. DUGAN
Local 0305,	Montréal, P.Q.	C. HETU
Local 0311,	Noranda, P.Q.	G. LANDRY
Local 0368,	Agincourt, Ont.	J. WIFFEN
Local 0379,	Burnaby, B.C.	C. BERTRAND
Local 0386,	Coquitlam, B.C.	C. SPOONER
Local 0387,	New Westminster, B.C.	D. W. ADAMS
Local 0389,	North Vancouver, B.C.	H. GREENE
Local 0401,	Nanaimo, B.C.	R. ARSENAULT
Local 0402,	Surrey, B.C.	M. KRAMER
Local 0407,	Vancouver, B.C.	M. D'AMICO
Local 0417,	Red Deer, Alta.	R. DZUBA
Local 0429,	Montréal, P.Q.	L. DECOSTE
		B. DOYON
		A. LALANDE
		C. BELANGER
		G. LECLERC
		C. ROBERTSON
Local 0474,	Edmonton, Alta.	J. FOKEMA
Local 0486,	Saint John, N.B.	D. B. SOMERVILLE
Local 0488,	Corner Brook, Nfld.	G. GREENE
Local 0498,	Coquitlam, B.C.	C. WISHART
Local 0500,	Winnipeg, Man.	E. BLACKMAN
		D. EDWARDS
		J. IRVINE
		S. MILIMAC
		R. O'DONOHUE
		D. ZAHAIKO
Local 0502,	Fredericton, N.B.	P. D. BOOKER
Local 0503,	Ottawa, Ont.	A. CARON
		K. GEIS
		C. ROGERS
Local 0523,	Osoyoos, B.C.	D. COTT
Local 0535,	Sturgeon Falls, Ont.	B. GOWER
Local 0543,	Windsor, Ont.	M. FERRIGAN
Local 0545,	Scarborough, Ont.	P. PERKINS
Local 0561,	Coquitlam, B.C.	B. KIRK
Local 0569,	St. John's, Nfld.	T. O'LEARY
Local 0576,	Ottawa, Ont.	M. McDERMOTT

Local 0600,	Moose Jaw, Sask.	K. JATTANSINGH
		N. REDEKOP
Local 0606,	Moose Jaw, Sask.	G. ETHIER
Local 0650,	Regina, Sask.	G. SIMMONS
Local 0666,	Toronto, Ont.	K. BURNS
Local 0667,	Toronto, Ont.	R. G. PATERSON
Local 0675,	Montréal, P.Q.	C. TURCOTTE
Local 0676,	Ottawa, Ont.	P. LACHAINE
Local 0677,	Toronto, Ont.	B. CARLYLE
Local 0678,	Windsor, Ont.	S. GARTEN
Local 0681,	Toronto, Ont.	M. LORENZ
Local 0688,	Corner Brook, Nfld.	G. JOHNSON
Local 0691,	Ste-Foy, P.Q.	Y. FORGUES
Local 0692,	Toronto, Ont.	A. WATERSON
Local 0701,	Windsor, Ont.	L. McINTOSH
Local 0708,	Montréal, P.Q.	M. LABELLE
		A. SAVARIA
Local 0709,	Calgary, Alta.	A. LEFEVER
Local 0716,	Richmond, B.C.	P. CHARLES
Local 0728,	Surrey, B.C.	P. WORONIUK
Local 0731,	Surrey, B.C.	G. SALTER
Local 0741,	New Glasgow, N.S.	A. CUNNINGHAM
Local 0748,	Kamloops, B.C.	C. WILLISCROFT
Local 0771,	Toronto, Ont.	C. BAIRD
Local 0786,	Hamilton, Ont.	T. STEELE
Local 0791,	Kitchener, Ont.	D. FOLEY
Local 0794,	Hamilton, Ont.	S. HENEBERRY
Local 0808,	Ottawa, Ont.	J. McLAUGHLAN
Local 0813,	Saint John, N.B.	D. BATCHELOR
Local 0838,	Red Deer, Alta.	L. FLICK
Local 0840,	Toronto, Ont.	G. WILLIAMS
Local 0843,	Edmonton, Alta.	B. PICKERING
Local 0856,	Dalhousie, N.B.	B. HUARD
Local 0859,	Saskatoon, Sask.	J. STRONG
Local 0865,	Ottawa, Ont.	K. BARR
Local 0895,	Sudbury, Ont.	J. C. DOST
Local 0900,	Kamloops, B.C.	D. ISERT
Local 0907,	Belleville, Ont.	L. NICHOLSON
Local 0922,	Ottawa, Ont.	E. SPINELLO
Local 0930,	Montréal, P.Q.	R. CROZE-CROTEAU
Local 0943,	Caraquet, N.B.	S. LAPOINTE
Local 0947,	Victoria, B.C.	P. J. DRIEDGER
Local 0951,	Victoria, B.C.	G. McGUIRE
Local 0957,	Montréal, P.Q.	C. MORRISSEAU
Local 0966,	Brampton, Ont.	T. FOLEY
Local 0967,	Rexdale, Ont.	R. HEATON
Local 0977,	Ste-Foy, P.Q.	R. GRAVEL
Local 0982,	London, Ont.	M. G. PENNESI
Local 0990,	Grand Falls, Nfld.	R. GRIMES
Local 0994,	Bramalea, Ont.	D. PATON
Local 0998,	Winnipeg, Man.	B. QUENNELLE

Local 1004,	Vancouver, B.C.	D. LONG
Local 1011,	Burlington, Ont.	K. HOPPER
Local 1012,	Red Deer, Alta.	F. GOOD
Local 1023,	Sudbury, Ont.	M. BEAUDRY
Local 1028,	Ottawa, Ont.	B. WARRELL
Local 1031,	Edmonton, Alta.	G. SUNDRAM
Local 1040,	Lillooet, B.C.	A. THOMAS
Local 1048,	Prince George, B.C.	D. STANLEY
Local 1082,	Halifax, N.S.	H. MILBURY
Local 1091,	Delta, B.C.	E. HELGREN
Local 1097,	St. Catharines, Ont.	A. WILLIAMSON
Local 1098,	Edmonton, Alta.	D. EASTMEAD
Local 1107,	Rivière-du-Loup, P.Q.	G. MARTIN
Local 1108,	Ste-Foy, P.Q.	R. ALLARD
Local 1114,	Sherbrooke, P.Q.	R. LESSARD
Local 1123,	Kelowna, B.C.	B. THORNSTEINSON
Local 1125,	Regina, Sask.	S. BEWRAN
Local 1132,	Windsor, Ont.	L. TURNER
Local 1136,	Somerland, N.S.	B. GUTHRIE
Local 1138,	Regina, Sask.	J. ARMSTRONG
Local 1150,	London, Ont.	T. GRAMLICH
Local 1169,	Calgary, Alta.	M. McCREARY
Local 1179,	Québec, P.Q.	F. GUILLEMETTE
Local 1182,	Sudbury, Ont.	L. MADIGAN
Local 1190,	Fredericton, N.B.	C. HAY
		K. HORNCASTLE
		L. LOCKHART
Local 1192,	Saint John, N.B.	V. AITKEN
Local 1193,	Salisbury, N.B.	N. BOURQUE
Local 1196,	Aurora, Ont.	J. KIRKBY
Local 1224,	Sherbrooke, P.Q.	L. DUBE
Local 1230,	Toronto, Ont.	M. RODDY
Local 1236,	Outremont, P.Q.	E. K. MORIN
Local 1240,	Calgary, Alta.	L. GODIN
Local 1244,	Montréal, P.Q.	M. BRULOTTE
Local 1245,	Halifax, N.S.	H. MARTELL
Local 1260,	Langley, B.C.	D. C. TAYLOR
Local 1263,	Welland, Ont.	J. DUERDEN
Local 1265,	Downsview, Ont.	A. DISANTO
Local 1266,	Ottawa, Ont.	E. PLETTENBERG
Local 1267,	Mission, B.C.	L. B. McBREEN
Local 1271,	St. John's, Nfld.	R. MATTHEWS
Local 1280,	Scarborough, Ont.	L. MELE
Local 1281,	Toronto, Ont.	B. CROSSMAN
Local 1287,	St. Catharines, Ont.	L. BISHOP
Local 1289,	St. John's, Nfld.	D. BISHOP
Local 1294,	Montréal, P.Q.	M. LIZEE
Local 1295,	St. Catharines, Ont.	M. FITZGERALD
		I. DUNN
Local 1316,	Toronto, Ont.	V. M. FENTON
Local 1317,	Niagara Falls, Ont.	S. E. AMADIO

Local 1320,	Ottawa, Ont.	M. PATERSON
Local 1325,	Toronto, Ont.	S. DONALDSON
Local 1328,	Pickering, Ont.	J. ROWAN
Local 1344,	N. Hamilton, Ont.	R. BROWNRIDGE
Local 1348,	Leamington, Ont.	B. DINGMAN
Local 1385,	St. Pauls, Ont.	B. COTE
Local 1417,	Ste-Foy, P.Q.	M. GAULIN
Local 1418,	Fredericton, N.B.	D. BROWN
Local 1430,	Rouyn, P.Q.	M. GRIMARD
Local 1442,	St. Catharines, Ont.	K. KEMP-WELCH
Local 1475,	Winnipeg, Man.	C. M. JOHNSON
Local 1480,	Kingston, Ont.	F. SMITH
Local 1486,	Saskatoon, Sask.	A. AGGER
Local 1500,	Montréal, P.Q.	G. GIROUX
		J.-C. LANIEL
Local 1505,	Fort McMurray, Alta.	A. CASINI
Local 1508,	Ottawa, Ont.	R. SYKES
Local 1511,	Montréal, P.Q.	S. LALONDE
Local 1542,	Waterloo, Ont.	W. J. TORONCHUK
Local 1550,	Winnipeg, Man.	J. SELLER
		L. SIGURDSON
Local 1560,	Mt. Pearl, Nfld.	M. AYLWARD
Local 1563,	Ottawa, Ont.	E. B. PARKER
Local 1573,	Québec, P.Q.	L. OUELLET
Local 1582,	Toronto, Ont.	J. DARCY
Local 1584,	Carbonear, Nfld.	I. KING
Local 1594,	Regina, Sask.	M. ROWLEY
Local 1599,	Winnipeg, Man.	W. LITTLE
Local 1606,	Wainwright, Alta.	T. CHESTERMAN
Local 1615,	St. John's, Nfld.	J. BLACKWOOD
Local 1629,	Winnipeg, Man.	B. MALAZDREWICH
Local 1638,	Ste-Foy, P.Q.	R. HOUDE
Local 1657,	Ottawa, Ont.	M. DE GIOVANNI
Local 1692,	Scarborough, Ont.	J. GRIFFIN
Local 1731,	Burnaby, B.C.	L. M. STARR
Local 1733,	Laval-des-Rapides, P.Q.	Y. LAMONTAGNE
Local 1749,	Bramalea, Ont.	D. DOCHERTY
Local 1750,	Don Mills, Ont.	R. A. CARNOVALE
		S. E. SCHACHNER
Local 1760,	Vancouver, B.C.	B. R. LEVENS
Local 1767,	Delta, B.C.	D. G. ROBSON
Local 1772,	Unity, Sask.	S. LORD
Local 1806,	Toronto, Ont.	B. WILSON
Local 1816,	Vancouver, B.C.	D. EUSTACE
Local 1827,	North Battleford, Sask.	R. GABER
Local 1838,	Regina, Sask.	L. HAY
Local 1841,	Verdun, P.Q.	T. ROSENDAAL
Local 1854,	Scarborough, Ont.	B. LAND
Local 1855,	Ponoka, Alta.	I. DUMONT
Local 1860,	St. John's, Nfld.	D. REYNOLDS
Local 1862,	Roxton Falls, P.Q.	R. DUPRE

Local 1867,	Bedford, N.S.	D. MORRISON
		G. R. MOSHER
Local 1878,	Longueuil, P.Q.	L. DERY
Local 1922,	Saskatoon, Sask.	G. CAUDLE
Local 1974,	Kingston, Ont.	H. FERRIS
		V. LLOYD
Local 1975,	Saskatoon, Sask.	A. ENS
Local 1975-01,	Regina, Sask.	D. DANYLCHUK
Local 1983,	Montréal, P.Q.	M. FONTAINE
		J. FLYNN
Local 1994,	Oakville, Ont.	P. DOUGLAS
Local 1996,	Toronto, Ont.	A. HUNT
Local 2000,	Montréal, P.Q.	M. MONTOUDIS
		A. CHARBONNEAU
		P. COUTURE
		J. VAILLANCOURT
		M. SIMARD
		J. LAMOUREUX
Local 2039,	Winnipeg, Man.	M. H. BRODIE
Local 2044,	Leamington, Ont.	P. INGENITO
Local 2054,	Verdun, P.Q.	A. GIGUERE
Local 2073,	Toronto, Ont.	P. COURNEYEUR
Local 2085,	Winnipeg, Man.	S. OAKLEY
Local 2096,	Brandon, Man.	W. SMITH
Local 2105,	Vimont, Laval, P.Q.	M. CHAUVETTE
Local 2111,	Edmonton, Alta.	P. MORTON
Local 2114,	Wainwright, Alta.	R. HARRIS
Local 2151,	Hamilton, Ont.	E. McCREADIE
Local 2180,	Winnipeg, Man.	M. LAIDLOW
Local 2187,	Ottawa, Ont.	L.G. MARKS
Local 2191,	Toronto, Ont.	G. HALL
Local 2195,	Ottawa, Ont.	P. PRIEDITIS
Local 2204,	Ottawa, Ont.	B. McDOWELL
Local 2214,	Chatham, Ont.	B. DAVIS
Local 2263,	Rosetown, Sask.	J. BEATTIE
Local 2268,	Saskatoon, Sask.	J. FERGUSSON
Local 2316,	Toronto, Ont.	K. RICHARD
Local 2323,	Ottawa, Ont.	R. WYLIE
Local 2327,	L'Orignal, Ont.	J. DOWELL
Local 2330,	Westville, N.S.	I. SALTER
Local 2334,	Ste-Foy, P.Q.	R. POULIN
Local 2348,	Winnipeg, Man.	J. COOK HANNIGAL
Local 2360,	Ste-Foy, P.Q.	A. POULIOT
Local 2393,	Town of Petrolia, Ont.	G. KIVIAHO
Local 2406,	Calgary, Alta.	M. CHUCKRY
Local 2415,	Ste-Foy, P.Q.	M. CLOUTIER
Local 2419,	Regina, Sask.	L. THOMPSON
Local 2424,	Ottawa, Ont.	S. GRUDA
Local 2440,	Ottawa, Ont.	T. COOK
Local 2441,	Ste-Foy, P.Q.	G. CAREAU
Local 2442,	Lévis, P.Q.	P. LAFLAMME

Local 2449,	St. John's, Nfld.	G. MURPHY
Local 2464,	Queen's Co., N.B.	J. BLACQUIER
Local 2497,	Toronto, Ont.	G. LEBANS
Local 2500,	Ste-Foy, P.Q.	L. RICHARD
		J.-C. ALBERT
Local 2509,	Oakbank, Man.	N. ADDISON
Local 2518,	Montréal, P.Q.	L. PAPINEAU
Local 2563,	Toronto, Ont.	M. DE PETRILLO
Local 2582,	Town of Martensville, Sask.	M. CLELLAND
Local 2588,	Cranbrook, B.C.	I. A. DOWNIE
Local 2595,	Ottawa, Ont.	F. TABACHNICK
Local 2679,	St-Laurent, P.Q.	L. BARRETTE
Local 2695,	St-Léonard, P.Q.	M. BOUCHARD
Local 2722,	Ottawa, Ont.	S. JOHNSON
Local 2850,	Montréal, P.Q.	P. BONENFANT
Local 3012,	Saskatoon, Sask.	C. SMILLIE
Local 3333,	St-Hubert, P.Q.	J. R. CINQ-MARS

Canadian Union of United Brewery, Flour, Cereal, Soft Drink and Distillery Workers
Union canadienne des ouvriers unis des brasseries, farine, céréales, liqueurs douces et distilleries

Local 0173,	Waterloo, Ont.	W. RANNACHAN
Local 0250,	Edmonton, Alta.	K. McCARTHY
Local 0301,	Montréal, P.Q.	T. DALCOURT
Local 0304,	Toronto, Ont.	J. CAMERON
		A. CARROLL
		J. McNAMEE
Local 0306,	Barrie, Ont.	J. YONEYAMA
Local 0324,	Fonthill, Ont.	R. AYRES
Local 0325,	West Hill, Ont.	G. GRECO
Local 0326,	West Hill, Ont.	J. WEIR
Local 0330,	Winnipeg, Man.	H. LOSTER
Local 0354,	St. John's, Nfld.	K. WALSH
Local 0361,	Halifax, N.S.	G. FORAN
Local 0362,	Saint John, N.B.	D. CYR
Local 0364,	Saint John, N.B.	G. McMILLAN
Local 0381,	Rexdale, Ont.	R. HILL
Local 0701,	Saint John, N.B.	A. DUCKWORTH

Communications, Electronic, Electrical, Technical and Salaried Workers of Canada
Syndicat des travailleurs en communication, électronique, électricité, techniciens et salariés du Canada

Local 0001,	Regina, Sask.	D. ANDERSON
		D. HARRISON
Local 0002,	Saskatoon, Sask.	R. GODFREY
Local 0004,	Toronto, Ont.	J. E. GRAY
Local 0005,	Winnipeg, Man.	E. CLUNE
Local 0006,	Timmins, Ont.	D. R. HALL
Local 0007,	Winnipeg, Man.	M. P. WARD
Local 0009,	Downsview, Ont.	J. WALKER
Local 0016,	Toronto, Ont.	M. E. WILSON

Local 0025,	Toronto, Ont.	R. HAWES
		T. RICHARDSON
Local 0026,	Mississauga, Ont.	R. MORTIMER
Local 0027,	Toronto, Ont.	G. T. SNEE
Local 0030,	Belleville, Ont.	F. JARRELL
Local 0031,	Kingston, Ont.	D. HIGGENS
Local 0034,	Ottawa, Ont.	K. CHARMAN
Local 0035,	Ottawa, Ont.	P. BLACKSTAFFE
Local 0042,	Hamilton, Ont.	D. WILSON
Local 0050,	Toronto, Ont.	G. LARTER
Local 0051,	Ottawa, Ont.	L. J. BROWN
Local 0075,	Duberger, P.Q.	M. LEBLANC
Local 0077,	Cap-de-la-Madeleine, P.Q.	M. PINSONNEAULT
Local 0078,	Sherbrooke, P.Q.	R. ROY
Local 0079,	Granby, P.Q.	J. MORIN
Local 0080,	Hull, P.Q.	Y. FARRIER
Local 0081,	St-Jérome, P.Q.	J. KINKAID
Local 0083,	Laval, P.Q.	D. OUELLETTE
Local 0084,	Montréal, P.Q.	M. OUIMET
Local 0085,	Montréal, P.Q.	D. DUFOUR
Local 0401,	New Haven Cornwall, P.E.I.	R. BERCIER
Local 0402,	Saint John, N.B.	R. ARMSTRONG
Local 0501,	LaSalle, P.Q.	N. DUBOIS
		D. DUFOUR
Local 0522,	St-Laurent, P.Q.	J.-P. BLANCHARD
Local 0528,	Montréal, P.Q.	B. ARSENEAULT
Local 0545,	Mississauga, Ont.	V. COPELAND
Local 0553,	Brantford, Ont.	G. PATTINSON
Local 0599,	Peterborough, Ont.	J. E. LOUCKS

Distillery, Wine and Allied Workers' International Union of America
Union internationale des distillateurs d'Amérique et assimilés

Local 0064,	LaSalle, P.Q.	C. CARRIER
Local 0078,	Montréal Nord, P.Q.	R. LAPLANTE

Energy and Chemical Workers' Union
Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie

Local 0001,	Willowdale, Ont.	B. HAYES
Local 0011,	Scarborough, Ont.	B. YEAMAN
Local 0012,	Oakville, Ont.	K. V. ROGERS
Local 0028,	Lyn, Ont.	B. DELANEY
Local 0100,	Montréal, P.Q.	F. GAGNE
Local 0119,	Montréal, P.Q.	L. CORBEIL
Local 0138,	Granby, P.Q.	G. PARENT
Local 0219,	Belleville, Ont.	R. GREEN
Local 0513,	Willowdale, Ont.	G. DELORY
Local 0517,	Niagara Falls, Ont.	D. MOFFAT
Local 0601,	Burnaby, B.C.	R. T. PHILP
Local 0609,	Saskatoon, Sask.	V. LOEPPKY

Local 0633,	Hamilton, Ont.	R. McVEA
Local 0636,	Lachenaie, P.Q.	D. CUCCIOLETTA
Local 0649,	Regina, Sask.	G. H. STEININGER
Local 0666,	Edmonton, Alta.	W. KOLBA
Local 0672,	Sarnia, Ont.	J. HALEY
Local 0677,	Regina, Sask.	D.J. CEBRY
Local 0680,	Ormiston, Sask.	T.B. HAAS
Local 0728,	Edmonton, Alta.	G. SHURY
Local 0758,	Windsor, Ont.	M. HANRATTY
Local 0773,	Calgary, Alta.	G. BAXTER
Local 0829,	Edmonton, Alta.	R. C. BASKEN
Local 0892,	Esterhazy, Sask.	J. J. HOWATT
Local 0896,	Pembroke, Ont.	J. BOLDUC
Local 0911,	Regina, Sask.	B. SABISTON
Local 0914,	Sarnia, Ont.	J.R. HEALEY
		C. O'RAE
Local 0922,	Lanigan, Sask.	G. TODD
Local 0927,	Québec, P.Q.	A. RAICHE
Local 0938,	London, Ont.	J. TUCKEY
Local 0999,	Chatham, Ont.	B. KINART
Local 6720,	Willowdale, Ont.	D. WILBUR
Local 9670,	Amherstview, Ont.	H. GAUTHIER

Fédération des travailleurs du Québec — Construction
Quebec Federation of Labour — Construction

Local 0001,	Montréal, P.Q.	C. LABBE
Local 0003,	Montréal, P.Q.	J. BERGERON
		J. MARTINEE
		G. RUEL
Local 0009,	Montréal, P.Q.	L. CARRIERE
		L. G. CLOUTIER
Local AMI,	Montréal, P.Q.	G. GOUR
		R. MAJOR
Local 0029,	Montréal, P.Q.	G. BOUDREAU
Local 0099,	Montréal, P.Q.	G. DESJARDINS
Local 0100,	Montréal, P.Q.	R. POIRIER
Local 0618,	Montréal, P.Q.	J. G. MARTEL
Local 0737,	Montréal, P.Q.	J. J. LUSSIER
Local 1981,	Montréal, P.Q.	R. MATHIEU

Glass, Pottery, Plastic and Allied Workers' International Union
Union internationale des ouvriers associés du verre, de la poterie et du plastique

Local 0339,	Iberville, P.Q.	P. BROSSEAU
		C. LAVALLIERE
Local 0342,	Iberville, P.Q.	F. BRIEN
		M. PREVOST

Graphic Communications' International Union
Syndicat international des communications graphiques

Local 0041M,	Montréal, P.Q.	G. NOEL
Local 0512,	Omemee, Ont.	J. BROOKS
Local 0555,	Montréal, P.Q.	N. SARAULT

Hotel and Restaurant Employees' and Bartenders' International Union
Union internationale des employés d'hôtel, restaurants et commis de bar

Local 0031,	Montréal, P.Q.	D. SALCITO
Local 0075,	Toronto, Ont.	J. ADAMS
		J.-G. BELANGER
		F. CABRITA
		M. COELHO
		H. GREEN
		A. JEROME
		C. LONGE
		C. J. MARSHALL
		L. PHARAND
		G. M. PINEO
		C. PINNOCK
		M. SMITH
Local 0206,	Winnipeg, Man.	E. GORALSKI
Local 0261,	Ottawa, Ont.	F. DEPEDRO
Local 0272,	Ottawa, Ont.	T. L. REES
Local 0280,	Toronto, Ont.	S. McCOMBIE

International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of U.S. and Canada
Alliance internationale des employés de la scène et de la télévision

Local 0056,	Montréal, P.Q.	B. PARKER
Local 0063,	Winnipeg, Man.	G. MURPHY
Local 0873,	Toronto, Ont.	H. MONTGOMERIE

International Association of Fire Fighters
Association internationale des pompiers

Local 0113,	Toronto, Ont.	O. BOLTON
Local 0771,	Saint John, N.B.	G. TAIT
Local 1484,	Toronto, Ont.	W. SABOURIN

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique

Local 0054,	Glenburnie, Ont.	L. ERLICHMAN
Local 0118,	Chateaugay, P.Q.	J.-P. MARCELLIN
Local 0235,	Oshawa, Ont.	M. FAHERTY
Local 0357,	Calgary, Alta.	S. BUGWONDEEN
Local 0412,	Kanata, Ont.	H. ALBERT
Local 0484,	Winnipeg, Man.	W. CAMERON
Local 0631,	St-Laurent, P.Q.	P. FRANCOIS
Local 0692,	Burnaby, B.C.	D. PICCIONI

Local 0712,	Montréal, P.Q.	P. BRISEBOIS
		B. FONTAINE
Local 0756,	London, Ont.	G. WARREN
Local 0764,	Richmond, B.C.	V. O'REGAN
		R. STEEVES
Local 0788,	Baltimore, Ont.	J. HANAFIN
Local 0869,	Lachine, P.Q.	E. GIRARD
Local 0901,	Scarborough, Ont.	W. WALKER
Local 0922,	Rock Forest, P.Q.	S. ISABEL
Local 0962,	St-Laurent, P.Q.	P. QUILLE
Local 0987,	St-Laurent, P.Q.	L. BERUBE
Local 1105,	Brantford, Ont.	K. E. FROST
Local 1148,	L'Assomption, P.Q.	R. CODERRE
Local 1250,	Lower Sackville, N.S.	N. KEMP
Local 1252,	Downsview, Ont.	S. JALALI
Local 1500,	Richmond, B.C.	A. SHIRA
Local 1660,	Lachine, P.Q.	C. GINGRAS
Local 1751,	St-Laurent, P.Q.	J. AMIRAULT
		R. DAVIDSON
		R. MERCURE
		D. SULLIVAN
Local 1758,	Montréal, P.Q.	P. DUBOIS
Local 2220,	Cap-de-la-Madeleine, P.Q.	J.-C. LAGACE
Local 2235,	Cartierville, P.Q.	A. GINGRAS
Local 2468,	Lachine, P.Q.	L. CAPPADOCIA
Local 2724,	Montréal, P.Q.	C. O'CONNOR
Local 2727,	Lachine, P.Q.	M. STE-MARIE

International Brotherhood of Firemen and Oilers
Fraternité internationale des chauffeurs et huileurs

Local 0484,	Toronto, Ont	A. IACOBACCIO
Local 0712,	Winnipeg, Man.	A. ROSNER

International Ladies' Garment Workers' Union
Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames

Local 14, 83 and 92,	Toronto, Ont.	W. VILLANO
Local 0112,	Montréal, P.Q.	L. AUCLAIR
		G. GAUTHIER
Local 0113,	Montréal, P.Q.	M. GOLDSTEP
Local 0205,	Montréal, P.Q.	P. BROSSEAU
Local 0246,	Montréal, P.Q.	M. RIENDEAU
Local 0262,	Montréal, P.Q.	C. CABRAL
		D. DENEAULT
		H. LEHOUX
		J. MASSEY
		J. MILLETTE
Local 0286,	Winnipeg, Man.	L. SPILLETT
Local 0287,	Vancouver, B.C.	M. HILL
Local 0315,	Montréal, P.Q.	G. DESCHENEAUX
Local 0438,	Montréal, P.Q.	N. BORTOLINI

Local 0439,	Montréal, P.Q.	L. VAILLANCOURT
Local 0485,	Montréal, P.Q.	M. MERCIER
Local 0568,	Vancouver, B.C.	N. RESTORICK

International Longshoremen's Association
Association internationale des débardeurs

Local 0375,	Montréal, P.Q.	T. BEAUDIN
Local 1846,	Trois- Rivières, P.Q.	M. POIRIER

International Longshoremen's and Warehousemen's Union
Syndicat international des débardeurs et magasiniers

Local 0517,	Vancouver, B.C.	D. CRAIG
Local 0540,	Regina, Sask.	B. HAUGHEY
Local 0568,	Regina, Sask.	L. WALLACE
Local 0580,	Vancouver, B.C.	R. McCANN
		J. SQUIRE

International Molders' and Allied Workers' Union
Union internationale des mouleurs et des travailleurs associés

Local 0011,	Cambridge, Ont.	E. MARSH
Local 0016,	Toronto, Ont.	B. MORGAN
Local 0023,	Delhi, Ont.	R. MARSHALL
Local 0028,	Toronto, Ont.	N. DANIEL
Local 0049,	London, Ont.	L. GROVE
Local 0064,	Toronto, Ont.	A. NAPLES
Local 0194,	Cambridge, Ont.	G. E. PLANCKE
Local 0246,	Woodstock, Ont.	L. RICE
Local 0360,	Calgary, Alta.	R. BRIGGS

International Plate Printers', Die Stampers',
and Engravers' Union of North America
Syndicat international des graveurs et matriceurs

Local 0006,	Ottawa, Ont.	E. MAJOR

International Typographical Union
Union internationale des typographes

Local 0036,	Calgary, Alta.	L. M. RUFO
Local 0091,	Scarborough, Ont.	J. BULLER
Local 0145,	Montréal, P.Q.	M. CHAUMONT
		D. McKAY
Local 0868,	Prince George, B.C.	J. LANGAN

International Woodworkers of America
Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique

Local 1-080,	Duncan, B.C.	F. VIALA
Local 1-085,	Port Alberni, B.C.	M. KOKURA
		M. MEARNS
Local 1-207,	Edmonton, Alta.	K. W. JOHNSON
Local 1-217,	Vancouver, B.C.	E. EWERT
		D. JANTZEN
		J. RALLA
		V. SCHWEIGHARDT

Local 1-324,	The Pas, Man.	T. DERHOUSOFF
Local 1-357,	New Westminster, B.C.	L. LAFFEY
		J. LECLAIR
		R. McMILLAN
		W. F. SIMCOE
Local 1-363,	Courtenay, B.C.	N. CHERNOFF
Local 1-423,	Kelowna, B.C.	V. LEDGER
Local 2-278,	Weston, Ont.	B. BROWN

Letter Carriers' Union of Canada
Union des facteurs du Canada

Local 0001,	Toronto, Ont.	J. E. CLARKE
Local 0002,	Ottawa, Ont.	D. DELLEPALME
Local 0003,	Hamilton, Ont.	V. PRINCIPI
Local 0004,	Ottawa, Ont.	J. LAMPMAN
Local 0005,	Québec, P.Q.	R. BEGIN
Local 0006,	Saint John, N.B.	G. LOWE
Local 0007,	Winnipeg, Man.	F. CAMPBELL
Local 0010,	Montréal, P.Q.	J. DESJARDINS
		G. MALO
Local 0011,	Victoria, B.C.	W. D. STEELE
Local 0013,	Brantford, Ont.	D. FIELDHOUSE
Local 0014,	Calgary, Alta.	D. HAMLIN
Local 0015,	Edmonton, Alta.	B. DONALDSON
Local 0016,	Windsor, Ont.	M. J. VILLEMAIRE
Local 0020,	Kitchener, Ont.	R. HEIDLINGER
Local 0021,	Winnipeg, Man.	J. HEPPELLE
Local 0025,	Sherbrooke, P.Q.	A. BOISVERT
Local 0030,	Regina, Sask.	G. H. LEGARE
Local 0035,	Saskatoon, Sask.	B. MALOWANCHUK
		C. N. NELSON
Local 0041,	Calgary, Alta.	N. NEELANDS
Local 0050,	Hull, P.Q.	R. STRASBOURG
Local 0069,	Cornwall, Ont.	M. ROBERT
Local 0081,	Saint-Jérôme, P.Q.	G. MORRISSETTE
Local 0085,	Simcoe, Ont.	G. WILKINSON
Local 0093,	Swift Current, Sask.	D. KENNEY
Local 0096,	Windsor, Ont.	J. DAVID
Local 0121,	Brampton, Ont.	L. MULHOLLAND
Local 0123,	Winnipeg, Man.	L. LECHMAN
Local 0130,	Val D'Or, P.Q.	R. CYR
Local 0137,	Lachute, P.Q.	N. TREMBLAY
Local 0143,	Ste-Anne-de-Bellevue, P.Q.	A. OUELLET
Local 0150,	Alma, P.Q.	J.-C. MINIER
Local 0152,	Stoney Creek, Ont.	N. SMITH
Local 0156,	Gatineau, P.Q.	F. LAPORTE
Local 0163,	Grimby, Ont.	C. F. MAGUIRE
Local 0173,	Dauphin, Man.	L. RUSSELL
Local 0177,	Ottawa, Ont.	P. J. REIDY
Local 0179,	Mississauga, Ont.	R. S. CAMPBELL
Local 0186,	Ottawa, Ont.	G. RAMEAU

Local 0192,	Chambly, P.Q.	L. LEVESQUE
Local 0198,	Winnipeg, Man.	G. MARCOUX
Local 0246,	Mont Laurier, P.Q.	R. PAQUETTE
Local 0262,	Maniwaki, P.Q.	J. P. LEBLOND
Local 0270,	Delta, B.C.	R. ANDRUS
Local 0271,	Lasarre, P.Q.	Y. CHIASSON
Local 0272,	Toronto, Ont.	R. McKINNON
Local 0275,	Windsor, Ont.	R. HUGHES
Local 0284,	Carleton Place, Ont.	H. FLING
Local 0285,	Windsor, Ont.	J. FRAM
Local 0288,	Scarborough, Ont.	L. O'HARA
Local 0352,	Montréal, P.Q.	N. MARIN

Marine Workers' Federation
Fédération des travailleurs des chantiers et autres industries maritimes assimilées

Local 0001,	Halifax, N.S.	W. COSTAIN
Local 0003,	Saint John, N.B.	G. MARR
Local 0020,	Marystown, Nfld.	L. E. WALSH
Local 0024,	Mahone Bay, N.S.	C. B. COVEY
Local 0028,	Halifax, N.S.	G. GEDDES
Local 0033,	Saint John, N.B.	C. E. MacDONALD

Metal Polishers', Buffers', Platers', and Helpers International Union
Syndicat international des polisseurs de métal et plaqueurs

Local 0019,	Scarborough, Ont.	B. GOMES

National Association of Broadcast Employees and Technicians
Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion

Local 0067,	Montréal, P.Q.	R. LAVISLAS
Local 0071,	Willowdale, Ont.	J. MacKENZIE
Local 0072,	Toronto, Ont.	D. PAUL
Local 0074,	Ottawa, Ont.	J. FOURNIER
Local 0079,	N. York, Willowdale, Ont.	G. CLEMENTS
Local 0700,	Toronto, Ont.	M. O'CONNOR

NATIONAL UNION OF PROVINCIAL GOVERNMENT EMPLOYEES
SYNDICAT NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE PROVINCIALE

Alberta Union of Provincial Government Employees
Syndicat de la fonction publique de l'Alberta

Local 001/041,	Edmonton, Alta.	S. ATTENBOROUGH
		S. SHARPE
Local 00001,	Edmonton, Alta.	E. BRIGHT
		A. A. BRUCE
		B. HOLT
		M. A. HYATT
		P. KIRKWOOD

		A. M. LENDZION
		G. LETENDRE
		F. MARTIN
		E. McRAE
		A. RANDALL
		B. RANDALL
		H. REDFORD
		L. SNYDERS
		B. STRAWSON
		P. WOCKNITZ
Local 00002,	Edmonton, Alta	K. JOHNSTON
		R. STRATCH
Local 00003,	Edmonton, Alta	C. JOHNSON
		D. POTTER
Local 00004,	Edmonton, Alta.	M. DONALD
		B. KREISER
Local 00006,	Edmonton, Alta.	P. DUTEAU
		C. DEAN
Local 00007,	Edmonton, Alta	L. PALMATEER
Local 00009,	Edmonton, Alta.	N. JURIC
		N. VAN HELVERT
Local 00011,	Edmonton, Alta.	J. BOOTH
		B. HORNUNG
Local 00012,	Edmonton, Alta.	J. BOWERMAN
		S. NIMCHUK
Local 00019,	Edmonton, Alta.	K. SRI THAKUR
Local 00038,	Edmonton, Alta.	B. FROST
Local 00052,	Calgary, Alta.	F. E. AUSTIN
Local 00053,	Edmonton, Alta.	B. SOLVEY
Local 00054,	Edmonton, Alta.	L. CRAWFORD
		H. DHILLON
		J. McGATHAN
Local 00056,	Edmonton, Alta.	B. COULTIS
Local 00057,	Edmonton, Alta.	K. KADYK
Local 00060,	Edmonton, Alta.	B. LAYDON
Local 00103,	Edmonton, Alta.	B. WILLIAMS
Local 00106,	Edmonton, Alta.	M. STOKOWSKI
		M. L. WOOD
Local 01050,	Edmonton, Alta.	D. CAMPBELL
Local 01054,	Edmonton, Alta.	C. ARNOLD
Local 01999,	Edmonton, Alta.	W. LEESON
Local 05001,	Edmonton, Alta.	D. GAMBLE
Local 05002,	Edmonton, Alta.	J. COPOC
Local 08004,	Edmonton, Alta.	C. SHEPHERD
Local 09005,	Camrose, Alta.	P. C. CONNELLY
Local 10001,	Edmonton, Alta.	T. RUCKENTHALER
Local 11002,	Edmonton, Alta.	D. ANDERSON
Local 11026,	Edmonton, Alta.	D. R. LONG
Local 11075,	Edmonton, Alta.	D. EBANKS
Local 50013,	Edmonton, Alta.	W. PAQUETTE
Local 55001,	Edmonton, Alta.	G. CADIEUX

B.C. Government Employees' Union
Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique

Local 00052,	Burnaby, B.C.	L. STONE
Local 00057,	Burnaby, B.C.	T. KOZAR
Local 00059,	Burnaby, B.C.	D. NELSON
Local 00066,	Burnaby, B.C.	J. FOX
Local 00067,	Burnaby, B.C.	P. JAMES
Local 00070,	Burnaby, B.C.	J. O'HANLON
Local 00102,	Burnaby, B.C.	T. GALLAGHER
Local 00105,	Burnaby, B.C.	J. TRULSEN
Local 00111,	Burnaby, B.C.	G. REYNOLDS
Local 00201,	Burnaby, B.C.	B. FENN
Local 00203,	Burnaby, B.C.	L. AHEARN
		D. HALAS
Local 00205,	Burnaby, B.C.	K. ROBINSON
Local 00234,	Burnaby, B.C.	D. SMYTH
Local 00300,	Burnaby, B.C.	J. LANGLEY
Local 00302,	Burnaby, B.C.	H. PEDERSEN
Local 00304,	Burnaby, B.C.	G. MOWATT
Local 00308,	Burnaby, B.C.	K. BRATSBERG
Local 00309,	Burnaby, B.C.	R. ASKEW
Local 00501,	Burnaby, B.C.	D. BARNETT
Local 00502,	Burnaby, B.C.	G. FRANKLIN
Local 00503,	Burnaby, B.C.	B. BUCHAN
Local 00505,	Burnaby, B.C.	B. MUNRO
Local 00508,	Burnaby, B.C.	R. SARICH
Local 00511,	Burnaby, B.C.	C. ANDSTEIN
Local 00601,	Burnaby, B.C.	J. SHIELDS
Local 00603,	Burnaby, B.C.	J. RICE
Local 00605,	Burnaby, B.C.	R. PROCTOR
Local 00610,	Burnaby, B.C.	J. ADAMS
Local 00611,	Burnaby, B.C.	J. B. KEOUGH
Local 00612,	Burnaby, B.C.	D. GELLATELY
Local 00803,	Burnaby, B.C.	J. VAN HAASTREGT
Local 00804,	Burnaby, B.C.	W. DERMODY
Local 00807,	Burnaby, B.C.	T. WATSON
Local 00812,	Burnaby, B.C.	G. HEYMAN
Local 01001,	Burnaby, B.C.	L. THORPE
Local 01002,	Burnaby, B.C.	R. CLARKE
Local 01003,	Burnaby, B.C.	R. HOOD
Local 01008,	Burnaby, B.C.	R. BRANDEN
Local 01009,	Burnaby, B.C.	B. TAYLOR
Local 01101,	Burnaby, B.C.	A. USTIK
Local 01102,	Burnaby, B.C.	R. LEECH
Local 01103,	Burnaby, B.C.	J. MacPHAIL
Local 01105,	Burnaby, B.C.	E. HONCHARUK
Local 01108,	Burnaby, B.C.	D. MORRISON
Local 01201,	Burnaby, B.C.	N. T. RICHARDS
Local 01203,	Burnaby, B.C.	E. M. BELLAMORE
		K. SANDERSON
Local 01204,	Burnaby, B.C.	M. ARTHUR

Local 01205,	Burnaby, B.C.	J. E. WHITE
Local 01207,	Burnaby, B.C.	B. PARKER
Local 01211,	Burnaby, B.C.	D. WOOD
Local 01502,	Burnaby, B.C.	K. KITCHEN
Local 01503,	Burnaby, B.C.	D. HENSBY
Local 01509,	Burnaby, B.C.	C. CLARKSON

Manitoba Government Employees' Association
Association de la fonction publique du Manitoba

Local 00106,	Winnipeg, Man.	D. HOLMES
Local 00107,	Winnipeg, Man.	P. OLFERT
Local 00402,	Winnipeg, Man.	B. ONYSKO
Local 00407,	Winnipeg, Man.	J. E. PULLEN
Local 00503,	Winnipeg, Man.	E. WATT
Local 00506,	Winnipeg, Man.	M. PAINCHAUD
Local 00507.	Winnipeg, Man.	G. DOER
Local 00508,	Winnipeg, Man.	B. VAIL
Local 00603,	Winnipeg, Man.	W. ANDON
Local 00701,	Winnipeg, Man.	B. J. FRYKAS
Local 00801,	Winnipeg, Man.	B. BEADLE
Local 00803,	Winnipeg, Man.	L. AUBE
Local 00804,	Winnipeg, Man.	J. ARNOTT
Local 00805	Winnipeg, Man.	A. KELLY
Local 00807,	Winnipeg, Man.	T. B. BLEASDALE
Local 00902,	Winnipeg, Man.	S. ROZNOWSKY
Local 01007,	Winnipeg, Man.	P. RUSSELL
Local 01306,	Winnipeg, Man.	L. SEBASTIAN
Local 02307,	Winnipeg, Man.	A. DEMONG
Local 02807,	Winnipeg, Man.	A. TRUDEAU
Local 03606,	Winnipeg, Man.	A. MALONEY

Newfoundland Association of Public Employees
Association de la fonction publique de Terre-Neuve

Local 01403,	St. John's, Nfld.	R. HUSSEY
Local 01404,	St. John's, Nfld.	E. SEWARD
Local 01701,	St. John's, Nfld.	D. O'CONNOR
Local 01801,	St. John's, Nfld.	J. KEATS
Local 01802,	St. John's, Nfld.	T. O'CONNELL
Local 02101,	St. John's, Nfld.	D. CURTIS
Local 05302,	St. John's, Nfld.	C. HEDGES
Local 06206,	St. John's, Nfld.	B. PITCHER
Local 06604,	St. John's, Nfld.	E. POWER
Local 06901,	St. John's, Nfld.	M. FLEMING
Local 07001,	St. John's, Nfld.	L. PUDDESTER
Local 07104,	St. John's, Nfld.	L. LAING
Local 07107,	St. John's, Nfld.	P. IVANY
Local 07401,	St. John's, Nfld.	N. RICHE
Local 07402,	St. John's, Nfld.	B. DARRY
Local 07804,	St. John's, Nfld.	D. FUDGE
Local 09301,	St. John's, Nfld.	H. MARCH

Nova Scotia Government Employees' Association
Association de la fonction publique de Nouvelle-Ecosse

Local 00001,	Halifax, N.S.	J. BACICH
Local 00002,	Halifax, N.S.	D. BALKAN
Local 00003,	Halifax, N.S.	A. LINDSAY
Local 00004,	Halifax, N.S.	R. CAINEY
Local 00005,	Halifax, N.S.	A. TIMMONS
Local 00006,	Halifax, N.S.	J. RYAN
Local 00007,	Halifax, N.S.	V. HENRIKSON
Local 00012,	Halifax, N.S.	M. WEXLER
Local 00013,	Halifax, N.S.	G. WOLFE
Local 00016,	Halifax, N.S.	M. ERHARDT
Local 00018,	Halifax, N.S.	G. BLANCHARD
Local 00020,	Halifax, N.S.	L. SINGLER
Local 00022,	Halifax, N.S.	J. SCHREUER
Local 00052,	Halifax, N.S.	J. COLEMAN
Local 00470,	Halifax, N.S.	G. PARKER

Ontario Liquor Boards' Employees Union
Syndicat des employés des régies des alcools de l'Ontario

Local 00002,	Mississauga, Ont.	M. DRYSDALE
Local 00004,	Mississauga, Ont.	J. MILES
Local 00007,	Mississauga, Ont.	A. EDMUNDS
Local 00016,	Mississauga, Ont.	B. PORTER
Local 00017,	Mississauga, Ont.	M. SULLIVAN
Local 00020,	Mississauga, Ont.	G. GERRARD
Local 00021,	Mississauga, Ont.	H. NIELSEN
Local 00023,	Mississauga, Ont.	N. LYE
Local 00026,	Mississauga, Ont.	D. MACKINNON

Ontario Public Service Employees' Union
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Local 00101,	Toronto, Ont.	E. McTAGGART
Local 00104,	Toronto, Ont.	R. ANWYLL
Local 00114,	Toronto, Ont.	A. WARREN
Local 00117,	Toronto, Ont.	G. BAYNE
Local 00118,	Toronto, Ont.	F. THOMAS
Local 00122,	Toronto, Ont.	R. JACKSON
Local 00127,	Toronto, Ont.	B. SHARP
Local 00134,	Toronto, Ont.	M. WITTER
Local 00137,	Toronto, Ont.	J. PFLANZNER
Local 00138,	Toronto, Ont.	M. JONES
Local 00201,	Toronto, Ont.	J. MYERS
Local 00205,	Toronto, Ont.	D. ZUK
Local 00210,	Toronto, Ont.	B. WOOD
Local 00218,	Toronto, Ont.	V. VINERSKIS
Local 00221,	Toronto, Ont.	W. PIERCE
Local 00230,	Toronto, Ont.	S. ARMSTRONG
Local 00238,	Toronto, Ont.	K. GENNINGS
Local 00242,	Toronto, Ont.	S. O'FLYNN
Local 00244,	Toronto, Ont.	R. MARTIN

Local 00245,	Toronto, Ont.	M. LAPOINTE
Local 00248,	Toronto, Ont.	H. HALFPENNY
Local 00251,	Toronto, Ont.	L. TAYLOR
Local 00301,	Toronto, Ont.	J. BEER
Local 00302,	Toronto, Ont.	P. DASHFIELD
Local 00305,	Toronto, Ont.	K. THIBEAU
Local 00306,	Toronto, Ont.	E. LAVALLEY
Local 00313,	Toronto, Ont.	L. FOLZ
Local 00314,	Toronto, Ont.	R. EDDINGTON
Local 00323,	Toronto, Ont.	C. WOODROW
Local 00331,	Toronto, Ont.	F. UPSHAW
Local 00332,	Toronto, Ont.	B. CASEY
Local 00337,	Toronto, Ont.	D. LLOYD
Local 00339,	Toronto, Ont.	D. JULIAN
Local 00345,	Toronto, Ont.	M. TROKE
Local 00413,	Toronto, Ont.	D. GERVAIS
Local 00414,	Toronto, Ont.	B. JOSEPH
Local 00416,	Toronto, Ont.	B. ALLAN
Local 00420,	Toronto, Ont.	H. PLUMMER
Local 00431,	Toronto, Ont.	C. LOCKWOOD
Local 00432,	Toronto, Ont.	B. MILLER
Local 00434,	Toronto, Ont.	W. CRAIG
Local 00435,	Toronto, Ont.	E. SAMMONS
Local 00448,	Toronto, Ont.	R. CORMIER
Local 00453,	Toronto, Ont.	T. ROSE
Local 00468,	Toronto, Ont.	H. TOOP
Local 00505,	Toronto, Ont.	H. M. MacNEIL
Local 00511,	Toronto, Ont.	S. JOHNSTON
Local 00512,	Toronto, Ont.	P. MACIOLIS
Local 00519,	Toronto, Ont.	P. LEE
Local 00530,	Toronto, Ont.	K. WILSON
Local 00536,	Toronto, Ont.	D. STEWART
Local 00548,	Toronto, Ont.	G. BROWN
Local 00549,	Toronto, Ont.	H. KARELAS
Local 00561,	Toronto, Ont.	S. VALLANCE
Local 00563,	Toronto, Ont.	B. EGRI
Local 00579,	Toronto, Ont.	P. DEPOE
Local 00589,	Toronto, Ont.	M. O'BRIEN
Local 00595,	Toronto, Ont.	B. WEISLEDER
Local 00602,	Toronto, Ont.	G. KERHANOVICH
Local 00606,	Toronto, Ont.	R. BROWN
Local 00608,	Toronto, Ont.	C. BARRON
Local 00622,	Toronto, Ont.	P. HATALA
Local 00627,	Toronto, Ont.	D. HARASYMIW
Local 00628,	Toronto, Ont.	S. DEPATIE
Local 00632,	Toronto, Ont.	L. MacKENZIE
Local 00636,	Toronto, Ont.	G. ROWE
Local 00649,	Toronto, Ont.	F. NICE
Local 00655,	Toronto, Ont.	B. KEUHNBAUM
Local 00664,	Toronto, Ont.	B. RHEAULT
Local 00701,	Toronto, Ont.	D. ROSSI

Local 00703,	Toronto, Ont.	J. CARROLL
Local 00708,	Toronto, Ont.	T. CONNOLLY
Local 00711,	Toronto, Ont.	B. SEDGWICK
Local 00712,	Toronto, Ont.	J. ARMSTRONG
Local 00713,	Toronto, Ont.	B. COOMBS
Local 00720,	Toronto, Ont	M. VEZINA
Local 00724,	Toronto, Ont.	D. HALL
Local 00731,	Toronto, Ont.	J. BARDEN
Local 00734,	Toronto, Ont.	L. M. GODESKI

Prince Edward Island Public Service Association
Association de la fonction publique de l'Île-du-Prince-Edouard

Local 00002,	Charlottetown, P.E.I.	C. DAVIS
Local 00004,	Charlottetown, P.E.I.	R. KELLY
Local 00008,	Charlottetown, P.E.I.	S. MACKAY
Local 00009,	Charlottetown, P.E.I.	B. MORIARITY
Local 00015,	Charlottetown, P.E.I.	H. MacDONALD
Local 00016,	Charlottetown, P.E.I.	V. GAUDET
Local 00018,	Charlottetown, P.E.I.	G. MURPHY
Local 00022,	Charlottetown, P.E.I.	A. MELANSON

Saskatchewan Government Employees' Union
Syndicat de la fonction publique de Saskatchewan

Local 00001,	Regina, Sask.	R. AUGUST
		B. BYERS
		I. HENDRY
		B. JACKSON
		L. JACKSON
		S. MacDONALD
Local 00002,	Regina, Sask.	V. KAZAKOFF
		D. SWEET
Local 00003,	Regina, Sask.	Z. KRAWCHUK
Local 00004,	Regina, Sask.	R. KACH
Local 00005,	Regina, Sask.	T. MERKOWSKI
Local 00006,	Regina, Sask.	K. CANTIN
Local 00007,	Regina, Sask.	M. DEMETROW
Local 00008,	Regina, Sask.	P. BESKOWINEY
Local 00009,	Regina, Sask.	R. TATARYN
Local 00010,	Regina, Sask.	R. HOBBS
Local 00012,	Regina, Sask.	E. MARTIN
Local 00014,	Regina, Sask.	J. MEED
Local 00015,	Regina, Sask.	N. CATCHUK
Local 00017,	Regina, Sask.	M. ENGLOT
Local 00019,	Regina, Sask.	L. GODIN
Local 00021,	Regina, Sask.	P. FLANAGAN
Local 00022,	Regina, Sask.	L. BROWN
Local 00023,	Regina, Sask.	D. HARRIS

Ontario Federation of Labour — Construction
Fédération des travailleurs de l'Ontario — Construction

Local 00607,	Thunder Bay, Ont.	R. DAVIS
Local 00721,	Toronto, Ont.	J. DONALDSON

Local 01036,	Sault St. Marie, Ont.	J. LEWIS
Local 01059,	London, Ont.	J. MACKINNON

Office and Professional Employees' International Union
Union internationale des employés professionnnels et de bureau

Local 00057,	Montréal, P.Q.	M. FILLION
		H. JOUVET
		C. LAMOTHE
		M. LAPLANTE
		A. TREMBLAY
Local 00214,	Sault Ste. Marie, Ont.	G. BEAUREGARD
Local 00225,	Ottawa, Ont.	S. WALLACE
Local 00343,	Toronto, Ont.	S. PATTERSON
Local 00347,	Sarnia, Ont.	K. MADDISON
Local 00378,	Vancouver, B.C.	A. HARVEY
Local 00397,	Regina, Sask.	J. SCHMIDT
Local 00434,	Montréal, P.Q.	Y.C. RIVARD
Local 00468,	London, Ont.	G. SNEDDON
Local 00473,	London, Ont.	K. McDONALD
Local 00491,	Ottawa, Ont.	C. GUILBEAULT

PUBLIC SERVICE ALLIANCE OF CANADA
ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Canada Employment and Immigration Union
Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada

Local 00543,	Toronto, Ont.	C. PASCUCCI
Local 00546,	Toronto, Ont.	A. LAPINSKAS
Local 00592,	Kitchener, Ont.	D. HILLIER
Local 00614,	Ottawa, Ont.	S. GIAMPETRIE
Local 00618,	Ottawa, Ont.	R. W. PAGE
Local 00621,	Cornwall, Ont.	B. KEREKES
Local 10351,	Thetford Mines, P.Q.	R. PAQUET
Local 10363,	St-Cyrille, P.Q.	A. MARTIN
Local 10390,	Rosemère, P.Q.	P. VAILLANT-PIERRE
Local 10432,	Amos, P.Q.	M. BELLEMARE
Local 10450,	Lévis, P.Q.	C. LABONTE
Local 20901,	Burnaby, B.C.	J. ABRAMOWICH
Local 20944,	Vancouver, B.C.	A. WEST
Local 30854,	Peace River, Alta.	E. LISTER
Local 40802,	Saskatoon, Sask.	J. M. SMITH
Local 40806,	Alsask, Sask.	G. M. DENNEY
Local 50757,	Winnipeg, Man.	J. DERRAUGH
		P. TROTTIER
Local 60257,	Fredericton, N.B.	G. GREENE
Local 70709,	Ottawa, Ont.	K. M. FOLEY
Local 80205,	New Glasgow, N.S.	J. R. MacDONALD
Local 90109,	Grander, Nfld.	D. COADY
Local 90153,	Charlotetown, PE.I.	B. V. REILLY
Local 10012,	Brossard, P.Q.	M. CHEVALIER
Local 10424,	Alma, P.Q.	J. BERGERON

Custom and Excise Union
Union douanes accise

Local 70066,	Ottawa, Ont.	P. PATTON

Department of Agriculture Component
Syndicat de l'Agriculture

Local 00001,	Ottawa, Ont.	A. BURKE
Local 00002,	Halifax, N.S.	W. C. OGILVIE
Local 00016,	London, Ont.	L. R. LENG
Local 00020,	Regina, Sask.	F. WILSON
Local 00030,	Thunder Bay, Ont.	R. TORNBLOM
Local 00039,	Kamloops, B.C.	H. PARDOEL
Local 00054,	Swift Current, Sask.	F. J. LEWIS
Local 00058,	Nappan Cumb. Co. N.S.	R. RIPLEY
Local 10010,	L'Assomption, P.Q.	G. MENARD
Local 10011,	Lennoxville, P.Q.	A. VACHON
Local 10080,	Ottawa, Ont.	A. SENECHAL
Local 10082,	St-Célestin, P.Q.	C. A. PARENT
Local 20038,	Agassiz, B.C.	L. UZICK
Local 20060,	Vancouver, B.C.	F. J. COATES
Local 30023,	Edmonton, Alta.	L. D. MORTON
Local 30048,	Ottawa, Ont.	R .V. MILLWARD
Local 40052,	Ottawa, Ont.	K. A. WILLOUGHBY
Local 50057,	Winnipeg, Man.	R. CAMPBELL
Local 70067,	Ottawa, Ont.	H. DOLTER
Local 90004,	Winsloe, P.E.I.	H. N. VESSEY

Department of Veterans' Affairs Component
Syndicat du ministère des Affaires des anciens combattants

Local 20029,	Vancouver, B.C.	J. HAMILTON

Environment Component
Elément de l'Environnement

Local 00709,	Willowdale, Ont.	R.C. POERSCH
Local 10731,	Longueuil, P.Q.	G. BERTHIAUME
Local 50135,	Lorette,Man.	A. BEAL
Local 50707,	Winnipeg, Man.	R. CARMAN
Local 60083,	St. Andrews, N.B.	C. MONAGHAN
Local 70711,	Ottawa, Ont.	R. VAN HUMBECK
Local 70712,	Ottawa, Ont.	J. K. PACHOLIK

National Component
Elément national

Local 00258,	Ottawa, Ont.	T. McAULAY
Local 10269,	Ottawa, Ont.	A. LEMIRE
Local 20248,	Nanaimo, B.C.	M. MARCHESSAULT
Local 50234,	Dauphin, Man.	F. FOX
Local 70059,	Ottawa, Ont.	D.T. DELANEY
		W. S. JACKSON
Local 70080,	Ottawa, Ont.	R. YERRELL
Local 70101,	Ottawa, Ont.	H. STEVENS
Local 70125,	Ottawa, Ont.	D. DELANEY

Local 70173,	Ottawa, Ont.	D. LARKIN
Local 70176,	Ottawa, Ont.	P.J. FORTUNE
Local 70291,	Ottawa, Ont.	P. MULVIHILL
Local 70344,	Ottawa, Ont.	A. PAPINEAU
Local 70367,	Kanata, Ont.	F. AMYOT
Local 80020,	Caledonia, N.S.	J. L. MacDONALD

National Health and Welfare Component
Syndicat de la Santé nationale et du Bien-être social

Local 10006,	Ottawa, Ont.	M. BRAZEAU
Local 70008,	Ottawa, Ont.	A. GRATTON

Northwest Territories Public Service Association
Association de la Fonction publique des Territoires du Nord-Ouest

Local 00001,	Yellowknife, N.W.T.	A. F. LAMB

Postal-Communications Component
Elément des Postes-communications

Local 00105,	Toronto, Ont.	R. G. CHANDLER
Local 10105,	Montréal, P.Q.	V. GUADAGUANO
Local 10120,	Ottawa, Ont.	D. GAGNON
Local 70180,	Ottawa, Ont.	G. ST. AMOUR

Public Works Component
Elément des Travaux publics

Local 00027,	Ottawa, Ont.	W. CRAWFORD
Local 10015,	Waterville, P.Q.	L. MAYER
Local 10121,	Québec, P.Q.	M. PAQUET
Local 10161,	Montréal, P.Q.	G. FAUTEUX
Local 20045,	Victoria, B.C.	K. MORROW
Local 30042,	Edmonton, Alta.	B. ALLARD
Local 70018,	Ottawa, Ont.	J. GORDON
Local 70019,	Ottawa, Ont.	A. S. PULLEY
Local 70021,	Ottawa, Ont.	D. T. BEAN
Local 70023,	Ottawa, Ont.	G. LAVERGNE
Local 80052,	Halifax, N.S.	C. BAILEY
Local 90011,	St. John's, Nfld.	M. A. MARTIN
Local110046,	Whitehorse, Y.T.	R. ZACCARELLI

Union of Solicitor General Employees
Union des employés du Solliciteur général

Local 60020,	Dorchester, N.B.	F. B. GILLESPIE
Local 70041,	Ottawa, Ont.	L, McLAREN

Supply and Services Union
Syndicat des Approvisionnements et services

Local 50008,	Winnipeg, Man.	V. M. DENESIUK
Local 70013,	Ottawa, Ont.	L. DEWIS
		R. LEPAGE
Local 70055,	Ottawa, Ont.	R. KING
Local 80052,	Dartmouth, N.S.	M. LAVERY

Taxation Division Component
Syndicat de l'Impôt

Local 10008,	Montréal, P.Q.	G. LEDUC
Local 10009,	Evain, P.Q.	L. GAGNON

Union of Canadian Transport Employees
Union canadienne des employés des Transports

Local 10107,	St-Hubert, P.Q.	D. Y. CLICHE
Local 60602,	Moncton, N.B.	A. MUNN

Union of Energy, Mines and Resources Employees
Syndicat des employés de l'énergie, des mines et ressources

Local 09190,	Elliot Lake, Ont.	R. DUFF
Local 20088,	Ottawa, Ont.	M. LONGTIN
Local 30177,	Ottawa, Ont.	H. J. OWEN
Local 70049,	Ottawa, Ont.	D. A. BROWN
		B. MILLER
Local 80013,	Dartmouth, N.S.	C. LALONDE

Union of National Defence Employees
Union des employés de la Défense nationale

Local 00201,	Summerside, P.E.I.	J. E. LAUGHLIN
Local 00305,	Moncton, N.B.	C. LEBLANC
Local 00401,	Cornwallis, N.S.	R.W. WOODLAND
Local 00406,	Halifax, N.S.	W. DALEY
Local 00502,	Courcellette, P.Q.	B. VILLENEUVE
Local 00503,	Valcartier, P.Q.	M. GERARD
Local 00526,	Montreal, P.Q.	D. GUERIN
Local 00528,	Ottawa, Ont.	H. GIRARD
Local 00602,	Hull, P.Q.	R. CHARRON
Local 00603,	Ottawa, Ont.	B. CAMPBELL
Local 00607,	Ottawa, Ont.	K. A. HAWLEY
Local 00619,	Borden, Ont.	D. MILLIKEN
Local 00641,	Kingston, Ont.	M. McNEELY
Local 00653,	Ottawa, Ont.	E.W. FOGARTY
Local 00910,	Suffield, Alta.	C ANTEN
Local 21001,	Vedder Crossing, B.C.	H. CONNOR
Local 21002,	North Delta, B.C.	J. R. PERCHER
Local 21006,	Prince George, B.C.	M. A. NEWMAN
Local 21009,	Victoria, B.C.	W. HITCHEN
Local 50706,	Pineimuta, Man.	D. GODFREY
Local 70604,	Ottawa, Ont.	J. WILDE
Local 70644,	Ottawa, Ont.	B. ARIAL
Local 80408,	Sydney, N.S.	D. A. KEOUGH
Local 90102,	Gander, Nfld.	T. MASON

Union of Public Service Commission Employees
Syndicat des employés de la Commission de la Fonction publique

Local 10277,	Ottawa, Ont.	J. CARTER
Local 70139,	Ottawa, Ont.	J. E. BONIN
Local 70155,	Ottawa, Ont.	J. ROY

Retail, Wholesale and Department Store Union
Union des Employés de gros, de détail et de magasins à rayons

Local 00287,	Calgary, Alta.	R. TANGUAY
Local 00288,	Calgary, Alta.	D. LUFT
Local 00414,	Don Mills, Ont.	M. DANYLUK
		R. HIGSON
		H. LOVIE
		J. MULCAHY
		R. SPENCER
Local 00440,	Don Mills, Ont.	J. INGRAM
Local 00461,	Don Mills, Ont.	A. DUFFY
		D. HALL
Local 00467,	Winnipeg, Man.	D. MURRAY
Local 00468,	Winnipeg, Man.	G. ALCORN
Local 00469,	Winnipeg, Man.	L. SOBOTKIEWICZ
Local 00483,	Cardinal, Ont.	G. O'BRIEN
Local 00561,	Winnipeg, Man.	D. SUTHERLAND
Local 00579,	Sudbury, Ont.	J. FILLATOR
Local 00582,	Sault Ste. Marie, Ont.	E. CAMIRAND
		L. J. GRANDBOIS
Local 00597,	St. John's, Nfld.	S. DYER
Local 00755,	Winnipeg, Man.	E. KUNTZ
Local 00895,	Winnipeg, Man.	A. GRAVELINES
Local 01065,	Bathurst, N.B.	G. VAIR

Service Employees' International Union
Union internationale des employés des services

Local 00204,	Toronto, Ont.	S. BASSETT
		S. COPPEN
		B. CROFT
		S. EVANS
		J. GOODDEN
		F. JACKSON
		E. R. LALIBERTE
		P. LANKTREE
		J. PARVANIK
		V. PERRY
Local 00220,	London, Ont.	K. BRADLEY
		L. BURDEN
		R. JACQUES
Local 00244,	Vancouver, B.C.	D. RYAN
Local 00268,	Thunder Bay, Ont.	R. AMBRO
		M. ARNONE
		C. MacDONALD
		L. J. O'BRIEN
Local 00298,	Montréal, P.Q.	A. ARSENEAULT
		N. BARRETT
		C. BELAINSKY
		R. BELHUMEUR
		A. BILODEAU
		A. BOURQUE

		J. BRAVO
		A. CASTELLO
		J. CORBEIL
		R. COULOMBE
		A. CRETE
		D. CUSSON
		N. DESORMEAUX
		L. DUVAL
		A. GAUTHIER
		F. LANGLOIS
		J. LARIVIERE
		A. BELAND
		F. MYLES
		J.-P. PANNETON
		J. PEPIN
		L. PERRON
		W. PERRON
		L. SEGUIN
		E. ST-PIERRE
		C. TREMBLAY
		M. ZARELLI
Local 00299,	Moose Jaw, Sask.	B. BETKER
Local 00323,	Edmonton, Alta.	S. WOOK
Local 00333,	Saskatoon, Sask.	C. ERICKSON
		H. HOFFMAN
		H. PETERS
Local 00336,	Swift Current, Sask.	J. DYCK
Local 183/663,	Belleville, Ont.	D. J. BURSHAW II

Shipyard General Workers' Federation of British Columbia
Fédération des ouvriers de chantiers navals de la Colombie-Britannique

Local 00001,	Vancouver, B.C.	C. WILSON
Local 00003,	Victoria, B.C.	E. LANGKAMER
Local 00009,	Victoria, B.C.	W. S. KNIGHT

Telecommunications Workers' Union
Syndicat des travailleurs en télécommunication

Local 00001,	Burnaby, B.C.	T. RICHARDSON
Local 00002,	Burnaby, B.C.	D. K. FROST
Local 00004,	Burnaby, B.C.	G. McMURPHY
Local 00006,	Burnaby, B.C.	K. N. MORRISON
Local 00007,	Burnaby, B.C.	P. ZANDER
Local 00009,	Burnaby, B.C.	R. DORVAL
Local 00010,	Burnaby, B.C.	T. NORTH
Local 00016,	Burnaby, B.C.	G. STOUTENBURG
Local 00023,	Burnaby, B.C.	A. KAMINSKY
Local 00024,	Burnaby, B.C.	I. ADAMS
Local 00031,	Burnaby, B.C.	A. TELFOR
Local 00032,	Burnaby, B.C.	G. YAWRENKO
Local 00035,	Burnaby, B.C.	J. GORDON
Local 00038,	Burnaby, B.C.	L. ARMSTRONG
Local 00050,	Burnaby, B.C.	C. ANDERSEN

The Newspaper Guild
La guilde des journalistes

Local 00087,	Toronto, Ont.	J. BRYANT J. LOWE
Local 00111,	Montréal, P.Q.	F. REED

United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America, International Union
Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique

Local 00027,	London, Ont.	J. ASHTON A. BAILIE C. CARRUTHERS P. KENNEDY
Local 00061,	Bracebridge, Ont.	G. SCOTT
Local 00080,	Scarborough, Ont.	F. SHIELDS
Local 00089,	Amherstburg, Ont.	J. MOYNAHAN
Local 00124,	Don Mills, Ont.	A. LEWIS
Local 00127,	Chatham, Ont.	G. MYERS L. RUSTIN H. WARNER
Local 00144,	Winnipeg, Man.	T. KENNEDY
Local 00195,	Windsor, Ont.	P. CLANCY S. GILL R. NICKERSON
Local 00199,	St. Catharines, Ont.	T. ANDERSON A. BRATTON B. CHAPMAN N. COLLINI R. DAVIS F. JESSOME G. MICHAUD H. WIEBE
Local 00200,	Windsor, Ont.	C. CLOUTIER P. HAYES S. McLEOD G. PETERSON
Local 00222,	Oshawa, Ont.	B. ADAMS M. BRYAN R. COWLE J. LESURF M. LEVEQUE D. LYNCH R. McEACHERN J. MITCHELL W. NEILL J. NIMIGON J. PHALEN K. POST F. TAYLOR

		J. TREACY
		D. WHALEN
Local 00240,	Windsor, Ont.	H. SCHROEDER
Local 00251,	Wallaceburg, Ont.	E. MURPHY
Local 00252,	Toronto, Ont.	J. DESIMONE
		L. STEWART
Local 00275,	Welland, Ont.	P. K. FORDER
Local 00303,	Scarborough, Ont.	L. MOSES
		R. RYAN
		T. TAYLOR
Local 00347,	Ridgetown, Ont.	G. BASTIEN
Local 00374,	Thorold, Ont.	B. HILL
Local 00396,	Aurora, Ont.	L. MacINTYRE
Local 00397,	Brantford, Ont.	R. FILE
		C. McMILLAN
Local 00399,	Willowdale, Ont.	V. PARRINGTON
Local 00432,	Port Moody, B.C.	P. GOODWIN
Local 00439,	Toronto, Ont.	R. TINDALE
Local 00444,	Windsor, Ont.	T. CATTAI
		J. COCKBURN
		G. FERRARI
		D. S. GERARD
		T. GLEDHILL
		R. J. LEBERT
		N. MELOCHE
		C. PIDGEON
Local 00458,	Brantford, Ont.	S. GINDIN
		R. WAKEMAN
Local 00510,	Longueuil, P.Q.	J.-P. FORTIN
		C. VINCENT
Local 00525,	Hamilton, Ont.	D. CHRISTOPHERSON
Local 00584,	Bramalea, Ont.	R. DEVRIESE
Local 00636,	Woodstock, Ont.	J. DAVIDSON
		B. CAREY
Local 00641,	Ottawa, Ont.	J. HOUSTON
Local 00673,	Rexdale, Ont.	E. HOLLINSWORTH
Local 00676,	St. Catharines, Ont.	J. PORTER
Local 00698,	Châteauguay, P.Q.	W. KACZKOWSKI
Local 00707,	Oakville,Ont.	B. GAY
		M. KAHN
		E. S. LEBLANC
		G. McCARTHY
		L. SWANSON
Local 00720,	Dartmouth, N.S.	J. GILL
Local 00728,	Ste-Thérèse, P.Q.	F. BABIN
		L. DESNOYERS
		G. DUSSAULT
Local 00876,	Georgetown, Ont.	D. GORDON
Local 00956,	Bedford, P.Q.	Y. ROBERGE
Local 01008,	Petrolia, Ont.	G. F. WILSON
Local 01032,	Paris, Ont.	M. MacDONALD

Local 01044,	Ste-Foy, P.Q.	M. SOUCY
Local 01054,	Niagara Falls, Ont.	S. PHILLIPS
Local 01067,	Milton, Ont.	E. M. JOHNSTON
Local 01075,	Thunder Bay, Ont.	M. McCARTHY
Local 01090,	Ajax, Ont.	D. MacPHERSON
		D. McEACHERN
Local 01132,	Stratford, Ont.	P. WHITE
Local 01136,	Oshawa, Ont.	S. NIMIGON
Local 01163,	Boisbriand, P.Q.	H. BROWN
		L. DESHARNAIS
		H. GALARNEAU
Local 01256,	Oakville, Ont.	N. JONES
Local 01285,	Brampton, Ont.	T. ARMSTRONG
		S. MacKINNON
Local 01324,	Bramalea, Ont.	C. MENEGHINI
Local 01325,	Stratford, Ont.	R. BAKER
Local 01352,	Cambridge, Ont.	M. LYONS
Local 01362,	Pierreville, P.Q.	J. FORTIN
Local 01411,	Midland, Ont.	L.D. McGIBBON
Local 01421,	Georgetown, Ont.	M. HEWITT
Local 01451,	Kitchener, Ont.	M. McKINNON
Local 01459,	Weston, Ont.	J. O'NEIL
Local 01474,	Collingwood, Ont.	W. HEELEY
Local 01498,	Windsor, Ont.	L. RIVAIT
Local 01520,	St. Thomas, Ont.	G. CAMPBELL
		J. CROCKER
		B. GILMORE
Local 01524,	Kitchener, Ont.	J. KUBE
Local 01525,	London, Ont.	G. FRASER
Local 01530,	Belleville, Ont.	B. ROVERS
Local 01535,	Bramalea, Ont.	P. CRONKRIGHT
Local 01538,	Belleville, Ont.	J. SMITH
Local 01580,	Anjou, P.Q.	C. DUCHARME
Local 01583,	Longueuil, P.Q.	D. LABERGE
Local 01620,	Huron Park, Ont.	R. HIPPERN
Local 01661,	Hawkesbury, Ont.	L. SHEFFE
Local 01767,	Grand Bend, Ont.	J. FLYNN
Local 01769,	Kingsville, Ont.	J. DIAS
Local 01780,	Cambridge, Ont.	B. DAVIDSON
Local 01837,	Kingston, Ont.	L. HOPE
Local 01839,	Belleville, Ont.	L. VAN ALLEN
Local 01849,	Ville St-Laurent, P.Q.	A. FERNANDEZ
Local 01859,	Tillsonburg, Ont.	C. MacPHERSON
Local 01900,	St-Laurent, P.Q.	M. BRAZEAU
Local 01905,	Willowdale, Ont.	J. KENNEDY
Local 01915,	Bramalea, Ont.	D. MONIE
		K. THOMPSON
Local 01917,	Guelph, Ont.	R. ULIANA
Local 01951,	Joliette, P.Q.	R. FRANCIS
Local 01965,	Blenheim, Ont.	D. ALEXANDER

Local 01967,	Mississauga, Ont.	L. HARGROVE
		B. PATRICK
Local 01973,	Windsor, Ont.	J. EWART
		M. LABUTTE
		J. MORAND
		L. RICKERT
Local 01980,	Don Mills, Ont.	H. HINSCHIE
Local 01985,	Oakville, Ont.	F. M. KENNY
Local 02027,	Walkerville, Ont.	R. TIGHE
Local 02028,	Winfield, B.C.	B. PARRY
Local 02098,	Amherstburg, Ont.	J. L. BENETEAU
Local 02163,	Ingersoll, Ont.	A. SEYMOUR
Local 02168,	St. Thomas, Ont.	E. HALPIN
Local 02169,	Winnipeg, Man.	H. MITIC
Local 02176,	Port Elgin, Ont.	Y. BELLEFEUILLE

United Electrical, Radio and Machine Workers of America
Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique

Local 00507,	Toronto, Ont.	E. ARMSTRONG
Local 00508,	Don Mills, Ont.	J. TURK
Local 00512,	Toronto, Ont.	F. PISERCHIA
Local 00514,	Welland, Ont.	A. REES
Local 00520,	Hamilton, Ont.	D. FITZGERALD
Local 00521,	Toronto, Ont.	B. WALSH
Local 00522,	Kingston, Ont.	O. DOYLE
Local 00523,	Welland, Ont.	M. CURRIE
Local 00524,	Peterborough, Ont.	G. O'DETTE
Local 00525,	Don Mills, Ont.	A. JENKYN
Local 00532,	Montréal, P.Q.	R. ROY
Local 00540,	Peterborough, Ont.	W. WOODBECK
Local 00542,	Barrie, Ont.	A. PETERS
Local 00544,	Richmond Hill, Ont.	S. MacDONALD
Local 00546,	London, Ont.	G. SNYDER
Local 00550,	Hamilton, Ont.	J. SCHOFIELD
Local 00555,	Hamilton, Ont.	W. RENWICK
Local 00556,	Montréal, P.Q.	O. NUNEZ
Local 00560,	St-Jean, P.Q.	P. BEGNOCHE
Local 00562,	Montréal, P.Q.	J. SARRIA
Local 00565,	Montréal, P.Q.	D. CORBEIL
Local 00566,	Rexdale, Ont.	K. SCOURFIELD

United Fishermen and Allied Workers' Union
Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés

Local 00001,	Vancouver, B.C.	D. SHIELDS
Local 00002,	Vancouver, B.C.	K. SCHULTZ
Local 00005,	Vancouver, B.C.	G. HEWISON
Local 00007,	Vancouver, B.C.	J. NICHOL
Local 00008,	Vancouver, B.C.	W. JARVIE
Local 00010,	Vancouver, B.C.	J. SINCLAIR

Local 00015,	Vancouver, B.C.	F. COX
Local 00019,	Vancouver, B.C.	G. MEGGS
		H. O'SHAUGHNESSY
Local 00023,	Vancouver, B.C.	B. GRANT
Local 00026,	Vancouver, B.C.	D. TRIBE
Local 00031,	Vancouver, B.C.	J. THORKELSON
Local 00037,	Vancouver, B.C.	M. STEWART

United Food and Commercial Workers International Union
Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et de commerce

Local 00054,	Montréal, P.Q.	E. CHORAZYCZEWSKI
Local 00068,	Toronto, Ont.	J. LIVSAS
Local 00082,	Toronto, Ont.	A. HERSHOVITZ
Local 00102A,	Montréal, P.Q.	N. GIGNAC
Local 00111,	Winnipeg Man.	D. ATKINSON
		P. KYRYLUK
		B. ZIMMER
Local 00114P,	Toronto, Ont.	K. PARK
Local 00130,	Montréal, P.Q.	C. ST-JEAN
Local 00139,	Kitchener, Ont.	F. WILLYUNG
Local 00175,	Don Mills, Ont.	M. BRAUN
		C. CLERMONT
		J. DINARDO
		J. DOYLE
		N. DYRLA
		F. GUTCHER
		J. HURLEY
		F. KELLY
		J. MONTGOMERY
		W. RENO
		W.R. RICHARDSON
		A. SWARBRICK
		P. THOMPSON
		G. WADSWORTH
Local 00180,	Burnaby, B.C.	D. CHERRILLE
Local 00206,	Kitchener, Ont.	J. COLVIN
		G. DEVINE
		M. FRASER
		C. McCORMICK
		J. ROBERTSON
Local 00208,	Toronto, Ont.	J. MICALLEF
Local 00212A,	New Westminister, B.C.	L. HANSEN
		P. McREA
Local 00225P,	Montréal, P.Q.	D. ZEFFERINO
Local 00233F,	Frankford, Ont.	R. HARRIETHA
Local 00234P,	Saskatoon, Sask.	G. SEMENIUK
Local 00244,	Moncton, N.B.	B. LEAMAN
Local 00248P,	Saskatoon, Sask.	L. SCHREINER
Local 00280P,	Edmonton, Alta.	H. G. STEELE
Local 00282P,	Charlottetown, P.E.I.	C. HEALD

Local 00283P,	Burnaby, B.C.	E. SMOLIAK
Local 00291P,	Pierrefonds, P.Q.	S. ROBERGE
Local 00312A,	Edmonton, Alta.	J. BEAUDRY
Local 00314,	Montréal, P.Q.	F. COUTURE
Local 00357,	Montréal, P.Q.	C. TURMEL
Local 00358,	Montréal, P.Q.	G. FAUCHER
Local 00368,	Montréal, P.Q.	H. PLAMONDON
Local 00373A,	Calgary, Alta.	S. RUBLETZ
Local 00397,	Calgary, Alta.	H. JURCHUK
		D. MARTIN
		J. McMULLEN
Local 00400F,	Montréal, P.Q.	M. GAZIN
Local 00401,	Edmonton, Alta.	N. KINNEY
		J. McMORRAN
		A. MUCHA
		N. REID
		G. WHITLOCK
Local 00405,	Montréal, P.Q.	R. PEPIN
Local 00409,	Thunder Bay, Ont.	R. SPRINGHALL
Local 00430P,	Burnaby, B.C.	R. BREMNER
Local 00472,	Burnaby, B.C.	J. WELLS
Local 00486,	Ottawa, Ont.	B. BAILY
		J.-G. SEGUIN
Local 00500,	Montréal, P.Q.	P.-F. BOIVIN
		M. FILATO
		Y. GIRARD
		T. KUKOVICA
		F. LAUZON
		F. LEBLANC
		R. LEFEBVRE
		J.-G. LEVESQUE
		B. MENARD
		J.-P. OUELLET
		J. TOUPIN
		R. VAILLANCOURT
Local 00501,	Montréal, P.Q.	J. BRODEUR
		J. LAVOIE
		R. PILON
		J. ROBERGE
Local 00502,	Montréal, P.Q.	M. BRUNET
		W. E. MACHAY
		Y. MARION
Local 00503,	Québec, P.Q.	M. ARSENAULT
		R. BOWEN
		C. GOULET
		G. ROULEAU
		G. TRUDEL
Local 00504,	Sherbrooke, P.Q.	C. BERARD
Local 00508,	Rouyn, P.Q.	D. DUPUIS
Local 00511,	Calgary, Alta.	E. WARD
Local 00530P,	Toronto, Ont.	G. GALLAGHER

Local 00541P,	Burnaby, B.C.	K. SCHOENBERGER
Local 00596,	Leamington, Ont.	A. MATTUCCI
Local 00615,	Montréal, P.Q.	L. BARON
Local 00625,	Montréal, P.Q.	A. SAINTE-MARIE
		D. USEREAU
Local 00633,	Don Mills, Ont.	W. E. HANLEY
		D. SEXTON
Local 00709-3,	Toronto, Ont.	J. SEVERIANO
Local 00713,	Montréal, P.Q.	U. BASTARACHE
Local 00715,	Frankford, Ont.	R. PEARSON
Local 00720,	Montréal, P.Q.	G. DUBE
Local 00725A,	Don Mills, Ont.	M. McKAY
Local 00726,	Montréal, P.Q.	M. LAMARCHE
Local 00743,	Toronto, Ont.	J. CONCALVES
Local 00744P,	Montréal, P.Q.	J.-P. BARTHE
Local 00747,	Montréal, P.Q.	M. LAFLAMME
Local 00749,	Montréal, P.Q.	R. HAINS
Local 00754,	Frankford, Ont.	M. McWILLIAM
Local 00766P,	St-Constant, P.Q.	R. ASSELIN
Local 00792,	Moncton, N.B.	P. KELLY
Local 00798,	Carberry, Man.	L. GIBSON
Local 00801,	Frankford, Ont.	C. SZALAI
Local 00832,	Winnipeg, Man.	D. DZIEWIT
		M. FLANIGAN
		D. KELLIE
		H. McMEEL
		M. METSELAAR
		M. ROBERT
		A. SERABJIT-SINGH
Local 00910,	Sydney, N.S.	G. GARDINER
Local 01000A,	Don Mills, Ont.	A. BEATTIE
		F. BOYD
		D. BURNIE
		D. GILBERT
		B. GRANT
Local 01105P,	Don Mills, Ont.	D. DAYMAN
		G. HAYCOCK
Local 01157,	Waverley, N.S.	T. BRADSHAW
Local 01178,	Windsor, Ont.	I. LABELLE
Local 01182P,	Don Mills, Ont.	V. L. DERRAUGH
Local 01183,	Sussex, N.B.	C. W. McLONG
Local 01220,	Montréal, P.Q.	J. GLADU
Local 01252,	St. John's, Nfld.	N. MURRAY
		K. CONDON
		B. BAKER
		W. REID
		R. CASHIN
Local 01288P,	St. Stephen, N.B.	J. OLSON
Local 01400,	Saskatoon, Sask.	B. A. NIXON
		G. HARDER

Local 01518,	Burnaby, B.C.	J. ALLARD
Local 01600,	New Westminster, B.C.	J. SMITH
		H. TIMS
Local 01634,	Montréal, P.Q.	C. BREAULT
Local 01973,	Halifax, N.S.	B. DURNO
Local 01973,	Halifax, N.S.	J. McKINNON
Local 01974,	Montréal, P.Q.	L. HINTON
Local 01977,	Guelph, Ont.	B. WILLIAMSON
Local 01979,	Frankford, Ont.	I. E. REILLY

United Garment Workers of America
Travailleurs unis du vêtement d'Amérique

Local 00035,	Winnipeg, Man.	F. ARRO
Local 00120,	Edmonton, Alta.	A. OZIPKO
Local 00232,	Richmond, B.C.	K. MUDRY
Local 00253,	Toronto, Ont.	J. GOLDING
Local 00481,	Saskatoon, Sask.	D. WIERINGA
Local 00483,	Vancouver, B.C.	F. DICESARE
Local 00508,	Guelph, Ont.	D. O'BRIEN

United Mine Workers of America
Mineurs unis d'Amérique

Local 01888,	Glace Bay, N.S.	G. LEDREW
Local 04520,	Glace Bay, N.S.	J. J. CAMPBELL
Local 07292,	Sparwood, B.C.	C. CONNORS

United Rubber, Cork, Linoleum and
Plastic Workers of America
Union des ouvriers unis du caoutchouc, liège, linoléum
et plastique d'Amérique

Local 00080,	Kitchener, Ont.	A. GLENN
Local 00113,	Hamilton, Ont.	C. SCIME
Local 00232,	Toronto, Ont.	G. ARMSTRONG
		D. J. MURPHY
Local 00536,	Barrie, Ont.	N. ST-LAURENT
Local 00677,	Kitchener, Ont.	A. TURNER
Local 00691,	Sherbrooke, P.Q.	M. VIENS
Local 00696,	Waterville, P.Q.	L. POCOCK

United Steelworkers of America
Métallurgistes unis d'Amérique

Local 00005,	Grenville, P.Q.	M. LAROCQUE
Local 00343,	Kingston, Ont.	D.C. TOUSIGNANT
Local 00651,	Kimberley, B.C.	M. McLELLAN
Local 00802,	Yellowknife, N.W.T.	B. ROBERTSON
Local 00926,	Whitehorse, Yukon	W. RUDYCHUK
Local 01005,	Hamilton, Ont.	G. BEATTIE
		T. DIDONATO
		D. FRASER
		A. GILLIS
		M. KEANS

		J. STRONG
		E. SUTHERLAND
		W. VALCHUK
		T. WEAYMOUTH
		P. ZAFIRIDES
Local 02251,	Sault Ste. Marie, Ont.	D. ABERNOT
		K. DELVECCHIO
		J. LECLAIR
		J. OSTROSKI
		J. SARICH
Local 02514,	Downsview, Ont.	D. NEVINS
Local 02537,	Hamilton, Ont.	B. DESROCHES
Local 02699,	London, Ont.	H. HULL
Local 02729,	Toronto, Ont.	B. PARIS
Local 02784,	Oshawa, Ont.	D. MORRISON
Local 02843,	Lachine, P.Q.	R. TRANQUILLE
Local 02858,	Toronto, Ont.	D. HESLIN
Local 02859,	Cambridge, Ont.	D. MILLS
Local 02868,	Hamilton, Ont.	A. McKNIGHT
		D. C. WILTON
Local 02900,	Toronto, Ont.	M. HERSH
Local 02952,	New Westminster, B.C.	J. KELAVA
Local 03000,	Guelph, Ont.	H. LINDEMAN
Local 03129,	Weston, Ont.	W. ELMY
Local 03252,	Toronto, Ont.	T. Z. LISINSKI
Local 03292,	Kitchener, Ont.	D. CULP
Local 03345,	Edmonton, Alta.	D. KREAMER
Local 03390,	Toronto, Ont.	P. GALLAGHER
Local 03534,	Kitchener, Ont.	M. MATTHEWS
Local 03647,	Dorval, P.Q.	J. SEVIGNY
Local 03692,	Kingston, Ont.	R. JONES
Local 03789,	Fergus, Ont.	T. J. MARTIN
Local 03813,	Toronto, Ont.	K. SIGNORETTI
Local 04025,	Islington, Ont.	R. DIDUNYK
Local 04087,	Winnipeg, Man.	H. L. STEVENS
Local 04226,	Winnipeg, Man.	D. POSNICK
Local 04253,	Trenton, N.S.	F. J. SOBODA
Local 04509,	Sault Ste. Marie, Ont.	J. CUNCIC
Local 04589,	Montréal, P.Q.	R. DANEAU
Local 04590,	Montréal, P.Q.	M. LEVAC
Local 04656,	Guelph, Ont.	W. BROOKS
Local 04728,	Regina, Sask.	E. HANOSKI
Local 04815,	St. Thomas, Ont.	M. LANGFORD
Local 04885,	Scarborough, Ont.	C. NIXON
Local 04906,	St. Thomas, Ont.	L. BOWES
Local 04906,	Toronto, Ont.	M. KECK
Local 04990,	St. Thomas, Ont.	B. SHUBROOK
Local 05013,	Edmonton, Alta.	F. KUZEMSKI
Local 05055,	Thunder Bay, Ont.	A. J. LAVOIE
Local 05264,	Toronto, Ont.	H. SINGH
Local 05328,	Hamilton, Ont.	B. STETSON

Local 05338,	Toronto, Ont.	S. CROSS
Local 05385,	Bathurst, N.B.	Y. GODIN
Local 05390,	Toronto, Ont.	I. HARRIS
Local 05417,	Elliot Lake, Ont.	J. DOUCETTE
		N. LARIVIERE
Local 05442,	Selkirk, Man.	C. LAW
Local 05458,	Edmonton, Alta.	I. MAGDEE
Local 05483,	Concord, Ont.	W. McATEER
Local 05530,	Edmonton, Alta.	J. BLEVINS
Local 05575,	Edmonton, Alta.	J. LIGTVOET
Local 05595,	Sault Ste. Marie, Ont.	C. WHITE
Local 05599,	Kitchener, Ont.	J. W. SIMONEK
Local 05795,	Labrador City, Nfld.	R. YOUNG
Local 05890,	Regina, Sask.	P. SUSA
Local 05980,	Elliot Lake, Ont.	D. TAYLOR
Local 06028,	Guelph, Ont.	R. McLEAN
Local 06086,	Murdockville, P.Q.	J. C. DEGRASSE
Local 06166,	Thompson, Man.	M. SVENDSEN
Local 06204,	Labrador City, Nfld.	S. HUNT
Local 06258,	Kirkland Lake, Ont.	R. AUBUT
Local 06394,	Montréal, P.Q.	B. MASSY
Local 06409,	Kirkland Lake, Ont.	D. FORDYCE
Local 06500,	Sudbury, Ont.	B. CHASSE
		J. DIONNE
		W. FRASER
		A. GALLIEN
		R. MacDONALD
		D. McGRAW
		D. PATTERSON
		L. WILLIAMS
		B. YOUNG
Local 06571,	Oshawa, Ont.	R. SLAVIN
Local 06586,	Contrecoeur, P.Q.	M. BLONDIN
		G. DANSEREAJ
		A. TREMBLAY
Local 06791,	Burlington, Ont.	D. BARLETT
Local 06855,	Sudbury, Ont.	S. R. GUILLET
Local 06868,	Hamilton, Ont.	J. RUFF
Local 06876,	Guelph, Ont.	N. PUDGE
Local 06917,	Willowdale, Ont.	W. GLOVER
Local 06933,	Montréal, P.Q.	R. COCKBURN
Local 07016,	St-Jean, P.Q.	B. SHELL
Local 07024,	Richmond, Ont.	J. THACHEN-CARY
Local 07065,	Sept-Iles, P.Q.	C. GODBOUT
Local 07106,	Flin Flon, Man.	S. HAMON
Local 07134,	Toronto, Ont.	A. TATEM
Local 07204,	Hamilton, Ont.	F. WOLKOWKI
Local 07253,	Sault Ste. Marie, Ont.	G. BRIGDEN
Local 07285,	Thetford Mines, P.Q.	A. FILION
Local 07426,	Norman's Cove TB, Nfld.	F. NORMAN

Local 07458,	Saskatoon, Sask.	R. FISHER
Local 07526,	Toronto, Ont.	C. MARINO
Local 07536,	Brampton, Ont.	L. HEARD
Local 07552,	Saskatoon, Sask.	M. HOLMES
Local 07574,	Brampton, Ont.	R. MONGRU
Local 07581,	Waterloo, Ont.	S. STRAICHER
Local 07608,	Toronto, Ont.	D. MacKENZIE
Local 07619,	Logan Lake, B.C.	L. B. REGENWETTER
Local 07625,	Montréal, P.Q.	L, BELVAL
Local 07649,	Thetford Mines, P.Q.	C. LEMIEUX
Local 07625,	Montréal, P.Q.	G. DUFRESNE
Local 07676,	Bathurst, N.B.	E. LEIGERS
Local 07677,	Welland, Ont.	W. SUMMERS
Local 07713,	Baie Verte, Nfld.	M. J. SAUNDERS
Local 07801,	Thetford, Mines, P.Q.	J.L. SAVOIE
Local 07884,	Elkford, B.C.	K. NEUMANN
Local 07911,	Thompson, Man.	J. A. PLASKETT
Local 07921,	Weston, Ont.	H. CARTER
Local 07932,	Montréal, P.Q.	J. LEPAGE
Local 08026,	Thetford Mines, P.Q.	G. PROULX
Local 08030,	Toronto, Ont.	I. KIRKPATRICK
Local 08039,	Toronto, Ont.	C. MORGAN
Local 08060,	Contrecoeur, P.Q.	J. PELLAND
Local 08152,	Gravenhurst, Ont.	J. MATHER
Local 08214,	Stoney Creek, Ont.	J. CARRETTA
Local 08223,	Thompson, Man.	F. McGEE
Local 08262,	Snow Lake, Man.	H. WOLF
Local 08328,	Toronto, Ont.	C. DA SILVA
Local 08399,	Sept-Iles, P.Q.	E. VALLEE
Local 08428,	St-Jean, P.Q.	J. DOCQUIER
Local 08513,	Regina, Sask.	G. W. EDWARDS
Local 08552,	Winnipeg, Man.	E.J. LAYE
Local 08600,	Edmonton, Alta.	J. GILLAM
Local 08614,	Guelph, Ont.	R. WAGNER
Local 08636,	Toronto, Ont.	D. MARTIN
Local 08646,	Yellowknife, N.W.T.	M. R. GERAVELIS
Local 08670,	Concord, Ont.	A. HOLT
Local 08694,	Toronto, Ont.	N. ROY
Local 08698,	Cambridge, Ont.	A. MORROW
Local 08830,	Saint-Jean, P.Q.	G. PIGEON
Local 08931,	Edmonton, Alta.	B. SUTHERLAND
Local 08945,	Milton, Ont.	A. W. MOORE
Local 09046,	Toronto, Ont.	R. HEIKURA
Local 09061,	Regina, Sask.	B. A. KELLN
Local 09705,	Trail, B.C.	J. SAARE
Local 13079,	Montréal, P.Q.	A. DUGAS
Local 13142,	Cornwall, Ont.	E. MARTIN
Local 13173,	Port Hope, Ont.	G. LANG
Local 13571,	Toronto, Ont.	G. PENNY
		P. V. GRASSO

Local 14092,	Hamilton, Ont.	W. FULLER
Local 14231,	Toronto, Ont.	B. BENNETT
Local 14235,	Toronto, Ont.	R. PUGSLEY
Local 14831,	Scarborough, Ont.	B. SINGH
Local 14873,	Brampton, Ont.	V. MESSENGER
Local 14994,	Caledonia, Ont.	J. BOOKER
Local 15510,	Montréal, P.Q.	L. LEMAY

United Textile Workers of America
Ouvriers unis des textiles d'Amérique

Local 00101,	Montréal, P.Q.	L. DAOUST
Local 00102,	Montréal, P.Q.	J. McCORMACK
Local 00137,	Montréal, P.Q.	M. OLIVIER
Local 00322,	Montréal, P.Q.	J.-G. ST-JEAN

United Transportation Union
Travailleurs unis des transports

Local 00422,	New Westminster, B.C.	F.D. COURT
Local 00463,	Thunder Bay, Ont.	D. McDUFFE
Local 00502,	Moose Jaw, Sask.	G .D. KINDRACHUK
Local 00721,	Ottawa, Ont.	G. K. STRICKLAND
Local 01874,	Winnipeg, Man.	J. FULTHORPE

DIRECTLY CHARTERED UNIONS — UNIONS À CHARTE DIRECTE

(Atlantic Region — Région de l'Atlantique)

Association of Commercial and Technical Employees, Local 1670	W. R. CLUETT
Association of Commmercial and Technical Employees, Local 1679	P. GRANDY
Union of Bank Employees, Local 2106	S. M. STEVER

(Région du Québec — Quebec Region)

Montreal Can Workers' Federal Union, Local 353	R. ROCHON
Acton Vale Rubber Workers' Federation Union No. 480	L. GAGNON
Syndicat provincial des chauffeurs d'autobus, no 1687	F. CHAMPAGNE
Fraternité provinciale des ouvriers en électricité no 1675	P. LEBEL
Fraternité provincial des ouvriers en électricité no 1676	L. LECOMTE J. MONGRAIN A. FARLY

(Ontario Region — Région de l'Ontario)

London National Brewery Workers' Union, Local 1	L. MEHARG
Kingston Heating and Maintenance Workers' Union No. 229	R. PRICE
Chalk River Nuclear Energy Technicians and Technologists No. 1568	J. MURPHY
Chalk River Nuclear Process Operators' Union No. 1601	C. E. SYRIE
Windsor Mouldmakers Union No. 1680	R. KOUAL
Union of Bank Employees, Local 2104	M. LARWAY

(Pacific Region — Région du Pacifique)

Grain Workers' Union, Local 333	H. E. KANCS
Prince Rupert Amalgamated Shoreworkers' and Clerks Union, No. 1674	A. BEIL
West Coast Race Track Employees Association No. 1692	R. NOONAN
Union of Bank Employees, Local 2100	P. MOBERG

(Prairie Region — Région de Prairies)

Association of Commercial and Technical Employees, Local 1725	J. MALANOWICH